

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

INCLUANT LE RAPPORT DE RESPONSABILITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



INNOVE

LEADER MONDIAL DES GAZ POUR L'INDUSTRIE, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT



Sommaire

Profil du groupe Air Liquide	1
------------------------------	---

CHIFFRES CLÉS 2

Indicateurs financiers	2
Indicateurs extra-financiers	4
Indicateurs boursiers	6

1 RAPPORT DE GESTION 9

Histoire du groupe Air Liquide	10
Activités et facteurs de risques	13
Performance 2012	29
Cycle d'investissement et stratégie de financement	43
Innovation	51
Stratégie et perspectives	54

2 RAPPORT DE RESPONSABILITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012 57

Introduction	58
Actionnaires	59
Clients et patients	65
Collaborateurs	70
Communautés	80
Réduire l'empreinte environnementale	84
Renforcer les règles de conduite de l'entreprise et la gouvernance interne	101
Innovier en permanence	105
Méthodologie du reporting	110
Attestation de présence et Rapport d'assurance modérée des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales	112
Annexe	115

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 117

Direction et contrôle	118
Rapport du Président du Conseil d'Administration	120
Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.	137
Rapport des Commissaires aux comptes	150
Transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et par les membres de la Direction Générale	151
Descriptif des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés (ACAS)	152
Épargne salariale et actionnariat salarié	159
Informations et mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale	160
Coordonnées et honoraires des Commissaires aux comptes	172

4 ÉTATS FINANCIERS 175

États financiers consolidés	177
Comptes sociaux	253

5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013 275

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte 2013	276
Résolutions présentées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte – 7 mai 2013	284
Rapports des Commissaires aux comptes	298

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 309

Capital social	310
Renseignements de caractère général	315
Information sur les dettes des fournisseurs	325
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	326
Responsable du Document de référence	328
Table de concordance du Document de référence	329
Table de concordance du Rapport financier annuel	333
Glossaire	334
Données consolidées sur dix ans	338

Document de référence 2012

incluant le Rapport de Responsabilité et de Développement Durable

Air Liquide est leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement, présent **dans 80 pays** avec près de **50 000 collaborateurs**. En 2012, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 15,3 milliards d'euros. Oxygène, azote, hydrogène, gaz rares sont au cœur du métier d'Air Liquide, depuis sa création en 1902. À partir de ces molécules, Air Liquide réinvente sans cesse son métier pour anticiper les défis de ses marchés présents et futurs. Le Groupe innove au service de la société, tout en s'attachant à allier croissance et régularité de ses performances.

Technologies innovantes pour limiter les émissions polluantes, réduire la consommation énergétique de l'industrie, valoriser les ressources naturelles, ou développer les énergies de demain, comme l'hydrogène, les biocarburants ou l'énergie photovoltaïque... Oxygène pour les hôpitaux, santé à domicile, contribution à la lutte contre les maladies nosocomiales... Air Liquide combine ses nombreux produits à différentes technologies pour développer des applications et services à forte valeur ajoutée, pour ses clients et la société.

Partenaire dans la durée, le Groupe s'appuie sur l'engagement de ses collaborateurs, la confiance de ses clients et le soutien de ses actionnaires, pour élaborer une vision long terme de sa stratégie de croissance compétitive.

La diversité de ses équipes, de ses métiers, de ses marchés et de ses géographies assure la solidité et la pérennité de son développement, et renforce sa capacité à conquérir en permanence de nouveaux territoires pour repousser ses propres limites et construire son futur.

Air Liquide explore tout ce que l'air peut offrir de mieux pour préserver la vie, et s'inscrit dans une démarche de Responsabilité et de Développement Durable.



Rendez-vous sur notre site
www.airliquide.com

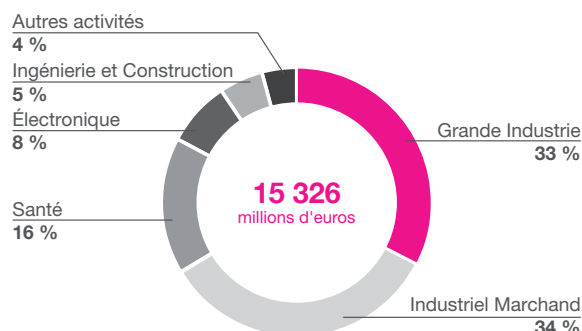
AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2013 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document contient tous les éléments du Rapport financier annuel. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Groupe

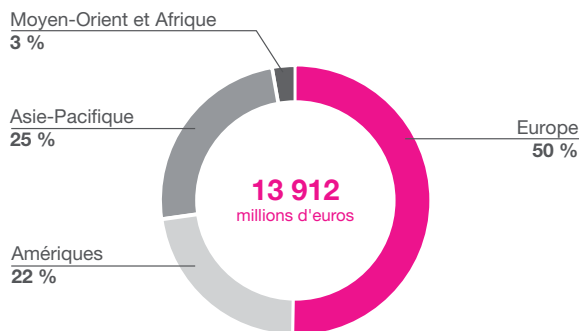
Chiffre d'affaires 2012 par activité ^(a)



Gaz et Services

Numéro 1 mondial en Gaz et Services

Chiffre d'affaires Gaz et Services 2012 par zone géographique ^(a)



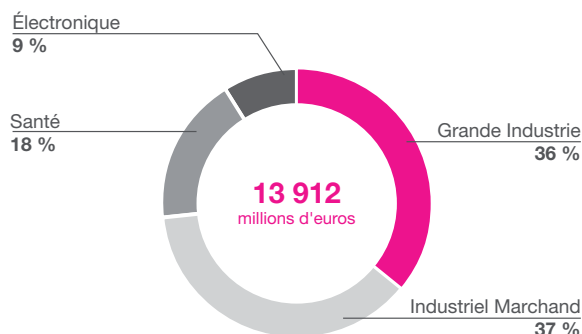
➔ **23 %**
Chiffre d'affaires 2012 réalisé dans les économies en développement

➔ **39 %**
Investissements nets 2012 situés dans les économies en développement

Chiffre d'affaires Gaz et Services 2012 par branche d'activités

Électronique
1 222 millions d'euros
- 8 % en 2012 ^(b)
+ 5 % en moyenne depuis 5 ans

Santé
2 482 millions d'euros
+ 7 % en 2012 ^(c)
+ 9 % en moyenne depuis 5 ans



Grande Industrie
5 015 millions d'euros
+ 6 % en 2012 ^(b)
+ 11 % en moyenne depuis 5 ans

Industriel Marchand
5 193 millions d'euros
+ 2 % en 2012 ^(b)
+ 3 % en moyenne depuis 5 ans

18,8 %
Marge opérationnelle /
Chiffre d'affaires
Gaz et Services

+ 6,1 %
Croissance résultat
opérationnel
courant Gaz et Services

De nombreux termes financiers, ainsi que leur mode de calcul, sont expliqués dans le Glossaire situé à la fin de ce Document de référence.

(a) Agrégat présenté au titre de l'information financière et issu des États financiers.

(b) Croissance comparable, hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif.

(c) Croissance hors effets de change, comparée à 2011 retraité pour inclure les activités Ingrédients de spécialités dans l'activité Santé.

Présent
dans **80 pays**

49 500
collaborateurs

Fondé
en **1902**

2,9 milliards d'euros
Décisions d'investissements
prises en 2012

2,8 milliards d'euros
Investissements nets
en 2012 ^{(a) (b)}

18,9 %
Ratio investissements /
chiffre d'affaires en 2012 ^{(a) (b)}

58 %
Taux d'endettement
fin 2012 ^(a)

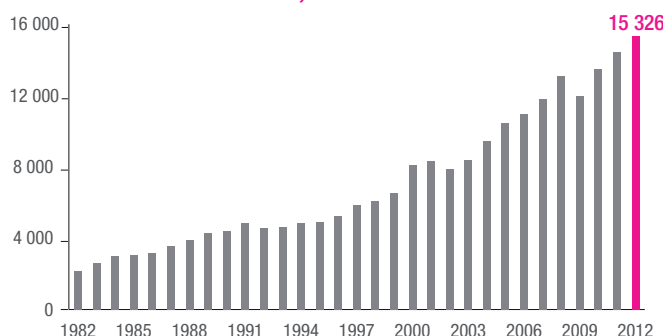
11,9 % ROCE 2012 ^(c)



Régularité
de la performance

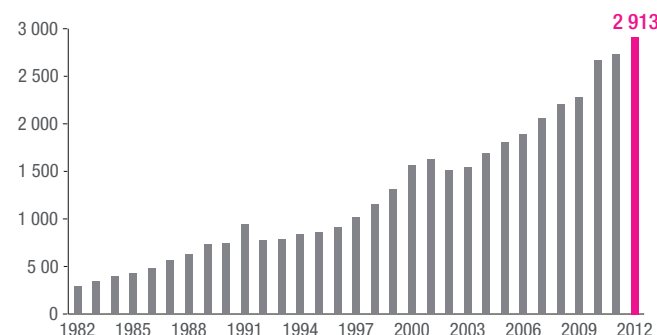
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)

Croissance annuelle moyenne sur 30 ans : + 6,7 %
Croissance 2012-2011 : + 6,0 %



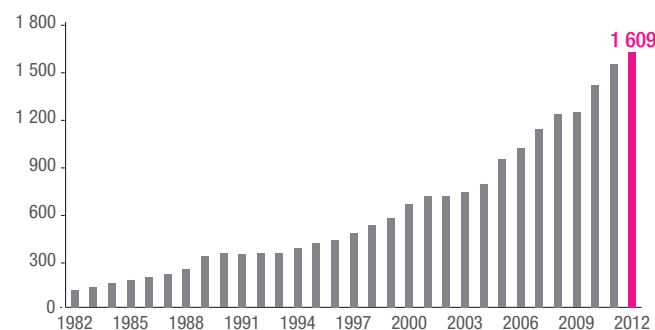
Capacité d'autofinancement
avant variation du BFR ^(a) (en millions d'euros)

Croissance annuelle moyenne sur 30 ans : + 8,0 %
Croissance 2012-2011 : + 6,8 %



Résultat net (part du Groupe) (en millions d'euros)

Croissance annuelle moyenne sur 30 ans : + 9,4 %
Croissance 2012-2011 : + 4,9 %

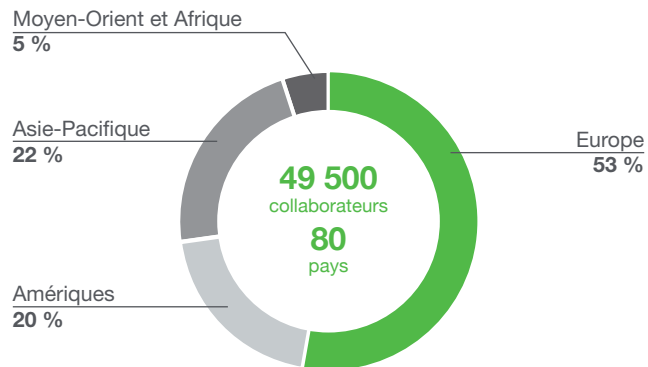


(a) Agrégat présenté au titre de l'information financière et issu des États financiers.
(b) Investissements industriels, financiers et incluant les transactions avec les minoritaires.
(c) Pro forma, incluant l'impact annualisé de l'acquisition de LVL Médical et Gasmedi.

4 parties prenantes

COLLABORATEURS

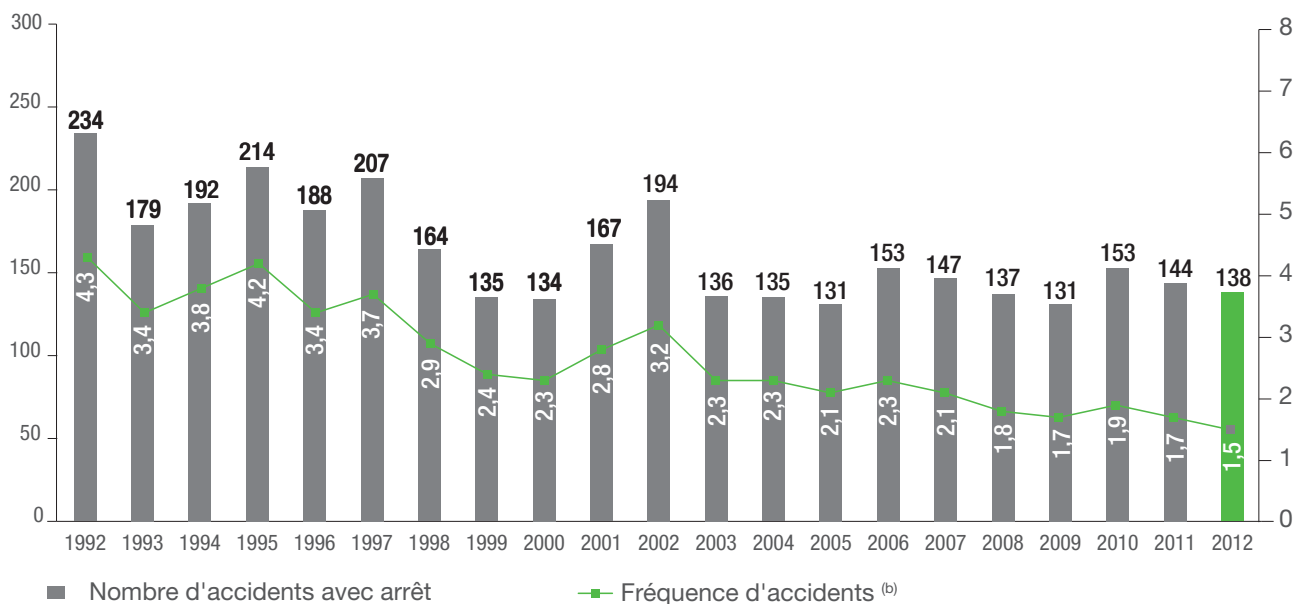
Effectifs 2012 par zone



ACTIONNAIRES

TSR^(a) + 13,9 %
par an au 31 décembre 2012
pour une action Air Liquide détenue
au nominatif depuis dix ans.

Nombre et fréquence des accidents depuis 1992



CLIENTS ET PATIENTS

En 2012 : 1 million de clients

1 million de patients

pris en charge par Air Liquide Santé à Domicile.

Les enquêtes de satisfaction auprès des clients et des patients couvrent **66 %** des ventes du Groupe.

COMMUNAUTÉS

Fondation Air Liquide

126 projets soutenus dans 33 pays depuis sa création

42 % dans les économies en développement

160 collaborateurs impliqués

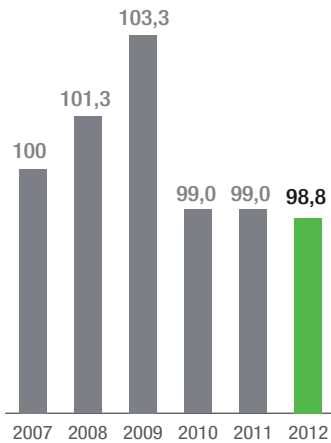
(a) Taux de rentabilité pour l'actionnaire.

(b) Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées.

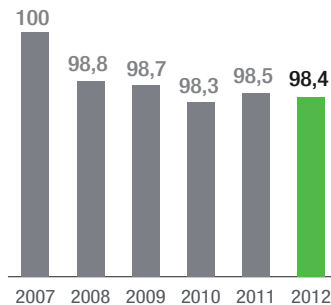
3 domaines d'action

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Consommation énergétique par m³ de gaz produit (base 100 en 2007)

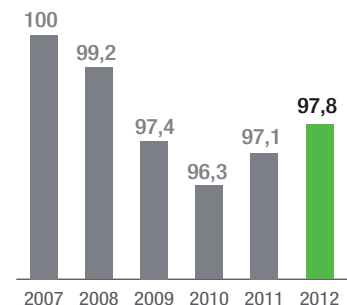


Gaz de l'air

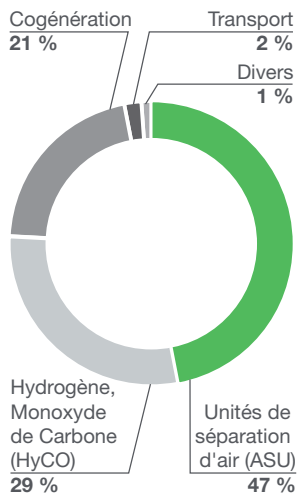


Hydrogène

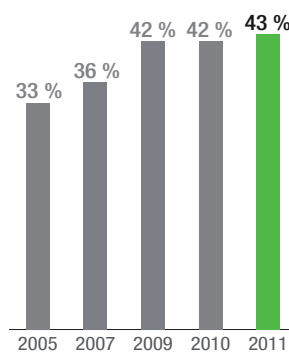
Distance parcourue par tonne de gaz livré (base 100 en 2007)



Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre en 2012

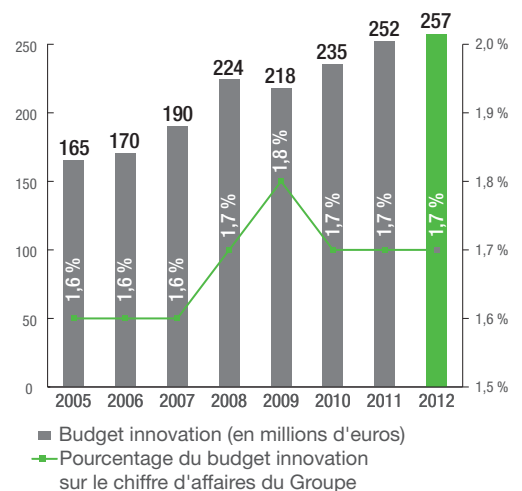


Chiffre d'affaires lié à la préservation de la vie et de l'environnement



INNOVATION

Dépenses d'innovation



RÈGLES DE CONDUITE

Gouvernement d'entreprise en 2012

75 % d'Administrateurs indépendants

25 % des membres du Conseil d'Administration sont des femmes

Gouvernance interne en 2012

91 % des salariés appartiennent à une entité ayant un Code de conduite local

93 % du Groupe audité sur son système de gestion industriel (IMS) depuis cinq ans

> INDICATEURS BOURSIERS

De nombreux termes financiers, ainsi que leur mode de calcul, sont expliqués dans le Glossaire situé à la fin de ce Document de référence.

+ 7,1 %

Taux de rentabilité sur cinq ans
pour l'actionnaire au nominatif ^(a)

Performance boursière

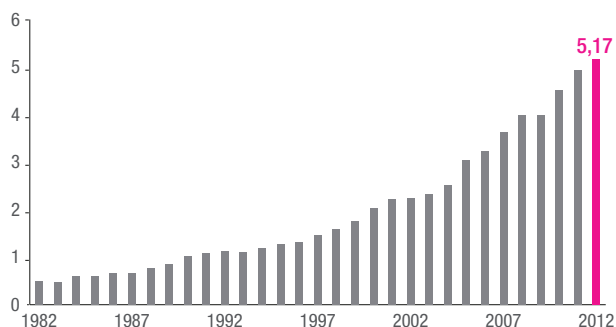
en euros



	2008	2009	2010	2011	2012	
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	17 077	21 941	26 887	27 130	29 682	
Cours de clôture ajustés ^(b) (en euros)	+ haut 80,81	71,43	89,78	90,70	99,52	
	+ bas 49,67	47,52	64,03	76,03	84,12	
	Au 31 décembre	55,57	70,50	85,84	86,70	95,05
Bénéfice net par action ^(b)	3,99	3,99	4,52	4,93	5,17	
Dividende net par action ^(b)	1,91	1,91	2,13	2,27	2,50 ^(c)	
Taux de distribution	49,3 %	49,5 %	48,7 %	47,5 %	49,9 %	
Rendement par action	3,4 %	2,7 %	2,5 %	2,6 %	2,6 %	
Date de détachement du coupon	13 mai 2009	12 mai 2010	11 mai 2011	11 mai 2012	16 mai 2013	

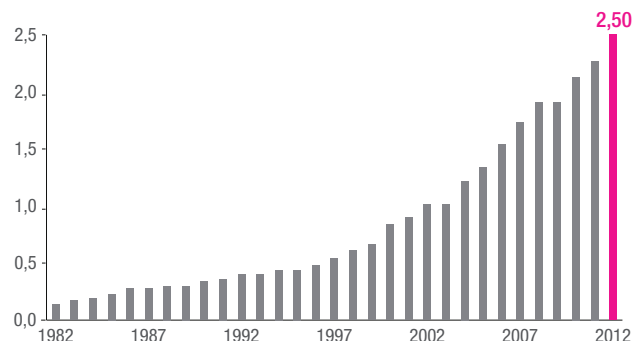
Bénéfice net par action – ajusté ^(b)

+ 8,2 % de croissance annuelle moyenne sur 30 ans



Dividende par action – ajusté ^(b)

+ 10,1 % de croissance annuelle moyenne sur 30 ans



(a) Au 31 décembre 2012, pour un capital investi depuis le 31 décembre 2007.

(b) Ajusté pour les précédentes divisions par deux du nominal et les attributions d'actions gratuites.

(c) Sera proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2013.

100 ans de cotation

Onze années après sa création grâce à des financements privés, Air Liquide est introduit à la Bourse de Paris le 20 février 1913 et fête donc cette année ses 100 ans de cotation. La performance boursière du titre a, depuis, été remarquable : en l'espace de 100 ans, l'entreprise est passée du rang de 154^e à 5^e plus grande capitalisation boursière du marché français avec une valorisation actuelle proche de 30 milliards d'euros ^(a).



Alors qu'un investissement équivalent à 1 euro en bon du trésor de l'État français en 1913 aurait aujourd'hui une valeur de 300 euros, le même investissement en actions Air Liquide aurait à ce jour une valeur de 1 800 euros ^(a) !

Dates clés

1913 : Introduction d'Air Liquide à la Bourse de Paris.

1987 : À l'écoute de ses investisseurs, Air Liquide innove et crée le premier Comité consultatif des actionnaires.

1988 : Air Liquide intègre le CAC 40 dès la création de l'indice et ne l'a jamais quitté depuis.

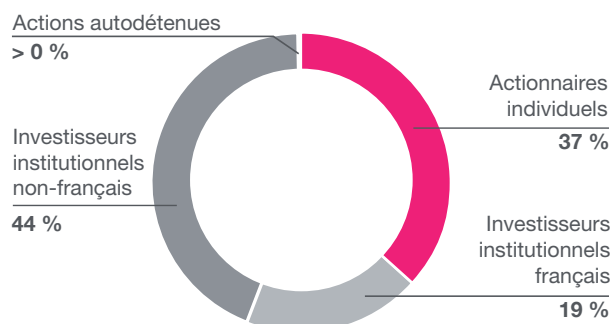
1996 : Le Groupe met en place une prime de fidélité pour les actionnaires fidèles inscrits au nominatif.

1998 : Air Liquide fait partie intégrante de l'indice Euro Stoxx 50 depuis sa création.

2012 : Les actionnaires individuels détiennent toujours 37 % du capital, une réelle particularité d'Air Liquide.

2012 : Gage de leur fidélité, les dix plus grands actionnaires institutionnels du Groupe au 31 décembre 2012 étaient déjà présents au capital en 2008 dans une proportion similaire.

Répartition de l'actionariat au 31 décembre 2012



Une culture actionnariale forte

La grande particularité du groupe Air Liquide est la forte proportion d'actionnaires individuels fidèles : plus de 390 000 actionnaires individuels détiennent ensemble 37 % du capital à fin 2012. Cette fidélité est le résultat d'une longue histoire de croissance régulière des bénéfices et des dividendes qui s'appuie sur le développement continu des marchés d'Air Liquide par l'innovation et sur la solidité de son modèle économique.



Attribution d'actions gratuites : 1 pour 10 en 2012

À date de clôture du 30 mai 2012, chaque actionnaire a reçu une action gratuite pour 10 actions existantes. Les actionnaires inscrits au nominatif ayant détenu leurs actions de façon continue depuis le 31 décembre 2009 ont reçu, de surcroît, une prime de fidélité de 10 % (1 action supplémentaire pour 100 détenues). Le nombre total d'actions d'Air Liquide en circulation a donc augmenté de + 10,25 % à cette occasion.

Toutes les valeurs historiques publiées relatives aux cours de bourse, aux bénéfices et aux dividendes par action ont été ajustées pour tenir compte de cette augmentation du nombre de titres.

L'attribution d'actions gratuites ne modifie pas la valeur de l'investissement de l'actionnaire Air Liquide.

(a) Source : Euronext



1

Rapport de gestion

HISTOIRE DU GROUPE AIR LIQUIDE	10	CYCLE D'INVESTISSEMENT ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT	43
ACTIVITÉS ET FACTEURS DE RISQUES	13	Investissements	43
Activités	13	Stratégie de financement	47
Concurrence	23	INNOVATION	51
Facteurs de risques	24	Le cycle de l'innovation	51
PERFORMANCE 2012	29	Un réseau international	51
Chiffres clés 2012	29	Exemples d'initiatives lancées en 2012	52
Faits marquants 2012	30	STRATÉGIE ET PERSPECTIVES	54
Compte de résultat 2012	32	Stratégie	54
Flux de trésorerie et bilan 2012	41	Perspectives	56

> HISTOIRE DU GROUPE AIR LIQUIDE

1902

LES ORIGINES

Air Liquide est le fruit d'une innovation et de la rencontre de deux hommes : Georges Claude, l'inventeur de la production industrielle d'oxygène à partir d'air liquide, et Paul Delorme, un entrepreneur visionnaire.

1906

LES PREMIERS DÉVELOPPEMENTS À L'INTERNATIONAL

Les gaz sont difficilement transportables et requièrent une production locale. C'est une des raisons pour lesquelles très tôt, Air Liquide met le cap sur l'international et construit de nombreuses unités de production à l'étranger. Le développement est rapide en Europe (en 1906), puis au Japon (en 1907), au Canada (en 1911) et aux États-Unis (en 1916). Voir « Un siècle de développement ».

1913

INTRODUCTION EN BOURSE

Le rôle essentiel des actionnaires s'est concrétisé dès les premières années du développement de la Société. Introduit à la Bourse de Paris en 1913, le titre fête cette année ses 100 ans de cotation ; cent années durant lesquelles Air Liquide s'est attaché à bâtir dans la continuité une relation forte et privilégiée avec ses actionnaires.

1946

DE NOUVELLES AVENTURES, LA PLONGÉE

De nouvelles aventures partagées avec le Commandant Cousteau donnent lieu à la création de la Spirotechnique, devenue aujourd'hui Aqua Lung, qui conçoit, fabrique et commercialise les détendeurs et autres équipements utilisés pour la plongée professionnelle et de loisirs.

Un siècle de développement international

Au début du XX^e siècle, le développement d'Air Liquide est rapide et entre les deux guerres la croissance des activités est forte. De 1945 à 1970, dans une économie en reconstruction, le Groupe consolide ses positions et s'implante en Amérique du Sud et en Afrique du Sud (1946), puis en Australie et Afrique du Nord (1956).

Dans les années 1970, l'expansion internationale reprend avec une acquisition majeure : celle de Big Three en 1986 aux États-Unis. À la fin des années 1980, profitant de sa longue implantation au Japon, Air Liquide met le cap sur les autres pays d'Asie et accompagne le développement du marché de l'Électronique. Au début des années 2000, le Groupe investit massivement en Chine, un marché de croissance majeur, en parvenant à conclure de nombreux contrats de gaz de l'air.

Dans les années 1990, le Groupe entame son développement en Europe de l'Est. Lors d'une deuxième phase, dans les années 2000, il pénètre l'Europe orientale (Russie, Ukraine, Turquie) en remportant des contrats de Grande Industrie. Le Moyen-Orient devient aussi un nouvel axe prioritaire d'investissement.

En 2004, une seconde acquisition majeure est réalisée : celle de certaines activités de Messer Griesheim en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. En 2007, le Groupe rachète les intérêts minoritaires dans les coentreprises au Japon et en Asie du Sud-Est.

Aujourd'hui encore, Air Liquide mène une stratégie de présence globale, convaincu que cette diversité géographique est un gage de résilience et de croissance future. Il conforte donc ses positions historiques dans les grandes économies du monde et poursuit sans relâche la pénétration de nouveaux marchés.

Air Liquide est aujourd'hui présent dans 80 pays et la dimension internationale est une composante fondamentale de son identité.

1952

LA RÉVOLUTION CRYOGÉNIQUE

Le conditionnement du gaz sous forme liquide en citerne cryogénique permet le transport routier et ferroviaire en grande quantité dans un rayon d'environ 250 km autour du site de production. En 1954, une installation d'oxygène liquide est démarrée dans le Nord de la France.

1960

LA STRATÉGIE DE RÉSEAU DE CANALISATIONS

En livrant plusieurs clients à partir de canalisations, Air Liquide met en œuvre pour la première fois une stratégie de réseau. En reliant ses unités de production de gaz les unes aux autres, par un réseau de canalisations, la capacité de production est décuplée pour répondre à l'augmentation en flèche de la demande des grandes industries : l'oxygène pour l'industrie sidérurgique tout d'abord, puis l'azote pour la chimie.

C'est le démarrage de l'activité Grande Industrie, activité dans laquelle les clients s'engagent sur des contrats à long terme, de quinze ans ou plus.

1962

LE SPATIAL

Convaincu de l'intérêt industriel de la cryogénie, Jean Delorme, alors Président-Directeur Général d'Air Liquide, décide de créer près de Grenoble un pôle de recherche dédié à cette technique. Les premières applications voient rapidement le jour dans le domaine spatial. Depuis 50 ans, Air Liquide est partenaire de l'aventure spatiale et du programme Ariane. Cet accompagnement se fait tant au niveau de la production des fluides nécessaires au lancement (oxygène, hydrogène, hélium et azote) et de la fourniture de services associés qu'au niveau de la conception et de la réalisation des réservoirs et des équipements cryotechniques.

1970

UNE TRADITION D'INVENTIONS

Le Centre de Recherche Claude-Delorme (CRCD) voit le jour en région parisienne. Il travaille à l'amélioration des techniques de production des gaz et de leurs applications (combustion, soudage, métallurgie, chimie, électronique, alimentation, respiration, traitement de l'environnement). Il témoigne de la volonté du Groupe de connaître les procédés industriels de ses clients et de développer de nouvelles applications des gaz pour mieux répondre à leurs demandes (en qualité, productivité et sur le plan environnemental). Le Centre développe également des

partenariats avec des universités et des industriels. Le Groupe dispose aujourd'hui de huit centres de recherche dans le monde : en France, en Allemagne, aux États-Unis et au Japon.

1976

UN BOND TECHNOLOGIQUE

Avec le projet du client Sasol en Afrique du Sud pour la conversion du charbon en carburant de synthèse, les unités de séparation des gaz de l'air changent d'échelle et prennent une taille beaucoup plus importante. Air Liquide fait un bond technologique et devient leader dans le domaine des unités de très grande capacité, place qu'il occupe toujours aujourd'hui.

1985

UN NOUVEAU MARCHÉ, L'ÉLECTRONIQUE

Au Japon, le Groupe démarre la fourniture de gaz d'ultra-haute pureté à l'industrie des semi-conducteurs : il s'agit d'une part des gaz vecteurs, essentiellement l'azote, qui permettent de rendre inertes les *fabs*, et, d'autre part, des gaz spéciaux utilisés directement dans la fabrication des semi-conducteurs. En 1987, Air Liquide inaugure le Centre de Recherche de Tsukuba, au Japon, dédié à l'électronique.

1995

L'OFFRE ÉLARGIE : L'HYDROGÈNE ET LA VAPEUR

Après l'oxygène et l'azote, l'hydrogène et la vapeur viennent compléter l'offre d'Air Liquide qui s'engage pour un environnement mieux protégé et une énergie plus économique. Afin d'assurer le succès de cette nouvelle offre, le Groupe prend exemple sur le modèle économique qui fait le succès de son activité gaz de l'air et déploie d'emblée une stratégie de bassins reliés par un réseau de canalisations, offrant à ses clients flexibilité, fiabilité de la distribution et qualité des services au meilleur prix.

PROTECTION DE LA VIE

À l'origine, simple fournisseur d'oxygène en milieu hospitalier, Air Liquide devient un vrai spécialiste de la santé. Le Groupe lance son activité Santé à domicile et met en place un réseau d'équipes spécialisées dédiées à cette activité. Les gaz médicaux deviennent des médicaments et leurs fabricants sont tenus de déposer des autorisations de mise sur le marché (AMM). Le Groupe se développe également dans le secteur de l'hygiène, activité naturellement complémentaire des services déjà destinés aux hôpitaux. Enfin, Air Liquide lance d'importants programmes de recherche dans le domaine des gaz thérapeutiques, destinés à l'anesthésie, la réanimation et la lutte contre la douleur.

2007

STRUCTURATION DE L'EXPERTISE : INGÉNIERIE ET ORGANISATION PAR MÉTIER

Les relais de croissance d'Air Liquide pour les prochaines décennies sont solides et durables, s'appuyant sur les évolutions des modes de vie : développement industriel des économies en développement, besoins croissants d'énergie et enjeux environnementaux, santé et hautes technologies. Afin de capter cette croissance, le Groupe met en œuvre une nouvelle organisation et crée les quatre Branches d'activité mondiale. Elles regroupent les expertises techniques et opérationnelles propres à chacun de ses différents métiers : Grande Industrie, Industriel Marchand, Santé et Électronique ; et centralisent les connaissances de chaque marché. Le Groupe reste piloté géographiquement, mais désormais, chaque zone ou pays bénéficie du soutien et de l'expérience des branches d'activité pour accélérer son développement.

Conscient de la dimension stratégique de l'Ingénierie et Construction, le Groupe fait l'acquisition, en 2007, de la société Lurgi. Cette société apporte à Air Liquide des technologies propriétaires majeures comme la production d'hydrogène et de monoxyde de carbone, ou encore certains procédés liés à la gazéification ou à la purification du CO₂. Cette acquisition permet au Groupe de disposer d'une offre technologique complète et d'une capacité d'ingénierie accrue.

2008

LANCEMENT DU PROGRAMME ALMA POUR ACCÉLÉRER LA CROISSANCE

Le Groupe lance son programme d'entreprise ALMA. Porté par l'ambition d'être le leader reconnu de son industrie, le Groupe annonce des objectifs à moyen terme d'une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de + 8 à + 10 %, de 600 millions d'euros d'efficacité sur trois ans et d'une rentabilité des capitaux employés comprise entre 11 et 12 %.

2009

RÉSISTANCE FACE À UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT

Impacté par une crise d'une ampleur sans précédent, le Groupe concentre ses efforts sur la gestion de ses liquidités, de ses coûts et de ses investissements (*cash, costs, capex*). Éprouvant la solidité de ses contrats à long-terme, Air Liquide confirme leur résistance et démontre la pertinence de son modèle économique. Dans un contexte économique global de récession, le Groupe fait figure d'exception et affiche un résultat net stable tout en préservant la solidité de son bilan.

2010-2012

NOUVEAUX TERRITOIRES, ACQUISITIONS ET HYDROGÈNE ÉNERGIE

Sortant progressivement d'une crise ayant redistribué la croissance mondiale, Air Liquide annonce de nouveaux objectifs pour son plan ALMA en termes de performance et de responsabilité.

Le Groupe accélère son implantation dans de nouveaux territoires tels que la Turquie, l'Ukraine et le Mexique faisant ainsi croître en l'espace de cinq ans la part du chiffre d'affaires Gaz et Services dans les économies en développement de 15 % à 23 % en 2012.

Dans un contexte de croissance plus faible dans les économies avancées, et notamment en Europe de l'Ouest, Air Liquide intensifie les acquisitions. En fin d'année 2012, **deux acteurs de taille significative dans le domaine de la santé à domicile** rejoignent le Groupe : LVL Médical en France et Gasmedi en Espagne.

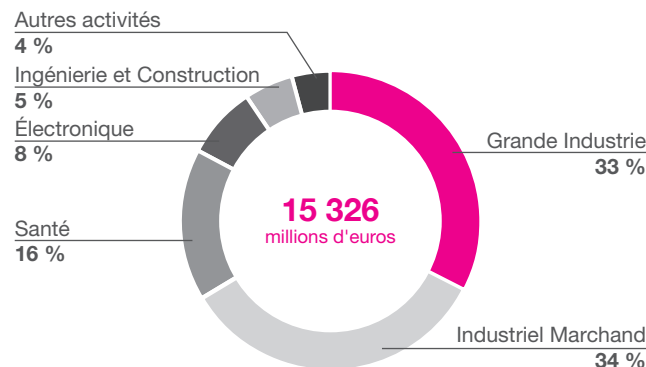
La solution de la pile à combustible à hydrogène apparaît progressivement comme une alternative pertinente pour alimenter la nouvelle génération de véhicules électriques. Air Liquide confirme son engagement en faveur d'une énergie plus respectueuse de l'environnement avec la création de son label **Blue Hydrogen**, accompagné d'objectifs ambitieux. Les premières stations de distribution d'hydrogène grand public voient le jour.

> ACTIVITÉS ET FACTEURS DE RISQUES

Activités

Les activités du Groupe sont organisées de la manière suivante : Gaz et Services, Ingénierie et Construction et Autres activités. Des informations complémentaires sont présentées dans la section Performance 2012 du présent chapitre.

Chiffre d'affaires Groupe 2012



GAZ ET SERVICES

La fourniture de gaz nécessite une production locale afin d'éviter des coûts de transport disproportionnés. Les unités de production de gaz du groupe Air Liquide sont donc réparties dans toutes les régions du monde et peuvent approvisionner plusieurs types de clients et d'industries, selon les volumes et les services requis. Ainsi, la gestion opérationnelle de l'activité Gaz et Services est assurée par zone géographique (Europe, Amériques, Asie-Pacifique et Moyen-Orient et Afrique) et coordonnée par Branche d'activité mondiale, pour mieux accompagner les évolutions des différents marchés :

- **La Grande Industrie** fournit des gaz industriels en exploitant des unités de production de grande taille, servant les clients dans les secteurs de la métallurgie, de la chimie et du raffinage, dont l'importante consommation de gaz justifie l'approvisionnement par canalisation. La Grande Industrie approvisionne aussi les autres branches d'activités du Groupe.
- **L'Industriel Marchand** fournit une large gamme de gaz, équipements d'application et services associés à des

industries de toutes tailles nécessitant des quantités variables, distribuées en vrac (sous forme liquide) ou, pour les petites quantités, en bouteilles (sous forme gazeuse).

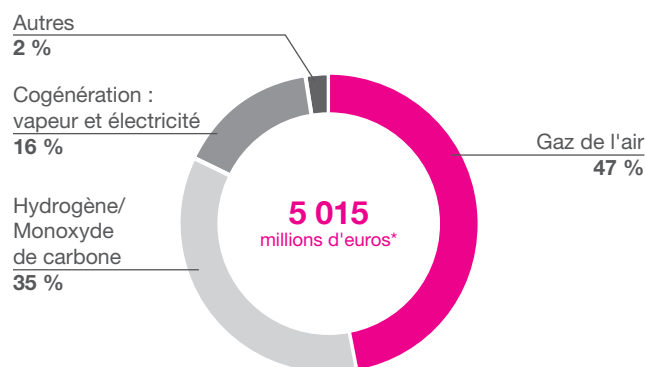
- **La Santé** fournit des gaz médicaux, des produits d'hygiène, des services ainsi que du matériel aux hôpitaux et aux particuliers à leur domicile. Elle produit et distribue également des ingrédients de spécialité pour la santé destinés aux marchés de la cosmétique, de la pharmacie et des vaccins.
- **L'Électronique** fournit des gaz et services dédiés à la production des semi-conducteurs, des écrans plats et des panneaux photovoltaïques.

Selon leur utilisation finale, les gaz sont distribués sous différents états et de différentes manières : sous forme gazeuse par réseau de canalisations, sous forme liquide en camions-citernes cryogéniques et pour les commandes en petites quantités ou pour les gaz spéciaux, sous forme gazeuse à haute pression en bouteilles. L'activité Gaz et Services représente 91 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

GRANDE INDUSTRIE

La Branche d'activité Grande Industrie propose à ses clients des solutions gaz et énergie indispensables à leur propre production industrielle, leur permettant notamment d'améliorer l'efficacité de leurs procédés et de rendre leurs usines plus respectueuses de l'environnement. Leader mondial dans ce domaine, Air Liquide bénéficie d'équipes de développement et d'ingénierie dédiées, qui s'appuient sur des technologies propriétaires différenciantes, des processus rigoureux de sélection des investissements et d'exécution de grands projets qui intègrent souvent des canalisations de plusieurs dizaines, voire centaines de kilomètres.

Chiffre d'affaires 2012 Grande Industrie par activité



* Soit 36 % du chiffre d'affaires Gaz et Services.

Les activités Grande Industrie

Séparation des gaz de l'air (ASU : *Air Separation Unit*)

Une ASU compresse, liquéfie puis distille l'air afin d'en séparer les différents composants : 78 % d'azote, 21 % d'oxygène et 1 % de gaz rares (argon, néon, krypton et xénon). Seules certaines ASU de très grande taille permettent de produire des gaz rares. La consommation d'électricité est importante.

Production d'hydrogène et de monoxyde de carbone (SMR : *Steam Methane Reformer*)

Par réformage du gaz naturel à la vapeur, un SMR produit de l'hydrogène (utilisé pour désulfurer les carburants ou dans certains procédés de chimie, pour transformer les hydrocarbures lourds en carburants plus légers ou encore comme vecteur d'énergie propre) et du monoxyde de carbone (base à de nombreux produits chimiques).

Cogénération

La cogénération consiste à produire simultanément et efficacement de l'électricité et de la vapeur d'eau en consommant du gaz naturel et de l'eau. L'électricité est fournie au réseau local tandis que la vapeur d'eau est nécessaire à certains procédés industriels.

Cette Branche d'activité fournit de l'oxygène, de l'azote, de l'argon, de l'hydrogène, du monoxyde de carbone, aux secteurs de la métallurgie, de la chimie, de l'énergie, du pétrole et du gaz naturel, grâce à un réseau d'usines et de canalisations. Cet ensemble comprend 309 grandes unités de séparation de gaz de l'air et 43 unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone dans le monde entier. De plus, le Groupe opère également 17 centrales de cogénération pour fournir à ses clients vapeur d'eau et électricité.

Dans la **métallurgie**, l'oxygène est utilisé dans la production d'acier pour améliorer les performances énergétiques et réduire les émissions polluantes. La majorité des nouveaux projets est aujourd'hui située dans les économies en développement.

L'industrie **chimique** utilise principalement de l'oxygène, de l'hydrogène et du monoxyde de carbone dans ses procédés de fabrication et de l'azote pour l'inertage des installations.

L'industrie du **raffinage** consomme de l'hydrogène pour réduire le taux de soufre des carburants et alléger les hydrocarbures lourds. La demande en hydrogène augmente en raison d'une part de législations toujours plus strictes en matière d'émissions et d'autre

part de l'utilisation d'hydrocarbures de plus en plus lourds. Par ailleurs, de nombreuses industries liées à l'**énergie** ou à la **chimie** utilisent de l'oxygène en grande quantité pour transformer le charbon et le gaz naturel en gaz de synthèse (matière de base pour la production de produits chimiques) ou en électricité. Pour répondre aux besoins de ces clients, la fourniture de grandes quantités de gaz est indispensable. Air Liquide approvisionne ses clients directement par canalisations, en provenance d'une usine dédiée ou de différentes usines reliées en réseau. Air Liquide construit ses propres réseaux depuis 40 ans. À ce jour, leur longueur atteint plus de 9 000 km dans le monde, s'étendant pour l'Europe du Nord par exemple, de Rotterdam à Dunkerque, et pour la côte du golfe du Mexique aux États-Unis, de Lake Charles à Corpus Christi. De nombreux réseaux locaux de taille moyenne ont aussi été construits dans des bassins industriels importants et en fort développement en Allemagne, en Italie, à Singapour et plus récemment en Corée du Sud et en Chine.

L'utilisation de gaz industriels pour ces différents procédés industriels est indispensable. Toute discontinuité dans la fourniture oblige le client à interrompre ses opérations de production ; la fiabilité de l'approvisionnement est donc primordiale. Cependant,

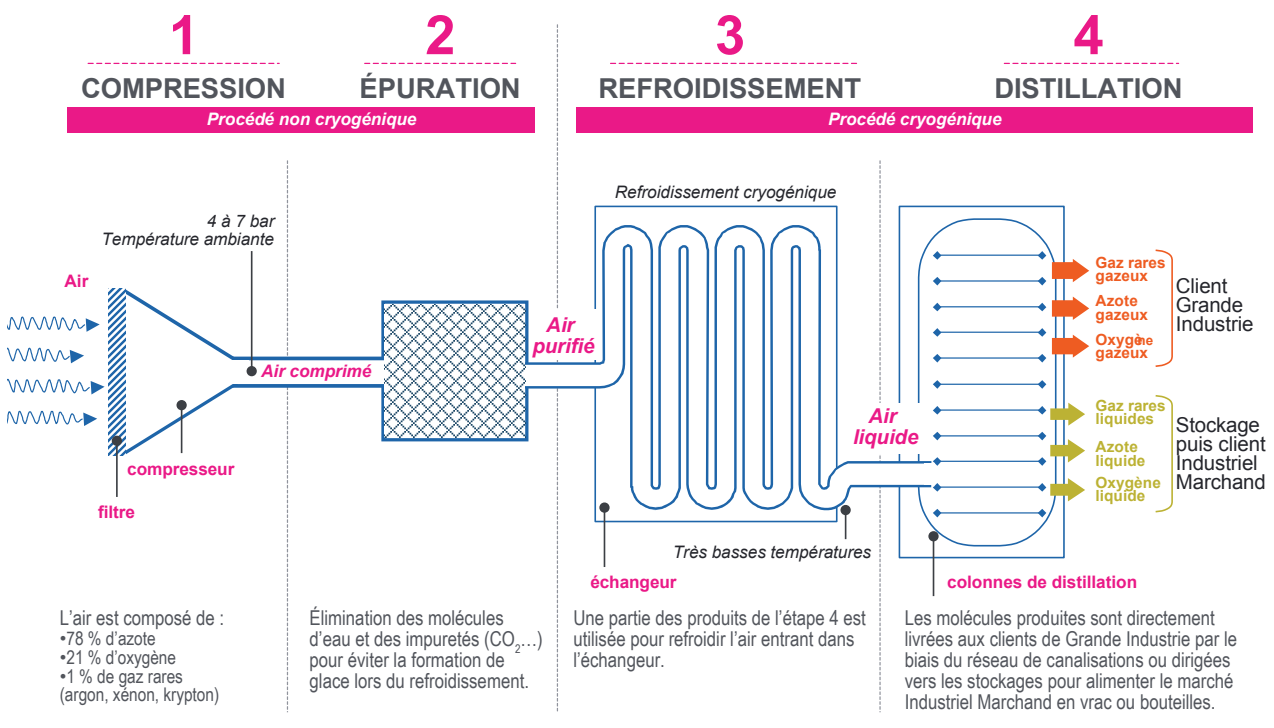
bien qu'indispensable, la fourniture de gaz ne représente pour le client qu'un coût très minime comparé à son coût global de production.

Les matières premières nécessaires à la production de gaz industriels varient selon le type d'unités et de régions. La production d'oxygène et d'azote requiert de l'air et une grande quantité d'électricité. Les unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone consomment principalement du gaz naturel et peu d'électricité. Les unités de cogénération consomment du gaz naturel et de l'eau. De manière générale, ces procédés industriels ont des intensités énergétique et capitalistique élevées.

La fourniture du gaz est généralement contractualisée pour une durée de 15 ans. Pour certains projets spécifiques, elle peut aller jusqu'à 20 ans. En effet, le Groupe s'engage à garantir un haut niveau de fiabilité et de disponibilité du gaz en service continu, sur le long terme, par une solution industrielle performante. En contrepartie, les contrats intègrent une indexation sur les coûts variables, principalement pour l'électricité et le gaz naturel, et des volumes minimaux garantis par des clauses d'achat ferme (*take-or-pay*).

Production de gaz de l'air

Schéma simplifié de fonctionnement d'une unité de séparation de gaz de l'air



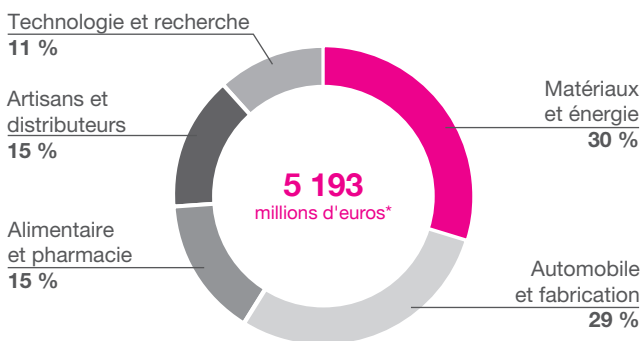
L'activité Grande Industrie s'appuie sur des contrats de long terme, avec une indexation des coûts d'énergie et des clauses *take-or-pay*. Ces contrats offrent une grande visibilité sur les revenus futurs et une protection en cas de baisse importante des volumes pris par le client (en dessous du niveau minimum du *take-or-pay*). Le cycle d'investissement est long et l'intensité capitalistique élevée de cette activité requiert un bilan solide. La signature de nouveaux contrats est gage de croissance future.

Air Liquide développe une stratégie de réseaux dans les bassins industriels afin d'offrir une plus grande fiabilité de fourniture aux clients et d'optimiser les coûts opératoires.

INDUSTRIEL MARCHAND

La Branche d'activité Industriel Marchand sert une très grande diversité de marchés et de clients – artisans, PME, groupes industriels internationaux – en leur offrant des solutions gaz complètes pour mettre en œuvre et optimiser leurs procédés industriels. Le cœur de son activité réside principalement dans la distribution de gaz. Forte d'un réseau mondial d'experts métiers et d'une large couverture géographique, elle fournit à ses clients des solutions innovantes incluant gaz industriels, des équipements d'application et des services associés.

Chiffre d'affaires 2012 Industriel Marchand par marché final



* Soit 37 % du chiffre d'affaires Gaz et Services.

L'activité Industriel Marchand sert cinq marchés principaux :

- Matériaux et énergie** : L'oxygène permet de réduire l'énergie consommée dans les procédés de fabrication du verre et des métaux et de traiter les eaux usées. L'azote est utilisé pour créer des atmosphères inertes qui préservent les produits sensibles à l'oxygène. Le dioxyde de carbone est utilisé pour le traitement de l'eau potable, l'hélium pour la plongée professionnelle et l'imagerie par résonance magnétique. L'azote et le dioxyde de carbone peuvent être utilisés pour la récupération assistée de pétrole ou de gaz et permettent dans certains cas de réduire la consommation d'eau et de solvants.
- Automobile et fabrication** : L'argon et les mélanges à base d'argon sont utilisés pour le soudage des pièces métalliques dans les industries manufacturières, l'hydrogène et l'azote pour les traitements thermiques, les gaz spéciaux pour l'analyse des gaz d'échappement et l'hélium pour les airbags. L'oxygène et l'acétylène interviennent, quant à eux, lors des opérations de chauffe et de coupage des métaux. Air Liquide permet ainsi à ses clients de produire des biens de qualité, d'optimiser leurs procédés de fabrication et de préserver leur environnement de travail.
- Alimentaire et pharmacie** : Les technologies du Groupe permettent d'améliorer les durées de conservation ainsi que les procédés de fabrication et de refroidissement des produits alimentaires et pharmaceutiques. Les trois principales activités sont la fourniture de dioxyde de carbone pour les

boissons, de mélanges de gaz pour le conditionnement sous atmosphère contrôlée et d'azote pour l'inertage des procédés et la production de froid. Air Liquide assure la conformité de ses produits aux réglementations en vigueur dans ces marchés, notamment la traçabilité complète de ses gaz.

- Technologie et recherche** : Les gaz industriels sont utilisés dans l'assemblage et l'encapsulation des composants électroniques, dans les procédés optoélectroniques, notamment dans la fabrication des LED et l'étrirage des fibres optiques et des lingots de silicium. Les gaz spéciaux nécessaires, entre autres, au calibrage des instruments d'analyse sont largement utilisés dans les centres de recherche et laboratoires d'analyses. Des solutions complètes de grande technicité combinant gaz et équipements ont été développées pour ces différentes applications.
- Enfin, Air Liquide fournit aux **Artisans et distributeurs** une gamme complète de gaz pour les activités de plomberie, chauffage, ventilation, climatisation, maintenance industrielle et réparation automobile, avec un conditionnement dédié, adapté aux contraintes d'utilisation de ces clients.

Ces gaz sont livrés sur le site du client, sous forme liquide, par des camions-citernes cryogéniques, sous forme gazeuse dans des bouteilles haute pression ou au moyen d'équipements de production sur site. La distribution reste traditionnellement locale avec des distances d'acheminement ne dépassant que rarement un rayon de 250 km autour du site de production. Pour assurer cette présence locale, l'activité Industriel Marchand s'appuie principalement sur les capacités de production des gaz de la Grande Industrie et développe sa propre logistique de distribution. En outre, Air Liquide loue à ses clients les réservoirs de stockage et les bouteilles, assurant ainsi la fiabilité de l'approvisionnement des gaz et garantissant la qualité des matériels utilisés. De plus en plus, l'installation de compteurs à télétransmission et des systèmes de traçage permet d'optimiser la logistique de distribution.



L'activité Industriel Marchand est caractérisée par une grande diversité de clients, de marchés finaux et de solutions ou services. La durée des contrats est variable et inférieure à cinq ans. Une partie des revenus provient des locations des réservoirs et des bouteilles. C'est un métier de service et d'expertise, à composante technologique et innovation, très local, où la densité géographique est clé. Les situations concurrentielles peuvent varier d'une zone à l'autre.

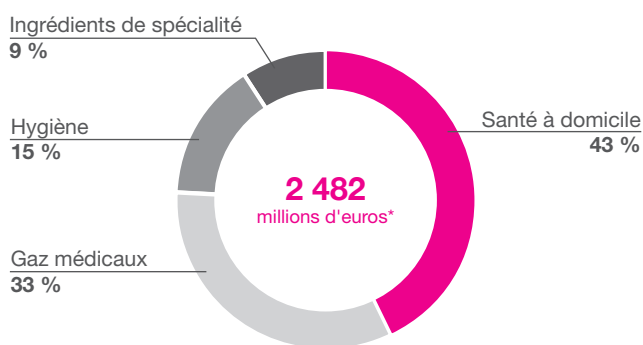
L'innovation en termes de marchés, de produits et d'applications est un fort vecteur de croissance. La croissance de l'activité est aussi fonction de la croissance de la production industrielle locale.

SANTÉ

La Branche d'activité Santé fournit des gaz, des services, du matériel médical et des produits d'hygiène à plus de 7 500 hôpitaux et cliniques et à 1 000 000 de patients à domicile dans le monde. Depuis le premier trimestre 2012, la branche Santé intègre un nouveau segment d'activité, celui des ingrédients de spécialité de sa filiale Seppic, qui sert les marchés de la cosmétique, de la pharmacie et des vaccins.

Air Liquide est l'un des leaders mondiaux dans ce secteur d'activité soumis à de fortes obligations réglementaires, liées au statut de médicament de plusieurs de ses gaz, ainsi que par la multiplicité des parties prenantes (patients, médecins et payeurs).

Chiffre d'affaires 2012 Santé par activité



* Soit 18 % du chiffre d'affaires Gaz et Services.

Air Liquide fournit aux hôpitaux des gaz médicaux, comme l'oxygène et le protoxyde d'azote, pour les salles d'opération, de soins intensifs, les soins d'urgence et, d'une manière plus générale, les chambres des patients.

Le Groupe innove et développe également des gaz thérapeutiques, utilisés en particulier en réanimation pour les cas d'hypertension artérielle pulmonaire aiguë (VasoKinox™), ou pour soulager la douleur (Kalinox™). Plusieurs gaz thérapeutiques sont aujourd'hui encore en phase de recherche et développement et le Groupe a entrepris des démarches d'extension de ses autorisations de mise sur le marché.

Air Liquide fournit également aux hôpitaux une gamme étendue de produits d'hygiène médicale (pour les mains, la peau, les instruments et les surfaces) pour lutter en particulier contre les maladies nosocomiales. Air Liquide contribue ainsi à la sécurité des patients, particulièrement dans les salles d'opération et les unités de soins intensifs. Certains produits d'hygiène sont également destinés aux industriels, dont les procédés requièrent une propreté irréprochable.

Dans le domaine de la santé à domicile, Air Liquide a développé son offre au-delà de l'oxygénothérapie. Air Liquide prend en charge plus de 1 million de patients à domicile souffrant de broncho-pneumopathie chronique obstructive, d'apnée du

sommeil, de diabète, ou de la maladie de Parkinson... en leur fournissant des services médico-techniques et de suivi au long cours. En veillant au bon suivi des prescriptions et en favorisant l'observance du traitement par les patients, Air Liquide devient un maillon clé de la relation patient/médecin/payeur et contribue à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des patients au quotidien, ainsi qu'à l'efficacité des systèmes de santé.

L'activité Santé connaît une croissance mondiale grâce à la mise en place de systèmes et d'infrastructures de santé dans de nombreuses économies en développement. L'activité Santé à domicile, permettant le maintien à leur domicile des patients atteints de maladies chroniques, se développe du fait de la forte prévalence des maladies chroniques et de l'allongement de la durée de vie. Cette activité répond également aux contraintes croissantes de maîtrise des dépenses de santé dans les pays économiquement avancés.

En début d'année, suite à la cession des activités industrielles et de commodités de sa filiale Seppic, Air Liquide a intégré celle-ci au sein de sa Branche d'activité Santé. Seppic produit et commercialise des ingrédients de spécialité comme des excipients et principes actifs pour la cosmétologie, des adjuvants pour les vaccins et des systèmes fonctionnels de pelliculage pour les médicaments.

En près de vingt ans, Air Liquide s'est affirmé comme un acteur majeur de la santé en Europe (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Espagne et Pays-Bas), au Canada et en Australie. Le Groupe est également implanté aux États-Unis (gaz médicaux uniquement), en Amérique du Sud, en Afrique et au Japon et a récemment commencé son développement en Europe de l'Est, en Corée du Sud et en Chine, au fur et à mesure de l'évolution des systèmes de santé locaux.



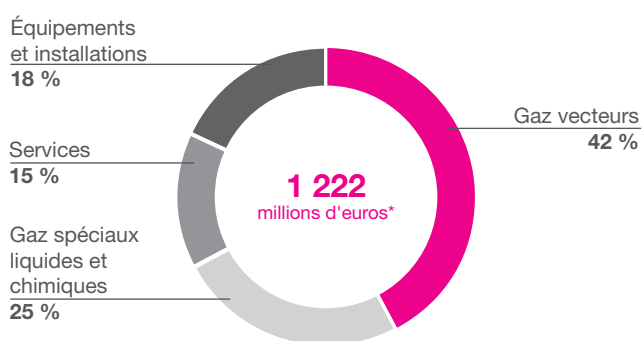
L'activité Santé s'organise autour de deux grands métiers : celui de la production et de la distribution de gaz médicaux aux hôpitaux et celui de prestataire de services de santé au domicile des patients. Elle évolue dans un cadre réglementaire strict. Densité, qualité des services supports et efficacités sont primordiales pour compenser les pressions tarifaires des systèmes de santé, notamment dans les économies avancées.

L'allongement de la durée de vie, le besoin accru de prise en charge du fait de l'augmentation des maladies chroniques et le développement des systèmes de santé dans les économies en développement font de l'activité Santé un solide relais de croissance pour le Groupe.

ÉLECTRONIQUE

La Branche d'activité Électronique fournit à ses clients des gaz ultra-purs dits vecteurs, des gaz spéciaux et des précurseurs avancés ainsi que des équipements de distribution de molécules et des services sur site associés, qui sont utilisés dans les procédés de fabrication de semi-conducteurs, d'écrans plats et de cellules photovoltaïques. Air Liquide a développé une réelle expertise dans les applications photovoltaïques ainsi que dans les molécules de prochaine génération dans le semi-conducteur et est le leader mondial des gaz dédiés à ces deux marchés.

Chiffre d'affaires 2012 Électronique par produit



* Soit 9 % du chiffre d'affaires Gaz et Services.

Air Liquide fournit à ses clients des gaz vecteurs (azote, oxygène et hydrogène ultra-purs notamment) à partir d'installations sur site pour transporter d'autres molécules, inerte et protéger les puces électroniques et écrans plats et purger les outils de fabrication. La nécessité d'une fourniture régulière et constante de gaz vecteurs conduit à des engagements à long terme et à la construction d'unités de production à proximité ou sur le site même du client.

Le Groupe distribue aussi des gaz spéciaux et des précurseurs avancés, qui interviennent au cœur des procédés de fabrication de semi-conducteurs, écrans plats et cellules solaires. Air Liquide dispose d'une usine de production de silane, en coentreprise avec Denal, un chimiste japonais. Ce gaz, ainsi que les gaz dits précurseurs, sont d'une importance majeure car nécessaires à toutes les fabrications faites sur des substrats à base de silicium, comme les semi-conducteurs, les cellules photovoltaïques et les écrans plats. Air Liquide développe et commercialise également une gamme de précurseurs avancés à forte valeur ajoutée, nommée Aloha.

La Branche Électronique fournit également les équipements et procède à l'installation des conduites et unités de distribution des gaz et produits chimiques ultra-purs destinés à équiper de nouvelles usines de fabrication de ses clients.

Enfin, en raison de son expertise et de sa volonté d'offrir une prestation complète à ses clients, Air Liquide propose également des services de contrôle qualité et de gestion des fluides sur site en flux tendus et dans des conditions rigoureuses de sécurité.

Ainsi le modèle de l'activité Électronique repose généralement sur des contrats long terme pour la fourniture des gaz vecteurs, sur le développement lié à la croissance en volume des marchés de l'électronique pour les gaz spéciaux et sur la nécessité constante d'innovations technologiques pour satisfaire les besoins des clients en concevant de nouvelles molécules dites précurseurs. La combinaison des activités de gaz vecteurs, de gaz spéciaux, de nouvelles molécules et d'équipements et installations permet à Air Liquide de limiter la volatilité de son chiffre d'affaires dans ce secteur cyclique et à haut potentiel de croissance.

L'activité Électronique d'Air Liquide est située en Asie pour 67 %, en Amériques pour 19 % et enfin en Europe pour 14 %.



Les activités Électronique du Groupe se répartissent en trois catégories différentes :

- **L'activité des gaz vecteurs a généralement un modèle économique basé sur des contrats d'environ 10 ans, avec indexation des coûts d'énergie et clauses de type *take-or-pay*. La croissance est liée à la signature de nouveaux contrats et aux investissements dans de petites unités de production dédiées.**
- **L'activité de distribution des gaz spéciaux est mondiale. La demande varie en fonction du cycle de consommation et de production des biens électroniques. Les gaz sont de haute pureté et requièrent une expertise technologique forte.**
- **Enfin, les ventes d'équipements et d'installation dépendent de la dynamique du cycle d'investissement du secteur Électronique.**

Dans un secteur Électronique en croissance sur le long terme avec des cycles courts, le mix d'activités, propre à Air Liquide, avec ses contrats long terme, représente un véritable atout.

SYNERGIES INDUSTRIELLES

Les quatre Branches qui constituent l'activité Gaz et Services sont étroitement liées par une logique industrielle forte privilégiant la proximité. Le schéma ci-après illustre la mutualisation des actifs, de production ou de distribution, entre les différentes Branches, pour une zone géographique donnée. Faisant levier sur ce maillage industriel efficace, Air Liquide tire profit de sa proximité avec ses clients pour anticiper leurs besoins, comprendre les évolutions des marchés et proposer des solutions innovantes.

Dans sa recherche de performance, le Groupe favorise les synergies dans différents domaines :

- Industrie : investissements locaux dans de nouveaux actifs puis mutualisation de ces actifs entre les différentes lignes de métiers, globalisation des approvisionnements et notamment des achats d'énergie (électricité et gaz naturel) ;

- Technologie et Ingénierie : partage de l'expertise mondiale du Groupe, transfert de connaissances, soutien aux zones géographiques ;
- Recherche et Développement : efforts constant pour développer de nouvelles applications ;
- Ressources humaines : culture managériale commune au sein de géographies ou métiers variés, visant à sélectionner, former, et valoriser les hommes et femmes du Groupe, favorisant un partage unique des compétences.

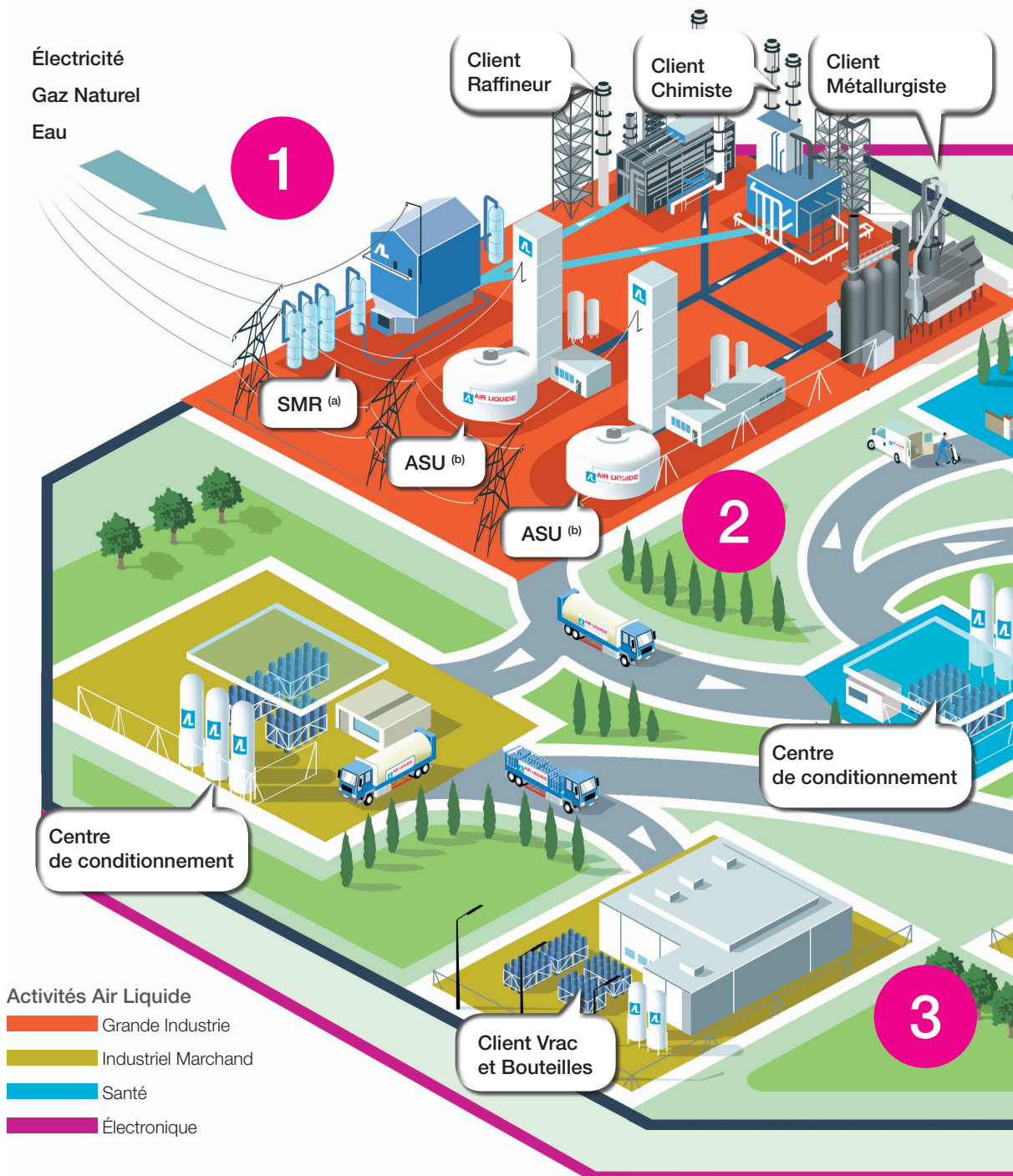
La combinaison de toutes ces synergies constitue un véritable « écosystème » qui s'autoalimente et permet au groupe Air Liquide de croître tout en créant de la valeur sur le long terme.

Modèle de développement type

1

- Identification des bassins industriels et de leur potentiel en termes de croissance et de mutualisation.
- Signature de différents contrats Grande Industrie
- Mutualisation des actifs de production (construction d'un réseau de canalisations) afin de renforcer la garantie de la fourniture et optimiser les coûts opérationnels

Synergies Industrielles



(a) SMR : Unité de production d'hydrogène et monoxyde de carbone (Steam Methane Reformer)

(b) ASU : Unité de production de gaz de l'air (Air Separation Unit)

(c) On-site : Petite unité de production locale sur site

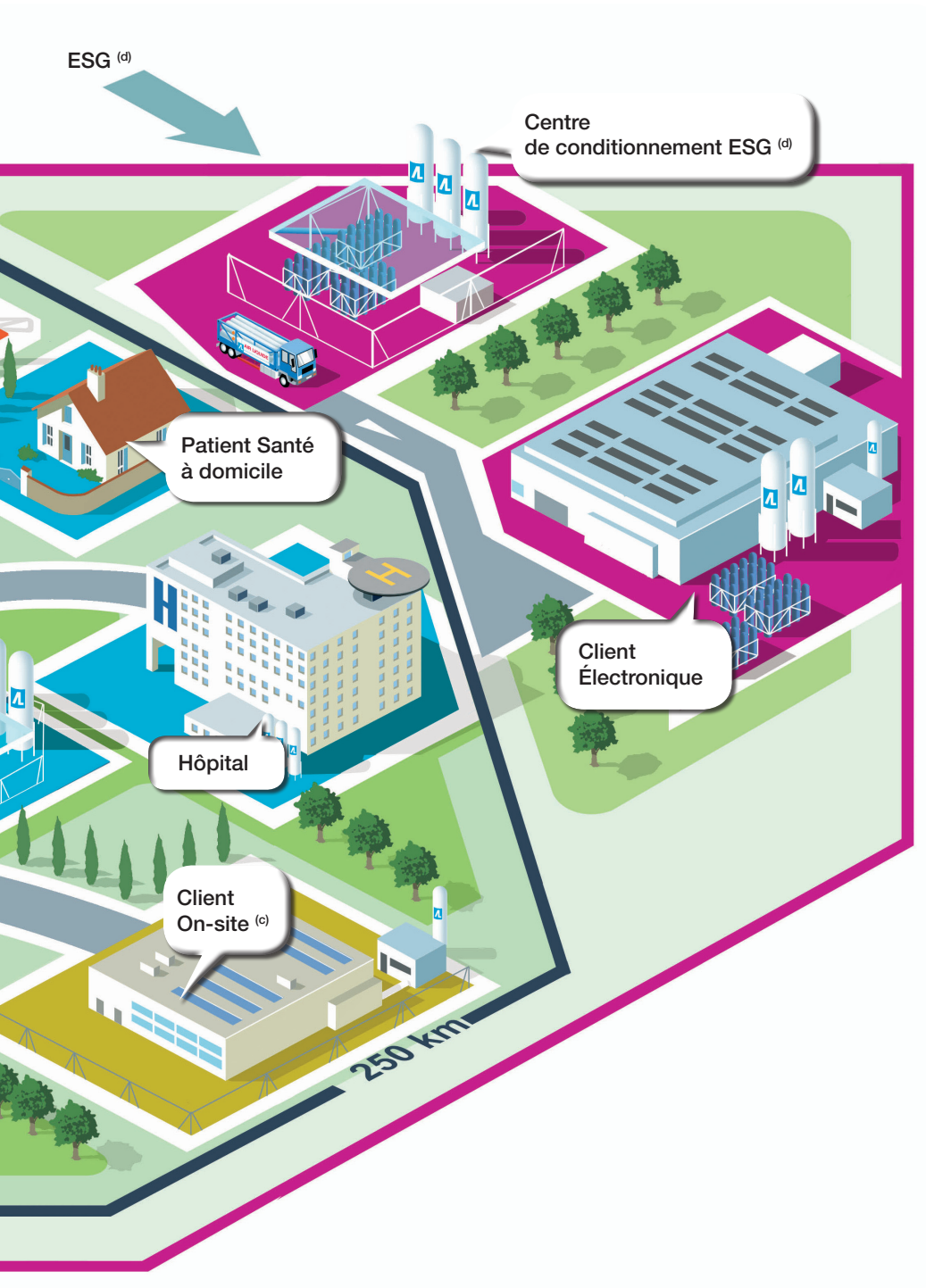
(d) ESG : Gaz spéciaux pour l'électronique (Electronic Specialty Gases)

2

■ Liquéfaction des gaz provenant de la Grande Industrie pour fournir l'Industriel Marchand, la Santé et l'Électronique (principe du « piggyback »)

3

■ Acquisitions de distributeurs locaux afin d'accélérer la couverture de la zone



INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION

C'est une innovation qui a été à l'origine de la création du groupe Air Liquide : un nouveau procédé industriel de séparation des gaz de l'air.

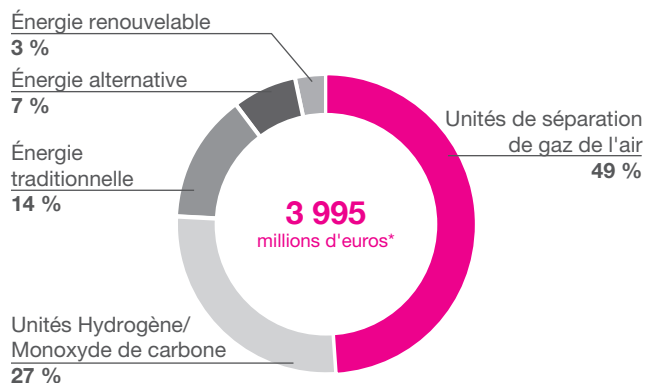
Afin de fournir à leurs clients les gaz nécessaires à leur production industrielle, les ingénieurs d'Air Liquide ont développé des technologies propriétaires. Le Groupe conçoit ainsi et construit, depuis plus de 100 ans, les unités qu'il opère pour son compte ou qu'il réalise pour compte de tiers qui souhaitent autoproduire. Aujourd'hui encore, Air Liquide est reconnu pour sa capacité à améliorer constamment la productivité des unités de séparation des gaz de l'air grâce à ses technologies parfaitement maîtrisées.

L'ensemble des technologies propriétaires du Groupe permettent à ses clients d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et de fournir une énergie propre et durable. L'activité Global E&C Solutions contribue ainsi à la transformation de l'industrie de l'énergie et aide à préserver et protéger l'atmosphère.

En effet, depuis l'acquisition de Lurgi en 2007, le Groupe a étendu son champ de compétences technologiques. Il détient désormais en propre des technologies de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone par vaporéformage du méthane, développées depuis plus de 50 ans au sein de Lurgi. De plus, cette acquisition a permis de compléter l'offre du Groupe avec les technologies de valorisation du charbon ou du gaz naturel en gaz de synthèse, gaz naturel synthétique, méthanol, propylène, carburants liquides, biocarburants. Compte tenu de la très grande quantité de gaz nécessaire à toutes ces activités, l'extension de son savoir-faire en Ingénierie et Construction permet au Groupe de s'associer, en amont des projets de production de gaz, au développement des procédés de ses clients et de dynamiser ainsi la croissance des ventes de gaz ou d'équipements. Certains de ces procédés, dont les stades de développement varient, offrent des solutions techniques de lutte contre le réchauffement climatique en permettant notamment le captage d'un flux presque pur de CO₂ émis par les sites industriels.

L'ensemble de l'activité Ingénierie et Construction d'Air Liquide est orientée principalement vers les technologies de production de gaz. Ainsi en 2012, 76 % de son portefeuille de commandes en cours concernent la fabrication d'unités de production de gaz de l'air ou d'hydrogène et monoxyde de carbone.

Commandes Ingénierie et Construction en cours ^(a) à fin 2012



* Dont 2,3 milliards de commandes de tiers.

Afin de couvrir l'ensemble des grands marchés du Groupe, l'activité Ingénierie et Construction dispose d'une large présence géographique avec quinze principaux centres d'ingénierie, et trois ateliers de fabrication, implantés en Amérique du Nord, en Europe (France, Allemagne, Pologne), en Asie (Chine, Inde, Japon) et en Afrique du Sud. Ces implantations permettent au Groupe de répondre à la demande mondiale tout en maîtrisant ses coûts de production.

Le Groupe privilégie en premier lieu le développement de son activité de vente de gaz par rapport à celle de vente d'équipements. Cependant, l'Ingénierie et Construction a pour le Groupe une dimension toute stratégique, à la fois pour l'interne et l'externe.

À l'interne, elle permet au Groupe de bénéficier des ressources d'ingénierie nécessaires aux projets d'investissements liés au développement de son activité Gaz et Services. Elle assure un niveau élevé d'expertise, condition primordiale pour concevoir des unités performantes répondant spécifiquement aux demandes des clients des activités gaz. Elle permet un pilotage opérationnel optimal des unités en fonctionnement, afin de réduire la facture énergétique et de limiter les interruptions techniques. Elle permet aussi au Groupe de réaliser des reprises de site, en ayant une juste appréciation de la qualité des actifs achetés.

L'Ingénierie et Construction d'Air Liquide intervient aussi pour compte de tiers. En 2012, les ventes tiers consolidées atteignent 785 millions d'euros. Air Liquide conçoit et construit des unités sur mesure qui appartiendront et seront opérées par le client. Cette activité tiers permet avant tout au Groupe d'évaluer en permanence la compétitivité de ses technologies et de son offre commerciale. Elle permet aussi à Air Liquide de tisser des

(a) Les commandes en cours correspondent à la valeur des commandes venant du Groupe et de clients tiers, gérées par les entités Ingénierie et Construction, hors projets sous garantie, depuis leur date de signature.

relations étroites avec les clients auto-producteurs de gaz et de mieux connaître leurs procédés industriels et leurs projets d'investissement bien en amont des discussions. Dans certains cas, des négociations initialement orientées vers la vente d'équipement se sont finalisées par la signature d'un contrat de fourniture de gaz industriel à long terme. Dans le cadre de cette activité aux tiers, la stratégie consiste à privilégier les contrats d'étude et de fourniture d'équipements moins risqués que ceux qui incluent la construction. Dans ce contexte, la contribution au chiffre d'affaires consolidé peut varier significativement d'une année sur l'autre.

AUTRES ACTIVITÉS

Au fil de son histoire, Air Liquide a développé d'autres activités en complément de la vente de gaz et d'équipements. Les ventes consolidées 2012 des Autres activités s'élèvent à 629 millions d'euros, soit 4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'activité Chimie de spécialité de Seppic, qui développe et commercialise des ingrédients de spécialité pour la santé, a rejoint la Branche d'activité Santé au sein des Gaz et Services.

Soudage

Air Liquide est un acteur majeur dans le développement des technologies de soudage et de coupage, offrant une gamme complète d'équipements, de produits consommables et de services qui y sont rattachés, avec des marques fortes dans le monde entier. Implanté principalement en Europe de l'Ouest et Europe de l'Est, Air Liquide Welding couvre des marchés très


Concurrence

À l'échelle mondiale, le secteur des **gaz industriels** compte quatre acteurs principaux : Air Liquide, l'allemand Linde et les deux américains Praxair et Air Products.

Il existe également plusieurs acteurs régionaux, tels que le Japonais Taiyo Nippon Sanso, l'Américain Airgas et l'Allemand Messer. Plusieurs concurrents basés dans les économies en développement émergent, comme les sociétés chinoises Yingde et Hangzhou Oxygen Plant Group.

De nombreux acteurs de taille plus modeste sont également présents sur les marchés locaux.

Dans la **Grande Industrie**, le client choisit entre autoproduction et externalisation de sa fourniture de gaz. On estime aujourd'hui à 80 % la part mondiale autoproduite d'hydrogène et à 65 % la part d'oxygène, avec cependant de fortes disparités géographiques. Ainsi, les autoproduiturs de gaz restent les plus grands concurrents du Groupe. Néanmoins, le passage progressif de certains clients à l'externalisation représente une opportunité de croissance majeure pour l'activité Grande Industrie. Le recours



L'activité Ingénierie et Construction confère au Groupe un réel avantage compétitif lui permettant à la fois de renforcer son partenariat avec ses clients et de s'engager pour ses besoins propres dans un processus continu d'amélioration des procédés industriels et de réduction des coûts des actifs.

divers : chantiers navals, automobile, équipements de transport, infrastructures, chaudronnerie, distributeurs, machines et équipements, énergies...

Avec son Centre Technique d'Applications du Soudage (CTAS), reconnu comme étant le plus grand centre de recherche privé du monde dans ce domaine, Air Liquide Welding investit dans l'innovation permanente et s'efforce d'améliorer continuellement les performances, la productivité, la sécurité et le confort des opérateurs.

Plongée

L'activité Plongée vend, sous la marque Aqua Lung, des équipements nécessaires à la plongée sous-marine et à la natation, à destination des professionnels et des particuliers. Son implantation est mondiale.

à l'autoproduction varie fortement selon la zone géographique, le secteur d'activité ou la culture du client. Dans les économies avancées, la fourniture d'oxygène est largement externalisée, tandis que celle d'hydrogène pour le raffinage reste majoritairement internalisée. Dans les économies en développement, le recours à l'externalisation, relativement nouveau, est en forte accélération. Air Liquide, leader mondial dans l'externalisation des gaz industriels, est en concurrence avec les trois autres grands acteurs mondiaux, et les acteurs régionaux, en particulier chinois en Chine.

L'**Industriel Marchand** est une activité régionale car les coûts de transport limitent la zone d'exploitation à un rayon de l'ordre de 250 km autour de l'unité de production. Ce marché, très diversifié par la taille et le secteur d'activité de ses clients, inclut donc de nombreux concurrents locaux de moyenne ou petite taille, qu'ils soient à la fois producteurs et distributeurs ou uniquement distributeurs de gaz.

Dans l'**Électronique**, trois acteurs jouent un rôle majeur : Air Liquide, Air Products et Taiyo Nippon Sanso.

Enfin, dans le domaine de la **Santé**, la plupart des acteurs de l'industrie du gaz fournissent également de l'oxygène médical aux hôpitaux, mais peu d'entre eux sont présents sur le marché prometteur des gaz thérapeutiques. Sur le segment de la Santé à domicile, le marché a évolué en 2012 avec la montée en puissance de Linde suite aux rachats d'activités en Europe et aux États-Unis. Air Liquide conforte sa position de numéro 1 en Europe. Néanmoins, le marché demeure fragmenté dans presque toutes les géographies du monde avec une multitude de petites entreprises et d'organisations associatives. Cette fragmentation représente des opportunités d'acquisitions. Enfin, Air Liquide est le seul producteur de gaz industriels et médicaux à avoir développé une activité Hygiène et Ingrédients de spécialité. Air Liquide se positionne en tant qu'acteur à part entière dans le domaine de la Santé, ce qui lui confère une différenciation unique.

Facteurs de risques

Le Groupe identifie les facteurs de risques auxquels il est exposé en s'appuyant sur sa démarche formalisée de maîtrise des risques. Celle-ci vise à les évaluer régulièrement et à mettre en œuvre les actions d'atténuations nécessaires.

Le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société décrit (page 130) les principales Procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place et qui y concourent.

RISQUES PARTICULIERS LIÉS À L'ACTIVITÉ

Le métier des gaz industriels se caractérise par un fort contenu technologique (tant dans la conception que dans la mise en œuvre d'unités de production), une intensité capitalistique élevée, des capacités de production locales et une intensité énergétique importante.

Les risques liés à ces caractéristiques sont atténués par de nombreux facteurs. Il s'agit notamment de la diversité des clients, des industries servies, des applications et des pays où le Groupe est présent. Il s'agit aussi d'une forte contractualisation de l'activité, d'un processus strict d'autorisation et de gestion des projets d'investissement, ainsi que d'une politique énergétique adaptée.

Risques liés à l'innovation et à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe n'est pas dépendante de brevets de tiers. Les procédés de fabrication et les designs sont développés par les équipes de Recherche et Développement, de Marketing, et de l'Ingénierie du Groupe depuis plus de 100 ans et sont protégés par des dépôts de brevets, de dessins, et de modèles. De même, les marques sont protégées. Le Groupe dépose chaque année plus de 300 brevets pour l'ensemble de ses activités. Le Groupe protège aussi ses droits de propriété intellectuelle dans les pays émergents où il se développe.

Dans le domaine de **l'Ingénierie et de la Construction**, Air Liquide est également en concurrence avec des acteurs du gaz industriel tels que Linde ou Air Products dans les technologies froides de séparation des gaz de l'air. Dans les technologies dites « chaudes », dans les domaines de l'hydrogène, de la gazéification de charbon et de la conversion chimique des gaz de synthèse, les concurrents les plus reconnus sont le Français Technip, le Suisse Foster Wheeler, l'Américain CB&I, ou l'Allemand ThyssenKrupp Uhde.

Des concurrents basés dans les économies en développement et notamment en Chine apparaissent également. C'est le cas des Chinois Hangzhou Oxygen Plant Group et Kaifeng dans le domaine des gaz de l'air et de Wison dans le domaine de la gazéification du charbon et de la conversion des gaz de synthèse.

Risques Ingénierie et Construction

Air Liquide entreprend des projets de taille significative afin de concevoir et de construire des unités de production de gaz pour ses clients et pour lui-même à travers le monde. L'Ingénierie du Groupe a comme mission première la réalisation des projets internes d'investissement. Elle réalise également pour des clients tiers des projets, dont certains clé en main, qu'elle sélectionne avec des critères stricts pour encadrer les risques liés à ces activités Ingénierie et Construction.

Les dispositifs permettant d'encadrer les engagements sur les projets les plus complexes sont décrits dans la section Activités de contrôle du Rapport du Président, page 132.

Ces projets s'étendent généralement sur plusieurs années. Des risques peuvent apparaître aux différentes étapes des projets, liés à la conception, aux achats, au transport ou à la construction mais sont souvent plus importants en phase de construction.

- Les coûts et délais de livraison d'équipements critiques peuvent avoir un impact sur le délai de réalisation et la rentabilité des projets.
- Les coûts et délais de construction sur site peuvent varier selon l'environnement, et peuvent créer des aléas au démarrage du projet et impacter la rentabilité des projets.
- Des problèmes techniques inattendus peuvent également apparaître suite à la mise en œuvre d'un procédé innovant. Des tests préliminaires sur des unités pilotes ou de démonstration permettent alors de réduire ces risques avant la mise en œuvre commerciale. Certains projets sont situés dans des régions du monde qui peuvent présenter des risques politiques. Un suivi particulier de ces projets permet de limiter de tels risques.

L'impact de l'ensemble des risques décrits ci-dessus dépend également des engagements contractuels envers les clients.

Risques liés aux investissements industriels

Le Groupe peut être exposé à certains risques propres aux investissements industriels qu'il réalise. Chaque projet d'investissement peut être affecté par différents facteurs liés d'une part à la localisation géographique, la qualité du client, la compétitivité du site, ou encore à la conception, l'estimation des coûts et la construction des unités de production de gaz. L'autorisation d'investissement est encadrée par des Comités ressources et investissements qui appliquent aux projets des critères d'appréciation très stricts. Ces Comités composés de responsables géographiques, techniques et financiers qui peuvent varier en fonction de la nature de chaque type de projet, sont présidés par un membre du Comité Exécutif. Ce processus de décisions d'investissements est expliqué dans la section Cycle d'investissement et stratégie de financement – page 46.

Risques commerciaux

Le principal risque commercial lié à l'activité est celui de faillite d'un client. La diversité des implantations géographiques dans 80 pays réduit les risques clients et marchés. En effet, les filiales du Groupe servent un nombre très important de clients (plus d'un million dans le monde) présents sur des marchés extrêmement variés : chimie, sidérurgie, raffinage, alimentaire, pharmacie, métaux, automobile, santé, électronique, photovoltaïque, laboratoires de recherche. Le premier client du Groupe représente environ 2 % du chiffre d'affaires, les dix premiers clients du Groupe représentent environ 13 % des ventes et les 50 premiers clients du Groupe représentent environ 29 % des ventes.

L'activité des gaz industriels est fortement contractualisée avec notamment des durées d'engagements propres aux Branches d'activités considérées :

- l'activité Grande Industrie et un tiers de l'activité de l'Électronique reposent sur des contrats de respectivement 15 ans à 20 ans, et 10 ans, adossés à des clauses dites de *take-or-pay* assurant un revenu minimal garanti. Ces contrats offrent une grande visibilité sur les flux futurs de trésorerie ;
- dans l'Industriel Marchand, les contrats d'une durée allant d'un à cinq ans, incluent également la location de réservoirs et de bouteilles ;
- pour la Santé à domicile, les situations varient d'un système de santé à l'autre, certains pays attribuant des marchés par région et par pathologie à la suite d'appels d'offres publics pour des durées d'un à cinq ans.

Les risques d'interruption d'activité des clients suite à des événements climatiques ou politiques majeurs sont limités par la grande diversité des pays dans lesquels le Groupe opère mais également par le recours nécessaire aux gaz lors de situations critiques. En effet, les gaz sont nécessaires à la sécurisation d'installations industrielles ou chimiques (gaz inertes), au maintien d'une activité industrielle locale (élément indispensable aux procédés industriels) et encore au maintien de la vie (gaz

médicaux). Ils sont donc souvent protégés ou prioritaires selon les situations.

Risques liés aux approvisionnements

L'électricité et le gaz naturel sont les principales matières premières des unités de production. Du fait de la répartition géographique de son activité, les contrats d'approvisionnements du Groupe sont diversifiés. Quand les marchés locaux le permettent, les filiales du Groupe assurent leur approvisionnement en énergie à travers des contrats d'achat sur le moyen et long terme et la mise en concurrence de fournisseurs locaux, avec l'objectif d'obtenir la fourniture d'énergie la plus fiable et au coût le plus compétitif disponible sur le marché. Le Groupe répercute à ses clients la variation de ces coûts à travers une facturation indexée intégrée à leurs contrats moyen et long terme.

Le risque de matières premières est décrit dans la note 28.2 aux États financiers consolidés – page 238.

RISQUES INDUSTRIELS

Les risques industriels sont répartis sur de nombreux sites, sur différents procédés industriels et différents modes de distribution.

La priorité essentielle du Groupe est la politique de sécurité, avec l'objectif formel de « Zéro accident sur chaque site, dans chaque région, dans chaque entité ». Les résultats obtenus en matière de sécurité depuis 20 ans témoignent des progrès continus du Groupe dans ce domaine.

Au-delà des risques génériques inhérents à toute activité industrielle, les différents métiers d'Air Liquide comportent des risques plus spécifiques liés :

- aux produits : les propriétés intrinsèques de certains produits conditionnés par le Groupe les classent dans la catégorie des matières dangereuses, pour lesquelles des procédures et moyens de détection adaptés sont définis ;
- aux procédés et à leurs exploitations : la cryogénie est utilisée pour séparer des gaz par distillation, les stocker et les transporter. Cette technique à très basse température requiert des moyens de contrôle et de protection spécifiques. Par ailleurs, la pression est au cœur des procédés du Groupe. Ainsi les équipements sous pression sont conçus avec des éléments de sécurité limitant tout relâchement incontrôlé ;
- à la logistique et au transport : chaque année, les véhicules de livraison, les commerciaux et les techniciens d'intervention parcourent de très nombreux kilomètres. Le strict respect du code de la route et l'entretien régulier des véhicules contribuent à protéger les conducteurs et les tiers. D'autre part, les sites industriels utilisent de nombreux moyens de levage motorisés. Une formation et une habilitation à l'utilisation de ces engins sont requises ;

Activités et facteurs de risques

- à l'ingénierie et à la construction : la prise en compte des risques industriels débute au moment de la phase de conception des futures installations. Par la suite, lors de la réalisation des installations, des plans de prévention et une organisation rigoureuse permettent de coordonner les multiples corps de métiers plus ou moins en interaction ;
- à la fiabilité de livraison : différentes solutions permettent d'assurer aux clients la fourniture de gaz : le raccordement direct depuis une unité de production par une canalisation, des stockages télé-surveillés sur sites afin de déclencher automatiquement un réapprovisionnement, ou bien encore des bouteilles de gaz disposant d'un code-barres assurant la traçabilité des produits.

Le Groupe dispose d'un Système de gestion industriel (« IMS ») décrit plus en détail dans le Rapport du Président page 132 définissant les processus de gestion sur les points ci-dessus.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Le métier des gaz industriels et médicaux est un métier dont les risques environnementaux sont par nature assez réduits. En effet, 85 % des grandes unités de production du Groupe sont des unités qui séparent les composants de l'air atmosphérique que sont l'oxygène, l'azote, l'argon et les gaz rares. Ces usines « sans cheminée » n'ont recours à aucun procédé de combustion et consomment presque uniquement de l'énergie électrique. Elles sont ainsi particulièrement respectueuses de l'environnement car elles ne rejettent pratiquement pas de CO₂, ni d'oxydes de soufre, ni d'oxydes d'azote. Néanmoins cette consommation d'électricité génère chez les fournisseurs de cette énergie des émissions de CO₂ appelées émissions indirectes. Les deux autres principales activités du Groupe sont la production d'hydrogène et la cogénération, représentant 15 % des grandes unités de productions, et qui utilisent des procédés de combustion, rejetant du CO₂ et des oxydes d'azote, ainsi que des oxydes de soufre en faible quantité.

L'eau est une ressource nécessaire à ces trois principaux procédés du Groupe. Les unités de séparation des gaz de l'air utilisent de l'eau uniquement pour le refroidissement au cours du procédé de séparation. Les unités de production d'hydrogène utilisent de l'eau sous forme de vapeur nécessaire à la réaction produisant l'hydrogène. Enfin les unités de cogénération produisent de la vapeur d'eau fournie en majeure partie au client.

Les risques environnementaux comprennent notamment les éléments suivants :

- l'empreinte environnementale, liée aux activités du Groupe dans le monde, fait l'objet d'un suivi rigoureux : sites relevant de la directive Seveso en Europe et sites équivalents dans le monde, consommations d'énergie électrique et thermique, approvisionnement annuel en eau, émissions dans l'air et dans l'eau, déchets et sous-produits, kilomètres parcourus par les camions de livraison des produits ainsi que l'évolution des démarches des certifications qualité (ISO 9001) et environnementale (ISO 14001) ;
- les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre du Groupe sont mesurées précisément sur chacun des sites de production ;
- le Groupe analyse et suit les facteurs de risques environnementaux aux principales étapes du cycle de vie de ses produits ;
- l'établissement d'une cartographie des sites situés en zone de stress hydrique permet d'identifier les risques liés à l'approvisionnement en eau ;
- le Groupe est en dialogue constant avec ses parties prenantes afin d'évaluer le risque d'image lié aux questions environnementales.

Les risques climatiques sont revus à la fois au niveau du Groupe et des sites :

- s'agissant du risque lié aux évolutions législatives sur la protection de l'environnement, Air Liquide effectue une veille en continu, notamment concernant l'*European Trading Scheme* et les autres systèmes d'échange de quotas de CO₂ en place ou en développement dans le monde, afin d'évaluer l'impact des changements réglementaires sur l'activité du Groupe ;
- les catastrophes météorologiques et climatiques constituent un risque pouvant perturber le bon fonctionnement des opérations. Des mesures de prévention contre les phénomènes météorologiques extrêmes sont mises en place sur les principaux sites situés dans les zones à risque.

Le *reporting* détaillé énergie et environnement est présenté dans le chapitre consacré à la Responsabilité et au Développement Durable du présent Document de référence, page 84.

RISQUES FINANCIERS

La maîtrise des risques financiers est une priorité pour le Groupe.

Les modalités de gestion des risques financiers sont décrites dans le Rapport du Président page 133, selon une gouvernance qui définit le rôle de la Direction Finance et Contrôle de gestion, des différents Comités, et le rôle des entités locales.

La Direction Finance et Contrôle de gestion assure également l'analyse des risques pays et des risques clients dans les décisions d'investissements en participant aux Comités d'investissements.

Risque de change

Les gaz industriels et médicaux n'étant pas appelés à être transportés sur de longues distances sont fabriqués en majorité dans le pays où ils sont vendus. Les activités du Groupe sont donc peu affectées par la fluctuation des devises.

Le risque de change transactionnel est faible. Il concerne d'une part les flux de redevances, d'assistance technique et de dividendes et d'autre part les flux commerciaux en devises des entités opérationnelles. Ces derniers ne sont pas significatifs

comparés au chiffre d'affaires consolidé sur base annuelle. Ce risque de change transactionnel est géré dans le cadre de la politique de couverture mise en œuvre par la Direction Finance et Contrôle de gestion.

Par ailleurs, le Groupe assure une couverture naturelle et réduit son exposition aux fluctuations de change en choisissant la devise d'endettement en fonction de la monnaie dans laquelle les flux de trésorerie qui permettront de rembourser la dette seront générés. Ainsi dans les pays hors zone Euro, dollar américain et yen, les financements sont réalisés soit en monnaie locale, soit en devise étrangère (EUR ou USD) lorsque les contrats de vente sont indexés sur cette dernière.

Le risque de change de conversion des états financiers de monnaies locales en euros correspond à la sensibilité aux deux principales devises étrangères : dollar américain (USD) et yen (JPY).

La note 28.2 aux États financiers consolidés décrit le processus de gestion du risque de change transactionnel, ainsi que les instruments dérivés utilisés et la sensibilité aux devises.

Risque de taux

L'objectif du Groupe est de limiter l'impact des variations de taux d'intérêt sur ses frais financiers et d'assurer, dans le cadre d'un principe de prudence, un adossement des actifs immobilisés à long terme avec des capitaux propres et de la dette à long terme à taux fixe. Les activités d'Air Liquide étant en grande partie basées sur des contrats à long terme (10 à 15 ans), la politique qui privilégie la couverture du risque de taux permet de maîtriser les coûts de financement au moment de la décision des investissements à long terme.

La politique du Groupe est de maintenir sur un horizon à moyen ou long terme une part majoritaire de la dette totale à taux fixe, notamment par l'utilisation de couvertures optionnelles. Cette politique permet de limiter l'impact des variations de taux d'intérêt sur les charges financières du Groupe.

La note 28.2 aux États financiers consolidés décrit la sensibilité des charges financières du Groupe aux variations de taux d'intérêt et le calendrier de re-fixation des taux d'intérêt de la dette à taux fixe et des instruments de couverture du risque de taux.

Risque de contrepartie financière et de liquidité

Le risque de contrepartie financière est principalement lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque établissement financier. Pour assurer son développement et son indépendance, le Groupe doit par ailleurs disposer d'une liquidité permanente, c'est-à-dire de capacités de financement suffisantes auprès des banques et des marchés financiers, disponibles à tout moment et au moindre coût. Dans ce domaine, le Groupe s'appuie sur des principes de prudence en termes de contreparties, et de diversification de celles-ci avec une limitation stricte des encours individuels.

Les risques de contrepartie et de liquidité au 31 décembre 2012 sont développés dans la note 28.2 aux États financiers consolidés. La répartition des clients et autres créances d'exploitation et les provisions pour créances douteuses sont développées dans les notes 6, 18.1 et 18.2 aux États financiers consolidés.

RISQUES NUMÉRIQUES

Les activités du Groupe, ses savoir-faire et plus largement ses relations avec l'ensemble des acteurs dans son environnement social et économique dépendent d'un fonctionnement de plus en plus dématérialisé et numérique. Ce fonctionnement s'appuie sur des systèmes d'information et de réseaux de communications rendus sans cesse plus complexes par leurs interdépendances tant humaines que fonctionnelles et techniques.

Cette dépendance numérique accentue les risques sur la confidentialité des données, sur l'intégrité des traitements et sur la disponibilité des systèmes informatiques, pouvant avoir des conséquences financières, opérationnelles, ou d'image pour le Groupe.

Un plan pluriannuel engagé en 2011 vise à renforcer les dispositifs du Groupe en matière de prévention et de surveillance, dans un contexte de cybermenaces et de risques numériques accrus. Il s'appuie sur une organisation dédiée et des Procédures de contrôle interne visant à assurer la protection des données et des systèmes d'information, décrites dans le Rapport du Président page 133.

RISQUES LIÉS À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La performance dans la durée du Groupe Air Liquide repose notamment sur la qualité de ses collaborateurs, leurs compétences et leur motivation.

Le Groupe développe donc un environnement professionnel motivant et impliquant, orienté vers la performance, à travers une politique de ressources humaines, qui vise à identifier, attirer, retenir et développer des collaborateurs compétents de tous horizons. Les objectifs de cette politique sont précisés dans le Rapport du Président page 133.

RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est implanté mondialement. Aussi les sociétés du Groupe qui exploitent des installations de production de gaz industriels et médicaux sont tenues de respecter la loi et les règlements qui leur sont applicables localement, notamment dans le domaine technique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'activité Santé, sont commercialisés des produits qui peuvent être soumis à la réglementation applicable aux médicaments.

Comme indiqué dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (page 130), les risques relatifs aux contrats et au droit de la concurrence,

Activités et facteurs de risques

ainsi que les questions relatives à l'anticorruption, font également l'objet d'un suivi particulier.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Les passifs et passifs éventuels liés aux litiges sont décrits dans les notes 23 et 31 aux États financiers consolidés.

RISQUES COUVERTS PAR DES ASSURANCES

Le Groupe couvre les risques de responsabilité civile, de dommages aux biens et de pertes d'exploitation par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang.

Dommmages aux biens et pertes d'exploitation

Les biens et les pertes d'exploitation sont couverts par des polices d'assurance dommages souscrites dans chaque pays où le Groupe est présent. La quasi-totalité de ces polices est regroupée dans un programme international.

Ces assurances, qui sont en général du type « tous risques sauf », couvrent l'incendie, la foudre, le dégât des eaux, l'explosion, le vandalisme, le choc, le bris de machine, le vol et, selon les pays et pour des montants limités, les catastrophes naturelles.

Les pertes d'exploitation sont assurées pour la plupart des sites de production dans ces mêmes polices.

La période de couverture des pertes d'exploitation est de 12 à 18 mois.

Les montants de franchise sont en rapport avec l'importance des sites.

Une partie des risques de dommages et pertes d'exploitation est conservée par le Groupe par l'intermédiaire d'une société captive de réassurance située au Luxembourg. La société captive de réassurance est totalement intégrée au programme international de dommages et pertes d'exploitation. Cette société captive de réassurance participe à l'assurance des sinistres à hauteur de 5 millions d'euros par sinistre au-dessus des franchises avec un

maximum de 10 millions d'euros par an. Au-delà de ces montants, les risques sont transférés aux assureurs. La gestion de la société captive de réassurance est confiée à un gestionnaire de captive agréé par le Commissariat aux assurances luxembourgeois.

Cette société de réassurance est consolidée par intégration globale. Le total de son bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 51 millions d'euros.

Les assureurs font régulièrement des visites de prévention des risques des principaux sites industriels.

Responsabilité civile

En matière de responsabilité civile, le Groupe maintient deux couvertures, une pour la zone Amérique du Nord et une autre pour le reste du monde. La zone Amérique du Nord est couverte par une assurance souscrite aux États-Unis. Pour les autres zones, le Groupe dispose d'une autre assurance ombrelle souscrite en France, qui couvre à la fois la Société et ses filiales en dehors des États-Unis et du Canada, les filiales étant assurées en excédent de leur propre couverture locale.

Ces deux assurances couvrent la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (risque d'exploitation) ou du fait des produits (risque produits). En outre et avec certaines limitations, ces assurances couvrent le risque « pollution » et les frais de retrait de produits.

Les montants de couverture souscrits sont supérieurs à 500 millions d'euros. Chacune de ces deux couvertures est conçue sur plusieurs lignes d'assurance qui se superposent. Chaque ligne est souscrite pour un montant donné auprès de plusieurs assureurs qui se partagent le risque. Au-dessus de la première ligne, les lignes supérieures agissent en excédent des lignes inférieures.

La police souscrite par la Société en France sert d'ombrelle aux filiales qui ne sont pas en Amérique du Nord. Dans le cadre de cette dernière ombrelle, chaque filiale à l'étranger a sa propre police de responsabilité qui couvre les dommages aux tiers du fait de son activité et du fait de ses produits. Le montant assuré pour chaque filiale dans sa propre police dépend de son chiffre d'affaires. Au-delà des montants assurés localement, les filiales sont assurées par l'assurance ombrelle du Groupe.

Les principales exclusions sont la faute intentionnelle, la guerre, l'incident nucléaire et la réfection du produit défectueux.

> PERFORMANCE 2012

Chiffres clés 2012

En 2012, une activité robuste a permis au Groupe d'atteindre, à nouveau, son objectif de croissance du résultat net. La progression de l'activité Gaz et Services s'est poursuivie dans toutes les branches et dans toutes les régions, avec les économies en développement en croissance comparable de + 11 %, et les économies avancées en hausse plus modeste de + 1 %. La marge opérationnelle Gaz et Services a été préservée grâce à une rétention de 29 % des efficacités. De plus, un programme d'alignement des coûts de structure a été entamé.

Malgré la prudence des clients, partout dans le monde, face aux incertitudes conjoncturelles à court terme, la forte dynamique des investissements s'est poursuivie avec le maintien d'un niveau élevé de décisions d'investissements industriels, un montant particulièrement élevé d'acquisitions et des prises de commandes très importantes en ingénierie. La structure financière du Groupe quant à elle reste solide.

Ainsi le Conseil d'Administration propose de maintenir le montant nominal du dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2013 à 2,50 euros par action. Compte tenu de l'attribution d'actions gratuites en mai 2012, ce dividende assure une hausse de + 10,3 % pour l'actionnaire et un ratio de distribution de 49,9 %.

(en millions d'euros)	2011	2012	Variation 2012/2011 publiée	Variation 2012/2011 comparable
Chiffre d'affaires total	14 457	15 326	+ 6,0 %	+ 2,5 % ^(a)
dont Gaz et Services	13 064 ^(b)	13 912	+ 6,5 %	+ 2,8 % ^(a)
Résultat opérationnel courant	2 409	2 560	+ 6,3 %	
Résultat opérationnel courant (en % du chiffre d'affaires)	16,7 %	16,7 %	=	= ^(c)
Résultat net – part du Groupe	1 535	1 609	+ 4,9 %	
Bénéfice net par action (en euros)	4,93 ^(d)	5,17	+ 4,9 %	
Dividende par action ajusté (en euros)	2,27 ^(d)	2,50 ^(e)		
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	2 728	2 913	+ 6,8 %	
Investissements nets ^(f)	1 676	2 848	+ 70,0 %	
Endettement net	5 248	6 103		
Ratio d'endettement net sur fonds propres	53 %	58 %		
Rentabilité des capitaux employés après impôts – ROCE ^(g)	12,1 %	11,9 % ^(h)		

(a) Hors effets de gaz naturel, de taux de change et de périmètre significatif. Le gaz naturel est une matière première essentielle dans la production de l'hydrogène et pour le fonctionnement des unités de cogénération. Tous les contrats Grande Industrie d'hydrogène et de cogénération ont des clauses d'indexation des ventes liées au prix du gaz naturel. Ainsi, lorsque le prix du gaz naturel varie, le prix de l'hydrogène ou de la vapeur pour le client varie en proportion, en fonction de ces clauses d'indexation.

(b) Chiffre d'affaires retraité pour inclure les activités ingrédients de spécialité dans l'activité Santé précédemment consolidé dans les Autres activités.

(c) Hors effet gaz naturel. Explication de l'impact du gaz naturel sur le chiffre d'affaires et le ratio de marge opérationnelle – page 38.

(d) Ajusté de l'attribution des actions gratuites en mai 2012.

(e) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 7 mai 2013.

(f) Incluant les transactions avec les actionnaires minoritaires.

(g) Rentabilité des capitaux employés après impôts : (résultat net après impôts et avant déduction des intérêts minoritaires – coûts de l'endettement financier net après impôts) / ((capitaux propres + intérêts minoritaires + endettement net) moyens sur l'exercice).

(h) Pro forma, incluant l'impact du résultat annualisé des acquisitions de LVL Médical et Gasmedi.



RÉSUMÉ

Le chiffre d'affaires du Groupe progresse de + 6,0 % pour atteindre 15 326 millions d'euros. Le chiffre d'affaires Gaz et Services s'élève à 13 912 millions d'euros, en hausse de + 6,5 %. En croissance comparable, hors effets de change, des acquisitions de LVL Médical et de Gasmedi et de l'augmentation du prix du gaz naturel, il augmente de + 2,8 %. La marge opérationnelle du Groupe est stable à 16,7 %. Le résultat net (part du Groupe) augmente de + 4,9 % pour atteindre 1 609 millions d'euros.

Le flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement s'établit à 2 913 millions d'euros, en hausse de + 6,8 %. Les investissements nets des cessions sont en forte augmentation à 2 848 millions d'euros, grâce aux nombreuses acquisitions réalisées durant l'année et à un montant toujours élevé d'investissements industriels. L'endettement net au 31 décembre 2012 est de 6 103 millions d'euros, et le taux d'endettement net sur capitaux propres, à 58 %, est en légère augmentation par rapport à celui du 31 décembre 2011.

Faits marquants 2012

Malgré un contexte économique incertain, l'année 2012 a été marquée par la confiance des clients dans leurs perspectives à moyen et long terme. Alors que le ralentissement de la demande mondiale entraînait des incertitudes quant à la croissance à court-terme, Air Liquide a signé sur la période plus de 2,9 milliards d'euros de décisions d'investissements, qui contribueront à la croissance des années à venir. Ce montant de décisions d'investissement, proche du niveau record, comprend 2 milliards d'euros d'investissements industriels et 887 millions d'euros d'acquisitions.

Ainsi, tout au long de l'année 2012, le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement organique d'une part, grâce à la signature de nombreux contrats partout dans le monde, et d'autre part, de renforcement de ses positions existantes par le biais d'acquisitions ciblées.

LA SANTÉ : LEVIER DE CROISSANCE EN EUROPE

La part de l'activité Santé dans le chiffre d'affaires Gaz et Services croît fortement, passant de 16 % publié en 2011 à 18 % pour l'année 2012. Plusieurs phénomènes expliquent cette évolution.

- La finalisation de plusieurs acquisitions, dont deux de taille importante, permet au Groupe de renforcer ses positions sur le marché européen de la santé à domicile. Ainsi, en août et septembre 2012, le Groupe se porte respectivement acquéreur des activités françaises de LVL Médical pour un investissement de 316 millions d'euros et de Gasmedi, troisième acteur de la santé à domicile en Espagne, pour 330 millions d'euros. Les chiffres d'affaires de LVL Médical en France et de Gasmedi s'élevaient respectivement à 104 et 82 millions d'euros en 2011. La combinaison des savoir-faire de LVL Médical en France et de Gasmedi en Espagne et de la capacité d'innovation d'Air Liquide permettra au Groupe d'améliorer le service fourni à l'ensemble des patients. Ces acquisitions portent le nombre de patients traités par Air Liquide à travers le monde à plus d'un million.

Afin de financer ces deux acquisitions, Air Liquide émet, dans le cadre de son programme EMTN, des obligations sur 9 ans au taux de 2,125 %. L'obtention d'une notation de la part de l'agence de notation extra-financière Vigeo a permis la qualification ISR (Investissement Socialement Responsable) de cette émission. Cette évaluation s'appuie sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance de l'activité Santé à domicile d'Air Liquide. Le Groupe devient ainsi la première entreprise à émettre des obligations répondant spécifiquement aux critères des Investisseurs Socialement Responsables. Cette émission, placée en majorité auprès d'investisseurs disposant de mandats de gestion ISR, permet à la Société de diversifier ses sources de financement.

- Par ailleurs, afin de valoriser au mieux les synergies en termes de marché ou de cadre réglementaire, Air Liquide intègre en début d'exercice sa filiale Seppic, leader reconnu dans les ingrédients de spécialité destinés à la santé, dans sa branche mondiale d'activité Santé.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DANS TOUTES LES GÉOGRAPHIES ET TOUS LES MÉTIERS

En 2012, Air Liquide poursuit sa stratégie de croissance par les investissements industriels et les acquisitions. Dans les économies en développement, le Groupe étend ses opérations notamment en Europe orientale et en Amérique latine, deux régions à forte croissance. Dans les économies avancées, Air Liquide fait levier sur ses positions existantes, et s'appuyant sur ses technologies propriétaires, renforce encore son activité.

- En Russie, le Groupe accélère son développement en démarrant deux nouvelles unités de séparation des gaz de l'air : la première servira les clients du métier Marchand dans la région du Tatarstan, la seconde alimentera le client Severstal à Cherepovets. Air Liquide a également acquis deux fournisseurs régionaux de gaz liquéfiés et conditionnés en bouteilles, l'un à Moscou, Logika, l'autre à Saint-Petersbourg, Lentechgas. Ces deux investissements initiaux seront complétés par la mise en

service d'unités de séparation des gaz de l'air. En Pologne, le Groupe poursuit également sa croissance et signe un contrat avec KGHM Polska Miedz, leader de l'industrie du cuivre. Ces nouveaux développements s'inscrivent dans la droite ligne de contrats signés en 2011 avec Metinvest en Ukraine et Severstal en Russie, et soulignent l'intérêt que le Groupe porte à cette région en forte croissance.

- En Amérique du Sud, après avoir investi au Chili l'année passée, Air Liquide intensifie son développement dans la région. Au Brésil, le Groupe s'engage à construire deux nouvelles unités de production afin de répondre à la demande croissante d'acteurs locaux tels que FEMSA, le premier embouteilleur des boissons Coca-Cola dans le monde et Suzano Papel e Celulose, premier producteur de papier d'Amérique latine. Après un premier investissement au Mexique en 2011, Air Liquide poursuit son développement à Pesqueria, dans le Nouveau Léon, auprès d'aciéristes et signe un contrat de fourniture de gaz, prévoyant la construction d'une unité de séparation des gaz de l'air et d'une unité de production d'hydrogène.
- En Chine, l'activité des gaz industriels jusque-là orientée vers la production sidérurgique se diversifie progressivement et de nouvelles opportunités apparaissent, notamment dans les secteurs de l'électronique et de la chimie. Après avoir mis en service à Shanghai, en janvier 2012, une unité de production d'hydrogène de grande taille, le Groupe décide de construire une nouvelle unité d'hydrogène dans la province de Liaoning.
- Le Groupe étend sa présence en Afrique du Sud et s'engage auprès du deuxième plus grand producteur d'acier du pays, Evraz Highveld Steel and Vanadium, en investissant dans une nouvelle unité de séparation des gaz de l'air.
- En Europe de l'Ouest, le Groupe acquiert la société britannique Energas & Engweld, un distributeur de gaz conditionnés. En Allemagne, grâce à son réseau de canalisations lui offrant un avantage compétitif, le Groupe remporte un contrat à long terme majeur pour 100 millions d'euros d'investissement avec Bayer MedicalScience pour la construction d'une nouvelle unité de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone.

- Enfin, aux États-Unis, dans le domaine de l'Électronique, fort du succès technologique et commercial de la gamme Aloha, le Groupe a doublé sa capacité de production mondiale de précurseurs avancés.

L'HYDROGÈNE : VECTEUR D'ÉNERGIE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Plusieurs étapes ont été franchies dans le développement prometteur de l'hydrogène énergie. Aujourd'hui, cette technologie est déjà utilisée pour des applications ciblées : générateurs électriques de secours, alimentation des lieux isolés en électricité, flottes captives de bus ou de chariots élévateurs. Récemment, dans le secteur automobile, plusieurs constructeurs ont annoncé la commercialisation d'ici 2015 de véhicules électriques alimentés par pile à combustible à hydrogène.

Parallèlement, en 2012, Air Liquide inaugure sa première station de distribution d'hydrogène accessible aux voitures de particuliers à Düsseldorf et s'engage auprès du gouvernement allemand à construire dix nouvelles stations de distribution au cours des trois prochaines années. Le Groupe installe également deux nouvelles stations : l'une à Oslo en Norvège et l'autre à Brugg en Suisse. En fin d'année, le Groupe décide de construire et d'opérer une station de distribution destinée au grand public à Rotterdam. Ces projets de développement s'étendent en dehors des frontières de l'Europe ; ainsi au Japon, Air Liquide se dote d'une équipe dédiée pour répondre au projet du gouvernement japonais d'installer 100 stations de distribution d'hydrogène d'ici 2015.

De plus, afin de proposer à ses clients une chaîne hydrogène complète sans émissions de CO₂ – de la production à la consommation finale – le Groupe travaille activement en amont sur différents projets de production propre d'hydrogène. À cet effet, Air Liquide fait l'acquisition aux États-Unis, dans l'État de Géorgie, d'installations de biogaz. La récupération du biogaz issu de l'enfouissement de déchets permettra de produire du *Blue Hydrogen* à partir de sources d'énergie renouvelables et décarbonées.

Compte de résultat 2012

Note préliminaire : L'intégration de Seppic au sein des activités Gaz et Services à partir du début de 2012 entraîne une modification de la répartition sectorielle du chiffre d'affaires du Groupe. Les chiffres d'affaires des activités Gaz et Services et Autres activités de 2011 ont été retraités pour prendre en compte ce changement. De même, les résultats opérationnels 2011 des Gaz et Services et des Autres activités, présentés ci-après, sont retraités.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2011 publié	2011 retraité	2012	Variation 2012/2011	Variation 2012/2011 comparable ^(a)
Gaz et Services	12 839	13 064	13 912	+ 6,5 %	+ 2,8 %
Ingénierie et Construction	705	705	785	+ 11,3 %	+ 9,4 %
Autres activités	913	688	629	- 8,4 %	- 9,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	14 457	14 457	15 326	+ 6,0 %	+ 2,5 %

(a) Hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif.

Groupe

Le **chiffre d'affaires 2012 du Groupe** atteint **15 326 millions d'euros**, soit une hausse publiée de + 6,0 % par rapport à 2011, renforcée par un effet de change positif de + 3,2 % et la contribution de deux acquisitions significatives progressivement à partir du 3^e trimestre. En **variation comparable**, il augmente de **+ 2,5 %**, par rapport à 2011.

Chiffre d'affaires trimestriel (en millions d'euros)	T1 12	T2 12	T3 12	T4 12
Gaz et Services	3 443	3 394	3 490	3 585
Ingénierie et Construction	178	188	167	252
Autres activités	158	172	146	153
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	3 779	3 754	3 803	3 990
Variation publiée 2012/2011	+ 6,7 %	+ 5,1 %	+ 5,7 %	+ 6,6 %
Variation comparable 2012/2011 ^(a)	+ 4,5 %	+ 1,2 %	+ 1,0 %	+ 3,3 %

(a) Hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif.

Impact du change, du gaz naturel et du périmètre significatif

Au-delà de la comparaison des chiffres publiés, les informations financières sont fournies hors change, hors effet de variation des prix du gaz naturel et hors effet de périmètre significatif.

Les gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement ne s'exportant que très peu, l'impact des variations monétaires sur les niveaux d'activité et de résultat est limité à la conversion des états financiers en euros des filiales situées en dehors de la zone euro. Par ailleurs, les variations de coût du gaz naturel sont répercutées aux clients à travers des clauses d'indexation.

(en millions d'euros)	Groupe	Gaz et Services
Chiffre d'affaires 2012	15 326	13 912
Variation 2012/2011 publiée en %	+ 6,0 %	+ 6,5 %
Effet de change	+ 464	+ 441
Effet gaz naturel	+ 17	+ 17
Effet de périmètre significatif	+ 25	+ 25
Variation comparable	+ 364	+ 365
Variation 2012/2011 comparable ^(a) (en %)	+ 2,5 %	+ 2,8 %

(a) Hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif.

Gaz et Services

Sauf mention contraire, les variations sur le chiffre d'affaires commentées ci-dessous sont toutes des variations à données comparables (hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif).

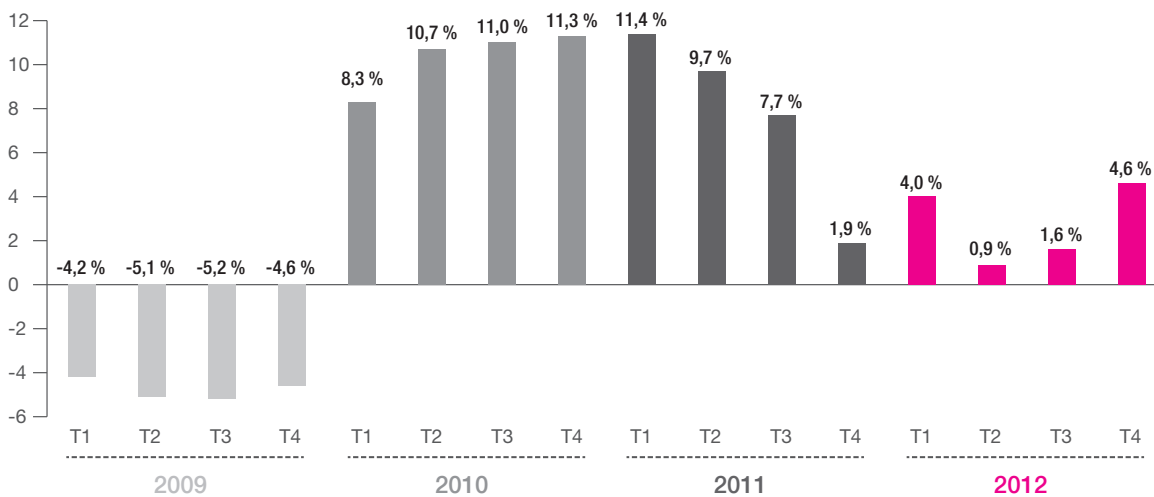
Le chiffre d'affaires **Gaz et Services** atteint **13 912 millions d'euros**, en croissance publiée de + 6,5 %, et bénéficie d'un effet de change positif de + 3,4 %. La contribution nette de la cession en 2011 des activités d'équipement en Électronique et des acquisitions de LVL Médical et de Gasmedi s'est élevée à + 0,2 %. L'effet de la hausse du prix du gaz naturel a été limité cette année à + 0,1 %, la baisse des prix en Amériques et Asie-Pacifique compensant la hausse dans le reste du monde. À base comparable, le chiffre d'affaires augmente de + 2,8 % par rapport

à 2011, avec une croissance dans toutes les zones et toutes les branches d'activité.

La reprise de la croissance au 1^{er} trimestre de l'année a été de courte durée avec un ralentissement net aux deuxième et troisième trimestres. La croissance s'est améliorée au 4^e trimestre, bénéficiant d'une base de comparaison plus favorable par rapport à un dernier trimestre 2011 déjà marqué par le ralentissement de l'économie mondiale.

Croissance comparable ^(a) des ventes Gaz et Services ^(b)

(en %)



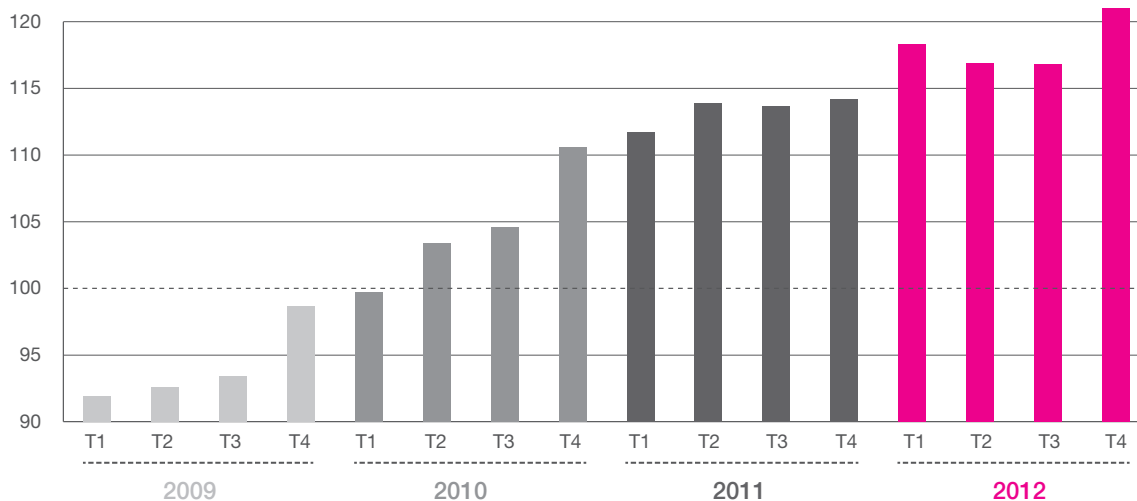
(a) Comparable : hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif.

(b) Les taux de croissance antérieurs à 2012 ne sont pas retraités pour l'intégration de Seppic dans l'activité Gaz et Services.

Le niveau d'activité 2012, différencié de trimestre en trimestre, est resté robuste tout au long de l'année et globalement nettement supérieur à celui de 2011. Il s'établit, en moyenne sur l'année, à près de 20 % au-dessus du niveau de référence de 2008.

Indicateur trimestriel d'activité ^(a) Gaz et Services

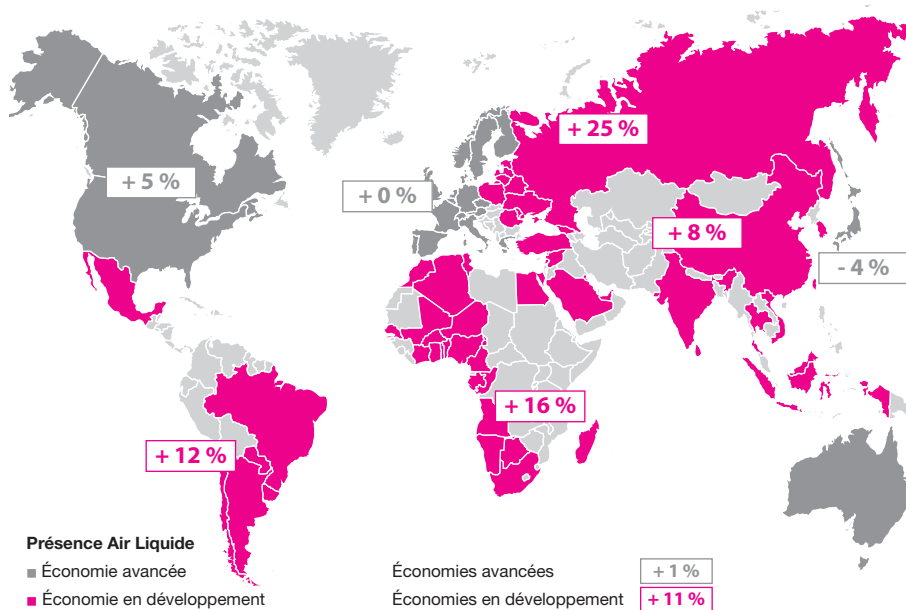
(base 100 moyenne 2008)



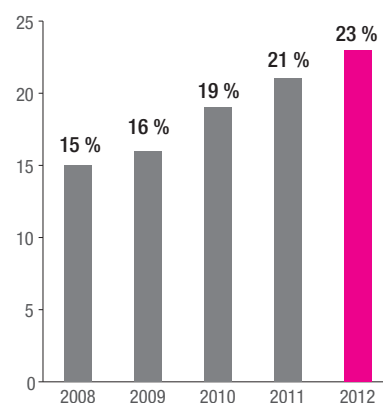
(a) Chiffre d'affaires hors change et gaz naturel, ajusté du nombre de jours par mois.

Cette performance annuelle s'appuie sur :

- une hausse de + 11 % des ventes dans les économies en développement, où la croissance reste soutenue grâce à la poursuite des démarrages et montées en puissance d'unités, une croissance solide de la demande et de petites acquisitions ;
- une hausse de + 1 % dans les économies avancées, où la faible croissance de la demande en Europe et au Japon a été compensée par la bonne tenue de l'activité en Amérique du Nord et en Australie.

Croissance comparable ^(a) des ventes Gaz et Services (2012/2011)

Part des ventes Gaz et Services dans les économies en développement



(a) Hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif.

Grâce à un rythme de croissance supérieur, la part des économies en développement dans le chiffre d'affaires Gaz et Services augmente à nouveau pour atteindre 23 % des ventes en 2012. Cette part est encore plus importante encore pour les activités industrielles.

Malgré quelques retards de démarrages au cours de l'année, la contribution, aux ventes Gaz et Services, des démarrages, montées en puissance, reprises de sites et petites acquisitions a été de + 3,5 %, et de + 3,7 % en incluant les effets de périmètre significatif.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2011 retraité ^(b)	2012	Variation 2012/2011	Variation 2012/2011 comparable ^(a)
Europe	6 810	7 025	+ 3,2 %	+ 1,0 %
Amériques	2 859	3 108	+ 8,7 %	+ 6,2 %
Asie-Pacifique	3 083	3 416	+ 10,8 %	+ 2,2 %
Moyen-Orient et Afrique	312	363	+ 16,5 %	+ 16,0 %
GAZ ET SERVICES	13 064	13 912	+ 6,5 %	+ 2,8 %
Industriel Marchand	4 892	5 193	+ 6,2 %	+ 2,5 %
Grande Industrie	4 585	5 015	+ 9,4 %	+ 5,6 %
Santé	2 301	2 482	+ 7,9 %	+ 4,2 %
Électronique	1 286	1 222	- 5,0 %	- 8,4 %

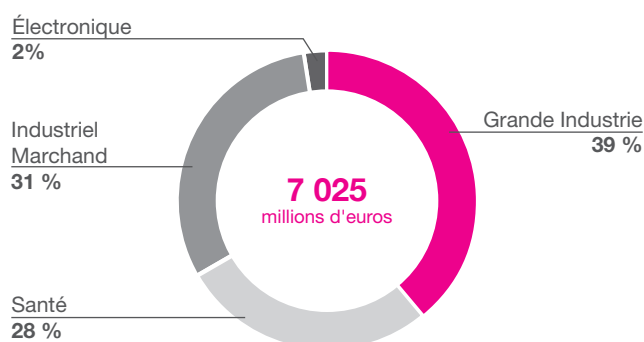
(a) Hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif.

(b) Chiffres retraités pour le transfert des activités d'ingrédients de spécialité au sein de la Santé.

Europe

Le chiffre d'affaires de la zone Europe s'établit à **7 025 millions d'euros**, en hausse de **+ 1,0 %**. La demande en hydrogène est en forte hausse, alors que la croissance des volumes des autres gaz industriels reste faible notamment en Europe du Sud. La zone bénéficie toujours d'une activité Santé en croissance régulière et du dynamisme des économies en développement, qui progressent à + 25 % grâce à des montées en puissance, des reprises de sites et des petites acquisitions en Russie, Pologne et Turquie.

Chiffre d'affaires 2012 Gaz et Services Europe

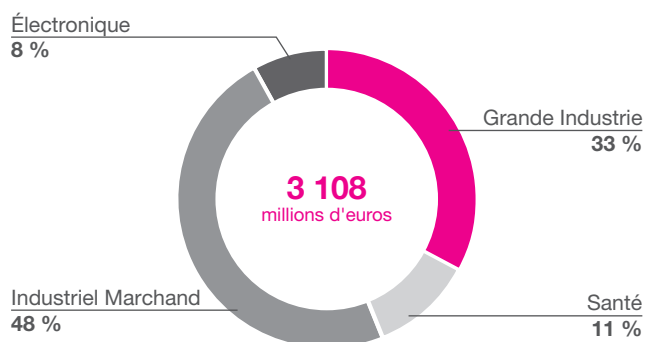


- L'activité **Grande Industrie** est en croissance de **+ 2,5 %**. Cette performance reflète une demande soutenue dans les secteurs de la Chimie et du Raffinage, du nord au sud de la zone qui compense la baisse de la demande du secteur des métaux et quelques fermetures d'unités chez les clients. Par ailleurs, le développement vers les grands pays industriels d'Europe orientale porte ses fruits ; l'activité Grande Industrie y est en croissance de plus de **+ 20 %** grâce à des démarrages en Russie et une reprise de site en Turquie.
- Les ventes de l'**Industriel Marchand** sont en baisse légère à **- 0,5 %**. Les économies en développement poursuivent leur croissance à deux chiffres grâce à des nouvelles capacités, à des acquisitions de distributeurs autour des nouvelles capacités et à une demande dynamique. Dans les économies avancées, en revanche, l'activité souffre d'un environnement conjoncturel difficile. Les volumes de bouteilles et de vrac demeurent en deçà des niveaux de 2008, particulièrement en Europe du Sud où l'activité a continué à se contracter. En Europe du Nord, les volumes sont stables et l'activité bénéficie de l'acquisition d'Energas, un acteur local en Grande-Bretagne. L'effet prix reste positif sur l'année à **+ 0,9 %**.
- La **Santé** poursuit son développement, avec une croissance de **+ 2,7 %**, et de **+ 6,1 %** incluant l'effet depuis septembre des acquisitions de LVL Médical en France et, depuis octobre, de Gasmedi en Espagne. Hors acquisitions de LVL Médical et Gasmedi, la Santé à domicile croît de **+ 3 %**, portée par la croissance continue de la demande et l'élargissement du portefeuille de thérapies traitées et ce, malgré une pression tarifaire forte lors des renouvellements de contrats. La progression des volumes de gaz médicaux est pénalisée par les pressions budgétaires de certains États. Les activités Hygiène se développent régulièrement grâce à une demande soutenue. En raison d'une base de comparaison très élevée en 2011, les ingrédients de spécialité affichent une croissance du chiffre d'affaires de **+ 1 %**.
- Le chiffre d'affaires de l'**Électronique** baisse de **- 12,9 %** après une année 2011 record en ventes d'Équipements et Installations, liée notamment à la construction d'une nouvelle *fab* de panneaux photovoltaïques en Italie. La progression des ventes de gaz vecteurs et de gaz spéciaux est cependant restée solide, bénéficiant de nouveaux contrats, dont le démarrage de la nouvelle *fab* en Italie.

Amériques

Le chiffre d'affaires Gaz et Services de la zone Amériques s'établit à **3 108 millions d'euros**, en hausse de **+ 6,2 %**. L'activité industrielle reste soutenue dans le Nord, avec une forte demande en hydrogène pour le raffinage et une élasticité des prix Industriel Marchand plus marquée qu'en Europe. Dans le Sud, la croissance a été régulière tout au long de l'année, tant dans le domaine industriel que dans celui de la Santé et s'établit à plus de **+ 12 %**.

Chiffre d'affaires 2012 Gaz et Services Amériques

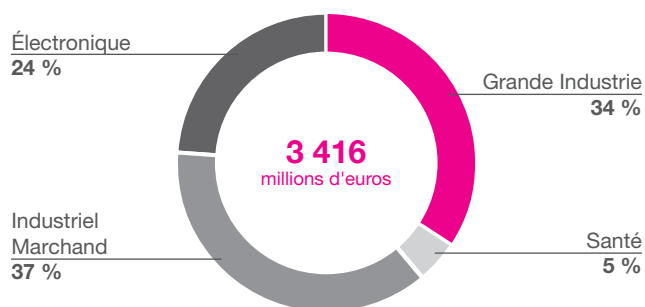


- La **Grande Industrie** affiche une progression solide de **+ 7,8 %** de ses ventes bénéficiant des montées en puissance de sites au Texas et en Louisiane, d'une reprise de site et d'une demande particulièrement solide dans le secteur de la chimie qui bénéficie de la baisse des prix du gaz naturel. La demande du secteur métaux est restée dynamique dans les pays du Sud et s'est progressivement redressée dans les économies du Nord. Les ventes des unités de cogénération sont pénalisées par la baisse des tarifs d'électricité.
- L'activité **Industriel Marchand** progresse de **+ 5,7 %** avec une performance homogène dans l'ensemble de la région. Le dynamisme de l'activité repose sur la bonne tenue de la demande industrielle, les acquisitions de distributeurs au Canada et au Brésil ainsi que le développement de ventes de gaz vrac pour l'exploration pétrolière. L'activité bouteilles progresse également sur l'ensemble de la zone et est particulièrement soutenue en Amérique du Sud. Des campagnes de hausses de prix se sont poursuivies tout au long de l'année.
- Le chiffre d'affaires de la **Santé** progresse de **+ 11,3 %** porté par la dynamique de la Santé à domicile en Amérique latine (Argentine, Brésil et Chili). La croissance, plus modeste, de l'Amérique du Nord s'appuie sur une croissance solide au Canada en Santé à domicile, grâce notamment à de petites acquisitions. L'activité gaz médicaux aux États-Unis ralentit légèrement sur la fin de l'année.
- L'activité **Électronique** en baisse de **- 5,0 %** pâtit de la fin du cycle d'investissement en 2011. Ainsi, le chiffre d'affaires Équipements et Installations est en repli après un 1^{er} semestre 2011 particulièrement fort, du fait de l'équipement d'une nouvelle *fab* aux États-Unis. Un nouveau projet d'équipement devrait démarrer début 2013. Les ventes de gaz spéciaux, en particulier ceux de la gamme Aloha, restent dynamiques.

Asie-Pacifique

Le chiffre d'affaires de la région Asie-Pacifique augmente de **+ 2,2 %** et atteint **3 416 millions d'euros**. Cette performance reste très contrastée entre le Japon, en baisse de près de - 8 %, et les économies en développement en hausse de + 8 %. La région, qui concentre deux tiers de l'activité Électronique du Groupe, a été marquée par le retournement du cycle d'investissement de ce secteur, ainsi que par une certaine prudence de la part des clients dans la gestion de leurs stocks. La dynamique reste forte en Chine, à + 15 %, grâce à une demande solide dans toutes les branches d'activité qui s'est renforcée en fin d'année et malgré une contribution des démarrages moindre qu'au cours des exercices précédents.

Chiffre d'affaires 2012 Gaz et Services Asie-Pacifique



- L'augmentation des ventes de la **Grande Industrie** est de **+ 10,8 %**. Ce rythme est moins soutenu que les années précédentes du fait du moindre nombre de démarrages. La croissance est plus soutenue au 4^e trimestre grâce à la montée en puissance d'une importante unité en Chine et à des volumes d'hydrogène forts dans toute la région. La croissance en Chine reste forte à + 25 % pour l'ensemble de l'année.
- L'activité **Industriel Marchand** progresse de **+ 1,5 %** sur l'année. La situation est contrastée selon les pays. L'activité au Japon est en baisse, et ne montre pas la reprise post-tremblement de terre qui était attendue. La progression des

ventes est positive dans tous les autres pays de la zone. La croissance des ventes en Chine s'est améliorée de trimestre en trimestre pour retrouver son niveau de 2011.

- L'activité **Électronique** affiche un repli de **- 8,1 %** pour l'année. Les ventes d'Équipements et Installations sont en baisse dans toute la région par rapport au niveau très élevé en 2011. La restructuration du secteur se poursuit au Japon et impacte toute la chaîne de production et notamment la demande en gaz industriels. Hors Japon, la croissance des ventes de gaz reste positive, notamment en Chine, grâce aux nouveaux contrats remportés en gaz spéciaux et gaz vecteurs.

Moyen-Orient et Afrique

Le chiffre d'affaires de la zone Moyen-Orient et Afrique atteint **363 millions d'euros**, en hausse de **+ 16,0 %**. L'activité Grande Industrie progresse fortement au Moyen-Orient et en Afrique du Sud grâce aux montées en puissance de nouvelles unités. La construction de l'unité d'hydrogène de grande taille à Yanbu se poursuit conformément au calendrier prévu. La croissance de l'activité Industriel Marchand est en fort rebond après une année 2011 marquée par les effets du Printemps arabe. Les activités Santé continuent à progresser à un rythme solide, en particulier en Afrique du Sud et en Tunisie.

Ingénierie et Construction

Le chiffre d'affaires de l'Ingénierie et Construction s'élève à **785 millions d'euros**, en hausse publiée de **+ 11,3 %** par rapport à 2011 reflétant le déroulement des projets de vente aux tiers.

En 2012, les prises de commandes totales sont en très forte hausse à 1,7 milliard d'euros, en hausse de + 69 % par rapport à l'année précédente. La grande majorité des projets concernent des unités de production de gaz de l'air et d'hydrogène. Cette forte croissance reflète une augmentation des projets pour des clients tiers, en particulier en Amérique du Nord, et un montant de projets Groupe légèrement supérieur à celui de 2011.

Le total des commandes en cours s'élève à 4,0 milliards d'euros à fin décembre 2012 et reflète le bon niveau des prises de commandes durant l'année.

Autres activités

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	2011 publié	2011 retraité	2012	Variation 2012/2011	Variation 2012/2011 comparable (a)
Soudage	469	469	450	- 3,9 %	- 4,0 %
Plongée et autres	444	219	179	- 18,1 %	- 22,1 %
TOTAL	913	688	629	- 8,4 %	- 9,8 %

(a) Comparable : hors effet de change.

La baisse de - 8,4 % du chiffre d'affaires des **Autres activités** en 2012, est liée à la cession d'une partie des activités industrielles de la chimie de spécialité au second semestre 2011.

Après un premier semestre stable, l'activité de **Soudage** marque un repli au second semestre 2012, qui reflète les difficultés de

l'économie européenne notamment dans les secteurs des métaux, de l'automobile et de la construction.

L'activité **Plongée** (Aqua Lung) est en progression publiée de + 8,2 % pour l'année 2012, grâce à la bonne tenue de la demande en Asie et en Afrique.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le **résultat opérationnel courant avant amortissements** s'élève à 3 792 millions d'euros, en hausse de **+ 6,4 %**. Les amortissements atteignent 1 232 millions d'euros, en hausse de + 6,7 %, reflétant à la fois l'impact des démarrages d'unités durant l'année et celui des acquisitions.

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe atteint **2 560 millions d'euros** en 2012, en hausse de **+ 6,3 %** par rapport à 2011. Ainsi, la marge opérationnelle (ROC sur chiffre d'affaires) est stable à 16,7 % et s'appuie notamment sur une progression du niveau des **efficacités**. Sur l'ensemble de l'année, les efficacités s'élèvent à **284 millions d'euros**, dépassant l'objectif annuel fixé à plus de 200 millions d'euros. Hors effet

d'indexation de l'énergie, l'effet prix est positif sur la période, et permet de compenser partiellement l'inflation des coûts qui s'élève à + 2,3 % à volume constant.

Ces efficacités représentent une économie de 2,6 % sur la base des coûts. Plus de 40 % de cette efficacité provient des achats et du réalignement opéré dans les structures où l'activité connaît une baisse de la demande, en particulier au Japon et dans le Soudage. D'autres projets se poursuivent sur la réduction des consommations énergétiques, l'optimisation de la chaîne logistique et le déploiement des plateformes mondiales ou régionales d'achat.

Explication de l'effet gaz naturel

Le gaz naturel est une matière première essentielle dans la production de l'hydrogène et pour le fonctionnement des unités de cogénération. Tous les contrats Grande Industrie d'hydrogène et de cogénération ont des clauses d'indexation des ventes liées au prix du gaz naturel. Ainsi, lorsque le prix du gaz naturel varie, le prix de l'hydrogène ou de la vapeur pour le client varie en proportion, en fonction de ces clauses d'indexation.

Quand le prix du gaz naturel augmente, le chiffre d'affaires et les coûts augmentent de montants similaires, sans que le résultat opérationnel courant ne soit impacté de manière significative. Ce mécanisme a un effet négatif sur le ratio de marge opérationnelle courante.

À l'inverse, quand le prix du gaz naturel baisse, le chiffre d'affaires et les coûts sont réduits et le résultat est maintenu, ce qui a un effet positif sur le ratio de marge opérationnelle courante.

Dans les deux cas, la variation du prix du gaz naturel ne modifie pas la rentabilité intrinsèque de l'activité.

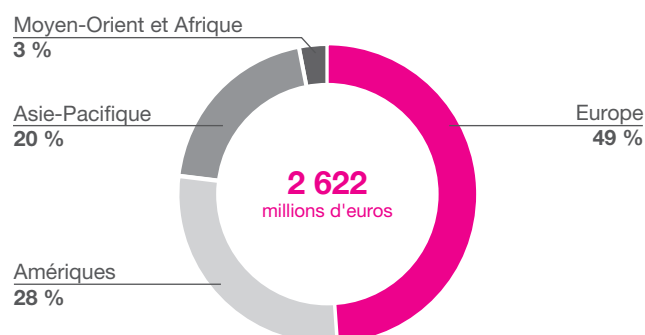
En 2012, compte tenu du peu de fluctuation du prix moyen du gaz naturel, les ratios de marge opérationnelle Gaz et Services n'ont pas été impactés. Néanmoins, au niveau régional, la baisse des prix en Amérique du Nord a fait baisser le chiffre d'affaires et donc augmenter mécaniquement le ratio de marge opérationnelle. À l'inverse, dans le reste du monde, la hausse du prix du gaz naturel a légèrement augmenté le chiffre d'affaires et donc fait baisser le ratio de marge opérationnelle.

Gaz et Services

Le **résultat opérationnel courant de l'activité Gaz et Services** s'élève à **2 622 millions d'euros**, en augmentation de **+ 6,1 %**. Le ratio de ROC sur chiffre d'affaires publié ressort à 18,8 % par rapport à 18,9 % en 2011. Hors effet de gaz naturel, le ratio est stable à **18,9 %**.

L'inflation des coûts, hors effet d'indexation de l'énergie, s'est réduite progressivement au second semestre et atteint + 2,7 % pour l'année. Les prix ont continué à augmenter de + 0,4 % grâce aux efforts persistants en Industriel Marchand (+ 1,9 %) et malgré la poursuite des baisses de prix en Électronique et en Santé. Par ailleurs les efficacités ont atteint 272 millions d'euros. Une partie des efficacités a été absorbée pour compenser l'écart entre l'inflation des coûts et les hausses de prix. Le reste des efficacités, c'est-à-dire la rétention, a contribué à préserver la marge. Le taux de rétention a été de 29 % en 2012.

Résultat opérationnel courant 2012 Gaz et Services par zone géographique



Marge opérationnelle Gaz et Services ^(a)	2010	2011 ^(b)	2012
Europe	19,1 %	18,8 %	18,3 %
Amériques	21,5 %	22,0 %	24,0 %
Asie-Pacifique	16,4 %	16,3 %	15,1 %
Moyen-Orient et Afrique	25,0 %	20,8 %	21,2 %
TOTAL	19,2 %	18,9 %	18,8 %

(a) Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires.

(b) Retraité après l'intégration de Seppic dans les Gaz et Services.

Le résultat opérationnel courant de la zone **Europe** s'élève à **1 285 millions d'euros**, en hausse de **+ 0,6 %**. Hors effet de gaz naturel, la marge opérationnelle est quasiment stable à **- 20 points de base**. En effet, en Industriel Marchand, malgré une amélioration progressive des prix, trimestre après trimestre, le faible niveau de l'activité dans certains pays d'Europe de l'Ouest ainsi que le décalage dans le temps entre la hausse des prix et l'inflation, pèsent sur la marge. Les marges des autres Branches d'activité sont en légère amélioration ou stables.

Le résultat opérationnel courant dans la zone **Amériques** atteint **745 millions d'euros**, en hausse de **+ 18,6 %**. La marge opérationnelle, hors effet de gaz naturel, augmente de **+ 120 points de base** grâce à la croissance des activités et à des éléments non récurrents en 2012.

En **Asie-Pacifique**, le résultat opérationnel courant s'établit à **516 millions d'euros**, en augmentation de **+ 2,8 %**. La marge opérationnelle en pourcentage du chiffre d'affaires, hors gaz naturel, est en baisse de **- 120 points de base**. Cette baisse reflète une évolution du mix d'activité, avec une augmentation du poids de l'hydrogène dans la zone.

Le résultat opérationnel courant de la zone **Moyen-Orient et Afrique** s'élève à **77 millions d'euros**, en hausse de **+ 18,3 %**. La marge opérationnelle est en hausse de **+ 40 points de base**, grâce à une base de comparaison favorable, après le Printemps arabe de 2011.

Ingénierie et Construction

Le résultat opérationnel courant de l'activité Ingénierie et Construction atteint **79 millions d'euros**. Le résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires atteint 10,0 %, en légère baisse par rapport au niveau exceptionnel de 10,6 % l'année précédente.

Autres activités

Les Autres activités du Groupe affichent un résultat opérationnel courant de **37 millions d'euros**, en repli de **- 33,5 %** et le résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires est de 5,8 % en baisse de - 220 points de base. Cette variation reflète la vente des activités industrielles de chimie de spécialité fin 2011 ainsi que le contexte difficile du Soudage. Les marges de l'activité Plongée augmentent légèrement.

Recherche et Développement et frais de holding

La Recherche et Développement et les frais de holding incluent des ajustements de consolidation intersectoriels, et s'élèvent à **177 millions d'euros**, en baisse de **- 8,6 %**. Cette baisse reflète la volonté du Groupe de maîtriser ses frais de holding alors que les efforts et les investissements en termes de recherche et d'innovation ont été maintenus.

RÉSULTAT NET

Les **Autres produits et charges opérationnels** présentent un **solde négatif de - 27 millions d'euros** par rapport à un solde positif de 28 millions d'euros en 2011. Ils comprennent notamment des charges de restructuration et d'acquisition plus importantes que les années précédentes. Pour mémoire en 2011, ce poste incluait les plus-values réalisées sur la cession de plusieurs filiales non stratégiques.

Le **résultat financier, à - 312 millions d'euros** est en augmentation de + 4,6 % par rapport à - 298 millions d'euros en 2011. Le **coût de l'endettement financier net**, en hausse de + 1,8 %, hors effet de change, reflète une légère hausse de l'endettement moyen sur l'année compensée par une baisse du taux moyen de financement à 4,6 %, contre 4,8 % en 2011.

Le poste « Autres produits et charges financières » est quasiment stable.

Le montant des impôts atteint 566 millions d'euros, en baisse de - 1,8 %. Ainsi, le **taux effectif d'impôt** s'établit à **25,5 %** par rapport à 27,0 % en 2011. Ce taux s'explique par un produit d'impôt, suite à l'évolution favorable des contrôles fiscaux. Hors cet effet, le taux effectif d'impôt de l'année aurait été de 27,7 %.

La **quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à **20 millions d'euros** par rapport à 33 millions d'euros en 2011. Cette baisse s'explique essentiellement par le passage en consolidation proportionnelle d'une filiale de l'Ingénierie et Construction en Asie. La **part des intérêts minoritaires** quant à elle est en hausse de **+ 10,6 %** pour atteindre 66 millions d'euros.

Au total, le **résultat net (part du Groupe)** s'établit à **1 609 millions d'euros** en 2012, en hausse de + 4,9 %.

Le **bénéfice net par action** est de 5,17 euros, en hausse de **+ 4,9 %** par rapport à 2011, après prise en compte de l'attribution d'actions gratuites en mai 2012. Le nombre moyen d'actions en circulation retenu pour le calcul du bénéfice net par action au 31 décembre 2012 est de 311 147 191.

Évolution du nombre d'actions

	2011	2012
Nombre moyen d'actions en circulation ^(a)	311 594 600 ^(b)	311 147 191

(a) Utilisé pour calculer le bénéfice net par action

(b) Ajusté pour l'attribution d'actions gratuites en mai 2012.

Nombre d'actions au 31 décembre 2011	283 812 941
Options levées durant l'exercice, avant l'attribution d'actions gratuites	245 020
Annulation d'actions propres	(1 200 000)
Actions gratuites émises	29 003 797
Options levées durant l'exercice, après l'attribution d'actions gratuites	419 401
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012	312 281 159

DIVIDENDE

Lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2013, le versement d'un dividende de 2,50 euros par action sera proposé aux actionnaires au titre de l'exercice 2012. Ceci représente une hausse de + 10,3 % compte tenu de l'attribution d'actions gratuites en 2012. Cela représente un montant distribué estimé à 803 millions d'euros, en augmentation de + 10,2 % et un taux de distribution de 49,9 %.

Le détachement du coupon est fixé au 16 mai 2013 et la mise en paiement interviendra le 22 mai 2013.

Flux de trésorerie et bilan 2012

(en millions d'euros)	2011	2012
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	2 728	2 913
Variation du besoin en fonds de roulement	(193)	(67)
Autres	(109)	(137)
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	2 426	2 709
Distributions	(721)	(781)
Acquisitions d'immobilisations nettes des cessions ^(a)	(1 676)	(2 848)
Augmentation de capital en numéraire	52	37
Achat d'actions propres	(94)	(104)
Autres	(196)	132
Variation de l'endettement net	(209)	(855)
Endettement net au 31 décembre	(5 248)	(6 103)
Ratio d'endettement net au 31 décembre	53 %	58 %

(a) Incluant les transactions avec les actionnaires minoritaires.

FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

La capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 2 913 millions d'euros, en hausse de + 6,8 % par rapport à 2011, à comparer à un résultat net en hausse de + 4,9 %. Cette performance liée en partie à la hausse du montant des amortissements sur l'année, reflète surtout la qualité des résultats opérationnels.

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Le besoin en fonds de roulement augmente de + 67 millions d'euros en 2012, parfaitement maîtrisé par rapport à la croissance

du chiffre d'affaires. Le ratio besoin en fonds de roulement sur ventes hors impôts s'établit à 7,1 %, par rapport à 7,0 % en 2011. La baisse des avances en Ingénierie et Construction a été compensée par une amélioration en Gaz et Services, notamment liée à une amélioration significative des encaissements dans le secteur de la Santé en Europe du Sud.

PAIEMENTS SUR INVESTISSEMENTS

Suite à des décisions d'investissements élevées en 2010 et 2011, à 2,1 milliards d'euros par an en moyenne, les paiements sur investissements industriels augmentent en 2012 à 2,0 milliards d'euros. Les acquisitions, destinées à renforcer la présence locale du Groupe dans les domaines de la Santé à domicile et de l'Industriel Marchand, se sont élevées à près de 890 millions d'euros, en incluant les rachats d'intérêts minoritaires.

Paiements bruts sur investissements Groupe

(en millions d'euros)	Paiements sur investissements industriels	Paiements sur investissements financiers ^(a)	Total paiements sur investissements
2007	1 359	1 308	2 667
2008	1 908	242	2 150
2009	1 411	109	1 520
2010	1 450	332	1 782
2011	1 755	103	1 858
2012	2 008	890	2 898

(a) Incluant les transactions avec les minoritaires.

Paiements sur investissements industriels

Les paiements sur investissements industriels se sont élevés à 2,0 milliards d'euros en 2012, en hausse de + 14 % par rapport à 2011. Le montant des investissements Gaz et Services est réparti de la façon suivante :

Paiements sur investissements industriels Gaz et Services par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	Gaz et Services				Total
	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	
2011	690	387	510	137	1 724
2012	691	467	570	224	1 952

Les cessions industrielles s'élèvent à 49 millions d'euros.

Paiements sur investissements financiers

Les investissements financiers se sont élevés à 890 millions d'euros, incluant 11 millions d'euros de transactions avec les minoritaires. Ils comprennent deux acquisitions dans la Santé à domicile, LVL Médical en France et Gasmedi en Espagne, pour un montant net de 632 millions d'euros, ainsi que de nombreuses acquisitions de taille modeste en Santé et Industriel Marchand. Les cessions de participations financières sont de 1 million d'euros.

ROCE

Le retour sur capitaux employés après impôts s'établit à 11,7 %. Le ROCE pro forma, incluant l'impact du résultat annualisé de l'acquisition de LVL Médical et Gasmedi, s'élève à **11,9 %** par rapport à 12,1 % publié fin 2011. Cette variation reflète la part importante des investissements industriels en cours, qui viendront contribuer à la croissance à moyen terme.

ENDETTEMENT NET

L'endettement net au 31 décembre 2012 atteint **6 103 millions d'euros**, en hausse de 855 millions d'euros par rapport à fin 2011, reflétant l'accélération du programme des acquisitions. Le ratio de l'endettement net sur capitaux propres s'établit à 58 %, en légère augmentation par rapport au 31 décembre 2011. La structure financière du Groupe reste extrêmement solide.

> CYCLE D'INVESTISSEMENT ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

La croissance régulière du Groupe sur le long terme repose en grande partie sur sa capacité à investir chaque année dans de nouveaux projets. Les projets d'investissement du métier des gaz industriels sont répartis partout dans le monde, leur intensité capitalistique est élevée et les contrats qui les accompagnent sont de longue durée, notamment pour la Grande Industrie. Air Liquide a donc mis en place une stratégie de financement adaptée à la nature de ses projets, fondée sur la diversification des sources de financement, la gestion prudentielle des équilibres du bilan et des modes de financement innovants. Cette stratégie de financement est fondamentale pour assurer la poursuite du développement du Groupe.

Investissements

Les investissements réalisés par le Groupe reflètent sa stratégie de croissance.

Ils peuvent être classés selon deux catégories :

- les investissements industriels, qui supportent la croissance organique ou assurent l'efficacité, la maintenance ou la sécurité des installations ;
- les investissements financiers permettent de renforcer des positions existantes, ou d'accélérer la pénétration dans une nouvelle région ou un métier par des acquisitions de sociétés existantes ou d'actifs déjà en opération.

La nature des investissements industriels diffère d'une Branche d'activité mondiale à l'autre : unités de production de gaz pour la Grande Industrie, centres de conditionnement, équipements logistiques, stockages et systèmes de gestion pour l'Industriel Marchand, l'Électronique et la Santé. L'intensité capitalistique varie fortement d'une activité à l'autre.

Intensité capitalistique

L'intensité capitalistique représente **le montant des capitaux à engager pour générer, lorsque les projets ou les activités atteignent leur phase de maturité, 1 euro supplémentaire de chiffre d'affaires**. Ces capitaux sont investis en actifs industriels (unités de production, stockages, équipements logistiques, etc.) ou financent le fonds de roulement nécessaire au développement des activités.

Le Groupe rassemble des métiers dont l'intensité capitalistique est variée :

- la production de **gaz de l'air** de la Grande Industrie a une intensité capitalistique comprise **entre 2 et 3**. L'intensité capitalistique varie en fonction de l'évolution des prix de l'électricité ;
- **l'hydrogène et l'activité de cogénération** ont une intensité capitalistique, **de l'ordre de 1 à 1,5**, en raison de la part importante, dans les coûts des ventes, du gaz naturel. L'intensité capitalistique varie en fonction de l'évolution des prix du gaz naturel ;
- l'intensité capitalistique de l'activité **Industriel Marchand** pour se positionner sur un nouveau marché se situe **entre 1,5 et 2** ;
- les activités **Électronique** ont une intensité capitalistique moyenne **proche de 1** ;
- **la Santé** affiche également une intensité capitalistique, hors acquisitions, **autour de 1** qui varie suivant le mix produit.

Quelle que soit l'intensité capitalistique, tout projet doit permettre au Groupe d'atteindre son objectif de rentabilité des capitaux employés (ROCE) dans la durée.

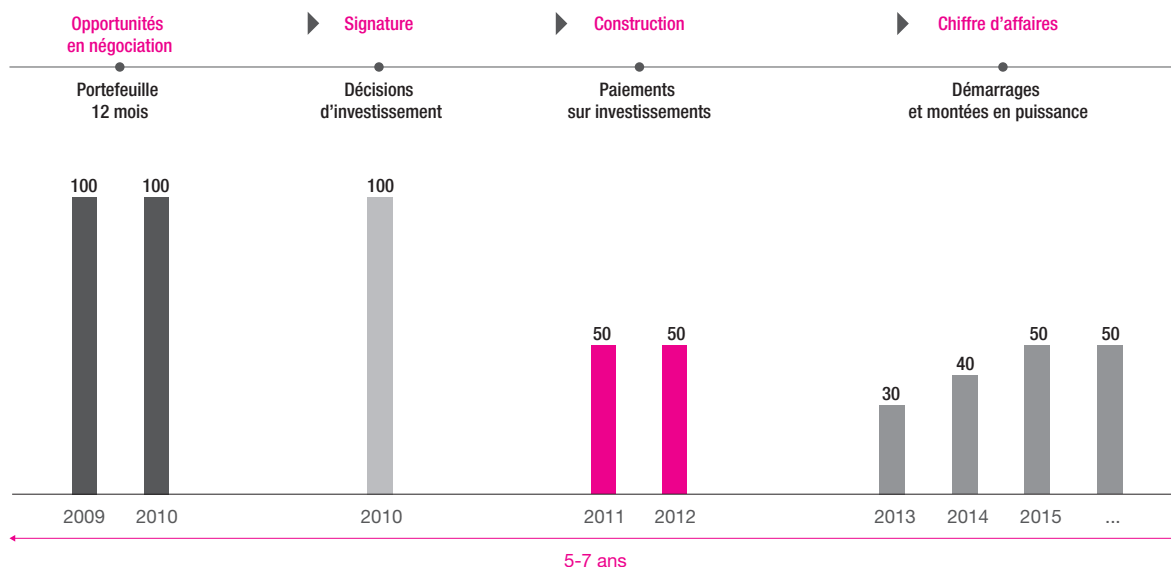
Du fait de ces écarts d'intensité capitalistique entre les différentes activités du Groupe, **leurs ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires sont différents**.

L'intensité capitalistique peut également, dans une période donnée, varier en fonction du positionnement des différents projets dans leur cycle de vie.

Cycle d'investissement et stratégie de financement

Le développement sur le long terme est l'une des caractéristiques de l'activité des gaz industriels. Le cycle d'investissement en témoigne. Il faut compter environ cinq ans entre l'étude d'un nouveau projet de construction pour un client de la Grande Industrie et les premières ventes de gaz industriel correspondantes. **Le suivi de ce cycle est clé pour anticiper la croissance future du Groupe.** Le schéma ci-après détaille chaque étape de ce processus.

Cycle de vie théorique d'un projet pour la Grande Industrie



En appliquant une intensité capitalistique de deux, 100 millions d'euros investis rapportent, après montée en puissance, 50 millions d'euros de ventes par an.

Étape **Négociation** : Les projets de plus de 5 millions d'euros d'investissement sont suivis dans le portefeuille global d'opportunités potentielles réparti entre ceux dont la décision peut intervenir dans un délai de douze mois et ceux qui se concrétiseront dans plus d'un an. Des discussions et des négociations sont menées avec le client. Plusieurs raisons peuvent entraîner une sortie du portefeuille : 1. Le contrat est signé, il sort donc du portefeuille pour devenir une décision d'investissement. 2. Le projet est abandonné par le client. 3. Le client décide de ne pas externaliser sa fourniture de gaz, ou bien le projet est remporté par un concurrent. 4. Le projet est retardé au-delà de 12 mois ; il sort du portefeuille à 12 mois, mais demeure dans le portefeuille global.

Étape **Signature** : Les deux parties se sont mises d'accord. La signature du contrat à long terme correspond à une décision d'investissement sur laquelle s'engage l'entité.

Étape **Construction** : La construction par Air Liquide de l'unité dure de 12 à 24 mois, parfois jusqu'à trois ans en fonction de la taille du projet. Elle correspond au début des paiements sur investissements.

Étape **Chiffre d'affaires** :

- Mise en service** : C'est le démarrage de l'unité. Les ventes démarrent en fonction des besoins du client et avec un volume minimal garanti correspondant au niveau du **take-or-pay**, assurant une rentabilité minimale dès le début du contrat.
- Montée en puissance** : il s'agit de la phase de montée en puissance de l'unité. Au cours de la durée du contrat, les ventes devraient augmenter et dépasser le niveau du **take-or-pay** jusqu'à atteindre la capacité nominale définie par le contrat. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase que l'intensité capitalistique nominale est atteinte.

Entre la 4^e et la 5^e année après le démarrage, l'unité de production étant déjà partiellement amortie, le contrat atteint une rentabilité moyenne des capitaux employés après impôts (ROCE) supérieure à 12 %, conforme aux objectifs du Groupe. Les années suivantes, la rentabilité des capitaux employés continue à augmenter.

PORTEFEUILLE D'OPPORTUNITÉS

Le portefeuille d'opportunités à 12 mois s'établit à fin décembre 2012 à 4,0 milliards d'euros, quasiment stable par rapport au niveau de fin 2011. Ce niveau d'opportunités reste élevé, alors que les décisions d'investissement prises tout au long de l'année, et qui sortent alors du portefeuille, ont été extrêmement importantes. Cette relative stabilité du portefeuille s'explique par l'entrée de nouveaux projets, certains de taille significative, en grande majorité situés dans les économies en développement. Les revues de projets sont en augmentation par rapport à 2011.

À fin décembre 2012, le portefeuille est composé pour 64 % de projets situés dans les économies en développement, une proportion très similaire à celle de l'an dernier. Dans les économies avancées, il s'agit de renouvellements mais également de mise en service de nouvelles capacités, dans les bassins industriels les plus compétitifs du monde (Europe du Nord, États-Unis...).

Les projets sont répartis sur les quatre zones géographiques du Groupe, mais la part des zones Amériques et Moyen-Orient et Afrique tend à augmenter. La part des projets en Chine diminue légèrement mais est compensée par le reste de l'Asie. En Europe, les projets sont répartis de manière équilibrée entre Europe de l'Ouest et Europe centrale et orientale.

La tendance à l'externalisation de la production de gaz industriels se poursuit, à la fois dans les économies avancées à l'occasion du remplacement de vieilles unités, ou dans les économies en développement pour de nouvelles capacités. Le portefeuille d'opportunités à 12 mois contient 12 projets de reprise de sites actuellement opérés par les clients eux-mêmes.

La plus grande partie de la valeur du portefeuille relève de l'activité Grande Industrie, les projets Industriel Marchand, Santé et Électronique étant fréquemment de montant d'investissement unitaire inférieur à 5 millions d'euros. La part des projets Grande Industrie liés aux métaux est stable, tandis que ceux du secteur

Chimie sont en baisse. Les projets liés à l'énergie sont en nette augmentation et sont chacun de taille significative. Ils sont en général plus longs à négocier et restent plus longtemps en portefeuille. Le poids des projets Industriel Marchand, Électronique et Santé reste proche de celui de l'an dernier.

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe et recouvrent :

- le développement des activités par croissance interne et externe ;
- le renouvellement d'équipements anciens ;
- les investissements contribuant à l'efficacité et la fiabilité ;
- l'amélioration de la sécurité industrielle.

Les décisions d'investissements sont soumises à une discipline très stricte (voir encadré « Processus de décisions d'investissements - page 46 »), car elles engagent le Groupe sur le long terme. Un processus dédié est en place pour garantir que les projets sélectionnés respectent les règles du Groupe et soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimal attendu sur capitaux employés situé entre 12 et 13 %.

Le retour sur capitaux employés après impôts (ROCE) pour un contrat à long terme Grande Industrie évolue pendant toute la durée du contrat. Il est plus faible au cours des quatre à cinq premières années, du fait d'une montée en puissance de la demande du client, par rapport à un amortissement linéaire dans le temps. Le retour sur capitaux augmente ensuite rapidement (voir encadré « Cycle de vie théorique d'un projet pour la Grande Industrie »). Le ROCE du Groupe est calculé avec le résultat net, après impôts, après amortissements et dépréciations – voir définition page 29.

Décisions d'investissements

(en milliards d'euros)	Décisions d'investissements industriels	Décisions d'investissements financiers (acquisitions)	Total décisions d'investissements
2008	2,2	0,2	2,4
2009	1,0	0,1	1,1
2010	1,8	0,4	2,2
2011	1,9	0,1	2,0
2012	2,0	0,9	2,9

En 2012, les décisions d'investissements industriels et financiers, c'est-à-dire les engagements pris par le Groupe à investir, sont en hausse de + 45 % et atteignent 2,9 milliards d'euros, un niveau particulièrement élevé. Elles se sont réparties sur les quatre trimestres de l'année. Elles comprennent un montant, toujours significatif, de 2,0 milliards d'euros d'investissements industriels, mais également près d'un milliard d'euros d'acquisitions.

La Grande Industrie, l'Industriel Marchand et la Santé représentent environ chacune 30 % des décisions d'investissements. Les

investissements industriels dans les économies en développement comptent pour 28 % des décisions totales, les investissements industriels dans les économies avancées pour 42 % et les acquisitions, pour 30 %.

- **Les décisions d'investissements industriels** se sont étalées tout au long de l'année. La part des décisions relatives à des investissements situés dans les économies en développement est en diminution par rapport à 2011. Ce changement s'explique par l'importance des projets remportés en Allemagne et aux

Pays-Bas. Dans les économies en développement, les projets les plus significatifs sont situés en Pologne, Ukraine, Chine et Brésil.

En termes de géographies, les décisions industrielles sont réparties entre toutes les zones. La part de l'Europe atteint 50 % cette année : nouvelles capacités pour la chimie en Allemagne et aux Pays-Bas, pour le traitement des métaux en Pologne, renouvellements de contrats et projet de captage de CO₂ en France, reprise de site en Ukraine. La part des Amériques augmente et atteint cette année celle de l'Asie. Parmi les économies en développement, la Chine, le Brésil et la Pologne sont les premiers pays en termes de décisions en 2012.

En Grande Industrie, les décisions sont équilibrées entre unités de gaz de l'air et unités d'hydrogène. En Industriel Marchand et en Électronique, il s'agit principalement d'unités *on-site* (sur les sites des clients) et de production de gaz vecteurs.

■ **Les décisions d'investissements financiers** atteignent plus de 887 millions d'euros en 2012 et incluent deux acquisitions significatives réalisées en Santé à domicile, en France et en Espagne pour un montant total de 646 millions d'euros. Le solde se compose d'acquisitions plus modestes en Santé à domicile au Canada, Pologne, Brésil et Corée du Sud, et d'acteurs locaux en Industriel Marchand au Royaume-Uni, Russie, États-Unis et Canada. La contribution aux ventes Gaz et Services de l'ensemble des acquisitions, nette de l'impact des cessions, y compris périmètre non significatif, est de l'ordre de + 1 % sur l'exercice.

Avec trois années successives à plus de 2 milliards d'euros, les décisions d'investissement sont en ligne avec les objectifs à moyen terme fixés par le Groupe et assureront une partie de la croissance future. La solidité du portefeuille d'investissements et ce montant élevé de décisions témoignent, ensemble, du dynamisme du cycle d'investissement des gaz industriels et de la confiance de nos clients dans leurs perspectives à moyen terme.

PROCESSUS DE DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements d'un montant supérieur à 2 millions d'euros font l'objet d'un processus précis d'évaluation et d'autorisation, piloté au niveau du Groupe par un Comité Ressources et Investissements. Chaque séance est présidée par le membre du Comité Exécutif en charge de la Branche d'activité mondiale concernée et réunit les Directeurs de l'activité et des zones concernées par l'investissement, le Directeur Financier ou le Directeur Financier adjoint du Groupe, le Directeur du Contrôle de Gestion, ainsi que le Directeur des Ressources Humaines du Groupe (lorsque les sujets de son ressort sont examinés).

La décision repose sur une appréciation rigoureuse de chaque projet. Les critères suivants sont notamment revus de manière systématique :

- le site du projet : l'analyse prend en compte la localisation du projet dans un bassin industriel à fort potentiel, s'il est connecté à un réseau de canalisations existant ou s'il est isolé ;
- la compétitivité du site : elle est évaluée en fonction de sa taille, des procédés de production utilisés, du coût des matières premières et de la proximité des marchés ;
- le risque client ;
- les clauses contractuelles ;
- les produits finaux et la solidité de la demande future pour ces produits ;
- la qualité de la solution technique ;
- le risque pays : il est évalué au cas par cas et peut amener à une adaptation de la politique de financement et sa couverture par des assurances complémentaires.

PAIEMENTS SUR INVESTISSEMENTS

En 2012, les paiements bruts sur investissements atteignent 2 898 millions d'euros en incluant les transactions avec les minoritaires. Ils comprennent plusieurs acquisitions pour un montant de 890 millions d'euros, dont deux de périmètre significatif en Santé et plusieurs acquisitions de taille plus modeste, en Santé et Industriel Marchand, ainsi qu'une reprise de site en Ukraine.

Les cessions d'immobilisations, pour 49 millions d'euros, concernent des activités non stratégiques, et notamment deux petites filiales en Océanie.

Ainsi, les paiements nets sur investissement sont de 2 847 millions d'euros. Les paiements sur investissements bruts de l'activité Gaz et Services représentent 20,3 % des ventes, contre 14,2 % en 2011.



DÉMARRAGES

L'année 2012 s'achève avec 17 démarrages. Ils sont équilibrés entre économies avancées et en développement. Il s'agit notamment d'unités de production de gaz de l'air pour le marché de l'acier, en Chine, Russie et Égypte. À noter également, quatre démarrages d'unités Industriel Marchand, au Canada, aux États-Unis pour fournir le secteur des services à l'exploration pétrolière, en Suède pour élargir sa présence, et au Portugal afin d'optimiser la logistique.

Stratégie de financement

La stratégie de financement du Groupe est revue régulièrement pour soutenir au mieux le développement du Groupe et prendre en compte l'évolution des conditions sur les marchés financiers, tout en respectant un ratio de dette nette sur capitaux propres compatible avec le rating long terme « A » fourni par l'agence de notation Standard & Poor's (perspective positive depuis le 8 mai 2012).

En 2012, les principes de prudence établis précédemment ont été maintenus :

- une poursuite de la diversification des sources de financement et une répartition des échéances de remboursement de la dette à court terme et à long terme, afin de minimiser le risque de refinancement ;
- le support des émissions de papier commercial par des lignes de crédit confirmées ;
- une couverture du risque de taux permettant d'assurer une visibilité du coût de financement en ligne avec les décisions d'investissements long terme ;
- le financement des investissements dans la devise des flux de trésorerie générés, afin de bénéficier d'une couverture de change naturelle ;
- une centralisation renforcée des besoins et excédents de trésorerie, par l'intermédiaire d'Air Liquide Finance, entité détenue à 100 % par L'Air Liquide S.A.

Les notes 25 et 28 aux États financiers consolidés présentent en détail les caractéristiques des instruments financiers utilisés par le Groupe ainsi que la structure de la dette.

DIVERSIFICATION DES SOURCES DE FINANCEMENT

Air Liquide diversifie ses sources de financement en accédant à différents marchés de dette : papier commercial, obligataire et bancaire.

Air Liquide a recours au marché du papier commercial court terme, en France sous la forme de billets de trésorerie dans le cadre de deux programmes dont la limite maximale est fixée à 3 milliards d'euros, ainsi qu'aux États-Unis sous la forme de *US Commercial*

Certains démarrages initialement prévus en 2012 ont été décalés pour des périodes allant de un mois à quelques trimestres. Les raisons de ces délais sont essentiellement des contraintes techniques liées aux démarrages des unités des clients. Les démarrages devraient être plus nombreux en 2013 et 2014 : 50 sont attendus pour la période.

Paper (USCP) dans une limite maximale de 1,5 milliard de dollars américains.

Air Liquide dispose également d'un programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN), permettant d'émettre des obligations long terme, dans la limite d'un montant global de 6 milliards d'euros. Les encours d'émission liés à ce programme s'élèvent à 3,9 milliards d'euros (montant nominal) à fin 2012.

Ainsi, en 2012, le Groupe a procédé à plusieurs émissions obligataires en dollar américain, en yen et en euro dans le cadre du programme EMTN pour un montant nominal de 770,4 millions d'euros équivalents, afin de financer les acquisitions et les investissements.

Un placement privé a été effectué en septembre 2012 par Air Liquide Finance pour un montant de 700 millions de dollars américains, en renouvellement de celui émis en 2004 dont la dernière tranche est arrivée à maturité en août 2012.

Au 31 décembre 2012, les financements du Groupe sur les marchés représentent toujours plus des deux tiers de la dette brute, pour un encours d'émissions obligataires de 4,8 milliards d'euros (montant nominal).

Le Groupe se finance également sous forme de dettes bancaires (prêts et lignes de crédit).

Afin d'éviter un risque de liquidité lié au renouvellement des échéances de financements, et conformément à la politique interne, le Groupe souhaite limiter ses échéances de dettes à court terme à 2,1 milliards d'euros, montant qui est couvert par des lignes de crédit confirmées.

Ce montant inclut une ligne de crédit syndiquée d'une durée de cinq ans (avec deux options d'extension d'un an) renégociée avec les principales banques du Groupe pour un montant de 1 milliard d'euros en novembre 2011, en remplacement anticipé de la ligne de crédit syndiquée arrivant à maturité en juillet 2012. Les banques participantes ont renouvelé le 12 octobre 2012 leur première option d'extension, rallongeant la maturité initiale d'une année supplémentaire.

La note 25 aux États financiers consolidés décrit en détail l'endettement du Groupe, notamment la répartition de l'endettement par type d'instrument financier et par devise.

Répartition par devise de l'endettement net

	2011	2012
EUR (euro)	22 %	35 %
USD (dollar américain)	30 %	27 %
JPY (yen)	23 %	16 %
CNY (renminbi)	12 %	12 %
Autres	13 %	10 %
TOTAL	100 %	100 %

Le financement des investissements est essentiellement réalisé dans la devise des flux de trésorerie générés par ces investissements, créant ainsi une couverture de change naturelle. La dette d'Air Liquide est ainsi principalement libellée en euros, en dollars américains, en yens et en renminbis, ce qui reflète le poids important de ces devises dans les flux de trésorerie et les investissements du Groupe.

La part de la dette nette libellée en euros dans le total de la dette Groupe a augmenté, en raison des deux acquisitions significatives dans la santé à domicile, réalisées en Europe.

Pour plus de détails, voir la note 25 aux États financiers consolidés.

FINANCEMENTS INNOVANTS

En 2011, Air Liquide avait été la première entreprise française à émettre des obligations libellées en renminbis, sur cinq et sept ans pour un montant record de 2,6 milliards de renminbis (316,3 millions d'euros équivalents).

En 2012, Air Liquide continue d'innover sur les marchés obligataires et devient la première entreprise à émettre une obligation labellisée ISR (« Investissement Socialement Responsable »), pour un montant total de 500 millions d'euros et un coupon de 2,125 % sur neuf ans. Cette obligation a permis de refinancer les acquisitions de LVL Médical et Gasmedi dans le domaine de la santé à domicile. L'obtention d'une notation sur le segment Santé à Domicile du Groupe de la part de l'agence de notation extra-financière Vigeo a permis la qualification ISR de cette émission. Cette obligation a été placée à plus de 60 % auprès d'investisseurs détenant des mandats ISR.



CENTRALISATION DES FINANCEMENTS ET DES EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

Afin de bénéficier d'économies d'échelle et de faciliter l'accès aux financements sur les marchés de capitaux (obligations et papier commercial), le Groupe utilise une filiale dédiée, Air Liquide Finance. Cette filiale centralise l'activité de financement notamment en Europe, en Amérique du Nord, ainsi qu'au Japon et en Chine. Elle assure également l'exécution des opérations de couverture des risques de change et de taux pour les filiales du Groupe situées dans des pays où la réglementation le permet.

Au 31 décembre 2012, Air Liquide Finance accordait, directement ou indirectement, l'équivalent de 6,3 milliards d'euros de prêts et recevait en dépôt 3,3 milliards d'euros d'excédents de trésorerie. Ces opérations étaient réalisées dans 19 devises (principalement : euro, dollar américain, yen, renminbi, livre sterling, franc suisse, dollar singapourien et le real brésilien) sur un périmètre d'environ 200 filiales.

Grâce à une symétrie des positions par devise au niveau d'Air Liquide Finance résultant de la gestion de couverture de change des prêts/emprunts intra-groupe, ces opérations de financement interne ne génèrent pas de risque de change pour le Groupe.

Par ailleurs, dans certains cas particuliers (par exemple : contraintes réglementaires, risque pays élevé, partenariat), le Groupe limite son risque en mettant en place pour ces filiales un financement autonome sur le marché bancaire local, ainsi qu'en faisant appel aux services d'assurances crédit.

ÉCHÉANCIER ET MATURITÉ DE LA DETTE

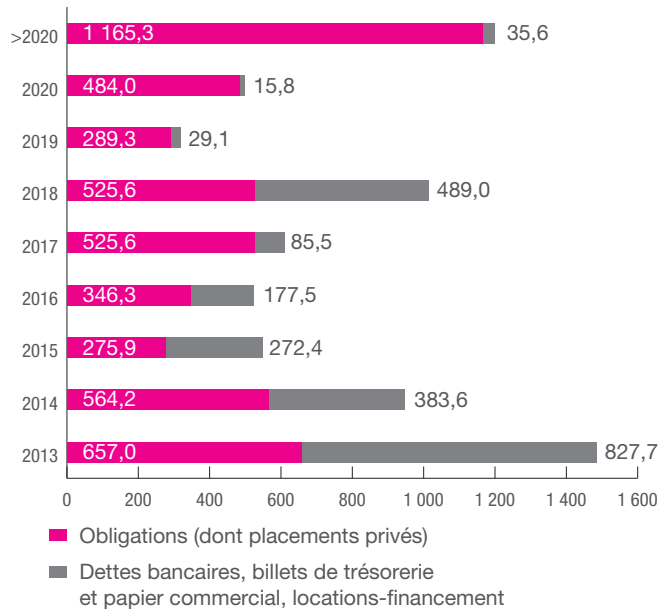
Afin de minimiser le risque de refinancement associé aux échéances de remboursement de la dette, le Groupe diversifie ses sources de financement et en répartit les échéances de remboursement sur plusieurs années. Ce risque de refinancement est également réduit grâce à la régularité de la capacité d'autofinancement générée par l'activité du Groupe.

En 2012, les émissions obligataires (dont le placement privé américain) ont permis de continuer d'allonger la maturité moyenne de la dette du Groupe qui est de 5,1 ans (contre 4,6 ans à fin 2011 et 4,4 ans à fin 2010).

Le graphique ci-après représente l'échéancier de la dette du Groupe. L'échéance annuelle la plus élevée représente environ 20 % de la dette brute.

Échéancier de la dette

(en millions d'euros)



Les billets de trésorerie et le papier commercial sont reclassés aux échéances des lignes de crédit qui les garantissent.

L'échéancier détaillé de la dette est donné dans la note 25 aux États financiers consolidés.

VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

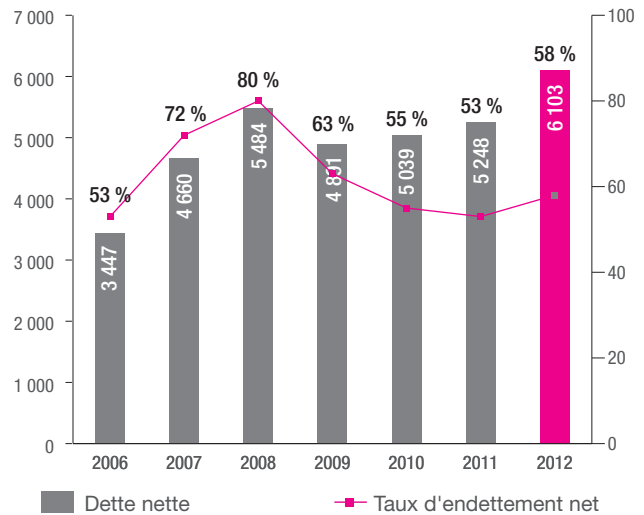
La dette nette s'établit à 6 103 millions d'euros au 31 décembre 2012 par rapport à 5 248 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 855 millions d'euros.

Cette augmentation résulte principalement du financement des acquisitions réalisées, notamment en France et en Espagne, compensé partiellement par l'impact positif de l'évolution des cours de change. Les paiements des investissements réalisés par le Groupe en 2012 ainsi que le versement des dividendes aux actionnaires ont été financés par les flux de trésorerie générés par les activités commerciales du Groupe.

Le tableau d'analyse de la variation de l'endettement net est donné en page 181.

Endettement net au 31 décembre

(en millions d'euros et en pourcentages)



Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'établit à 58 % à fin 2012 (contre 53 % fin 2011). La hausse de ce ratio est la conséquence de la progression significative des investissements industriels et des acquisitions en 2012. Le ratio équivalent calculé par la méthode américaine : dette nette / (dette nette + fonds propres) est de 37 % à fin 2012 contre 35 % à fin 2011. Le ratio de couverture des frais financiers (résultat opérationnel courant + quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence/coût de l'endettement financier net) atteint 10,3 en 2012 comparé à 10,5 en 2011.

Le coût moyen de la dette nette s'établit à 4,6 % en 2012, en légère baisse par rapport à 2011 (4,8 %). Le coût de la dette nette est calculé en rapportant le coût de l'endettement financier net de l'exercice (274,1 millions d'euros en 2012 hors frais financiers capitalisés) à l'encours moyen de dette nette sur l'exercice.

Le coût moyen de l'endettement brut est, également, en baisse en 2012.

Cette diminution du coût moyen de l'endettement résulte principalement de la baisse des taux d'intérêt sur la part de la dette non fixée, et des nouvelles émissions à taux fixe à des taux nettement inférieurs aux émissions antérieures arrivées à maturité en 2012.

Le détail est donné dans la note 25 aux États financiers consolidés.

GARANTIES BANCAIRES

Dans le cadre de l'activité d'Ingénierie et Construction, les filiales du Groupe mettent en place des garanties bancaires en faveur des clients, soit durant la période d'appel d'offres (garantie de soumission), soit en cas d'attribution du contrat, sur la période d'exécution du contrat jusqu'à la fin de la période de garantie (garantie de restitution d'acompte, garantie de bonne fin, garantie de dispense de retenue de garantie).

Les garanties bancaires les plus usuelles pour conforter les clients sur la bonne exécution des performances contractuelles sont les garanties de restitution d'acompte et les garanties de bonne fin.

Les projets au titre desquels ces garanties sont accordées sont revus régulièrement par la Direction et, lorsqu'un appel en paiement de ces garanties devient probable, les provisions nécessaires sont constituées dans les États financiers consolidés.

Le détail est donné dans la note 25 aux États financiers consolidés.

NOTATION

La notation long terme d'Air Liquide par l'agence Standard & Poor's inchangée à « A » depuis 2007 a été assortie d'une perspective positive le 8 mai 2012.

La notation court terme est également restée inchangée à « A-1 » chez Standard & Poor's et « P-1 » chez Moody's depuis plus de dix ans.

Les principaux indicateurs analysés par les agences de notation sont le ratio d'endettement net sur fonds propres et le ratio de capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement sur dette nette ajustée, notamment afin de tenir compte des engagements de retraites.

> INNOVATION

L'innovation est un axe stratégique du Groupe. Innover permet à Air Liquide d'ouvrir de nouveaux marchés, de faire progresser son métier en créant de nouvelles solutions pour ses clients et de jouer pleinement son rôle vis-à-vis de la Société.

Le cycle de l'innovation

La stratégie d'innovation technologique d'Air Liquide a pour objectif d'appréhender le cycle d'innovation dans son intégralité, de la naissance de l'idée à la maturité commerciale.

- Chaque nouvelle idée naît d'un processus continu mené par les équipes de Recherche & Développement (R&D) en lien étroit avec les parties prenantes de l'écosystème innovation : les entités Air Liquide ainsi que les partenaires externes tels que les universités, les start-up, les PME, les leaders industriels et les clients. L'analyse des tendances sociétales sur le long terme accompagne et complète l'émergence et l'évaluation d'une nouvelle idée.
- L'étape suivante consiste à transformer une idée en nouvelle solution. Afin d'atteindre la pleine efficacité de cette phase de développement, il est nécessaire de réunir toutes les compétences adéquates (marketing, techniques et opérationnelles).
- Dans le cas des technologies de rupture offrant des perspectives à long terme et pour lesquelles des collaborations

externes sont mises en œuvre, une phase de démonstration est un préalable indispensable à la commercialisation de nouvelles solutions industrielles. L'hydrogène énergie et le captage du dioxyde de carbone figurent parmi les technologies actuellement en phase de démonstration.

- Maximiser la valeur extraite de nos innovations nécessite une grande réactivité et un délai de commercialisation court. Air Liquide développe ainsi des solutions compétitives qui reposent sur un processus d'industrialisation efficace en termes de coûts et sur un lancement commercial étudié.
- La phase de renouvellement du cycle d'innovation s'appuie sur la capacité à actualiser les solutions existantes par le biais de la segmentation de la clientèle et de l'enrichissement des solutions.

Air Liquide gère de nombreux programmes d'innovation chacun à différents stades de ce cycle, afin de soutenir la croissance à moyen et long terme.

Un réseau international

Les programmes d'innovation sont soutenus par plusieurs entités du Groupe réparties dans le monde, qu'elles soient :

- technologiques : huit centres de Recherche et Développement en Europe, États-Unis, Japon, sept implantations Technologies du Futur et Technologies Avancées, sept centres de développement technique pour l'Ingénierie et Construction ;
- marketing : neuf centres techniques Altec au sein des branches d'activités mondiales et réseaux d'experts d'applications ;
- ou opérationnelles (pays).

Le nombre de brevets déposés reflète la capacité d'innovation du Groupe et le dynamisme de ses équipes. En 2012, 316 brevets ont été déposés correspondant à de nouvelles inventions. Air Liquide dispose d'un portefeuille de 3 215 inventions protégées par 10 910 brevets.

Le Groupe a maintenu l'intégralité de ses dépenses d'innovation – 257 millions d'euros en 2012, soit 1,68 % de son chiffre d'affaires.

Le talent et les compétences des collaborateurs et experts du Groupe sont au cœur de l'innovation. La reconnaissance de l'expertise technique est un facteur essentiel au développement des talents. Air Liquide a lancé en 2003 la *Technical Career Ladder* (TCL), programme de valorisation et de reconnaissance de la filière technique et expertise des collaborateurs du Groupe. Depuis la création de la TCL, 2 000 experts ont été désignés jouant ainsi un rôle moteur dans le partage de l'expertise, des connaissances et de l'excellence technique. En 2012, 100 nouveaux experts internationaux incluant deux *Fellows* ont été nommés au sein des entités technologiques et opérationnelles du Groupe provenant de géographies très diverses (Europe, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et du Sud).

Exemples d'initiatives lancées en 2012

Air Liquide explore de nouveaux territoires en développant des technologies pour répondre aux tendances sociétales et apporter de la croissance dans les domaines de l'énergie, l'environnement, les hautes technologies et la santé.

PRÉPARER L'AVENIR DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Air Liquide oriente ses programmes d'innovation sur le développement des énergies propres et contribue à l'essor du secteur photovoltaïque, dont le Groupe est le premier fournisseur. En 2012, Air Liquide a inauguré un laboratoire de R&D pour l'industrie solaire. Le Groupe est le premier acteur de ce segment de marché à mettre en service une unité pilote de fabrication de cellules solaires selon la technologie du silicium cristallin, technologie qui représente aujourd'hui 88 % de la production mondiale.

La ligne de production de cellules solaires permet de tester et d'évaluer de façon complète les nouveaux procédés et molécules, adaptés aux besoins de chaque client. Ces recherches visent à améliorer la performance des cellules solaires et à réduire leur coût de production par watt, contribuant ainsi à rendre l'énergie solaire plus compétitive.

Une équipe de scientifiques spécialisés dans les technologies photovoltaïques pilote ces travaux de recherche menés dans le centre de R&D d'Air Liquide situé sur le plateau de Saclay, près de Paris, en France, pour développer l'offre gaz dédiée au photovoltaïque.

PRÉSERVER NOTRE ATMOSPHÈRE

La hausse mondiale des besoins énergétiques et la prise de conscience accrue des enjeux environnementaux ont progressivement initié des changements majeurs dans le secteur de l'énergie. Air Liquide accompagne ces changements en fournissant de nouvelles solutions, notamment pour les énergies alternatives et renouvelables. **L'hydrogène** s'impose comme l'une des options les plus prometteuses en la matière.

Présent sur l'ensemble de la chaîne hydrogène, Air Liquide innove jour après jour, à chaque étape (production, distribution, stations de distribution, applications et pile à combustible), pour développer de nouveaux marchés et participe à de nombreux programmes de recherche. Les composants de la pile à combustible et la qualité de l'hydrogène ont été optimisés pour améliorer les performances du système. Dans le cadre de la sécurité Hydrogène, des outils sont développés permettant une compréhension accrue du comportement de l'hydrogène.

Air Liquide innove aussi sur la chaîne logistique de l'hydrogène en développant des bouteilles en composite capables de résister à des pressions allant jusqu'à 700 bar, en partenariat avec Composites d'Aquitaine (dans le cadre du programme H2E supporté par l'OSEO) et les centres de conditionnement associés.

Le Groupe a mis au point les stations de distribution qui permettent de faire le plein des véhicules avec de l'hydrogène gazeux en moins de cinq minutes et à une pression allant jusqu'à 700 bar. Plus de 60 stations Air Liquide de ce type ont déjà été installées dans le monde, notamment aux États-Unis et au Japon.

Le Groupe a inauguré, en septembre 2012, sa première station de distribution accessible au grand public à Düsseldorf, en Allemagne. Au cours des trois prochaines années, Air Liquide construira 10 nouvelles stations de distribution d'hydrogène pour constituer un réseau d'approvisionnement d'au moins 50 stations publiques en Allemagne. Air Liquide a également installé deux autres stations à Oslo, en Norvège, et Brugg, en Suisse.

Le secteur du transport évolue en permanence vers des solutions plus efficaces et durables. L'essentiel du transport des **produits alimentaires réfrigérés ou surgelés** est assuré par des camions et des remorques réfrigérées de façon mécanique. Les systèmes de refroidissement mécaniques subissent aujourd'hui une concurrence forte du fait de la hausse du prix du carburant et de leur impact plus marqué sur l'environnement.

Ainsi, le transport réfrigéré est le secteur le plus approprié pour déployer les évolutions technologiques et proposer des solutions plus propres, plus efficaces et plus rentables. Pour relever ce défi, Air Liquide s'est appuyé sur sa profonde expertise pour lancer en 2012, Blueeze™, une solution cryogénique complète de refroidissement indirect avec de l'azote liquide afin d'offrir une alternative aux technologies existantes. Elle comprend un appareil de production de froid embarqué, une station d'approvisionnement et les services associés. Des camions, mis en œuvre chez des clients en Europe et aux États-Unis en 2011 et 2012, ont permis de valider cette solution et de confirmer ses avantages.

ÊTRE À LA POINTE DU PROGRÈS

Dans le domaine des basses températures, Air Liquide s'est forgé une expertise unique et un savoir-faire reconnu en matière de conception, de fabrication et d'installation de systèmes de liquéfaction et de réfrigération de gaz de grandes capacités – à titre d'exemple, le LHC (*Large Hadron Collider*) du CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) en Suisse.

Les recherches menées sur la fusion dans le cadre du projet ITER, et du projet associé au Japon, ont pour objectif de développer la maîtrise de cette nouvelle source d'énergie, afin de répondre à la hausse des besoins énergétiques. Pour ces deux projets majeurs, Air Liquide fournira des systèmes de cryogénie extrême, dont le plus grand système de réfrigération centralisé jamais construit à ce jour.

Ces équipements cryogéniques sont indispensables pour maintenir à un froid extrême les 10 000 tonnes d'aimants supraconducteurs du Tokamak (chambre de confinement magnétique). Cet instrument scientifique sophistiqué confine le

plasma qui permet d'atteindre les conditions nécessaires à la fusion contrôlée. Ce système de réfrigération en circuit fermé repose sur les propriétés de l'hélium liquéfié dont la température est proche de la plus basse température possible, le « zéro absolu », à 0 K, soit - 273 °C. De fin 2015 à début 2017, Air Liquide installera trois réfrigérateurs d'une puissance globale de refroidissement de 75 kW à 4,5 K, soit - 269 °C.

PROTÉGER LES VIES VULNÉRABLES

Air Liquide conçoit et évalue de nouvelles technologies dédiées au secteur de la santé à domicile. Le Groupe crée des programmes d'accompagnement des patients, en collaboration avec des

experts médicaux, afin d'améliorer l'observance des traitements par les patients et la qualité de vie de ces patients, et développe les équipements et solutions associés.

Devant l'augmentation des dépenses consacrées à l'apnée du sommeil (+ 11 % entre 2010 et 2011), les autorités de santé françaises ont souhaité réformer les modalités de sa prise en charge au travers de l'amélioration de l'observance des patients.

Air Liquide a développé une solution de télésuivi, Nowapi™, permettant de transmettre les données d'observance des patients. Cette solution présente le grand avantage d'être compatible avec toutes les machines du marché. Elle est par ailleurs beaucoup moins onéreuse que les solutions fabricants et disponible pour que les filiales françaises la déploient au cours de l'année 2013.

> STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

Stratégie

Air Liquide poursuit depuis de nombreuses années une stratégie de développement fondée sur la création de valeur dans la durée. Le Groupe s'attache à délivrer à ses actionnaires une performance régulière et durable. Il confirme, année après année, sa politique de distribution soutenue.

Croissance annuelle moyenne sur 30 ans

- Chiffre d'affaires : + 6,7 %
- Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement : + 8,0 %
- Résultat net : + 9,4 %
- Bénéfice net par action : + 8,2 %
- Dividende par action : + 10,1 % ^(a)

Cette performance dans la durée se fonde sur un marché des gaz industriels en développement continu à l'échelle mondiale, un modèle économique solide et une volonté managériale de régularité de la performance.

Après cinq années d'un environnement économique instable, caractérisé par une succession de crises, les sources de croissance ont évolué. La base historique du Groupe croît plus lentement et la croissance organique est principalement localisée dans les économies en développement. Toutefois, les leviers de croissance du Groupe restent solides partout dans le monde.

DES LEVIERS DE CROISSANCE SOLIDES

L'industrie des gaz industriels a connu une croissance régulière sur les cent dernières années liée d'une part à l'augmentation permanente des besoins grâce à l'évolution des nouvelles économies, à l'émergence de nouvelles applications soutenue par l'innovation et le développement technologique, et d'autre part à l'augmentation de l'externalisation par les clients de leur production de gaz. Ainsi, historiquement, la demande en gaz industriels a augmenté plus vite que la production industrielle. En dépit des turbulences économiques, cette tendance devrait se poursuivre grâce aux leviers de croissance que représentent les économies en développement, l'énergie, l'environnement, la santé et les hautes technologies.

■ **L'opportunité des économies en développement :** Ces pays investissent fortement dans la modernisation et dans le développement de leurs infrastructures industrielles. Cela génère de forts besoins en gaz industriels, notamment en oxygène, dont la production est de plus en plus souvent externalisée. Plus généralement, le développement de l'industrie dans ces pays s'accompagne d'un accroissement de la demande en gaz utilisés dans des applications variées.

La croissance du chiffre d'affaires Gaz et Services d'Air Liquide dans les économies en développement a été de + 11 % en 2012, alors qu'elle n'était qu'en légère croissance dans les économies dites avancées. La part du chiffre d'affaires Gaz et Services dans les économies en développement continue de croître atteignant 23 % en 2012, contre 21 % en 2011 et 15 % en 2008. Depuis plus de cinq ans, les opportunités d'investissement se sont multipliées dans les économies en développement. Près de la moitié des décisions d'investissements industriels depuis cinq ans sont situées dans les économies en développement et ces régions représentent maintenant près d'un quart du chiffre d'affaires.

- **Les enjeux énergétiques et environnementaux :** Dans ce domaine, les gaz industriels jouent deux rôles : ils aident les clients à améliorer leur efficacité énergétique ou bien ils sont directement nécessaires à la production de certaines énergies alternatives. Dans l'industrie du raffinage, les besoins en hydrogène pour alléger des hydrocarbures plus lourds et réduire leur teneur en soufre augmentent.
- La technologie de la pile à combustible à hydrogène prend de l'élan en tant que vecteur d'énergie propre, comme en atteste le développement des parcs de flottes captives (chariots élévateurs et bus). La conversion à l'hydrogène d'un pourcent de la flotte automobile mondiale représenterait un marché mondial de 15 milliards d'euros.
- Les processus de gazéification du charbon ou de la biomasse sont fortement consommateurs d'oxygène.
- Le développement d'énergies renouvelables, telles que le photovoltaïque ou l'éolien, repose en partie sur des solutions de gaz industriels : gaz spéciaux en électronique pour la construction des cellules photovoltaïques et hydrogène pour le stockage d'énergies intermittentes.

(a) Ajusté pour les précédentes divisions par deux du nominal et les attributions d'actions gratuites.

- La plupart des solutions pour réduire le CO₂ dans l'atmosphère nécessitent la fourniture de gaz industriels et Air Liquide détient des technologies propriétaires nécessaires pour proposer des solutions innovantes à ses clients.
- Enfin, pour extraire les gaz et pétroles de schistes, l'utilisation d'azote ou de dioxyde de carbone permet de minimiser l'impact sur l'environnement et notamment la consommation d'eau et de solvants chimiques.

Les enjeux de croissance de la demande d'énergie, couplés à la volonté de mieux protéger l'environnement, entraîneront donc une très forte demande en oxygène, hydrogène, mais aussi en gaz spéciaux. Les projets industriels dans le secteur de l'énergie représentent environ 50 % des nouvelles entrées dans le portefeuille d'opportunités fin 2012.

- Le marché de la **Santé** connaît un développement continu, lié notamment à l'allongement de la durée de la vie et au développement des maladies chroniques telles que la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), l'apnée du sommeil, le diabète et la maladie de Parkinson, en raison notamment des changements des modes de vie. Par ailleurs, la pression sur les budgets des systèmes de santé des économies avancées favorise le développement des soins à domicile, une solution qui réduit les coûts pour la collectivité tout en permettant aux patients chroniques de rester chez eux, avec un suivi du médecin de plus en plus efficace grâce à des systèmes d'information en ligne. Dans les économies en développement, l'émergence de l'assurance maladie peut être un levier de croissance pour le long terme.

L'activité Santé à domicile est un secteur dans lequel Air Liquide est bien positionné. En Europe, il est leader avec une gamme de thérapies grandissante. En ce qui concerne les gaz médicaux, les équipes de recherche innovent en poursuivant le développement de nouvelles applications pour ventiler, oxygéner, pratiquer des anesthésies, soulager la douleur ou encore pour traiter les syndromes de détresse respiratoire aiguë.

En 2012, le Groupe a fait deux acquisitions importantes dans le secteur de la santé à domicile en France et en Espagne pour considérablement renforcer sa position sur ces deux marchés et affirmer sa position de leader européen. Dans un environnement de pression des prix un peu plus significative que par le passé, notamment liée aux déficits budgétaires des États, le nombre d'opportunités d'acquisition augmente.

- Les nombreuses innovations dans les produits de consommation, mais de manière plus générale la complexité croissante de nos industries, entraînent le fort développement du marché des **hautes technologies**. Ainsi, la demande en gaz industriels de haute pureté est en forte augmentation pour répondre aux besoins des producteurs de semi-conducteurs, d'écrans plats ou de panneaux solaires, notamment en Asie. Par ailleurs, la maîtrise des technologies à très basses températures permet au Groupe de participer activement à de grands projets technologiques visant à faire progresser la connaissance dans de nombreux domaines tels que la physique fondamentale, le spatial ou l'énergie (fusion nucléaire, supraconductivité).

Air Liquide est particulièrement bien positionné pour tirer parti de ces opportunités de croissance. En effet, au-delà de son leadership mondial en cryogénie, le Groupe dispose aujourd'hui d'un large panel de technologies propriétaires en hydrogène, de compétences renforcées en ingénierie, d'une position de leader dans le secteur électronique et d'un portefeuille de R&D prometteur, constitué à plus de 60 % de projets destinés à la préservation de l'environnement et de la vie.

LA SOLIDITÉ DU MODÈLE ÉCONOMIQUE

Air Liquide a confirmé **la résistance de son modèle économique** en 2009. Dans un contexte de crise économique d'une ampleur exceptionnelle, Air Liquide, leader mondial de son secteur, a publié des ventes en repli limité et un résultat net stable, grâce à des applications variées, une présence géographique diversifiée, des contrats solides et des efficacités record. En 2012, dans un contexte de croissance ralentie dans les économies avancées, Air Liquide s'est à nouveau appuyé sur la solidité de son modèle et a préservé ses performances.

L'activité Grande Industrie, bénéficiant de contrats à long terme avec des clauses de *take-or-pay*, ainsi que l'activité Santé, en croissance régulière indépendamment des cycles économiques, sont des gages de solidité. Elles représentent ensemble plus de la moitié du chiffre d'affaires des Gaz et Services. De plus, à travers ses quatre Branches d'activité mondiales, le Groupe sert une grande diversité de clients et d'industries, dans une grande diversité de géographies, avec une part croissante dans les économies en développement. Toutes ces caractéristiques du Groupe sont autant d'atouts pour soutenir sa croissance à long terme.

Le niveau d'endettement du Groupe est maîtrisé. La solidité du bilan permet de financer les projets de développement, des prises de site ainsi que des acquisitions dans l'ensemble de nos métiers.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Fin décembre 2010, le Groupe lance son nouveau programme ALMA. Il repose sur l'ambition d'être le leader de l'industrie par la performance et la responsabilité sur le long terme, en affichant un engagement renforcé pour la responsabilité.

Depuis 2010, le Groupe poursuit son développement selon les quatre axes stratégiques déjà déterminés :

- conquérir des positions de leader, dans les économies en développement, sur des technologies émergentes et sur de nouveaux marchés ;
- renforcer sa compétitivité opérationnelle par de l'efficacité et par l'optimisation des investissements ;
- élargir son offre par une innovation permanente dans les produits et les procédés ;
- développer les talents et compétences afin d'accompagner la croissance,

Stratégie et perspectives

et les quatre leviers de transformation :

- améliorer l'approche client ;
- accroître l'attractivité du Groupe ;
- agir de façon responsable envers l'ensemble de ses parties prenantes ;
- cultiver son esprit entrepreneurial.

Performance

Sur des estimations de croissance du marché des gaz industriels comprise entre + 7 % et + 8 % par an d'ici 2015, le Groupe a formulé fin 2010 de nouveaux **objectifs de performance** ambitieux :

- la croissance du chiffre d'affaires de + 8 à + 10 % en moyenne par an, dans un environnement normal, requérant une enveloppe d'investissements de 12 milliards d'euros pour la période 2011-2015 ;
- la poursuite de l'efficacité opérationnelle, au-delà de 200 millions d'euros par an ;
- une amélioration du ROCE qui doit désormais se situer entre 12 à 13 % d'ici 2015.

En 2012, dans un environnement de croissance du marché inférieure aux estimations initiales, la croissance publiée du chiffre d'affaires du Groupe s'est élevée à + 6,0 %. En ce qui concerne les Gaz et Services, la croissance de 6,5 % est liée à une contribution très positive des démarrages et des montées en puissance de nouvelles entités ainsi qu'à un programme d'acquisitions plus significatif que les années précédentes, alors

Perspectives

Dans le contexte du ralentissement économique mondial de 2012, la performance du Groupe est solide. Sa présence géographique étendue, ses initiatives dans les nouveaux marchés et les acquisitions ciblées lui permettent d'afficher une nouvelle progression de l'activité et des résultats opérationnels.

En 2012, le montant total des investissements décidés s'élève à 2,9 milliards d'euros, le plus haut niveau depuis 2007. L'augmentation des prises de commandes en Ingénierie et Construction, le niveau élevé du portefeuille d'opportunités d'investissements à 12 mois et la mise en service prévue de 50 unités dans les deux ans confirment la confiance de ses clients à moyen terme.

Le Groupe continue à renforcer sa compétitivité et l'innovation pour poursuivre sa croissance rentable dans la durée, en

que l'activité organique, hors démarrages, était en retrait en Europe, au Japon et dans l'ensemble de l'Électronique.

Sur la période 2011-2012, les paiements bruts sur investissements se sont élevés à 4,8 milliards d'euros, un montant parfaitement en ligne avec l'objectif de 12 milliards d'euros sur cinq ans.

Pour la seconde année consécutive, l'efficacité a largement dépassé l'objectif annuel et atteint 284 millions d'euros en 2012. Ce montant porte l'efficacité cumulée à 554 millions d'euros pour la période 2011-2012.

Le ROCE, retraité de l'effet calendaire des acquisitions, s'inscrit lui à 11,9 %, très proche de l'objectif malgré le contexte économique très contrasté.

Responsabilité

Dans le cadre de son programme, Air Liquide place également la **Responsabilité au cœur de son ambition**.

La démarche de Responsabilité a pour but de servir les intérêts de toutes les parties prenantes du Groupe : les actionnaires, les clients et patients, les collaborateurs et les communautés auprès desquelles le Groupe est présent et actif. Elle s'appuie également sur trois domaines d'action : réduire l'empreinte environnementale, renforcer les règles de conduite de l'entreprise et la gouvernance et innover en permanence.

Un important travail a été réalisé depuis deux ans afin d'établir, pour chaque partie prenante et chaque domaine d'action, des indicateurs de performance pertinents et déterminer des objectifs à la fois exigeants et motivants. Ce travail s'inscrit dans la durée, avec différentes étapes internes puis externes. Les avancées réalisées sont indiquées, pour chaque engagement, dans le Rapport de Développement Durable – page 57.

s'appuyant sur un programme d'investissements soutenu et sur des efficacités dont l'objectif pour la période 2011-2015 est relevé de + 30 % à 1,3 milliard d'euros.

À court terme, le Groupe agit sur la maîtrise des dépenses, sur la simplification des processus internes et sur son organisation. Ainsi au cours de l'année 2013 une organisation fondée sur une base à Paris et trois pôles principaux à Houston, Francfort et Shanghai, sera progressivement mise en place pour optimiser l'ensemble des ressources tout en répondant aux besoins des marchés.

Sauf dégradation de l'environnement, Air Liquide est confiant dans sa capacité à réaliser une nouvelle année de croissance du résultat net en 2013.



2

Rapport de Responsabilité et de Développement Durable 2012

INTRODUCTION	58	RENFORCER LES RÈGLES DE CONDUITE DE L'ENTREPRISE ET LA GOUVERNANCE INTERNE	101
ACTIONNAIRES	59	Une entreprise citoyenne	101
Considération et respect de tous les actionnaires	59	Achats responsables dans le Groupe	103
Rémunération et valorisation de l'épargne des actionnaires dans la durée	61	Système de gestion industriel et certifications	103
Écoute et information des actionnaires	63	Une démarche de Responsabilité et de Développement Durable reconnue	104
Des services spécifiques pour les actionnaires au nominatif	64	INNOVER EN PERMANENCE	105
CLIENTS ET PATIENTS	65	Reconnaissance de l'esprit d'innovation	105
Une entreprise responsable : de l'écoute à l'action	65	Innovation et protection de l'environnement	105
Air Liquide et ses clients : proximité et expertise	66	MÉTHODOLOGIE DU REPORTING	110
Air Liquide et ses patients	67	Référentiel et définitions	110
COLLABORATEURS	70	Périmètre et méthodes de consolidation	110
Sécurité : la priorité numéro 1	70	Collecte des données et responsabilités	110
Une entreprise engagée	72	Contrôles	111
COMMUNAUTÉS	80	Limites méthodologiques	111
Relations avec les autorités publiques	80	ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	112
Relation avec les communautés riveraines	81		
Mécénat et Fondation d'entreprise Air Liquide	81	ANNEXE	115
RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	84		
Chiffre d'affaires lié à la vie et l'environnement	84		
L'empreinte environnementale du Groupe	85		
Détails des indicateurs pour chacun des 10 types d'unités	94		
Gestion responsable des produits	98		

> INTRODUCTION

La recherche de la performance économique et l'attention portée aux grands enjeux de société, notamment la préservation de l'environnement, sont étroitement liées. Les entreprises ne sont plus évaluées uniquement sur leur performance financière. Elles le sont aussi sur le respect de leurs engagements et leurs réalisations dans le domaine de la responsabilité. Intégrée au cœur de la stratégie d'Air Liquide, la responsabilité crée de nouvelles opportunités, stimule l'innovation et constitue ainsi un levier de performance tout en apportant des solutions qui répondent aux grands enjeux de société. Le Groupe crée ainsi une **dynamique vertueuse en liant la Performance et la Responsabilité**.

Fin 2010, Air Liquide a affirmé son ambition « d'être le leader de son industrie par **la Performance et la Responsabilité** sur le long terme ». Le Groupe a la conviction que c'est en se développant de manière responsable qu'il assurera le mieux sa **pérennité** sur le long terme. La démarche de Responsabilité (**Corporate Social Responsibility**, CSR) désigne la manière dont le Groupe et ses collaborateurs prennent en compte **les intérêts de toutes les parties prenantes** pour orienter son action et atteindre ses résultats. Elle constitue le **cadre** permettant de s'assurer que les engagements de Responsabilité sont bien ancrés au cœur des stratégies et pratiques de l'entreprise. Cette démarche intègre la politique de **Développement Durable**, déployée depuis 2003 et qui est inscrite au cœur de la **stratégie** développée dans le programme d'entreprise **ALMA**.

Air Liquide a défini ses **engagements** à l'égard de **quatre parties prenantes** :

- les actionnaires ;
- les clients et les patients ;
- les collaborateurs ;
- les communautés.

Elle s'appuie également sur **trois domaines d'action** :

- réduire l'empreinte environnementale ;
- renforcer les règles de conduite de l'entreprise et la gouvernance ;
- innover en permanence.

Chacun de ces sept **engagements** est supervisé par un membre du Comité Exécutif et correspond à une partie de ce rapport. Un certain nombre d'**objectifs de responsabilité à l'horizon 2015** et d'**indicateurs clés** correspondants y sont présentés. D'autres objectifs et indicateurs clés seront progressivement communiqués.

Le Rapport de Responsabilité et de Développement Durable, partie intégrante de la démarche de Responsabilité d'Air Liquide, s'appuie sur un **reporting** de plus de 170 indicateurs, présentés dans les pages suivantes, pour mesurer la performance du Groupe en matière de développement durable. La plupart de ces indicateurs font l'objet d'une collecte au niveau mondial.

Tout comme le *reporting* financier, ce *reporting* extra-financier est **revu chaque année depuis 2003 par les Commissaires aux comptes**. Ils mènent une mission d'analyse et de vérification sur une sélection d'indicateurs, non seulement au niveau des fonctions centrales mais aussi auprès de sites industriels et de directions de ressources humaines de filiales. Ces sites et directions sont cette année au nombre de 18. Depuis 2003, près de 80 sites et directions ont fait l'objet d'une mission de vérification.

Air Liquide a été parmi les premières sociétés du CAC 40 à faire réaliser cette revue par les Commissaires aux comptes et à intégrer le Rapport de Responsabilité et de Développement Durable dans le Document de référence. Cette revue est devenue en 2012 une obligation légale en France. On trouvera, en fin du Rapport de Responsabilité et de Développement Durable, le Rapport de vérification des Commissaires aux comptes dans le cadre de cette nouvelle obligation.

> ACTIONNAIRES

Engagement

Poursuivre dans la durée la politique de rémunération globale de l'actionnaire pour assurer une croissance régulière de son investissement, dans le cadre d'une relation basée sur le respect et la considération.

Indicateur Clé de Responsabilité

Taux de rentabilité pour l'actionnaire, ou *Total Shareholder Return (TSR)* ^(a)

Au 31 décembre 2012, le taux de rentabilité annualisé pour l'actionnaire, ou *Total Shareholder Return (TSR)*, était de + 11,4 % par an sur 20 ans pour un actionnaire au nominatif.

Le Groupe a instauré une relation de confiance avec ses actionnaires en les associant à sa croissance continue et à son modèle économique performant par une politique de distribution soutenue et régulière dans le temps.

Être actionnaire d'Air Liquide, c'est accompagner, sur le long terme, un acteur responsable qui manifeste son engagement dans les domaines humain, social et sociétal.

La démarche de Responsabilité et de Développement Durable d'Air Liquide vis-à-vis des actionnaires est fondée sur les quatre principes suivants :

- considération et respect de tous les actionnaires ;
- rémunération et valorisation de leur épargne dans la durée ;
- écoute et information ;
- services spécifiques pour les actionnaires au nominatif.

Considération et respect de tous les actionnaires

La performance financière ne suffit pas à résumer la relation entre Air Liquide et ses actionnaires. Air Liquide entretient avec eux un dialogue de proximité destiné à répondre au mieux à leurs besoins car ce sont aujourd'hui de véritables partenaires dans la durée. En effet, ils ont accompagné et soutenu la croissance du Groupe depuis son origine et particulièrement depuis son introduction en bourse en 1913, dont le 100^e anniversaire sera célébré en 2013.

Afin de s'assurer que leurs attentes et leurs évolutions sont identifiées et comprises, Air Liquide s'attache à connaître ses actionnaires dans leur diversité. Dans ce but, il leur propose notamment d'inscrire leurs titres sous forme nominative.

UN ACTIONNARIAT STABLE ET ÉQUILIBRÉ

Pour Air Liquide, il est important de préserver l'équilibre entre actionnaires individuels et investisseurs institutionnels. La stratégie du Groupe ancrée sur le long terme et la solidité de son modèle économique permettent d'offrir aux actionnaires une rentabilité durable et régulière de leur investissement.

Les 390 000 actionnaires individuels détiennent 37 % du capital. Les investisseurs institutionnels français et non français représentent respectivement 19 % et 44 % du capital.

(a) Le TSR est un taux de rendement annualisé pour un actionnaire qui achète son action en début de période et la revend en fin de période. Ce calcul prend en compte l'évolution du cours de l'action, les dividendes versés, y compris les primes de fidélité, en considérant qu'ils sont aussitôt réinvestis en actions, ainsi que les attributions d'actions gratuites.

Actionnaires

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Actionnaires individuels	40 %	39 %	38 %	38 %	37 %	38 %	38 %	36 %	37 %	37 %
Investisseurs institutionnels français	23 %	24 %	25 %	24 %	30 %	26 %	26 %	23 %	21 %	19 %
Investisseurs institutionnels non français	35 %	36 %	36 %	37 %	32 %	35 %	36 %	40 %	42 %	44 %
Actions détenues en propre	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	> 0 %	< 1 %	> 0 %	> 0 %
Capital au nominatif	28 %	30 %	31 %	32 %	37 % ^(a)	33 %	32 %	34 %	35 %	36 %
Capital éligible à la prime de fidélité	24 %	24 %	25 %	26 %	26 %	26 %	25 %	25 %	28 %	29 %

(a) En 2007, la part du capital détenue au nominatif avait augmenté notamment à la suite de l'entrée d'un investisseur institutionnel important qui a cédé ses actions en 2008.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, UN MOMENT D'ÉCHANGE PRIVILÉGIÉ

Chaque année, tous les actionnaires d'Air Liquide **qui détiennent au moins une action** sont convoqués à l'Assemblée Générale. Ils sont accompagnés dans leur démarche de vote par la mise à disposition de l'ensemble de la documentation plus d'un mois avant l'Assemblée Générale, par courrier et sur le site Internet de la Société : informations pratiques sur la procédure de vote et explications pédagogiques des résolutions et de leurs objectifs. Des animations didactiques détaillant la procédure de vote sont également disponibles en ligne. Air Liquide s'attache à mettre à disposition de ses actionnaires non français, dans des délais similaires, l'ensemble de ces supports en langue anglaise. Dans certains pays, des systèmes sont mis en place avec des banques intermédiaires afin de faciliter et d'assurer une transmission fluide des votes des actionnaires concernés.

Air Liquide centralise son Assemblée Générale. À ce titre, la Société collecte directement les votes de ses actionnaires. À partir de 2013, la Société proposera **le vote par Internet** via la plateforme Votaccess.

Le jour de l'Assemblée, le bureau, composé du Président du Conseil d'Administration, de deux scrutateurs et d'un secrétaire,

s'assure que celle-ci est tenue conformément à la loi. Les scrutateurs sont des représentants des deux investisseurs détenteurs du plus grand nombre de titres, ayant accepté de remplir cette fonction. Ils sont sollicités environ un mois avant l'événement et un vadémécum leur est remis quinze jours avant l'Assemblée. Ce document décrit leurs missions ainsi que les procédures d'accueil et de vote mises en place par la Société.

Les conseillers du Service actionnaires ainsi que l'équipe Relations Investisseurs sont également mobilisés pour répondre par téléphone et dans l'Espace Actionnaires au siège social à Paris, à toutes les questions des actionnaires individuels ou institutionnels à propos du vote et de la participation à l'Assemblée Générale.

En 2012, plus de 5 000 personnes ont été accueillies à cette Assemblée Générale.

Les **prochaines dates de l'Assemblée Générale Mixte** des actionnaires d'Air Liquide sont :

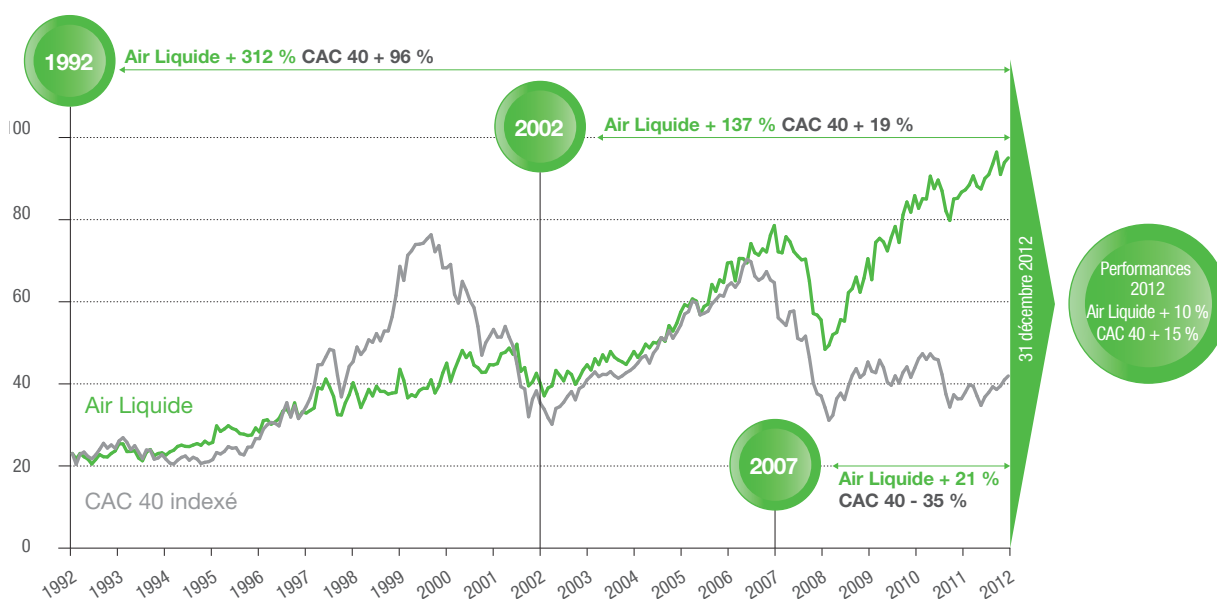
- le mardi 7 mai 2013 ;
- le mercredi 7 mai 2014 ;
- le mercredi 6 mai 2015.

Rémunération et valorisation de l'épargne des actionnaires dans la durée

AIR LIQUIDE, UNE CROISSANCE CONTINUE

La valeur de l'action repose sur la progression de son cours de bourse dans la durée et sur la distribution de dividendes. Depuis sa création en 1902, Air Liquide a toujours partagé les fruits de sa croissance et récompense la confiance de ses actionnaires par une politique de rémunération et de fidélisation qui s'appuie sur la distribution régulière de dividendes, l'attribution d'actions gratuites et une prime de fidélité.

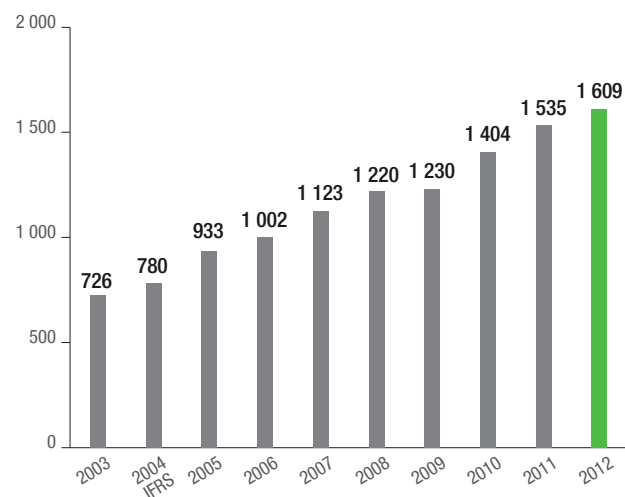
Évolution du cours de bourse (en euros)



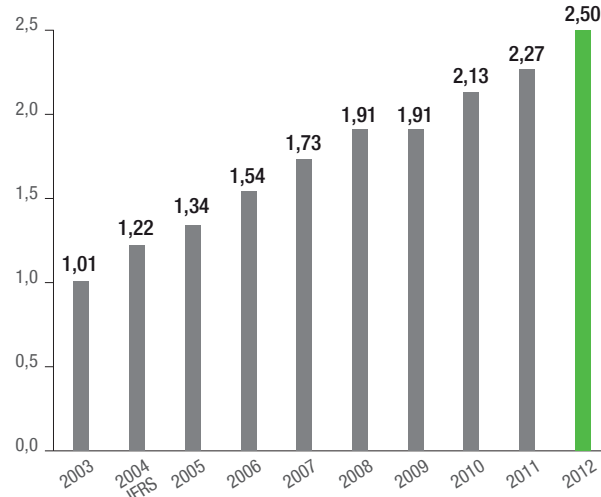
Depuis son introduction en bourse en 1913, la Société a toujours dégagé des bénéfices. Le Groupe crée de la valeur en développant ses activités et en optimisant ses performances dans la durée. Sur les 20 dernières années, le chiffre d'affaires d'Air Liquide affiche une croissance annuelle moyenne de + 6,2 %. Cette croissance est rentable : le bénéfice net par action du Groupe a suivi une tendance similaire avec une croissance annuelle moyenne de + 7,9 %. Sur la même période, le dividende a connu une croissance annuelle moyenne de + 9,6 %.

Au cours des 10 dernières années, près de 50 % des résultats ont été distribués aux actionnaires.

Résultat net - part du Groupe (en millions d'euros)



Dividende par action ajusté (en euros/action)



Actionnaires

RENTABILITÉ POUR L'ACTIONNAIRE D'UN PLACEMENT EN ACTIONS AIR LIQUIDE

Pour valoriser davantage l'investissement en actions Air Liquide, l'inscription des titres au nominatif permet aux actionnaires qui choisissent cette option de bénéficier d'une prime de fidélité : + 10 % sur le montant des dividendes perçus et + 10 % d'actions gratuites attribuées. Cette prime de fidélité est attribuée aux actionnaires qui ont inscrit leurs titres au nominatif pur ou administré et qui les ont conservés plus de deux années civiles pleines. Pour bénéficier de la prime de fidélité, les actionnaires

doivent être toujours détenteurs de leurs titres au nominatif au jour de la mise en paiement du dividende et de l'attribution d'actions gratuites.

Le taux de rentabilité, ou *Total Shareholder Return* (TSR), est un taux de rendement annualisé pour un actionnaire qui achète son action en début de période et la revend en fin de période. Ce calcul prend en compte l'évolution du cours de l'action, les dividendes versés, y compris les primes de fidélité, en considérant qu'ils sont aussitôt réinvestis en actions, ainsi que les attributions d'actions gratuites.

TSR, taux de rentabilité annualisés au 31 décembre 2012

POUR UN CAPITAL INVESTI	Air Liquide – Actions au nominatif ^(a)	Air Liquide – Actions au porteur ^(a)	Indice CAC 40 – réinvesti ^(b)
■ depuis 5 ans (le 31 décembre 2007)	+ 7,1 %	+ 6,7 %	- 4,4 %
■ depuis 10 ans (le 31 décembre 2002)	+ 13,9 %	+ 13,4 %	+ 5,4 %
■ depuis 20 ans (le 31 décembre 1992)	+ 11,4 %	+ 10,7 %	+ 6,6 %

(a) Le TSR Actions au nominatif est supérieur au TSR Actions au porteur car l'actionnaire au nominatif bénéficie de primes de fidélité.

(b) Version de l'indice CAC 40 avec dividendes bruts réinvestis.

Au cours des 10 dernières années, la progression d'un portefeuille d'actions Air Liquide a été en moyenne de + 13,9 % par an, avec dividendes bruts réinvestis en actions, attributions d'actions gratuites et primes de fidélité accordées aux actions inscrites sous la forme nominative.

	2003	2004 IFRS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bénéfice net par action (en euros) ^(a)	2,33	2,52	3,03	3,22	3,62	3,99	3,99	4,53	4,92	5,17
Dividende par action (en euros) ^(a)	1,01	1,22	1,34	1,54	1,73	1,91	1,91	2,13	2,27	2,50 ^(b)

(a) Calculé sur un nombre annuel moyen d'actions (hors actions détenues en propre) et ajusté pour tenir compte des augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes, des souscriptions en numéraire et de la division par deux du nominal de l'action le 13 juin 2007.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 mai 2013.

Les codes valeur Air Liquide

Les titres Air Liquide sont répartis en quatre catégories, appelées « codes valeur » (ou codes ISIN), selon leur année d'inscription au nominatif. Il existe deux codes valeur permanents (FR0000120073, qui est aussi le code ISIN de négociation en bourse d'Air Liquide, et FR0000053951, qui correspond aux titres bénéficiant déjà de la prime de fidélité) et deux codes valeur intermédiaires (FR0011147412 et FR0011336254, qui permettent d'identifier les titres qui bénéficieront de la prime de fidélité, respectivement en 2014 et 2015).

Écoute et information des actionnaires

ÉCOUTE ET PROXIMITÉ

Le **Service actionnaires** est une spécificité d'Air Liquide. Rattachée directement à la Direction Générale, cette équipe gère les comptes de près de 80 000 actionnaires au nominatif pur et les accompagne dans leurs démarches en leur offrant, sans intermédiaire, une gamme étendue de services personnalisés. Elle est également dédiée à l'écoute et l'information de l'ensemble des 390 000 actionnaires individuels qui sont informés tout au long de l'année au moyen de différents supports de communication. Par ailleurs, de nombreux événements, temps forts de rencontre entre Air Liquide et ses actionnaires, sont organisés comme par exemple l'Assemblée Générale, des réunions en région et des salons dédiés à l'actionariat en France et en Europe.

Le **Comité de communication auprès des actionnaires**, composé de 12 actionnaires d'Air Liquide, est consulté régulièrement pour améliorer la qualité de l'information et des services aux actionnaires. En dehors des réunions plénières avec le Président-Directeur Général, le comité est impliqué tout au long de l'année à travers des groupes de travail sur des sujets qui sont au cœur des préoccupations des actionnaires. Un membre du comité fait partie du Comité de sélection des projets de la Fondation Air Liquide.

Le Président-Directeur Général, après l'Assemblée Générale, poursuit ses échanges avec **les actionnaires en région** en se déplaçant dans plusieurs villes de France pour présenter


les résultats, les perspectives du Groupe et répondre à leurs questions. Enfin, pour renforcer ce dialogue, le Directeur du Service actionnaires rencontre régulièrement les actionnaires lors de réunions et de salons (environ dix événements par an) organisés en France et en Europe (Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Suisse). En 2012, plus de 8 000 actionnaires ont été rencontrés.

Le service des **Relations Investisseurs**, rattaché à la Direction Financière, répond spécifiquement aux questions des investisseurs institutionnels et des analystes financiers des sociétés de bourse. Les quatre annonces annuelles de chiffre d'affaires ou de résultats sont bien sûr des moments privilégiés d'échange, mais c'est tout au long de l'année que cette équipe dédiée rencontre les investisseurs, soit dans ses bureaux du siège social, à Paris, soit lors de déplacements dans les principales places financières mondiales. Air Liquide n'hésite pas à partir en *roadshows* ou à participer à des conférences pour aller au-devant des investisseurs internationaux et leur exposer la solidité de son modèle économique, le dynamisme de ses leviers de croissance, et le bien-fondé de sa stratégie. En moyenne, le service des Relations Investisseurs rencontre plus de 300 institutions chaque année. Il organise aussi régulièrement des Journées Investisseurs, réunissant la communauté financière internationale et le management d'Air Liquide, pour des discussions stratégiques ciblées, dont le thème varie en fonction des enjeux économiques et de l'actualité.

Contacts

Service actionnaires :

Air Liquide – 75, quai d'Orsay, 75007 Paris, France

 N° Vert 0 800 166 179 ou + 33 (0)1 57 05 02 26 depuis l'international

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

<http://contact.actionnaires.airliquide.com>

Relations Investisseurs :

Air Liquide – 75, quai d'Orsay, 75007 Paris, France

+ 33 (0)1 40 62 51 50

<http://contact.investisseurs.airliquide.com>

Actionnaires

UNE INFORMATION TRANSPARENTE

Air Liquide met à la disposition de ses actionnaires individuels ou institutionnels, au moyen de nombreux supports de communication, une information transparente sur l'actualité du Groupe, sa stratégie, ses performances et ses perspectives.

La **pédagogie** est l'une des préoccupations majeures qui préside à la conception des supports d'information tels que le Rapport annuel, le Livret de l'actionnaire ou l'Avis de convocation à l'Assemblée Générale. Ce dernier document présente de façon didactique les résolutions soumises au vote des actionnaires et est envoyé à tous les actionnaires dès une action détenue. Air Liquide publie également, dans le mois qui suit l'événement, un compte-rendu de son Assemblée Générale, reprenant de manière détaillée l'ensemble des interventions et des débats. Ces publications sont proposées en versions française et anglaise. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est établi dans les deux mois suivant l'Assemblée.

De plus, le Service actionnaires a conçu un **module d'apprentissage** pédagogique et ludique pour mieux

comprendre la bourse. Le premier module, « La bourse aujourd'hui », disponible sur le site Internet de la Société, rubrique Actionnaires, apporte un éclairage sur le rôle et l'histoire de la bourse, les différents acteurs de la bourse, et le parcours boursier d'Air Liquide. Le Service actionnaires met également à disposition une **application Air Liquide Actionnaires** gratuite pour iPhone et Android, permettant de suivre le cours de bourse, d'utiliser des simulateurs et de rester informé sur le Groupe à tout moment.

Par ailleurs, Air Liquide accueille ses actionnaires au sein d'un lieu dédié, **l'Espace Actionnaires**, au siège social à Paris, afin de leur permettre d'obtenir toute information sur l'activité de l'entreprise, la vie du titre, et effectuer, pour ceux qui détiennent leurs titres au nominatif pur, toute opération sur leur compte-titres.

Depuis 2011, l'Espace Actionnaires propose également des expositions temporaires simples, didactiques et interactives : une occasion supplémentaire pour les actionnaires d'en savoir plus sur les activités et les initiatives du Groupe et de renforcer leur lien de proximité avec celui-ci. En 2012, le Service actionnaires a organisé deux conférences en ligne, en direct de l'Espace Actionnaires, sur « les mécanismes de l'opération d'attribution d'actions gratuites » et « le nominatif en toute simplicité ».

À savoir

Plus d'informations sur Air Liquide et l'actionariat sont disponibles dans le **Livret de l'actionnaire**, en ligne sur le site Internet www.airliquide.com, rubrique Actionnaires.

Des services spécifiques pour les actionnaires au nominatif

Spécifiquement organisé pour répondre aux actionnaires, le Service actionnaires, composé de 26 collaborateurs, propose son expertise dans les domaines de la gestion de comptes : ouverture d'un compte-titres, passage d'ordres de bourse, fiscalité des valeurs mobilières, et transmission de titres. Tout au long de l'année, des conseillers Air Liquide répondent aux questions des actionnaires *via* le numéro vert gratuit mentionné précédemment (également accessible depuis l'étranger) ou directement à l'Espace Actionnaires.

Air Liquide gère en direct les comptes de ses actionnaires au nominatif pur. Les droits de garde sont nuls, et les frais de courtage réduits à 0,18 % HT du montant brut de la transaction. Air Liquide s'attache à communiquer régulièrement auprès de ses actionnaires sur les atouts de la détention des titres au nominatif

(relation privilégiée avec Air Liquide, prime de fidélité). Tous les ans, une campagne d'information est organisée auprès des actionnaires détenant leurs titres au porteur : présentation du nominatif sur tous les supports de communication à l'attention des actionnaires et stand dédié à la présentation du nominatif lors du salon Actionaria se tenant tous les ans en novembre à Paris.

Les actionnaires au nominatif pur ont accès à un espace personnel sécurisé sur Internet leur permettant de consulter leur portefeuille de titres, de modifier leurs informations personnelles ou de consulter la documentation utile à la gestion de leur compte. Ils ont la possibilité de passer leurs ordres de bourse en ligne et de visualiser en temps réel les opérations effectuées sur leur compte-titres et les sommes perçues (versement du dividende, vente de titres, etc.).

> CLIENTS ET PATIENTS

Engagement

Apporter de la valeur ajoutée aux clients et aux patients en leur proposant des solutions sûres, fiables, optimisant leur coût et en développant un dialogue proactif avec eux.

Objectif 2015

Accroître la satisfaction et la fidélisation des clients ainsi que la satisfaction des patients. D'ici 2015, les enquêtes auprès des clients et des patients et les plans d'action associés devront concerner des entités représentant 85 % des ventes du Groupe.

Indicateur Clé de Responsabilité

Part des ventes du Groupe relative aux entités où a été réalisée une enquête de satisfaction client ou patient, sur les deux ou trois dernières années selon la Branche d'activité concernée ^(a).

En 2012, la part des ventes du Groupe relative aux entités où ont été réalisées des enquêtes de satisfaction client ou patient est de 66 %.

Une entreprise responsable : de l'écoute à l'action

La relation avec les clients industriels de tailles et de secteurs très divers ainsi que la relation avec les professionnels de santé, les patients et leurs associations dans les activités de santé, sont au cœur des préoccupations des équipes du Groupe et guident le développement de l'entreprise. La qualité de cette relation engage chaque entité et chaque collaborateur. Elle repose sur la définition d'engagements précis que ses équipes veillent à respecter dans leurs actions quotidiennes, dans un esprit de professionnalisme, avec le sens du service et celui de l'innovation.

La satisfaction des clients et des patients est une priorité pour Air Liquide. Dans un contexte de concurrence accrue, d'évolution des attentes de ses clients et de ses patients, et d'une diversité grandissante de ses interlocuteurs, l'atteinte des objectifs de croissance que le Groupe s'est fixés, nécessite de :

- fidéliser et satisfaire les clients ;
- comprendre les attentes des patients ;
- conquérir de nouveaux clients grâce à l'attractivité des offres Air Liquide.

Cette stratégie nécessite de renforcer davantage chez les collaborateurs du Groupe la focalisation vers les clients et les patients dans le but de mieux comprendre leurs priorités, leurs besoins actuels et futurs ainsi que leur niveau de satisfaction. Dans le cadre du programme ALMA et de son initiative « **Améliorer notre approche clients** », un projet appelé « Enquêtes pour action » a été lancé. Il s'articule en trois étapes :

- **Écouter** : pour mieux comprendre les attentes des clients et des patients, cette écoute prend la forme d'entretiens réalisés par des sociétés spécialisées. À la suite de ces entretiens, les *managers* des entités concernées rencontrent certains clients insatisfaits. En 2012, plus de 15 000 entretiens et de nombreuses visites ont été réalisés dans 26 entités en Chine, au Benelux, aux États-Unis et en France ;
- **Construire et mobiliser** : cette phase d'écoute permet l'identification d'axes d'amélioration, et la définition de plans d'action associés. Afin de mobiliser l'organisation de façon transversale, des ateliers de sensibilisation des collaborateurs à l'expérience clients ont été déployés. Ces ateliers peuvent ainsi réunir des collaborateurs des Achats, des Ventes, de la Production, des Ressources Humaines... De tels ateliers ont d'ores et déjà été organisés au sein des filiales de Tunisie, d'Espagne, du Portugal, de l'Inde et de France ;
- **Agir** : les plans d'action décidés sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs de la filiale. Les *managers* sont garants de la mise en œuvre de ces plans d'action et de la mesure de leur avancement. Certains plans d'action sont partagés avec les clients.

Ces enquêtes seront étendues progressivement à l'ensemble des filiales.

Afin d'inscrire cette démarche dans un processus d'amélioration continue et mesurer les progrès en termes de satisfaction et de fidélité, ces enquêtes seront réalisées tous les deux à trois ans, selon les Branches d'activités concernées.

(a) Trois ans pour la Grande Industrie, deux ans pour les autres Branches d'activité.

Clients et patients

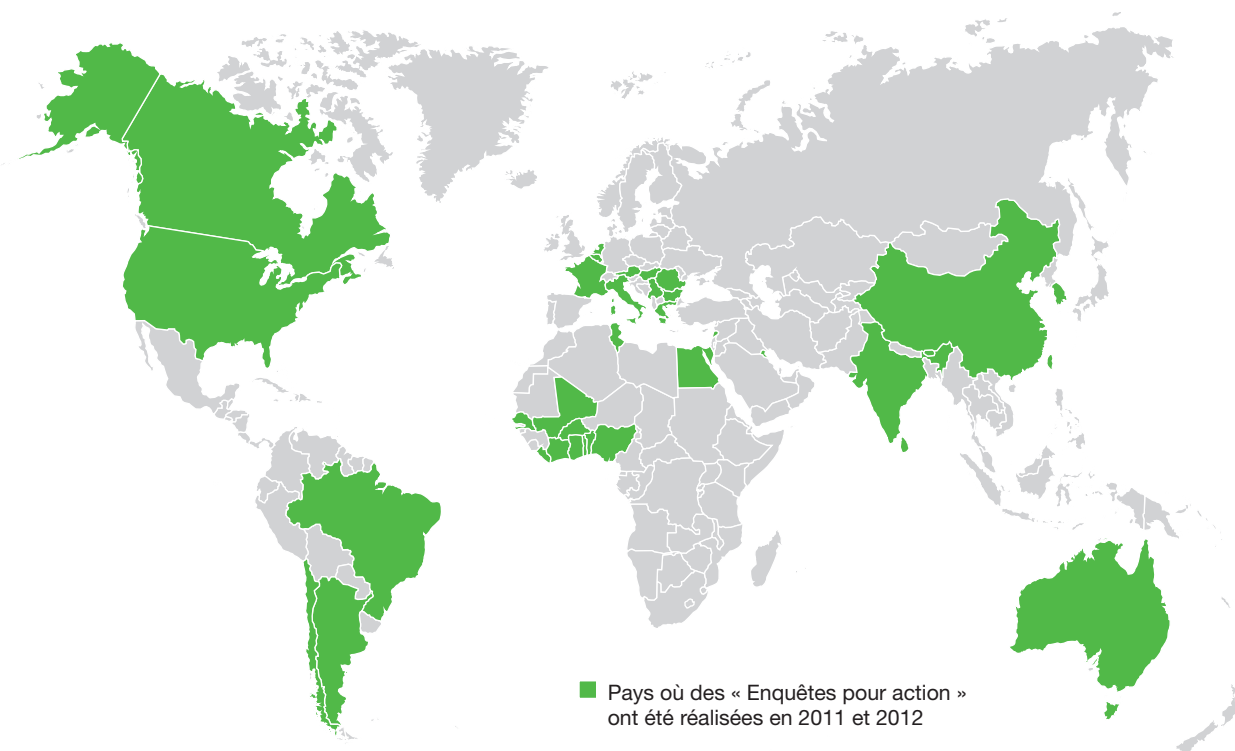
En 2012, le pourcentage des ventes du Groupe concernant les entités où ont été réalisées des enquêtes de satisfaction et des plans d'action est d'environ 66 %. Ce pourcentage qui constitue l'Indicateur Clé de Responsabilité de cette

partie prenante est dorénavant suivi annuellement. Il prend en compte les enquêtes de satisfaction déployées sur les deux ou trois dernières années.

Part des ventes du Groupe relative aux entités où ont été réalisées des enquêtes de satisfaction

ANNÉE	2011	2012	2013	2014	Objectif 2015
Part des ventes du Groupe relative aux entités où ont été réalisées des enquêtes de satisfaction	39 %	66 %			85 %

Déploiement des « Enquêtes pour action » depuis 2011



Air Liquide et ses clients : proximité et expertise

Air Liquide sert une **grande diversité de clients industriels, estimés à plus d'un million** et issus de secteurs allant de la sidérurgie à l'agroalimentaire en passant par l'électronique, l'industrie pharmaceutique ou l'artisanat. Leurs attentes sont très diversifiées, en constante évolution et leurs exigences se sont renforcées. Dans chaque secteur de marché, Air Liquide se donne pour objectif d'accompagner ses clients par une compréhension la plus approfondie possible de leur métier. C'est ainsi que le Groupe peut **apporter services et solutions innovantes à ses clients.**

La **structure décentralisée du Groupe** permet à chaque entité, dans chaque zone géographique, de répondre aux attentes spécifiques des clients locaux, instaurant ainsi une **relation**

étroite, de confiance, avec chacun d'eux. Plus qu'un simple produit, les clients exigent **de la flexibilité, de la rapidité, du service, de la disponibilité et un vrai partenariat dans la durée.**

UN ENGAGEMENT CLIENT

Suite au déploiement des premières « Enquêtes pour actions », les résultats sont globalement positifs avec une majorité de clients satisfaits ou très satisfaits. La qualité des produits et des services, le respect strict des règles de sécurité, le comportement des équipes en contact avec les clients et leur efficacité, notamment en situation d'urgence, sont particulièrement appréciés.

Ces enquêtes permettent également la remontée de préoccupations et d'incidents rencontrés par les clients dans le cadre de leurs relations avec le Groupe. Des plans d'actions prioritaires sont mis en place pour répondre aux sujets d'insatisfactions.

À titre d'exemple, suite aux « Enquêtes pour action » déployées par Air Liquide en Chine, une Branche d'activité a pris la décision de régionaliser son organisation pour mieux répondre à une demande de proximité d'un segment important de clients. Par ailleurs, la filiale australienne a défini des plans d'action engageant l'ensemble des fonctions de son organisation. Pour piloter ces plans et maintenir la mobilisation des équipes, elle a nommé un *manager* en charge de la satisfaction des clients.

Air Liquide et ses patients

UN GROUPE ATTENTIF AUX BESOINS DES HÔPITAUX ET DES PATIENTS À DOMICILE

La volonté du Groupe d'améliorer l'écoute envers ses parties prenantes concerne également la Branche d'activité Santé. Air Liquide est particulièrement attentif aux besoins de ses patients afin d'assurer un service irréprochable.

Les premières « Enquêtes pour action » adaptées à cette activité ont été déployées en 2012. Les filiales de production et de distribution des gaz médicaux pour les hôpitaux ont mené ces enquêtes auprès des services techniques et des services d'achat des hôpitaux clients, et également auprès des médecins utilisateurs de ces gaz.

Dans l'activité Santé à domicile, les patients bénéficiant des services d'Air Liquide, les médecins prescrivant les traitements mais aussi les pharmaciens distribuant les produits du Groupe et les organismes payeurs ont répondu à ces enquêtes de satisfaction.

L'Italie a été un pays pilote pour le lancement de cette initiative. Plus de 500 enquêtes ont été réalisées par téléphone ou emails auprès d'hôpitaux et d'autres acteurs de santé. Pour chaque hôpital, cinq personnes représentant les principaux services (achats, techniques, pharmaciens, biologistes et médecins) ont été interrogées. Les résultats concernant leur niveau de satisfaction et de fidélisation ont été dans l'ensemble positifs. Des visites sur sites ont été organisées et des plans d'action ont été élaborés pour chaque client ayant signalé un point d'insatisfaction. Une deuxième série d'enquêtes est prévue en 2013 pour mesurer les bénéfices de cette initiative. Concernant la santé à domicile, près de 1 650 patients, prescripteurs, pharmaciens et autorités de santé régionales ont été interrogés.

UN DIALOGUE AVEC LES CLIENTS SUR LA DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Air Liquide répond également aux demandes croissantes des clients sur sa propre démarche en matière de responsabilité et de développement durable. Le Groupe peut ainsi contribuer à la démarche développement durable de ses clients. Au cours des trois dernières années, une cinquantaine de clients a interrogé le Groupe sur ce sujet, au travers notamment de questionnaires détaillés. La Direction Développement Durable a ainsi apporté son appui aux entités locales pour répondre à cette nouvelle nature de demandes de la part des clients. Les données concernant le contenu carbone des produits Air Liquide dans les principaux pays, présentées dans la partie Environnement de ce rapport, répondent spécifiquement aux attentes des clients dans ce domaine.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ MÉDICAUX POUR LES HÔPITAUX

Air Liquide, acteur majeur des gaz médicaux pour les hôpitaux

Air Liquide est l'un des leaders mondiaux de la production et de la distribution des gaz médicaux et des services associés aux hôpitaux. Le Groupe fournit de l'oxygène pour les salles d'opération, de soins intensifs et les chambres des patients, ainsi que des gaz thérapeutiques pour l'anesthésie, l'hypertension artérielle pulmonaire ou pour soulager la douleur. Air Liquide propose également une gamme de produits d'hygiène utilisés pour la désinfection et la lutte contre les maladies nosocomiales. Le Groupe fournit actuellement 7 500 hôpitaux et cliniques dans le monde.

Un engagement confirmé pour la sécurité des patients en anesthésie

Air Liquide place la sécurité des patients et des professionnels de santé au cœur de ses préoccupations. La **qualité** et la **sécurité des gaz et des dispositifs médicaux** ainsi que des services associés illustrent l'engagement d'Air Liquide au service de la sécurité du patient. Dans ce cadre, Air Liquide est l'un des premiers industriels de la Santé à avoir signé la « Déclaration d'Helsinki pour la sécurité des patients en anesthésie » lors du Congrès 2011 de la Société européenne d'anesthésiologie à Amsterdam. La Déclaration d'Helsinki entend réduire les complications suite à une anesthésie lors d'une opération de chirurgie majeure, en rappelant les bonnes pratiques cliniques, le rôle clé de l'anesthésiste dans la sécurité des soins et l'importance de la coopération entre les industriels de la santé et la communauté médicale.

Clients et patients

DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE DE L'ACTIVITÉ SANTÉ À DOMICILE

L'attention à la personne, la proximité, les relations humaines trouvent une acuité particulière avec la présence de plus en plus importante des équipes Santé au domicile même des patients. Comparée à l'activité Santé hospitalière du Groupe, l'activité Santé à domicile se développe fortement du fait de la forte prévalence des maladies chroniques, de l'allongement de la durée de vie et des contraintes budgétaires liées aux dépenses de santé des pays économiquement avancés. Le développement des systèmes de santé dans certaines économies à forte croissance contribue également à cette progression.

L'activité Santé à domicile d'Air Liquide concerne **1 million de patients dans le monde**. La dimension humaine en est une composante très forte car il s'agit de faire accepter aux patients et à leur entourage un traitement parfois contraignant et de longue durée. Les collaborateurs d'Air Liquide accompagnent et soutiennent à leur domicile des patients souffrant de pathologies chroniques (insuffisance respiratoire, apnée du sommeil, diabète, maladie de Parkinson...). Des programmes d'éducation et d'accompagnement innovants visent à améliorer la qualité de vie des patients en contribuant à renforcer leur observance au traitement et à les aider à accroître leur autonomie.

L'activité Santé à domicile s'inscrit au cœur du système de santé. Air Liquide devient alors un lien entre le patient, l'hôpital, les médecins, les infirmières, les organismes d'assurance maladie, les pharmaciens. Le Groupe fournit produits et équipements médicaux nécessaires à la mise en œuvre du traitement au domicile du patient conformément à la prescription médicale

et forme le patient et son entourage au bon usage du matériel (oxygénothérapie, ventilateur, pompe à insuline...). Air Liquide apporte ainsi une contribution majeure dans la chaîne de soins, en assurant un suivi au long cours des patients à domicile. C'est une activité qui réclame une exigence élevée de qualité de service au quotidien et qui s'inscrit résolument dans la durée, avec des intervenants désireux d'améliorer la qualité de vie du patient à domicile.

L'activité Santé à domicile du Groupe s'inscrit résolument dans la **démarche de Responsabilité et de Développement Durable** d'Air Liquide, en lien avec les préoccupations liées à la protection des vies vulnérables, l'amélioration de la qualité de vie, la proximité, la dimension profondément humaine de cette prestation de service, les relations construites dans la durée et la forte implication dans le tissu social.

ACQUISITION DE LVL MÉDICAL ET GASMEDI, DEUX ACTEURS MAJEURS DE LA SANTÉ À DOMICILE EN FRANCE ET EN ESPAGNE

En 2012, Air Liquide a acquis deux nouvelles sociétés : LVL Médical, acteur français majeur de Santé à domicile (assistance respiratoire, perfusion/nutrition...) et Gasmedi, troisième acteur de Santé à domicile en Espagne. Ces deux acquisitions permettent d'accueillir dans le Groupe 175 000 patients et 1 500 collaborateurs. La combinaison de la performance de LVL Médical et de Gasmedi et du savoir-faire de leurs équipes, associée à la capacité d'innovation d'Air Liquide vont permettre au Groupe de continuer à développer ses activités au service de l'ensemble de ses patients. Les détails de ces acquisitions sont donnés dans la section Faits marquants 2012 – page 30.

Une acquisition financée par la levée d'obligations labellisées socialement responsables

Air Liquide a émis en octobre 2012 son premier emprunt obligataire labellisé ISR^(a) dans le cadre de son programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN), pour un montant total de 500 millions d'euros. Cette opération, émise à un taux très compétitif, a contribué au financement des acquisitions de Gasmedi et de LVL Médical d'un montant total d'environ 650 millions d'euros. Cet emprunt obligataire a été placé en grande partie auprès d'investisseurs disposant de mandats de gestion ISR et a permis ainsi au Groupe de diversifier ses sources de financement. Après plusieurs émetteurs publics et supranationaux, **Air Liquide est ainsi devenu la première entreprise à émettre des obligations répondant aux critères des investisseurs ISR.**

L'obtention d'une notation de la part de l'agence de notation extra-financière Vigeo de l'activité Santé à domicile a permis la qualification ISR de cette émission. Cette évaluation s'appuie sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance de l'activité Santé à domicile qui concerne un million de patients dans le monde.



(a) Investissement socialement responsable : application des principes du développement durable à l'investissement. Approche consistant à prendre systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance en plus des critères financiers usuels.

Indicateurs spécifiques à l'activité Santé à domicile

Dans le cadre de cette émission d'obligations ISR, Air Liquide s'est engagé à publier pendant toute la durée de vie de ces obligations, c'est-à-dire neuf ans, des indicateurs spécifiques à l'activité Santé à domicile dans le domaine de l'environnement, de la sécurité, et de la diversité de ses effectifs.

NOMBRE DE PATIENTS TRAITÉS	2010	2011	2012
Nombre total de patients traités par la division Santé à domicile d'Air Liquide	600 000	700 000	1 000 000
Effectifs			
Effectifs activité Santé à domicile ^(a)	4 893	5 494	7 303
Sécurité			
Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt de salariés	29 ^(b)	28 ^(b)	42 ^{(b) (c)}
Nombre d'accidents de sous-traitants et d'intérimaires ^(d)	15 ^(b)	7 ^(b)	10 ^(b)
Mixité			
% de femmes parmi les ingénieurs et cadres (IC)	53 %	55 %	55 %
% de femmes parmi les IC embauchés dans l'année	62 %	62 %	40 %
Formation			
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an	2	2,1	1,6 ^{(e) (f)}
Kilomètres parcourus et émissions de CO₂ associées au transport			
Kilomètres parcourus par patient suivi par an			155
Émissions de CO ₂ associées au transport par patient suivi (kgCO ₂ /patient) par an			39

(a) Salariés sous contrat.

(b) Aucun accident de travail mortel.

(c) Dont 11 accidents dans le cadre de l'activité de LVL Medical et Gasmedi, suite à l'acquisition de ces filiales au 1^{er} octobre 2012. Sont reportés uniquement les accidents du dernier trimestre de ces filiales.

(d) Personnel travaillant dans le cadre d'un contrat avec Air Liquide, sur un site d'Air Liquide, ou sur le site d'un client, ou encore en tant que conducteur d'un véhicule de livraison.

(e) Soit 12 heures par an suivant la comptabilisation en heures (base : 1 journée = 7 h 30).

(f) Impact de l'intégration récente des sociétés acquises LVL et Gasmedi.

PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ATTEINTS DE MALADIES RESPIRATOIRES OU ALLERGIQUES

Leader européen de la Santé à domicile, Air Liquide prend en charge en Europe environ 800 000 patients apnéiques et insuffisants respiratoires, notamment des patients souffrant de broncho-pneumopathie obstructive (BPCO) sévère sous oxygénothérapie de longue durée.

Depuis 2011, la Branche d'activité Santé du Groupe a développé un partenariat avec l'EFA (*European Federation of Allergy and*

Airways Diseases Patients Associations). Cette fédération européenne basée à Bruxelles regroupe les associations nationales de patients (22 pays représentés) souffrant d'affections respiratoires. Dans le cadre de ce partenariat, Air Liquide soutient les actions d'information et de sensibilisation initiées par l'EFA envers l'opinion et les pouvoirs publics européens. En effet, la BPCO est une pathologie sous-diagnostiquée et représente un enjeu majeur de santé publique. L'Organisation mondiale de la santé prévoit qu'en 2015 la BPCO passera de la quatrième à la troisième cause de mortalité dans le monde et estime le coût total de la BPCO en Europe à 45 milliards d'euros.

> COLLABORATEURS

Engagement

Permettre aux collaborateurs de se développer dans un environnement professionnel sûr, performant et respectueux de chacun.

Objectifs 2015

Continuer à améliorer la sécurité des collaborateurs, en réduisant chaque année le taux de fréquence des accidents avec arrêt.

Assurer le développement, la diversité et l'engagement des collaborateurs en portant de 100 à 115 l'indice « *Our Talents* » de 2010 à 2015.

Indicateurs Clés de Responsabilité

Taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés du Groupe.

En 2012, le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés du Groupe s'établit à 1,5.

L'Indicateur Clé de Responsabilité « *Our Talents* » Index mesure la progression du développement, de la diversité et de l'engagement des collaborateurs du Groupe. Avec une base 100 en 2010, sa valeur est de 100 en 2012.

49 500 femmes et hommes, dans 80 pays, composent des équipes pluriculturelles à compétences multiples. Air Liquide veille à favoriser la diversité, à faciliter et accélérer les transferts de connaissance, à motiver et impliquer ses collaborateurs, et à encourager un engagement social et humain, *via* notamment la Fondation Air Liquide. La sécurité demeure au premier rang des préoccupations du management et des collaborateurs du Groupe.

Sécurité : la priorité numéro 1

Améliorer de façon permanente et durable la santé et la sécurité au travail de ses collaborateurs et de ses sous-traitants est un des enjeux majeurs d'Air Liquide, que traduit le mot d'ordre « zéro accident », sur chaque site, dans chaque région, dans chaque entité. Les salariés sont mobilisés *via* une communication active et régulière sur cet objectif. En outre, des objectifs sécurité font partie de la rémunération variable des dirigeants du Groupe. En particulier, la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est notamment liée à des objectifs de sécurité (cf. –page 140)

Prévention, protection, détection précoce et réaction rapide sont au cœur des préoccupations du Groupe. Depuis 2005, Air Liquide a déployé son système de management industriel (IMS)^(a) qui a profondément transformé la façon de travailler et renforcé les processus de gestion de la sécurité, de la fiabilité, de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des risques industriels.

Le Groupe a mis en place des procédures, des formations et un suivi approprié afin d'encourager chacun à travailler en toute sécurité et de façon responsable, dans le respect des lois et des règlements en vigueur. Une équipe centrale d'experts pilote des réseaux de spécialistes sur le terrain pour veiller à la bonne mise

en œuvre du système IMS. Ensemble, ils apportent un support technique et méthodologique aux *managers* locaux dans les différentes entités du Groupe et participent ainsi à la maîtrise des risques industriels.

En 2012, le taux de fréquence des accidents avec arrêt s'établit à 1,5 qui est le niveau le plus faible que le Groupe ait jamais connu. Ces résultats témoignent de la capacité des équipes à se mobiliser autour de la sécurité. Le taux de gravité, égal au nombre moyen de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées pour les employés d'Air Liquide, hors décès, est inférieur à 0,1 en 2012.

Les orientations du Groupe en matière de sécurité pour 2012 ont mis l'accent sur la compréhension et la prévention des risques majeurs liés à ses métiers. Ainsi Air Liquide a lancé un programme de sensibilisation de tous les collaborateurs aux risques techniques pouvant avoir des conséquences graves. Ce programme renforce l'importance de la sécurité dans le quotidien de chacun. Il permet à chaque *manager* de terrain d'engager la discussion avec son équipe afin de partager les meilleures règles, les pratiques et l'expérience quotidienne dans ce domaine. Cette campagne sera poursuivie en 2013.

(a) Plus d'informations sur le système IMS sont présentées dans la section Gouvernance – page 103.

Indicateurs de sécurité concernant l'ensemble du Groupe

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt de salariés du Groupe ^(a)	136	135	131	153	147	137	131	153	144	138 ^(b)
Fréquence d'accidents de salariés du Groupe ^(c)	2,3	2,3	2,1	2,3	2,1	1,8	1,7	1,9	1,7	1,5* ^(b)
Taux de gravité des accidents ^(d)									< 0,1	< 0,1
Nombre d'accidents de sous-traitants et d'intérimaires ^{(e) (f)}						154	148	155	118	142

(a) Accidents de travail mortels depuis 2008 : un en 2012, un en 2011, un en 2010.

(b) Hors filiales LVL et Gasmedi, intégrées au 1^{er} octobre 2012. En intégrant les accidents du dernier trimestre 2012 de ces filiales, ce chiffre est porté à 149.

(c) Nombre d'accidents avec au moins un jour d'arrêt par million d'heures travaillées, concernant les salariés du Groupe. Accidents définis suivant la recommandation du Bureau international du travail.

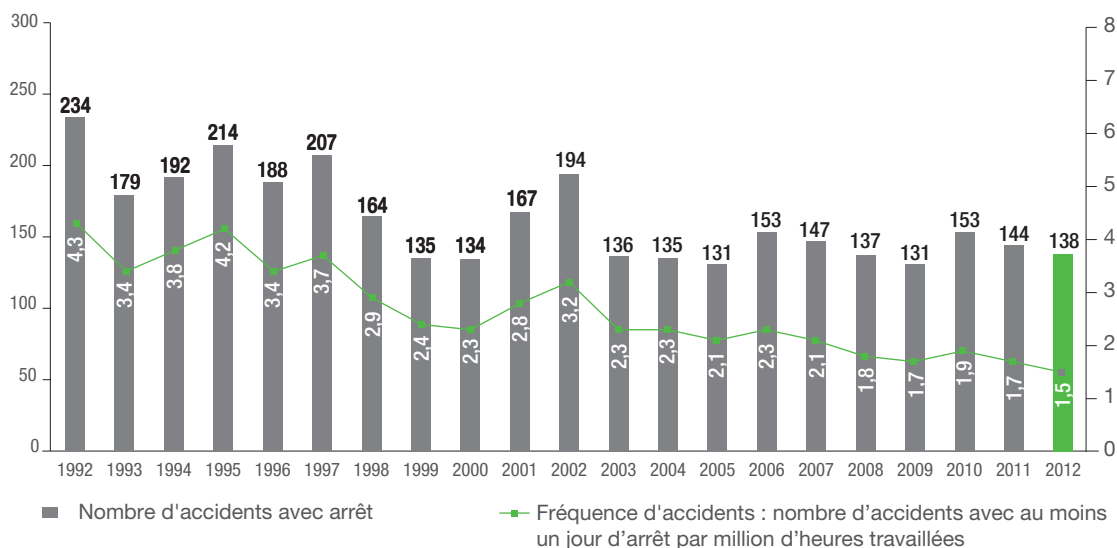
(d) Nombre moyen de jours d'arrêts par millier d'heures travaillées. Accidents définis suivant la recommandation du Bureau international du travail.

(e) Personnel travaillant dans le cadre d'un contrat avec Air Liquide, sur un site du Groupe, ou sur le site d'un client, ou encore en tant que conducteur d'un véhicule de livraison.

(f) Accidents de travail mortel depuis 2008 : trois en 2012, quatre en 2011, un en 2010, quatre en 2009, trois en 2008. Parmi ces accidents mortels, huit sont des accidents de la route.

* Indicateur vérifié par les Commissaires aux comptes.

Nombre d'accidents avec arrêt et fréquence des accidents depuis 1992



Une entreprise engagée



Air Liquide, lauréat du Trophée du Capital Humain en 2012 pour la cohérence de ses actions facilitant la création du bien-être personnel, social et économique. Ce trophée, décerné chaque année en France conjointement par le cabinet de recrutement Michael Page et le journal *Le Monde*, récompense l'entreprise lauréate pour la bonne gestion de ses ressources humaines.

Depuis sa création en 1902, Air Liquide a toujours considéré que la compétence, la performance et la motivation des salariés étaient des facteurs clés de différenciation et une **caractéristique majeure de l'ADN de l'entreprise, du haut en bas de la hiérarchie**. Grâce à une vision à long terme du développement des technologies, des géographies et des compétences, le Groupe a poursuivi son développement tout en procurant à ses collaborateurs un environnement attractif et diversifié. Les Directions des Ressources Humaines sont étroitement associées à la stratégie d'Air Liquide. Au niveau Groupe et dans les pays, cette fonction est toujours constituée d'équipes mixtes de professionnels des Ressources Humaines et de *managers* issus des opérations. Enfin, le Directeur des Ressources Humaines du Groupe fait partie du Comité Exécutif et rapporte directement au Président-Directeur Général.

INDICE COMPOSITE « OUR TALENTS »

À compter de 2012, Air Liquide publie annuellement un indicateur clé de Responsabilité, appelé « **Our Talents** » reflétant les efforts et les résultats du Groupe en matière de développement, de diversité et d'engagement des collaborateurs. L'objectif est d'encourager

l'organisation à mettre en place des actions de progrès dans ces domaines. Il est calculé en intégrant des indicateurs présentés dans cette section, pondérés de la manière suivante : un tiers pour le développement, un tiers pour la diversité et un tiers pour l'engagement des collaborateurs.

Développement	■ Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année
	■ Pourcentage de salariés ayant eu un entretien annuel d'appréciation avec leur hiérarchie au cours de l'année
Diversité	■ Pourcentage de femmes parmi les ingénieurs et cadres embauchés dans l'année
	■ Nombre de nationalités parmi les cadres dirigeants / Nombre de pays dans lesquels le Groupe est implanté
Engagement	■ Pourcentage de salariés appartenant à une entité où s'est déroulée une enquête de satisfaction interne au cours de ces trois dernières années
	■ Pourcentage des salariés détenant des actions Air Liquide
	■ Taux de fidélisation des ingénieurs et cadres

La valeur de l'indice composite « *Our Talents* » en 2012 est de **100**. Il est calculé à partir d'une valeur de référence de 100 en 2010. L'objectif d'Air Liquide est d'atteindre la valeur de 115 en 2015.

	2010	2011	2012	Objectif pour 2015
Indice composite « <i>Our Talents</i> »	100	102	100	115

Même si certains indicateurs progressent, notamment celui concernant le nombre d'enquêtes de satisfaction interne, la valeur de l'indice « *Our Talents* » est en léger retrait en 2012 comparé à 2011 principalement pour deux raisons :

- une baisse de la proportion de salariés du Groupe actionnaires de l'entreprise car il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés depuis deux ans ;
- l'intégration en fin d'année de plus de 2 000 personnes issues de sociétés qui n'ont pas encore atteint les standards du Groupe dans le domaine des Ressources Humaines.

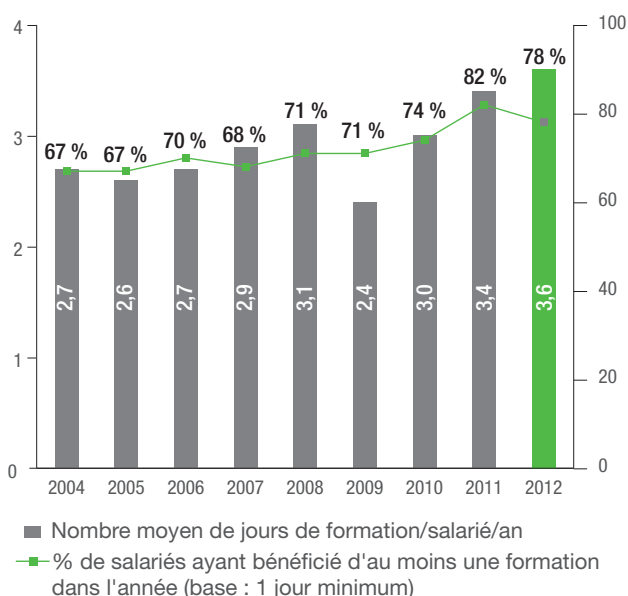
Par ailleurs cet indice, calculé également pour les années précédentes, présente une forte progression passant de 86 en 2008 à 100 en 2012.

DÉVELOPPEMENT

Formation

Air Liquide s'attache à développer les compétences et savoir-faire de ses collaborateurs. La formation fait partie intégrante de ce développement. Elle permet aux collaborateurs de travailler en toute sécurité, ainsi que d'améliorer leur performance, leur contribution et leur employabilité. En 2012, 78 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation dans l'année. Le nombre moyen de jours de formation par salarié par an a atteint plus de 3,6 en 2012, ce qui est le nombre de jours le plus important jamais atteint par le Groupe. Ceci représente un total de plus de 1 272 000 heures de formation en 2012.

Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an et part des salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année



Le Groupe s'investit en faveur de meilleures qualifications et formations professionnelles des jeunes, afin de favoriser leur intégration dans le monde de l'entreprise. Ainsi, plus de 400 jeunes ont pu bénéficier de contrats de travail en alternance en France, leur permettant de combiner à la fois enseignement théorique dans leur université ou leur école et stage pratique chez Air Liquide.

À travers son **Université d'entreprise** créée en 2009, Air Liquide continue de développer son offre de formation pour répondre aux besoins des collaborateurs tout en s'appuyant sur les valeurs

du Groupe. Cette université basée sur un modèle souple et décentralisé permet de former de très nombreux collaborateurs avec des techniques pédagogiques comme le *e-learning*. Elle s'est fixé une double mission :

- formaliser et déployer les processus de formation, diffuser les bonnes pratiques accompagnant la dynamique de formation du Groupe ;
- diffuser une vingtaine de programmes spécifiques, allant de l'intégration des nouveaux collaborateurs, au développement des capacités de leadership, auxquels s'ajoutent les formations « métier » offertes par les différentes Branches d'activité. Les valeurs, principes d'action et enjeux clés du Groupe sont systématiquement inclus dans les différents modules. En 2012, l'offre des programmes s'est d'une part élargie en proposant des formations aux *Senior Managers*, et d'autre part enrichie avec notamment le lancement des formations « de finances pour les non-financiers » appelées « Cash ».

La plateforme d'*e-learning* permet d'apporter aux collaborateurs un support à leur formation. Dans la continuité des années précédentes, l'offre en ligne de formation s'est enrichie sur de nombreux thèmes tels que la sécurité, l'éthique, la bureautique. Des formations en ligne d'apprentissage des langues seront également proposées prochainement. Le module d'*e-learning*, « *Discover* », déployé en 2011 présente aux nouveaux arrivants l'histoire, les chiffres clés du Groupe, la sécurité, les principes d'action et les principaux métiers. Il est disponible cette année dans six langues (français, anglais, espagnol, italien, russe et portugais). Depuis son lancement, plus de 3 600 personnes ont été formées *via* ce module dans les différents pays où Air Liquide est présent.

Le programme de formation à l'éthique et en particulier à l'anti-corruption s'est poursuivi en 2012. Ce module est destiné en priorité aux équipes ventes, achats et juridiques ainsi qu'aux Comités de Direction et aux *Senior Managers* dans les entités du Groupe. Il a déjà permis de former près de 1 000 collaborateurs dans différentes géographies du Groupe, en grande partie en Asie (Chine, Inde, Corée...), en Europe (Russie, Ukraine, Grèce, Bulgarie...), en Afrique et Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Afrique du Nord, Afrique du Sud) et en Amérique du Sud (Brésil, Argentine...). Il a été renforcé en 2012 par l'élaboration de modules *e-learning* sur les Codes de Conduite des salariés et sur le Code anticorruption.

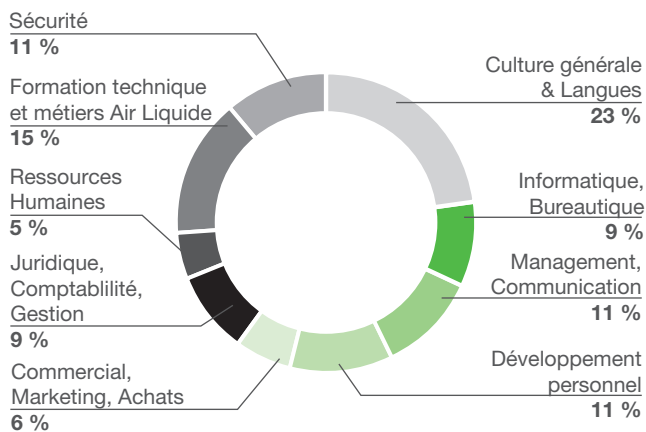
En 2012, Air Liquide a innové en organisant deux campus de rencontre et de formation à Paris et Houston (États-Unis). L'objectif était de rassembler les collaborateurs autour d'un éventail de formations et de favoriser les contacts et rencontres en réseau.

Depuis sa création en 2009, l'Université Air Liquide a formé près de 7 000 collaborateurs.

Collaborateurs

Thèmes de formation ^(a)

La répartition des thèmes de formations proposées aux collaborateurs est large. Parmi les neuf thèmes proposés, il est à noter la part importante donnée à la sécurité et aux langues étrangères.

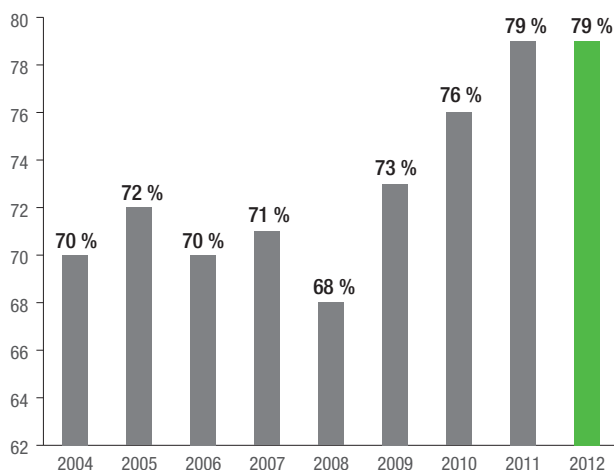


Suivi de la performance des collaborateurs

C'est au travers de l'engagement et de la contribution de ses collaborateurs qu'Air Liquide apporte plus de valeur à ses clients et à ses actionnaires. Cette performance est suivie et mesurée au cours des entretiens que tout collaborateur doit avoir chaque année avec sa hiérarchie, mais aussi au cours des entretiens de carrière qui doivent permettre à chacun d'échanger avec la Direction des Ressources Humaines locale sur une perspective de développement de carrière à plus long terme. La Direction des Ressources Humaines du Groupe met particulièrement l'accent sur la réalisation de ces entretiens qui constituent une des « pierres angulaires » de la politique Ressources Humaines de l'entreprise.

Ainsi en 2012, 79 % des salariés du Groupe ont eu un entretien d'évaluation de leur performance avec leur hiérarchie, ce qui constitue le taux le plus élevé depuis neuf ans. Par ailleurs, 17 % des collaborateurs ont eu un entretien de carrière avec la Direction des Ressources Humaines de leur entité.

Part des salariés ayant eu un entretien annuel avec leur hiérarchie



(a) Répartition des formations, estimée en jours, sur le périmètre France.

DIVERSITÉ

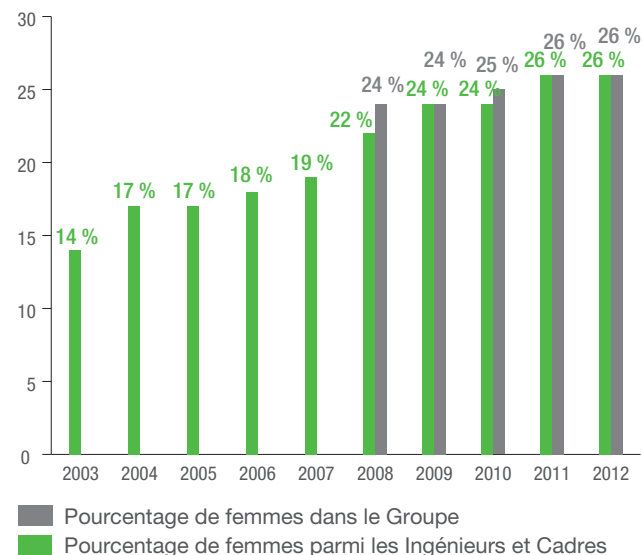
Diversité / Mixité

Air Liquide s'attache à **lutter contre toute forme de discrimination**. La diversité est une priorité de la politique Ressources Humaines du Groupe, convaincue qu'elle est source de dynamisme, de créativité et de performance. La volonté a toujours été d'élargir le recrutement et d'attirer les meilleurs talents. Les marchés sur lesquels Air Liquide évolue sont divers et complexes. La diversité parmi les collaborateurs doit être notamment le reflet de la diversité géographique de ses clients.

Les objectifs du Groupe sont d'accroître cette diversité parmi ses collaborateurs en recherchant notamment un meilleur équilibre des responsabilités entre les hommes et les femmes, et de valoriser les multiples cultures représentées au sein d'Air Liquide. Les cinq axes de la politique Ressources Humaines concernant la diversité sont : la diversité de nationalités, de genres, de formations, d'âges et de handicap. Le caractère international des cadres dirigeants du Groupe, issus de 29 nationalités différentes en 2012, représente un atout appréciable de ce point de vue et continue d'être un axe fort de développement. Au sein de la Direction des Ressources Humaines du Groupe, une équipe est chargée du pilotage des projets de diversité.

L'égalité entre hommes et femmes est un point essentiel dans l'expression de cette diversité. Depuis plusieurs années, Air Liquide a mis en place un plan d'action global. Ainsi, à titre d'exemple, entre 2003 et 2012, le pourcentage de femmes parmi les ingénieurs et cadres est passé de 14 % à 26 %. Le pourcentage de femmes ingénieurs et cadres correspond au pourcentage global de femmes dans l'ensemble du Groupe (26 %) et illustre ainsi la bonne représentativité des femmes dans l'encadrement d'Air Liquide. Par ailleurs, les femmes représentent 41 % des salariés considérés comme hauts potentiels. 17 postes de Direction Générale de filiales sont occupés par des femmes, soit une multiplication par six depuis 2007. En outre, trois femmes sont aujourd'hui membres du Conseil d'Administration du Groupe.

Part des femmes parmi les ingénieurs et cadres



Ces résultats sont le fruit d'une stratégie ressources humaines concrète et globale en quatre axes :

1. Recruter :

Renforcer la place des femmes dans le Groupe notamment au travers des embauches des ingénieurs et cadres.

2. Développer les carrières et renforcer les responsabilités des femmes au sein de l'entreprise :

- pour tout poste de management se libérant, les Ressources Humaines étudient la candidature d'au moins une femme parmi les candidats ;
- des revues régulières Ressources Humaines dédiées aux femmes à haut potentiel sont menées par le Comité Exécutif du Groupe ;
- un entretien avant et après le congé maternité a été mis en place dans un certain nombre d'entités en France.

3. Communiquer et impliquer tous les managers :

Dans le cadre de la politique d'Air Liquide visant à favoriser la mixité, l'embauche et l'évolution professionnelle des femmes, et à renforcer ainsi leur place et leurs responsabilités au sein de l'entreprise, un programme de sensibilisation et d'échanges sur les différences « hommes/femmes » et les bénéfices induits de la mixité est organisé dans le Groupe depuis 2007 à destination des *managers*. Ainsi, plus de 700 *managers* ont suivi ce programme, en Europe et en Asie. L'objectif est de continuer à déployer ces programmes de sensibilisation dans l'ensemble des filiales. Un kit de supports de communication, contenant un message vidéo du Président-Directeur Général, a été déployé par les équipes Ressources Humaines à l'attention des différentes entités Air Liquide pour mettre en œuvre localement des plans d'action auprès de leurs équipes.

Au-delà des multiples initiatives locales, Air Liquide s'associe chaque année à la **Journée mondiale de la femme célébrée le 8 mars**.

Par ailleurs, Air Liquide a participé cette année à deux séminaires d'échange sur le thème de la diversité, l'un à l'initiative de Shell, une société cliente historique de dimension internationale, et l'autre à l'initiative de BNP Paribas, un des principaux groupes bancaires français.

4. Mieux concilier vie professionnelle et vie privée :

Le **CESU** (Chèque Emploi Service Universel), qui vise à faciliter la garde d'enfants à domicile, a été mis en place pour certaines entités en France depuis 2007 pour les hommes et femmes ayant des enfants en bas âge.

La **Charte de la Diversité** en France signée par Air Liquide est disponible sur le site Internet de cette organisation et constitue une des illustrations de l'engagement du Groupe en faveur de la diversité.

D'autres d'informations sur les actions entreprises par Air Liquide sur l'équilibre vie professionnelle/vie privée sont consultables dans le paragraphe « **Bien-être** » présenté dans la suite de cette section – page 76.

Handicap

Pour Air Liquide, la diversité et l'égalité des chances passent aussi par une meilleure insertion des personnes handicapées au sein de ses équipes, mais également au travers de la sous-traitance dans des établissements du Secteur protégé ^(a), particulièrement en France.

En 2012, les collaborateurs en situation de handicap représentent 1,3 % des effectifs du Groupe.

La politique générale des Ressources Humaines en France sur le handicap se réalise concrètement par la signature de trois accords avec les partenaires sociaux et d'une convention en complément des initiatives locales de recrutement. Fin 2012, le taux de travailleurs handicapés était de 4,3 % sur l'ensemble des filiales françaises. Air Liquide décline à travers ces accords d'entreprise une politique d'emploi avec des objectifs en matière de recrutement, d'intégration dans l'entreprise, de formation, de maintien dans l'emploi, de sensibilisation et de sous-traitance auprès du Secteur Protégé.

Pour mener à bien ces actions sur le terrain en faveur des personnes handicapées, la Mission Handicap d'Air Liquide s'appuie sur des collaborateurs « référents handicap » répartis dans chacune des principales filiales françaises. Ils sont accompagnés par des groupes de travail pluridisciplinaires qui se réunissent trois fois par an pour travailler sur les différents sujets liés au handicap.

Les nouvelles actions mises en place en 2012 sont d'une part la **signature d'un partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'emploi des personnes handicapées** afin d'intégrer davantage de personnes handicapées dans le Groupe, d'autre part la réalisation d'une enquête menée par un sociologue sur trois sites en France à la fois sur l'emploi, le travail au quotidien et les relations avec les *managers* et collaborateurs des personnes handicapées. Cette étude a révélé que le handicap constitue dans une entreprise un sujet permettant d'identifier les forces et les faiblesses de chacun et de rendre une équipe davantage consciente de sa dynamique collective.

En novembre 2012, la Mission Handicap a reconduit comme chaque année l'opération « Mois du Handicap » à l'occasion de la semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées. À l'occasion de cet événement, Air Liquide a mobilisé l'ensemble de ses collaborateurs au travers d'actions de sensibilisation permettant de développer une meilleure connaissance du handicap et de porter un autre regard sur la différence. Cette année, Air Liquide s'est appuyé sur le thème des jeux paralympiques et a organisé une série de témoignages et d'expositions sur les sports paralympiques (expositions photos, concours de dessin auprès des enfants des collaborateurs, etc.).

Enfin, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a organisé en 2012 un séminaire regroupant l'ensemble des *managers* de salariés handicapés afin de valoriser leurs actions.

(a) Secteur de l'activité économique employant en priorité des personnes en situation de handicap.

Collaborateurs

ENGAGEMENT / FIDÉLISATION

Participation des collaborateurs au capital de l'Air Liquide S.A.

Le Groupe a la volonté de faire participer de plus en plus largement ses collaborateurs au niveau mondial au capital de L'Air Liquide S.A. Ainsi depuis 1986, 11 opérations d'augmentation de capital ont été spécialement réservées aux collaborateurs du Groupe en leur faisant bénéficier de conditions préférentielles.

Fin 2012, la part du capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe est estimée à 2,1 % dont 1,5 % au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce de la législation française, correspondant aux titres souscrits par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur sont réservées ou qui sont détenus dans le cadre d'une gestion collective.

Rémunération

La rémunération versée aux collaborateurs est construite en fonction des conditions du marché local, de l'équité interne, des législations applicables et de leur performance. Elle se compose généralement d'un salaire de base auquel s'ajoutent des éléments de rémunération complémentaires. En 2012, 54 % des salariés du Groupe disposent d'une part variable individuelle dans leur rémunération. La majeure partie des ingénieurs et cadres ont une rémunération variable, qui inclut notamment des objectifs liés au développement durable : ils portent sur des thèmes tels que la **sécurité** (nombre d'accidents avec arrêt, nombre de « *Behavioural safety visits* »), sur la **fiabilité du fonctionnement des installations de production**, sur l'**efficacité énergétique** et sur la **diversité du recrutement**.

Par ailleurs, cette rémunération peut également inclure des avantages comme la prévoyance ou les frais médicaux. En 2012, 98 % des salariés disposaient d'un élément de couverture sociale par l'intermédiaire du Groupe.

SANTÉ AU TRAVAIL

Air Liquide est particulièrement soucieux d'assurer aux salariés des conditions de travail qui ne présentent pas de risques pour leur santé. Cela se traduit par des actions préventives sur l'ergonomie des postes de travail d'une part, et d'autre part par la mise en œuvre de règles de sécurité intégrées au système de gestion industrielle (*Industrial Management System*, IMS). À titre d'exemple en 2012, un plan d'action ciblé sur la manipulation et le port de charges lourdes a été mis en place en France sur un site de conditionnement de CO₂. Le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) a été réduit sur les postes de travail concernés. En Indonésie, une campagne de formation a été lancée sur les risques liés au bruit. Dans cette région, le climat local rend difficile l'installation d'un capotage acoustique des équipements industriels ce qui augmente les risques pour la santé liés au bruit. Cette formation a renforcé le respect des consignes de port de protections auditives.

En France, un diagnostic initié en 2011 sur la pénibilité des conditions de travail des salariés (contraintes physiques, environnement et rythme de travail) a permis d'établir qu'une très faible part des collaborateurs du Groupe travaille dans des conditions de pénibilité. Dans les entités où ont été réalisés ces diagnostics, les résultats ont été systématiquement présentés au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) pour recueil d'avis, et des plans d'action ont été mis en place. En 2012, aucun accord spécifique concernant la sécurité et la santé n'a été signé en France.

Air Liquide met en place des campagnes de sensibilisations et de formation sur les thèmes de la sécurité, de la santé et de la maîtrise des risques, notamment liés aux postes de travail. Cette année, un volet sur les différents types de risques a été déployé sous la forme d'affiches et de formation à organiser par les *managers*.

Des campagnes d'information générale sur la santé sont également diffusées régulièrement. Par exemple, en France, un dossier d'information sur « la nutrition et le cancer » a été mis en libre consultation sur l'intranet du Groupe pour les collaborateurs. En Afrique du Sud, les filiales locales continuent leur action de sensibilisation concernant l'épidémie de sida.

Par ailleurs, une partie des activités d'Air Liquide concerne l'hygiène et la désinfection, à travers les filiales du Groupe spécialisées dans ce domaine, Schülke et Anios, qui mettent à disposition des autres entités leurs produits.

BIEN-ÊTRE

Dans la continuité des actions menées ces dernières années pour accroître le bien-être au travail, Air Liquide a signé en 2012 sur le périmètre français trois accords avec des prestataires de services extérieurs visant à favoriser l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle des salariés quels que soient leur âge et leur statut.

Tout d'abord, un accord a été établi avec une société française de crèches interentreprises pour réserver des places de berceaux aux salariés des filiales couvertes par cet accord. L'objectif fixé est d'occuper 40 places en trois ans. Fin 2012, 22 places ont déjà été occupées.

Ensuite, un e-portail a été mis en place pour permettre aux salariés d'accéder de chez soi ou de son bureau à des renseignements pratiques, administratifs et juridiques dans le but de faciliter leur quotidien. Ce portail peut être utilisé par le salarié et sa famille via un code d'accès personnel. Plus de 70 % des salariés du Groupe en France ont actuellement accès à ce portail.

Enfin, un accord conclu avec Mondial Assistance permet aux salariés d'avoir recours par téléphone, de leur bureau ou de leur domicile, à des experts (médecins – juristes – assistantes sociales – conseillers d'orientation...) qui répondent en toute confidentialité à leurs questions dans des domaines aussi variés que la famille, le logement, le bien-être et la santé, les accidents de la vie, la gestion du budget, la fiscalité, les retraites. Air Liquide est précurseur dans ce domaine puisque le Groupe est actuellement l'un des seuls en France à proposer un panel de services aussi large à ses salariés.

ABSENTÉISME

Cette année, Air Liquide communique le taux d'absentéisme de ses collaborateurs. Les définitions du temps de travail et l'absentéisme diffèrent selon les filiales et leurs régions d'implantations. La Direction des Ressources Humaines du Groupe mène actuellement des réflexions sur la façon d'harmoniser le suivi de l'absentéisme au niveau mondial. En 2012, le taux d'absentéisme reporté concerne le périmètre France. Ce périmètre sera élargi dans les années à venir à l'Europe puis au monde. Le taux d'absentéisme du Groupe est établi en comptabilisant le total des jours d'absence liés à la maladie, quelles que soient la durée et leur cause, y compris les accidents de trajet et les accidents de travail, rapporté au nombre total de jours travaillés par an ^(a). En 2012, le taux d'absentéisme du groupe Air Liquide sur le périmètre France est de 3,2 %.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

En France, le cadre général de l'organisation du temps de travail a été défini par l'ensemble des accords signés en 2000 et 2001 avec les organisations syndicales. Très peu d'activités fonctionnent en travail posté. Cette disposition concerne moins de dix usines en France principalement dans la Grande Industrie. En revanche, la plupart des activités industrielles comme celles de la Santé incluent des dispositifs d'astreinte qui font régulièrement l'objet de discussions avec les organisations syndicales.

DIALOGUE SOCIAL

Air Liquide est particulièrement soucieux de favoriser et de respecter le dialogue social et dans ce cadre 76 % des salariés du Groupe ont accès à une structure de représentation, de dialogue ou de concertation.

En Europe, le Comité d'entreprise européen réunit 28 représentants issus de 15 pays ^(b). La composition du Comité évolue en fonction des acquisitions réalisées, de l'élargissement de l'Union européenne et selon les règles fixées par l'accord de constitution du comité. Celui-ci se réunit une fois par an sous la présidence d'un membre du Comité Exécutif. Les principaux thèmes abordés lors de cette réunion d'échanges sont : la sécurité, l'actualité des activités du Groupe, les résultats financiers et la stratégie.

En France, un accord a été signé sur le versement de la prime de partage des profits, institué par la loi française du 28 juillet 2011. En 2012, les salariés français ont bénéficié de cette prime. Enfin, trois autres accords ont été établis sur le périmètre de onze filiales françaises portant sur la représentabilité syndicale, l'abondement sur la participation des collaborateurs et la prime d'intéressement. Sur le périmètre français, plus de trente accords ont ainsi été signés au total avec les organisations syndicales représentatives sur les sujets cités plus haut ainsi que sur l'égalité professionnelle. Ce bilan des accords collectifs sera progressivement élargi à l'ensemble du Groupe.

En Allemagne, les filiales locales sont membres de l'association des employeurs du secteur de la chimie (BAVC ^(c)). Les négociations sont menées directement entre cette association et les syndicats allemands. Plusieurs accords ont été signés en mai 2012 sur ce périmètre. Ils couvrent une hausse des salaires applicable à l'ensemble des métiers représentés, une plus grande flexibilité de la durée du travail hebdomadaire et l'augmentation des cotisations sociales par employé afin d'anticiper l'effet de l'évolution démographique, notamment pour compenser le coût de la mise en place de contrats à temps partiel pour les employés de plus de 60 ans.

Par ailleurs, en Italie, plusieurs accords ont été signés entre les filiales locales et les syndicats portant notamment sur la flexibilité des horaires et sur la prise en charge partielle des frais de transport, de scolarité et de santé.

SENSIBILISATION DES SALARIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

De nombreuses initiatives se développent chez Air Liquide pour sensibiliser les salariés au développement durable et les encourager à en promouvoir les principes dans leurs activités quotidiennes. L'initiative « *Better & Cleaner* » et la « Journée sans voiture » en sont des illustrations.

L'initiative « *Better & Cleaner* », lancée en France en 2009 et élargie à l'ensemble des Centre de R&D du Groupe, s'est poursuivie en 2012. Ce programme a pour objectif de sensibiliser les collaborateurs du Groupe à leur impact environnemental en les fédérant autour d'un projet commun visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces initiatives permettent la réduction de l'empreinte carbone de chaque entité, tout en révélant les meilleures pratiques environnementales développées par les chercheurs du monde entier. Les meilleures performances globales ainsi que des initiatives locales remarquables de par leur contribution à la réduction de l'impact environnemental, au développement durable ou aux bénéfices sociaux sont récompensées.

Au siège du Groupe à Paris, « *Better & Cleaner* » est en phase de lancement à l'initiative de collaborateurs qui souhaitent s'investir dans le développement durable au quotidien au sein d'Air Liquide. Une étude a permis cette année de quantifier l'impact environnemental d'un employé du siège en établissant un bilan carbone et d'identifier les axes d'amélioration afin de définir un plan d'action à mettre en œuvre.

Par ailleurs, le Groupe diffuse chaque année, à l'occasion de la « Journée mondiale sans voiture », le 22 septembre, une campagne de sensibilisation sur l'impact environnemental du transport routier et met à l'honneur les moyens de transport alternatifs comme le covoiturage. De nombreuses initiatives, dans plus de 40 pays, témoignent d'un engagement de plus en plus important des collaborateurs en faveur d'une démarche plus responsable dans ce domaine.

(a) C'est-à-dire 365 jours auxquels sont soustraits les week-ends, jours fériés et congés légaux.

(b) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède.

(c) Bundesarbeitsgeberverband Chemie : Association fédérale des employeurs de l'industrie chimique.

Collaborateurs

Indicateurs ressources humaines concernant l'ensemble du Groupe

Effectifs ^(a)	2008	2009	2010	2011	2012
Effectifs Groupe	43 000	42 300	43 600	46 200	49 500*
■ dont femmes	10 300	10 300	11 100	12 100	12 800
en %	24 %	24 %	25 %	26 %	26 %
■ dont hommes	32 700	32 000	32 500	34 100	36 700
en %	76 %	76 %	75 %	74 %	74 %
Entrées dans le Groupe ^(b)	19,2 %	10,5 %	15,1 %	20,4 %	19,9 %
Sorties du Groupe ^(c)	12,5 %	12,2 %	11,9 %	14,3 %	12,7 %
% des salariés ayant donné leur démission au cours de l'année ^(d)	5,0 %	3,2 %	4,0 %	5,3 %	4,6 %

(a) Salariés sous contrat hors intérimaires.

(b) Recrutement ou intégration liée aux acquisitions. Le pourcentage est calculé sur l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.

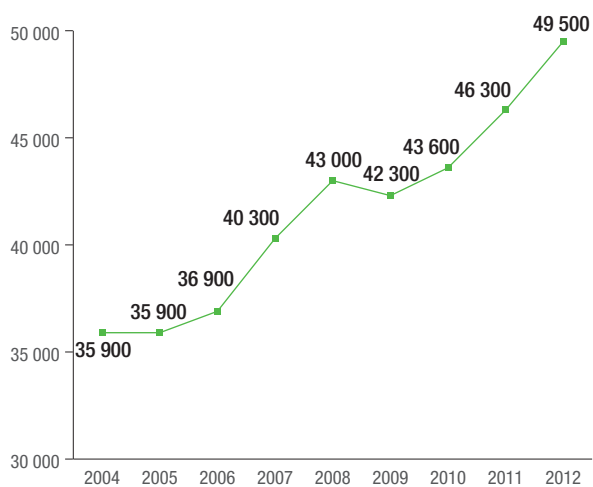
(c) Retraites, démissions, licenciements, sorties liées aux cessions... Le pourcentage est calculé sur l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.

(d) Depuis 2009, calculé sur l'effectif au 31 décembre de l'année précédente.

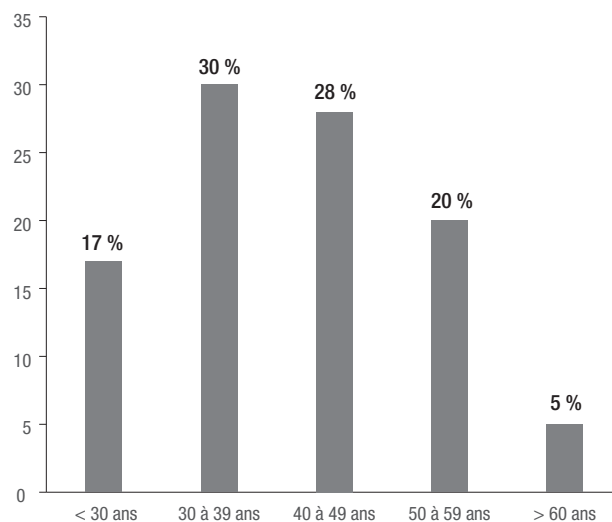
* Indicateur vérifié par les Commissaires aux comptes.

Les indicateurs présentés ci-dessus sont calculés sur un périmètre mondial. Les pourcentages d'entrées et de sorties du Groupe intègrent notamment les embauches et les licenciements.

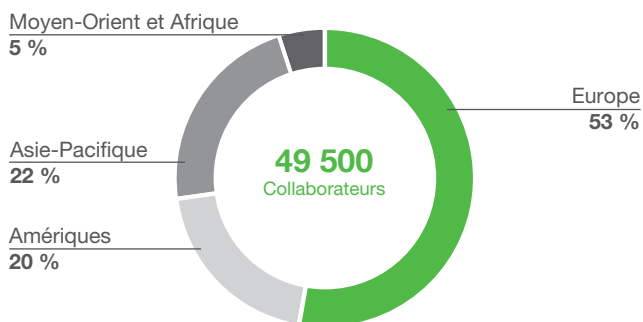
Effectifs



Pyramide des âges en 2012



Effectifs 2012 par zone



	2008	2009	2010	2011	2012
Parité et diversité					
Mixité					
% de femmes parmi les ingénieurs et cadres (IC)	22 %	24 %	24 %	26 %	26 % *
% de femmes parmi les IC embauchés dans l'année	29 %	29 %	29 %	29 %	28 % *
% de femmes parmi les salariés considérés comme hauts potentiels	32 %	36 %	40 %	39 %	41 %
Nombre de nationalités					
Parmi les expatriés	48	46	53	48	44
Parmi les cadres dirigeants	22	25	27	28	29
Parmi les salariés considérés comme hauts potentiels	42	47	46	46	44
Nombre de nationalités parmi les cadres dirigeants / Nombre des pays dans lesquels le Groupe est présent				35 %	36 %
Formation					
% des frais de formation dans la masse salariale	Environ 3 %	Environ 2 %	Environ 2 %	Environ 2 %	Environ 2 %
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an	3,1 jours	2,4 jours	3,0 jours	3,4 jours	3,6 jours * (a)
% de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année	71 %	71 %	74 %	82 %	78 % *
Suivi de la performance					
% de salariés ayant eu un entretien annuel d'appréciation avec leur hiérarchie au cours de l'année (b)	68 %	73 %	76 %	79 %	79 % *
% de salariés ayant eu un entretien de carrière avec la DRH au cours de l'année (b)	16 %	14 %	15 %	18 %	17 %
Rémunération					
% de salariés ayant une part variable individuelle dans leur rémunération	51 %	50 %	51 %	53 %	54 %
Absentéisme					
Taux d'absentéisme des salariés d'Air Liquide (c)					3,2 %
Éthique					
% des salariés appartenant à une entité dotée d'un Code de conduite local	55 %	67 %	71 %	90 %	91 %
Fidélité des collaborateurs					
Ancienneté moyenne dans le Groupe	10 ans	11 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux de fidélisation parmi les ingénieurs et cadres sur une année				94,5 %	95,4 %
Performance sociale					
% de personnes handicapées (d)	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,3 %	1,3 %
% de salariés ayant accès à une structure de représentation/dialogue/concertation	81 %	82 %	79 %	77 %	76 %
% de salariés appartenant à une entité où s'est déroulée une enquête de satisfaction interne au cours des trois dernières années (e)	58 %	37 %	43 %	48 %	55 %
% de salariés disposant d'une couverture sociale par l'intermédiaire du Groupe (f)	98 %	97 %	98 %	98 %	98 %
Participation des collaborateurs au capital					
% du capital détenu par des collaborateurs du Groupe (g)	1,0 %	1,4 %	1,6 %	1,6 %	1,5 %
% de collaborateurs du Groupe actionnaires de L'Air Liquide S.A.	Plus de 40 %	Plus de 60 %	Plus de 60 %	Plus de 50 %	Près de 50 %

(a) Soit 27 heures par an suivant la comptabilisation en heures (base : 1 journée = 7 h 30).

(b) Depuis 2010, calculé sur la base de l'effectif en « contrats à durée indéterminée ».

(c) Calculé en 2012 sur le périmètre France uniquement.

(d) Pour les pays où la réglementation permet de communiquer ces données.

(e) Indicateur concernant les entités de plus de 300 personnes jusqu'en 2011. Concerne toutes les entités en 2012.

(f) Notamment retraite.

(g) Au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce de la législation française.

* Indicateur vérifié par les Commissaires aux comptes.

> COMMUNAUTÉS

Engagement

Agir en bon citoyen dans les pays où le Groupe est présent, en participant au développement local, en contribuant à préserver la vie et l'environnement et en dialoguant activement avec les communautés.

Objectif 2015

Mettre les compétences des équipes du Groupe au service des communautés en réalisant au moins un projet de mécénat par pays d'ici 2015.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage à apporter son support dans la durée à la Fondation Air Liquide pour qu'elle puisse contribuer par les projets qu'elle soutient à atteindre cet objectif.

Indicateur Clé de Responsabilité

Nombre de pays ayant réalisé au moins un projet de mécénat en direct ou *via* la Fondation Air Liquide de 2011 à 2015.

En 2012, Air Liquide à travers ses filiales et sa Fondation a soutenu des projets dans 19 pays, ce qui porte à 30 le nombre total de pays ayant réalisé un projet de mécénat depuis 2011.

Les entités d'Air Liquide sont implantées au sein de communautés dont le respect est au centre des préoccupations des collaborateurs du Groupe. Chaque collaborateur a conscience que chaque décision prise, chaque action menée l'engage vis-à-vis des clients, des partenaires, mais aussi vis-à-vis des personnes ou entités qui sont concernées directement ou indirectement par les activités du Groupe. La prise en compte des besoins des communautés dans leur ensemble est nécessaire pour garantir la pérennité de l'environnement dans lequel le Groupe mène son action.

Relations avec les autorités publiques

Air Liquide a formalisé en 2012 une politique « Affaires Publiques » régissant les interactions du Groupe avec les autorités publiques dans le monde, que ce soit pour réduire les risques liés aux changements réglementaires, développer des opportunités de marchés ou plus généralement intégrer le Groupe dans le débat public.

Cette politique précise qu'Air Liquide travaille avec les pouvoirs publics de chacun des pays où il est implanté de façon transparente, suivant des règles éthiques et en appliquant une neutralité politique. Toutes les actions du Groupe s'inscrivent dans le respect des réglementations officielles de lobbying en vigueur dans les pays où il intervient. Ainsi Air Liquide est enregistré sur le « Registre de transparence » des institutions européennes et s'est engagé à suivre les règles édictées par le Code de conduite associé à ce registre.

Des responsables spécialisés dans les affaires publiques ont été désignés dans les principaux pays, constituant un réseau coordonné au niveau Groupe par la Direction des Affaires européennes et internationales.

Ces responsables ont pour mission de suivre les initiatives publiques susceptibles d'impacter le Groupe et d'interagir avec les pouvoirs publics pour défendre les intérêts d'Air Liquide. Ces interactions peuvent se faire soit directement soit par le biais des associations professionnelles dont Air Liquide est membre. Le Groupe est en effet actif dans plusieurs fédérations ou associations, par exemple l'*European Roundtable of Industrialists* dont Benoît Potier, Président-Directeur Général d'Air Liquide, assure la vice-présidence. Le Groupe fait également appel à des conseils externes dans ce domaine.

Les affaires publiques couvrent toutes les activités du Groupe. Les priorités dans ce domaine sont les suivantes :

- la transition énergétique et l'environnement avec l'essor des énergies alternatives (hydrogène énergie, biogaz, photovoltaïque, éolien, etc.) et l'efficacité énergétique ;
- le marché du carbone avec les évolutions de la réglementation en Europe et le développement des marchés régionaux en Amérique du Nord et en Asie/Pacifique ;

- la défense du modèle actionnarial d'Air Liquide ;
- au niveau européen, la question du spatial notamment concernant les discussions en cours sur le futur lanceur spatial européen ;
- la défense de la propriété intellectuelle et le lancement du brevet européen ;
- la compétitivité des entreprises au niveau mondial.

Relation avec les communautés riveraines

Les équipes d'Air Liquide ont à cœur de participer à la vie économique locale près des sites où le Groupe est implanté, en recrutant des salariés dans l'environnement proche et en développant des relations de proximité avec les organismes de formation et les universités qui peuvent préparer aux métiers du Groupe.

Dans les bassins industriels où sont implantés les plus de 1 000 sites du Groupe, celui-ci a aussi la volonté de développer la sous-traitance et les achats locaux pour apporter sa contribution à la vie économique locale.

À titre d'exemple, l'Association Air Liquide Maroc soutient depuis deux ans une école de soudage implantée à Casablanca dont la vocation est de former de jeunes adultes issus de milieux défavorisés aux techniques de soudage. Depuis la création de

cette école, une trentaine de jeunes ont reçu un certificat de capacité leur permettant de trouver plus facilement un emploi. De même en Inde, la filiale Cryolor Asia a mis en place une formation de soudage destinée spécifiquement aux femmes issues des communautés locales.

Par ailleurs, les activités du Groupe ainsi que les moyens mis en œuvre pour prévenir et maîtriser les risques industriels sont présentés régulièrement aux populations riveraines des sites d'Air Liquide. En France, les sites industriels participent d'une part aux Comités locaux d'information et de consultation réglementaires (CLIC), et d'autre part à des Comités locaux d'information et d'écoute à l'initiative des communes (CLIE), dans le but de diffuser une information transparente sur leurs activités aux représentants des populations riveraines.

Mécénat et Fondation d'entreprise Air Liquide

L'engagement social et humain est une préoccupation constante au sein d'Air Liquide. Depuis toujours, le Groupe mène des actions de mécénat, notamment dans les domaines de la préservation de la vie et de l'environnement.

Qu'elles soient menées directement par les filiales du Groupe ou portées par la Fondation Air Liquide, ces actions de mécénat représentent près de **2 millions d'euros en 2012**.

Des filiales engagées auprès des communautés

À travers le monde, les filiales d'Air Liquide interagissent avec leur environnement direct, en soutenant des initiatives locales de mécénat. Ces actions sont menées avec succès grâce notamment à la forte implication des collaborateurs.

Par exemple, au **Canada**, la filiale contribue à hauteur de 50 000 dollars canadiens (37 900 euros) à la création de l'Unité des Soins Intensifs Néonataux de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Par ce don, Air Liquide Canada contribue au développement de la communauté en investissant dans des infrastructures médicales durables. Par ailleurs, la filiale soutient pour un montant de 10 000 dollars canadiens (7 600 euros) le programme *Reconnect* de la *South Peace Community Resources Society* dont le but est de rétablir les liens entre les jeunes et leurs familles, l'école et la communauté.

Aux **États-Unis**, les filiales du Groupe et leurs collaborateurs ont soutenu à hauteur de plus de 362 000 dollars (269 000 euros)

des organisations caritatives œuvrant dans le domaine de la santé (*American Heart Association, National Multiple Sclerosis Society*) et de l'éducation (*Partnership for the Advancement & Immersion of Refugees*).

Dans le cadre des célébrations des 101 ans de SOXAL, filiale d'Air Liquide à **Singapour**, un don de 40 000 euros a été remis à *Garden City Fund*, une ONG environnementale dont la vocation est de sauvegarder la biodiversité de Singapour. Ce financement permet la réalisation d'une étude de la biodiversité marine au sein des récifs de coraux des eaux singapouriennes. Par ailleurs, plus de 250 collaborateurs rassemblés le 29 septembre 2012 au Punggol Waterway Park ont planté 101 arbres dans le cadre du programme *Plant-A-Tree* de *Garden City Fund*.

Trois missions pour la Fondation Air Liquide

Créée en 2008, la Fondation d'entreprise Air Liquide témoigne de l'engagement du Groupe d'être une entreprise responsable. D'envergure internationale, elle a la volonté d'accompagner des projets dans les 80 pays où le Groupe est présent. Dotée d'un budget de près de 3 millions d'euros sur cinq ans, la Fondation s'est fixé trois missions :

- environnement : soutien à la recherche scientifique en faveur de la préservation de l'atmosphère de notre planète ;
- santé : soutien à la recherche scientifique contribuant à l'amélioration de la fonction respiratoire ;

Communautés

- micro-initiatives en faveur du développement local : soutien à des actions de proximité (éducation, accès aux soins, à l'énergie et à l'eau, micro-entrepreneuriat, handicap...) dans les régions du monde où le Groupe est présent.

Chaque projet est accompagné par un collaborateur volontaire d'Air Liquide. Les collaborateurs du Groupe qui le souhaitent ont ainsi l'opportunité d'évaluer, de suivre un projet et de s'investir personnellement sur le terrain. Aujourd'hui, plus de 160 collaborateurs se sont engagés aux côtés de la Fondation.

Présidé par Benoît Potier et composé de dirigeants du Groupe, d'un représentant du personnel et de personnalités extérieures, le Conseil d'Administration de la Fondation se réunit deux fois par an pour déterminer les orientations de mécénat et étudier les projets de recherche scientifique qui lui sont proposés. Il est assisté dans ses fonctions par un Comité de sélection des projets, qui examine quatre fois par an environ les projets qui lui sont soumis. Ce Comité est composé de huit membres dont un représentant du Comité de communication auprès des actionnaires.

Le site de la Fondation permet directement le dépôt en ligne de projets, en français ou en anglais. Il est accessible à l'adresse : www.fondationairliquide.com.

En 2012, la Fondation Air Liquide a soutenu 31 nouveaux projets, dont deux projets de recherche scientifique dans le domaine de l'environnement et 29 micro-initiatives. Ces projets sont situés en 2012 dans 16 pays, dont quatre nouveaux. Depuis sa création en 2008, la Fondation a soutenu 126 projets localisés dans 33 pays, parmi lesquels plus de 100 micro-initiatives.

Parmi les projets de recherche environnementale soutenus, la Fondation apporte son soutien sur deux ans à l'Université de Berne, en **Suisse**, pour son programme *Oldest Air*, un projet scientifique de long terme visant à reconstituer les changements climatiques sur une période de 1,2 million d'années par l'analyse des bulles d'air piégées dans les glaces de l'Antarctique.

Dans le cadre de son programme de soutien à des micro-initiatives, la Fondation privilégie les actions ayant pour objectif le développement dans la durée des communautés locales.

En matière d'**éducation et de formation**, la Fondation soutient la lutte contre l'illettrisme et l'abandon scolaire des jeunes et œuvre pour la promotion de l'alphabétisation et la réinsertion socioprofessionnelle des adultes. En 2012, la Fondation a soutenu une dizaine d'initiatives dans ce domaine pour un montant de 85 000 euros. Ces fonds ont permis la rénovation et

la construction d'écoles au **Maroc** et en **Indonésie**, l'équipement informatique d'un centre de formation pour femmes au **Liban**, la formation de professeurs au **Mali**, et en **France** à la sensibilisation de jeunes collégiens en situation d'échec scolaire à poursuivre leur scolarité.

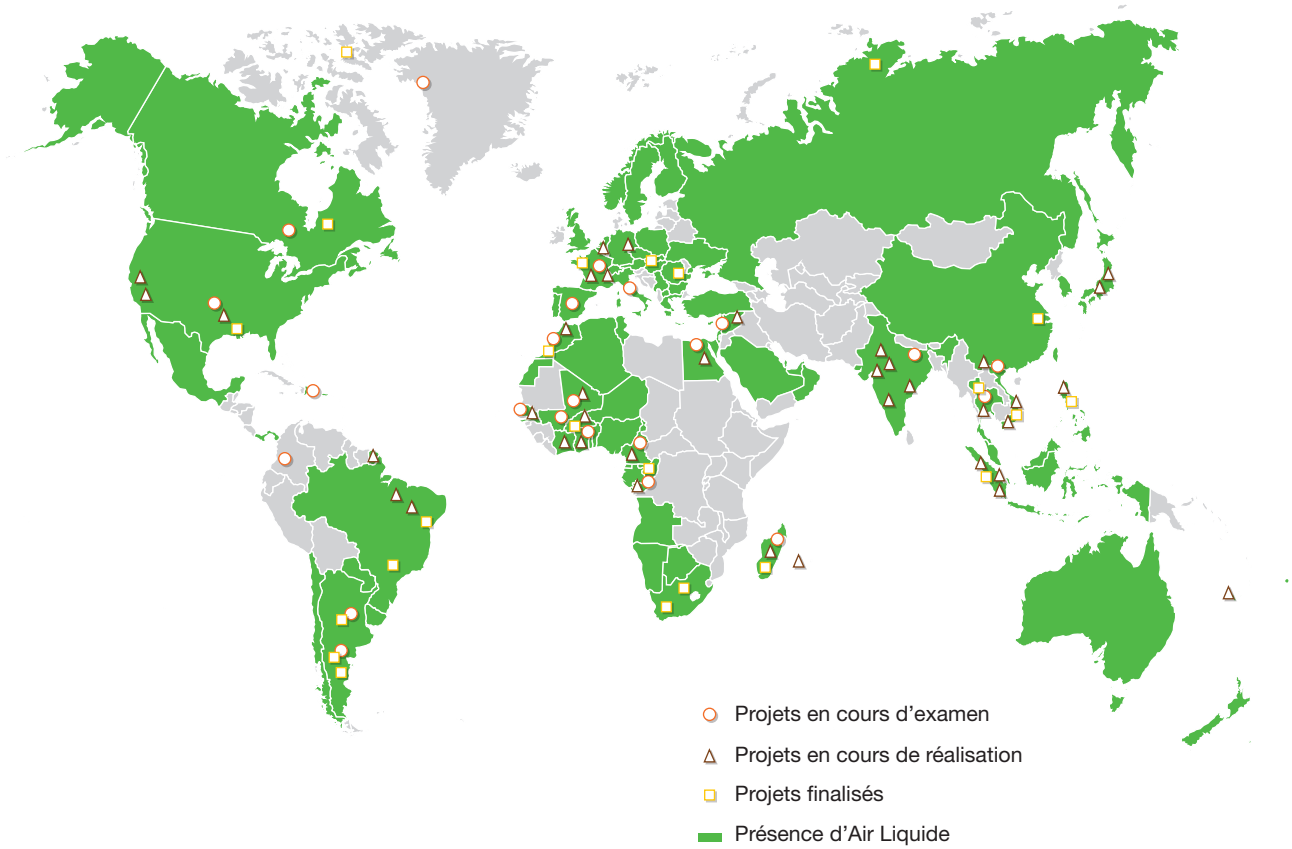
En complément de l'action de la **Mission Handicap** menée en France, la Fondation accompagne des projets qui contribuent à la prise en charge et à l'autonomie sociale de personnes handicapées. En 2012, la Fondation Air Liquide a apporté son aide à six organisations ayant pour but de venir en aide à ces personnes en les aidant notamment à se dépasser et à s'épanouir sur le plan personnel. Avec 45 000 euros de subventions accordées, la Fondation a permis ainsi l'aménagement de lieux d'accueil et d'apprentissage et le développement de nouvelles méthodes thérapeutiques **en France et en Belgique**.

Dans le domaine du **micro-entrepreneuriat**, la Fondation apporte son concours au démarrage ou au développement d'initiatives micro-économiques contribuant à la revitalisation de l'environnement local d'Air Liquide. En 2012, la Fondation a soutenu, à hauteur de 32 000 euros, quatre organisations dont la vocation est d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés locales en leur donnant les capacités de générer des revenus et de devenir à terme autonomes. À titre d'exemple, elle a soutenu la formation et l'équipement de communautés paysannes dans le Rio Grande do Norte au **Brésil** pour qu'elles puissent développer l'apiculture. Au **Japon**, la Fondation a soutenu le redémarrage de l'activité des cultivateurs d'huîtres à Miyagi et Iwate, villes dévastées par le tsunami de 2011. Au **Mali**, elle a participé au déploiement de la technique de construction traditionnelle appelée « voûte nubienne ». L'objectif est de promouvoir l'accès et la diffusion de ce savoir-faire ancestral auprès des artisans maçons et de créer un marché local autonome.

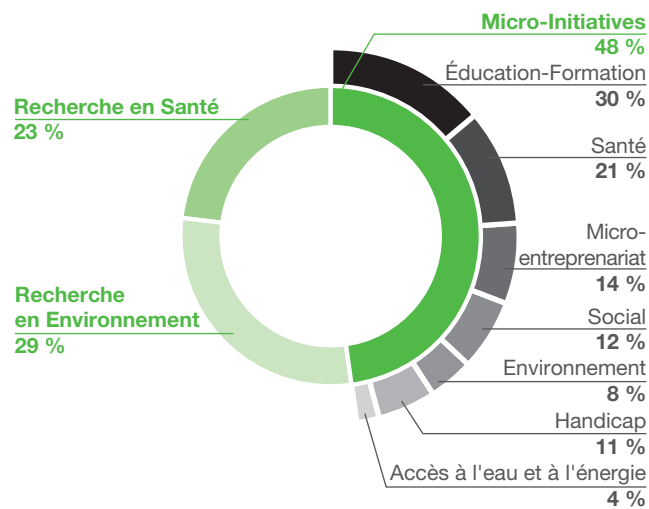
Dans le domaine de la **santé**, la Fondation Air Liquide soutient le développement de l'accès aux soins aux plus démunis, favorise le transfert de compétences médicales et apporte son support aux organisations répondant aux situations d'urgence. Cette année, la Fondation a soutenu plus de cinq organisations pour un montant de 55 000 euros. Ces fonds ont servi à rénover et à équiper des dispensaires au **Sénégal** et au **Burkina Faso**, et à accompagner en **France** des patients atteints de longue maladie.

Dans le domaine **social**, la Fondation accompagne des personnes vers la réinsertion sociale et professionnelle. Elle a ainsi apporté en 2012 son appui à trois organisations pour un montant de 16 000 euros pour notamment accompagner des personnes en situation d'exclusion en **France** ou venir en aide à des communautés devenues vulnérables suite à des catastrophes naturelles, comme au **Japon** en 2011.

Projets de la Fondation Air Liquide



Actions de la Fondation Air Liquide par mission depuis sa création en 2008



> RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Engagement

Réduire l'empreinte environnementale des opérations, produits, clients et fournisseurs du Groupe ainsi que des communautés.

Objectif 2015

Améliorer d'au moins 2 % de 2011 à 2015 l'efficacité énergétique de chacune des activités suivantes : unités de séparation d'air, unités d'hydrogène et tournées de livraison des produits.

Indicateurs Clés de Responsabilité

- Évolution de la consommation énergétique des unités de séparation d'air par m³ de gaz produit : amélioration de 0,2 % entre 2011 et 2012.
- Évolution de la consommation énergétique des unités d'hydrogène par m³ de gaz produit : amélioration de 0,1 % entre 2011 et 2012.
- Évolution de la distance parcourue par tonne de gaz livré (activité Industriel Marchand) : dégradation de 0,7 % entre 2011 et 2012.

Air Liquide a fait le choix stratégique d'allouer ses ressources, en particulier ses investissements, pour contribuer à la réduction des émissions directes de CO₂ de ses activités tant sur son périmètre opérationnel que sur celui de ses clients. Cela passe notamment par l'offre aux clients de solutions leur permettant de réduire leurs propres émissions et par l'amélioration continue des opérations de production et de transport.

Chiffre d'affaires lié à la vie et l'environnement

Plus de 40 applications des gaz industriels et médicaux préservent la vie et l'environnement chez les clients du Groupe : ces applications représentent **43 % du chiffre d'affaires** ^(a).



Dans le cadre de cette volonté du Groupe d'offrir à ses clients des solutions leur permettant de réduire leur empreinte environnementale, Air Liquide consolide depuis 2003 ce chiffre d'affaires dit « bleu » ^(b). Calculé à l'origine tous les deux ans, le Groupe a décidé de communiquer annuellement sur cet indicateur depuis 2010. Le « chiffre d'affaires bleu » est calculé **pour chaque Branche d'activité du Groupe : Grande Industrie, Industriel Marchand, Santé, Électronique et Ingénierie et Construction.**

Quelques exemples d'applications qui préservent l'environnement :

- conditionnement sous atmosphère modifiée, afin de protéger les aliments et de réduire les additifs chimiques ;
- inertage à l'azote d'installations industrielles ;
- fusion du verre à l'oxygène pur pour réduire considérablement les émissions d'oxydes d'azote, un des gaz responsables des pluies acides ;
- utilisation des gaz spéciaux pour la production de panneaux photovoltaïques ;
- traitement de l'eau dans les stations d'épuration ;
- utilisation de gaz rares, comme le krypton, pour améliorer l'isolation des doubles vitrages ;

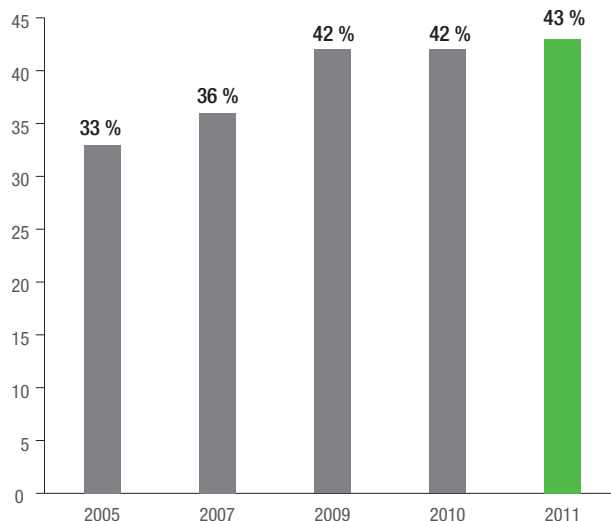
(a) Pourcentage calculé sur la base du chiffre d'affaires 2011 du Groupe.

(b) Air Liquide qualifie ce chiffre d'affaires spécifique de « bleu » pour rappeler, d'une part, la couleur du ciel puisque l'air est la principale matière première des Unités de production du Groupe et constitue d'autre part le bleu de l'atmosphère qu'il nous faut préserver.

- utilisation d'hydrogène dans les raffineries pour retirer le soufre des hydrocarbures réduisant les émissions d'oxyde de soufre qui contribuent aussi aux pluies acides ;
- fabrication d'adjuvants pour vaccins ;
- utilisation d'oxygène dans les hauts-fourneaux afin de réduire la consommation de coke dont la production est très polluante.

Le pourcentage du « chiffre d'affaires bleu » d'Air Liquide a connu une progression marquée entre 2005 et 2011, passant de 33 % à 43 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette croissance illustre le développement des applications liées à la préservation de la vie et de l'environnement dans le chiffre d'affaires global d'Air Liquide. Par ailleurs, **plus de 60 % du budget Recherche et Développement du Groupe est consacré à des travaux sur la préservation de la vie et de l'environnement** et constitue un moteur de croissance du « chiffre d'affaires bleu » dans le futur.

Part des applications préservant la vie et l'environnement dans le chiffre d'affaires du Groupe



L'empreinte environnementale du Groupe

INDICATEURS ENVIRONNEMENT CONCERNANT L'ENSEMBLE DU GROUPE

Dans ses activités de **production**, les principales tendances concernant les données environnementales en 2012 sont les suivantes :

- les volumes de gaz de l'air produits ont continué à progresser par rapport à 2011. En conséquence, la consommation d'énergie électrique qui est principalement utilisée par les unités de séparation d'air est en hausse comme les émissions indirectes de CO₂ qui lui sont liées ;
- la consommation d'énergie thermique et les émissions directes de CO₂ sont en hausse principalement en raison d'une progression soutenue des volumes de production d'hydrogène due notamment à la mise en service de deux nouvelles grandes unités aux États-Unis et en Chine.

Les éléments environnementaux les plus représentatifs des activités du Groupe sont présentés ci-après. Ils couvrent un total de 524 Unités de production ou sites Air Liquide et concernent :

- les grandes unités de séparation d'air ;

- les unités d'hydrogène et de monoxyde de carbone ;
- les unités de cogénération ;
- les unités d'acétylène ;
- les unités de protoxyde d'azote ;
- les unités de liquéfaction et de purification de gaz carbonique ;
- les unités de l'activité Hygiène et Ingrédients de spécialité ;
- les unités de l'activité Ingénierie et Construction ;
- les unités de production de l'activité Soudage ;
- les principaux Centres de Recherche et Développement et Centres Techniques.

Les indicateurs concernant l'impact environnemental du **transport** des produits de l'activité Industriel Marchand et Santé ainsi que ceux concernant la gestion de l'eau et les principaux **déchets et sous-produits** sont portés à l'attention des parties prenantes. D'autres indicateurs sont également présentés.

Réduire l'empreinte environnementale

Indicateurs environnement les plus pertinents concernant les 10 types d'unités (524 unités) et le transport sur un périmètre mondial

	2008	2009	2010	2011	2012
Évolution de la consommation énergétique par m³ de gaz de l'air produit ^{(a) (b)}	101,3	103,3	99,0	99,0	98,8*
Évolution de la consommation énergétique par m³ d'hydrogène produit ^{(a) (c)}	98,8	98,7	98,3	98,5	98,4*
Évolution de la distance parcourue par tonne de gaz industriel livré ^{(a) (d)}	99,2	97,4	96,3	97,1	97,8*
Consommation annuelle d'électricité <i>(en GWh)</i>	23 223	21 139	24 924	26 661	27 578*
Consommation annuelle d'énergie thermique <i>(en térajoules PCI)</i> ^(e)	177 395	183 381	204 434	213 198	229 177* ^(f)
Approvisionnement annuel d'eau <i>(en millions de m³)</i>	59,7	59,9	66,1	67,2	66,4* ^(g)
Émissions annuelle de CO₂ évitées par les cogénérations et par les unités on-site installées chez les clients <i>(en milliers de tonnes)</i>	- 625	- 819	- 870	- 1 051 ⁽ⁱ⁾	- 987
Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) <i>(en milliers de tonnes CO₂ eq.)</i> ^(h)	9 014	9 386	10 181	10 549	11 272*
Émissions indirectes de GES <i>(en milliers de tonnes CO₂)</i> ⁽ⁱ⁾	7 952	7 447	9 294	10 606 ⁽ⁱ⁾	10 853*
Total émissions de GES directes et indirectes <i>(en milliers de tonnes CO₂ eq.)</i>	16 966	16 833	19 475	21 155 ⁽ⁱ⁾	22 125*

(a) Calculée à partir d'une base 100 en 2007.

(b) Gaz produits (oxygène, azote, argon) comptabilisés en m³ d'oxygène gazeux équivalent.

(c) Hydrogène et monoxyde de carbone.

(d) En kilomètres par tonne livrée dans le cadre des activités Industriel Marchand pour l'oxygène, l'azote, l'argon et le gaz carbonique.

(e) PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur, qui intègre le fait que l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible n'est pas récupérée.

(f) Soit environ 63 600 GWh PCI.

(g) Représentant moins de 0,5 millièmes de la consommation d'eau industrielle des pays considérés.

(h) Comprend les émissions de CO₂ et les émissions de protoxyde d'azote.

(i) Total émissions indirectes de GES générées par la production d'électricité achetée à l'extérieur du Groupe. Étant entendu que les émissions indirectes concernent uniquement le CO₂. Le calcul tient compte des différentes natures d'énergie primaire que chaque pays utilise pour produire de l'électricité (source : Agence internationale de l'énergie).

(j) L'Agence internationale de l'énergie a changé fin 2012 la méthodologie de calcul des facteurs d'émissions associés à la production d'énergie. Les émissions indirectes de 2012 tiennent compte de ce changement de référentiel. Les émissions indirectes de 2011 ont été recalculées suivant ces nouveaux facteurs pour que les variations des émissions de CO₂ indirectes et totales entre 2011 et 2012 soient comparables. Les valeurs publiées en 2011 étaient, en milliers de tonnes, de 863 pour les émissions de CO₂ évitées par les cogénérations et les on-site, de 9 994 pour les émissions indirectes de GES et de 20 543 pour les émissions totales de GES.

* Indicateur vérifié par les Commissaires aux comptes.

ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE ET ORIGINE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE UTILISÉE

Les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre des entreprises sont usuellement scindées selon trois périmètres, dit « *Scope* », selon l'origine des émissions :

- le *Scope 1* regroupe les émissions directes générées par l'ensemble des sources d'émissions possédées ou contrôlées

par le Groupe. Ce périmètre regroupe les unités de production du Groupe ainsi que le transport des produits et des équipements jusqu'aux clients ;

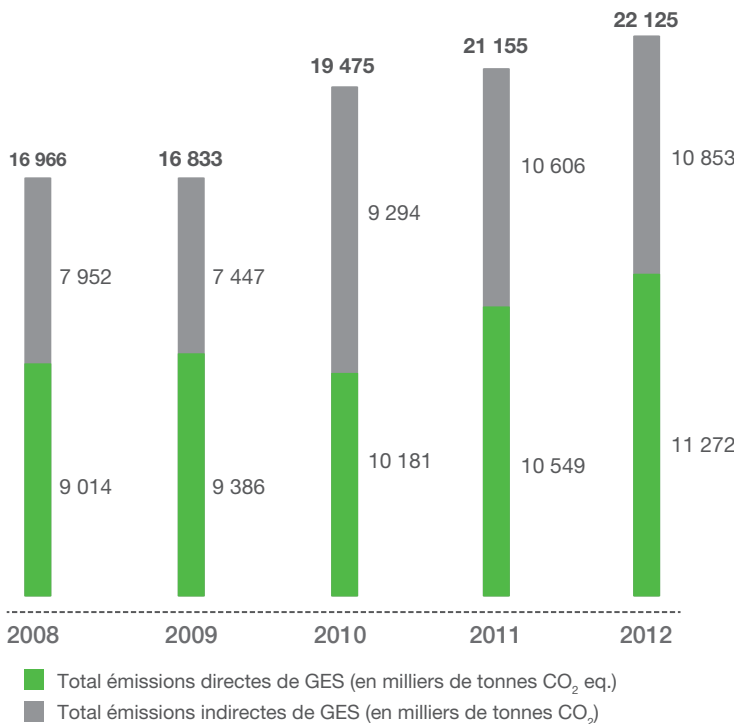
- le *Scope 2* regroupe l'ensemble des émissions indirectes associées aux dix types d'unités ;
- le *Scope 3* regroupe les autres émissions indirectes générées par exemple par les déplacements professionnels et domicile-travail ou le traitement de fin de vie des produits.

Émissions directes et indirectes des *Scopes 1 et 2*

Les émissions directes et indirectes des *Scopes 1 et 2* représentent 99 % des émissions totales du Groupe en 2012.

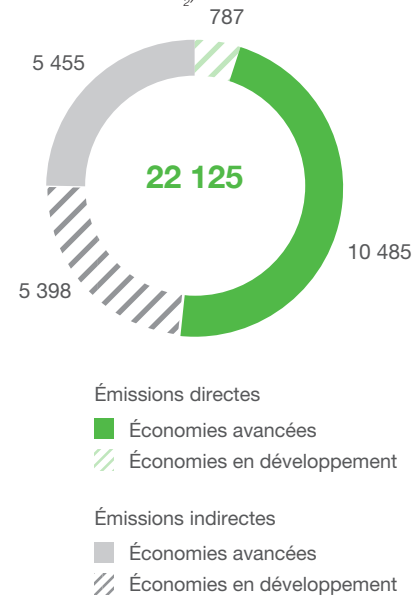
Afin de distinguer les dynamiques de croissance différenciées entre économies avancées et économies en développement, Air Liquide a décidé depuis l'année 2010 de segmenter ses émissions directes et indirectes de CO₂ entre ces économies.

Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre



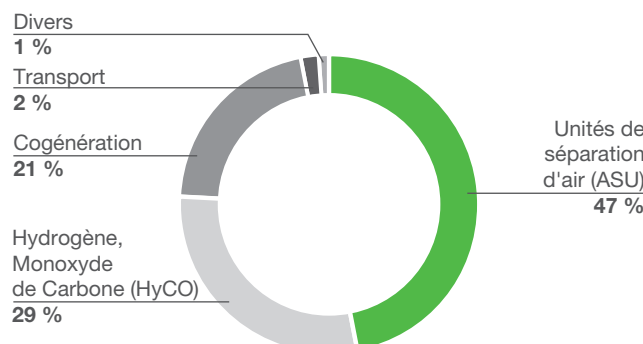
Répartitions des émissions entre économies avancées et économies en développement

(en milliers de tonnes CO₂)



Dans ce rapport, les économies avancées sont définies conformément au reporting financier : Allemagne, Autriche, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse. Les économies en développement font référence aux autres pays dans lesquels Air Liquide est implanté.

Répartition des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre



Réduire l'empreinte environnementale

Émissions du Scope 3 liées aux déplacements professionnels

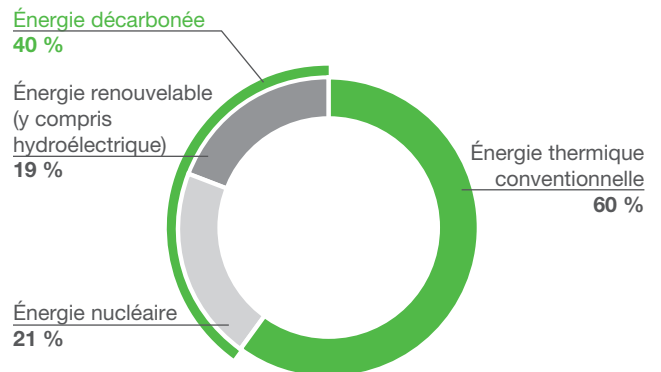
Les déplacements professionnels par la route, le train ou l'avion sont une des principales sources d'émissions de CO₂ du Scope 3. Ces émissions sont estimées à 50 000 tonnes de CO₂ en 2012 pour l'ensemble des filiales, ce qui représente moins de 1 % des émissions totales du Groupe. Cette estimation a été réalisée à partir des émissions des filiales européennes, représentant 53 % des effectifs du Groupe. Le total des émissions du Scope 3 a ensuite été extrapolé en faisant l'hypothèse que les émissions sont homogènes dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent.

Air Liquide s'efforce chaque année de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de ses filiales, notamment les émissions générées par les déplacements professionnels. En France, Air Liquide s'est fixé pour objectif de diminuer les émissions de CO₂ générées par le parc automobile des véhicules particuliers loués. Pour réduire cet impact, les filiales françaises diminuent chaque année, dans leurs critères de sélection des véhicules loués, le seuil d'émission de CO₂ par kilomètre. Fixé à 147 grammes par kilomètre en 2006, ce seuil est de 109 grammes en 2012, avec pour objectif une limite inférieure à 105 grammes de CO₂ par kilomètre en 2013. Sur un parc de plus de 3 300 véhicules parcourant en moyenne chacun 40 000 kilomètres par an, cette politique a permis d'éviter l'émission d'environ 14 000 tonnes de CO₂ entre 2006 et 2012.

Par ailleurs, depuis l'été 2012, dix salles de téléprésence sont opérationnelles dans le monde : Paris et Champigny en France, Francfort en Allemagne, Houston aux États-Unis, Cracovie en Pologne, Johannesburg en Afrique du Sud, Shanghai et Hangzhou en Chine, Hyderabad et New Delhi en Inde. Ces salles permettent de réaliser des réunions à distance en garantissant à chaque participant une présence semblable à une réunion physique. Initié au sein de l'activité Ingénierie et Construction, Air Liquide étend progressivement l'utilisation de ces salles aux autres activités du Groupe, ainsi qu'aux interactions avec les clients, les partenaires et les investisseurs. Cette technologie permet de réduire les émissions de CO₂ générées par le transport aérien des collaborateurs. Depuis leur mise en service en été 2012, le nombre de voyages économisés pour l'activité Ingénierie et Construction est estimé à 270 allers-retours, soit plus de 500 tonnes d'émissions de CO₂ évitées.

Origine de l'énergie électrique utilisée

En tenant compte des différentes natures d'énergie primaire des pays où Air Liquide est présent, il est ainsi possible de présenter la répartition globale de l'origine de l'énergie électrique utilisée au niveau mondial. Le programme Blue Hydrogen® est actuellement la principale initiative concernant le développement de l'utilisation des énergies renouvelables par le Groupe (cf. section Innovation –page 105).

Origine de l'énergie électrique utilisée en 2012 ^(a)

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES GRANDES UNITÉS DE PRODUCTION

Né d'une invention permettant de réduire considérablement la consommation énergétique pour séparer les gaz de l'air, Air Liquide est impliqué depuis toujours dans la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Le Groupe est engagé dans une démarche visant à réduire régulièrement l'empreinte environnementale de ses activités et contribuant à améliorer celle de ses partenaires et de ses clients. L'objectif d'améliorer d'au moins 2 % entre 2011 et 2015 l'efficacité énergétique de ses unités de séparation d'air, de ses unités d'hydrogène et de ses tournées de livraison de gaz liquéfiés **correspond à des émissions directes et indirectes de CO₂ évitées de plus de 300 000 tonnes par an ^(b).**

Grâce à son activité Ingénierie et Construction, le Groupe conçoit lui-même ses propres unités de production : il maîtrise ainsi l'adaptation de la conception de ces unités en fonction des besoins des clients, de l'évolution des technologies et du coût de l'énergie. Il profite donc directement et rapidement de l'amélioration de l'efficacité énergétique de ces unités. Air Liquide opère des unités de séparation d'air et des unités d'hydrogène depuis de longues années. Il bénéficie ainsi d'un cercle vertueux d'amélioration continue par **sa maîtrise de la conception et son expérience de l'exploitation de ces unités.** À chaque fois que les circonstances le permettent, les unités anciennes sont remplacées par des unités nouvelles, plus performantes du point de vue énergétique.

Par ailleurs, le Groupe construit **des unités de plus en plus grandes** qui présentent généralement, par effet d'échelle, une amélioration de leur efficacité énergétique.

(a) Le calcul tient compte des différentes natures d'énergie primaire que chaque pays utilise pour produire de l'électricité (source : Agence internationale de l'énergie).

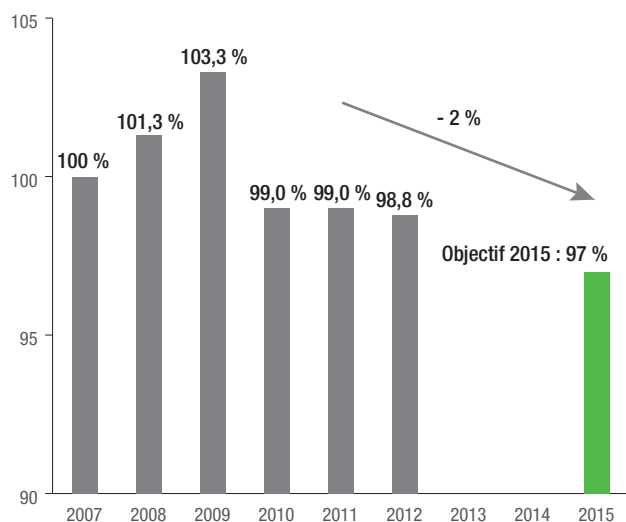
(b) Estimation sur la base des émissions de CO₂ en 2012.

Air Liquide a également mis en place un programme concernant **l'amélioration de la fiabilité** du fonctionnement des unités qui, au-delà d'apporter un meilleur service aux clients, a des conséquences directes sur **l'efficacité énergétique**. En effet, tout arrêt puis redémarrage de ces unités constitue une séquence consommatrice en énergie. Accroître la fiabilité, c'est-à-dire réduire le nombre d'arrêts intempestifs, conduit ainsi à une meilleure efficacité énergétique des unités de production.

Les unités de grande taille sont souvent connectées entre elles à travers un **réseau de canalisations** alimentant un bassin industriel de clients. Cet ensemble d'unités interconnectées permet de réaliser une synergie de leur conduite sur le plan de la production comme sur le plan de la consommation d'énergie. Le développement continu des réseaux de canalisations d'oxygène, d'azote et d'hydrogène du Groupe contribue ainsi clairement à améliorer son efficacité énergétique.

Enfin, des **outils informatiques** de plus en plus performants sont déployés afin de suivre et de piloter de façon centralisée les grandes unités du Groupe permettant **d'ajuster la production avec les besoins des clients**. Cette intégration contribue aussi à l'amélioration de leur efficacité énergétique.

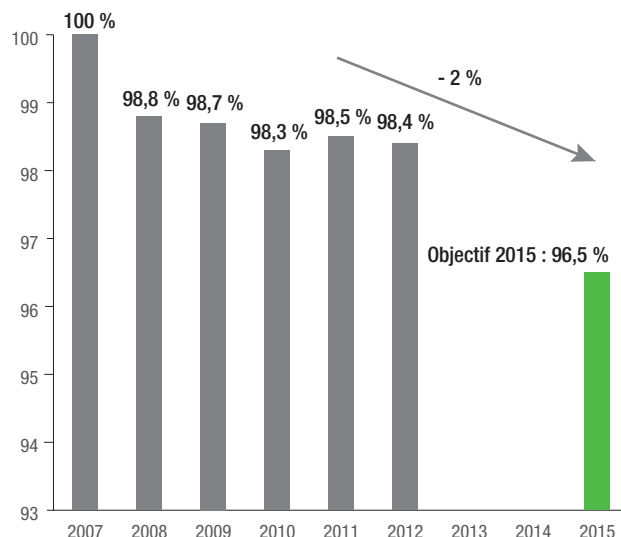
Évolution de la consommation énergétique par m³ de gaz produit, des unités de séparation d'air ^(a)



La consommation énergétique par m³ de gaz de l'air produit, c'est-à-dire **l'efficacité énergétique de ces unités, a continué à s'améliorer en 2012** et se trouve à son meilleur niveau depuis 1998.

(a) Calculée à partir d'une base 100 en 2007.

Évolution de la consommation énergétique, par m³ de gaz produit, des unités d'hydrogène et de monoxyde de carbone



L'efficacité énergétique des unités d'hydrogène **s'est légèrement améliorée en 2012**.

TRANSPORT

Le transport des gaz produits par Air Liquide se réalise majoritairement par canalisation. L'alimentation des grands clients par canalisation à partir des unités de production limite considérablement les transports routiers. Ces réseaux de canalisations, qui allient respect de l'environnement et sécurité, totalisent plus de **9 000 kilomètres dans le monde**. Pour les gaz de l'air et l'hydrogène, qui représentent la grande majorité des volumes livrés par le Groupe, **86 % des quantités livrées se font par canalisation ou par l'intermédiaire d'unités on-site**. En conséquence, **14 % seulement des gaz de l'air ou de l'hydrogène sont transportés par la route**.

Activité Industriel Marchand

En 2012, les véhicules livrant les gaz sous forme liquide ou conditionnés en bouteilles dans l'activité Industriel Marchand ont parcouru **428 millions de kilomètres** dans le monde et ont émis environ **471 000 tonnes de CO₂**. Les unités de production d'azote, d'oxygène et d'hydrogène installées chez les clients, dites unités *on-site*, permettent de réduire les livraisons par camions, sources d'émission de CO₂. Ces unités ont ainsi permis d'éviter **68 millions de kilomètres** supplémentaires parcourus par des camions et d'éviter aussi en conséquence l'émission de **68 000 tonnes de CO₂**.

Réduire l'empreinte environnementale

Par ailleurs, l'activité Industriel Marchand a développé des logiciels permettant **d'optimiser les tournées de livraison**, afin de réduire les nombres de kilomètres parcourus par tonne de gaz livré. En particulier, les niveaux des stocks des clients livrés sous

forme liquide sont automatiquement mesurés et transmis aux équipes logistiques d'Air Liquide. Ces données permettent de déterminer les fréquences et les parcours de livraisons optimaux pour réapprovisionner ces clients.

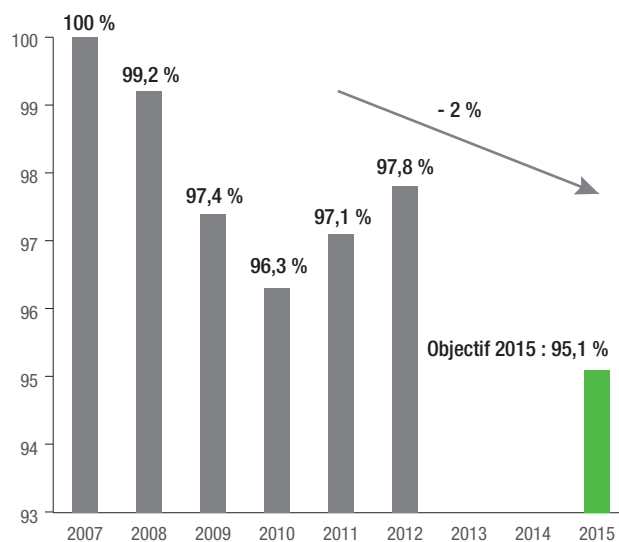
	2008	2009	2010	2011	2012
Kilomètres parcourus pour les livraisons de gaz sous forme liquide ou conditionnés en bouteilles (en millions de km)	395	363	361	428	428 *
Estimation des émissions de CO ₂ générées par le transport dans l'activité Industriel Marchand (en milliers de tonnes)	433	399	396	471	471 *
Évolution de la distance parcourue par tonne de gaz industriel livré (oxygène, azote, argon, gaz carbonique) ^(a) ^(b) (tournée de livraison)	99,2	97,4	96,3	97,1	97,8 *
Estimation des kilomètres de transport par camion évités grâce aux unités on-site implantées chez les clients (en millions de km)	- 58	- 54	- 61	- 70	- 68
Estimation des émissions de CO ₂ évitées par ces unités on-site (en milliers de tonnes)	- 63	- 58	- 66	- 70	- 68
Pourcentage de livraison des gaz de l'air et d'hydrogène par canalisation et par on-site	84 %	85 %	86 %	86 %	86 %

(a) En kilomètres par tonne livrée pour l'activité Industriel Marchand.

(b) Calculé à partir d'une base 100 en 2007.

* Indicateur vérifié par les Commissaires aux comptes.

Évolution de la distance parcourue par tonne de gaz industriel livré (oxygène, azote, argon, gaz carbonique)



En 2012, la hausse de l'indicateur d'évolution de la distance parcourue par tonne de gaz livré traduit une dégradation de l'efficacité des tournées de livraison **en raison notamment de difficultés d'approvisionnement du CO₂ liquide**, en particulier en Europe et en Australie où des opérations de maintenance

approfondies ont été menées sur les principales sources de ce gaz. Les véhicules de livraison ont parcouru davantage de kilomètres pour s'approvisionner et continuer à fournir les clients. Néanmoins depuis dix ans, l'efficacité énergétique des tournées de livraison s'est améliorée de près de **4 %**.



Air Liquide innove pour un transport réfrigéré plus propre et plus silencieux grâce à la technologie Blueeze™

En France, le transport réfrigéré est assuré par 66 000 camions frigorifiques dont 34 000 semi-remorques. Chaque jour, ce parc assure la livraison de milliers de tonnes de produits frais et surgelés dont une partie importante dans les agglomérations. Les camions frigorifiques actuels produisent du froid grâce à un groupe frigorifique entraîné par un moteur diesel. Avec la technologie Blueeze™ d'Air Liquide, le refroidissement à l'intérieur du camion est assuré par la circulation d'azote liquide, à - 196 °C, dans un échangeur totalement étanche et peut être ajusté à 1°C près. Cette solution sûre et innovante permet de réduire, d'une part, les émissions de gaz à effet de serre puisque son empreinte carbone se limite au faible rejet généré par la production de l'azote, et d'autre part, de réduire la pollution sonore car ce dispositif est silencieux contrairement au système classique utilisant un moteur diesel. Cette innovation d'Air Liquide permettra de réduire l'empreinte environnementale des clients et le confort sonore des utilisateurs et des riverains.

Activité Santé

En 2012, le nombre total de kilomètres parcourus pour les livraisons de l'activité Santé à domicile de gaz conditionné en bouteilles est de **141 millions de kilomètres**. La quantité de CO₂ émise pour ces livraisons est de **35 000 tonnes**^(a). Le nombre de kilomètres parcourus pour la livraison de gaz médicaux aux hôpitaux^(a) s'élève à 20 millions de kilomètres, ce qui représente **17 000 tonnes de CO₂** émises en 2012.

	2012
Transport activité Santé à domicile	
Kilomètres parcourus (en millions de km)	141
Émissions de CO ₂ associées (en milliers de tonnes)	35
Transport activité Gaz Médicaux	
Kilomètres parcourus (en millions de km)	20
Émissions de CO ₂ associées (en milliers de tonnes)	17
TOTAL KILOMÈTRES PARCOURUS ACTIVITÉ SANTÉ (en millions de km)	161
TOTAL ÉMISSIONS DE CO₂ ASSOCIÉES (en milliers de tonnes)	52

GESTION DE L'EAU

L'eau douce utilisable pour les activités humaines **représente moins de 1 %** de l'eau présente sur terre. Son utilisation raisonnée est un sujet d'importance croissante. Selon l'OCDE^(b), la demande mondiale en eau devrait progresser de plus de 50 % d'ici 2050. Cette demande grandissante génère des tensions à la fois entre les pays pour le contrôle des sources d'approvisionnement et entre les secteurs d'activités (agriculture, industrie et usage domestique). L'indicateur de stress hydrique, tel que défini par le *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD), mesure localement la quantité d'eau renouvelable disponible en m³ par personne et par an. Cette donnée permet d'identifier les zones à risques.

En 2012, parmi les 276 sites analysés, 30 sont situés en zone de stress hydrique très élevé (< 500 m³ par personne par an), **ce**

qui représente environ 5 % de l'approvisionnement annuel en eau des sites industriels d'Air Liquide. De manière plus générale, environ 100 des 276 sites industriels analysés sont situés en zone de stress hydrique élevé ou modéré^(c) ^(d).

En 2012, Air Liquide a utilisé 66,4 millions de m³ d'eau répartis de la manière suivante :

- 60 % par les unités de séparations de l'air pour le refroidissement de l'air après compression. 70 % de cette eau est évaporée et 30 % est traitée sur place ou par les stations de traitement des communes riveraines ;
- 40 % dans les autres procédés industriels tels que les unités de production d'hydrogène et les unités de cogénération. Environ 80 % de l'eau utilisée par ces unités est fournie puis consommée sous forme de vapeur par les clients d'Air Liquide.

(a) Extrapolé sur la base des principaux pays de l'activité Santé.

(b) Organisation de coopération et de développement économique.

(c) Une zone est considérée en situation de stress hydrique modéré lorsque ce volume est compris entre 1 000 et 1 700 m³ par personne et par an, et élevé lorsque ce volume est inférieur à 1 000 m³.

(d) Étude réalisée en utilisant le Global Water Tool développé par le WBCSD.

Réduire l'empreinte environnementale

Air Liquide assume sa responsabilité en tant qu'industriel, en travaillant sur la réduction des volumes utilisés. Plusieurs plans d'action notables ont été mis en œuvre récemment dans le monde dans différentes activités du Groupe :

- à São Paulo au Brésil, un système de récupération et de traitement des eaux usées de la ville a été mis en place en partenariat avec dix autres compagnies chimiques locales afin d'utiliser cette eau dans les procédés industriels et ainsi remplacer totalement l'approvisionnement en eau de rivière ;
- en Tunisie, des travaux menés sur deux unités de séparation d'air ont permis d'améliorer la qualité de l'eau sortant des tours de refroidissement et ainsi réduire de 21 % l'approvisionnement annuel en eau ;
- en Afrique du Sud, un système de récupération de l'eau utilisée pour le refroidissement des bouteilles d'acétylène pendant leur remplissage a permis de réduire la consommation de deux sites de production de 4 000 litres par heure à 4 000 litres par semaine, soit une économie d'environ 30 000 m³ par an.

Ces exemples sont diffusés *via* les réseaux d'information interne d'Air Liquide afin de faire progresser l'ensemble des filiales dans ce domaine.

INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX ET RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des procédures de *reporting* et de classification des incidents environnementaux en fonction de leur gravité, incluses dans le système de gestion industriel IMS du Groupe, ont été déployées dans l'ensemble des entités. L'ensemble des événements reportés au niveau Groupe font l'objet d'une analyse systématique afin de mettre en place des actions préventives pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Les risques environnementaux liés aux procédés industriels ainsi que les risques liés aux changements climatiques sont pris en compte par le Groupe et sont présentés dans la section Facteurs de risques –page 26.

Les incidents environnementaux dans l'activité des gaz industriels et médicaux, comparé à l'industrie chimique classique, ont la plupart du temps des conséquences très faibles sur l'environnement. Par exemple dans la production des gaz de l'air, toute éventuelle fuite de ces gaz ne présente strictement aucun danger pour l'atmosphère. De même, l'eau utilisée par les procédés d'Air Liquide sert principalement au refroidissement des procédés et à la production de vapeur. Le risque de pollution éventuelle de l'eau utilisée est donc également très réduit.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est de 15 millions d'euros.

DÉCHETS ET CO-PRODUITS

Bien que la quantité de déchets et co-produits de l'activité des gaz industriels et médicaux soit faible, dans un souci d'exhaustivité du *reporting*, Air Liquide a souhaité néanmoins publier des chiffres estimés à ce sujet. Les principaux déchets et co-produits générés par les unités de production sont la chaux, issue des unités de production d'acétylène, des déchets métalliques, des huiles, des peintures et des solvants. Le ratio de recyclage moyen des déchets ^(a) est supérieur à 90 %.

DÉCHETS ET CO-PRODUITS	2008	2009	2010	2011	2012
Déchets et co-produits non dangereux					
■ Quantité annuelle de chaux produite (équivalent extrait sec) par les unités de production d'acétylène (<i>en tonnes</i>)	47 000	39 400	36 900	36 800	30 400
Dont % recyclé	> 90 %	> 90 %	> 90 %	> 90 %	> 80 %
■ Déchets métalliques (<i>en tonnes</i>) ^(b)	9 500	6 000	9 200	8 200	9 200
Dont % recyclé	> 99 %	99 %	> 99 %	> 99 %	> 99 %
■ Huiles (<i>en tonnes</i>)	700	600	750	750	825
Dont % recyclé	88 %	89 %	90 %	84 %	91 % ^(c)
TOTAL DES DÉCHETS ET CO-PRODUITS NON DANGEREUX (<i>estimation en tonnes</i>)	57 200	46 000	46 850	45 750	40 525
Déchets dangereux					
■ Peintures et solvants (<i>en tonnes</i>)	200	200	200	150	101
Dont % recyclé	8 %	30 %	45 %	54 %	43 % ^(d)
TOTAL DES DÉCHETS ET CO-PRODUITS (<i>estimation en tonnes</i>)	57 400	46 200	47 050	45 900	40 626

(a) Pondération suivant le poids des déchets.

(b) Déchets métalliques non dangereux.

(c) En plus, 9 % sont incinérés.

(d) En plus, 48 % sont incinérés.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX SECONDAIRES

En complément des principaux indicateurs environnementaux, d'autres indicateurs de moindre importance et pertinence pour le métier d'Air Liquide sont suivis. Parmi ces indicateurs et dans un souci de transparence et d'exhaustivité du reporting, Air Liquide présente ci-dessous le tableau de synthèse des rejets dans l'air d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx), de composés organiques volatils (COV) ainsi que des rejets dans l'eau de matières oxydables et de matières en suspension.

	2008	2009	2010	2011	2012
Rejets dans l'air : NOx (oxydes d'azote) (en tonnes)	3 560	3 910	3 500	3 710	3 940
Rejets dans l'air : SOx (oxydes de soufre) (en tonnes)	< 300	< 300	< 300	< 300	< 300
Rejets dans l'air de composés organiques volatils (COV) (estimation, en tonnes)	390	300	330	320	124
Rejets dans l'eau de matières oxydables (en tonnes)	< 1 500	< 1 400	< 1 600	< 1 700	< 1 700
Rejets dans l'eau de matières en suspension (en tonnes)	< 1 400	< 1 400	< 1 400	< 1 500	< 1 500

« CONTENU CARBONE » DES PRINCIPAUX PRODUITS AIR LIQUIDE

En tenant compte des caractéristiques de l'électricité fournie au Groupe, Air Liquide a construit un modèle ^(a) calculant le « contenu carbone » de ses principaux produits dans certains pays ^(b). Ces chiffres intègrent à la fois les émissions directes et indirectes ^(c) liées à la production, au processus de conditionnement en bouteilles et au transport. Ces données sont de plus en plus demandées par les clients pour intégrer le contenu carbone des gaz industriels dans l'ensemble de l'analyse de cycle de vie de leurs produits.

« Contenu carbone » des principaux produits Air Liquide en 2012 (gCO₂/Nm³ ^(a))

		France	Allemagne	Italie	Espagne	Suède	États-Unis ^(b)	Canada	Japon	Chine
Oxygène	Oxygène en canalisation ^(c)	62	293	252	222	16	375	133	307	454
	Oxygène liquide	136	524	469	411	72	670	259	562	796
	Oxygène conditionné en bouteilles ^(d)	559	969	843	825	247	1 015	688	1 243	1 118
Azote	Azote en canalisation ^(c)	20	97	83	73	5	124	44	101	150
	Azote liquide	98	345	315	276	62	440	177	375	518
	Azote conditionné ^(d)	519	781	681	683	236	775	603	1 046	827
Argon	Argon conditionné ^(d)	650	1 400	1 215	1 152	271	1 569	884	1 696	1 789
CO₂	CO ₂ liquide ^(e)	59	120	127	107	34	130	62	^(f)	^(f)

(a) Nm³ = m³ de gaz à pression atmosphérique à 0 °C.

(b) En 2012, le calcul des émissions indirectes aux États-Unis tient compte du facteur d'émissions fourni par l'Agence internationale de l'énergie. En 2011, ce calcul prenait en compte uniquement des unités de production d'électricité fournissant Air Liquide. Ce changement de base explique l'augmentation entre 2011 et 2012.

(c) À 40 bars, standard de pression de ces canalisations.

(d) À 200 bars, standard de pression de ce conditionnement.

(e) Par exception, les données concernant le CO₂ liquide sont exprimées en gCO₂/kg.

(f) Produit non distribué par Air Liquide dans ce pays.

En 2012, les émissions générées par le transport primaire, c'est-à-dire entre les sites de conditionnement des bouteilles et les plateformes de distribution ont été comptabilisées, contrairement aux années précédentes. Ce changement de la méthode de calcul explique une augmentation d'environ 12 % du contenu carbone des gaz conditionnés.

Le contenu carbone moyen de l'hydrogène fourni par les unités en Europe est de 761 gCO₂/Nm³. Dans un souci de simplification, ce calcul porte uniquement sur les unités produisant de l'hydrogène mais pas de monoxyde de carbone (CO) ou de gaz de synthèse et les émissions de CO₂ associées à la production de vapeur de ces unités ont été déduites en considérant un facteur de 176 tCO₂/kilotonne de vapeur.

(a) La méthodologie et les calculs du modèle d'élaboration de ces chiffres ont été validés en 2008 par le cabinet de conseil dans le domaine du développement durable « Ecofys ». Le calcul tient compte dans chaque pays des différentes sources d'énergie utilisées pour produire de l'électricité (source : Agence internationale de l'énergie).

(b) Ces neuf pays représentent environ 80 % du chiffre d'affaires Gaz du Groupe.

(c) Concerne les émissions de CO₂ liées à la production d'électricité consommée par Air Liquide.

Réduire l'empreinte environnementale

BIODIVERSITÉ

L'impact des activités d'Air Liquide sur la biodiversité est limité car les unités de production sont situées généralement sur des sites de petite taille implantés dans des zones industrielles.

Air Liquide soutient néanmoins la préservation de la biodiversité via sa Fondation qui finance des projets liés à cette problématique dans le monde.

En 2012, la Fondation a ainsi soutenu les projets suivants :

- de l'association **WWF France** pour la mise en place d'un site pilote du programme REDD ^(a) implanté dans le **parc de Tesso Nilo, à Sumatra en Indonésie**. L'objectif est de réduire la déforestation dans le parc permettant ainsi de diminuer les émissions de CO₂ dans l'atmosphère ;

- du **CNRS ^(b) en Guyane**, qui mène une étude sur la chimiodiversité en Amazonie guyanaise, afin de développer des insecticides naturels ;

- par ailleurs la Fondation continue de soutenir des projets concernant la biodiversité lancés en 2010. L'un d'eux vise à développer et structurer des activités apicoles au profit de 850 apiculteurs de la **communauté d'Apodi dans l'État du Rio Grande do Norte au Brésil**, région aride où la végétation locale dite « *caatinga* » constitue un écosystème très vulnérable à la désertification. Ce projet est conduit par l'association AVSF ^(c) qui agit depuis 1977 pour le développement de l'agriculture et de l'élevage des communautés paysannes menacées par la faim et l'exclusion. Très vite rentable, l'apiculture permet en effet de valoriser la *caatinga*, ressource naturelle locale, tout en **préservant la biodiversité grâce à la pollinisation des abeilles**.

Détails des indicateurs pour chacun des 10 types d'unités

1. UNITÉS DE SÉPARATION D'AIR

Dans le monde, Air Liquide exploite **309 grandes unités de séparation des gaz de l'air**. Ces unités produisent de l'oxygène, de l'azote et de l'argon et, sur certains sites, des gaz rares, tels que le krypton et le xénon.

Ces **usines « sans cheminée »** n'ont recours à aucun procédé de combustion. Elles sont particulièrement respectueuses de

l'environnement car elles **ne rejettent pratiquement pas de CO₂**, ni d'oxyde de soufre (SO_x), ni d'oxyde d'azote (NO_x). Elles consomment presque uniquement de l'énergie électrique : au niveau mondial, une puissance d'environ **3 000 MW** est utilisée à chaque instant, soit l'équivalent de la production de deux tranches de centrale nucléaire. Leurs circuits de refroidissement nécessitent des appoints d'eau.

UNITÉS DE SÉPARATION D'AIR	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'unités de production	257	265	287	298	309
Consommation annuelle d'électricité (en GWh) ^(a)	22 235	20 141	23 774	25 398	26 203
Évolution de la consommation énergétique par m³ de gaz produit ^{(b) (c)}	101,3	103,3	99,0	99,0	98,8*
Émissions indirectes de GES (en milliers de tonnes CO ₂ e)	7 612	7 105	8 893	10 158 ^(d)	10 364
Approvisionnement annuel d'eau d'appoint (en millions de m ³) ^(e)	34,6	33,2	36,7	37,7	37,9
Consommation d'eau d'appoint par m³ de gaz produit ^(e)	97,6	104,1	102	97,2	96,8

(a) Intègre aussi de faibles quantités de vapeur achetées.

(b) Gaz produits (oxygène, azote, argon) comptabilisés en m³ d'oxygène gazeux équivalent.

(c) Calculé à partir d'une base 100 en 2007.

(d) Valeur recalculée en 2012 en tenant compte du changement de référentiel donné par l'Agence internationale de l'énergie. La valeur reportée en 2011 était de 9 568 milliers de tonnes.

(e) Excluant les unités ayant des circuits ouverts et des circuits fermés d'eau de refroidissement.

* Indicateur vérifié par les Commissaires aux comptes.

(a) Le programme des Nations unies REDD (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation) vise à encourager la préservation des forêts en offrant des incitations financières aux économies en développement qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre provenant des terres boisées et qui investissent dans des projets visant à réduire les émissions de carbone.

(b) Centre national de la recherche scientifique (France).

(c) Agronomes et vétérinaires sans Frontières.

2. UNITÉS D'HYDROGÈNE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

Dans le monde, Air Liquide exploite **43 grandes unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone**. Ces unités produisent aussi de la vapeur d'eau pour certains clients. Elles utilisent essentiellement comme matière première du gaz naturel et une certaine quantité d'eau nécessaire à la réaction produisant l'hydrogène. Le monoxyde de carbone est une matière première essentielle de l'industrie chimique pour la fabrication de matières plastiques. L'une des principales applications de

l'hydrogène est la **désulfuration des hydrocarbures** afin de réduire la teneur en soufre des carburants. Ces unités émettent du CO₂ et des oxydes d'azote (NOx) mais ne produisent quasiment pas d'émissions d'oxydes de soufre (SOx). Elles consomment aussi de l'énergie électrique et leurs circuits de refroidissement nécessitent des appoints d'eau.

En 2012, les volumes d'hydrogène fournis par Air Liquide aux raffineries du monde entier ont permis **d'éviter le rejet d'environ 810 000 tonnes d'oxydes de soufre dans l'atmosphère**, ce qui est supérieur à deux fois la totalité des émissions d'oxydes de soufre d'un pays comme la France.

UNITÉS D'HYDROGÈNE ET DE MONOXYDE DE CARBONE	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'unités de production	38	36	39	41	43
Consommation annuelle d'énergie thermique (en térajoules PCI) ^(a)	102 717	95 306	119 205	128 075	146 525
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	518	478	620	700	823
Évolution de la consommation énergétique par m³ d'hydrogène produit ^{(b) (c)}	98,8	98,7	98,3	98,5	98,4*
Rejets dans l'air : CO ₂ (en milliers de tonnes)	4 226	3 923	4 875	5 202	6 067
Approvisionnement annuel d'eau procédé et d'appoint (en millions de m ³)	10,6	10,2	13	11,8	13,1
Rejets dans l'air : NOx (oxydes d'azote) (en tonnes)	860	750	850	800	870
Rejets dans l'air : SOx (oxydes de soufre) (en tonnes)	< 250	< 250	< 250	< 250	< 250

(a) PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur, qui intègre le fait que l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible n'est pas récupérée.

(b) Hydrogène et monoxyde de carbone.

(c) Calculé à partir d'une base 100 en 2007.

* Indicateur vérifié par les Commissaires aux comptes.

3. UNITÉS DE COGÉNÉRATION

Dans le monde, Air Liquide exploite **17 unités de cogénération**. Ces unités produisent simultanément de la vapeur et de l'électricité. Elles consomment du gaz naturel et de l'eau dont la plus grande partie est transformée en vapeur et fournie aux clients. La vapeur peut être condensée chez ces clients puis réutilisée dans l'unité de cogénération. L'électricité produite est dans la plupart des cas fournie au réseau local de distribution d'électricité. La combustion du gaz naturel produit du CO₂ et conduit à des émissions d'oxydes d'azote (NOx) mais émet peu d'oxydes de soufre (SOx).

La cogénération est une technique plus efficace sur le plan des émissions de CO₂ que les techniques de production séparée de vapeur et d'électricité. Ces unités contribuent ainsi à réduire les émissions de CO₂ des bassins industriels qu'elles alimentent. En 2012, les unités de cogénération du Groupe ont ainsi permis d'éviter l'émission de **919 000 tonnes de CO₂** dans l'atmosphère, c'est-à-dire qu'elles ont été en moyenne 16 % plus efficaces que des unités séparées de production de vapeur et d'électricité.

UNITÉS DE COGÉNÉRATION	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'unités de production dans le monde	18	18	17	17	17
Consommation annuelle de gaz naturel (ou énergie thermique) (en térajoules PCI) ^(a)	74 168	87 642	84 763	84 654	82 308
Émissions annuelles évitées de CO₂ dans l'atmosphère ^(b) (en milliers de tonnes)	- 562	- 761	- 804	- 981 ^(c)	- 919
Rejets dans l'air : CO ₂ (en milliers de tonnes)	4 161	4 917	4 755	4 749	4 617
Approvisionnement annuel d'eau (en millions de m ³)	11,5	13,5	13,1	14,6	12,8
Rejets dans l'air : NOx (oxydes d'azote) (en tonnes)	2 700	3 160	2 650	2 910	3 070
Rejets dans l'air : SOx (oxydes de soufre) (en tonnes)	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50

(a) PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur, qui intègre le fait que l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible n'est pas récupérée.

(b) Le calcul tient compte des différentes natures d'énergie primaire que chaque pays utilise pour produire de l'électricité (source : Agence internationale de l'énergie).

(c) Valeur recalculée en 2012 en tenant compte du changement de référentiel donné par l'Agence internationale de l'énergie. La valeur publiée en 2011 était de 793 000 tonnes.

Réduire l'empreinte environnementale

4. UNITÉS D'ACÉTYLÈNE

Air Liquide exploite mondialement **53 unités de production d'acétylène**, gaz utilisé principalement dans le soudage et le coupage des métaux. 51 d'entre elles produisent ce gaz par décomposition d'un matériau solide, le carbure de calcium, par de l'eau. Deux unités conditionnent ce gaz fourni par un autre industriel. Ce procédé produit de la chaux généralement recyclée (à plus de 90 %) dans des applications industrielles ou agricoles (voir paragraphe sur les déchets et co-produits).

UNITÉS D'ACÉTYLÈNE	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	10	10	10	11	11
Approvisionnement annuel d'eau (en millions de m ³)	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2
Consommation annuelle de carbure de calcium (en milliers de tonnes)	41	34	32	31	28 ^(b)
Estimation des rejets dans l'air de composés organiques volatils (COV) (en tonnes) ^(a)	140	150	140	130	120

(a) Pertes d'acétylène et d'acétone à l'atmosphère.

(b) Le ratio entre la consommation électrique et la consommation de carbure de calcium a évolué entre 2011 et 2012, en raison d'une activité plus importante des deux sites où l'acétylène est fourni par un autre industriel.

5. UNITÉS DE PROTOXYDE D'AZOTE

Air Liquide exploite mondialement **huit unités de production de protoxyde d'azote**. Le protoxyde d'azote est utilisé essentiellement comme gaz anesthésique dans le domaine médical et comme agent édulcorant dans l'alimentaire. Il est produit à partir du nitrate d'ammonium sous forme solide ou en solution dans l'eau. La politique du Groupe de réduction des rejets dans l'air de ce gaz à effet de serre porte ses fruits avec une **réduction des rejets de près de 70 % en cinq ans**.

UNITÉS DE PROTOXYDE D'AZOTE	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	6	5	6	6	6
Approvisionnement annuel d'eau (en millions de m ³)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Consommation annuelle de nitrate d'ammonium (en milliers de tonnes)	20	19	21	21	22
Rejets dans l'air de protoxyde d'azote (en tonnes)	550	410	430	340	160 ^(a)

(a) Ce qui correspond à l'équivalent de 49 600 tonnes de CO₂.

6. UNITÉS DE LIQUÉFACTION ET DE PURIFICATION DE GAZ CARBONIQUE

Air Liquide exploite mondialement **64 unités de liquéfaction et de purification de gaz carbonique**. Le gaz carbonique a de nombreuses applications industrielles, mais surtout agroalimentaires, comme la surgélation des aliments ou l'élaboration de boissons gazeuses.

Le gaz carbonique est le plus généralement issu d'unités chimiques exploitées par d'autres industriels. Dans certains cas, il est d'origine naturelle issue de gisements souterrains. Il est purifié et liquéfié dans les unités d'Air Liquide qui consomment à cet effet de l'énergie électrique et de l'eau de refroidissement. Le gaz carbonique est ainsi réutilisé pour d'autres applications industrielles au lieu d'être directement rejeté dans l'atmosphère.

UNITÉS DE LIQUÉFACTION DE GAZ CARBONIQUE	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	375	411	420	450	450
Approvisionnement annuel d'eau (en millions de m ³)	1,3	1,7	1,8	1,8	1,4

7. UNITÉS DE PRODUCTION DE L'ACTIVITÉ HYGIÈNE ET INGRÉDIENTS DE SPÉCIALITÉ

Les **unités de production de l'activité Hygiène et Ingrédients de spécialité** sont implantées en France, en Allemagne et en Chine **sur six sites** et appartiennent aux filiales Anios et Schülke pour l'activité d'hygiène et Seppic pour les Ingrédients de spécialité. Des experts d'Air Liquide travaillent en étroite

collaboration avec les hôpitaux pour les aider à réduire le risque d'infection nosocomiale et de contamination, grâce aux produits développés par le Groupe. Suite à la vente fin 2011 de deux sites industriels de cette activité à Lyon en France et Anvers en Belgique, les indicateurs environnementaux ont notablement baissé par rapport à 2011, en particulier les émissions de composés organiques volatils, principalement générées par ces deux sites.

Ces unités consomment du gaz naturel, de l'électricité et de l'eau. La combustion du gaz naturel produit de faibles quantités de CO₂.

UNITÉS SANTÉ	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	22	21	22	24	19
Consommation annuelle d'énergie thermique (en térajoules PCI) ^{(a) (b)}	274	234	272	266	145
Rejets dans l'air : CO ₂ (en milliers de tonnes)	10	9	10	10	8
Estimation des rejets dans l'air de composés organiques volatils (COV) (en tonnes)	250	150	190	190	4
Approvisionnement annuel d'eau (en millions de m ³)	0,6	0,4	0,5	0,5	0,3
Rejets dans l'eau : matières oxydables (en tonnes)	< 1 000	< 800	< 1 000	< 1 000	< 1 000
Rejets dans l'eau : matières en suspension (en tonnes)	< 100	< 100	< 100	< 100	< 50

(a) Y compris énergie thermique correspondant à l'achat de vapeur.

(b) PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur, qui intègre le fait que l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible n'est pas récupérée.

8. UNITÉS DE L'ACTIVITÉ INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION

Les **unités de l'activité Ingénierie et Construction** prises en compte dans ce reporting sont implantées **sur cinq sites**, en France, en Chine, au Japon et en Inde. Ce sont principalement

des unités de construction des colonnes de séparation des composants de l'air ainsi que de réservoirs cryogéniques. La filiale Lurgi offre au Groupe un portefeuille de technologies, notamment dans les procédés de production d'hydrogène et de gaz de synthèse, des biocarburants (bioéthanol, biodiesel) et de méthanol. De plus, Lurgi est un des leaders mondiaux dans les procédés de récupération de soufre.

UNITÉS DE L'ACTIVITÉ INGÉNIERIE ET CONSTRUCTION	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	10	11	11	10	8
Approvisionnement annuel d'eau (en millions de m ³)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Consommation annuelle de matières premières (en milliers de tonnes) ^(a)	7,7	4,5	4,5	4	4,6

(a) Principalement des métaux.

9. UNITÉS DE PRODUCTION DE L'ACTIVITÉ SOUDAGE

Les **unités de production de l'activité Soudage** sont principalement implantées **sur 13 sites** dans le monde. Ce sont des unités de montage d'équipements de soudage (postes électriques de soudage, chalumeaux, détendeurs) ou des unités de production de produits consommables de soudage (électrodes, fils de soudage pleins ou fourrés).

UNITÉS DE PRODUCTION DE L'ACTIVITÉ SOUDAGE	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	68	49	52	54	49
Consommation annuelle d'énergie thermique (en térajoules PCI) ^(a)	218	166	160	177	165
Rejets dans l'air : CO ₂ (en milliers de tonnes)	12	9	9	10	9
Approvisionnement annuel d'eau (en millions de m ³)	0,5	0,4	0,5	0,4	0,5
Consommation annuelle de matières premières (en milliers de tonnes) ^(b)	170	116	130	136	127

(a) PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur, qui intègre le fait que l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible n'est pas récupérée.

(b) Métaux et matières pour la fabrication des produits de soudage.

Réduire l'empreinte environnementale

10. PRINCIPAUX CENTRES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET CENTRES TECHNIQUES

Les principaux Centres de Recherche et Développement et Centres Techniques sont implantés sur six ^(a) sites en France, en Allemagne, aux États-Unis et au Japon. Bien que l'impact

environnemental de ces centres soit très faible comparé aux autres entités du Groupe, il a néanmoins été décidé de le présenter.

Plus de 60 % du budget Recherche et Développement est directement consacré à la protection de la vie et aux problématiques environnementales (économiser l'énergie, produire plus propre, développer les énergies du futur).

CENTRES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET CENTRES TECHNIQUES	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation annuelle d'électricité (en GWh)	8	13	9	8	9
Consommation annuelle d'énergie thermique (en térajoules PCI) ^(a)	18	33	34	26	34
Rejets dans l'air : CO ₂ (en milliers de tonnes)	1	2	2	2	2
Approvisionnement annuel d'eau (en millions de m ³)	0,02	0,02	0,01	0,01	< 0,01

(a) PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur, qui intègre le fait que l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible n'est pas récupérée.

Gestion responsable des produits

Air Liquide a mis en place des procédures permettant de maîtriser son impact sur l'environnement, la santé et la sécurité de ses produits, en particulier pour des substances telles que l'oxygène, l'hydrogène et les gaz utilisés pour l'Électronique. Cette gestion responsable des produits se réalise concrètement par :

- l'identification des dangers physico-chimiques, toxicologiques ou écologiques liés à certains produits ;
- l'évaluation des risques présents lors des différentes étapes de production, transport et stockage de la matière première au produit fini ;
- la mise en place de dispositifs garantissant la sécurité des clients et des patients lors de la manipulation des produits et leur intégration dans les procédés industriels des clients.

RÈGLEMENT EUROPÉEN « REACH »

REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*) est un règlement de l'Union européenne (donc applicable directement dans les États membres de l'Union) qui concerne, comme son nom l'indique, l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques produits ou importés au sein de l'Union européenne. Toute substance chimique importée ou fabriquée en Europe de plus d'une tonne par an doit faire l'objet d'un enregistrement auprès de l'Agence européenne, ECHA. Chaque fabricant ou importateur doit avoir son propre enregistrement. Ce règlement s'inscrit dans la démarche de gestion responsable des produits développée par l'industrie chimique.

Le règlement européen REACH est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007 et les procédures d'enregistrement et d'autorisation s'étalent sur environ 12 ans pour les produits déjà sur le marché.

Les principaux produits d'Air Liquide, comme l'oxygène, l'azote, les gaz rares, le CO₂, l'hydrogène et l'hélium sont exclus du champ d'application de REACH. Jusqu'à maintenant, quatre produits (monoxyde de carbone, acétylène, méthanol ^(b) et chaux ^(c)) ont été enregistrés conformément au calendrier établi par cette réglementation. Le protoxyde d'azote, ainsi que quelques gaz spéciaux de l'activité Électronique comme le trifluorure d'azote et le silane doivent être enregistrés d'ici le 1^{er} juin 2013 pour des quantités annuelles comprises entre 100 et 999 tonnes.

Par ailleurs, l'activité Ingrédients de spécialité relève de REACH pour environ 35 % de son chiffre d'affaires. En fonction du tonnage annuel d'importation ou de fabrication, ces produits devront être déclarés conformément au règlement REACH au plus tard le 30 juin 2018.

Air Liquide doit également s'assurer de la conformité des matières premières utilisées par rapport à la réglementation REACH.

En 2012, les ventes de gaz concernés par REACH représentent moins de 6 % du chiffre d'affaires du Groupe.

SÉCURITÉ DES CLIENTS DANS L'UTILISATION DES PRODUITS

Air Liquide s'assure que les clients, les patients ou les sous-traitants comprennent comment correctement utiliser les produits et les équipements et qu'ils sont conscients des risques associés, notamment à travers des formations spécifiques.

(a) Hors Centres de Recherche de l'activité Hygiène et Ingrédients de spécialités qui sont intégrés au paragraphe 7.

(b) Le méthanol est la matière première utilisée pour produire de l'hydrogène dans une des unités du Groupe.

(c) La chaux est un coproduit de l'activité Acétylène (voir paragraphe sur les unités d'acétylène).

Par ailleurs, le Groupe tient continuellement à jour les informations sécurité sur ses produits, telles que les fiches de données sécurité des produits, et répond aussi aux exigences des directives nationales et internationales (REACH – Enregistrement, Évaluation, Autorisation des substances chimiques ; SGH –

Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques). Ces informations sont disponibles sur l'Encyclopédie des gaz d'Air Liquide accessible sur le site Internet du Groupe à l'adresse :

<http://www.airliquide.com/our-offer.html>

Un exemple particulier de gestion responsable des produits : l'activité Ingrédients de spécialité

Filiale du groupe Air Liquide au sein de l'activité Santé, Seppic développe et commercialise une large gamme d'**ingrédients de spécialité pour la santé** – excipients et actifs – dédiés aux marchés de la cosmétique, de la pharmacie et des vaccins. Ces ingrédients sont fabriqués de plus en plus directement à partir de matières premières végétales. La stratégie de Seppic s'articule autour d'une innovation «verte» et du souci constant de minimiser l'impact environnemental de ses activités. Pour atteindre ces objectifs, Seppic a mis en œuvre des outils innovants : l'éco-conception, l'Analyse du cycle de vie (ACV) des produits et le Bilan Carbone global.

- L'éco-conception est une méthodologie d'analyse permettant de concevoir de nouveaux produits à faible impact sur l'environnement durant tout leur cycle de vie, mais aussi d'améliorer la fabrication des produits existants. La méthode choisie par Seppic consiste à évaluer les projets au regard d'une grille de douze critères environnementaux issus des principes de la « chimie verte » tels que l'utilisation de matières premières végétales, de procédés sans solvant et de la réduction des consommations d'énergie. L'éco-conception permet de produire de façon plus durable à la fois pour l'utilisateur et pour l'environnement.
- En 2012, Seppic a mené pour la première fois une Analyse du cycle de vie sur la gamme d'un émulsionnant ^(a) « vert » utilisé en cosmétique et en pharmacie. Cette méthodologie, certifiée dans le cadre de la norme internationale ISO 14044 spécifique à la méthodologie de l'ACV, consiste à analyser de manière détaillée les impacts environnementaux d'un produit depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son utilisation finale par le consommateur. L'Analyse du cycle de vie va au-delà du bilan d'émissions des gaz à effet de serre car elle prend en compte d'autres impacts environnementaux tels que la consommation ou l'acidification des ressources en eau pouvant intervenir lors de certaines étapes de transformation du produit. Cette première étude menée en 2012 sur une gamme de produit montre la volonté de Seppic de développer une expertise dans ce domaine. Ces ACV seront réalisées à l'avenir sur une part croissante de la gamme de produits.
- Seppic a réalisé l'an passé un Bilan Carbone global de l'ensemble de ses activités, depuis l'obtention de ses matières premières jusqu'à la mise à disposition de ses produits chez ses clients dans le monde entier. Ce bilan va servir de base à un plan de réduction à long terme de ses émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, les dimensions Qualité, Sécurité et Environnement sont en permanence au cœur de la gestion des sites industriels de Seppic, entièrement certifiés par les normes internationales ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 ^(b).

PRINCIPALES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES À AIR LIQUIDE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Directive Seveso 2

Cette directive européenne concerne la prévention des risques industriels majeurs. Elle s'applique à tout établissement où des substances dangereuses sont présentes au-dessus de certaines quantités. Ces établissements sont classés en deux catégories selon la quantité de substances présentes : Seveso 2 « seuil haut » et « seuil bas ». En Europe, 90 sites Air Liquide « seuil bas » et 26 sites « seuil haut » sont concernés, principalement en raison des stockages d'oxygène.

La réglementation Seveso est européenne, mais la transposition des critères Seveso « seuil haut » au niveau mondial ajouterait 21 autres sites dans le Groupe.

Quotas d'émissions de CO₂

La directive européenne ETS (*Emission Trading Scheme*) établissant un système de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne a pour objectif, dans le respect du protocole de Kyoto, la diminution des émissions de ces gaz. Elle s'applique à l'industrie, pour le CO₂, depuis le 1^{er} janvier 2005. La première phase (2005-2007) n'a concerné que cinq sites de cogénération et deux sites de production d'hydrogène. Les quotas attribués (environ 1,2 million de tonnes de CO₂ par an) pour cette période ont couvert les émissions constatées.

(a) Molécule permettant de stabiliser une émulsion entre une phase aqueuse et une phase constituée de lipides.

(b) Normes internationales de management de la qualité (ISO 9001), de l'environnement (ISO 14001) et de la sécurité (OHSAS 18001).

Réduire l'empreinte environnementale

La deuxième période (2008-2012) de cette directive a concerné sept sites de cogénération en Allemagne, Espagne, France et Pays-Bas et un site de production d'hydrogène en Belgique. Les quotas attribués à Air Liquide (environ 3,3 millions de tonnes de CO₂ par an) ont couvert les émissions prévues ^(a).

La troisième période (2013-2020), définie lors de la révision de la directive ETS votée par le Conseil européen en décembre 2008, élargit le périmètre des installations industrielles soumises à l'ETS. Pour Air Liquide, l'application des dispositions de cette directive ajoute aux sites précédemment concernés tous les grands sites de production d'hydrogène du Groupe en Europe.

Concernant les unités de production d'hydrogène, les quotas d'émission de CO₂ sont majoritairement alloués gratuitement. Seule la part des émissions dépassant un seuil calculé sur la base des installations européennes les plus performantes est payante. Le calcul détaillé des quotas alloués gratuitement est en cours de finalisation par l'Union européenne.

À partir du 1^{er} janvier 2013, Air Liquide doit se fournir en quotas de CO₂, auprès du marché ou de ses clients, pour la part des émissions des sites de production d'hydrogène non couvertes par les allocations gratuites ainsi que pour l'intégralité des émissions des sites de cogénération.

En Californie, la directive AB32 (*Assembly Bill 32*) établit un système de quotas de CO₂ pour les industriels, avec obligation de réconcilier émissions et droits à émettre à partir de janvier 2013, et fixe des objectifs de réduction d'émissions de 2 % par an jusqu'en 2020. Le volume de quotas gratuits attribués sera réduit de moitié dès 2018. Cette nouvelle réglementation concerne deux sites de production d'hydrogène de Californie.

Par ailleurs, l'Australie et l'Union européenne ont la volonté de rendre compatibles leurs systèmes de quotas d'émissions à l'horizon 2018.

Nouvelle réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre en France

La mise en application de l'article 75 de la loi française du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, rend obligatoire pour les sociétés employant au moins 500 personnes, l'établissement d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Ce bilan adressé aux autorités françaises, publié fin 2012, concerne les émissions de 2011. Un plan d'action expliquant les mesures envisagées pour réduire ces émissions est également joint à ce bilan. **Sept filiales françaises sont concernées en 2012** : Air Liquide France Industrie, L'Air Liquide S.A., Air Liquide Engineering, Seppic, Air Liquide Welding France, Pharmadom/Orkyn' et Vitalaire. Le bilan prend en compte l'ensemble des émissions directes et indirectes liées à l'activité de chaque filiale, y compris les émissions liées aux sites tertiaires. L'électricité, le gaz naturel, et les autres énergies utilisées pour le chauffage des bâtiments et l'éclairage sont également comptabilisés dans le bilan au même titre que l'ensemble des émissions liées à la production. En 2012, les sept filiales concernées ont émis 1,6 million de tonnes de CO₂ eq.



(a) Ce montant de quotas attribués est calculé suivant les mêmes règles de consolidation que le reporting des indicateurs environnement et énergie.

> RENFORCER LES RÈGLES DE CONDUITE DE L'ENTREPRISE ET LA GOUVERNANCE INTERNE

Engagement

Veiller à la performance de l'organisation et de ses processus de décision et de maîtrise des risques en respectant les principes éthiques du Groupe et la conformité avec les règles et réglementations internes et externes.

Objectif 2015

- Maintenir de façon opérationnelle dans le Groupe le processus de maîtrise des risques.
- Faire bénéficier de formations à l'éthique et/ou au respect du droit de la concurrence les personnes dont l'activité le justifie.

Des Indicateurs Clés de Responsabilité seront mis en place pour mesurer la progression sur ce sujet.

Le Groupe cherche à prendre en compte les intérêts de ses différentes parties prenantes au travers de ses processus de décisions comme dans la conduite de chacune de ses actions. Cette démarche inspirée par la Direction du Groupe guide l'action de chaque entité et de chaque collaborateur pour assurer un développement responsable de l'entreprise.

Une entreprise citoyenne

PRINCIPES D'ACTION

En 2006, Air Liquide a formalisé ses Principes d'action, guidant la stratégie du Groupe et son développement, au sein d'un document qui précise sa démarche envers l'ensemble de ses parties prenantes. Réalisé en 16 langues, ce document a été diffusé à toutes les entités du Groupe et est également disponible sur le site Internet www.airliquide.com à la rubrique Le Groupe/Éthique, en français et en anglais.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale

En complément des Principes d'Action, les politiques du Groupe ont été complétées et rassemblées en 2009 dans un référentiel global appelé le BLUEBOOK. Ce référentiel est accessible à l'ensemble des salariés du Groupe sur les systèmes d'information internes qu'ils utilisent habituellement. Ces politiques se déclinent sous la forme de Procédures, Codes et Guides de référence.

Au sein du BLUEBOOK, la Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale définit les engagements que prend le Groupe dans le cadre de ses activités en faveur du respect et de la sécurité des personnes, de la protection de l'environnement, de l'éthique et de la participation au développement économique et social des régions où il opère.

Cette Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale met en œuvre une démarche de Responsabilité et de Développement Durable cohérente à tous les niveaux de l'entreprise et définit les orientations à ce sujet pour les filiales et les départements. Elle est disponible sur le site Internet www.airliquide.com à la rubrique Le Groupe/Éthique en français et en anglais.

Engagement en faveur des droits de l'Homme

Cette politique précise qu'Air Liquide respecte les droits de l'Homme et veille au respect de la dignité de ses collaborateurs, sous-traitants, intérimaires et fournisseurs. Dans ce cadre, les entités du Groupe excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recours au travail forcé et au travail des enfants et toute atteinte à la liberté d'association. La politique d'Air Liquide vise à respecter le droit du travail dans tous les pays où il est implanté et considère ainsi prendre en compte les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) à ce sujet.

Renforcer les règles de conduite de l'entreprise et la gouvernance interne

CODES DE CONDUITE DES SALARIÉS

Les filiales du Groupe sont encouragées à mettre en œuvre un Code de conduite local. Cette démarche décentralisée d'Air Liquide permet d'associer le respect des usages et réglementations locaux et l'engagement éthique du Groupe. Elle permet également aux filiales de s'approprier profondément les principes éthiques du Groupe en rédigeant elles-mêmes dans leur langue de travail leurs propres Codes de conduite. Ainsi, en 2012, **91 %** des salariés du Groupe appartiennent à des filiales disposant d'un Code de conduite local. À ce jour, ces Codes de conduite ont été rédigés en 23 langues.

La mise en œuvre de ces Codes de conduite est soutenue par des *Guidelines* Groupe qui constituent un guide de référence de la Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe. Ces *Guidelines* Groupe sont basées sur dix principes fondamentaux :

- respect des lois et des règlements ;
- respect des personnes : sécurité et santé au travail, prévention des actions discriminatoires, respect des tiers ;
- respect de l'environnement ;
- respect du droit de la concurrence ;
- respect des règles concernant le délit d'initié ;
- prévention des conflits d'intérêts : liens avec un concurrent, un client ou un fournisseur ; respect des règles concernant la corruption ;
- protection des activités d'Air Liquide : protection de l'information, protection des biens et des ressources ;
- transparence et intégrité de l'information ;
- contrôle interne et audit ;
- mise en œuvre des Codes de conduite.

Ces dix principes fondamentaux sont disponibles de manière détaillée sur le site Internet du Groupe.

Ces Codes de conduite témoignent de l'engagement d'Air Liquide en faveur du respect des réglementations liées à son activité économique, mais également en faveur de principes éthiques tels que les droits sociaux, la lutte contre les discriminations et contre le harcèlement.

Depuis 2007, un Délégué Éthique du Groupe est chargé d'apporter conseil et assistance aux entités dans l'application

de leurs Codes de conduite. Il traite aussi toutes les questions soumises par des collaborateurs sur la mise en œuvre de ces Codes de conduite.

RESPECT DU DROIT DE LA CONCURRENCE

Des instructions et des codes au niveau du Groupe ont été établis en matière de bon comportement concernant le respect du droit de la concurrence, en particulier pour l'Europe et pour les États-Unis. Les règles essentielles en matière de droit de la concurrence sont également rappelées dans les codes de conduite locaux des salariés. Pour certaines activités du Groupe, notamment la Santé, des codes de conduite spécifiques ont également été développés concernant le droit de la concurrence.

Des audits sont régulièrement menés conjointement par les services d'audit interne du Groupe et un avocat externe. Ils réalisent des tests et des interviews pour identifier les pratiques à risques dans ce domaine ou les déviations.

Enfin, des réunions de sensibilisation à la conformité au droit de la concurrence sont régulièrement organisées dans l'ensemble du Groupe.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En 2009, le Groupe a formalisé un Code de conduite anti-corruption qui a été mis à disposition de l'ensemble des entités. Ce code, qui se rattache à la Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale intégrée au BLUEBOOK rappelle les lois encadrant la lutte contre la corruption, traite des relations avec les intermédiaires, des cas particuliers de fusions, acquisitions et de partenariats, des types de paiements nécessitant une attention particulière, ainsi que des impératifs de traçabilité administrative et comptable.

Afin de renforcer le déploiement de ce Code de conduite anticorruption dans l'ensemble du Groupe, Air Liquide a mis en place en 2010 une formation dédiée qui contribue à diffuser la connaissance de ce Code et de ses bonnes pratiques auprès des collaborateurs du Groupe. Cette formation fait désormais partie intégrante du programme de l'Université Air Liquide et s'adresse spécifiquement aux équipes de ventes, achats ainsi qu'aux *managers*. Cette formation est progressivement déployée dans l'ensemble du Groupe.

Une fois détectés, les cas de fraude et de déviation les plus significatifs sont communiqués au Comité d'audit du Conseil d'Administration, ainsi que les mesures prises en matière d'investigation et de traitement de ces situations.

Achats responsables dans le Groupe

La démarche d'achats responsables d'Air Liquide fait partie intégrante de la démarche de Responsabilité et de Développement Durable du Groupe.

La **politique d'achats responsables** est organisée autour de plusieurs outils :

- En premier lieu, le **Code de conduite des acheteurs**, qui est un code faisant partie de la politique d'achats, détaille les principes éthiques et de développement durable autour desquels s'articulent les achats. Traduit en 13 langues, ce code spécifie que les fournisseurs doivent être évalués de manière ouverte et équitable et qu'ils sont tenus de respecter les engagements d'Air Liquide en matière de Responsabilité et de Développement Durable.
- Par ailleurs, des clauses de développement durable sont maintenant systématiquement incluses dans les nouveaux **contrats cadres** du Groupe. Ces clauses prévoient la possibilité d'entreprendre des audits externes chez les fournisseurs et sous-traitants concernés. Elles incluent également la nécessité pour les fournisseurs de réaliser des *reportings*, notamment en matière de sécurité, de consommation d'énergie et d'eau.
- Depuis 2009, la politique d'achats responsables s'est enrichie avec le déploiement d'un **questionnaire sur le développement durable** désormais accessible à tous les acheteurs du Groupe qui doivent systématiquement y soumettre les nouveaux fournisseurs significatifs. Certaines réponses sont considérées comme éliminatoires : absence d'un engagement en matière de santé et de sécurité, d'inspections régulières des outils à risque, du respect de la législation locale relative au salaire minimal, et enfin absence de mesures des consommations d'énergie.

Air Liquide développe, avec l'ensemble de ses filiales, cette démarche d'évaluation de ses fournisseurs, avec le support d'un partenaire spécialisé dans le domaine des achats responsables. Une nouvelle campagne auprès de 150 fournisseurs a été menée en 2012. L'évaluation comprend les thèmes suivants : Environnement, Social, Éthique des Affaires et la propre politique d'achats de ces fournisseurs. **Cette politique d'évaluation des fournisseurs** a été formalisée dans le BLUEBOOK.

Une **cartographie des risques** concernant les achats est réalisée et suivie depuis 2010 pour cibler les fournisseurs critiques et déterminer des actions spécifiques à mener chez ces fournisseurs.

Au-delà du respect **des droits de l'Homme** chez les collaborateurs d'Air Liquide, le Groupe considère que le respect des droits de l'Homme est aussi un point important à contrôler chez ses fournisseurs. Afin de prévenir ces risques, le Groupe mène des campagnes d'analyses CSR (*Corporate Social Responsibility*) auprès de ses principaux fournisseurs critiques. La méthodologie de ces analyses est décrite dans une procédure interne accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans le BLUEBOOK. Ces analyses portent principalement sur les questions environnementales et sociales, notamment sur le contrôle du respect des droits de l'Homme incluant l'exclusion du travail des enfants et de toutes formes de travail forcé, la discrimination, les conditions de travail et la liberté d'association.

Des sessions de formation concernant les achats responsables et destinées aux acheteurs du Groupe ont été organisées régulièrement dans la continuité des années précédentes.

Par ailleurs, en juillet 2012, Air Liquide a organisé en Asie en partenariat avec des compagnies internationales et clientes du Groupe une session d'information auprès de dix fournisseurs considérés à risque. Selon le degré de maturité de ces fournisseurs sur les risques sociaux, éthiques et environnementaux, des plans d'action adaptés ont été proposés.

Une campagne mondiale de réévaluation des fournisseurs identifiés comme étant à risque a également été menée fin 2012.

Le montant total de la **sous-traitance** du groupe Air Liquide a été en 2012 de 1 486 millions d'euros. Les activités sous-traitées sont principalement celles dont le contenu est trop éloigné des métiers du Groupe, comme le transport routier, qui nécessitent des moyens spécifiques, ou liées à une surcharge conjoncturelle d'activité. Le montant total des achats du Groupe en 2012 est de 6,1 milliards d'euros, dont la plus grande partie concerne l'achat d'énergie.

Depuis 2008, Air Liquide publie le nombre d'accidents chez les sous-traitants et travailleurs temporaires. En 2012, 142 accidents avec arrêt de ce type, dont trois accidents mortels sont à déplorer.

Systeme de gestion industriel et certifications

En 2004, le Groupe a lancé un nouveau système de gestion industriel (*Industrial Management System* – IMS) visant à renforcer les processus de gestion de la sécurité, de la fiabilité, de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des risques industriels. **Ce système est maintenant déployé dans la quasi-totalité des opérations du Groupe (plus de 99 % du chiffre**

d'affaires). Un indicateur permet de suivre le pourcentage du chiffre d'affaires couvert par des audits internes IMS du Groupe. **De 2008 à 2012, 97 entités ont été auditées, représentant plus de 93 % de l'activité du Groupe** en termes de chiffre d'affaires. Ainsi en cinq ans, la quasi-totalité du Groupe a été auditée sur la mise en œuvre de son système de gestion industriel IMS.

Renforcer les règles de conduite de l'entreprise et la gouvernance interne

Le Groupe considère que le système de gestion industriel IMS qu'il a construit spécifiquement est celui qui est le mieux adapté à son activité. Parallèlement à cette démarche, pour répondre à la demande de certains clients, d'autres initiatives dans le Groupe relèvent d'une démarche qualité comme les certifications ISO.

Ainsi les certifications qualité **ISO 9001** couvrent environ **76 %** du chiffre d'affaires du Groupe. De même les certifications **ISO 14001**, référence internationale en matière de gestion environnementale, **couvrent environ 29 % du chiffre d'affaires du Groupe.**

Air Liquide s'est engagé, il y a quelques années, dans une démarche de certification concernant la santé et la sécurité au travail appelée « certification **OHSAS 18001** » qui couvre maintenant **18 %** du chiffre d'affaires du Groupe.

Les **incidents environnementaux**, comme les **accidents liés à la sécurité des personnes**, sont reportés par les filiales Air Liquide partout dans le monde. Ils font l'objet d'une analyse détaillée en fonction de leur nature, afin que puissent être renforcées les mesures de prévention.

La charte mondiale « **Responsible Care** » est une initiative de l'*International Council of Chemical Associations*. Elle formalise l'engagement des signataires d'améliorer les performances globales de l'industrie chimique en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. De nombreuses filiales d'Air Liquide avaient déjà signé cette charte localement. L'Air Liquide S.A. l'a signée en 2010 au niveau du Groupe, entérinant de nombreux principes déjà très largement suivis par l'entreprise.

	Périmètre	2008	2009	2010	2011	2012
Estimation du chiffre d'affaires des entités du Groupe couvert par une certification qualité ISO 9001	Monde	75 %	74 %	71 %	76 %	76 %
Estimation du chiffre d'affaires des entités du Groupe couvert par une certification environnementale ISO 14001	Monde	24 %	25 %	25 %	27 %	29 %
Estimation du chiffre d'affaires des entités du Groupe couvert par la certification Santé et Sécurité au travail OHSAS 18001	Monde		14 %	12 %	15 %	18 %

Une démarche de Responsabilité et de Développement Durable reconnue

Ethibel Excellence

Forum Ethibel, bureau de certification indépendant européen en matière de l'investissement socialement responsable (ISR), a reconfirmé Air Liquide comme constituant de son *Ethibel Sustainability Index®* (ESI) Excellence Europe, pour la neuvième année consécutive. La sélection, basée sur les analyses fournies par Vigeo, indique Air Liquide comme un des groupes les plus performants de son secteur en termes de responsabilité sociale et environnementale.

Indice Vigeo « Environnement Social Gouvernance » (ESG)

Air Liquide figure en 2012 dans l'indice **ESG Europe 120** décerné par l'agence de notation extra-financière **Vigeo** sélectionnant les entreprises les plus performantes de leur région et de leur secteur d'activité en matières de valorisation des ressources humaines, de respect des droits humains sur les lieux de travail et dans la société, de protection de l'environnement, de conformité aux exigences de l'éthique des affaires, de transparence et d'efficacité en gouvernance d'entreprise et d'engagement en faveur du développement économique et social des territoires où l'entreprise exerce son activité.

> INNOVER EN PERMANENCE

Engagement

Innover en permanence pour garantir des solutions durables et performantes pour les parties prenantes, en s'appuyant sur des partenariats avec les clients, les fournisseurs, le monde académique et les communautés.

Un objectif ainsi qu'un Indicateur Clé de Responsabilité associé reflétant la vitalité de l'innovation du Groupe auprès de ses clients est actuellement en phase d'élaboration.

Air Liquide est né en 1902 d'une innovation, une nouvelle technologie de liquéfaction et de séparation des gaz de l'air, particulièrement efficace en termes de performance énergétique. Les molécules produites par Air Liquide (oxygène, azote, hydrogène, gaz rares...) n'ont pas changé depuis la création du Groupe, c'est l'innovation qui permet d'imaginer leurs nouvelles applications.

Innover permet à Air Liquide d'ouvrir de nouveaux marchés, de faire progresser son métier en créant de nouvelles solutions pour ses clients, de jouer pleinement son rôle vis-à-vis de la société. Anticiper les défis de ses marchés et innover permet au Groupe de progresser et d'assurer sa compétitivité, de façon toujours plus respectueuse de la vie et de l'environnement.

L'innovation fait partie intégrante de la culture d'Air Liquide. Elle constitue une des composantes fondamentales de la démarche de Responsabilité et de Développement Durable du Groupe.

Reconnaissance de l'esprit d'innovation

Air Liquide dépose chaque année plus de 300 brevets. Certaines innovations brevetées contribuent de façon significative au développement du Groupe. Le Programme de reconnaissance des inventeurs récompense les inventeurs à l'origine de brevets commercialisés avec succès ou conférant un avantage concurrentiel à Air Liquide. La reconnaissance de l'expertise technique au sein du Groupe passe également par le programme *Technical Career Ladder* (TCL) qui a désigné près de 2 000 experts depuis son lancement en 2003. En 2012, la TCL a nommé 100 nouveaux experts internationaux. L'expertise technique, l'esprit d'innovation et les talents créatifs des hommes et des femmes d'Air Liquide sont des facteurs clés de la croissance d'Air Liquide.

Dans un monde d'innovation en pleine accélération, où les connaissances scientifiques sont de plus en plus largement distribuées, la réponse aux enjeux majeurs mondiaux (santé, environnement, disponibilité des ressources, mobilité, urbanisation, etc.) passe par la mise en commun des efforts de tous les acteurs de l'écosystème de l'innovation.

Plus que jamais, la gestion dynamique des interactions avec cet écosystème innovation – dite « innovation ouverte » – est devenue une composante essentielle de l'innovation. Grâce au développement de nouvelles collaborations entre des partenaires académiques, de jeunes entreprises innovantes et des entités opérationnelles au contact des clients, cette « innovation ouverte » permet d'explorer de nouvelles opportunités technologiques en s'inscrivant dans l'évolution des marchés. En 2012, 60 % des projets de Recherche et Développement sont menés en coopération, dans le cadre de partenariats publics-privés.

Innovation et protection de l'environnement

Les ressources fossiles traditionnelles comme le charbon, le pétrole, le gaz naturel s'amenuisent progressivement tandis que les besoins en énergie augmentent sans cesse. Il est donc indispensable d'utiliser plus efficacement l'énergie et de développer des énergies alternatives plus propres et renouvelables.

Par ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre fragilisent notre environnement et ont un impact néfaste sur l'évolution du climat. **Air Liquide développe avec ses partenaires des solutions qui contribuent à limiter ces émissions et à produire les énergies de demain.**

Innover en permanence

En 2012, plus de 60 % du budget de Recherche et Développement du Groupe sont consacrés à des travaux liés à la vie, à l'environnement et au développement durable, autour des axes suivants :

■ **Environnement :**

- efficacité énergétique ;
- hydrogène, vecteur d'énergie propre ;
- utilisation des gaz industriels dans l'industrie photovoltaïque ;
- valorisation du biogaz ;
- captage du CO₂ ;
- biocarburants de deuxième génération.

■ **Santé et hygiène :**

- nouveaux gaz médicaments pour soulager la douleur et pour l'anesthésie ;
- produits et lotions pour éviter les maladies nosocomiales ;
- produits et services de Santé à domicile pour les patients atteints de maladies chroniques.

Les différents axes d'innovation du Groupe concernant l'énergie, l'environnement et la santé sont développés et illustrés plus spécifiquement ci-dessous.

HYDROGÈNE, VECTEUR D'ÉNERGIE PROPRE

Air Liquide capitalise sur les technologies et le savoir-faire du Groupe dans le domaine de l'hydrogène pour développer et déployer des solutions compétitives pour les marchés de l'hydrogène, vecteur d'énergie propre.

Utilisé dans une pile à combustible, l'hydrogène se combine à l'oxygène de l'air pour **produire de l'électricité en ne rejetant que de l'eau**. Il peut être produit à partir de sources d'énergie diverses, notamment le gaz naturel, mais aussi à partir de sources d'énergie renouvelables. **L'hydrogène représente donc un fort potentiel de production d'énergie propre.**

Dans ce domaine, **le Groupe assure déjà la commercialisation de solutions** concernant :

- l'alimentation stationnaire, en énergie silencieuse et zéro émission au point d'utilisation, d'équipements éloignés du réseau de distribution d'électricité, comme les antennes relais de téléphonie mobile ;
- l'alimentation de flottes captives avec leur infrastructure de recharge d'hydrogène afin d'augmenter la productivité tout en diminuant les émissions sur le lieu d'utilisation. Les principales applications concernent les flottes de chariots élévateurs d'entrepôts de logistique, les flottes de véhicules de transport dans les aéroports et les bus.

Ces différentes expériences d'applications énergie de l'hydrogène et de la pile à combustible confirment son actuelle compétitivité et son potentiel de développement.

Le programme Horizon Hydrogène Énergie (H2E)

Le programme Horizon Hydrogène Énergie lancé en 2008, initié et coordonné par Air Liquide, vise à construire une filière hydrogène énergie durable et compétitive en développant une offre complète de la production à la distribution de l'hydrogène. D'une durée de sept ans, ce programme est à présent à mi-parcours. Depuis le démarrage du programme H2E, plus d'une centaine de déploiements expérimentaux ont été réalisés, permettant aux 19 industriels partenaires de capitaliser sur le retour d'expérience et d'affiner leur connaissance des marchés. Par ailleurs, une nouvelle génération de produits a été développée à partir des travaux réalisés depuis 2009 dans les domaines de la production, du stockage, de la distribution de l'hydrogène notamment, offrant une première rupture technologique. Le programme H2E contribue également à la mise en place d'un cadre réglementaire adapté, et comprend un programme de démonstrations et d'actions pédagogiques permettant à un large public de se familiariser avec ce nouveau vecteur d'énergie propre.

L'hydrogène pour l'alimentation stationnaire en énergie

Le Groupe assure déjà la commercialisation de solutions pour l'alimentation stationnaire en énergie silencieuse et zéro émission au point d'utilisation et a déjà déployé des piles à combustible à hydrogène sur plus de 76 sites télécoms dans le monde, soit 120 MWh délivrés sur ces trois dernières années. Ces systèmes ont fait preuve d'une excellente disponibilité et ont ainsi évité l'émission de 700 tonnes de CO₂ par an.

L'hydrogène pour les véhicules

L'hydrogène, en tant que vecteur d'énergie propre, constitue l'une des solutions pour répondre aux défis de la mobilité durable : réduction des gaz à effet de serre, de la pollution locale dans les villes, du bruit et de la dépendance aux carburants pétroliers.

Air Liquide est largement engagé dans le développement des technologies qui permettent d'apporter des solutions aux grands enjeux de notre société comme celle de l'hydrogène énergie. Cette **filière connaît un développement** important pour lequel le Groupe maîtrise l'ensemble de la chaîne industrielle : de la production à la distribution en passant par le stockage haute pression, les piles à combustible et les stations de distribution d'hydrogène.

Afin de développer et déployer une offre compétitive pour les marchés précoces de l'hydrogène, **Air Liquide a mis en place une organisation hydrogène énergie spécifique, basée sur trois filiales du Groupe. Air Liquide Hydrogen Energy** propose des solutions innovantes pour la mise en œuvre et la commercialisation de l'Hydrogène Énergie. **Axane** et sa filiale **Hypulsion**, co-entreprise avec Plug Power, développent des

pires à combustibles pour les applications de l'hydrogène pour la génération d'électricité pour des sites isolés et pour des chariots élévateurs. Enfin une division du pôle Technologies d'Air Liquide (AL-AT) développe, installe et opère des stations de distribution d'hydrogène pour les bus, les voitures et les chariots élévateurs.

Après avoir célébré en février 2012 l'installation destinée à alimenter les chariots élévateurs en hydrogène de Coca Cola en Californie, Air Liquide a également inauguré les équipements alimentant les bus à hydrogène des villes de Brugg en Suisse et d'Oslo Norvège dans le cadre du projet européen CHIC ^(a). La première station de distribution d'hydrogène Air Liquide accessible au grand public a été ouverte officiellement en septembre dans la ville de Düsseldorf en Allemagne. À la suite de celle-ci, dix nouvelles stations de distribution d'hydrogène seront conçues, construites et déployées au cours des trois prochaines années, dans le cadre d'un projet de démonstration de grande envergure mené par le gouvernement allemand. D'ici 2015, l'Allemagne sera dotée d'un réseau d'approvisionnement d'au moins 50 stations publiques de distribution d'hydrogène. Le gouvernement japonais prévoit quant à lui le déploiement d'une infrastructure de près de 100 stations à l'horizon 2015. Dans ce cadre, Air Liquide envisage la réalisation d'une vingtaine de stations en complément des trois qu'il a déjà installées. L'une d'elle, produisant l'hydrogène à partir de copeaux de bois, s'inscrit dans la ligne des objectifs que s'est fixé le Groupe avec son initiative **Blue Hydrogen**[®].



L'initiative Blue Hydrogen[®]

Actuellement, 95 % de l'hydrogène produit par le Groupe l'est à partir de gaz naturel. Air Liquide s'engage d'ici à 2020 à augmenter progressivement la part d'hydrogène produit à partir de sources d'énergie décarbonées, c'est-à-dire sans rejet de CO₂. L'objectif du Groupe est de produire à cet horizon au moins 50 % de l'hydrogène nécessaire aux applications de l'hydrogène énergie à partir de sources d'énergies décarbonées en combinant :

- l'utilisation des énergies renouvelables, l'électrolyse de l'eau et le reformage de biogaz ;
- l'usage des techniques de captage et stockage du CO₂ émis lors de la production d'hydrogène à partir de gaz naturel.

VALORISATION DU BIOGAZ

Air Liquide élabore des solutions globales dédiées à la valorisation du biogaz, dans le but d'en extraire du méthane pouvant par exemple être utilisé comme carburant.

Le biogaz est une énergie renouvelable produite lors de la méthanisation de la biomasse ou de déchets ménagers. Le biogaz est constitué principalement de méthane et de CO₂. Air Liquide met en œuvre un procédé extrayant le méthane du biogaz en utilisant des membranes de séparation des gaz conçues et fabriquées par le Groupe. Le biométhane ainsi produit

peut être injecté dans le réseau de transport et de distribution de gaz naturel.

Air Liquide propose des solutions de valorisation couvrant l'ensemble des besoins de ses clients : épuration, injection, cryodistillation et liquéfaction de biométhane. Les systèmes modulaires de traitement du biogaz conçus et développés par le Groupe pour répondre à cette demande couvrent des débits de cent à plusieurs milliers de m³ par heure.

En 2012, Air Liquide a installé et mis en service sur le site de Methavalor à Forbach dans l'Est de la France sa première unité d'épuration de biogaz et d'injection dans le réseau de gaz naturel, et à Lidköping en Suède une des premières unités de liquéfaction de biométhane au monde. Aux États-Unis, le Groupe a également acquis un site de valorisation de biogaz à Conley, en Géorgie. Actuellement, 23 installations de valorisation du biogaz ont été vendues par le Groupe dans le monde.

PHOTOVOLTAÏQUE ET ÉLECTRONIQUE

Air Liquide, leader des gaz pour l'industrie photovoltaïque

Si le marché de l'énergie solaire connaît une croissance continue d'environ 10 % par an, notamment soutenue par la demande de la Chine et d'autres pays d'Asie, l'industrie mondiale du photovoltaïque est actuellement en phase de consolidation. L'acquisition ou le regroupement des entreprises du secteur photovoltaïque par les compagnies leaders, principalement basées en Asie, ont permis de réaliser des économies d'échelle, et de réduire sensiblement les coûts de production des cellules photovoltaïques au cours des dernières années. Grâce à cette baisse des coûts, le photovoltaïque devient dans certains cas une énergie compétitive par rapport aux énergies fossiles ou nucléaires. Dans ce contexte d'industrie en consolidation, l'intérêt d'Air Liquide, en tant que fournisseur reconnu de cette industrie, est de proposer à ses clients des solutions innovantes permettant de contribuer à réduire leur propre coût de production.

Les gaz industriels sont utilisés à tous les stades du processus de fabrication des cellules photovoltaïques. Présente dans plus de 20 pays avec 3 500 employés, la Branche d'activité Électronique permet de couvrir avec son offre la totalité des besoins en gaz des clients de l'industrie photovoltaïque. Partenaire historique de cette industrie, le Groupe a accompagné ses clients à la fois dans leur développement technologique, en contribuant à leur Recherche et Développement et en élargissant son offre de produits, mais également en investissant dans des centres de production et de conditionnement en Chine, à Taïwan, au Japon, en Asie du Sud-Est et au Moyen-Orient.

Air Liquide est ainsi devenu **leader mondial** de ce secteur en fort développement :

- **50 % des fabricants de cellules solaires dans le monde** sont clients d'Air Liquide ;
- la plupart des ventes d'Air Liquide dans ce domaine sont réalisées avec les **20 entreprises leaders** du secteur.

(a) Clean Hydrogen in European Cities.

Innover en permanence

De nombreux programmes de Recherche et Développement permettent d'adapter l'offre à l'évolution des technologies photovoltaïques. Air Liquide a inauguré en septembre 2012 une ligne expérimentale de fabrication de cellules solaires, située dans son principal Centre de Recherche près de Paris en France. Le Groupe est le premier acteur de son secteur à s'équiper d'une ligne de fabrication de cellules solaires selon la technologie du silicium cristallin. Cette technologie représente aujourd'hui 88 % du marché de l'industrie solaire. Cette ligne de production de cellules solaires permet de tester de nouvelles molécules et de nouveaux procédés, adaptés aux besoins de chaque client. Ces recherches permettent ainsi d'augmenter la performance des cellules et de réduire leurs coûts de production par watt, contribuant ainsi à renforcer la compétitivité de l'énergie solaire.

Électronique : lancement d'une offre innovante et respectueuse de l'environnement

La demande en gaz fluorés utilisés dans les procédés de fabrication d'équipements de haute technologie, tels que les écrans plats ou les panneaux solaires, a fortement augmenté. Depuis mai 2012, le Groupe offre à ses clients la possibilité de s'équiper d'unités de production de fluor gazeux sur leurs sites nécessaires au nettoyage des équipements de production de ces technologies.

Cette solution a été développée avec le groupe Solvay, dans le cadre d'une co-entreprise à vocation mondiale qui investira, construira et exploitera la prochaine génération d'unités de production de fluor sur site. Une première unité sera installée en 2013 en Corée du Sud.

Le fluor gazeux sera proposé à ces industriels comme alternative à l'azote tri-fluoré, aujourd'hui communément utilisé pour ces applications. L'azote tri-fluoré a un pouvoir de réchauffement global 17 000 fois supérieur à celui du CO₂ et, pour cette raison, a été ajouté à la liste des produits régulés dans le cadre de la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto (2013-2020). Au contraire, le fluor gazeux n'a aucun impact sur le réchauffement climatique.

CAPTAGE DU CO₂ (CARBON CAPTURE AND STORAGE OU CCS)

Les équipes du Groupe participent au développement des procédés de captage du CO₂. Il s'agit de concevoir des technologies, en particulier d'oxycombustion, permettant de faciliter le captage du CO₂ afin de le stocker dans le sous-sol. L'oxycombustion permet en effet de concentrer très fortement en CO₂ les fumées issues de la combustion et donc de rendre beaucoup moins coûteux son captage, sa purification puis son stockage souterrain par des entreprises spécialisées. Deux projets sont notamment en cours, l'un à Lacq en France et l'autre dans le Queensland en Australie en partenariat avec la société Callide Oxyfuel Services.

Air Liquide construit également à Port-Jérôme, en France, une nouvelle unité « CryoCap H2 » de capture et de liquéfaction du CO₂ sur son site de production d'hydrogène.

INNOVATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Air Liquide innove également dans le domaine de la Santé à domicile. En 2012, cette activité a lancé le déploiement de deux nouveaux produits Nowox™ et Nowapi™, développés dans le but de faciliter le suivi du traitement à domicile des patients atteints de maladie respiratoire telle que la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO). Nowapi™ est un dispositif de téléobservance permettant de renseigner à distance le médecin traitant de la bonne utilisation par le patient de son appareil d'aide à la respiration par PPC^(a). Nowox™ est un appareil permettant, chez les patients sous oxygénothérapie, de mesurer en continu le flux d'oxygène ainsi que les déplacements du patient. Ces données sont enregistrées, et un rapport détaillé est automatiquement transmis au médecin par l'intermédiaire du prestataire de santé. Ces solutions permettent au Groupe d'enrichir sa gamme de services dédiés à l'amélioration de la qualité de vie de ses patients.

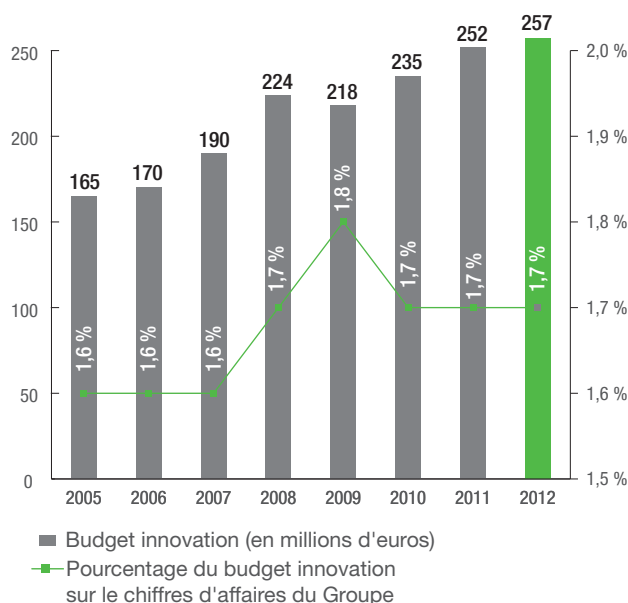
(a) Pression positive continue.

INDICATEURS CONCERNANT L'ENSEMBLE DU GROUPE

	2012
Nombre de chercheurs	1 000 chercheurs de 35 nationalités
Nombre de Centres de Recherche	8
Partenariats industriels	Plus de 100
Collaborations académiques avec des universités et instituts de recherche	Plus de 120

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses d'innovation (en millions d'euros)	224	218	235	252	257
Chiffre d'affaires du Groupe (en millions d'euros)	13 103	11 976	13 488	14 457	15 326
% budget innovation sur chiffre d'affaires	1,7 %	1,8 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %

Dépenses d'innovation



Brevets	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'inventions brevetées	2 640	2 508	2 830	3 109	3 215
Nouvelles inventions brevetées dans l'année	257	280	301	332	316
Brevets déposés directement dans les quatre principales zones de présence du Groupe ^(a)	129	156	145	144	160

(a) Europe, États-Unis, Japon, Chine.

> MÉTHODOLOGIE DU REPORTING

Référentiel et définitions

En l'absence de référentiel public reconnu et pertinent pour les activités du domaine des gaz industriels, Air Liquide a formalisé son propre référentiel précisant les méthodes de *reporting* des indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement. Ce référentiel rassemble l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations. Engagé dans un processus d'amélioration continue, Air Liquide complète progressivement ce travail pour adapter son référentiel d'indicateurs de Responsabilité et de Développement Durable aux évolutions du Groupe.

Ce référentiel s'appuie sur les principes généraux définis par le Groupe en matière de périmètre, de responsabilités, de contrôles et de limites et précise, pour chaque indicateur, sa définition, la Direction responsable, les outils et les modes de remontée des informations utilisées. Ce document est mis à jour régulièrement. De plus, ce référentiel s'appuie sur l'ensemble des procédures du Groupe formalisées dans le cadre du système de gestion industriel IMS (*Industrial Management System*).

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs relatifs aux ressources humaines et à l'environnement sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés intégrées globalement et proportionnellement dans le périmètre de consolidation financière au prorata du pourcentage d'intégration.

Les indicateurs Sécurité sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés sur lesquelles Air Liquide exerce un contrôle opérationnel ou a la responsabilité du management de la sécurité.

En dehors de ces règles générales, il existe certaines particularités :

- l'information concernant l'impact des transports (kilomètres parcourus, CO₂ émis) est calculée sur la base des informations collectées au sein des principaux pays où le Groupe est implanté ;
- l'information concernant les kilomètres évités et les émissions de CO₂ évitées grâce à la production de gaz de l'air par les unités *on-site* concerne les filiales intégrées globalement dans le périmètre de consolidation financière ;

- les indicateurs environnementaux et énergie, concernant les principaux types d'unités de production exploitées par le Groupe, couvrent environ 99 % du chiffre d'affaires Gaz et Services et 98 % du chiffre d'affaires total du Groupe ;

- pour les indicateurs environnementaux et énergie, les unités de production sont intégrées dans le *reporting* à partir de leur mise en service industrielle ;

- les consommations d'énergie électrique et les émissions indirectes de CO₂ associées sont prises en compte uniquement lorsque Air Liquide paye le coût de cette énergie. Les consommations d'énergie des unités *on-site* ainsi que les consommations d'eau liées à la vente d'eau traitée (qui ne correspond pas au cœur de l'activité du Groupe) sont exclues du périmètre de consolidation des données ;

- la segmentation entre économies avancées et économies en développement pour les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre est établie par la Direction Financière.

Collecte des données et responsabilités

Les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement sont issus de plusieurs systèmes de collecte de données au sein du Groupe, chacun étant placé sous la responsabilité d'une Direction particulière :

- les indicateurs ressources humaines, intégrés dans l'outil général de consolidation comptable du Groupe, sont placés sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines ;
- les indicateurs énergétiques et d'émissions de CO₂ des principales unités de séparation de l'air, des unités de

cogénération et d'hydrogène et de monoxyde de carbone, sont suivis par la Branche d'activité Grande Industrie au sein d'un outil dédié sur Intranet ;

- de manière complémentaire, la collecte des données environnementales et de sécurité est réalisée par la Direction Sécurité et Système Industriel à l'aide d'un outil dédié sur Intranet et rassemble :

- pour l'ensemble des entités, les données d'accidentologie du Groupe,

- pour les unités de la Branche d'activité Grande Industrie, les autres indicateurs environnementaux (émissions dans l'air, consommation d'eau, rejets dans l'eau, etc.),
- pour les plus petites unités (production d'acétylène, de protoxyde d'azote, de gaz carbonique, les activités Hygiène et Ingrédients de spécialité), pour les unités de l'activité de Soudage, les unités de l'activité Ingénierie et Construction, les Centres de Recherche et Développement et les Centres Techniques, l'ensemble des indicateurs (énergie, émissions dans l'air, consommation d'eau, rejets dans l'eau, etc.) ;
- les indicateurs relatifs au transport Industriel Marchand sont placés sous la responsabilité de cette Branche d'activité ;
- les indicateurs relatifs au transport des gaz médicaux et concernant la santé à domicile sont placés sous la responsabilité de la Branche d'activité Santé ;
- l'estimation du pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe concernant la mise en œuvre du système de gestion industriel (IMS – *Industrial Management System*), ainsi que les normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, sont des indicateurs placés sous la responsabilité de la Direction Sécurité et Système Industriel ;
- les indicateurs concernant le « contenu carbone » des principaux produits sont élaborés par la Branche d'activité Industriel Marchand à partir des indicateurs énergie et transport. Le contenu carbone de l'hydrogène est calculé par la Branche d'activité Large Industrie ;
- parmi les thèmes retenus par la loi française Grenelle 2, l'utilisation des sols et la prise en compte des nuisances sonores sont des thèmes non-pertinents pour l'activité des gaz industriels étant donné la taille des sites du Groupe et les niveaux sonores générés. Ils n'ont donc pas été abordés dans ce rapport.

Contrôles

Chaque Direction en charge de la collecte des données est responsable des indicateurs fournis. Le contrôle s'effectue lors de la consolidation (revue des variations, comparaison inter-entités).

Les indicateurs sécurité et énergie font l'objet d'un suivi mensuel. En outre, des audits environnement sont menés par

la Direction Sécurité et Système Industriel sur un échantillon de sites représentatifs des différents types d'unités suivies. En cas de donnée incohérente ou manquante, une valeur estimée par défaut peut être utilisée.

Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement peuvent présenter des limites du fait :

- de l'absence de définitions reconnues au niveau national ou international, en particulier les indicateurs relatifs aux ingénieurs et cadres et les indicateurs de performance sociale ;
- de la représentativité des mesures effectuées et des estimations nécessaires. Il s'agit en particulier des indicateurs concernant les émissions évitées de CO₂, les consommations d'eau, les kilomètres évités par les unités *on-site* et les indicateurs concernant la formation.

Attestation de présence et Rapport d'assurance modérée des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales

> ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

À l'attention de la Direction Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux comptes de la société L'Air Liquide, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le Rapport de gestion en chapitre « Rapport de Responsabilité et de Développement Durable 2012 » établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la Société et dont un résumé est disponible sur demande.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le Rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le Rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la section « Méthodologie du reporting » du chapitre « Rapport de Responsabilité et de Développement Durable 2012 ».
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le Rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques de la Société ainsi que de ses engagements sociétaux. Ces informations sont :

Domaine	Indicateurs au niveau Groupe
Environnement	Consommation annuelle d'électricité
	Consommation annuelle d'énergie thermique
	Évolution de la consommation énergétique par m ³ de gaz de l'air produit
	Évolution de la consommation énergétique par m ³ d'hydrogène produit
	Évolution de la distance parcourue par tonne de gaz industriel livré
	Kilomètres parcourus pour les livraisons de gaz sous forme liquide ou conditionnés en bouteilles (activités Industriel Marchand)
	Estimation des émissions de CO ₂ générées par le transport dans l'activité Industriel Marchand
	Émissions directes de gaz à effet de serre (GES)
Sécurité	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES)
	Approvisionnement annuel d'eau
Social	Fréquence d'accidents de salariés du Groupe
	Effectifs Groupe (à fin d'année)
	% de femmes parmi les ingénieurs et cadres (IC)
	% de femmes parmi les ingénieurs et cadres (IC) embauchés dans l'année
	Nombre d'heures de formation par employé par an
	% de salariés ayant suivi une formation dans l'année
	% de salariés ayant eu un entretien annuel d'appréciation avec leur hiérarchie au cours de l'année
% de salariés appartenant à une entité où s'est déroulée une enquête de satisfaction interne au cours des trois dernières années	
	Taux de rétention dans la population ingénieurs et cadres sur une année

Concernant ces informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;

Attestation de présence et Rapport d'assurance modérée des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales

- au niveau des sites que nous avons sélectionnés ^(a) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures,
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 16 % de la valeur consolidée des Indicateurs relatifs à l'environnement ^(b), 17 % de la valeur consolidée des Indicateurs relatifs aux Ressources Humaines ^(c) et 21 % des heures travaillées utilisées pour le calcul des indicateurs relatifs à la sécurité.

- Pour les autres informations consolidées publiées et présentées dans les sections « Collaborateurs », « Communautés », « Réduire l'empreinte environnementale » et « Renforcer les règles de conduite de l'entreprise et la gouvernance ^(d) », nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

COMMENTAIRES SUR LES INFORMATIONS

Les informations quantitatives ci-dessus, appellent de notre part les commentaires suivants :

- Pour la « fréquence d'accidents de salariés du Groupe », la définition de la donnée « heures travaillées » devrait être clarifiée pour assurer une application homogène au sein des entités, en particulier concernant la prise en compte des heures supplémentaires, le retraitement des journées d'absence et le rapprochement avec les données émanant des Ressources Humaines.
- Pour l' « approvisionnement en eau », la méthodologie de reporting pourrait être rappelée et les contrôles internes renforcés, en particulier au niveau des sites, afin d'assurer l'homogénéité des données et leur fiabilité.
- Pour les Indicateurs relatifs aux Ressources Humaines, les contrôles effectués au niveau des entités consolidant plusieurs filiales doivent être renforcés afin d'assurer l'homogénéité, la fiabilité et l'exhaustivité des données reportées par ces filiales.
- Les modalités de recensement des deux indicateurs sociaux suivants « nombre de salariés ayant suivi une session de formation au cours de l'année » et « nombre de salariés ayant eu un entretien annuel d'appréciation avec leur hiérarchie au cours de l'année » doivent être clarifiées afin de permettre une application homogène.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris – La Défense et à Courbevoie, le 20 février 2013

Les Commissaires aux comptes

Mazars	Ernst & Young et Autres
Lionel Gotlib	Daniel Escudeiro Jean-Yves Jégourel Emmanuelle Mossé

(a) Au niveau des indicateurs « Environnement » : Les réseaux de gaz de l'air de l'Allemagne, les unités de production de gaz de l'air de Sarlux 1&2 (Italie), de Fos Tonkin (France) et Fos Audience (France), les unités d'hydrogène de Yeochon (Corée), de Rodeo (États-Unis) et de J10 Hermes (Singapour), les unités de cogénération de Scotford (Canada) et de Bayport (États-Unis) et les centres de conditionnement de Villaverde (Espagne) et d'Oberhausen (Allemagne). Au niveau des indicateurs « Sécurité » : Air Liquide France Industrie-Large Industrie (France), Air Liquide Spain (Espagne), Air Liquide Korea (République de Corée), Air Liquide Italy (Italie), Air Liquide Industrial US LP (États-Unis), Air Liquide Canada (Canada), Japan Air Gas (Japon), Air Liquide Brazil (Brésil) et Air Liquide Germany (Allemagne). Au niveau des indicateurs « Social » : JAG (Japon), AL Sanita Italy (Italie), Air Liquide France Industrie (France), AL Brazil (Brésil), AL Germany (Allemagne), Carbagas (Suisse), SOAEO, Aqualung, AL Egypt (Égypte).

(b) En moyenne 10 % de la production des unités de production de gaz de l'air (ASU), 16 % des productions des unités d'hydrogène (HyCO), 12 % des consommations d'eau, 9 % de la consommation d'électricité, 25 % de la consommation d'énergie thermique, 27 % des émissions directes de CO₂ et 13 % des kilomètres Industriel Marchand parcourus.

(c) En moyenne 17 % des effectifs, 14 % des femmes parmi les ingénieurs et cadres, 11 % des femmes embauchées parmi les ingénieurs et cadres, 14 % des heures de formation, 15 % des salariés ayant suivi une formation dans l'année, 19 % des salariés ayant eu un entretien annuel avec leur hiérarchie, 6 % des démissions parmi les ingénieurs et cadres.

(d) Hors informations sur le respect du droit de la concurrence.

> ANNEXE

Correspondance entre les principaux indicateurs de Responsabilité et de Développement Durable d'Air Liquide et les indicateurs de la *Global Reporting Initiative (GRI)* ^(a)

Indicateurs Air Liquide	Indicateurs GRI
Ressources Humaines	
Effectifs Groupe	LA1
Répartition des effectifs par zone géographique	LA1
Turnover du personnel (sorties du Groupe)	LA2
% de fidélisation parmi les ingénieurs et cadres	LA2
% des femmes dans le Groupe	LA13
% des femmes parmi les ingénieurs et cadres	LA13
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an	LA10
% de salariés ayant eu un entretien annuel avec leur hiérarchie	LA12
Indicateur de diversité (nombre de nationalités)	LA13
% de salariés disposant d'une couverture sociale	LA3
Sécurité	
Nombre d'accidents avec arrêt de salariés du Groupe	LA7
Fréquence d'accidents avec arrêt de salariés du Groupe	LA7
Nombre d'accidents avec arrêt de sous-traitants et d'intérimaires	LA7
Énergie et environnement	
Total consommation annuelle d'électricité	EN3/EN4
Total consommation annuelle d'énergie thermique	EN3/EN4
Évolution de la consommation énergétique par m ³ de gaz produit (ASU)	EN6
Évolution de la consommation énergétique par m ³ de gaz produit (HyCO)	EN6
Évolution de la distance parcourue par tonne de gaz livré	EN6
Total consommation annuelle d'eau	EN8
Total rejets directs dans l'air de gaz à effet de serre	EN16
Total émissions indirectes de gaz à effet de serre (CO ₂)	EN16
Total émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre	EN16
Consommation de matières (carbone de calcium, nitrate d'ammonium, matières premières pour l'activité Soudage)	EN1
Rejets dans l'air (NOx)	EN20
Rejets dans l'air (SOx)	EN20
Estimation des rejets dans l'air de COV	EN20
Rejets dans l'eau (matières oxydables, matières en suspension)	EN21
Masse totale de déchets par type et mode de traitement	EN22
Transport	
Estimation des émissions de CO ₂ générées par les transports	EN29
Estimation des émissions de CO ₂ évitées par les unités <i>on-site</i>	EN29
Social	
% des salariés appartenant à une entité dotée d'un Code de conduite local	SO3
Responsabilité	
% des ventes du Groupe relatives aux entités où ont été réalisées des enquêtes de satisfaction client ou patient	PR5

(a) *Global Reporting Initiative (GRI)* – Organisme indépendant qui conçoit et diffuse des lignes directrices visant à améliorer la qualité, la rigueur et l'utilité des reportings économiques, environnementaux et sociaux.

3

Gouvernement d'entreprise



DIRECTION ET CONTRÔLE	118	DESCRIPTIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D'ATTRIBUTION CONDITIONNELLE D' ACTIONS AUX SALARIÉS (ACAS)	152
Conseil d'Administration	118	Politique d'attribution	152
Direction Générale et Comité Exécutif	119	Plans d'options de souscription d'actions	153
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	120	Plan d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés	156
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	120	ÉPARGNE SALARIALE ET ACTIONNARIAT SALARIÉ	159
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	130	Participation financière	159
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE L'AIR LIQUIDE S.A.	137	Actionnariat salarié	159
Avantages court terme	138	INFORMATIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	160
Stock options	142	COORDONNÉES ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	172
Attributions Conditionnelles d'Actions aux Salariés	144	Coordonnées des Commissaires aux comptes	172
Engagements long terme	145	Honoraires des Commissaires aux comptes	173
Engagements liés à la cessation de fonctions	146		
Garantie sociale des dirigeants d'entreprise	148		
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	150		
TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET PAR LES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	151		

Illustration : les membres du Conseil d'Administration de L'Air Liquide S.A.

> **DIRECTION ET CONTRÔLE****Conseil d'Administration**

Benoît Potier Président-Directeur Général Échéance du mandat : 2014	Thierry Peugeot Administrateur Échéance du mandat : 2013 ^(a)
Thierry Desmarest Administrateur Échéance du mandat : 2013 ^(a)	Paul Skinner Administrateur Échéance du mandat : 2014
Alain Joly Administrateur Échéance du mandat : 2013 ^(a)	Karen Katen Administrateur Échéance du mandat : 2016
Gérard de La Martinière Administrateur Échéance du mandat : 2015	Jean-Paul Agon Administrateur Échéance du mandat : 2014
Cornelis van Lede Administrateur Échéance du mandat : 2015	Siân Herbert-Jones Administrateur Échéance du mandat : 2015
Béatrice Majnoni d'Intignano Administrateur Échéance du mandat : 2014	Pierre Dufour Administrateur – Directeur Général Délégué Échéance du mandat : 2016

(a) Mandat arrivant à expiration à l'Assemblée Générale du 7 mai 2013.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MAI 2013

- Thierry Desmarest, Administrateur
- Thierry Peugeot, Administrateur

DÉLÉGUÉS DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE

- Marc Tisseront
- Laurence Dezier

Direction Générale et Comité Exécutif

Benoît Potier

Président-Directeur Général
Né en 1957 – Français

Fabienne Lecorvaisier

Directeur Finance et Contrôle de gestion
Supervisant les activités de Plongée
Née en 1962 – Française

Pierre Dufour

Directeur Général Délégué
Supervisant notamment la Branche d'activité Grande Industrie
Né en 1955 – Canadien

Guy Salzgeber

Directeur Europe de l'Ouest
Né en 1958 – Français

Jean-Pierre Duprieu

Directeur Général Adjoint
Supervisant notamment la Branche d'activité Santé et les activités Soudage
Né en 1952 – Français

Augustin de Roubin

Directeur zone Amérique du Sud
Né en 1953 – Français

François Darchis

Directeur de la Société
Recherche et Développement, Nouveaux Métiers – Innovation et Technologies, Propriété Intellectuelle, Ingénierie et Construction,
Supervisant également la Branche d'activité Industriel Marchand
Né en 1956 – Français

Mok Kwong Weng

Directeur Asie Nord-Est et Sud-Est
Né en 1953 – Singapourien

Jean-Marc de Royere

Directeur de la Société
Zone Asie-Pacifique
Né en 1965 – Français

François Abrial

Directeur des Ressources Humaines Groupe
Né en 1962 – Français

Michael J. Graff

Directeur de la Société
Directeur Amériques
Supervisant également la Branche d'activité Électronique, la Sécurité et les Systèmes Industriels
Né en 1955 – Américain

Pascal Vinet

Directeur Opérations mondiales Santé
Né en 1962 – Français

> RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (établi en application de l'article L. 225-37, al. 9 du Code de commerce)

Le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'Administration. Sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance, il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 13 février 2013.

Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration est composé de douze membres nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires dont cinq sont de nationalité étrangère et trois sont des femmes. La durée des mandats est de quatre ans. Les termes des mandats sont échelonnés. En mai 2013, à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires, sous réserve de l'approbation des résolutions proposées, le Conseil d'Administration sera composé de onze membres, dont cinq de nationalité étrangère : britannique, néerlandaise, américaine, canadienne. Depuis mai 2006, le Conseil d'Administration a choisi de confier au Président les fonctions de Directeur Général.

Le maintien de fonctions unifiées se justifie essentiellement par le souci de favoriser, dans la tradition d'Air Liquide, une relation étroite de ses dirigeants avec les actionnaires. Il s'effectue dans le cadre du respect des règles de bonne gouvernance auxquelles Air Liquide a toujours été attaché : forte prépondérance d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil et des trois Comités spécialisés présidés chacun par un membre indépendant ; dissociation des questions de nominations et rémunérations confiées à deux Comités distincts, le Président-Directeur Général n'assistant pas aux délibérations concernant son cas personnel ; renforcement de la mission du Comité des nominations en matière de gouvernance qui, depuis 2010, a pris le nom de Comité des nominations et de la gouvernance et auquel a été confié l'essentiel des missions traditionnellement dévolues à un Administrateur référent ; grande transparence dans le fonctionnement du Conseil en particulier pour les décisions relatives aux rémunérations qui sont publiées sur le site Internet de la Société après les réunions ; maintien d'un équilibre dans les relations entre la Direction Générale et le Conseil au travers notamment de limitations de pouvoirs de la Direction Générale, l'accord du Conseil d'Administration étant requis pour des opérations significatives.

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration a confirmé que, dans la continuité des pratiques antérieures du Groupe, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF est le code auquel la Société se réfère volontairement. Ce Code, dans sa version mise à jour en dernier lieu en avril 2010, est disponible sur le site <http://www.medef.com/medef-corporate.html> (partie « Publications », rubrique « Économie »).

Au cours des réunions de janvier, le Comité des nominations et de la gouvernance et le Comité des rémunérations ont passé en revue les pratiques en vigueur dans la Société au regard

des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et constaté que la Société était en conformité avec la quasi-totalité des dispositions.

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sont indiquées dans le présent Rapport et dans la section sur les rémunérations des dirigeants, lorsqu'il y a lieu, les dispositions du code précité qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. Une synthèse en est présentée sous forme de tableau page 149.

Les principes concernant la déontologie des Administrateurs, la composition, le rôle et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses Comités sont fixés pour l'essentiel dans le règlement intérieur.

DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS – DROITS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

■ Le règlement intérieur rappelle les **principales obligations** qui s'imposent aux Administrateurs.

L'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque Administrateur s'engage à respecter les obligations mises à sa charge par les diverses dispositions légales, réglementaires, statutaires ou internes à la Société et plus particulièrement les règles internes relatives à la prévention du délit d'initié ou les obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société.

Chaque Administrateur s'engage à faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel avec la Société et à s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Chaque Administrateur est tenu à une obligation de discrétion.

Chaque Administrateur doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil et des Comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Chaque Administrateur doit s'informer et consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat.

Conformément aux termes des statuts de la Société, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société inscrites sous forme nominative.

- Par ailleurs, une **note interne sur la prévention du délit d'initié** envoyée en début d'année aux Administrateurs rappelle plus spécifiquement les obligations légales et réglementaires auxquelles ils sont tenus ; elle établit en outre des restrictions d'intervention sur les titres de la Société en instituant des périodes d'abstention pendant lesquelles les membres ne doivent pas procéder à des opérations sur les titres de la Société.
- Les Administrateurs sont également informés des dispositions relatives aux **obligations de déclaration des transactions** effectuées sur les titres de la Société qui leur incombent.

L'ensemble des dispositions régissant les droits et obligations des Administrateurs figurent dans le manuel des membres du Conseil d'Administration mis à jour une fois par an et pour la dernière fois en juin 2012.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur précise que :

« Les membres sont choisis pour leurs compétences, leur intégrité, leur indépendance d'esprit et leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires. »

« La composition du Conseil d'Administration devra refléter une diversité et complémentarité d'expériences, de nationalités et de cultures, y compris un nombre significatif de dirigeants d'entreprise ou anciens dirigeants d'entreprise ; le Conseil d'Administration devra rechercher des personnes possédant des compétences dans les domaines suivants : marketing, services, industrie, finance, santé, recherche et technologie. »

Le règlement intérieur fixe les **principes** qui, sans être érigés en règles rigides, **devront guider la composition** du Conseil, notamment en termes de nombre (en principe 10 à 12), d'équilibre entre (anciens) responsables exécutifs et membres externes, de durée des mandats (quatre ans, principe d'échelonnement des renouvellements, la proportion de membres cumulant plus de douze ans de fonctions ne devant pas excéder le tiers), d'âge ou de proportion de membres qualifiés d'indépendants, qui visera à satisfaire aux principes recommandés dans le cadre du bon gouvernement d'entreprise. Enfin, le règlement intérieur précise que l'objectif de féminisation du Conseil d'Administration sera poursuivi conformément au principe légal de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Depuis 2010, le texte du règlement intérieur est publié dans son intégralité sur le site Internet de la Société.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES

Reprenant dans son intégralité la définition de l'indépendance donnée par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF,

le règlement intérieur définit les critères appliqués au sein de la Société pour apprécier le **caractère indépendant** d'un membre.

« Un membre du Conseil d'Administration est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ne pas être ou avoir été salarié ou dirigeant de la Société ;
- ne pas exercer de mandat de Président, Directeur Général, Président ou membre du Directoire d'une société dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué d'Air Liquide serait Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance ;
- ne pas avoir de relations d'affaire avec le groupe Air Liquide qui représenteraient une part significative de l'activité (i) de la société dont l'Administrateur est dirigeant ou (ii) d'Air Liquide ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes. »

Les critères retenus s'inspirent très largement du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF précité. Le Conseil n'a toutefois pas estimé que l'exercice d'un mandat pendant plus de douze ans fait perdre sa qualité d'indépendant au membre concerné. L'activité des gaz industriels se caractérise par des projets d'investissement à forte intensité capitalistique accompagnés par des contrats de longue durée, typiquement de quinze ans pour la Grande Industrie. L'expérience acquise au sein du Conseil est donc un atout pour assurer le suivi des cycles de développement du Groupe sur le long terme et permet aux Administrateurs de se forger en toute autonomie et d'exprimer librement un jugement éclairé sur la stratégie de croissance pour le futur. Le Conseil a considéré en la revanche que les anciens salariés ou dirigeants de la Société ne peuvent être considérés comme indépendants même si la cessation de leurs fonctions remonte à plus de cinq ans.

Chaque année, le Conseil consacre un point de son ordre du jour à l'évaluation de l'indépendance de ses membres. Pour son analyse, le Conseil s'appuie sur un tableau récapitulatif des flux (achats et ventes) intervenus au cours de l'exercice écoulé entre les sociétés du groupe Air Liquide d'une part et les sociétés du Groupe au sein duquel un Administrateur d'Air Liquide (ou candidat proposé à ces fonctions) exerce également un mandat social ou une fonction exécutive. Ces flux sont rapportés au poids total des achats et ventes de chaque groupe pour en mesurer l'importance. Pour l'exercice 2012, ce tableau fait apparaître que les montants des ventes du groupe Air Liquide à l'un quelconque des groupes concernés ou de ses achats à l'un de ces groupes

Rapport du Président du Conseil d'Administration

n'excèdent pas 0,4 % de la totalité des ventes ou achats du groupe Air Liquide ou de l'un quelconque des groupes concernés.

Après examen, le Conseil a ainsi jugé que, au 31 décembre 2012, sont indépendants les membres suivants : Béatrice Majnoni d'Intignano, Thierry Desmarest, Cornelis van Lede, Gérard de La Martinière, Thierry Peugeot, Karen Katen, Paul Skinner, Jean-Paul Agon et Siân Herbert-Jones. Il en résulte que le Conseil d'Administration comprend, au 31 décembre 2012, neuf membres indépendants sur douze. À l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2013 appelée à se prononcer sur le renouvellement des mandats respectifs de Thierry Desmarest et Thierry Peugeot, Alain Joly ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat, le Conseil d'Administration comprendra neuf membres indépendants sur onze.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration **détermine les grandes orientations** de l'activité de la Société. À ce titre, il examine et approuve les **grandes orientations stratégiques** du Groupe.

Il veille à la mise en œuvre de ces orientations par la Direction Générale.

Sous réserve des pouvoirs attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le règlement intérieur rappelle qu'au nombre des **pouvoirs propres** attribués par la loi au Conseil d'Administration figurent notamment le choix des dirigeants mandataires sociaux, la fixation des conditions de rémunération et d'exercice de leurs mandats, la convocation de l'Assemblée Générale, la fixation de l'ordre du jour et des projets de résolutions, l'établissement des comptes et du Rapport annuel de gestion, l'établissement de ses règles de fonctionnement (création de comités, répartition des jetons de présence, etc.). Le Conseil exerce également les **pouvoirs qui lui sont délégués par l'Assemblée Générale des actionnaires**, notamment en matière d'attribution d'options ou attribution conditionnelle d'actions aux salariés, émissions de valeurs mobilières, programme de rachat d'actions ou épargne salariale.

RELATIONS AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le règlement intérieur fixe les règles de **limitation des pouvoirs de la Direction Générale**, en définissant les seuils à partir desquels l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour certaines décisions importantes, conformément à l'article 13 des statuts, est requise :

- cautions, avals et garanties pour un montant unitaire supérieur à 100 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé supérieur à 500 millions d'euros ;
- opérations externes de cessions ou d'apports (à des sociétés non contrôlées) de participations ou de Branches d'activités, certaines opérations de fusion, scission ou apport partiel d'actif, dès lors que l'opération est conclue pour un montant

unitaire supérieur à 250 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé, pour chaque catégorie, supérieur à 400 millions d'euros ; opérations externes de cessions ou apports de biens immobiliers pour un montant unitaire supérieur à 80 millions d'euros ou annuel cumulé supérieur à 150 millions d'euros ;

- constitution de sûretés pour un montant unitaire supérieur à 80 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé supérieur à 150 millions d'euros ;
- engagements d'investissements, opérations externes d'acquisitions de nature à figurer au poste « immobilisations » du bilan, souscription à des augmentations de capital, pour un montant unitaire supérieur à 250 millions d'euros ou annuel cumulé supérieur à 400 millions d'euros ; les opérations de même nature, portant sur des éléments non susceptibles de figurer au poste « immobilisations » du bilan, dépassant le seuil unitaire de 250 millions d'euros, font l'objet d'une information du Conseil d'Administration, si possible *ex ante*, et en tout état de cause *ex post* ;
- opération de financement concernant le Groupe d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- opérations susceptibles de modifier substantiellement les orientations stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, toute remise en cause fondamentale du système d'information entraînant un développement de plus de 250 millions d'euros doit faire l'objet d'une information préalable du Conseil.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Information des Administrateurs : le règlement intérieur définit les modalités d'information des Administrateurs. Il précise notamment que les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour. Le Président-Directeur Général, assisté le cas échéant des membres de la Direction Générale présente au Conseil d'Administration un rapport trimestriel sur la gestion de l'entreprise, les projets de comptes annuels et intermédiaires ainsi que les différents sujets nécessitant autorisation ou avis du Conseil.

Tenue des réunions : le règlement intérieur définit la périodicité, les règles de convocation et de participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Création des comités : le règlement intérieur définit la mission et les règles de fonctionnement des trois comités créés (voir ci-après).

Actions de formation : le règlement intérieur rappelle que sont proposées aux Administrateurs des actions de formation relatives aux métiers de l'entreprise, notamment au travers de visites de sites ou de rencontres avec des cadres dirigeants. Sont plus particulièrement proposées aux membres du Comité d'audit et des comptes des informations sur les particularités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS AU CONSEIL

Deux membres du Comité central d'entreprise délégués par ce Comité assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'Administration. Les délégués reçoivent les mêmes documents que ceux remis aux Administrateurs à l'occasion de ces réunions. Une réunion préparatoire en présence du Directeur Général Adjoint et du secrétaire du Conseil a lieu systématiquement avant chaque séance du Conseil. Cette réunion préparatoire est l'occasion pour le Directeur Général Adjoint de passer en revue avec les délégués la totalité du dossier du Conseil et de commenter les points à l'ordre du jour. Pour les délégués, elle est l'occasion d'exprimer leurs interrogations et premiers commentaires. En réunion, les délégués sont à même d'exprimer leur avis sur les questions débattues.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur prévoit que :

« Le Conseil veillera à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses comités. Un point sera fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration réalisée tous les trois ans. »

Il est procédé tous les ans à une évaluation du fonctionnement du Conseil en alternant une année, un questionnaire complet d'évaluation donnant lieu à un document de synthèse et à l'adoption de recommandations d'actions ; l'année suivante un questionnaire visant à porter une appréciation sur les actions mises en œuvre au regard des recommandations formulées. Dans la continuité des évaluations formelles, réalisées en dernier lieu en 2007 et 2009, une évaluation complète du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités avait été réalisée en 2011. La synthèse des réponses présentée par le Président du Comité des nominations et de la gouvernance au Conseil de février 2012 faisait apparaître une appréciation globalement très positive du fonctionnement du Conseil où la liberté d'expression au sein du Conseil était de nouveau soulignée comme un élément fort de son fonctionnement. Au nombre des souhaits exprimés lors de cette évaluation figurait le renforcement du Conseil dans sa **composition** en compétences (financières) et en diversité (féminisation, représentation des pays émergents). Concernant les **domaines d'intervention** du Conseil, il était prévu d'accentuer les inflexions engagées en 2011 pour exposer en profondeur la stratégie de développement des différents acteurs de l'industrie ainsi que la Politique de Responsabilité Sociale et Environnementale de la Société, et de continuer à discuter régulièrement de la politique actionnariale. S'agissant de l'**information des Administrateurs**, il était prévu que l'organisation des réunions en 2012 prenne en compte leur sensibilisation aux grands enjeux technologiques du Groupe.

Un nouveau questionnaire a été établi en 2012 afin de permettre aux Administrateurs d'évaluer les actions entreprises au regard des recommandations d'actions convenues et de formuler de nouveaux commentaires, le cas échéant.

La synthèse des réponses présentée par le Président du Comité des nominations et de la gouvernance au Conseil de février 2013 fait apparaître que les Administrateurs portent une appréciation très positive sur les présentations relatives à la stratégie de développement des différents acteurs de l'industrie et à la stratégie du Groupe réalisées à l'automne, laissant large place au débat ; de même la présentation sur la politique de RSE et plus particulièrement sur la stratégie actionnariale lors de la réunion de novembre a été saluée par la grande majorité des Administrateurs. Les démarches en cours pour accroître la diversité du Conseil (en compétences, genre et représentation géographique) seront poursuivies. Les grands enjeux technologiques du Groupe feront l'objet d'une présentation approfondie en 2013.

En raison du caractère collégial du Conseil d'Administration auquel Air Liquide est attaché, le questionnaire d'évaluation concentre son évaluation sur la contribution collective des membres au fonctionnement du Conseil ; pour cette même raison, il n'est pas prévu dans le règlement intérieur de dispositions prévoyant la réunion des Administrateurs extérieurs à l'entreprise hors la présence des Administrateurs internes. Il est toutefois confié au Comité des nominations et de la gouvernance la mission d'assister, à sa demande, le Président-Directeur Général dans ses rapports avec les Administrateurs indépendants, et d'être l'organe de dialogue visant à prévenir les situations éventuelles de conflits au sein du Conseil.

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2012

En 2012, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois avec un taux de présence, effective ou par téléphone, de 94 % de ses membres. La réunion de septembre consacrée au suivi des grandes orientations en matière de stratégie s'est tenue sur une journée entière.

L'activité du Conseil s'est développée autour des points suivants :

Suivi de la gestion courante du Groupe

Le suivi de la gestion courante du Groupe est assurée notamment par :

- l'examen des **rapports trimestriels d'activité** présentés par la Direction Générale, des **comptes** sociaux et consolidés annuels et semestriels en présence des Commissaires aux comptes permettant de déterminer la **politique de distribution** ; le Conseil d'Administration a ainsi autorisé l'attribution en 2012 d'une action gratuite pour 10 actions existantes ;
- l'examen régulier, dans un contexte économique et financier international incertain, de la **situation financière** du Groupe, et plus particulièrement : stratégie de financement (émission d'obligations socialement responsables) et d'endettement ;
- l'examen des **comptes rendus** des réunions des **comités** ;
- les **décisions** concernant notamment les investissements requis pour le développement du Groupe à moyen terme, et les capacités correspondantes de financement, le programme obligataire, le programme d'options de souscription d'actions

Rapport du Président du Conseil d'Administration

et d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés ou encore le développement de l'épargne salariale ;

- l'examen, à chaque séance, du compte rendu fait sur les acquisitions, cessions et grands dossiers en cours ;
- l'examen des **documents sociaux** : réponse aux vœux émis par le Comité central d'entreprise, examen du bilan social et des documents de gestion prévisionnelle ;
- la préparation de l'**Assemblée Générale Annuelle** (ordre du jour, projets de résolution, Rapport annuel de gestion et autres rapports ou sections figurant dans le Document de référence émanant du Conseil d'Administration ou approuvés par lui, réponses aux questions écrites des actionnaires) ;
- les **questions relatives aux ressources humaines**, et notamment la mise en œuvre de la prime de partage des profits en application de la loi du 28 juillet 2011 (mai, juillet) ; la délibération annuelle sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale en application de la loi du 27 janvier 2011 (juillet).

Suivi des grandes orientations du Groupe sur des points significatifs

Dans le cadre des présentations faites par la Direction Générale ainsi que par certains cadres dirigeants, le Conseil d'Administration s'est plus particulièrement penché en 2012 sur :

- (i) les **questions relatives à la stratégie** et notamment l'analyse concurrentielle (septembre), la stratégie de développement industriel, les relais de croissance pour le Groupe et la stratégie d'acquisition et de croissance externe (juin et septembre) ; l'évolution des grands projets ; les conséquences géostratégiques et pour le Groupe de l'évolution de la situation énergétique aux États-Unis (novembre) ; le projet d'évolution de l'organisation opérationnelle du Groupe (septembre, novembre) ;
- (ii) les **questions de gouvernance** concernant notamment l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise et des bonnes pratiques de gouvernance du Groupe (février 2012, septembre 2012, février 2013), la composition du Conseil et l'évolution de la composition des comités (février, mai, juillet, septembre) ; les questions relatives à la gestion des risques (novembre) ; et
- (iii) les **questions relatives à la responsabilité sociétale et environnementale** du Groupe, notamment la politique actionnariale dans un contexte réglementaire en pleine évolution (novembre 2012) ; le bilan et les perspectives d'actions de la Fondation Air Liquide à l'occasion de la prorogation de sa durée (mai, septembre).

Fonctionnement des organes sociaux

Concernant le fonctionnement des organes sociaux, outre l'application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, la Société s'attache à refléter l'environnement international dans lequel le Groupe exerce ses activités.

Concernant la Direction Générale :

L'équipe dirigeante réunit, autour de Benoît Potier, Président-Directeur Général, Pierre Dufour, Administrateur, en qualité de Directeur Général Délégué et Jean-Pierre Duprieu, Directeur Général Adjoint.

Contrat de travail / mandat social du Président-Directeur Général

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF qui recommande que les Présidents-Directeurs Généraux des sociétés cotées ne cumulent pas un contrat de travail avec leur mandat social, Benoît Potier a mis fin à son contrat de travail depuis le 5 mai 2010.

Rémunération

Le Conseil a déterminé la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux qui est détaillée dans la section sur les rémunérations ci-après page 137 et suivantes.

Obligation de détention d'actions

Les règles de détention d'actions fixées par le Conseil d'Administration sont détaillées dans la section sur les rémunérations ci-après.

Concernant le Conseil d'Administration lui-même :

Composition

Nomination – Renouvellement de mandats :

- Le Conseil prenant acte de la décision du Professeur Krebs et de Jean-Claude Buono de ne pas solliciter le renouvellement de leurs mandats a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2012 de renouveler le mandat d'Administrateur de Karen Katen et de nommer comme nouvel Administrateur Pierre Dufour. À l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil a décidé de nommer Karen Katen membre du Comité des nominations et de la gouvernance, Thierry Peugeot membre du Comité d'audit et des comptes, et Jean-Paul Agon membre du Comité des rémunérations.
- Les mandats de Thierry Desmarest, Thierry Peugeot et Alain Joly arrivent à échéance à l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2013 ; le Conseil a pris acte de la décision d'Alain Joly de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'Administrateur. Le Conseil a vivement remercié Alain Joly pour sa très forte contribution au développement d'Air Liquide et l'attention portée à la relation avec les Actionnaires. Le Conseil a proposé de renouveler les mandats d'Administrateurs de Thierry Desmarest et Thierry Peugeot pour quatre ans.

Jetons de présence

Le Conseil a fixé pour 2012 la formule de répartition entre ses membres des jetons de présence dans le cadre de l'enveloppe autorisée, en dernier lieu, par l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 pour un montant maximum par exercice de 800 000 euros (voir la présentation détaillée dans la section sur les rémunérations ci-après page 141).

Évaluation (voir ci-dessus)

- Le Conseil a procédé en 2012 à une évaluation de son fonctionnement dans le cadre d'une nouvelle enquête.
- Le Conseil a procédé à l'évaluation de l'indépendance de chacun de ses membres.

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et remis plusieurs jours avant la réunion. Pour les grands sujets de fond, une note de synthèse très complète est établie. En cours de séance, une présentation synthétique des points est alors réalisée par les membres de la Direction Générale ou le Directeur Finances et Contrôle de Gestion, laissant large place aux échanges et discussions. Sur les dossiers spécifiques tels que celui concernant les objectifs stratégiques en septembre 2012, la politique actionnariale, la politique de gestion des risques et l'impact de l'évolution de la situation énergétique aux États-Unis en novembre 2012, des membres du Comité Exécutif et cadres dirigeants ont été amenés à intervenir. Les Commissaires aux comptes sont également entendus lors des séances d'examen des comptes. Les présentations font l'objet de questions et sont suivies de débats avant mise au vote des résolutions. Un compte rendu écrit détaillé est ensuite remis aux membres pour examen

et commentaires avant approbation du Conseil d'Administration lors de la réunion suivante.

LES COMITÉS

Le Conseil d'Administration a créé trois comités :

Le Comité d'audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes est composé au 31 décembre 2012 de quatre membres : Gérard de La Martinière, Président du Comité, Paul Skinner, Béatrice Majnoni d'Intignano et Thierry Peugeot. Tous les membres, y compris le Président, sont indépendants.

Les membres du Comité allient leurs compétences dans le domaine de la direction de l'entreprise et le domaine économique et financier (voir les parcours professionnels dans les notices bibliographiques des Administrateurs page 160). Ancien Inspecteur général des finances, ancien Secrétaire Général de la COB et ancien membre du Directoire et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie du groupe AXA, Gérard de La Martinière apporte au Comité sa très grande expérience financière et connaissance de la réglementation des marchés boursiers.

Composition et missions définies par le règlement intérieur

Le Comité doit être composé de trois à cinq membres du Conseil d'Administration dont au moins les deux tiers sont indépendants.

Mission

« Le Comité a pour objet de préparer les délibérations du Conseil d'Administration en examinant les points suivants et en lui rendant compte de son examen :

En se faisant rendre compte :

Conjointement et séparément, afin de recouper des points de vue différents par :

- les Directions Finance & Contrôle de Gestion et Juridique ;
- la Direction du Contrôle Général et de l'Audit ;
- les auditeurs externes.

Concernant les points suivants :

- organisation et procédures existantes dans le Groupe ;
- leur fonctionnement effectif ;
- la façon dont les états financiers et les comptes sont établis.

À l'effet d'établir :

- par recoupement des points de vue recueillis, en utilisant leur *business judgment*, à partir de leur expérience professionnelle, un **jugement raisonnable** concernant :
 1. comptes et méthodes comptables utilisés (leur conformité par rapport aux standards de référence, reflet sincère et complet de la situation du Groupe, transparence, lisibilité, cohérence dans le temps) ;
 2. existence et fonctionnement d'organisations et de procédures de contrôle adaptés au Groupe permettant l'identification et la gestion raisonnable des risques encourus et d'en rendre compte ;
 3. l'organisation de la fonction d'audit interne, les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données ;
 4. le choix et le renouvellement des auditeurs externes, examen de la procédure d'appel d'offres, avis sur le choix des auditeurs et la rotation des associés, examen des honoraires proposés, informations sur la totalité des honoraires perçus avec indication des honoraires perçus pour des missions hors du contrôle légal.

Le Comité :

1. recueille les commentaires de la Direction Générale sur ces différents points. Il entend le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués à la demande du Comité ou à la demande des intéressés ;
2. rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux en lui faisant part de problèmes éventuellement rencontrés, des observations faites à la Direction Générale et des progrès accomplis par rapport à ces observations. »

Le Comité se réunit au moins trois fois par an, en tout état de cause avant les réunions du Conseil au cours desquelles les comptes annuels ou semestriels sont examinés.

Un premier compte rendu oral est fait au Conseil par le Président du Comité. Un compte rendu écrit de la séance, approuvé par les membres du Comité, est transmis aux Administrateurs. Le Comité peut demander à convoquer des collaborateurs du Groupe. Il peut rencontrer directement les Commissaires aux comptes ou les membres du Contrôle Général interne. Il peut se faire assister d'experts extérieurs.

Travaux du Comité d'audit et des comptes en 2012

Le Comité d'audit et des comptes s'est réuni quatre fois avec un taux de présence, effective ou par téléphone, de ses membres de 94 %.

- Le Comité a **examiné les comptes** consolidés annuels et semestriels et les comptes sociaux annuels et a pris connaissance de la situation financière, situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Société. Il a plus particulièrement revu, lors de la présentation faite par le Directeur Financier, les provisions, les postes « Autres produits et charges opérationnels », les flux de trésorerie, l'imposition, l'exposition aux risques et les postes hors bilan. Il a revu les projets de présentation aux analystes relatifs aux comptes.
- En outre, le Comité a entendu **les présentations des Commissaires aux comptes** soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues et pris note de leurs conclusions.
- Le Comité a examiné en début d'année le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'exercice précédent.
- Le Comité a revu plus particulièrement la politique de financement du Groupe, la dette et la gestion des liquidités.
- Il a été également rendu compte au Comité, de façon régulière, des principales missions menées par le **Contrôle Général**, du suivi des actions correctives entreprises, des grandes orientations du Contrôle Général pour l'exercice suivant. Dans ce cadre, le Comité a revu les grandes orientations du **Plan Éthique** du Groupe (bilan de l'année en cours ; orientations pour l'année suivante). Le Comité a également suivi de façon régulière le processus de **déploiement de la démarche maîtrise des risques** dans le Groupe. Il a examiné la cartographie des risques du Groupe et son évolution. Le Comité a pris connaissance de la partie du présent Rapport concernant les Procédures de contrôle interne et de gestion des risques et recommandé son approbation par le Conseil d'Administration.
- Suivant une pratique ancienne dans le Groupe, le Comité est en charge d'assurer le suivi de la **gestion** de la totalité **des risques** identifiés par le Groupe, même si une attention particulière est portée aux risques comptables ou financiers ; une méthodologie de suivi de chaque typologie de risques identifiée par le Groupe (intégrant notamment l'identification

des organes et procédures de gestion et de contrôle) ainsi qu'un calendrier approprié (revue annuelle ou à intervalles réguliers plus espacés selon les typologies) ont été définis. À la fin de l'exercice 2012, 88 % des risques identifiés sur la cartographie devant faire l'objet d'une revue périodique ont été couverts sur les trois derniers exercices par le Comité d'audit. Le programme de travail établi pour l'exercice 2013 devrait permettre de couvrir la totalité des risques identifiés d'ici fin 2013.

- Par ailleurs, des **présentations spécifiques** ont été faites au Comité sur les points suivants : les actions menées dans le cadre du suivi des évolutions réglementaires (juin) ; le financement des dossiers de croissance externe ; les procédures en place pour l'exécution des grands projets industriels (novembre) ; les retraites (juillet) ; la prévention et le traitement du risque de fraude dans la gestion des pratiques des affaires (novembre) ; la gestion du risque environnemental (juillet) ; la sécurité des systèmes d'information (novembre) ; le suivi des actions de sensibilisation au respect des règles de concurrence et les litiges (novembre).

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé plusieurs jours avant la réunion et est précédée d'une réunion préparatoire à laquelle participent le Président du Comité assisté du Secrétaire du Comité, le Directeur Financier, le Directeur du Contrôle Général Groupe, et le cas échéant le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur Maîtrise des Risques Groupe et les cadres du Groupe qui seront amenés à intervenir en réunion. En séance, chaque présentation effectuée en présence d'un membre de la Direction Générale par le Directeur Financier, le Contrôle Général, le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée ou les Commissaires aux comptes lors des séances relatives à l'examen des comptes donne lieu à un débat. Un compte rendu oral puis écrit de chaque réunion est établi pour le Conseil d'Administration.

Le Président du Comité s'entretient seul régulièrement avec le Directeur du Contrôle Général Groupe et les Commissaires aux comptes hors la présence de tout membre de la Direction Générale. Il est destinataire des synthèses des Rapports d'audit interne. Par ailleurs, les membres du Comité s'entretiennent seuls hors la présence des représentants de l'entreprise avec les Commissaires aux comptes à la suite des réunions de présentation des comptes.

Compte tenu de la présence, au sein du Comité, d'Administrateurs se déplaçant de l'étranger, les deux réunions du Comité relatives à l'examen des comptes se sont tenues le matin des réunions du Conseil d'Administration ; dans ces circonstances, l'examen des comptes par le Comité ne peut se faire au minimum deux jours avant l'examen du Conseil comme recommandé dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. D'autres mesures (réunion préparatoire avec le Président du Comité plus d'une semaine avant la réunion comme indiqué ci-dessus ; envoi des dossiers aux membres du Comité plusieurs jours à l'avance) permettent toutefois aux membres d'examiner les comptes bien en avance.

Le Comité des nominations et de la gouvernance

Le Comité des nominations et de la gouvernance est composé au 31 décembre 2012 de quatre membres : Thierry Desmarest, Président du Comité, Alain Joly, Cornelis van Lede et Karen Katen. Le Comité comprend trois membres indépendants sur quatre. Le Président est indépendant.

Composition et missions définies par le règlement intérieur

Le Comité des nominations et de la gouvernance doit être composé de trois à cinq membres du Conseil d'Administration, majoritairement indépendants. Le Président-Directeur Général assiste aux réunions du Comité et est étroitement associé à ses réflexions. Toutefois, il n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à son cas personnel. Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Les conclusions des réunions sont présentées par le Président du Comité pour débat et décision au Conseil d'Administration lors de la réunion suivante de ce dernier.

Mission

Aux termes du règlement intérieur, le Comité des nominations et de la gouvernance a pour mission :

« 1. Concernant le Conseil d'Administration :

- de faire au Conseil d'Administration les propositions de renouvellement ou de nomination d'Administrateurs. Ce Comité effectue la recherche de nouveaux membres à partir de son évaluation des besoins et de l'évolution exprimée par le Conseil d'Administration, et en prenant en compte notamment le principe de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration ;
- de faire au Conseil d'Administration les propositions de création et composition des Comités du Conseil ;
- d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'Administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle ;
- le Comité revoit périodiquement les critères retenus par le Conseil pour qualifier un Administrateur indépendant ; une fois par an, il examine au cas par cas la situation de chaque Administrateur ou candidat aux fonctions d'Administrateur au regard des critères retenus et formule ses propositions au Conseil d'Administration.

2. Concernant le Président-Directeur Général ou le Directeur Général, suivant le cas :

- d'examiner, en tant que de besoin et, notamment à l'échéance du mandat concerné, la reconduction du mandat du Président-Directeur Général, ou du mandat du Président et du Directeur Général. Il examine également, si nécessaire, l'opportunité de maintenir la réunion (ou la dissociation) de ces fonctions ;
- d'examiner l'évolution de ces fonctions et de prévoir, le cas échéant, les solutions de renouvellement ;
- d'examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- d'examiner périodiquement l'évolution des Directeurs Généraux Délégués, d'entendre le Président-Directeur Général (ou le Directeur Général) sur les besoins et sur les propositions de remplacement éventuelles ;
- de façon plus générale, de se faire tenir informé par le Président-Directeur Général (ou le Directeur Général) de l'évolution prévisionnelle des ressources de direction (Comité Exécutif notamment).

3. Concernant la gouvernance :

- d'examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la Société se réfère et d'informer le Conseil d'Administration de ses conclusions ; de suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'Administration et de s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet ;
- de préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil prévue par le règlement intérieur ;
- d'examiner les questions d'éthique que le Comité d'audit et des comptes, le Conseil d'Administration ou son Président pourraient décider de lui renvoyer ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de gouvernance et notamment à la transmission des informations demandées par les Administrateurs indépendants ;
- d'assister, à leur demande, le Président et le Directeur Général dans leurs rapports avec les Administrateurs indépendants, et d'être l'organe de dialogue visant à prévenir les situations éventuelles de conflits au sein du Conseil.

Il peut, en tant que de besoin, demander l'aide d'experts extérieurs, la Société devant alors lui accorder les moyens financiers correspondants. »

En matière de gouvernance, il est demandé au Comité de remplir collectivement les missions qui peuvent traditionnellement revenir à des Administrateurs référents, en étant l'organe de dialogue chargé d'assister le Président-Directeur Général dans ses rapports avec les Administrateurs indépendants.

Travaux du Comité des nominations et de la gouvernance en 2012

Le Comité des nominations et de la gouvernance s'est réuni quatre fois en 2012 avec un taux de présence, effective ou par téléphone, de 100 % de ses membres.

Concernant le Conseil d'Administration

Le Comité a examiné les perspectives souhaitables d'évolution de la composition du Conseil d'Administration. Il a recommandé de proposer le renouvellement des mandats d'Administrateurs de Thierry Desmarest et Thierry Peugeot.

Conformément au principe légal de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil, inscrit dans le règlement intérieur du Conseil, le Comité a continué à piloter la procédure de recherche et appréciation des candidatures possibles, notamment féminines, et recommandé un calendrier d'approche permettant de privilégier la qualité des candidatures qui seront proposées.

Concernant la Direction Générale

Le Comité a examiné la composition du Comité Exécutif et ses perspectives d'évolution ainsi que le vivier des jeunes à haut potentiel (janvier, mars).

Concernant la gouvernance

Le Comité a examiné les pratiques du Groupe au regard des recommandations de l'AMF publiées le 2 juillet 2012 dans son Rapport sur les Assemblées Générales d'actionnaires de sociétés cotées et formulé ses recommandations au Conseil d'Administration (septembre 2012).

Le Comité a participé au processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil : mise au point du questionnaire ; revue de la synthèse des réponses et des recommandations ; compte rendu fait par

le Président du Comité au Conseil d'Administration (septembre 2012, janvier 2013).

Le Comité a également étudié la situation personnelle de chaque membre du Conseil d'Administration au regard des critères d'indépendance définis dans le règlement intérieur. Dans ce contexte, il a examiné en particulier le tableau récapitulatif des flux (achats et ventes) intervenus au cours de l'exercice écoulé entre les sociétés du groupe Air Liquide d'une part et les sociétés du Groupe au sein duquel un Administrateur d'Air Liquide (ou candidat proposé à ces fonctions) détient également un mandat social ou exerce des fonctions. Il a formulé ses recommandations au Conseil (janvier).

Enfin, en début d'exercice, le Comité a passé en revue les pratiques suivies par la Société au regard (i) des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et (ii) des recommandations du Rapport annuel de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise. Il a formulé ses recommandations. Il a examiné le projet du présent Rapport et recommandé son approbation par le Conseil d'Administration (janvier 2013).

En 2012, le Comité n'a pas eu à connaître de situation de conflit entre les Administrateurs indépendants et le Président-Directeur Général.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé, au 31 décembre 2012, de quatre membres : Cornelis van Lede, Président du Comité, Alain Joly, Thierry Desmarest et Jean-Paul Agon. Le Comité comprend trois membres indépendants sur quatre. Le Président est indépendant.

Composition et missions définies par le règlement intérieur

Le Comité des rémunérations doit être composé de trois à cinq membres du Conseil d'Administration majoritairement indépendants. Le Président-Directeur Général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à son cas personnel. Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Les conclusions des réunions sont présentées par le Président du Comité pour débat et décision au Conseil lors de la réunion suivante de ce dernier.

Mission

Aux termes du règlement intérieur, le Comité des rémunérations a pour mission :

- « d'examiner la performance et l'ensemble des éléments composant la rémunération y compris *stock options*, ou autres moyens de rémunération différée, retraite et de façon générale conditions d'emploi du Président-Directeur Général ou du Président et du Directeur Général ainsi que des Directeurs Généraux Délégués et de faire les recommandations correspondantes au Conseil d'Administration ;
- de proposer, le cas échéant, les rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- d'examiner la politique de rémunération et de retraite appliquée aux cadres dirigeants et notamment au Comité Exécutif ;
- d'examiner les propositions de la Direction Générale concernant les attributions de *stock options*, et autres systèmes d'intéressement liés au cours de l'action aux autres collaborateurs du Groupe et de proposer au Conseil d'Administration leur attribution ;
- d'examiner et de proposer au Conseil d'Administration la répartition entre les Administrateurs des jetons de présence.

Il peut, en cas de besoin, demander l'aide d'experts extérieurs, la Société devant alors lui accorder les moyens financiers correspondants. »

Travaux du Comité des rémunérations en 2012

Le Comité des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2012 avec un taux de présence, effective ou par téléphone, de 87,5 % de ses membres.

Le Comité a formulé des propositions en vue de la fixation par le Conseil de la part variable des membres de la Direction Générale relative à l'exercice achevé en fonction de l'évolution des résultats et de l'appréciation de la performance individuelle. Il a formulé des recommandations concernant la rémunération fixe et les formules encadrant la rémunération variable des membres de la Direction Générale applicables au nouvel exercice (voir détails sur tous ces points dans la section sur les rémunérations en page 137). Le Président-Directeur Général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à son cas personnel. En Conseil, les comptes rendus du Comité des rémunérations sont faits par le Président du Comité.

Le Comité a vérifié l'application du dispositif d'association des salariés aux résultats de l'entreprise en application de la loi sur les revenus du travail de décembre 2008 (septembre) et revu le calendrier des opérations de souscription salariés en vue d'une nouvelle opération en 2013.

Le Comité a examiné les éléments de la politique d'incitation à long terme et formulé des recommandations d'évolution (mars). Le Comité a recommandé à sa réunion de septembre, (i) le plan 2012 d'Attribution conditionnelle d'actions aux salariés (ACAS) en proposant les critères de performance conditionnant l'attribution définitive desdites actions, et (ii) le plan 2012 d'options de souscription d'actions (voir partie correspondante dans la section sur les rémunérations – page 142).

Le Comité a recommandé que les Attributions Conditionnelles d'Actions puissent être ouvertes aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux de la Société (octobre). Il a revu les projets de résolution soumis à l'Assemblée Générale du 7 mai 2013 visant à renouveler les autorisations d'émettre des *stock options* et de procéder à des Attributions Conditionnelles d'Actions.

Le Comité a étudié les régimes de retraite en vigueur dans le Groupe et recommandé des évolutions (janvier, mars, septembre, octobre).

Le Comité a formulé des recommandations concernant le niveau des jetons de présence à attribuer au titre de l'exercice 2012 dans le cadre du montant global autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires (septembre).

Ces travaux sont exposés dans la section sur les rémunérations ci-après. Après examen, le Comité a recommandé l'approbation de cette section par le Conseil d'Administration.

En début d'exercice, le Comité a passé en revue les pratiques suivies par la Société au regard (i) des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF relatives aux rémunérations et (ii) des recommandations du Rapport annuel de l'AMF concernant la rémunération des dirigeants des sociétés cotées et formulé ses recommandations (janvier).

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux articles 5 à 10 et 18 et 19 des statuts de la Société (reproduits en pages 315 à 322 du présent Document de référence).

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce en page 326 du présent Document de référence.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le Président-Directeur Général a mandaté le Directeur du Contrôle Général pour rassembler les éléments constitutifs du présent Rapport qui a été établi en intégrant les contributions de plusieurs Directions (notamment Finance et Contrôle de gestion, Contrôle Général, Juridique, Sécurité et Système Industriel...).

Le présent Rapport a été communiqué aux Commissaires aux comptes et soumis à la Direction Générale qui le juge conforme aux dispositifs existants dans le Groupe. Sur recommandation du Comité d'audit et des comptes, le Conseil d'Administration l'a approuvé.

Ce Rapport s'appuie sur le « cadre de référence » sur les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, établi sous l'égide de l'AMF.

Dans la continuité des actions menées en 2011, plus de 70 entités significatives du Groupe (représentant plus de 90 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) ont évalué en 2012 le niveau d'adéquation de leur dispositif de contrôle interne au regard du cadre de référence. Ces entités ont également mis en œuvre des actions visant à améliorer l'étendue et la traçabilité des contrôles opératoires. Des audits ont été conduits de manière coordonnée entre la Direction du Contrôle Général et les Commissaires aux comptes, pour vérifier la bonne mise en œuvre de ces actions. La Direction du Contrôle Général et la Direction Finance et Contrôle de gestion ont rendu compte de la progression de ces actions à la Direction Générale.

OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

En complément des Principes d'action qui réaffirment les valeurs du Groupe pour chaque grand domaine (actionnaires, clients, collaborateurs...), les politiques du Groupe sont regroupées dans un document de référence global, le BLUEBOOK, accessible aux salariés sur l'Intranet. Elles forment ainsi un ensemble de Procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui doivent être mises en œuvre par chaque entité intégrée dans les comptes consolidés du Groupe.

Le BLUEBOOK constitue le socle du dispositif de contrôle interne du Groupe.

Le dispositif de contrôle interne vise à s'assurer que :

- les activités du Groupe et les comportements de ses membres :
 - se conforment aux lois et règlements, aux normes internes et bonnes pratiques applicables,
 - s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par la Société notamment en matière de politique de prévention et de maîtrise des risques,
 - concourent à la préservation des actifs du Groupe ;

- les éléments d'informations financières et comptables communiqués tant en interne qu'en externe reflètent avec sincérité la situation et l'activité du Groupe et sont conformes aux normes comptables en vigueur.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne du Groupe doit contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système « d'assurance », il ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

Le Groupe a poursuivi en 2012 les efforts engagés visant à améliorer la qualité de son dispositif de contrôle interne avec notamment :

- l'enrichissement du BLUEBOOK dans différents domaines (responsabilité sociale et environnementale, industriel, ressources humaines, contrôle de gestion, gestion de crise, communication, achats et propriété intellectuelle) ;
- l'émission de Procédures spécifiques à l'activité Santé qui s'inscrivent dans le programme anti-corruption déjà déployé dans les activités Ingénierie & Construction puis dans les activités Gaz Industriels du Groupe. Ces procédures seront déployées et complétées par des formations en 2013 ;
- le renforcement de la sécurité dans certains éléments clés des systèmes d'information et l'identification des applications à protéger en priorité, dans le cadre d'un programme pluriannuel piloté par la Direction de la Sûreté Numérique nouvellement créée ;
- la poursuite sur un périmètre élargi de l'homogénéisation des méthodes, outils et calendriers pour l'évaluation des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques initiée en 2011 dans un souci de simplification.

ORGANISATION

L'organisation du Groupe se déploie dans un contexte de très grande continuité dans la stratégie dont le principal moteur est la croissance interne des activités.

Cette stratégie est relayée par une gestion qui s'appuie sur des objectifs à moyen terme déclinés par métiers, et par un pilotage des activités orienté autour d'objectifs budgétaires annuels déclinés jusqu'au plan individuel.

L'organisation s'appuie sur :

- des **entités** qui assurent la gestion opérationnelle de leurs activités dans les pays où le Groupe est implanté ;
- des **zones géographiques** qui supervisent et suivent la performance des entités sous leur responsabilité et qui veillent également à la bonne mise en œuvre de la stratégie et au maintien des grands équilibres financiers ;

■ des **Branches d'activités mondiales** qui :

- proposent les objectifs stratégiques à moyen terme des activités qu'elles représentent, soumis à la Direction Générale,
- ont la responsabilité du Marketing, de la Politique Industrielle, et de la bonne adéquation des compétences à leur domaine d'activité,
- président les séances des Comités ressources et investissements (RIC) qui décident des investissements et ressources nécessaires présentés par les zones géographiques.

Cette organisation est complétée par des fonctions Holding et Groupe qui recouvrent en particulier les trois fonctions de contrôle clés rapportant de façon indépendante à la Direction Générale :

■ la **Direction Finance et Contrôle de gestion**, qui est responsable :

- de la fiabilité des informations financières et comptables,
- de la gestion des risques financiers du Groupe,
- de la formalisation et du suivi des objectifs du Groupe par le contrôle de gestion à partir des données financières produites par les équipes comptables et des analyses réalisées par les équipes financières des différentes entités ;

■ la **Direction du Contrôle Général** qui :

- apporte expertise et assistance aux entités dans la démarche de maîtrise des risques (décrite ci-dessous), et en élabore une synthèse Groupe,
- vérifie la bonne application des Procédures de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre des audits qu'elle réalise selon un programme présenté au préalable au Comité d'audit et des comptes du Groupe. Ce programme, établi en s'appuyant sur l'analyse des risques, fait l'objet d'un suivi régulier de ce même Comité d'audit et des comptes. Les rapports d'audit sont systématiquement suivis de plans d'actions correctifs, supervisés par un membre du Comité Exécutif. Ces rapports et leur suivi font également l'objet de communication et d'échanges périodiques avec les Commissaires aux comptes,
- aide les entités du Groupe à veiller au respect des valeurs éthiques du Groupe notamment pour les actions de formation et de sensibilisation, ainsi que pour le traitement des cas de fraudes et déviations,
- guide, à travers la Direction de la Sûreté Numérique nouvellement créée et qui lui est rattachée, les entités du Groupe dans l'identification et la protection de leurs données et applications informatiques (définitions de règles, expertise et conseil dans le déploiement, contrôle de la bonne mise en œuvre) ;

- la **Direction Juridique** qui identifie les risques juridiques, émet des guides et codes internes et veille à leur bonne application. Elle suit l'évolution des principaux litiges. Elle gère les assurances.

Enfin, cette organisation s'appuie sur un système de pouvoirs et de délégations de la Direction Générale :

- aux membres du Comité Exécutif et aux responsables de certains départements et services pour définir leur pouvoir d'engagements et de paiements sur les opérations commerciales (de ventes ou d'achats) ;
- à certains responsables d'entités ou de sites en France pour assurer la prévention et la maîtrise des risques industriels en matière d'hygiène et de sécurité ;
- à certains responsables financiers pour assurer la sécurité des transactions et des flux financiers.

Les dirigeants des différentes filiales du Groupe exercent leurs responsabilités sous le contrôle des Conseils d'Administration et dans le respect des lois et règlements applicables dans les pays où ils opèrent.

GESTION DES RISQUES

Pour assurer la pérennité dans le développement de ses activités, le Groupe doit veiller en permanence à la prévention et à la bonne maîtrise des risques (principalement industriels et financiers) auxquels il est exposé.

Dans ses métiers, la maîtrise des risques industriels doit s'appuyer sur une constante priorité en matière de sécurité et sur une recherche permanente de la fiabilité des installations.

La maîtrise des risques financiers requiert un contrôle strict des investissements ainsi qu'une gestion financière et comptable prudente et rigoureuse.

La démarche de maîtrise des risques qui est formalisée depuis 2009 vise à assurer :

- l'identification régulière des différents types de risques (industriels, financiers et autres) encourus par le Groupe dans l'exercice de ses activités, évalués selon un double critère du dommage potentiel et de la probabilité d'occurrence ;
- l'évaluation du niveau de maîtrise des risques selon une échelle commune eu égard à la qualité des politiques, des organisations, des processus et des contrôles en place ;
- l'avancement des principaux plans d'action pour limiter ces risques, en focalisant le suivi sur un nombre limité de priorités.

Ce processus de Maîtrise des Risques en trois volets (cartographie, niveaux de maîtrise, plans de mitigation) est désormais en place dans le Groupe et couvre plus de 70 entités représentant plus de 90 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Au sein de la Direction du Contrôle Général, la Direction Maîtrise des Risques anime cette démarche en s'appuyant sur :

- des ressources dédiées par les zones géographiques et Branches d'activités pour d'une part piloter la démarche dans leurs périmètres respectifs de responsabilité (et sous la surveillance des Conseils d'Administration des entités concernées), et d'autre part donner une synthèse « zone ou Branche d'activité » ;
- les travaux des membres du Comité des risques qu'elle anime. Ce Comité réunit les grandes fonctions support du Groupe qui apportent leur expertise ^(a) aux zones et Branches d'activités. Il se tient deux fois par an sous la présidence de la Direction Générale pour d'une part rendre compte de la progression des actions engagées, notamment sur les priorités retenues, et d'autre part pour établir une synthèse Groupe de la maîtrise des risques.

Le Comité d'audit et des comptes revoit la maîtrise des risques dans le Groupe à partir des présentations qui lui sont faites :

- sur l'avancement de la démarche (présentation annuelle) ;
- sur chaque grand système de maîtrise des risques selon un programme pluriannuel défini en fonction des enjeux ;
- sur les synthèses d'audit interne de ces systèmes de maîtrise des risques.

En complément, le Conseil d'Administration garde toute faculté pour se faire également présenter directement certains systèmes de maîtrise des risques.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Les activités de contrôle visent à s'assurer de la bonne mise en œuvre et du respect des Procédures de contrôle interne, et s'appuient notamment sur un pilotage très strict des investissements du Groupe avec :

- un examen détaillé et centralisé (au-delà de certains seuils) des demandes d'investissements et des engagements contractuels à moyen et long terme qui peuvent y être associés ;
- un contrôle des décisions d'investissements assuré par un système de suivi des autorisations accordées ;
- une revue comparative, pré- et post-réalisation, de la rentabilité de certains investissements significatifs ainsi que l'obligation pour les filiales de reporter tout dépassement de budget et de mettre en œuvre les actions correctives visant à préserver la rentabilité des investissements concernés.

Les principales Procédures de contrôle interne et de gestion des risques établies et diffusées par la Société dans le BLUEBOOK ont pour objet :

1. D'assurer la sécurité des personnels, produits et installations ainsi que la fiabilité des opérations dans le respect des lois et règlements, pour prévenir les accidents.

Pour ce faire, la Société dispose d'un système de gestion industriel (« IMS ») qui s'appuie sur :

- la responsabilisation des Directions des différentes entités du Groupe dans la mise en œuvre de ce système ;
- l'émission de procédures clés d'organisation et de gestion visant à assurer :
 - la conformité aux réglementations,
 - la maîtrise de la conception,
 - la maîtrise des risques industriels,
 - la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
 - la formation et l'habilitation du personnel,
 - la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance,
 - la gestion des achats industriels,
 - la gestion des modifications,
 - l'analyse et le traitement des incidents et accidents,
 - le contrôle de l'efficacité du système par des audits et des revues de Direction ;
- des standards techniques partagés dans les entités du Groupe.

La base documentaire de l'IMS fait l'objet d'une mise à jour et d'un enrichissement permanents.

La **Direction Sécurité et Système Industriel** et les **Directions Industrielles des Branches d'activités mondiales** concernées animent et contrôlent cette politique en s'appuyant notamment sur :

- des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes au travers de formations spécifiques et par la diffusion mensuelle d'un bulletin de communication sécurité disponible sur l'Intranet du Groupe ;
- différents tableaux de bord permettant de suivre la performance en matière de sécurité et de fiabilité des opérations, ainsi que le déploiement de certains standards clés du Groupe ;
- des audits de processus conduits par la Direction Sécurité et Système Industriel pour vérifier les conditions de mise en œuvre et la conformité des opérations aux exigences de l'IMS ;
- des audits techniques conduits par les Directions Industrielles pour s'assurer de la conformité des opérations aux règles de sécurité et règles techniques du Groupe.

(a) Directions Juridique, Finance et Contrôle de gestion, de la Communication, de la Sécurité et Système Industriel, des Ressources Humaines et du Contrôle Général.

L'évolution des performances sécurité et du degré de conformité des opérations aux exigences d'IMS fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité Exécutif.

2. D'assurer la maîtrise des achats d'énergie, notamment en termes de disponibilité et d'adossement sur les engagements du Groupe envers ses clients.

Pour ce faire, la politique de gestion de l'énergie définit les règles en matière d'achats d'énergie et les processus de décision qui y sont associés. Le Comité Groupe Enrisk revoit les stratégies d'achat des entités, valide les engagements les plus significatifs qui lui sont soumis et s'assure de la bonne application des politiques concernées.

Chaque mois, ce Comité Groupe Enrisk réunit notamment le Directeur de la Branche d'Activité Mondiale Grande Industrie, le Directeur du Groupe Énergie, et le Directeur Financier Adjoint du Groupe.

Les comptes rendus du Comité sont communiqués à la Direction Générale.

3. D'assurer la protection des données et des applications informatiques du Groupe.

Les éléments de protection de l'information sont définis d'une part dans la Procédure « *Group Information Protection* » qui précise les règles fondamentales à mettre en place dans chaque entité du Groupe, pour assurer la protection des données, des applications et des éléments critiques d'infrastructure informatique, et d'autre part dans un code spécifique formalisant les principes clés à respecter par tous les utilisateurs.

La Direction de la Sûreté Numérique, nouvellement créée et rattachée à la Direction du Contrôle Général, s'appuie sur des ressources dédiées par les zones, lignes de métier et entités, pour animer et contrôler le déploiement de cette procédure et de ce code, en interaction avec la Direction Informatique.

Ces actions ont permis de renforcer la sécurité dans certains éléments clés des systèmes d'information.

4. D'assurer le développement des compétences et des talents dans le Groupe.

À cette fin, la politique de Ressources Humaines définit les principales règles ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs dans leur mise en œuvre notamment pour :

- l'acquisition des compétences nécessaires ;
- l'accompagnement des salariés dans leur développement personnel ;
- la mesure et la reconnaissance des performances et des contributions.

5. D'assurer dans le Groupe le respect des lois, règlements et règles de gestion internes notamment aux plans juridique et de la propriété intellectuelle.

■ Au plan juridique avec la politique juridique Groupe, qui intègre :

- une procédure Groupe relative aux Pouvoirs (limitations et délégations) à l'usage des entités du Groupe,
- une procédure Groupe, sur la gouvernance des filiales (Conseils d'Administration),
- un Guide des Assurances destiné à l'ensemble des entités du Groupe,
- des instructions et codes Groupe en matière de bon comportement pour le respect du droit de la concurrence (dont Europe, États-Unis), suivis de réunions de conformité au droit de la concurrence tenues dans plusieurs entités en Europe et Amérique du Nord en 2012,
- un Code Groupe rappelant les règles de bon comportement pour prévenir le risque de corruption, et des procédures associées, suivis de réunions de formation dans les activités Ingénierie et Construction, Gaz et Services,
- d'une notice, précisant les règles à respecter pour assurer la prévention du délit d'initié,
- différents guides contractuels (pour la Grande Industrie, l'Ingénierie et la Construction, l'Industriel Marchand, l'Électronique, et les Financements) ou de conduite (pour la Santé).

■ Au plan de la propriété intellectuelle avec une politique Groupe et des procédures visant à :

- assurer le respect par Air Liquide des brevets valides des tiers dans ces différents domaines d'activités,
- assurer la protection du patrimoine intellectuel du Groupe, en protégeant les inventions, les designs, et les marques du Groupe à partir de leur identification (sur base déclarative) et en favorisant la reconnaissance des inventeurs.

Pour ce faire, la Société s'appuie sur une Direction de la Propriété Intellectuelle, constituée de professionnels, localisés au siège et dans les principaux pays.

6. De gérer et minimiser les risques financiers.

La gouvernance en matière de décision financière est assurée par les Comités financiers qui traitent pour l'un des questions de stratégie de financement, et pour l'autre des modalités pratiques de mise en œuvre de la politique financière.

La Société a défini et revoit régulièrement les termes des procédures financières du Groupe qui interdisent toute opération spéculative en particulier sur les instruments financiers. Les procédures ont été réunies dans une politique financière Groupe. Ces procédures précisent les principes et modalités de gestion des risques financiers auxquels l'expose son activité, notamment pour :

- les risques de liquidité : la Société a défini des règles visant à assurer pour le Groupe des niveaux de « confirmation » et de diversification (par nature et par maturité) de toute source de financement externe. Afin de limiter le montant annuel à refinancer, le Groupe répartit dans le temps les échéances de remboursement de sa dette court et long terme ;
- les risques de contrepartie : la Société a défini des règles pour s'assurer du niveau de diversification et de solidité des contreparties financières du Groupe (limites d'engagements / *rating minimum*) ;
- le risque de taux d'intérêt : la Société a défini des modalités de couverture centralisée des taux d'intérêt par grande devise d'endettement (principalement EUR, USD, JPY) qui représentent 75 % de l'endettement net total) avec :
 - le choix des outils autorisés,
 - les processus de décision des couvertures,
 - les modalités d'exécution des transactions.

Pour les autres devises d'endettement, des règles ont été définies afin d'assurer que l'exécution décentralisée des couvertures du risque de taux est conforme aux objectifs du Groupe ;

- le risque de change : la Société a défini les modalités de couverture pour ses principaux risques de change, qu'ils soient portés par les holdings ou les entités opérationnelles, en matière d'instruments de couverture autorisés, de processus de décision et d'exécution des transactions.

Ces dispositifs sont complétés par des règles de gestion de la trésorerie adaptées aux situations locales, qui ont notamment pour objectif d'assurer la sécurité des transactions et d'optimiser la gestion de la liquidité (prévisions d'encaissements/décaissements...).

L'application de cette politique financière est contrôlée par la Direction Finance et Contrôle de gestion. Pour ce faire, elle s'appuie d'une part sur la centralisation de certaines transactions qu'elle exécute directement (financements et gestion du risque de taux associé, couvertures sur le risque de change), et d'autre part sur la consolidation des *reportings* qui lui sont adressés par les différentes entités du Groupe, mensuellement ou trimestriellement selon les natures de risques.

7. D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables.

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables qu'il produit, le Groupe s'appuie principalement sur un ensemble de principes et de normes comptables, et sur un système de *reporting* comptable et de gestion cohérent, dont les données sont uniques et alimentent à la fois la consolidation globale du Groupe et les analyses par entité sous la responsabilité de Directions indépendantes, qui reportent à la Direction Finance et Contrôle de gestion.

Le manuel comptable Groupe, intégré à la politique financière du Groupe, définit les principales règles comptables et méthodes de consolidation applicables, et précise les formats de remontée d'informations financières et comptables. Ce manuel est régulièrement mis à jour par la Direction Finance et Contrôle de gestion avec l'évolution des normes IFRS ou de leurs interprétations.

Les *reportings* de gestion et les *reportings* comptables sont établis sous la responsabilité de départements indépendants mais interactifs selon des principes et méthodes identiques :

- l'indépendance permet d'enrichir les informations et analyses à partir d'indicateurs et de données complémentaires, notamment celles liées à des caractéristiques spécifiques de chaque activité ;
- l'interactivité des organisations permet de mieux contrôler la fiabilité des informations grâce à des rapprochements systématiques et réguliers des données.

Les *reportings* recouvrent principalement :

- l'état mensuel de gestion dit « *flash* mensuel » qui détaille certains éléments du chiffre d'affaires et les principaux indicateurs financiers : compte de résultat, autofinancement, endettement net et montant des investissements accordés et engagés ;
- l'état trimestriel dit « de gestion » qui détaille les éléments principaux du compte de résultat, du bilan et du tableau des flux de trésorerie ;
- l'état trimestriel « d'analyse de la variance » qui permet d'analyser les différentes composantes de l'évolution du résultat opérationnel courant.

Ces trois documents sont établis par chaque entité de gestion selon un planning annuel préalablement défini.

Ils sont systématiquement accompagnés de commentaires d'activité établis par le Directeur et le responsable du contrôle de gestion de l'entité, et sont consolidés au niveau du Groupe avec un détail par zone géographique et par activité ;

■ l'état trimestriel de consolidation comptable est établi par chaque filiale, qui doit également reporter semestriellement ses engagements hors bilan en détaillant :

- les achats d'énergie,
- les garanties et cautions financières,
- tout autre engagement contractuel, en particulier les informations relatives aux locations simples.

Les états mensuels et les états de consolidation comptable sont envoyés au service central de consolidation. Ce service élabore les données consolidées et travaille en liaison avec le département Contrôle de Gestion qui a pour mission d'analyser et de commenter les résultats, d'identifier et d'expliquer les écarts avec les prévisions, et de réactualiser ces prévisions.

Dans le cadre des réunions mensuelles de Direction Générale, une projection sur le reste de l'année en cours est systématiquement présentée par la Direction Finance et Contrôle de gestion afin d'identifier le cas échéant les écarts par rapport aux objectifs de l'année et de prendre les mesures nécessaires.

La Direction Finance et Contrôle de gestion s'assure par ses contrôles réguliers de la bonne application des principes et méthodes comptables dans les différentes entités du Groupe. Les normes comptables les plus complexes, notamment celles relatives aux avantages du personnel (IAS 19) et aux instruments financiers dérivés (IAS 32/39, IFRS 7) font l'objet de contrôles renforcés ou d'un traitement direct par la Direction Finance et Contrôle de gestion.

Elle s'appuie également sur les audits réalisés par la Direction du Contrôle Général avec laquelle elle communique régulièrement.

La qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent également sur des systèmes d'information de plus en plus intégrés (type ERP), sur un progiciel de consolidation Groupe et sur un progiciel de trésorerie.

Un projet a été lancé avec l'objectif de renforcer l'harmonisation des modèles et des systèmes financiers du Groupe, en s'appuyant sur la définition d'un modèle de référence comptable et financier adapté aux différents métiers du Groupe.

SURVEILLANCE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

Le Conseil d'Administration exerce son contrôle sur la gestion du Groupe en s'appuyant sur les rapports trimestriels d'activités de la Direction Générale qui lui sont communiqués et sur les travaux du Comité d'audit et des comptes, selon des modalités et principes déjà décrits (comptes rendus, rapports...).

La Direction Générale exerce son contrôle sur la gestion des risques notamment, dans le cadre des réunions mensuelles qu'elle tient autour du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Directeur Général Adjoint assistés du Directeur Finance et Contrôle de gestion, et du Directeur Juridique qui en assure également le secrétariat. Elle s'appuie également sur les *reportings* existants et sur :

- les réunions du Comité Exécutif, avec en particulier les comptes rendus de la Direction Sécurité et Système Industriel sur la performance du Groupe en matière de sécurité et sur l'avancement des actions engagées ;
- les réunions du Comité des risques ;
- les réunions des Comités ressources et investissements ;
- les travaux de la Direction Finance et Contrôle de gestion, et de la Direction du Contrôle Général qui lui sont directement rattachées ;
- les réunions des Comités financiers qui pilotent la politique financière du Groupe.

Ces dispositifs de contrôle s'enrichissent d'une implication des Directions d'entités et du Comité Exécutif dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'amélioration nécessaires au renforcement de la qualité du contrôle interne.

Le Comité des risques

Ce Comité réunit les grandes fonctions support du Groupe : Directions Juridique, Finance et Contrôle de gestion, de la Communication, de la Sécurité et Système Industriel, des Ressources Humaines et du Contrôle Général.

Il a pour mission d'apporter diagnostic et expertise aux zones géographiques et Branches d'activités qui doivent mettre en œuvre et animer la démarche de maîtrise des risques dans leurs périmètres de responsabilité respectifs.

Il se tient deux fois par an sous la présidence de la Direction Générale pour d'une part rendre compte de la progression des actions engagées notamment sur les priorités retenues, et d'autre part pour établir une synthèse Groupe de la maîtrise des risques.

Les Comités financiers

Le Comité financier stratégique

Ce Comité a pour mission de contrôler la bonne application de la politique financière du Groupe, de valider les propositions et orientations de gestion financière qui lui sont soumises, et de valider les règles de politique financière du Groupe qu'il revoit régulièrement.

Il réunit, sous l'autorité du Président-Directeur Général, le Directeur Finance et Contrôle de gestion du Groupe, le Directeur du *Corporate Finance* et M&A ainsi que le Directeur de la Trésorerie et des Financements Groupe.

Ce Comité se réunit au minimum trois fois par an et sur demande en cas de besoin.

Le Comité financier opérationnel

Ce Comité a pour mission de prendre les décisions courantes de gestion financière du Groupe, de formuler des propositions d'opérations structurantes au Comité financier stratégique, et d'assurer leur mise en œuvre lorsqu'elles sont validées.

Il réunit le Directeur Finance et Contrôle de gestion du Groupe, le Directeur du *Corporate Finance* et M&A ainsi que le Directeur de la Trésorerie et des Financements Groupe, assisté d'un Secrétaire du Comité.

Ce Comité se réunit toutes les quatre à six semaines, et les comptes rendus de ces réunions sont adressés au Président-Directeur Général.

Les Comités ressources et investissements

Ces comités ont pour mission d'évaluer et de valider les demandes d'investissements qui leur sont soumises ainsi que les engagements contractuels à moyen et long terme et les besoins en ressources humaines qui peuvent y être associés.

Ils se tiennent une à deux fois par mois pour chacune des Branches d'activités (Grande Industrie, Industriel Marchand, Électronique et Santé), ainsi que plusieurs fois par an pour les activités technologiques (Recherche et Développement, Hautes Technologies, Ingénierie et Construction, Technologies de l'Information).

En 2011, la tenue de ces Comités s'est élargie aux activités de Soudage/Plongée.

Chaque séance du Comité est présidée par le membre du Comité Exécutif en charge de l'activité concernée, et réunit les Directeurs de l'activité et des zones concernés par l'investissement, ainsi que les représentants de la Direction Finance et Contrôle de gestion du Groupe.

Les décisions de ces Comités sont examinées dans le cadre des réunions de Direction Générale.

> RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE L'AIR LIQUIDE S.A.

(en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce)

La présente section a été approuvée par le Conseil d'Administration du 13 février 2013, sur recommandation du Comité des rémunérations. Elle inclut sur renvoi certaines sections relevant du Rapport du Président, regroupées ici dans un souci de clarté et de meilleure compréhension.

Les informations figurant dans le présent document tiennent compte des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF (avril 2010) et de la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux du 22 décembre 2008.

Le Conseil détermine la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux. Celle-ci est fondée sur la pertinence et la stabilité des critères de performance, permettant de développer une vision de long terme garantissant l'intérêt de l'entreprise et des actionnaires. Elle comporte :

- un **élément court terme** systématiquement comparé aux pratiques d'autres sociétés équivalentes, et composé d'une part fixe et d'une part variable. Les critères de la part fixe et de la part variable sont détaillés ci-après ;
- un **élément d'incitation à long terme** constitué par l'attribution d'options de souscription d'actions entièrement soumises à conditions de performance depuis 2009 et à une obligation de détention d'actions depuis le plan du 9 mai 2007 ; il est proposé qu'à compter de 2013 les Attributions Conditionnelles d'Actions (ACAS) puissent bénéficier également aux dirigeants membres du Comité Exécutif et dirigeants mandataires sociaux ;
- **d'autres conditions attachées à l'exercice des mandats** des dirigeants.

Benoît Potier, en qualité de Président-Directeur-Général, et Pierre Dufour, en qualité de Directeur Général Délégué et salarié, bénéficient :

- (i) des **régimes de retraite** applicables aux cadres supérieurs et dirigeants qui se composent pour partie de régimes à cotisations définies et pour partie d'un régime à prestations définies. Les détails relatifs à ces régimes de retraite et en particulier à l'évolution du régime à cotisations définies cadres

dirigeants qui a été fermé au-delà d'un certain niveau de rémunération figurent ci-après ;

- (ii) d'un **régime collectif d'assurance-vie** qui à coût inchangé pour l'entreprise a été mis en place dans un souci de bonne gestion (voir ci-après) ;
- (iii) du **régime de prévoyance** applicable aux cadres supérieurs ;
- (iv) d'**engagements d'indemnités** dans certains **cas de cessation de fonctions** à l'initiative de la Société et sous réserve de conditions de performance conformément à la loi « TEPA » du 21 août 2007.

Benoît Potier dont le contrat de travail a été résilié le 5 mai 2010, bénéficie de **l'assurance chômage des chefs et dirigeants** d'entreprise. Il bénéficiait également du droit, le cas échéant, de percevoir une **indemnité compensatrice de perte de retraite**, sous conditions de performance, dans le cadre d'un régime transitoire approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010 dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés. Cet engagement a pris fin en 2012 le jour des 55 ans de Benoît Potier.

Le descriptif complet des engagements court et long termes et des engagements liés à la cessation de fonctions est détaillé ci-après. Lorsque ces engagements sont soumis à la procédure des conventions et engagements réglementés, ils figurent également dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en page 298.

Pour déterminer l'ensemble des différents éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration s'efforce de prendre en compte les principes d'exhaustivité, équilibre, *benchmark*, cohérence, lisibilité et mesure recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et s'appuie notamment sur plusieurs études extérieures, l'intérêt des actionnaires dans l'attente de performance régulière et la motivation des dirigeants concernés.

Conformément au Code précité, les éléments de rémunération des mandataires sociaux sont rendus publics après la réunion du Conseil au cours de laquelle ils sont arrêtés. Pour la synthèse de l'application du Code, voir tableau page 149.

Avantages court terme

DIRECTION GÉNÉRALE

Montants versés au cours des exercices 2010, 2011 et 2012

Le tableau 1 ci-dessous présente une synthèse de tous les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux correspondant aux exercices 2010, 2011 et 2012. Ces éléments sont ensuite plus amplement détaillés dans les tableaux suivants.

Tableau 1 – Synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2011	2012
Benoît Potier			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 660	2 700	2 743
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	1 302	1 610	1 660
TOTAL	3 962	4 310	4 403
Pierre Dufour			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 336	1 357	1 371,3
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	739	915	943
TOTAL	2 075	2 272	2 314,3

La rémunération annuelle brute globale avant impôts de chacun des dirigeants mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A. versée par la Société (et toute société du Groupe), au titre de son mandat social pour le Président-Directeur Général et au titre tant de ses fonctions salariées, que de ses fonctions de mandataire social pour le Directeur Général Délégué, y compris les avantages en nature, s'élève, au cours des exercices 2010, 2011 et 2012, aux montants indiqués dans le tableau 2 ci-après :

Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.

Tableau 2 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2010		2011		2012	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Benoît Potier – Président-Directeur Général ^{(a) (b)}						
■ rémunération fixe	1 060	1 097	1 060	1 060	1 080	1 080
<i>dont jetons de présence</i>	0	37	0	0	0	0
■ rémunération variable	1 590	1 171	1 630	1 590	1 653	1 630
■ avantages en nature	10	10	10	10	10	10
TOTAL	2 660	2 278	2 700	2 660	2 743	2 720
Pierre Dufour – Directeur Général Délégué ^{(b) (c)}						
■ rémunération fixe	600	600	620	620	627,5	627,5
<i>dont jetons de présence</i>	-	-	0	0	0	0
■ rémunération variable	720	498	720	720	726,8	720
■ avantages en nature	16	16	17	17	17	17
TOTAL	1 336	1 114	1 357	1 357	1 371,3	1 364

(a) Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, Benoît Potier a démissionné de son contrat de travail lors du renouvellement de ses mandats d'Administrateur et de Président-Directeur Général en mai 2010. Benoît Potier perçoit la totalité de sa rémunération au titre de son mandat social.

(b) Durant l'année 2012, la Société a versé à des organismes extérieurs, au bénéfice de Benoît Potier et Pierre Dufour, au titre des régimes supplémentaires de retraite à cotisations définies (respectivement 84 570 euros et 84 570 euros), au titre du contrat collectif d'assurance-vie (respectivement 113 126 euros et 113 126 euros) et au titre du régime additionnel de prévoyance (65 099 euros et 28 480 euros respectivement) la somme totale de 488 971 euros.

Ces régimes sont détaillés ci-après.

(c) Pour Pierre Dufour, le montant inclut la rémunération due au titre du contrat de travail.

Le Directeur Général Délégué a été nommé fin 2007. La révision de sa rémunération fixe a été étalée sur plusieurs années. Elle se justifie par la prise en charge de nouvelles responsabilités à partir du 1^{er} janvier 2010, d'une part, et par le souhait de limiter le préjudice occasionné par l'évolution à cette même date du régime de retraites des cadres dirigeants, d'autre part.

Pour 2013, les parts fixes et le pourcentage maximal part variable sur part fixe ont été déterminées comme suit :

Part fixe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Benoît Potier	Pierre Dufour
Part fixe ^(a)	1 100	635

(a) Pour Pierre Dufour, le montant inclut la rémunération due au titre du contrat de travail.

La part fixe demeure sans changement par rapport à ce qui avait été fixé au 1^{er} juillet 2012.

Pierre Dufour percevra sous forme d'avantage en nature une indemnité de logement de 250 000 euros en 2013, par une filiale du Groupe. Il a été mis fin, en décembre 2012, à la mise à disposition du logement de fonction dont bénéficiait Pierre Dufour.

Part variable :

Le poids des critères financiers et personnels dans la **formule** de pondération des différents éléments constituant la part variable demeure inchangé, de même que le pourcentage maximal **part variable** sur part fixe qui est établi comme suit, depuis le 1^{er} juillet 2012 :

	Benoît Potier	Pierre Dufour
Part variable maximale (<i>exprimée en % de la part fixe</i>)	170 %	130 %

Critères

- La **part fixe** est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et en référence aux pratiques de marché.
- La totalité de la **part variable** de la rémunération, due au titre d'un exercice, est payée l'exercice suivant, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale. Les critères, qui se composent de deux critères financiers et d'objectifs personnels, sont arrêtés par le Conseil d'Administration en début d'exercice en ligne avec les priorités stratégiques du Groupe et les résultats sont évalués, après la clôture de l'exercice, sur la base des états financiers consolidés de l'exercice approuvés en Assemblée Générale et de l'évaluation de la performance de chaque dirigeant mandataire social par le Conseil d'Administration.

Pour 2011, 2012 et 2013, les parts variables sont assises sur les critères financiers de (i) progression du bénéfice net par action (hors change et hors éléments exceptionnels significatifs) et de (ii) rentabilité après impôts des capitaux utilisés, dont le poids est nettement majoritaire.

Le niveau souhaité de réalisation pour ces critères quantitatifs est arrêté de manière précise par le Conseil d'Administration chaque année et s'appuie :

- sur un objectif de progression du BNPA fixé en cohérence avec les performances historiques ;
- sur une surperformance significative du ROCE par rapport au coût moyen pondéré du capital.

Il n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les parts variables sont également assises sur des objectifs personnels :

Pour 2011, les objectifs, communs aux deux dirigeants mandataires sociaux, étaient liés notamment aux investissements permettant de nourrir la croissance du

programme ALMA 2015 et comprenaient également des objectifs de Responsabilité sociale (identification d'indicateurs significatifs pour le Groupe).

Pour 2012, les objectifs, communs aux deux dirigeants mandataires sociaux, étaient liés notamment à la maîtrise des coûts, à la poursuite des investissements de croissance et de la politique d'innovation, à l'amélioration continue des objectifs de Responsabilité Sociétale et Environnementale, en particulier de sécurité et au développement des ressources humaines.

Pour 2012, la part variable pouvait atteindre au maximum pour le Président-Directeur Général 170 % et pour le Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} juillet 2012, 130 % de la partie fixe. Lors de sa réunion du 13 février 2013, le Conseil a procédé à l'évaluation de la performance des dirigeants mandataires sociaux. **Les résultats obtenus en 2012** et l'appréciation de la performance des dirigeants ont conduit le Conseil à fixer pour Benoît Potier et pour Pierre Dufour les rémunérations annuelles brutes totales (part fixe, part variable) au titre de 2012, en progression de l'ordre de + 1,6 % pour Benoît Potier et + 1 % pour Pierre Dufour par rapport à 2011, indiquées dans le tableau 2.

Pour 2013, les objectifs personnels seront liés notamment à la mise en place progressive de l'organisation centrée sur les marchés, la préservation des équilibres financiers, la poursuite des objectifs de RSE, en particulier de sécurité, et au développement des ressources humaines.

- Les **avantages en nature** versés au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux en 2012 comprennent, pour chacun des deux dirigeants mandataires sociaux, l'usage d'une voiture de fonction, les cotisations aux régimes supplémentaires de retraite, les cotisations au régime collectif d'assurance-vie, les cotisations au régime additionnel de prévoyance ainsi que :
 - pour Benoît Potier, les cotisations pour la garantie sociale des dirigeants d'entreprise ;
 - pour Pierre Dufour, la mise à disposition d'un logement de fonction jusqu'à la fin de l'année 2012.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Montants versés en 2011 et 2012

Le tableau 3 ci-dessous récapitule les jetons de présence (en l'absence de versement de toute autre rémunération exceptionnelle) perçus par les mandataires sociaux non dirigeants en 2011 et en 2012 ainsi que les montants des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2012 versés en 2013 :

Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations exceptionnelles perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

(en milliers d'euros)	Montants versés en 2011 au titre de l'exercice 2010	Montants versés en 2012 au titre de l'exercice 2011	Montants versés en 2013 au titre de l'exercice 2012
Alain Joly ^(c)	54	49	60
Thierry Desmarest ^(d)	57	59	74
Rolf Krebs ^(b)	74	71	8
Gérard de La Martinière ^(a)	79	76	88
Béatrice Majnoni d'Intignano	59	56	69
Cornelis van Lede ^(d)	82	75	90
Thierry Peugeot	43	40	65
Paul Skinner	66	71	76
Jean-Claude Bueno ^{(b) (c)}	43	40	18
Karen Katen	55	50	75
Jean-Paul Agon ^(e)	28	40	50
Sian Herbert-Jones ^(f)	-	29	53
TOTAL	640	656	726

(a) Les montants indiqués incluent un complément de 20 000 euros au titre de la Présidence du Comité d'audit et des comptes.

(b) Mandat ayant pris fin le 9 mai 2012.

(c) Par ailleurs, les montants bruts suivants ont été versés en 2012 à Alain Joly et Jean-Claude Bueno à titre de retraites en application du régime détaillé ci-après sous la rubrique « Anciens mandataires sociaux ; engagements de retraite » (en milliers d'euros) : Alain Joly : 1 188 et Jean-Claude Bueno : 355.

(d) Les montants indiqués incluent au prorata du nombre de séances présidées un complément de 10 000 euros au titre de la Présidence du Comité des nominations et de la gouvernance à compter de 2010 pour M. Desmarest et de 10 000 euros au titre de la Présidence du Comité des rémunérations à compter de 2010 pour M. van Lede.

(e) Mandat ayant débuté le 5 mai 2010.

(f) Mandat ayant débuté le 4 mai 2011.

Benoît Potier et Pierre Dufour ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'Administrateur.

Critères

Le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 à 800 000 euros par exercice.

La formule de répartition retenue par le Conseil d'Administration comporte une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion qui permet de prendre en compte la participation effective de chaque Administrateur aux travaux du Conseil et de ses comités. Pour l'exercice 2012, il a été décidé de porter la rémunération d'une participation à une réunion du Conseil d'Administration de

4 000 euros à 5 000 euros et la rémunération d'un déplacement intercontinental pour un Administrateur non résident de 3 000 euros à 5 000 euros ; les montants retenus se décomposent comme suit :

Rémunération fixe (pour un exercice complet)

- Chaque membre perçoit une part fixe annuelle fixée à 20 000 euros pour l'exercice 2012.
- Le Président du Comité d'audit et des comptes perçoit une rémunération fixe complémentaire annuelle de 20 000 euros.
- Chacun des Présidents du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité des rémunérations perçoit une rémunération fixe annuelle complémentaire de 10 000 euros.

Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.

Rémunération variable

La participation aux différentes réunions est rémunérée de la façon suivante :

■ 1 réunion du Conseil d'Administration	5 000 euros
■ 1 réunion du Comité d'audit et des comptes	4 000 euros
■ 1 réunion du Comité des nominations et de la gouvernance	1 500 euros

■ 1 réunion du Comité des rémunérations	1 500 euros
---	-------------

■ 1 déplacement pour un non-résident :

- en Europe	2 500 euros
- Intercontinental	5 000 euros

Une participation par téléphone est rémunérée pour moitié des montants forfaitaires prévus pour chaque réunion.

Les frais engagés par les non-résidents à l'occasion de leurs déplacements sont remboursés par la Société.

Stock options

OPTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Principes d'attribution : rappel

Les options attribuées par le Conseil tant aux dirigeants mandataires sociaux qu'aux collaborateurs constituent un facteur de motivation à long terme, aligné avec l'intérêt des actionnaires pour une création de valeur dans la durée.

L'attribution des options est examinée au regard de la totalité de la rémunération annuelle du dirigeant mandataire social en prenant en compte plusieurs études de marché extérieures et en veillant au respect de l'intérêt des actionnaires. L'attribution, examinée par le Comité des rémunérations en même temps que le plan d'attribution aux collaborateurs du Groupe et décidée par le Conseil d'Administration, s'effectue dans le cadre de plans annuels, arrêtés à des périodes préétablies à l'automne, sous forme d'options de souscription d'actions consenties sans décote.

Le règlement des plans est le même pour l'ensemble des bénéficiaires d'options au sein du Groupe étant précisé que les dirigeants mandataires sociaux sont soumis depuis 2009 à des conditions supplémentaires détaillées ci-dessous.

Par décision du Conseil d'Administration (en dernier lieu du 27 septembre 2012), le nombre total d'options consenties pour l'année aux dirigeants mandataires sociaux ne peut donner droit à un nombre d'actions excédant :

- pour l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux, 0,1 % du capital (tout en restant dans le cadre de l'enveloppe de 2 % du capital autorisée pour trois ans en dernier lieu par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010) ;
- pour chaque mandataire social individuellement, un multiple déterminé qui correspond à environ une fois le montant de la rémunération annuelle brute maximale du dirigeant, les options étant valorisées selon la norme IFRS.

En outre, le Conseil d'Administration a rappelé (en dernier lieu lors de sa réunion du 27 septembre 2012) que pendant les périodes de « fenêtres négatives » encadrant la publication des comptes définies par la Société, les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent exercer les options qui leur ont été attribuées. Ces périodes d'abstention s'ouvrent 21 jours avant la date de publication des résultats pour se clore à l'issue d'un délai de trois jours après cette date.

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 février 2010 s'est assuré qu'en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et selon une pratique constante dans la Société, aucun dirigeant mandataire social en activité bénéficiaire d'options n'avait recours à des opérations de couverture et a pris note de l'engagement de Benoît Potier et Pierre Dufour de ne pas y recourir pendant toute la durée de leurs mandats.

Conditions de performance

En application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, depuis 2009 le Conseil d'Administration a décidé que les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux seraient, dans leur totalité, assorties de conditions de performance calculées sur trois ans.

Lors de l'attribution d'options réalisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2012, il a ainsi été décidé que le nombre d'options pouvant être exercées par chacun des dirigeants sur le nombre total d'options lui ayant été attribuées dans le cadre du plan 2012 sera fonction :

- pour partie du taux de réalisation d'un objectif, fixé par le Conseil, de croissance du bénéfice net non dilué par action du Groupe hors effet de change et éléments exceptionnels (BNPA récurrent) de l'exercice 2014 par rapport au BNPA récurrent de l'exercice 2011 ; et
- pour partie d'un objectif de rendement pour l'actionnaire, fixé par le Conseil, défini comme la croissance moyenne annualisée d'un placement en actions Air Liquide sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.

Ces conditions de performance sont aujourd'hui également applicables à la totalité des options attribuées aux membres du Comité Exécutif. Tout autre bénéficiaire d'un nombre d'options excédant le seuil de 1 500 options est soumis à ces mêmes conditions de performance, à hauteur de 50 % des options attribuées au-delà de ce seuil.

Sur la base des comptes arrêtés pour l'exercice 2012 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2013, le Conseil d'Administration du 13 février 2013 a constaté que les conditions de performance définies lors de l'attribution du plan d'options de souscription du 28 juin 2010 étaient réalisées. En conséquence, la totalité des options attribuées à Benoît Potier et Pierre Dufour dans le cadre du plan d'options de souscription de 2010 pourront être exercées.

Exercice 2012

En 2012, il a été vérifié que les conditions posées par les dispositions de la loi du 3 décembre 2008 visant à associer l'ensemble du personnel France à la performance de l'entreprise étaient remplies.

En application de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010 et sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 septembre 2012 a décidé de procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions de la Société pour 2012.

La durée du plan 2012 est de dix ans ; les options attribuées dans le respect des principes précités, ne pourront être levées que si certaines conditions de performance sont atteintes par la Société (voir section précédente). Par ailleurs, une condition de présence dans le Groupe au moment de la levée des options est également définie.

Le tableau 4 fait apparaître les informations relatives aux options de souscription d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social dans le cadre du Plan 2012. Ces montants sont inchangés pour la cinquième année consécutive pour Benoît Potier et pour la troisième année consécutive pour Pierre Dufour. Ces attributions sont effectuées par la Société à l'exclusion de toute autre société du Groupe.

Tableau 4 – Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2012 à chaque dirigeant mandataire social

	Date d'attribution du Plan	Nature des options	Valorisation des options (selon la norme IFRS 2) (en milliers d'euros)	Nombre d'options attribuées en 2012	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Benoît Potier	27/09/2012	Options de souscription	1 660	88 000	96,61	27/09/2016 au 26/09/2022
Pierre Dufour	27/09/2012	Options de souscription	943	50 000	96,61	27/09/2016 au 26/09/2022

La juste valeur unitaire ajustée des options accordées en 2012 aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, déterminée selon la norme IFRS 2 (comme présentée dans la note 22 Capitaux propres en page 215) s'élève à :

- 19,56 euros pour les options non soumises à conditions de performance et les options soumises à conditions de performance liées aux résultats du Groupe ;
- 17,58 euros pour les options soumises à conditions de performance liées à l'évolution du cours de l'action.

Les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en 2012 représentent 0,044 % du nombre d'actions composant le capital.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration a défini lors de l'attribution du plan d'options 2012 les règles de détention d'actions issues de levées d'options applicables aux dirigeants mandataires sociaux (voir détails ci-après).

Le tableau 5 fait apparaître le total des options levées par les dirigeants mandataires sociaux en 2012.

Tableau 5 – Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2012 par chaque dirigeant mandataire social

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société n'ont levé aucune option de souscription d'action durant l'exercice 2012.

Total des options ajustées restant à lever par les dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2012

	Total des options restantes ajustées	Prix moyen (en euros)
Benoît Potier	666 144	72,36
Pierre Dufour ^(a)	250 136	75,88

(a) Options attribuées au titre de son mandat social depuis sa nomination en novembre 2007.

Perspectives à moyen terme

L'autorisation de consentir des options dont le renouvellement est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2013 devrait permettre de poursuivre la politique d'attribution précitée. Le projet de résolution maintient à 2 % du capital le nombre total d'actions auxquelles pourrait donner droit le nombre d'options consenties pendant 38 mois ; il fixe également une limite aux attributions d'options qui pourraient être décidées en faveur des dirigeants mandataires sociaux qui ne pourront donner droit à un nombre d'actions excédant sur 38 mois 0,3 % du capital de la Société.

OBLIGATION DE DÉTENTION D' ACTIONS

■ Conformément à l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé que, pour chaque attribution d'options à un dirigeant mandataire social, à compter du plan du 9 mai 2007, et dès la date d'exercice des options attribuées, le dirigeant mandataire social devra conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions, une quantité définie minimale d'actions issues de chaque levée d'options au titre de chacun des plans.

Cette quantité sera calculée à la date de la levée d'options sur la base du cours de bourse desdites actions à cette date (premier cours coté) et devra représenter un montant minimum égal à 50 % de la plus-value d'acquisition nette de charges sociales et d'impôt (calculé au taux d'impôt maximum théorique) de chaque levée.

Toutefois, ce pourcentage pourra être ajusté à la baisse, sans être inférieur à 10 % dès lors que la quantité d'actions issues de levées d'options détenues par le mandataire social, tous plans confondus à compter du 9 mai 2007 et calculée sur la base du cours de bourse (premier cours coté) représenterait à la date de chaque levée un montant minimum au moins égal

à 50 % de la somme des plus-values d'acquisition nettes de charges sociales et d'impôt (calculé au taux d'impôt maximum théorique) de tous les plans à compter du 9 mai 2007 (en ce compris la levée d'options concernée).

Cette règle est réexaminée par le Conseil de façon régulière à l'occasion de chaque plan d'attribution.

Cette règle a été réitérée par le Conseil d'Administration en septembre 2012 lors de l'attribution des options de souscription d'actions aux dirigeants mandataires sociaux.

■ Par ailleurs, en février 2008, le Conseil a décidé d'imposer aux dirigeants mandataires sociaux une obligation de détention d'un nombre d'actions équivalant à deux fois sa rémunération annuelle brute fixe pour le Président-Directeur Général et une fois sa rémunération annuelle brute fixe pour le Directeur Général Délégué. Ce nombre d'actions inclut la quantité d'actions issues de levées d'options que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver conformément aux décisions du Conseil d'Administration prises dans le cadre de l'article L. 225-185 du Code de commerce, sans toutefois constituer une limite à l'application de ces dernières. Le nombre d'actions devant être détenues est apprécié au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année. Des recommandations encourageant la détention d'un nombre minimum d'actions de la Société équivalent à 0,5 fois leur rémunération annuelle brute fixe, ont été également formulées auprès des membres du Comité Exécutif depuis 2009. L'application de cette règle par les dirigeants mandataires sociaux au 1^{er} janvier de l'exercice a fait l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration de février. Le Conseil a constaté que la valorisation des actions détenues aux 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2012 et au 1^{er} janvier 2013 par le Président-Directeur Général et par le Directeur Général Délégué était respectivement très supérieure aux montants requis et a conclu que l'obligation de détention est largement respectée par chacun des dirigeants mandataires sociaux.

Attributions Conditionnelles d'Actions aux Salariés

Tableaux 6 et 7 – Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Non applicable à ce jour à L'Air Liquide S.A.

L'ouverture des ACAS aux dirigeants mandataires sociaux de la Société proposée dans le cadre du renouvellement de l'autorisation soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2013 offrirait la faculté de disposer des différents outils

de rémunération dans la continuité de la politique de rémunération du Groupe.

Le projet de résolution maintient à 0,5 % du capital social pour 38 mois le nombre total d'actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ; il fixe à 0,15 % du capital la limite du nombre d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans le même temps.

Engagements long terme

ANCIENS DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Engagements de retraite

Le Conseil a engagé la Société à verser aux anciens Présidents-Directeurs Généraux/Directeurs Généraux Délégués qui du fait de leur âge ou ancienneté bénéficiaient des conditions de retraite applicables à l'ensemble des salariés couverts par l'accord collectif du 12 décembre 1978 tel que modifié, un complément de ressources, en sus des régimes normaux de retraites, d'un montant fixe déterminé par le Conseil et qui excède celui résultant des règles de l'accord collectif.

Ces montants ont été fixés au départ à la retraite des intéressés par le Conseil d'Administration du 14 novembre 2001 pour Alain Joly en tenant compte de l'évolution des pratiques de retraite des dirigeants alors en cours et pour Jean-Claude Buono par le Conseil d'Administration du 10 mai 2006. Toutes les autres conditions dudit accord (plus amplement détaillé en page 221), notamment les conditions d'évolution des montants, les clauses de « butoir » qui seraient éventuellement appliquées par la Société à ses retraités et conditions de reversion au conjoint survivant sont applicables aux mandataires sociaux précités. Ce régime ouvert aux anciens salariés retraités et aux salariés de plus de 45 ans ou de plus de vingt ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 1996 a été fermé le 1^{er} février 1996.

Il a été versé en 2012 à Alain Joly et Jean-Claude Buono au titre des régimes précités les montants indiqués en note (c) au bas du tableau 3.

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Engagements de retraite

Le Conseil a autorisé l'application à Benoît Potier en qualité de Président-Directeur Général, et à Pierre Dufour en qualité de Directeur Général Délégué, qui ne remplissaient pas les conditions d'âge ou d'ancienneté permettant de bénéficier du régime collectif du 12 décembre 1978 précité, des régimes supplémentaires de retraites mis en place à compter du 1^{er} janvier 2001 pour l'ensemble des cadres supérieurs et dirigeants respectant certaines conditions d'éligibilité. Ces régimes permettent aux cadres supérieurs et dirigeants de constituer (i) pour la partie de rémunérations allant jusqu'à 24 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, ramenée début 2013 à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, dans le cadre de systèmes à cotisations définies gérés par un organisme extérieur et (ii) pour la partie de rémunérations dépassant 24 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale dans le cadre d'un système à prestations définies, le service d'une rente complémentaire ainsi que d'une rente versée au conjoint survivant, sous certaines conditions, notamment d'âge. Benoît Potier au titre de son mandat social et Pierre Dufour tant au titre de ses fonctions salariées que de son mandat social entrent dans cette catégorie.

- Pour la partie gérée dans le cadre de régimes à cotisations définies, la Société verse à un organisme gestionnaire extérieur

une cotisation représentant un pourcentage fixe de la partie de la rémunération concernée du bénéficiaire. Les montants ainsi versés ainsi que le produit des placements correspondants serviront à procurer une retraite complémentaire sous forme de rente viagère complétée par une rente au conjoint survivant, sous réserve que l'intéressé puisse faire valoir ses droits à une pension vieillesse du régime général. En cas de rupture du mandat ou du contrat de travail, les cotisations cessent d'être versées.

- Les prestations de retraite correspondant au régime à prestations définies seront égales à 1 % par année d'ancienneté de la moyenne des trois meilleures des cinq dernières rémunérations supérieures à 24 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. (Pour l'ancienneté des bénéficiaires, voir les dates d'entrée en fonction dans le Groupe des intéressés indiquées pages 160 et 171.) Pour ce calcul, la moyenne du total des parts variables prises en compte ne pourra excéder 100 % de la moyenne du total des parts fixes prises en compte. Une rente égale à 60 % des prestations précitées sera, le cas échéant, versée au conjoint survivant, à partir de certaines conditions d'âge. Le régime à prestations définies ne s'applique que si l'intéressé est encore dans la Société au moment de sa retraite ; en cas de rupture du mandat ou du contrat de travail à l'initiative de la Société, l'intéressé peut néanmoins conserver ses droits dans le cas où il aurait atteint 55 ans avec au moins cinq ans d'ancienneté et cessé toute activité professionnelle. Cette règle reflète la politique de ressources humaines d'Air Liquide, pour laquelle les carrières longues au sein du Groupe constituent un élément clé. Pour la partie à prestations définies en outre, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, une ancienneté minimale de trois ans est requise et intégrée dans le règlement du plan pour s'appliquer à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux et cadres supérieurs salariés potentiellement éligibles.

Comme pour l'ensemble des cadres supérieurs bénéficiant du régime à prestations définies, le total des prestations des régimes de retraite, tous régimes confondus, est plafonné en tout état de cause à 45 % de la moyenne des trois meilleures des cinq dernières rémunérations annuelles totales étant entendu que, pour ce calcul, la part variable prise en compte ne peut dépasser 100 % de la part fixe. Dans le cas où cette limite serait atteinte, le montant versé au titre du régime à prestations définies serait réduit en conséquence.

L'application individuelle des régimes à Benoît Potier et à Pierre Dufour a été faite en dernier lieu par le Conseil d'Administration du 12 février 2010 dans le respect de la procédure des conventions et engagements réglementés. Elle a été rendue publique sur le site Internet de la Société le 17 février 2010, et a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010 dans le cadre d'une résolution spécifique à chaque dirigeant mandataire social.

Durant l'exercice 2012, le montant versé par la Société à l'organisme chargé de gérer les régimes complémentaires de retraite à cotisations définies en faveur de Benoît Potier et Pierre Dufour est indiqué dans les notes figurant sous le tableau 2.

Régime d'assurance-vie

À la suite de la fermeture du régime de retraite à cotisations définies cadres dirigeants pour la partie des rémunérations excédant 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, le Conseil d'Administration a autorisé la souscription d'un contrat d'assurance-vie collectif au profit des dirigeants mandataires sociaux. L'objectif de ce contrat est de constituer une épargne disponible. Les cotisations versées par la Société à l'organisme gestionnaire extérieur sont assises sur la partie de la rémunération de référence des bénéficiaires comprise entre 8 et 24 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, dans le respect de conditions identiques à celles du précédent régime. L'ouverture de ce régime, à coût inchangé pour l'entreprise, répond à un souci de bonne gestion.

La souscription de ce contrat a été autorisée par les Conseils d'Administration du 20 novembre 2012 et 13 février 2013 dans le respect de la procédure des conventions et engagements réglementés ; elle figure dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en page 298. Ces conventions et le Rapport spécial des Commissaires aux comptes s'y rapportant sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mai 2013 dans le cadre d'une résolution spécifique à chaque dirigeant mandataire social.

Pour l'exercice 2012, le montant versé par la Société à l'organisme d'assurance en faveur de Benoît Potier et Pierre Dufour est indiqué dans les notes en bas du tableau 2.

Parallèlement, un régime d'assurance-vie lié à l'achèvement de la carrière a également été mis en place pour les cadres dirigeants salariés dont la rémunération dépasse 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Régime de prévoyance

Un régime additionnel de prévoyance est souscrit auprès d'une compagnie d'assurance permettant de garantir en faveur des cadres supérieurs dont la rémunération excède huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et remplissant certaines conditions d'éligibilité d'âge et d'ancienneté, le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue. Ce capital est égal à quatre fois la part de rémunération annuelle brute excédant huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Les cotisations correspondant à ce régime sont intégralement à la charge de la Société et réintégréées dans la rémunération des intéressés à titre d'avantage en nature. Benoît Potier en qualité de Président-Directeur Général et Pierre Dufour en qualité de Directeur Général Délégué et salarié ont bénéficié de ce régime en 2012.

Pour l'exercice 2012, le montant versé par la Société à l'organisme d'assurance en faveur de Benoît Potier et Pierre Dufour est indiqué dans les notes en bas du tableau 2.

L'application individuelle de ce régime modifié en dernier lieu au 1^{er} janvier 2010 à Benoît Potier et Pierre Dufour a été autorisée par le Conseil d'Administration du 12 février 2010 dans le respect de la procédure des conventions réglementées et approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010 dans le cadre d'une résolution spécifique à chaque dirigeant. Elle a également été rendue publique sur le site Internet de la Société le 17 février 2010.

Engagements liés à la cessation de fonctions

INDEMNITÉS DE CESSATION DE FONCTION

Benoît Potier

Indemnité de départ

Conformément à la loi « TEPA » et au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration, en dernier lieu lors de sa réunion du 12 février 2010, a fixé les termes de la convention applicable à Benoît Potier à compter du renouvellement de ses mandats en qualité de Président-Directeur Général en mai 2010, selon les principaux points suivants :

- (i) seuls les cas de départ contraint de Benoît Potier de ses mandats de Président et Directeur Général (révocation, non-renouvellement, demande de démission) liés à un changement de stratégie ou changement de contrôle peuvent donner lieu à indemnisation ;
- (ii) le montant de l'indemnité dans l'un ou l'autre cas est fixé à 24 mois de rémunération brute fixe et variable ;

(iii) le montant de l'indemnité due diminue progressivement à l'approche de la date à laquelle Benoît Potier, en qualité de Président-Directeur Général sera atteint par la limite d'âge statutaire (63 ans) ; dans le cas où le départ contraint interviendrait dans les 24 mois précédant cette date, le montant de l'indemnité due sera plafonné au nombre de mois de rémunération brute séparant la date du départ contraint de la date à laquelle la limite d'âge statutaire sera atteinte ; en tout état de cause aucune indemnité ne sera versée si à la date du départ contraint, l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite ;

(iv) le droit de percevoir l'indemnité est soumis à la réalisation de conditions de performance, la proportion de l'indemnité due décroissant en fonction du taux de réalisation desdites conditions selon la formule détaillée ci-après (voir « Conditions de performance – Indemnités de départ »).

La décision du Conseil d'Administration du 12 février 2010 prise dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés prévue par la loi « TEPA » a été publiée dans son intégralité sur le site Internet de la Société. L'engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010 dans le cadre d'une résolution spécifique relative à Benoît Potier.

Indemnité compensatrice de perte de retraite

La Société s'était engagée à consentir, à l'ensemble des salariés bénéficiaires du régime de retraite à prestations définies mentionné en page 145 ayant moins de 55 ans et au moins 20 ans d'ancienneté, en cas de cessation anticipée du contrat de travail à l'initiative de la Société, sauf faute grave ou lourde, un avantage équivalent à celui procuré par le régime sous forme d'une indemnité compensatoire. L'engagement de verser une telle indemnité, sous conditions de performance, pris en faveur de Benoît Potier avait été autorisé en dernier lieu par le Conseil d'Administration du 12 février 2010, dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés prévue par la loi « TEPA », et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2010. Cet engagement pris à titre transitoire jusqu'aux 55 ans de Benoît Potier est devenu caduc en 2012.

Pierre Dufour

Indemnité de départ

Conformément à la loi « TEPA » et au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration, en dernier lieu lors de sa réunion du 4 mai 2011 tenue à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires au cours de laquelle le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de Pierre Dufour pour une durée de trois ans, a fixé les termes de la convention consentie à Pierre Dufour comme Directeur Général Délégué selon les trois points suivants :

- (i) seuls les cas de départ contraint de Pierre Dufour de son mandat de Directeur Général Délégué (révocation, non-renouvellement, demande de démission) liés à un changement de stratégie ou changement de contrôle peuvent donner lieu à indemnisation ;
- (ii) le montant de l'indemnité dans l'un ou l'autre cas (incluant toute indemnité légale ou conventionnelle y compris de non-concurrence due le cas échéant au titre de la rupture du contrat de travail ou toute autre indemnité perçue à titre analogue des filiales) est fixé à 24 mois de rémunération brute fixe et variable ;

(iii) aucune indemnité ne sera versée si à la date du départ contraint, l'intéressé a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein ;

(iv) le droit de percevoir l'indemnité est soumis à la réalisation des conditions de performance, la proportion de l'indemnité due décroissant en fonction du taux de réalisation desdites conditions selon la formule détaillée ci-après (voir ci-dessous « Conditions de performance – Indemnités de départ »).

La décision du Conseil d'Administration du 4 mai 2011 prise dans le cadre de la procédure des conventions et engagements réglementés prévue par la loi « TEPA » a été publiée dans son intégralité sur le site Internet de la Société. L'engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2012 dans le cadre d'une résolution spécifique relative à Pierre Dufour.

CONDITIONS DE PERFORMANCE APPLICABLES À L'INDEMNITÉ DE DÉPART DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'Administration a décidé que le versement des indemnités de départ concernant Benoît Potier et Pierre Dufour mentionnées ci-dessus (à l'exclusion toutefois pour Pierre Dufour de l'indemnité légale ou conventionnelle et de toute indemnité de non-concurrence qui pourraient être dues à raison de la rupture de son contrat de travail ou toute autre indemnité perçue à titre analogue des filiales) est subordonné au respect, dûment constaté par le Conseil d'Administration au moment ou après la cessation des fonctions, de conditions liées aux performances de l'intéressé appréciées au regard de celles de la Société, définies à ce jour comme suit :

Le droit de bénéficier de l'indemnité ci-dessus dépendra et le montant de l'indemnité versée sera modulé en fonction, de la moyenne de l'écart annuel entre la rentabilité après impôts des capitaux utilisés (ROCE) et le coût moyen pondéré du capital (WACC) (évalué sur fonds propres comptables) calculés (sur la base des comptes consolidés certifiés et approuvés par l'Assemblée Générale), sur les trois derniers exercices ayant précédé l'exercice au cours duquel intervient le départ. Aux fins de ce calcul, l'écart entre le ROCE et le WACC sera mesuré sur chaque exercice et sera calculée la moyenne des trois écarts annuels sur les trois derniers exercices ayant précédé l'exercice au cours duquel intervient le départ.

Les formules suivantes seront appliquées :

Écart moyen (ROCE – WACC)	Proportion de l'indemnité due
≥ 200 bp ^(a)	100 %
≥ 100 bp et < 200 bp	66 %
≥ 50 bp et < 100 bp	50 %
≥ 0 bp et < 50 bp	33 %
< 0	0

(a) bp : point de base.

Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.

Ces conditions seront réexaminées par le Conseil d'Administration et le cas échéant modifiées pour tenir compte notamment de changements intervenus dans l'environnement de l'entreprise à chaque renouvellement du mandat de l'intéressé et le cas

échéant pendant son mandat. Le renouvellement du mandat d'administrateur de Benoît Potier sera soumis à l'Assemblée Générale de 2014.

Garantie sociale des dirigeants d'entreprise

Par décision du Conseil d'Administration de mai 2006, Benoît Potier bénéficie en qualité de mandataire social de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par la Société. Les cotisations versées par la Société sont réintégrées dans la rémunération de Benoît Potier à titre d'avantages en nature.

Cette décision avait été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007 dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.

Le Conseil d'Administration a confirmé lors de sa réunion de mai 2010 que Benoît Potier continue de bénéficier de cette garantie dans le cadre du renouvellement de ses fonctions.

Tableau 8 (voir page 154) et tableau 9 (voir page 155)

Tableau 10

Le tableau ci-après présente de façon synthétique les engagements au 31 décembre 2012 liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux tels que détaillés ci-dessus.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire (voir détails ci-dessus)	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions (voir détails ci-dessus)	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Benoît Potier Président-Directeur Général Date début mandat : 2006 Date du mandat renouvelé : 2010 Date fin de mandat : 2014	NON	OUI Régime de retraite des cadres supérieurs et dirigeants : <ul style="list-style-type: none"> ■ pour partie à cotisations définies ■ pour partie à prestations définies 	OUI Indemnité de départ : <ul style="list-style-type: none"> ■ cas : départ contraint lié à un changement de stratégie ou de contrôle ; ■ montant maximum : 24 mois de rémunération brute fixe et variable ; ■ sous conditions de performance ; ■ réduction à l'approche de la limite d'âge statutaire, exclusion si l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite à la date du départ contraint. 	NON
Pierre Dufour Directeur Général Délégué Date début mandat : 2007 Date du mandat renouvelé : 2011 Date fin mandat : 2014	OUI	OUI Régime de retraite des cadres supérieurs et dirigeants : <ul style="list-style-type: none"> ■ pour partie à cotisations définies ■ pour partie à prestations définies 	OUI Indemnité de départ : <ul style="list-style-type: none"> ■ cas : départ contraint lié à un changement de stratégie ou de contrôle ; ■ montant maximum (incluant toute indemnité légale ou conventionnelle y compris de non-concurrence due le cas échéant au titre de la rupture du contrat de travail ou toute autre indemnité perçue à titre analogue des filiales) : 24 mois de rémunération brute fixe et variable ; ■ sous conditions de performance ; ■ exclusion si à la date du départ contraint, l'intéressé a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein. 	OUI Au titre du contrat de travail : 16 mois de rémunération salariée, indemnité incluse dans le plafond global de 24 mois de rémunération fixe et variable.

APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP/MEDEF : TABLEAU DE SYNTHÈSE

L'Air Liquide applique le Code AFEP/MEDEF à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandations	Pratique de L'Air Liquide et justification
<p>Les critères d'indépendance des Administrateurs (point 8 du code) Critères à examiner afin de qualifier un Administrateur d'indépendant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ ne pas être Administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ; ■ ne pas avoir été salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société qu'elle consolide au cours des cinq années précédentes. 	<p>Le Conseil n'a pas estimé que l'exercice d'un mandat pendant plus de 12 ans fait perdre sa qualité d'indépendance au membre concerné ; l'activité des Gaz Industriels se caractérise par des projets d'investissement à forte intensité capitalistique accompagnés par des contrats de longue durée, typiquement de 15 ans pour la Grande Industrie. L'expérience acquise au sein du Conseil est donc un atout pour assurer le suivi des cycles de développement du Groupe sur le long terme et permet aux Administrateurs de se forger en toute autonomie et d'exprimer librement un jugement éclairé sur la stratégie de croissance pour le futur (cf. page 121). Le Conseil d'Administration a en revanche considéré que les anciens salariés ou dirigeants de la Société ne peuvent être considérés comme indépendants, même si la cessation de leurs fonctions remonte à plus de cinq ans (cf. page 121).</p>
<p>L'évaluation du Conseil (point 9 du code) L'évaluation du Conseil doit notamment avoir pour objectif de mesurer la contribution effective de chaque Administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations. Il est recommandé que les Administrateurs extérieurs à l'entreprise se réunissent périodiquement hors la présence des Administrateurs internes.</p>	<p>En raison du caractère collégial du Conseil d'Administration auquel Air Liquide est attaché, le questionnaire d'évaluation concentre son évaluation sur la contribution collective des membres au fonctionnement du Conseil ; pour cette même raison, il n'est pas prévu de réunion des Administrateurs extérieurs à l'entreprise hors la présence des Administrateurs internes. Il est toutefois confié au Comité des nominations et de la gouvernance la mission d'assister, à sa demande, le Président-Directeur Général dans ses rapports avec les Administrateurs indépendants (cf. page 123).</p>
<p>Comité d'audit (point 14 du code) Les délais d'examen des comptes doivent être suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil).</p>	<p>Compte tenu de la présence, au sein du Comité d'audit, d'Administrateurs se déplaçant de l'étranger, les réunions du Comité relatives à l'examen des comptes se sont tenues le matin des réunions du Conseil d'Administration. D'autres mesures (réunion préparatoire avec le Président du Comité plus d'une semaine avant la réunion ; envoi des dossiers aux membres du Comité plusieurs jours à l'avance) permettent toutefois aux membres d'examiner les comptes bien en avance (cf. page 126).</p>
<p>Comité des rémunérations (point 16 du code) Lors de la présentation du compte rendu des travaux du Comité sur les rémunérations, il est nécessaire que les conseils délibèrent sur les rémunérations hors la présence des dirigeants mandataires sociaux.</p>	<p>Lors du Comité des rémunérations, le Président-Directeur Général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à son cas personnel (cf. page 128).</p>
<p>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (point 20 du code) La partie fixe de la rémunération ne doit en principe être revue qu'à échéances relativement longues, par exemple trois ans.</p>	<p>Le Directeur Général Délégué a été nommé fin 2007. La révision de sa rémunération fixe a été étalée sur plusieurs années. Elle se justifie par la prise en charge de nouvelles responsabilités à partir du 1^{er} janvier 2010, d'une part, et par le souhait de limiter le préjudice occasionné par l'évolution à cette même date du régime de retraites des cadres dirigeants, d'autre part (cf. page 139).</p>

> RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Air Liquide S.A.

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société L'Air Liquide S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Mazars

Jean-Yves Jégourel

Emmanuelle Mossé

Lionel Gotlib

Daniel Escudeiro

Transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et par les membres de la Direction Générale

> TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET PAR LES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En 2012, les transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux et les membres de la Direction Générale, en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, sont les suivantes :

	Nature des opérations	Date d'opération	Prix moyen <i>(en euros)</i>
Jean-Claude Buono	Vente de 23 000 actions de L'Air Liquide S.A.	3 janvier 2012	96,99
Béatrice Majnoni d'Intignano	Achat de 56 actions de L'Air Liquide S.A.	4 juin 2012	86,25

> DESCRIPTIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D' ATTRIBUTION CONDITIONNELLE D' ACTIONS AUX SALARIÉS (ACAS)

Politique d'attribution

La Société met en place, chaque année en principe :

- un plan d'attribution d'options de souscription au bénéfice de ses dirigeants mandataires sociaux et de ses salariés ; et
- depuis 2008, des plans d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés (plans d'ACAS).

Ces attributions sont décidées par le Conseil d'Administration dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée Générale. Le renouvellement de ces autorisations est soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 mai 2013 (voir page 275).

L'introduction des plans d'ACAS permet depuis 2008 à la Société de disposer d'un instrument de rémunération à moyen terme aux caractéristiques complémentaires de celles de l'instrument de rémunération à long terme que constituent les options, ainsi que d'élargir le périmètre des attributaires.

Le système actuel des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution conditionnelle d'actions s'adresse ainsi à trois ensembles de bénéficiaires :

- les dirigeants mandataires sociaux de la Société et les membres du Comité Exécutif, qui ne peuvent à ce jour recevoir que des options à l'exclusion de toute participation aux ACAS (conformément au principe instauré par la résolution votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2007, renouvelée en 2010, pour les dirigeants mandataires sociaux de la Société, et à la recommandation du Comité des rémunérations pour les membres du Comité Exécutif) ; sur recommandation du Comité des rémunérations, il est proposé d'ouvrir les ACAS aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux dirigeants mandataires sociaux de la Société dans le cadre du renouvellement de l'autorisation soumise à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 mai 2013 (voir page 291) ;
- les *managers* du Groupe exerçant des fonctions à hautes responsabilités ou apportant des contributions particulières

Le nombre de bénéficiaires des plans d'attribution progresse régulièrement. L'évolution de la volumétrie globale des attributions d'options et d'ACAS sur les cinq derniers exercices s'établit comme suit :

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre total options/équivalent options ^(a) attribuées	977 944	977 036	1 107 640	1 102 312	1 173 931
% du capital ^(a)	0,38 %	0,37 %	0,39 %	0,39 %	0,38 %
Nombre de bénéficiaires	660	908	965	1 200	1 352
% des effectifs	1,65 %	2,1 %	2,4 %	2,67 %	2,8 %

(a) Pour les ACAS, sur la base d'un ratio de quatre options pour une action.

Les nombres totaux d'options/équivalent options sont en données historiques non retraitées des attributions d'actions gratuites.

au Groupe, qui bénéficient d'une attribution mixte d'options et d'ACAS (l'attribution conditionnelle d'actions se faisant en substitution partielle des options par application d'un ratio de quatre options pour une action) et les contributeurs spécifiques tels que les collaborateurs distingués pour la qualité de leur comportement en situation exceptionnelle, les inventeurs et innovateurs, qui sont récompensés par une attribution exceptionnelle d'options ;

- les autres salariés correspondant à des *middle managers*, ainsi qu'à une catégorie élargie de salariés nouveaux attributaires, qui bénéficient d'ACAS uniquement.

Les critères retenus pour l'établissement des listes d'attributaires salariés reflètent les métiers et les géographies dans lesquels le Groupe exerce ses activités ainsi que la contribution spécifique, le potentiel particulier ou encore le comportement individuel ou collectif des personnes concernées. La liste des bénéficiaires salariés est également établie avec le souci d'assurer une certaine rotation et un élargissement de la population bénéficiaire.

La totalité des options attribuées aujourd'hui aux dirigeants et membres du Comité Exécutif ne peuvent être levées que si certaines conditions de performance sont atteintes par la Société (sur le détail de ces conditions de performance, voir page 142). En outre, toute attribution à un bénéficiaire d'un nombre d'options excédant le seuil de 1 500 options est assortie, à hauteur de 50 % des options attribuées au-delà de ce seuil, des mêmes conditions de performance. Une condition de présence dans le Groupe au moment de la levée des options est également prévue.

Par ailleurs, le nombre d'actions définitivement acquises par les bénéficiaires d'ACAS est fonction du taux de réalisation d'un objectif de performance et d'une condition de présence.

Le cumul au 31 décembre 2012 de l'encours d'ACAS dont la date d'attribution définitive n'est pas encore intervenue et d'options de souscription non encore exercées correspond à un nombre d'actions représentant moins de 1,70 % du capital à cette même date.

Plans d'options de souscription d'actions

(Informations valant Rapport spécial du Conseil d'Administration au sens de l'article L. 225-184 du Code de commerce)

DESCRIPTIF

La Société a adopté, par décisions du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance et du Directoire après autorisations de l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité des rémunérations, des plans attribuant à certains membres du personnel de la Société et de ses filiales dans le monde, y compris les mandataires sociaux, un certain nombre d'options de souscription d'actions.

Ces options ont pour objectif de mobiliser les *managers* les plus moteurs de l'entreprise, et de récompenser les contributeurs distingués pour la qualité de leur comportement en situation exceptionnelle, les inventeurs et pour la première fois cette année, les innovateurs, dont le travail contribue au dynamisme du Groupe, en les associant, dans une perspective à long terme, à l'intérêt des actionnaires.

Ces options sont attribuées à un prix qui ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant leur attribution. Leur durée maximum d'exercice est de sept ans pour les options attribuées entre le 14 juin 2002 et le 8 avril 2004 inclus, de huit ans pour les options attribuées entre le 30 novembre 2004 et le 28 juin 2010 inclus, et de dix ans depuis le plan d'options du 14 octobre 2011.

Les options ne peuvent être exercées avant un délai minimum de quatre ans après leur attribution. Le Conseil d'Administration a la faculté de mettre un terme à cette période de blocage en cas d'offre publique sur les actions de la Société et de fusion ou absorption de la Société.

L'encours des options ainsi attribuées par le Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance et le Directoire dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées s'élevait, après ajustement, à 4 854 395 options (prix moyen de 71,93 euros) au 31 décembre 2012, soit 1,55 %

des actions composant le capital, dont 916 280 options (au prix moyen de 73,32 euros) attribuées, pendant leur mandat, aux dirigeants mandataires sociaux présents au 31 décembre 2012.

Sur le total des options dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale du 5 mai 2010, il restait un potentiel d'attribution de 4 326 392 options au 31 décembre 2012. Cette autorisation arrive à échéance et son renouvellement est soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 mai 2013 (pour les conditions proposées pour ce renouvellement, voir pages 280 et 290).

OPTIONS ATTRIBUÉES EN 2012 (PLANS DU 27 SEPTEMBRE ET DU 11 MAI 2012)

En application de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2010, le Conseil d'Administration a consenti, dans sa séance du 27 septembre 2012, 704 791 options de souscription d'actions au prix unitaire de 96,61 euros, sans décote, soit un prix égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Air Liquide aux 20 séances de bourse précédant leur attribution à 672 bénéficiaires, et le 11 mai 2012 il a été attribué 6 000 options de souscription d'actions au prix unitaire de 97 euros, sans décote, soit un prix égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Air Liquide aux 20 séances de bourse précédant leur attribution à un bénéficiaire salarié.

Ces options ne peuvent être exercées avant un délai de quatre ans à compter de leur date d'attribution, et doivent l'être dans un délai maximum de dix ans à compter de la date précitée.

Les options attribuées dans le cadre du plan du 27 septembre 2012 sont soumises aux conditions de performance selon les modalités rappelées ci-avant et en page 142 ainsi qu'à une condition de présence dans le Groupe au moment de la levée des options. Les options attribuées dans le cadre du plan du 11 mai 2012 sont également soumises à des conditions de performance à hauteur de 50 % des options attribuées au-delà du seuil de 1 500 options ainsi qu'à une condition de présence dans le Groupe au moment de la levée des options.

Répartition entre les différentes catégories de bénéficiaires

En 2012 (27 septembre)	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options
Dirigeants mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.	2	138 000
Cadres dirigeants (non mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.) et contributeurs exceptionnels	670	566 791

Descriptif des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés (ACAS)

Tableau 8 – Options accordées au cours des dix dernières années (aucune attribution en 2003)

	2004	2004	2005	2006	2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012	Total
Date d'autorisation par l'AGE	30/04/02	12/05/04	12/05/04	12/05/04	09/05/07	09/05/07	09/05/07	09/05/07	05/05/10	05/05/10	05/05/10	05/05/10	
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	08/04/04	30/11/04	21/03/05	20/03/06	09/05/07	08/11/07	09/07/08	15/06/09	28/06/10	14/10/11	11/05/12 ^(h)	27/09/12	
Nombre total d'options de souscriptions attribuées ^{(a)(e)}	500 000	35 385	428 000	444 000	431 150	4 000	513 392	484 292	532 760	675 680	6 000	704 791	
dont mandataires sociaux	57 000	15 000	70 000	90 000	75 000		168 300	128 000	138 000	138 000		138 000	
Benoît Potier ^{(a)(b)}	40 000		40 000	50 000	40 000		88 000	88 000	88 000	88 000		88 000	
Jean-Claude Buono ^(b)	17 000		15 000	20 000	15 000								
Klaus Schmieder ^{(a)(b)}		15 000	15 000	20 000	20 000		44 000						
Pierre Dufour ^{(a)(b)}							36 300	40 000	50 000	50 000		50 000	
dont dix premiers attributaires salariés (non mandataires sociaux)	77 000	12 325	61 800	62 000	59 000		92 620	124 180	165 000	172 000		183 000	
Nombre de bénéficiaires ^(f)	448	38	520	500	535	1	328	308	305	578	1	672	
Point de départ d'exercice des options	08/04/08	30/11/08	21/03/09	20/03/10	09/05/11	08/11/11	09/07/12	15/06/13	28/06/14	14/10/15	11/05/16	27/09/16	
Date d'expiration	07/04/11	29/11/12	20/03/13	19/03/14	08/05/15	07/11/15	08/07/16	14/06/17	27/06/18	13/10/21	10/05/22	26/09/22	
Prix de souscription en euros	139,00	131,00	138,00	168,00	183,00	94,00	84,00	65,00	83,00	87,00	97,00	96,61	
Prix de souscription en euros au 31/12/12 ^(c)	48,86	45,94	48,39	58,92	70,61	72,54	71,31	55,18	75,28	78,90	87,97	96,61	
Nombre total d'options de souscriptions reconstitué au 31/12/2012 ^{(c)(e)}	1 339 630	89 028	1 118 332	1 201 390	1 097 107	5 185	603 533	570 201	586 668	743 058	6 616	704 791	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2012 ^(e)	1 304 606	74 866	852 186	585 909	172 254		37 199	342 ^(g)					
Nombre d'options de souscription annulées au 31/12/2012 ^{(c)(d)(e)}	35 024	14 162	18 564	26 760	40 188		11 046	5 439	9 588	23 011			
NOMBRE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS RESTANTES													
AU 31/12/2012^(c)			247 582	588 721	884 665	5 185	555 288	564 420	577 080	720 047	6 616	704 791	4 854 395
											En % du capital		1,55 %

(a) Le nombre d'options attribuées à compter de novembre 2007 intègre la division par deux du nominal (nominal de 11 euros ramené à 5,50 euros) le 13 juin 2007.

(b) Options attribuées au titre du mandat social et en données historiques.

(c) Ajusté pour tenir compte des augmentations de capital par attribution d'actions gratuites (2012, 2010, 2008, 2006, 2004) et de la division par deux du nominal de l'action (nominal de 11 euros ramené à 5,50 euros) le 13 juin 2007.

(d) Pertes de droits.

(e) Nombre d'actions ou d'options en données historiques.

(f) Le nombre de bénéficiaires et d'options attribuées a diminué depuis 2008 suite à la mise en place pour la 1^{re} fois d'un plan ACAS en complément du plan d'attribution d'options de souscription.

Les mandataires sociaux ne reçoivent pas d'ACAS.

(g) Levées anticipées prévues dans le règlement du plan d'options.

(h) Par délégation du Conseil d'Administration du 9 mai 2012.

Descriptif des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés (ACAS)

Tableau 9

Tableau 9.1 – Options attribuées aux dix salariés, non mandataires sociaux, dont le nombre d'options consenti est le plus élevé

En 2012 (27 septembre)	Nombre d'options	Prix moyen (en euros)
Pour L'Air Liquide S.A.	145 260	96,61
Pour L'Air Liquide S.A. et ses filiales	183 000	96,61

Les conditions spécifiques applicables en outre aux dirigeants mandataires sociaux de la Société dans le cadre de l'attribution des options de souscription consenties en 2012 sont détaillées pages 142 et suivantes.

OPTIONS LEVÉES EN 2012

Une partie des options consenties de 2005 à 2008, selon le cas, par le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance et le Directoire, a été levée au cours de l'exercice 2012 pour un total de 664 421 actions au prix moyen de 59,48 euros.

Tableau 9.2 – Options levées par les dix salariés de L'Air Liquide S.A. et de ses filiales, non mandataires sociaux, dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Date d'attribution du Plan	Nombre d'options levées	Prix moyen ^(a) (en euros)
21 mars 2005	43 239	51,92
20 mars 2006	37 374	61,89
9 mai 2007	10 943	75,28
9 juillet 2008	13 737	71,31
TOTAL	105 293	60,42

(a) En données historiques, non ajustées de l'attribution d'actions gratuites de mai 2012.

Tableau 9.3 – Options levées par les dix salariés de L'Air Liquide S.A., non mandataires sociaux, dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Date d'attribution du Plan	Nombre d'options levées	Prix moyen ^(a) (en euros)
21 mars 2005	30 060	53,25
20 mars 2006	40 700	62,63
9 mai 2007	9 129	76,21
9 juillet 2008	11 146	71,31
TOTAL	91 035	61,96

(a) En données historiques, non ajustées de l'attribution d'actions gratuites de mai 2012.

Plan d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés

(Informations valant Rapport spécial du Conseil d'Administration au sens de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

DESCRIPTIF

Afin de fidéliser et de motiver de façon plus dynamique les collaborateurs de talents et de récompenser les performances à moyen terme, un outil de rémunération complémentaire a été mis en place en 2008 par le biais d'attributions conditionnelles d'actions aux salariés (ACAS).

La dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2010 autorise le Conseil à procéder à des attributions gratuites d'actions au profit du personnel salarié du Groupe (à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux de la Société), dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 0,5 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil.

Le Conseil d'Administration, agissant dans le cadre de cette autorisation, a adopté le 27 septembre 2012 deux règlements différents (Plan « France » et Plan « Monde ») régissant l'attribution conditionnelle d'actions de la Société aux salariés bénéficiaires déterminés par le Conseil d'Administration. Les Plans « France » et « Monde » diffèrent essentiellement par la durée de la condition de présence requise – paragraphe a) ci-dessous et l'absence corrélative d'obligation de conservation pour le Plan « Monde » – paragraphe c) ci-dessous.

Les ACAS sont assorties :

a) d'une condition de présence en phase d'acquisition

Les actions attribuées à un bénéficiaire ne seront définitivement acquises que s'il est resté salarié ou mandataire d'une société du Groupe pendant une période d'acquisition, calculée à compter de la date d'attribution, de deux ans pour les bénéficiaires du Plan « France » et de quatre ans pour les bénéficiaires du Plan « Monde ». Dans le cas d'un départ en retraite, le bénéficiaire conserve ses droits, la condition de présence n'étant plus requise ;

b) d'une condition de performance portant sur la totalité des ACAS attribuées

Pour 2012, cette condition est identique pour les deux Plans (voir condition de performance dans le tableau de synthèse des attributions conditionnelles d'actions aux salariés ci-après) ;

c) d'une obligation de conservation

À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires du Plan « France » ont une obligation de conservation des actions pendant deux années supplémentaires durant lesquelles ces actions sont incessibles (sauf cas d'invalidité ou de décès).

À ce jour, les ACAS livrées sont des actions auto-détenues issues du programme de rachat de la Société (cf. pages 278 et 312 le compte rendu du programme de rachat).

L'encours des ACAS ainsi attribuées par le Conseil d'Administration dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales, dont la date d'attribution définitive n'est pas encore intervenue s'élevait, après ajustement, à 413 194 actions au 31 décembre 2012, soit 0,13 % des actions composant le capital.

Sur le total des actions dont l'attribution conditionnelle a été autorisée par l'Assemblée Générale du 5 mai 2010, il restait un potentiel d'attribution de 1 193 743 ACAS au 31 décembre 2012. Cette autorisation arrive à échéance et son renouvellement est soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 mai 2013 (pour les conditions proposées pour ce renouvellement et l'ouverture des ACAS aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, voir pages 281 et 291).

ACAS DÉCIDÉES EN 2012

Dans le cadre du Plan « France » et du Plan « Monde » du 27 septembre 2012, un total de 117 285 actions a été attribué de façon conditionnelle à 1 022 bénéficiaires (43 525 actions attribuées aux bénéficiaires du Plan « France » et 73 760 actions attribuées aux bénéficiaires du Plan « Monde »). La juste valeur unitaire de ces actions est au 31 décembre 2012 de 96,59 euros au titre du Plan « France » et de 90,41 euros au titre du Plan « Monde » (calculée selon les normes IFRS). Sous réserve de la réalisation des conditions de présence et de performance, ces actions seront définitivement acquises aux bénéficiaires le 27 septembre 2014 pour le Plan « France » (sans pouvoir être cédées avant le 27 septembre 2016) et le 27 septembre 2016 pour le Plan « Monde ».

Le nombre d'actions définitivement acquises sera fonction du taux de réalisation d'un objectif de croissance, fixé par le Conseil, du bénéfice net non dilué par action du Groupe hors effet de change et éléments exceptionnels (BNPA récurrent) de l'exercice 2013 par rapport au BNPA récurrent de l'exercice 2011.

Pour l'attribution 2012, le taux de réalisation de la condition de performance sera constaté, selon une formule de dégressivité linéaire, par le Conseil d'Administration lors de la réunion arrêtant les comptes de l'exercice 2013.

Descriptif des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés (ACAS)

Répartition entre les différentes catégories de bénéficiaires

	2011	2012
	Nombre d'actions ^(a)	Nombre d'actions
Cadres dirigeants (hors mandataires sociaux et membres du Comité Exécutif de L'Air Liquide S.A.) bénéficiant d'une attribution mixte options/ACAS	48 080	47 385
Autres cadres et salariés bénéficiant uniquement d'ACAS	58 578	69 900

(a) En données historiques, non ajustées de l'attribution d'actions gratuites de mai 2012.

Actions attribuées aux dix salariés, non mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A. ni membres du Comité Exécutif, dont le nombre d'actions consenti est le plus élevé

	2011	2012
	Nombre d'actions ^(a)	Nombre d'actions
Pour L'Air Liquide S.A.	2 380	2 405
Pour L'Air Liquide S.A. et ses filiales	2 625	2 650

(a) En données historiques, non ajustées de l'attribution d'actions gratuites de mai 2012.

Descriptif des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés (ACAS)

Tableau de synthèse des attributions conditionnelles d'actions aux salariés

	ACAS 2008	ACAS 2009	ACAS 2010	ACAS 2011	ACAS 2012	Total
Date d'autorisation par l'AGE	09/05/2007	09/05/2007	05/05/2010	05/05/2010	05/05/2010	
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	09/07/2008	15/06/2009	28/06/2010	14/10/2011	27/09/2012	
Nombre total d'actions conditionnelles attribuées	116 138	123 186	143 720	106 658	117 285	
<i>dont dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux</i>	5 720	4 955	4 700	2 625	2 650	
Nombre de bénéficiaires	651	897	952	972	1 022	
Condition de performance (Plans « France » et « Monde »)	Taux de réalisation de l'objectif de croissance moyenne du résultat net – part du Groupe (hors effet de change et éléments exceptionnels) sur les exercices 2008 (par rapport à 2007) et 2009 (par rapport à 2008) ^(a)	Taux de réalisation de l'objectif de croissance du BNPA récurrent de l'exercice 2010 par rapport au BNPA récurrent de l'exercice 2008	Taux de réalisation de l'objectif de croissance du BNPA récurrent de l'exercice 2011 par rapport au BNPA récurrent de l'exercice 2009	Taux de réalisation de l'objectif de croissance du BNPA récurrent de l'exercice 2012 par rapport au BNPA récurrent de l'exercice 2010	Taux de réalisation de l'objectif de croissance du BNPA récurrent de l'exercice 2013 par rapport au BNPA récurrent de l'exercice 2011	
Nombre d'actions conditionnelles annulées avant attribution définitive	9 823	6 760	4 440	2 270		
Taux de réalisation de la condition de performance	25 % ^(a)	100 %	100 %	100 % ^(e)	Déterminé en 2014	
Date d'attribution définitive Plan « France »	09/07/2010	15/06/2011	28/06/2012	14/10/2013	27/09/2014	
Attribution définitive Plan « France » avant ajustement	10 280 ^(a)	44 610	53 335			
Attribution définitive Plan « France » après ajustement	11 094 ^{(a)(b)}	47 780 ^(c)	59 009 ^(d)			
Nombre total d'actions conditionnelles Plan « France » non attribuées définitivement après ajustement				42 936	43 525	
Fin de la période de conservation Plan « France »	09/07/2012	15/06/2013	28/06/2014	14/10/2015	27/09/2016	
Date d'attribution définitive Plan « Monde »	09/07/2012	15/06/2013	28/06/2014	14/10/2015	27/09/2016	
Attribution définitive Plan « Monde » avant ajustement	16 372 ^(a)					
Attribution définitive Plan « Monde » après ajustement	19 575 ^{(a)(b)}					
Nombre total d'actions conditionnelles Plan « Monde » non attribuées définitivement après ajustement		85 056	95 146	72 771	73 760	
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS CONDITIONNELLES NON ATTRIBUÉES DÉFINITIVEMENT APRÈS AJUSTEMENT						413 194
					En % du capital	0,13 %

(a) La condition de performance pour le Plan ACAS 2008 a été partiellement réalisée ramenant l'attribution définitive à 25 % du nombre d'actions attribuées en 2008.

(b) L'attribution définitive pour le Plan ACAS 2008 correspond au Plan « France » et au Plan « Monde » et a été ajustée pour tenir compte de l'augmentation de capital par attribution d'actions gratuites du 28 mai 2010 pour les deux plans et de l'attribution d'actions gratuites du 31 mai 2012 pour le Plan « Monde ».

(c) L'attribution définitive pour le Plan ACAS 2009 correspond au Plan « France » et a été ajustée pour tenir compte de l'augmentation de capital par attribution d'actions gratuites du 28 mai 2010.

(d) L'attribution définitive pour le Plan ACAS 2010 correspond au Plan « France » et a été ajustée pour tenir compte de l'augmentation de capital par attribution d'actions gratuites du 31 mai 2012.

(e) Le taux de réalisation de la condition de performance pour le Plan ACAS 2011 a été constaté par le Conseil d'Administration lors de la réunion arrêtant les comptes de l'exercice 2012. Sous réserve de l'approbation des comptes, le nombre d'actions attribuées définitivement aux bénéficiaires sera de 100 % de l'attribution conditionnelle.

> ÉPARGNE SALARIALE ET ACTIONNARIAT SALARIÉ

Air Liquide mène depuis de nombreuses années une politique active en faveur de l'intéressement et de la participation financière des salariés à la croissance du Groupe et au développement de l'actionnariat des salariés au capital de la Société.

Participation financière

Des accords d'intéressement et de participation sont en place depuis de nombreuses années au sein des sociétés du Groupe en France. Ils couvrent cette année plus de 95 % des salariés ce qui permet de remplir les conditions posées par la loi du 3 décembre 2008 visant à associer l'ensemble du personnel France à la performance de l'entreprise.

En 2012, L'Air Liquide S.A. a distribué 7,6 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement. Le nombre de bénéficiaires est passé à 1 467 salariés contre 5 168 en 2011 suite à la filialisation de certaines activités de L'Air Liquide S.A. Un abondement des sommes versées dans le plan d'épargne d'entreprise est négocié chaque année et a représenté près de 1,17 million d'euros en 2012. Ces versements correspondent à un montant moyen par salarié de 6 073 euros hors abondement.

Dans le cadre de la loi dite de « Prime de Partage des Profits », un supplément d'intéressement ou à défaut une prime a été versée

dans la quasi-totalité des sociétés en France pour un montant moyen brut de 300 euros.

Les plans d'épargne d'entreprise permettent aux salariés du Groupe en France d'effectuer des versements volontaires ou provenant de la participation, de l'intéressement et le cas échéant de l'abondement, sur des supports d'investissement diversifiés et de bénéficier du régime fiscal de faveur applicable en contrepartie de l'indisponibilité de leurs avoirs pendant cinq ans.

En 2012, 83 % de la participation et de l'intéressement des salariés de L'Air Liquide S.A. ont été investis et respectivement placés pour 70 % dans des actifs à dominance obligataire, et pour 30 % dans des actifs à dominance action.

Cette épargne salariale a été placée pour 74 % dans des fonds communs de placement d'entreprise détenant uniquement des titres Air Liquide (54 % en obligations Air Liquide, 20 % en actions Air Liquide).

Actionnariat salarié

Depuis 1986, la Société réalise des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe, dont la souscription est proposée à prix préférentiel. La dernière opération a été réalisée en décembre 2010 (sur cette opération, voir le Document de référence 2010).

Les actions souscrites lors de ces opérations d'augmentation du capital bénéficient également en France du régime fiscal de faveur applicable en contrepartie de leur indisponibilité pendant cinq ans, et sont à l'étranger détenues dans le cadre des dispositions légales applicables dans chacun des pays concernés.

Fin 2012, la part du capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe est estimée à 2,1 % dont 1,5 % correspondant (au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce) aux titres souscrits par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur sont réservés ou détenus dans le cadre de la gestion collective. La part des collaborateurs du Groupe actionnaires de L'Air Liquide S.A. s'élève à près de 50 % des effectifs.

Air Liquide souhaite poursuivre dans cette voie et renforcer le développement de son actionnariat salarié, en proposant régulièrement aux salariés des opérations.

> INFORMATIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

(Informations au 31 décembre 2012) ^(a)

Les sociétés cotées sont signalées par un astérisque (*)

BENOÎT POTIER

Président-Directeur Général

Nationalité : française

Né en 1957

Date de 1^{re} nomination : 2000

Début du mandat en cours : 2010

Date d'échéance du mandat : 2014

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012 : 169 366 actions

Adresse professionnelle

Air Liquide, 75, quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

CARRIÈRE

Diplômé de l'École centrale de Paris, Benoît Potier est entré à Air Liquide en 1981 comme Ingénieur de Recherche et Développement. Il a ensuite occupé les fonctions de Chef de Projet au département Ingénierie et Construction puis de Directeur du Développement Énergie au sein de l'activité Grande Industrie. Il est Directeur Stratégie-Organisation en 1993, et Directeur des Marchés Chimie, Sidérurgie, Raffinage et Énergie en 1994. Il devient Directeur Général Adjoint en 1995, ajoutant aux domaines précédents la Direction des activités Ingénierie Construction et Grande Industrie Europe.

Benoît Potier est nommé Directeur Général en 1997, Administrateur d'Air Liquide en 2000 puis Président du Directoire en novembre 2001.

Il est nommé en 2006 Président-Directeur Général de L'Air Liquide S.A.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Président-Directeur Général** : L'Air Liquide S.A.*, Air Liquide International, Air Liquide International Corporation (ALIC)
- **Administrateur** : American Air Liquide Holdings, Inc.
- Président de la Fondation d'entreprise Air Liquide

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur** : Danone* (membre du Comité des nominations et rémunérations)
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Michelin* (membre du Comité d'audit)
- **Vice-Président** : European Round Table (ERT)
- **Administrateur** : École centrale, Association nationale des sociétés par actions (ANSA), Cercle de l'Industrie, La Fabrique de l'industrie
- **Membre du Conseil** : Association française des entreprises privées (AFEP)
- **Membre du Conseil France** : INSEAD

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ

2010

- **Président et membre du Comité d'audit** : Danone* (jusqu'en février 2010)

2009

- **Président-Directeur Général** : American Air Liquide Inc. (AAL) (jusqu'en septembre 2009)
- **Président** : American Air Liquide Holdings, Inc. (jusqu'en septembre 2009)

(a) En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce et de l'Annexe I du Règlement (CE n° 809/2004) du 29 avril 2004 (point 14.1).

THIERRY DESMAREST*Administrateur indépendant*

Nationalité : française

Né en 1945

Date de 1^{re} nomination : 1999**Début du mandat en cours** : 2009**Date d'échéance du mandat** : 2013 ^(a)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012** : 6 775 actions**Adresse professionnelle**

Total, Tour Coupole, 2, place de la Coupole – 92078 Paris-La Défense

CARRIÈRE

Diplômé de l'École polytechnique et ingénieur du corps des Mines, Thierry Desmarest a passé quatre ans à la Direction des Mines de Nouvelle-Calédonie avant d'être conseiller technique au cabinet du ministre de l'Industrie en 1975 puis au cabinet du ministre de l'Économie en 1978.

Il rejoint Total en 1981 et prend en charge la Direction de Total Algérie puis exerce diverses responsabilités à la Direction de Total Exploration Production dont il devient Directeur Général en 1989 et membre du Comité Exécutif. Il devient Président-Directeur Général de Total en 1995, de Totalfina en 1999 puis d'Elf Aquitaine et de TotalFinaElf en 2000.

Il est Président-Directeur Général de Total S.A. de 2003 à février 2007, date à laquelle il devient Président du Conseil d'Administration de Total S.A. Nommé Président d'honneur de Total S.A. en mai 2010, il demeure Administrateur et Président de la Fondation Total.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (Président du Comité des nominations et de la gouvernance et membre du Comité des rémunérations)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Président d'honneur, Administrateur** : Total S.A.* (Président du Comité de nomination et de la gouvernance, membre du Comité des rémunérations)
- **Administrateur** : Sanofi-Aventis* (membre du Comité des rémunérations, membre du Comité des nominations et de la gouvernance, membre du Comité stratégique), Renault S.A.* (membre du Comité des rémunérations, Président du Comité de stratégie internationale, membre du Comité de stratégie industrielle), Renault S.A.S. et Bombardier Inc.* (membre du Comité des nominations et de la gouvernance, membre du Comité des ressources humaines et des rémunérations)
- **Administrateur** : École polytechnique, musée du Louvre
- **Président** : Fondation Total, Fondation de l'École polytechnique

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2010*

- **Président du Conseil d'Administration** : Total S.A.* (jusqu'en mai 2010)
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Areva* (jusqu'en mars 2010)

(a) Renouvellement du mandat proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2013.

N.B. : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent Document de référence, p. 149.

ALAIN JOLY*Administrateur***Nationalité : française**

Né en 1938

Date de 1^{re} nomination : 1982**Début du mandat en cours : 2009****Date d'échéance du mandat : 2013 ^(a)****Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012 : 82 297 actions****Adresse professionnelle**

Air Liquide, 75, quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

CARRIÈRE

Ancien élève de l'École polytechnique, Alain Joly est entré chez Air Liquide en 1962 au département Ingénierie. Il a exercé différentes fonctions à Montréal de 1967 à 1973 au sein d'Air Liquide Canada puis à la Direction Amérique. De 1973 à 1985, il est successivement Directeur des Services Plan et Gestion, Directeur Régional du Département Français des Gaz puis Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil d'Administration.

Il devient Administrateur d'Air Liquide en 1982 puis Directeur Général en 1985 et Président-Directeur Général en 1995. Alain Joly est Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A. de novembre 2001 jusqu'au 10 mai 2006, puis Administrateur de L'Air Liquide S.A. à compter de cette date.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité des nominations et de la gouvernance, membre du Comité des rémunérations)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Bac Partenaires Gestion

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2009*

- **Administrateur** : BNP Paribas* (jusqu'au 13 mai 2009)

2008

- **Administrateur** : Lafarge* (jusqu'en mai 2008)

(a) *Renouvellement non sollicité.*

GÉRARD DE LA MARTINIÈRE*Administrateur indépendant*

Nationalité : française

Né en 1943

Date de 1^{re} nomination : 2003**Début du mandat en cours** : 2011**Date d'échéance du mandat** : 2015**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012** : 4 054 actions**CARRIÈRE**

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration, Gérard de La Martinière a occupé plusieurs postes au sein du ministère des Finances de 1969 à 1984 puis a été successivement Secrétaire Général de la Commission des opérations de bourse (COB) de 1984 à 1986, Président de la Chambre de compensation des instruments financiers de Paris de 1986 à 1988 et Directeur Général de la Société des bourses françaises (SBF) de 1988 à 1989.

En 1989, Gérard de La Martinière rejoint le groupe AXA en tant que Président-Directeur Général de la Société de Bourse Meeschaert-Rousselle, et devient Directeur Général des Investissements et sociétés financières du Groupe en 1991 et Directeur Général des Holdings et Fonctions Centrales en 1993. Il est membre du Directoire entre 1997 et 2003 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie entre 2000 et 2003.

Gérard de La Martinière a été Président de la Fédération française des sociétés d'assurances de mai 2003 à septembre 2008 et du Comité européen des assurances de 2004 à 2008. Il occupa la Vice-Présidence du Comité européen des assurances jusqu'en novembre 2009.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (Président du Comité d'audit et des comptes)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Membre du Conseil de Surveillance** : Schneider Electric S.A.* (Président du Comité d'audit)
- **Membre du Conseil de Surveillance** : EFRAG (jusqu'en octobre 2012)
- **Administrateur** : Standard & Poor's Credit Market Services France S.A.S.
- **Président** : Comité de la Charte du don en confiance
- Membre du Haut Conseil à la vie associative
- **Administrateur** : Allo Finance

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2010*

- **Administrateur** : Banque d'Orsay (jusqu'en novembre 2010)

2009

- **Vice-Président** : Comité européen des assurances (jusqu'en novembre 2009)

2008

- **Président** : Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) (jusqu'en septembre 2008) ; Association française de l'assurance (AFA) (jusqu'en septembre 2008)

NB : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent document de référence, p. 149.

CORNELIS VAN LEDE*Administrateur indépendant*

Nationalité : néerlandaise

Né en 1942

Date de 1^{re} nomination : 2003**Début du mandat en cours** : 2011**Date d'échéance du mandat** : 2015**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012** : 1 612 actions**Adresse professionnelle**

Jollenpad 1 0A – 1081 KC Amsterdam – Pays-Bas

CARRIÈRE

Diplômé en droit de l'Université de Leiden et d'un MBA de l'Insead, Cornelis van Lede a travaillé successivement chez Shell de 1967 à 1969 et Mc Kinsey de 1969 à 1976 avant de devenir Président-Directeur Général de Koninklijke Nederhorst Bouw B.V. entre 1977 et 1982 puis membre du Comité de Direction d'Hollandse Beton Groep entre 1982 et 1984.

Entre 1984 et 1991, il est Président de la Fédération des industries des Pays-Bas puis Vice-Président de l'UNICE (*Union of Industrial and Employer's Confederations of Europe*) entre 1991 et 1994.

En 1991, Cornelis van Lede rejoint la société Akzo N.V. comme membre du Directoire puis Vice-Président du Directoire en 1992 et enfin Président du Directoire d'Akzo Nobel N.V. entre 1994 et 2003. De 2003 à 2007, il est membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel N.V.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité des nominations et de la gouvernance, Président du Comité des rémunérations)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur** : Air France-KLM*, Sara Lee Corporation* / D.E Master Blenders* (juillet 2012)
- **Membre du Conseil de Surveillance** : Royal Philips Electronics N.V.*
- **Président du Conseil de Surveillance** : Heineken N.V.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2010*

- **Membre du Conseil d'Administration** : INSEAD (jusqu'en décembre 2010)

NB : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent Document de référence, p. 149.

BÉATRICE MAJNONI D'INTIGNANO*Administrateur indépendant*

Nationalité : française

Née en 1942

Date de 1^{re} nomination : 2002**Début du mandat en cours :** 2010**Date d'échéance du mandat :** 2014**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012 :** 2 006 actions**CARRIÈRE**

Agrégée de sciences économiques en 1975, Béatrice Majnoni d'Intignano est professeur Émérite des Universités (Paris-Est – Créteil). Béatrice Majnoni d'Intignano a été professeur agrégé des Universités à Paris-Est – Créteil de 1980 à 2012 (monnaie, relations internationales, macroéconomie, économie de la santé). Elle a également été conseiller économique à l'Assistance Publique, Hôpitaux de Paris de 1980 à 1987, consultant temporaire de l'Organisation mondiale de la santé de 1980 à 2001.

Elle est membre du comité de rédaction de la revue *Commentaire*. Elle a été également membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre de 1997 à 2008 et membre de la Société d'économie politique jusqu'en 2009.

Béatrice Majnoni d'Intignano est l'auteur de nombreux ouvrages et articles concernant l'économie, l'emploi, l'Europe, l'économie de la santé et le rôle des femmes dans la société.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur :** L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité d'audit et des comptes)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- Professeur Émérite des Universités (Paris Est – Créteil)
- Professeur agrégé des Universités à Paris-Est – Créteil (jusqu'en août 2012)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2008*

- Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre

NB : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent Document de référence, p. 149.

THIERRY PEUGEOT*Administrateur indépendant*

Nationalité : française

Né en 1957

Date de 1^{re} nomination : 2005

Début du mandat en cours : 2009

Date d'échéance du mandat : 2013 ^(a)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012 : 1 454 actions

Adresse professionnelle

Peugeot S.A., 75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris Cedex 16

CARRIÈRE

Diplômé de l'Essec, Thierry Peugeot est entré en 1982 au sein du groupe Marrel en tant que responsable export Moyen-Orient, Afrique Anglophone de la division Air Marrel puis Directeur d'Air Marrel America. Il rejoint les Automobiles Peugeot en 1988 en tant que Chef de zone Asie du Sud-Est puis Directeur Général Peugeot du Brésil en 1991 et Directeur Général de Slica en 1997. Il rejoint les Automobiles Citroën en 2000 en tant que Responsable des Grands Comptes Internationaux puis, en 2002, Directeur des Services et des Pièces de rechange et membre du Comité des Directeurs de PSA Peugeot Citroën. Depuis 2002, Thierry Peugeot est Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. Il est également membre du Conseil d'Administration de Faurecia.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité d'audit et des comptes)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Président du Conseil de Surveillance** : Peugeot S.A.*
- **Vice-Président** : Établissements Peugeot Frères
- **Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Gefco (depuis janvier 2013)
- **Administrateur** : Société FFP*, La Société anonyme de participations, Faurecia*, Compagnie Industrielle de Delle
- Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI*
- **Président** : Association nationale des sociétés par actions (ANSA) (depuis février 2012)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2010*

- **Administrateur** : La Française de Participations Financières (jusqu'en juillet 2010), Immeubles et Participations de l'Est (jusqu'en novembre 2010)

(a) Renouvellement du mandat proposé à l'Assemblée Générale du 7 mai 2013.

NB : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent Document de référence, p. 149.

PAUL SKINNER*Administrateur indépendant*

Nationalité : britannique

Né en 1944

Date de 1^{re} nomination : 2006**Début du mandat en cours** : 2010**Date d'échéance du mandat** : 2014**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012** : 1 439 actions**Adresse professionnelle**

P.O. Box 65129, Londres SW1P 9LY

CARRIÈRE

Paul Skinner est diplômé en droit de l'Université de Cambridge et de la *Manchester Business School*. Il a débuté sa carrière en 1966 au sein du groupe Royal Dutch/Shell. Après avoir pris en charge la Direction successive de plusieurs filiales en Grèce, au Nigéria, en Nouvelle-Zélande et en Norvège, Paul Skinner devient Président de Shell International Trading and Shipping Company de 1991 à 1995. Il est plus tard nommé Directeur Général de l'ensemble de l'activité Produits pétroliers de Royal Dutch/Shell et est nommé *Group Managing Director* du groupe Royal Dutch/Shell de 2000 à 2003.

Après avoir pris sa retraite de Shell, il a été Président de Rio Tinto plc, société minière internationale de 2003 à 2009. Il est actuellement Président de Infrastructure UK (division de HM Treasury), Administrateur non-exécutif de Standard Chartered plc et Tetra Laval Group, et membre de l'organisme d'intérêt public de PricewaterhouseCoopers LLP.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité d'audit et des comptes)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur non-exécutif** : Standard Chartered plc*, Tetra Laval Group
- **Président** : Infrastructure UK (division de HM Treasury)
- **Membre** : Organisme d'intérêt public de PricewaterhouseCoopers LLP

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2011*

- **Membre du Conseil d'Administration** : INSEAD (jusqu'en novembre 2011)

2009

- **Président** : Rio Tinto plc* (jusqu'en avril 2009), Rio Tinto Ltd* (jusqu'en avril 2009)
- **Membre du Conseil** : Ministère britannique de la Défense (jusqu'en juillet 2009)

NB : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent Document de référence, p. 149.

KAREN KATEN*Administrateur indépendant*

Nationalité : américaine

Née en 1949

Date de 1^{re} nomination : 2008

Début du mandat en cours : 2012

Date d'échéance du mandat : 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012 : 1 776 actions

Adresse professionnelleEssex Woodlands Health Ventures – 280 Park Avenue, 27th Floor East – New York, NY 10017-USA**CARRIÈRE**

Karen Katen, citoyenne américaine, est diplômée de l'Université de Chicago (BA de sciences politiques et MBA).

Entrée dans la société Pfizer en 1974, Karen Katen a exercé différentes responsabilités d'encadrement et de direction pendant plus de 30 ans, et en dernier lieu a occupé le poste de Vice-Président de Pfizer Inc. et de Président de Pfizer Human Health, le principal département opérationnel du Groupe. Elle a joué un rôle déterminant dans l'introduction et le lancement de nouveaux médicaments dans le domaine des traitements des maladies cardiovasculaires, des maladies mentales, des diabètes et cancers. Elle a également mené à bien l'intégration des sociétés Warner Lambert (acquise en 2000) et Pharmacia (acquise en 2003). Ayant quitté Pfizer pour prendre sa retraite en mars 2007, elle était récemment Présidente de la Fondation Pfizer. Elle est actuellement *Senior Advisor* basée dans le bureau de New York de Essex Woodlands Health Ventures, un fonds de capital risque spécialisé dans le domaine de la santé et d'investissement dans les sociétés de croissance.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité des nominations et de la gouvernance)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur** : Harris Corporation*, Home Depot*, Catalyst, Amgen Pharmaceuticals, Catamaran Inc.* (depuis décembre 2012)
- **Président et Administrateur** : Rand Corporation's Health Board of Advisor.
- **Administrateur** : Conseil de l'*Economic Club of New York*, Peterson Institute for International Studies, Takeda Global Advisory Board
- **Senior Advisor** : Essex Woodlands Health Ventures
- Membre du Conseil de l'Université de Chicago
- Membre du Conseil de l'École de commerce de l'Université de Chicago

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2009*

- **Administrateur** : General Motors Corporation* (jusqu'en juillet 2009)

2008

- **Président** : Fondation Pfizer

NB : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent Document de référence, p. 149.

JEAN-PAUL AGON*Administrateur indépendant*

Nationalité : française

Né en 1956

Date de 1^{re} nomination : 2010**Début du mandat en cours** : 2010**Date d'échéance du mandat** : 2014**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012** : 1 172 actions**Adresse professionnelle**

L'Oréal – 41, rue Martre – 92110 Clichy

CARRIÈRE

Diplômé d'HEC, Jean-Paul Agon est entré dans le groupe L'Oréal en 1978. De 1981 à 1997, il occupe les fonctions de Directeur Général successivement de L'Oréal Grèce, L'Oréal Paris, Biotherm International, L'Oréal Allemagne et L'Oréal zone Asie. De 2001 à 2005, il occupera les fonctions de Président et CEO de L'Oréal USA ainsi que de plusieurs filiales du groupe L'Oréal aux États-Unis. En 2005, il devient Directeur Général Adjoint de L'Oréal, pour prendre en 2006 les fonctions d'Administrateur et Directeur Général de L'Oréal. Il est Président-Directeur Général de L'Oréal depuis mars 2011.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.* (membre du Comité des rémunérations)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Président-Directeur Général** : L'Oréal*
- **Administrateur** : L'Oréal USA Inc. (États-Unis)
- **Président du Conseil d'Administration (jusqu'en avril 2012) et Administrateur** : Galderma Pharma S.A. (Suisse) – groupe L'Oréal
- **Vice-Président et Administrateur** : The Body Shop International plc (Royaume-Uni) – groupe L'Oréal
- **Administrateur** : Fondation d'entreprise L'Oréal

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2008*

- **Président du Conseil d'Administration** : Galderma Pharma S.A. (Suisse) (jusqu'en mai 2008)

NB : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent Document de référence, p. 149.

SIÂN HERBERT-JONES*Administrateur indépendant*

Nationalité : britannique

Née en 1960

Date de 1^{re} nomination : 2011

Début du mandat en cours : 2011

Date d'échéance du mandat : 2015

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012 : 660 actions

Adresse professionnelle

255, quai de la Bataille-de-Stalingrad – 92866 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

CARRIÈRE

Titulaire d'un *Master of Art* en histoire de l'Université d'Oxford ainsi que d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni, Siân Herbert-Jones a tout d'abord exercé pendant 13 ans au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, au bureau de Londres de 1983 à 1993 en qualité notamment de Directeur *Corporate Finance*, puis au bureau de Paris de 1993 à 1995 en qualité de Directeur des Fusions et Acquisitions. Elle entre ensuite dans le groupe Sodexo en 1995 au sein duquel elle est successivement en charge du développement international de 1995 à 1998, de la trésorerie groupe de 1998 à 2000 puis Directeur Financier Adjoint en 2000. Elle occupe, depuis 2001, les fonctions de Directeur Financier du groupe Sodexo ; elle est membre du Comité Exécutif.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012*Fonctions au sein du groupe Air Liquide*

- **Administrateur** : L'Air Liquide S.A.*

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Directeur Financier et membre du Comité Exécutif** : groupe Sodexo*
- **Président** : Etin S.A.S. (France) ; Sodexo Etinbis S.A.S. (France) ; Sofinsod S.A.S. (France)
- **Administrateur** : Sodexo Awards Co, Sodexo Japan Kabushiki Kaisha Ltd, Sodexo Pass Luxembourg S.A., Sodexo Mexico S.A. de CV, Sodexo Mexico Servicios de Personal S.A. de CV, Sodexo Remote Sites the Netherlands, Sodexo Remote Sites Europe Ltd, Universal Sodexo Eurasia Ltd, Sodexo, Inc., Sodexo Management, Inc., Sodexo Remote Sites USA, Inc., Sodexo Services Enterprises LLC, Universal Sodexo Services de Venezuela S.A., Universal Sodexo Empresa de Servicios y Campamentos S.A.
- **Membre du Conseil de Direction** : Sodexo en France S.A.S. (France), Sodexo Entreprises S.A.S. (France), Sodexo Pass International S.A.S. (France), One S.A.S. (France)
- Représentant permanent de Sofinsod S.A.S. au Conseil de Surveillance de One SCA (France)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ*2011*

- **Administrateur** : Sodexo Remote Sites Support Services Ltd, Universal Sodexo Kazakhstan LTD, Universal Sodexo Euroasia Ltd, Sodexo Motivation Solutions Mexico S.A. de CV, Sodexo Motivation Solutions UK Ltd

2010

- **Administrateur** : Sodexo Solutions de Motivation France S.A. (France), Universal Services Asia LLC (USA), Sodexo Pass Belgium S.A. (Belgique)
- **Gérant** : Imagor Services & Cie (Belgique)

2009

- **Administrateur** : Sodexo Asia Pacific Pte Ltd (Singapour), Sodexo Scandinavian Holding AB (Suède)
- **Président-Directeur Général** : Armement Lebert Buisson S.A. (France)

2008

- **Président** : Mobility S.A.S. (France)
- **Administrateur** : Sodexo Argentina S.A. (Argentine)

NB : Administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'Administration. Sur la définition des critères d'indépendance, se référer au présent Document de référence p. 149.

PIERRE DUFOUR

Directeur Général Délégué et Administrateur

Nationalité : canadienne

Né en 1955

Date de 1^{re} nomination : 2012

Début du mandat en cours : 2012

Date d'échéance du mandat : 2016

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2012 : 75 572 actions

Adresse professionnelle

Air Liquide, 75, quai d'Orsay – 75321 Paris Cedex 07

CARRIÈRE

Diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Montréal, de l'Université Stanford (Californie) et de l'Université de Harvard (Massachusetts), Pierre Dufour débute sa carrière en 1976 chez Lavalin Inc. (maintenant SNC-Lavalin Inc.), entreprise d'ingénierie de renommée mondiale, à Montréal, au Canada. De 1991 à 1997, il occupe la fonction de Directeur Général Exécutif de SNC-Lavalin Inc.

En 1997, il rejoint le groupe Air Liquide en tant que Directeur de l'Ingénierie mondiale. En 1998, il devient Directeur Industriel, responsable de tous les aspects techniques des activités du Groupe à travers le monde. En 2000, il est nommé Président-Directeur Général d'American Air Liquide Holdings Inc., à Houston, au Texas et rejoint le Comité Exécutif de L'Air Liquide S.A. Il devient Directeur de la Société en 2001, Directeur Général Adjoint en 2002 et est nommé Directeur Général Délégué en novembre 2007. Il supervise aujourd'hui notamment les zones Amériques, Afrique, Moyen-Orient et Asie-Pacifique, la Branche d'activité mondiale Grande Industrie, l'Ingénierie et Construction, la Recherche et la Sécurité.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Fonctions au sein du groupe Air Liquide

- **Directeur Général Délégué et Administrateur :** L'Air Liquide S.A.*
- **Directeur Général Délégué et Administrateur :** Air Liquide International
- **Président du Conseil d'Administration et Administrateur :** Air Liquide Middle East
- **Administrateur :** American Air Liquide Holdings, Inc., Air Liquide Arabia (jusqu'en mai 2012), Air Liquide Japan
- **Président et Administrateur :** American Air Liquide Inc.
- **Gérant :** Air Liquide Global Management Services GmbH (depuis décembre 2012)

Mandats ou activités exercés hors du groupe Air Liquide

- **Administrateur :** Archer Daniels Midland Company* (membre du Comité d'audit)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ET AYANT EXPIRÉ

2009

- **Président-Directeur Général :** American Air Liquide Holdings, Inc. (jusqu'en septembre 2009)

2008

- **Président et Administrateur :** Air Liquide Canada, Inc. (jusqu'en janvier 2008)
- **Administrateur :** VitalAire Canada, Inc. (jusqu'en janvier 2008)

> COORDONNÉES ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Coordonnées des Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Commissaire aux comptes titulaire

Société Ernst & Young représentée par Jean-Yves Jégourel et Emmanuelle Mossé

Tour First – TS 14444 – 1, place des Saisons

92037 Paris-La Défense Cedex (Courbevoie)

Commissaire aux comptes suppléant

Auditex

Tour First – TS 14444 – 1, place des Saisons

92037 Paris-La Défense Cedex (Courbevoie)

Mazars S.A.

Commissaire aux comptes titulaire

Société Mazars S.A. représentée par Lionel Gotlib et Daniel Escudeiro

61, rue Henri-Regnault

92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant

Patrick de Cambourg domicilié chez Mazars S.A.

61, rue Henri-Regnault

92400 Courbevoie

Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	2012							
	Ernst & Young		Mazars		Autres		Total	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 606	69,1 %	4 468	90,6 %	815	69,3 %	10 889	76,6 %
■ Émetteur	723		574		0		1 297	
■ Filiales intégrées globalement	4 883		3 894		815		9 592	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	1 005	12,4 %	387	7,8 %	18	1,5 %	1 410	9,9 %
■ Émetteur	298		169		0		467	
■ Filiales intégrées globalement	707		218		18		943	
Total missions d'audit	6 611	81,5 %	4 855	98,4 %	833	70,8 %	12 299	86,5 %
Missions juridiques, sociales et fiscales	1 159	14,3 %	73	1,5 %	234	19,9 %	1 466	10,3 %
Autres missions	337	4,2 %	3	0,1 %	110	9,3 %	450	3,2 %
Total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	1 496	18,5 %	76	1,6 %	344	29,2 %	1 916	13,5 %
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES AUDITEURS	8 107	100,0 %	4 931	100,0 %	1 177	100,0 %	14 215	100,0 %

(en milliers d'euros)	2011							
	Ernst & Young		Mazars		Autres		Total	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 203	75,9 %	4 180	90,8 %	625	35,8 %	10 008	75,8 %
■ Émetteur	752		497				1 249	
■ Filiales intégrées globalement	4 451		3 683		625		8 759	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	814	11,9 %	377	8,2 %	149	8,5 %	1 341	10,2 %
■ Émetteur	403		289		0		692	
■ Filiales intégrées globalement	411		88		149		649	
Total missions d'audit	6 017	87,7 %	4 558	99,0 %	774	44 %	11 349	85,9 %
Missions juridiques, sociales et fiscales	829	12,1 %	41	0,9 %	730	41,8 %	1 600	12,1 %
Autres missions	11	0,2 %	3	0,1 %	243	13,9 %	256	1,9 %
Total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	839	12,2 %	44	1,0 %	972	55,7 %	1 855	14,0 %
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DES AUDITEURS	6 857	100,0 %	4 602	100,0 %	1 746	100,0 %	13 205	100,0 %

Certaines entités moins significatives du Groupe font appel à d'autres cabinets pour un montant total de missions d'audit de 833 milliers d'euros en 2012 et de 774 milliers d'euros en 2011.

Les honoraires autres que l'audit concernent des prestations rendues en dehors de France et portant essentiellement sur l'application des règles fiscales locales dans les pays étrangers où opère le Groupe.



4

États financiers

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	177	COMPTES SOCIAUX	253
Compte de résultat consolidé	177	Compte de résultat	253
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	178	Bilan	254
Bilan consolidé	179	Annexe	255
Tableau des flux de trésorerie consolidé	180	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	270
Tableau de variation des capitaux propres	182	Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	272
Principes comptables	184		
Notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2012	195		
Principales sociétés consolidées et cours des devises	245		
Principales sociétés consolidées	247		
Honoraires des Commissaires aux comptes et leurs réseaux	250		
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	251		

> ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2011	2012
Chiffre d'affaires	(4)	14 456,9	15 326,3
Autres produits d'exploitation	(5)	139,3	134,5
Achats	(5)	(5 761,6)	(6 098,6)
Charges de personnel	(5)	(2 481,5)	(2 666,7)
Autres charges d'exploitation	(5)	(2 789,5)	(2 903,2)
Résultat opérationnel courant avant amortissements		3 563,6	3 792,3
Dotations aux amortissements	(5)	(1 154,9)	(1 231,8)
Résultat opérationnel courant		2 408,7	2 560,5
Autres produits opérationnels	(6)	123,1	13,4
Autres charges opérationnelles	(6)	(95,3)	(40,5)
Résultat opérationnel		2 436,5	2 533,4
Coût de l'endettement financier net	(7)	(235,5)	(248,1)
Autres produits financiers	(7)	68,7	69,2
Autres charges financières	(7)	(131,4)	(133,0)
Charge d'impôt	(8)	(576,4)	(566,0)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(15)	32,8	20,0
Résultat net		1 594,7	1 675,5
■ Intérêts minoritaires		59,8	66,1
■ Part du Groupe		1 534,9	1 609,4
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	(9)	4,93	5,17
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	(9)	4,91	5,15

Les principes comptables et les notes aux états financiers sont disponibles à partir de la page 184.

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Résultat net	1 594,7	1 675,5
Éléments comptabilisés en capitaux propres ^(a)		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(6,1)	27,9
Variation de la différence de conversion	114,0	(83,2)
Gains / (pertes) actuariels	(76,7)	(332,1)
Éléments comptabilisés en capitaux propres, nets d'impôt	31,2	(387,4)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 625,9	1 288,1
■ Attribuable aux intérêts minoritaires	63,5	61,1
■ Attribuable au Groupe	1 562,4	1 227,0

(a) À l'exception des gains et pertes actuariels, les autres éléments comptabilisés en capitaux propres seront ultérieurement recyclés dans le compte de résultat consolidé.

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Écarts d'acquisition	(11)	4 558,5	5 132,7
Autres immobilisations incorporelles	(12)	638,2	726,5
Immobilisations corporelles	(13)	12 096,9	12 784,7
Actifs non courants		17 293,6	18 643,9
Actifs financiers non courants	(14)	398,3	435,8
Titres mis en équivalence	(15)	211,1	221,7
Impôts différés actif	(16)	290,3	365,5
Instruments dérivés actif non courants	(28)	63,6	53,8
Autres actifs non courants		963,3	1 076,8
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		18 256,9	19 720,7
Stocks et encours	(17)	784,1	775,8
Clients	(18)	2 779,3	2 826,5
Autres actifs courants	(20)	444,8	422,3
Impôt courant actif		52,0	71,3
Instruments dérivés actif courants	(28)	45,2	33,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21)	1 761,1	1 154,2
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		5 866,5	5 283,3
TOTAL DES ACTIFS		24 123,4	25 004,0

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Capital		1 561,0	1 717,5
Primes		122,6	20,8
Réserves		6 631,7	6 939,0
Actions propres		(91,6)	(75,0)
Résultat net – part du Groupe		1 534,9	1 609,4
Capitaux propres du Groupe		9 758,6	10 211,7
Intérêts minoritaires		237,1	232,6
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ^(a)	(22)	9 995,7	10 444,3
Provisions et avantages au personnel	(23, 24)	1 897,0	2 216,1
Impôts différés passif	(16)	1 204,9	1 134,8
Emprunts et dettes financières non courantes	(25)	5 662,5	5 789,0
Autres passifs non courants	(26)	190,4	195,6
Instruments dérivés passif non courants	(28)	126,1	85,1
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		9 080,9	9 420,6
Provisions et avantages au personnel	(23, 24)	190,6	243,2
Fournisseurs	(27)	1 992,5	1 896,1
Autres passifs courants	(26)	1 244,4	1 325,6
Impôt à payer		162,3	176,6
Dettes financières courantes	(25)	1 373,5	1 484,7
Instruments dérivés passif courants	(28)	83,5	12,9
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		5 046,8	5 139,1
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		24 123,4	25 004,0

(a) Un détail de l'évolution des capitaux propres et intérêts minoritaires est donné en pages 182 et 183.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)	Notes	2011	2012
Activités opérationnelles			
Résultat net – part du Groupe	(9)	1 534,9	1 609,4
Intérêts minoritaires		59,8	66,1
Ajustements :			
■ Dotations aux amortissements	(5)	1 154,9	1 231,8
■ Variation des impôts différés ^(a)	(8)	99,6	52,0
■ Variation des provisions		5,1	(19,7)
■ Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(15)	(17,9)	(6,1)
■ Plus ou moins-values de cessions d'actifs		(108,3)	(20,9)
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement		2 728,1	2 912,6
Variation du besoin en fonds de roulement	(19)	(192,8)	(67,3)
Autres éléments		(109,5)	(136,8)
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		2 425,8	2 708,5
Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(12,13)	(1 755,0)	(2 007,9)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2)	(99,5)	(879,4)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		180,9	49,1
Produits de cessions d'immobilisations financières		1,3	1,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 672,3)	(2 837,0)
Opérations de financement			
Distribution ^(b)			
■ L'Air Liquide S.A.		(679,2)	(722,6)
■ Minoritaires		(42,2)	(58,0)
Augmentation de capital en numéraire ^(b)		51,5	37,3
Achats d'actions propres ^(b)		(93,8)	(104,2)
Variation des dettes financières		237,2	373,5
Transactions avec les actionnaires minoritaires		(3,3)	(10,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(529,8)	(484,5)
Incidences des variations monétaires et du périmètre		6,5	(12,9)
Variation de la trésorerie nette		230,2	(625,9)
TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		1 482,2	1 712,4
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE		1 712,4	1 086,5

(a) La variation des impôts différés indiquée dans le tableau des flux de trésorerie n'inclut pas la variation des impôts différés relative aux cessions d'actifs.

(b) Un détail des distributions, de l'augmentation de capital et des achats d'actions propres est donné en pages 182 et 183.

La trésorerie nette à la clôture s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2011	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21)	1 761,1	1 154,2
Découverts bancaires (inclus dans les dettes financières courantes)		(48,7)	(67,7)
TRÉSORERIE NETTE		1 712,4	1 086,5

DÉTERMINATION DE L'ENDETTEMENT NET

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2011	2012
Emprunts et dettes financières non courantes	(25)	(5 662,5)	(5 789,0)
Dettes financières courantes	(25)	(1 373,5)	(1 484,7)
TOTAL ENDETTEMENT BRUT		(7 036,0)	(7 273,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(25)	1 761,1	1 154,2
Instruments dérivés (actif) – couverture de juste valeur des emprunts et dettes financières	(25)	26,8	17,0
ENDETTEMENT NET À LA FIN DE LA PÉRIODE		(5 248,1)	(6 102,5)

TABLEAU D'ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2011	2012
Endettement net au début de l'exercice		(5 039,3)	(5 248,1)
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles		2 425,8	2 708,5
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 672,3)	(2 837,0)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement, avant variation des emprunts		(767,0)	(858,0)
Total flux net de trésorerie		(13,5)	(986,5)
Incidence des variations monétaires et de l'endettement net d'ouverture des sociétés nouvellement intégrées et autres		(195,3)	132,1
Variation de l'endettement net		(208,8)	(854,4)
ENDETTEMENT NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	(25)	(5 248,1)	(6 102,5)

Tableau de variation des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres						Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves et résultat	Juste valeur des instruments financiers	Écarts de conversion	Actions propres			
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2012	1 561,0	122,6	8 329,4	(31,2)	(131,6)	(91,6)	9 758,6	237,1	9 995,7
Résultat au 31 décembre 2012			1 609,4				1 609,4	66,1	1 675,5
Éléments comptabilisés en capitaux propres			(332,1)	27,9	(78,2)		(382,4)	(5,0)	(387,4)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^(e)			1 277,3	27,9	(78,2)		1 227,0	61,1	1 288,1
Augmentations (réductions) de capital	3,6	34,8					38,4	(1,5)	36,9
Attribution d'actions gratuites	159,5	(27,2)	(132,3)						
Distributions			(722,6)				(722,6)	(58,0)	(780,6)
Annulation d'actions propres ^(c)	(6,6)	(109,4)				116,0			
Achats d'actions propres ^(c)						(105,1)	(105,1)		(105,1)
Paievements en actions			10,8			5,7	16,5		16,5
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires			0,7				0,7	(3,4)	(2,7)
Transactions avec les actionnaires minoritaires, enregistrées directement en capitaux propres			(5,1)				(5,1)	(2,7)	(7,8)
Autres			3,3 ^(e)				3,3		3,3
CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	1 717,5 ^(a)	20,8 ^(b)	8 761,5	(3,3)	(209,8)	(75,0)	10 211,7	232,6	10 444,3

(a) Le capital au 31 décembre 2012 se compose de 312 281 159 actions au nominal de 5,50 euros. Au cours de l'exercice, les mouvements affectant le capital sont les suivants :

- le 31 mai 2012, augmentation de capital par incorporation de primes et attribution de 29 003 797 actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes, et d'une action nouvelle pour 100 actions anciennes pour les actions inscrites sous la forme nominative sans interruption du 31 décembre 2009 au 30 mai 2012 inclus. Cette augmentation de capital a été réalisée par prélèvement sur le poste « Primes d'émission » à hauteur de 27,2 millions d'euros et sur les « Réserves » à hauteur de 132,3 millions d'euros ;
- création de 245 020 actions en numéraire au nominal de 5,50 euros résultant de levées d'options avant l'attribution des actions gratuites ;
- création de 419 401 actions en numéraire au nominal de 5,50 euros résultant de levées d'options après l'attribution des actions gratuites ;
- réduction de capital par annulation de 1 200 000 actions détenues en propre avant l'attribution des actions gratuites.

(b) Le poste « Primes » a été augmenté des primes d'émission afférentes aux augmentations de capital à hauteur de 34,8 millions d'euros ; il a été réduit des primes d'émission afférentes à l'annulation des actions propres à hauteur de - 109,4 millions d'euros.

(c) Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2012 s'élève à 1 003 394 (dont 916 772 détenues par L'Air Liquide S.A.). Au cours de l'exercice, les mouvements ayant affecté les actions propres sont les suivants :

- acquisitions nettes des cessions de 1 051 224 actions au cours moyen de 99,95 euros dont 1 144 724 actions au cours moyen de 98,76 euros avant l'attribution des actions gratuites et - 93 500 actions au cours moyen de 85,36 euros après l'attribution des actions gratuites ;
- annulation de 1 200 000 actions avant l'attribution des actions gratuites ;
- création de 110 935 actions dans le cadre de l'attribution des actions gratuites ;
- transfert de - 78 441 actions dans le cadre des attributions conditionnelles d'actions.

(d) La variation des réserves correspond principalement aux effets liés à la neutralisation des résultats de cessions sur actions propres et aux effets d'impôt liés à des opérations directement enregistrées en capitaux propres.

(e) L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est donné en page 178.

	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres							Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves et résultat	Juste valeur des instruments financiers	Écarts de conversion	Actions propres	Capitaux propres - part du Groupe		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2011	1 562,5	170,3	7 538,5	(25,1)	(241,6)	(101,1)	8 903,5	209,0	9 112,5
Résultat au 31 décembre 2011			1 534,9				1 534,9	59,8	1 594,7
Éléments comptabilisés en capitaux propres			(76,4)	(6,1)	110,0		27,5	3,7	31,2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^(a)			1 458,5	(6,1)	110,0		1 562,4	63,5	1 625,9
Augmentations (réductions) de capital	5,1	46,3					51,4	0,1	51,5
Distributions			(679,2)				(679,2)	(42,2)	(721,4)
Annulation d'actions propres	(6,6)	(94,0)				100,6			
Achats d'actions propres						(91,1)	(91,1)		(91,1)
Paiements en actions			14,6				14,6		14,6
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires			0,1				0,1	(3,3)	(3,2)
Transactions avec les actionnaires minoritaires, enregistrées directement en capitaux propres			(0,6)				(0,6)	(0,8)	(1,4)
Autres			(2,5)				(2,5)	10,8	8,3
CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 561,0	122,6	8 329,4	(31,2)	(131,6)	(91,6)	9 758,6	237,1	9 995,7

(a) L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est donné en page 178.

Principes comptables

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Du fait de sa cotation à la Bourse de Paris et conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 du groupe Air Liquide ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2012 et en conformité avec le référentiel IFRS sans usage du *carve-out* tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Le Groupe n'a anticipé aucune nouvelle norme, aucun amendement de normes existantes ou nouvelle interprétation publiés par l'IASB mais en cours d'adoption ou d'application non obligatoire en 2012 au sein de l'Union européenne.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 février 2013. Ces comptes seront soumis pour approbation à l'Assemblée Générale du 7 mai 2013.

NOUVELLES NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS

1. Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012

L'amendement à IFRS7 « Instruments financiers : informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

2. Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle en 2012

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2012 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 31 décembre 2012.

Les textes suivants n'auront pas d'impact matériel sur les états financiers du Groupe :

- l'amendement à IAS12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents », publié le 20 décembre 2010 ;
- la révision d'IAS27 « États financiers individuels », publiée le 12 mai 2011 ;
- la révision d'IAS28 « Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises », publiée le 12 mai 2011 ;

- la norme IFRS10 « États financiers consolidés », publiée le 12 mai 2011 ;
- la norme IFRS11 « Partenariats », publiée le 12 mai 2011 ;
- la norme IFRS12 « Information à fournir sur les participations dans les autres entités », publiée le 12 mai 2011 ;
- la norme IFRS13 « Évaluation à la juste valeur », publiée le 12 mai 2011 ;
- la révision d'IAS19 « Avantages du personnel », publiée le 16 juin 2011.

Les textes suivants n'auront pas d'impact sur les états financiers du Groupe :

- l'amendement à IFRS1 « Première application des IFRS », publié le 20 décembre 2010 ;
- l'amendement à IAS1 « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) », publié le 16 juin 2011 ;
- l'interprétation IFRIC20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert », publiée le 19 octobre 2011 ;
- l'amendement à IAS32 « Compensation des actifs/passifs financiers », publié le 16 décembre 2011 ;
- l'amendement à IFRS7 « Compensation des actifs/passifs financiers », publié le 16 décembre 2011.

3. Normes, interprétations et amendements non encore adoptés par l'Union européenne

Les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2012 et non en vigueur dans l'Union européenne ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe. Ces textes sont les suivants :

- la norme IFRS9 « Instruments financiers : classement et évaluation », publiée le 12 novembre 2009 ;
- les amendements à IFRS9 et à IFRS7 « Date d'application », publiés le 16 décembre 2011 ;
- l'amendement à IFRS1 « Prêts gouvernementaux », publié le 13 mars 2012 ;
- les améliorations aux IFRS (2009-2011), publiées le 17 mai 2012 ;
- les amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS10, 11 et 12, publiés le 28 juin 2012 ;
- les amendements à IFRS10, IFRS12 et IAS27 « Entités d'investissement », publiés le 31 octobre 2012.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les postes de bilan, les résultats et les flux de trésorerie pourraient être différents si les résultats réels ultérieurs sont différents des estimations. Les estimations et hypothèses les plus significatives concernent notamment :

- la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont décrites dans le paragraphe 5.e. des principes et méthodes comptables ;
- les hypothèses utilisées pour déterminer les provisions pour engagements de retraites des salariés : les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le Groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...), les taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements et les taux de rendement attendus des actifs sur le long terme sont décrits dans les notes 24.2 et 24.4 ;
- les estimations et hypothèses concernant les tests de dépréciation des actifs qui sont décrites dans le paragraphe 5.f. et dans la note 11.2 ;
- les modalités de récupération des impôts différés actif figurant au bilan ;
- l'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, excepté, conformément aux normes IAS32/39, pour les actifs financiers disponibles à la vente et les autres actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur par compte de résultat. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures au titre du risque de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts. Par ailleurs, les conventions d'image fidèle, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes ont été appliquées.

1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les filiales ;
- l'intégration proportionnelle pour les co-entreprises.

Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

a. Les filiales

Toutes les filiales ou sociétés dans lesquelles le groupe Air Liquide exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières ou opérationnelles d'une entité de manière à obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. Les sociétés sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

b. Les co-entreprises

Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les co-entreprises sont des entités dans lesquelles le groupe Air Liquide dispose d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires au travers d'un accord contractuel. Selon cette méthode de consolidation, les actifs et passifs, les produits générés et les charges encourues sont partagés entre les partenaires en fonction de leur pourcentage de contrôle dans les États financiers consolidés. Ces montants sont incorporés sur chaque ligne des états financiers comme pour les entités consolidées.

c. Les entreprises associées

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux participations dans les entreprises associées dans lesquelles le groupe Air Liquide a une influence notable (généralement lorsque le Groupe possède une participation de plus de 20 %) mais n'a pas le contrôle. La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital.

Lors de l'acquisition d'une participation dans une entreprise associée, l'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

2. AJUSTEMENTS RELATIFS À LA CONSOLIDATION

a. Opérations internes

Les créances et les dettes réciproques, les produits et les charges réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

b. Provisions réglementées

Les mouvements intervenus sur les provisions comptabilisées en application des législations fiscales ou assimilées à des réserves sont éliminés lors de la détermination du résultat net consolidé.

c. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles et des autres exceptions prévues par la norme IAS12. Les impôts différés actif sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt applicable lorsque la différence temporelle se renversera et dont l'application a été décidée par les autorités compétentes à la date d'arrêté des comptes. La règle du report variable est appliquée et l'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception des changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

À la clôture, les états financiers des sociétés étrangères sont convertis en euros selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours officiels de la fin d'exercice ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis en utilisant pour chaque devise les cours moyens de l'exercice.

Les différences de conversion sont incluses dans un poste séparé « Écarts de conversion » dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de conversion cumulés existants au 1^{er} janvier 2004 et résultant de la conversion en euros des comptes des filiales étrangères qui ne sont pas situées dans la zone euro ont été maintenus comme une composante distincte des capitaux propres.

Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une société dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, le montant cumulé des écarts de conversion est constaté dans le compte de résultat.

4. RECONNAISSANCE DES REVENUS

a. Ventes de biens et services

Les revenus provenant des ventes de biens sont reconnus lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur net d'impôts sur les ventes, rabais, remises et ristournes, après éliminations des ventes intra-groupe.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux lorsqu'il peut être mesuré de manière fiable.

b. Contrats d'ingénierie et de construction

Les produits des contrats de construction et leurs coûts associés sont comptabilisés respectivement en produits et charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture de la période présentée.

La marge réalisée à l'avancement est comptabilisée seulement lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

Le degré d'avancement est mesuré par le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

5. ACTIFS IMMOBILISÉS

a. Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique, de façon prospective, les normes IFRS3 et IAS27 révisées.

Lorsque le Groupe obtient le contrôle d'une entreprise acquise, le regroupement d'entreprise est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle, conformément aux prescriptions de la norme IFRS3 révisée :

- les actifs identifiables acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés sont évalués à leur juste valeur ;
- les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont évalués soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition ;
- la contrepartie transférée, incluant le cas échéant le montant des contreparties éventuelles, est valorisée à la juste valeur ;
- les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

La période d'évaluation d'un regroupement d'entreprise n'excède pas douze mois à compter de la date de prise de contrôle. Les ajustements éventuels de la contrepartie transférée au-delà de la période d'évaluation sont enregistrés en compte de résultat.

À la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre :

- d'une part, la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires de l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation antérieurement détenue ; et,
- d'autre part, la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs et des passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 ont été traités selon les anciennes normes IFRS3 et IAS27. Ces normes, dans leur version publiée par l'IASB en mars 2004, retenaient déjà la méthode de l'acquisition. Les principales dispositions qui divergeaient par rapport aux normes révisées sont les suivantes :

- les intérêts minoritaires étaient évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise et l'option pour leur évaluation à la juste valeur n'existait pas ;
- les compléments de prix étaient inclus dans le coût d'acquisition, sans limitation de temps, dès lors que le paiement était probable et qu'il était possible de réaliser une évaluation fiable du montant ;
- les frais d'acquisition étaient comptabilisés dans le coût du regroupement d'entreprises.

Lors d'une prise de contrôle par étape, la réévaluation à la juste valeur de la quote-part de l'actif net antérieurement détenue était comptabilisée en capitaux propres.

En cas d'acquisition d'intérêts minoritaires dans une entreprise précédemment contrôlée, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires était comptabilisée en écart d'acquisition.

Rappelons qu'à l'occasion de la transition aux IFRS et conformément à l'exemption offerte par IFRS1, le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière rétrospective la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises » aux acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2004.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à des regroupements d'UGT qui bénéficient des synergies du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites au paragraphe 5.f.

b. Frais de Recherche et Développement

Les frais de Recherche et Développement comprennent les coûts des activités scientifiques, techniques, de propriété industrielle, d'enseignement et de transmission des connaissances nécessaires pour assurer le développement, la fabrication ou la mise en œuvre, et la commercialisation de produits ou de processus, nouveaux ou améliorés.

Les coûts de développement doivent être immobilisés si, et seulement si, ils répondent aux critères restrictifs suivants définis par la norme IAS38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- le Groupe a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet ;
- le Groupe peut démontrer comment le projet développé générera des avantages économiques futurs ;
- le Groupe dispose de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le projet et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle issue de ce projet.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

c. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les immobilisations incorporelles générées en interne représentent principalement les coûts de développement des systèmes de gestion de l'information. Ces coûts sont capitalisés uniquement s'ils satisfont aux conditions définies par la norme IAS38 et exposées ci-dessus.

Sont capitalisés les coûts internes et externes engagés durant la phase de développement de l'application. Les coûts des mises à jour et des améliorations importantes sont ajoutés au coût initial de l'actif s'ils répondent de manière spécifique aux critères de capitalisation.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties sur leur durée d'utilité.

d. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, et des droits de propriété intellectuelle. Ils incluent également la technologie, les marques et les contrats clients valorisés lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises ».

Hormis les marques, tous les actifs incorporels sont amortissables et amortis linéairement selon leur durée d'utilité. Les systèmes de gestion de l'information sont généralement amortis sur une durée comprise entre cinq et sept ans, et les contrats clients sur une durée n'excédant pas vingt-cinq ans, compte tenu des probabilités de renouvellement.

e. Immobilisations corporelles

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût minoré des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Dans le cas d'obligations de démontage ou de démantèlement d'actifs, les coûts correspondants sont inclus dans le coût initial des actifs concernés et des provisions sont comptabilisées en contrepartie.

Les charges d'intérêt des emprunts destinés à financer la construction des immobilisations corporelles sont capitalisées pendant la période de construction s'il s'agit du financement de projets industriels ayant une durée de construction de douze mois ou plus.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts de réparation ou de maintenance sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus. Les coûts d'inspection ou grandes révisions des unités de cogénération sont comptabilisés comme un composant distinct de l'actif et amortis sur la période comprise entre deux grandes révisions.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- immeubles : 20 ans ;
- bouteilles : 10 à 20 ans ;
- unités de production : 15 à 20 ans ;
- réseaux de canalisations : 15 à 35 ans ;
- autres équipements : 5 à 15 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

f. Dépréciation des actifs

Le Groupe détermine régulièrement, conformément à la norme IAS36, s'il existe des indices de perte de valeur des actifs. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont en outre effectués systématiquement une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique et par référence aux marchés dans lesquels opère le Groupe.

En pratique, ces principes conduisent le Groupe à effectuer les tests de perte de valeur des actifs à différents niveaux, en application de la norme IAS36 :

- les usines dédiées et les usines *on-site* sont testées individuellement ;
- les réseaux de canalisations et les usines alimentant ces réseaux sont testés au niveau du réseau ;
- les usines de gaz liquide, les usines d'hydrogène/CO sont groupées en fonction du marché servi par ces usines ;
- les autres actifs sont alloués à des unités ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie de l'activité Gaz et Services sont déterminées sur une base géographique. Les autres activités sont gérées au niveau européen (activité Soudage) ou à un niveau mondial (Ingénierie et Construction).

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des synergies de regroupement d'entreprises et qui représentent les niveaux auxquels les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe.

Pour effectuer les tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'unités génératrices de trésorerie incluant les écarts d'acquisition, le Groupe utilise la méthode des multiples de marché pour déterminer si l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur. Dans le cas où la juste valeur n'est pas significativement supérieure à la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie, le Groupe confirme la valeur recouvrable de l'unité ou groupes d'unités génératrices de trésorerie avec l'approche par les flux de trésorerie estimés (valeur d'utilité).

Pour les autres unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie, ainsi que pour les actifs dont la valeur est testée individuellement, le Groupe détermine la valeur recouvrable avec l'approche par les flux de trésorerie estimés (valeur d'utilité).

Les multiples de marché utilisés sont déterminés sur la base de la valorisation boursière du groupe Air Liquide.

Les taux de croissance pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie pour les unités ou groupe d'unités génératrices de trésorerie sont déterminés en fonction de l'activité et de la localisation géographique de l'UGT considérée.

L'évaluation de la valeur d'utilité des actifs corporels s'effectue par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par ces

actifs. Les flux de trésorerie sont évalués sur la période estimée d'utilisation de l'actif, compte tenu des termes des relations contractuelles avec les clients et de l'obsolescence technique.

Le taux d'actualisation choisi dépend de la nature, de la localisation de l'actif et du marché servi. Ce taux est déterminé en fonction du niveau minimum de rentabilité attendu de l'investissement résultant des risques industriels et commerciaux et des modalités de financement.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif, d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un regroupement d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat. Une perte de valeur concernant une unité génératrice de trésorerie est affectée en priorité aux écarts d'acquisition.

Lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à sa valeur comptable, la perte de valeur antérieurement constatée est reprise au compte de résultat, à l'exception des pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition dont les dépréciations sont irréversibles.

g. Contrats de location

Contrats de location financement

Les contrats de location d'actifs, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Les immobilisations acquises sous forme de contrat de location financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat.

Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve substantiellement les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats (nets des remises ou ristournes reçues du bailleur) sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat.

L'interprétation IFRIC4 « Déterminer si un contrat contient un contrat de location » n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe. En effet, l'intégralité des risques et avantages résultant de l'utilisation des actifs potentiellement concernés par cette interprétation ne sont pas transférés aux clients du Groupe. En conséquence, les contrats de fourniture de gaz liés à ces actifs ne sont pas retraités en contrats de location financement.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

a. Actifs financiers non courants

Titres non consolidés

Conformément à la norme IAS39, les titres de sociétés non consolidées et non comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente.

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse à la clôture. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable ou significative.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres.

Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture. Ils font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

b. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

c. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

Les placements de trésorerie dont l'échéance est inférieure à trois mois, étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur, sont comptabilisés à leur coût historique (y compris intérêts courus) qui est supposé proche de leur juste valeur.

d. Emprunts et dettes financières (courants et non courants)

Les emprunts et dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes bancaires (y compris les dettes issues de contrats de location financement et les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires).

À l'origine, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur juste valeur correspondant aux montants nets encaissés. À chaque clôture, à l'exception des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, ils sont évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Celui-ci incorpore au coût de la dette les primes de remboursement et les frais d'émission portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes.

Les emprunts et dettes financières couverts par des *swaps* de taux d'intérêt (contrats d'échange de taux d'intérêt) font l'objet d'une comptabilité de couverture.

e. Instruments dérivés actif et passif

Les instruments financiers sont utilisés pour gérer les expositions aux risques de change, de taux et de matières premières relatives aux activités financières et opérationnelles du Groupe. Pour toutes ces opérations, le Groupe applique la comptabilité de couverture et documente à l'initiation de chaque transaction le type de couverture, les instruments financiers désignés comme instruments de couverture ainsi que la nature et l'échéance du risque couvert.

Toutefois, dans des circonstances limitées, certains types de dérivés ne permettent pas de bénéficier de la comptabilité de couverture.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- pour la couverture de juste valeur des actifs et passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture (à l'exception de l'impact du report/déport) ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée au bilan en contrepartie des capitaux propres (capitaux propres recyclables), la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits financiers ou en autres charges financières. Les montants enregistrés en capitaux propres recyclables sont repris au compte de résultat lors de la réalisation et la comptabilisation des opérations couvertes ;
- pour les couvertures d'investissement net à l'étranger, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dans la rubrique « Écarts de conversion ». La partie non efficace des variations de juste valeur est comptabilisée en résultat. Lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de la couverture d'investissement net, la perte ou le profit comptabilisé à l'origine en réserve de conversion est comptabilisé en résultat. Cette méthode

s'applique également aux couvertures de change sur les dividendes à verser par les filiales.

Les instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas reconnue sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat avec, en contrepartie, les postes d'actifs et de passifs financiers.

La juste valeur des actifs, passifs et instruments dérivés est déterminée sur la base du cours de marché à la date de clôture.

7. ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de classement en actifs ou groupe d'actifs destinés à être cédés.

Ces actifs ou cette activité sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

8. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts comprennent les coûts des matières premières ainsi que les coûts directs et indirects de main-d'œuvre et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

9. CAPITAL, RÉSERVES ET ACTIONS PROPRES

Les actions composant le capital d'Air Liquide sont des actions ordinaires.

Les réserves comprennent notamment les éléments suivants :

- **écarts de conversion** : la rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. Elle permet également d'enregistrer les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net de ces mêmes filiales ;
- **juste valeur des instruments financiers** : cette rubrique enregistre la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de transactions (transactions non encore comptabilisées) ;
- **gains et pertes actuariels** : conformément à l'option offerte par la norme révisée IAS19, l'intégralité des écarts actuariels et ajustements provenant de la limitation d'actifs nets des impôts différés sont reconnus en réserves consolidées dans la période au cours de laquelle ils sont constatés.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés nets des effets d'impôt directement en capitaux propres.

Par ailleurs, la norme IAS27 révisée, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, a introduit plusieurs modifications notamment :

- les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. Ainsi, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entreprises déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat ;
- les cessions de titres avec perte de contrôle donnent lieu à la constatation en résultat de cession de la variation de la juste valeur calculée sur la totalité de la participation à la date de l'opération. La participation résiduelle conservée, le cas échéant, sera ainsi évaluée à sa juste valeur au moment de la perte de contrôle.

10. INTÉRÊTS MINORITAIRES

En application d'IAS32, les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires sont comptabilisées en dette financière mesurée au prix d'exercice estimé de l'option.

La quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Emprunts et dettes financières ».

Compte tenu de l'absence de précision des textes actuellement en vigueur, le Groupe a décidé de comptabiliser la contrepartie de la différence entre le prix d'exercice de l'option accordée et la valeur des intérêts minoritaires reclassée en dette financière de la façon suivante :

- pour les options accordées avant le 1^{er} janvier 2010, en écarts d'acquisition ;
- pour les options accordées après le 1^{er} janvier 2010, en capitaux propres part du Groupe.

La part dans le résultat des intérêts minoritaires n'est pas modifiée et reflète toujours le pourcentage de détention des minoritaires.

11. PROVISIONS

a. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;

- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;

- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructurations incluent uniquement les coûts directement liés à ces restructurations et sont comptabilisées dans la période durant laquelle le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration dont l'exécution a commencé ou bien a été annoncée.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

b. Engagements de retraites et assimilés

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies, sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies, sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus ;
- soit être gérés de manière interne.

Dans le Groupe coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS19. Les calculs actuariels prennent principalement en compte des hypothèses d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel, de date de départ à la retraite, d'évolution prévisible de la rémunération, d'espérance de vie, d'inflation, ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour chaque pays.

Les régimes à prestations définies sont dans certains cas couverts par des fonds de pension externes. Les actifs de ces plans sont majoritairement investis en obligations et actions et sont évalués à leur juste valeur.

Conformément aux dispositions d'IFRS1, le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des pertes et gains actuariels cumulés différés relatifs aux avantages au personnel figurant à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2004.

L'intégralité des gains et pertes actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004 et les ajustements provenant de la limitation d'actifs sont reconnus immédiatement dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dans la période au cours de laquelle ils sont constatés.

Les évaluations sont effectuées tous les ans par des actuaires indépendants pour les régimes significatifs et tous les trois ans pour les autres régimes, à moins que des modifications d'hypothèses ou événements importants ne nécessitent un nouveau calcul.

12. TRANSACTIONS ET SOLDES EN DEVICES

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées selon les principes suivants :

- les opérations en monnaies étrangères sont converties par chaque société dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction ;
- à la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de change correspondants sont comptabilisés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ou en résultat financier pour les transactions financières, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net du périmètre de consolidation.

13. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou,
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages

économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS3 révisée.

14. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante clairement identifiable :

- dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente ;
- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de la ligne d'activité ou de la région géographique distincte ;
- ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

15. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques reçues sont comptabilisées dans les autres passifs non courants. Elles sont reprises en produits dans le compte de résultat de l'exercice de manière symétrique à l'amortissement des actifs subventionnés.

16. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe accorde aux dirigeants du Groupe et à certains salariés des options d'achat et de souscription d'actions. Les salariés bénéficient également d'attributions conditionnelles d'actions. Conformément à la norme IFRS2, les options et les attributions conditionnelles d'actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle mathématique binomial. Les variations de valeur postérieures à la date d'attribution ne remettent pas en cause l'évaluation initiale.

Conformément à la norme IFRS2, les conditions de performance non liées au marché n'ont aucun impact sur l'évaluation de la juste valeur des biens et services reçus mais viennent ajuster la charge finalement comptabilisée en fonction du nombre d'instruments de capitaux propres réellement attribués.

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des options et des attributions conditionnelles d'actions est comptabilisée dans le compte de résultat en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Conformément à l'option ouverte par la norme IFRS1, seuls les plans d'options accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2004 sont concernés par cette comptabilisation.

L'effet de dilution des plans de *stock options* et des attributions conditionnelles d'actions dont l'acquisition des droits est en cours, est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Pour les plans d'épargne salariale, les augmentations de capital réservées aux salariés et réalisées à des conditions différentes des conditions de marché donnent lieu à la constatation d'une charge. Cette charge correspond à la somme de l'abondement payé par l'entreprise et de la décote accordée sur le prix des actions minorée du coût d'incessibilité pour les salariés.

17. DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le groupe Air Liquide reçoit dans certains pays des droits d'émission de gaz à effet de serre à titre gratuit. Ces droits sont alloués chaque année pour une période d'utilisation de trois ans.

En retour, le Groupe restitue ses droits à hauteur de ses émissions effectives.

En l'absence de norme spécifique ou d'interprétation, le Groupe a décidé d'adopter l'approche comptable suivante : à chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il possède suffisamment de droits pour couvrir ses émissions réelles. Si les droits alloués sont supérieurs aux besoins d'émissions réels, aucun actif n'est constaté et les droits vendus sont constatés en résultat de l'exercice. Dans le cas contraire, un passif net est comptabilisé.

Principes de présentation de l'information financière

1. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est organisé en activités Gaz et Services, Ingénierie et Construction et Autres activités (Soudage et Plongée).

En 2012, le Groupe a intégré dans sa Branche d'activité mondiale Santé, les activités de Seppic et ses filiales, suite à sa décision de se recentrer sur les ingrédients de spécialités destinés à la santé.

L'intégration du groupe Seppic au sein des activités Gaz et Services entraîne une modification de l'information sectorielle du Groupe. Suite à ce changement, les activités présentées en Autres activités sont le Soudage et la Plongée.

Le compte de résultat sectoriel et le bilan sectoriel des activités Gaz et Services et Autres activités de 2011 ont été retraités et sont présentés dans la Note 3.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est la Direction Générale assistée du Comité Exécutif.

L'activité Gaz et Services est organisée par zone géographique au niveau desquelles sont assurés le pilotage des opérations et le suivi de la performance. Ces zones géographiques sont les suivantes :

- Europe ;
- Amériques ;
- Asie-Pacifique ;
- Moyen-Orient et Afrique.

Au sein de l'activité Gaz et Services, les politiques commerciales et les projets de développement sont assurés par les zones géographiques en coordination avec quatre Branches d'activité (Grande Industrie, Industriel Marchand, Santé et Électronique).

L'activité Ingénierie et Construction est gérée séparément au niveau mondial. L'activité Ingénierie et Construction conçoit, développe et construit des unités de production de gaz industriels pour le Groupe ou des clients tiers. Elle assure également la conception et la réalisation d'unités dans les domaines des énergies traditionnelles, renouvelables et alternatives.

Les informations relatives au Soudage et à la Plongée sont présentées en « Autres activités ».

Les activités de Recherche et Développement et de Holdings (*corporate*) ne répondent pas à la définition de secteurs opérationnels et sont donc présentées en réconciliation.

Les informations communiquées dans les tableaux relatifs à l'information sectorielle sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est réalisée sur la base du pays de production (origine).

Le chiffre d'affaires intersectoriel des secteurs opérationnels de l'activité Gaz et Services n'est pas significatif et, en conséquence, n'est pas présenté de manière spécifique. Le chiffre d'affaires intersectoriel de l'activité Ingénierie et Construction correspond aux ventes réalisées avec les secteurs opérationnels de l'activité Gaz et Services.

La performance opérationnelle du Groupe est évaluée sur la base du résultat opérationnel courant de chaque secteur.

Les actifs sectoriels incluent les actifs non courants, à l'exception des « Impôts différés actif », des « Titres mis en équivalence » et des « Instruments dérivés actif non courants », ainsi que les « Stocks et en-cours », les « Clients » et les « Autres actifs courants ».

Les passifs sectoriels correspondent aux « Provisions et avantages au personnel », aux « Fournisseurs », aux « Autres passifs courants » et aux « Autres passifs non courants ».

Le résultat sectoriel, les actifs sectoriels et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement attribuables à chaque secteur pour autant que ceux-ci puissent être alloués sur une base raisonnable.

2. ENDETTEMENT NET

L'endettement net comprend :

- les emprunts et dettes financières courantes et non courantes nets des justes valeurs des instruments dérivés comptabilisés à l'actif en couverture de la dette ;

diminués de :

- la trésorerie et équivalents de trésorerie, tels qu'ils sont définis au paragraphe 6.c., nets de la juste valeur des instruments dérivés comptabilisés au passif en couverture des prêts.

3. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

La performance opérationnelle du Groupe est évaluée sur la base du résultat opérationnel courant établi selon la recommandation du CNC 2009-R.03.

4. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELS

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en « Autres produits opérationnels » et « Autres charges opérationnelles ». Ils comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cessions d'activités ;
- les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant ;
- les dotations aux provisions et les pertes de valeurs d'actifs corporels ou incorporels de matérialité très significative ;
- les coûts d'acquisition comptabilisés en charges suite à l'application de la norme IFRS3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2012

NOTE 1 – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	196
NOTE 2 – IMPACTS DES PRINCIPAUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2012	196
NOTE 3 – INFORMATION SECTORIELLE	198
NOTE 4 – CHIFFRE D'AFFAIRES	201
NOTE 5 – CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS COURANTS	202
NOTE 6 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	203
NOTE 7 – COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	203
NOTE 8 – IMPÔTS	204
NOTE 9 – RÉSULTAT NET PAR ACTION	205
NOTE 10 – DIVIDENDE PAR ACTION	205
NOTE 11 – ÉCARTS D'ACQUISITION	206
NOTE 12 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	207
NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	208
NOTE 14 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	211
NOTE 15 – TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	211
NOTE 16 – IMPÔTS DIFFÉRÉS	212
NOTE 17 – STOCKS	213
NOTE 18 – CLIENTS	213
NOTE 19 – BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	214
NOTE 20 – AUTRES ACTIFS COURANTS	214
NOTE 21 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	215
NOTE 22 – CAPITAUX PROPRES	215
NOTE 23 – PROVISIONS ET AVANTAGES AU PERSONNEL	220
NOTE 24 – AVANTAGES AU PERSONNEL	221
NOTE 25 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	227
NOTE 26 – AUTRES PASSIFS (NON COURANTS/COURANTS)	232
NOTE 27 – FOURNISSEURS	232
NOTE 28 – INSTRUMENTS FINANCIERS	232
NOTE 29 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES	241
NOTE 30 – ENGAGEMENTS	243
NOTE 31 – PASSIFS ÉVENTUELS	244
NOTE 32 – DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE	244
NOTE 33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	244

Note 1 – Événements significatifs

- Le 31 août 2012, Air Liquide a acquis 70,49 % du capital de LVL Médical Groupe S.A., à un prix de 30,89 euros par action. Les activités de LVL Médical en Allemagne avaient été préalablement cédées. Air Liquide a ensuite lancé une offre publique d'achat simplifiée (OPA) sur les actions restantes, qui s'est déroulée du 21 septembre 2012 au 11 octobre 2012 inclus. Au 12 octobre 2012, Air Liquide détenait plus de 95 % du capital de LVL Médical Groupe S.A.. Air Liquide a ensuite mis en œuvre le retrait obligatoire des actions (OPR) et des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR). Le retrait obligatoire et l'offre publique d'achat simplifiée ont été réalisés aux mêmes prix que ceux de l'offre initiale, soit 30,89 euros par action et 13,20 euros par BSAAR. LVL Médical Groupe S.A. est détenu à hauteur de 100 % au 31 décembre 2012.
 - Le 21 septembre 2012, Air Liquide a acquis 100 % des actions de la société Grupo Gasmedi S.L., acteur majeur de la santé à domicile en Espagne.
- L'impact de ces deux acquisitions sur les états financiers est présenté dans la note 2.

Note 2 – Impacts des principaux regroupements d'entreprise sur les états financiers 2012

2.1. ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Groupe LVL Médical	Groupe Gasmedi
Acquisitions d'immobilisations financières	316,5	264,7
Quote-part de situation nette acquise	32,6	(13,6)
Écart d'acquisition initial avant affectation	283,9	278,3
Affectation aux immobilisations incorporelles		62,5
Affectation aux immobilisations corporelles	(3,7)	(2,7)
Impact des impôts liés à ces affectations	1,3	(17,6)
Écart d'acquisition après affectation	286,3	236,1
ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2012 ^(a)	286,3	236,1

(a) Conformément à la norme IFRS3 révisée, l'évaluation définitive des écarts d'acquisition provisoires comptabilisés sera finalisée dans le délai de douze mois suivant chaque acquisition.

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent essentiellement à la valorisation des synergies et des parts de marché.

2.2. PRINCIPAUX IMPACTS BILANCIELS AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Groupe LVL Médical	Groupe Gasmedi
Actif		
Écarts d'acquisition nets	286,3	236,1
Immobilisations incorporelles nettes	2,3	60,3
Immobilisations corporelles nettes	30,3	46,4
Impôts différés actif	3,9	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12,2	9,6
Passif		
Provisions et avantages au personnel	7,3	2,1
Impôts différés passif	3,7	12,5
Endettement brut		90,0

2.3. PRINCIPAUX IMPACTS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012 ^(a)

<i>(en millions d'euros)</i>	Groupe LVL Médical	Groupe Gasmedi
Chiffre d'affaires	37,3	26,1
Résultat opérationnel courant avant amortissements	9,4	14,4
Dotations aux amortissements	(4,2)	(5,6)
Résultat opérationnel courant	5,2	8,8
Autres produits et charges opérationnels ^(b)	(4,7)	(4,0)
Résultat opérationnel	0,5	4,8
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers		(1,0)
Charge d'impôt	(0,1)	(0,9)
Résultat net	0,4	2,9
Part du Groupe	0,4	2,9

(a) Période comprise entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2012.

(b) Ce poste comprend les coûts d'acquisition comptabilisés en charges suite à l'application de la norme IFRS3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

2.4. PRINCIPAUX IMPACTS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Groupe LVL Médical	Groupe Gasmedi
Acquisitions d'immobilisations financières	302,3	329,9

Note 3 – Information sectorielle

3.1. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Gaz et Services					Ingénierie et Construction	Autres activités	Réconciliation	Total
	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Sous-total				
Chiffre d'affaires	7 025,5	3 108,2	3 415,6	362,7	13 912,0	784,6	629,7		15 326,3
Chiffre d'affaires inter-sectoriel						643,3		(643,3)	
Résultat opérationnel courant	1 285,1	744,6	515,6	76,8	2 622,1	78,7	36,7	(177,0)	2 560,5
dont dotations aux amortissements	(565,3)	(300,8)	(284,2)	(35,0)	(1 185,3)	(25,9)	(15,5)	(5,1)	(1 231,8)
Autres produits opérationnels									13,4
Autres charges opérationnelles									(40,5)
Coût de l'endettement financier net									(248,1)
Autres produits financiers									69,2
Autres charges financières									(133,0)
Charge d'impôt									(566,0)
Quote-part des sociétés mises en équivalence									20,0
Résultat net									1 675,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(690,9)	(466,6)	(570,5)	(223,8)	(1 951,8)	(23,6)	(16,5)	(16,0)	(2 007,9)

3.2. COMPTE DE RÉSULTAT RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011 ^(a)

(en millions d'euros)	Gaz et Services					Ingénierie et Construction	Autres activités	Réconciliation	Total
	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Sous-total				
Chiffre d'affaires	6 810,3	2 859,0	3 083,2	311,5	13 064,0	705,1	687,8		14 456,9
Chiffre d'affaires inter-sectoriel						542,8		(542,8)	
Résultat opérationnel courant	1 278,0	627,8	501,8	64,9	2 472,5	74,7	55,2	(193,7)	2 408,7
dont dotations aux amortissements	(550,8)	(277,3)	(246,9)	(30,4)	(1 105,4)	(26,3)	(19,4)	(3,8)	(1 154,9)
Autres produits opérationnels									123,1
Autres charges opérationnelles									(95,3)
Coût de l'endettement financier net									(235,5)
Autres produits financiers									68,7
Autres charges financières									(131,4)
Charge d'impôt									(576,4)
Quote-part des sociétés mises en équivalence									32,8
Résultat net									1 594,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(695,4)	(387,0)	(509,5)	(137,2)	(1 729,1)	(15,0)	(19,1)	8,2	(1 755,0)

(a) Les activités d'ingrédients de spécialités de Seppic et ses filiales ont été reclassées d'« Autres activités » en « Gaz et Services » en Europe.

3.3. COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Gaz et Services					Ingénierie et Construction	Autres activités	Réconciliation	Total
	Europe	Amériques	Asie- Pacifique	Moyen- Orient et Afrique	Sous-total				
Chiffre d'affaires	6 584,9	2 859,0	3 083,2	311,5	12 838,6	705,1	913,2		14 456,9
Chiffre d'affaires inter-sectoriel						542,8		(542,8)	
Résultat opérationnel courant	1 226,9	627,8	501,8	64,9	2 421,4	74,7	106,3	(193,7)	2 408,7
dont dotations aux amortissements	(547,5)	(277,3)	(246,9)	(30,4)	(1 102,1)	(26,3)	(22,7)	(3,8)	(1 154,9)
Autres produits opérationnels									123,1
Autres charges opérationnelles									(95,3)
Coût de l'endettement financier net									(235,5)
Autres produits financiers									68,7
Autres charges financières									(131,4)
Charge d'impôt									(576,4)
Quote-part des sociétés mises en équivalence									32,8
Résultat net									1 594,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(690,7)	(387,0)	(509,5)	(137,2)	(1 724,4)	(15,0)	(23,8)	8,2	(1 755,0)

3.4. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Gaz et Services					Ingénierie et Construction	Autres activités	Réconciliation	Total
	Europe	Amériques	Asie- Pacifique	Moyen- Orient et Afrique	Sous-total				
Actifs sectoriels	10 119,4	4 551,3	6 010,0	941,1	21 621,8	833,9	474,4	174,2	23 104,3
Écarts d'acquisition	2 825,8	607,6	1 267,6	115,5	4 816,5	208,4	107,8		5 132,7
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	5 366,1	3 326,5	3 849,4	610,7	13 152,7	234,9	93,8	29,8	13 511,2
Autres actifs sectoriels	1 927,5	617,2	893,0	214,9	3 652,6	390,6	272,8	144,4	4 460,4
Actifs non sectoriels									1 899,7
Total des actifs									25 004,0
Passifs sectoriels	2 696,6	752,1	702,4	116,2	4 267,3	1 166,1	189,5	253,7	5 876,6
Passifs non sectoriels									8 683,1
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires									10 444,3
Total des passifs et des capitaux propres									25 004,0

3.5. BILAN RETRAITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011 ^(a)

(en millions d'euros)	Gaz et Services								Total
	Europe	Amériques	Asie- Pacifique	Moyen- Orient et Afrique	Sous-total	Ingénierie et Construction	Autres activités	Réconciliation	
Actifs sectoriels	9 102,0	4 351,9	5 987,5	813,4	20 254,8	794,3	502,8	148,2	21 700,1
Écarts d'acquisition	2 197,4	568,6	1 343,4	117,3	4 226,7	224,1	107,7		4 558,5
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	4 991,8	3 212,7	3 679,9	504,9	12 389,3	238,6	94,0	13,2	12 735,1
Autres actifs sectoriels	1 912,8	570,6	964,2	191,2	3 638,8	331,6	301,1	135,0	4 406,5
Actifs non sectoriels									2 423,3
Total des actifs									24 123,4
Passifs sectoriels	2 397,5	744,1	805,7	111,7	4 059,0	984,1	174,3	297,5	5 514,9
Passifs non sectoriels									8 612,8
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires									9 995,7
Total des passifs et des capitaux propres									24 123,4

(a) Les activités d'ingrédients de spécialités de Seppic et ses filiales ont été reclassées d'« autres activités » en « Gaz et Services » en Europe.

3.6. BILAN PUBLIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en millions d'euros)	Gaz et Services								Total
	Europe	Amériques	Asie- Pacifique	Moyen- Orient et Afrique	Sous-total	Ingénierie et Construction	Autres activités	Réconciliation	
Actifs sectoriels	8 995,2	4 351,9	5 987,5	813,4	20 148,0	794,3	609,6	148,2	21 700,1
Écarts d'acquisition	2 196,8	568,6	1 343,4	117,3	4 226,1	224,1	108,3		4 558,5
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	4 967,6	3 212,7	3 679,9	504,9	12 365,1	238,6	118,2	13,2	12 735,1
Autres actifs sectoriels	1 830,8	570,6	964,2	191,2	3 556,8	331,6	383,1	135,0	4 406,5
Actifs non sectoriels									2 423,3
Total des actifs									24 123,4
Passifs sectoriels	2 345,6	744,1	805,7	111,7	4 007,1	984,1	226,2	297,5	5 514,9
Passifs non sectoriels									8 612,8
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires									9 995,7
Total des passifs et des capitaux propres									24 123,4

Les activités de Recherche et Développement et de Holdings (corporate) sont présentées en réconciliation. Le résultat opérationnel courant de l'activité Ingénierie et Construction comprend les produits financiers générés par les avances reçues des clients. Ils sont présentés dans le coût de l'endettement financier net dans le compte de résultat consolidé. L'ajustement résultant de la différence de présentation est inclus dans la colonne réconciliation.

3.7. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ZONES GÉOGRAPHIQUES

2012 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe hors France	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Total
Chiffre d'affaires	2 792,7	5 361,3	3 245,8	3 563,8	362,7	15 326,3
Actifs non courants ^(a)	1 692,3	6 878,0	4 136,5	5 390,7	768,1	18 865,6
<i>dont titres mis en équivalence</i>	10,7	14,8	5,6	148,6	42,0	221,7

(a) Hors actifs financiers non courants, impôts différés et instruments dérivés actif non courants.

2011 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe hors France	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient et Afrique	Total
Chiffre d'affaires	2 754,2	5 215,8	2 960,2	3 215,2	311,5	14 456,9
Actifs non courants ^(a)	1 288,0	6 269,1	3 992,2	5 292,7	662,7	17 504,7
<i>dont titres mis en équivalence</i>	3,3	13,8	6,5	147,1	40,4	211,1

(a) Hors actifs financiers non courants, impôts différés et instruments dérivés actif non courants.

En raison du nombre important d'entreprises servies par le Groupe (plus d'un million de clients dans le monde), de leur grande diversité dans de multiples secteurs et de leur large dispersion géographique, le premier client du Groupe représente environ 2,0 % du chiffre d'affaires d'Air Liquide.

Note 4 – Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	en %	2012	en %
Gaz et Services	12 838,6	89 %	13 912,0	91 %
Ingénierie et Construction	705,1	5 %	784,6	5 %
Autres activités	913,2	6 %	629,7	4 %
TOTAL	14 456,9	100 %	15 326,3	100 %

Le chiffre d'affaires consolidé en 2012 s'élève à 15 326,3 millions d'euros en hausse de + 6,0 % par rapport à celui de 2011. Sur des bases retraitées des effets cumulés de change et de gaz naturel, la hausse est de + 2,7 % :

- les effets de change représentent + 464 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2012 soit un impact de + 3,2 % sur le chiffre d'affaires Groupe. Cet impact provient essentiellement de l'appréciation du dollar américain, du yen et du renminbi par rapport à l'euro ;
- l'effet du prix du gaz naturel est de + 17 millions d'euros hors change, soit un impact de + 0,1 % sur le chiffre d'affaires Groupe.

Note 5 – Charges et produits opérationnels courants

Les charges et produits opérationnels courants comprennent les achats, les charges de personnel, les dotations aux amortissements, les autres charges d'exploitation et les autres produits d'exploitation.

Les principaux achats du Groupe sont constitués par les achats d'électricité, de gaz naturel et de produits industriels et médicaux.

5.1. CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	2011	2012
Salaires et charges sociales	(2 429,6)	(2 632,3)
Régimes à cotisations définies	(23,7)	(29,1)
Régimes à prestations définies ^(a)	(13,6)	11,2
Paiements en actions	(14,6)	(16,5)
TOTAL	(2 481,5)	(2 666,7)

(a) La charge au titre des régimes à prestations définies comprend l'impact des liquidations, des modifications de régimes et du coût des services passés pour 55,3 millions d'euros en 2012 et 28,3 millions d'euros en 2011 (cf. note 24.3 sur les avantages au personnel en page 222).

Les effectifs des sociétés intégrées globalement et proportionnellement s'élèvent à 49 500 personnes au 31 décembre 2012 (46 200 personnes au 31 décembre 2011). Par ailleurs, les effectifs des sociétés acquises ou nouvellement consolidées en 2012 nettes des sociétés cédées s'élèvent à 2 200 personnes.

5.2. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation sont constituées principalement par les coûts de transport et de distribution, les coûts de sous-traitance, les locations simples et les assurances.

5.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2012, le montant des dépenses d'innovation s'élève à 256,8 millions d'euros (251,9 millions d'euros en 2011) dont 187,8 millions d'euros au titre des dépenses de Recherche et Développement (186,1 millions d'euros en 2011).

Ces coûts de développement encourus par le Groupe dans le cadre de ses projets de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges. Les conditions requises par les normes IFRS pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies puisque les travaux réalisés ne se concrétisent pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement.

5.4. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en millions d'euros)	2011	2012
Immobilisations incorporelles	(78,4)	(82,3)
Immobilisations corporelles ^(a)	(1 076,5)	(1 149,5)
TOTAL	(1 154,9)	(1 231,8)

(a) Ce poste comprend la dotation aux amortissements déduction faite des reprises de subventions d'investissement.

Note 6 – Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2011	2012
Charges		
Coûts de réorganisation, de restructuration et d'intégration	(26,7)	(29,4)
Coûts d'acquisition	(3,8)	(19,8)
Autres ^(a)	(64,8)	8,7
TOTAL DES AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(95,3)	(40,5)
Produits		
Plus-values de cessions d'immobilisations corporelles et financières	122,3	9,7
Autres	0,8	3,7
TOTAL DES AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	123,1	13,4
TOTAL	27,8	(27,1)

(a) Ce poste comprend principalement des dotations pour provisions pour risques nettes des reprises.

En 2012 :

- en mai 2012, le Groupe a cédé ses participations dans les filiales Esqal et Gaz de Polynésie. Le résultat de cession, calculé selon IAS27 § 34, s'élève à 12,2 millions d'euros.

En 2011 :

- le Groupe a constaté des plus-values de cessions, calculées selon IAS27 § 34 et IAS36 § 86, pour un montant total de 122 millions d'euros relatives à :
 - la cession de sa participation dans sa filiale Lamers High Tech Systems B.B. (Pays-Bas) le 22 juin 2011,

- la cession de sa participation dans sa filiale A –TEC Co., Ltd (Japon) le 1^{er} juillet 2011,
- la cession de ses participations dans ses filiales Givaudan-Lavirotte (France) le 13 décembre 2011 et Seppic Belgium (Belgique) le 31 décembre 2011 ;

- le Groupe a constaté en « Autres charges opérationnelles » un montant de 40 millions d'euros pour couvrir les risques associés à des litiges et un montant de 9 millions d'euros pour couvrir les risques associés à la recouvrabilité de créances détenues auprès de clients du secteur public en Europe du Sud.

Note 7 – Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

7.1. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	2011	2012
Coût de l'endettement financier	(254,5)	(274,1)
Produits financiers liés aux placements de trésorerie	19,0	26,0
TOTAL	(235,5)	(248,1)

Le coût moyen de la dette est de 4,6 % en 2012 (4,8 % en 2011) et est détaillé dans la note 25.4.

Les frais financiers capitalisés s'élèvent à 26,8 millions d'euros en 2012 (25,4 millions en 2011).

7.2. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Produits financiers relatifs aux avantages au personnel	56,6	59,0
Autres produits financiers	12,1	10,2
TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	68,7	69,2
Charges financières relatives aux avantages au personnel	(112,1)	(109,7)
Autres charges financières	(19,3)	(23,3)
TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(131,4)	(133,0)

L'impact de la revalorisation des instruments dérivés figure sur la ligne « Autres charges financières » en 2012 et figurait sur la ligne « Autres produits financiers » en 2011, en accord avec les principes comptables décrits au paragraphe 6.e.

Note 8 – Impôts

8.1. CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Impôt courant		
Charge d'impôt exigible	(478,3)	(514,0)
TOTAL	(478,3)	(514,0)
Impôts différés		
Différences temporelles	(106,0)	(61,4)
Impact des changements de taux d'impôt	7,9	9,4
TOTAL	(98,1)	(52,0)

En 2012, les différences temporelles comprennent un produit de 48,8 millions d'euros d'impôts différés passif repris suite à l'évolution favorable de contrôles fiscaux.

8.2. RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT COURANT ET LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF DU GROUPE

<i>(en %)</i>	2011	2012
Taux d'impôt applicable	31,5	31,3
Effet des opérations taxées à taux réduit	(4,1)	(3,0)
Effet des reports variables	(0,4)	(0,4)
Effet des exemptions et autres		(2,4)
Taux d'impôt effectif du Groupe	27,0	25,5

Le taux d'impôt applicable est déterminé par la taxation théorique des résultats réalisés dans chaque pays au taux d'imposition de base en vigueur dans chacun d'entre eux.

Le taux d'impôt effectif moyen est égal à : (impôts courant et différés) / (résultat avant impôts diminué des résultats des sociétés mises en équivalence et du résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession).

En France, L'Air Liquide S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Ce régime s'applique à toutes les filiales françaises répondant aux critères d'option.

Les filiales étrangères retiennent des options similaires lorsque les législations locales le permettent.

À l'exception du point mentionné en note 8.1. sur la charge d'impôt, le taux d'impôt effectif moyen en 2012 est resté sans variation significative par rapport à l'exercice 2011.

Note 9 – Résultat net par action

9.1. RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

	2011	2012
Résultat net – part du Groupe attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (en millions d'euros)	1 534,9	1 609,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	311 594 600	311 147 191
Résultat de base par action (en euros)	4,93	5,17

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe attribuable aux porteurs d'actions ordinaires Air Liquide par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, excluant les actions ordinaires achetées par Air Liquide et comptabilisées en capitaux propres.

Le nombre moyen d'actions en circulation et le résultat net par action de l'exercice 2011 intègrent l'effet de l'attribution d'actions gratuites de L'Air Liquide S.A. réalisée le 31 mai 2012.

9.2. RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

	2011	2012
Résultat net utilisé pour la détermination du résultat dilué par action (en millions d'euros)	1 534,9	1 609,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	311 594 600	311 147 191
Ajustement d'actions résultant des options de souscription d'actions	979 789	963 942
Ajustement d'actions résultant des attributions conditionnelles d'actions	287 036	359 201
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	312 861 425	312 470 334
Résultat dilué par action (en euros)	4,91	5,15

Le résultat dilué par action prend en compte les options de souscription d'actions et les attributions conditionnelles d'actions accordées aux salariés si :

- le prix d'émission, ajusté des charges non comptabilisées à la date de clôture en application d'IFRS2, est inférieur au cours moyen de l'action Air Liquide sur l'exercice en cours ;
- les conditions de performance répondent aux critères du paragraphe 52 d'IAS33.

Le résultat dilué par action de l'exercice 2011 ainsi que le nombre moyen d'actions en circulation intègrent l'effet de l'attribution d'actions gratuites de L'Air Liquide S.A. réalisée le 31 mai 2012.

Les instruments qui pourraient diluer le résultat net – part du Groupe et qui ne sont pas inclus dans le calcul du résultat dilué par action, dans la mesure où ils sont non dilutifs sur l'exercice, sont les suivants :

- en 2012, les plans d'options de souscription d'actions de 2011 et de 2012 ;
- en 2011, le plan d'options de souscription d'actions de 2011.

Le Groupe n'a émis aucun autre instrument financier qui amènerait une dilution supplémentaire du résultat net par action.

Note 10 – Dividende par action

Le montant des dividendes 2011 sur actions ordinaires déclarés et payés le 16 mai 2012 est de 728,8 millions d'euros (y compris dividendes sur actions propres), soit un dividende de 2,50 euros par action, avant l'effet de l'attribution d'actions gratuites réalisée le 31 mai 2012, comme détaillée dans la note 22. Les dividendes payés représentent un taux de distribution de 47,5 % du résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère du Groupe.

Le montant des dividendes sur actions ordinaires qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires au titre du dividende 2012 est de 803,4 millions d'euros (y compris actions propres), soit 2,50 euros par action. Ces dividendes représentent un taux de distribution de 49,9 % du résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la société mère du Groupe.

Note 11 – Écarts d'acquisition

11.1. VARIATIONS AU COURS DE LA PÉRIODE

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Écarts d'acquisition comptabilisés dans l'exercice	Écarts d'acquisition décomptabilisés dans l'exercice	Écarts de conversion	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2011	4 390,8	75,1	(2,6)	91,1	4,1	4 558,5
2012	4 558,5	677,4	(0,7)	(102,5)		5 132,7

(a) Les autres variations correspondent principalement à l'augmentation de la juste valeur des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires.

Les écarts d'acquisition comptabilisés proviennent essentiellement :

- en 2012, des écarts d'acquisition liés aux opérations mentionnées dans la note 2, ainsi que l'acquisition de 100 % du capital des sociétés Energas Ltd & Engineering and

Welding Supplies Ltd, distributeurs de gaz conditionné au Royaume-Uni ;

- en 2011, des acquisitions d'ADEP Assistance (France), de Licher MT GmbH (Allemagne) et des activités d'un distributeur de gaz industriels dans l'Ontario (Canada).

11.2. PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	2011	2012		
	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Allemagne ^(a)	1 393,4	1 393,4		1 393,4
Japon ^(b)	765,0	674,8		674,8
SOAEO ^(b)	470,7	482,4		482,4
Ingénierie et Construction	221,1	205,5		205,5
France ^{(a) (c)}	108,4	396,4		396,4
Péninsule Ibérique ^(c)	8,7	244,6		244,6
États-Unis ^(b)	358,3	387,6		387,6
AL Welding	90,6	90,6		90,6
Autres	1 142,3	1 258,8	(1,4)	1 257,4
TOTAL ÉCARTS D'ACQUISITION	4 558,5	5 134,1	(1,4)	5 132,7

(a) Écarts d'acquisition alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie de l'activité Gaz et Services, à l'exception de l'activité des produits d'hygiène de la Branche Santé.

(b) La variation entre 2011 et 2012 est principalement liée à l'impact de change.

(c) La variation entre 2011 et 2012 est principalement liée à l'impact des acquisitions détaillé dans la note 2.

Au cours des deux derniers exercices, le Groupe n'a pas comptabilisé de perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation ont été effectués selon les mêmes modalités que celles appliquées au cours des périodes précédentes. Les hypothèses clés du modèle utilisées, telles que les multiples de marché et le taux d'actualisation tiennent compte du contexte boursier et économique mondial.

Les taux de croissance pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie pour les unités ou groupe d'unités génératrices de trésorerie sont sensiblement inférieurs aux taux de croissance moyens historiques du Groupe. Ils sont compris entre 2 % et 3 % sur les unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie opérant dans des marchés matures, et au plus à 5 % sur les unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie opérant dans des marchés émergents.

Les multiples de marché utilisés sont déterminés par référence à la valorisation boursière du groupe Air Liquide au 31 décembre 2012.

Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour ces calculs est de 7,0 % au 31 décembre 2012 (7,4 % au 31 décembre 2011).

Le coût moyen pondéré du capital et les multiples de marché sont ajustés en fonction de l'activité et de la localisation géographique des unités génératrices de trésorerie testées.

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, les valeurs recouvrables des unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie sont sensiblement supérieures à leurs valeurs nettes comptables.

Note 12 – Autres immobilisations incorporelles

12.1. VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises ^(a)	Autres variations ^(b)	Valeur au 31 décembre
2012							
Immobilisations incorporelles générées en interne	278,4	16,1	(4,0)	0,6	1,0	(2,9)	289,2
Autres immobilisations incorporelles	1 019,6	81,9	(18,4)	(0,7)	64,2	10,1	1 156,7
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	1 298,0	98,0	(22,4)	(0,1)	65,2	7,2	1 445,9

(a) Voir note 2.

(b) Les autres variations concernent essentiellement des reclassements de poste à poste ainsi que des effets liés au périmètre.

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises ^(a)	Autres variations ^(b)	Valeur au 31 décembre
2011							
Immobilisations incorporelles générées en interne	263,6	15,4	(0,6)	0,3		(0,3)	278,4
Autres immobilisations incorporelles	998,6	27,7	(12,9)	12,0	(0,3)	(5,5)	1 019,6
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	1 262,2	43,1	(13,5)	12,3	(0,3)	(5,8)	1 298,0

(a) Voir note 2.

(b) Les autres variations concernent essentiellement des reclassements de poste à poste ainsi que des effets liés au périmètre.

12.2. AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Amortissements de la période	Pertes de valeur	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2012								
Immobilisations incorporelles générées en interne	(197,6)	(18,2)		3,9	(0,3)			(212,2)
Autres immobilisations incorporelles	(462,2)	(64,1)	(1,4)	17,9	2,4		0,2	(507,2)
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(659,8)	(82,3)	(1,4)	21,8	2,1		0,2	(719,4)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	638,2	15,7	(1,4)	(0,6)	2,0	65,2	7,4	726,5

(a) Les autres variations concernent essentiellement des reclassements de poste à poste ainsi que des effets liés au périmètre.

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Amortis- sements de la période	Pertes de valeur	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2011								
Immobilisations incorporelles générées en interne	(179,5)	(18,5)		0,6	(0,2)			(197,6)
Autres immobilisations incorporelles	(412,6)	(59,9)		11,3	(4,6)		3,6	(462,2)
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(592,1)	(78,4)		11,9	(4,8)		3,6	(659,8)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	670,1	(35,3)		(1,6)	7,5	(0,3)	(2,2)	638,2

(a) Les autres variations concernent essentiellement des reclassements de poste à poste ainsi que des effets liés au périmètre.

À la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas d'engagement significatif en vue d'acquérir des immobilisations incorporelles et il n'existe aucune restriction d'utilisation sur les immobilisations incorporelles existantes.

Note 13 – Immobilisations corporelles

13.1. VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises ^(a)	Autres variations ^(b)	Valeur au 31 décembre
2012							
Terrains	311,9	1,7	(2,3)	(16,0)	4,3	8,6	308,2
Constructions	1 331,2	29,4	(11,6)	(33,0)	8,0	31,6	1 355,6
Équipements, bouteilles, installations	22 995,3	449,7	(275,0)	(400,7)	117,9	1 324,3	24 211,5
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN SERVICE	24 638,4	480,8	(288,9)	(449,7)	130,2	1 364,5	25 875,3
Immobilisations en cours	2 090,7	1 437,3		(17,3)	1,3	(1 378,9)	2 133,1
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	26 729,1	1 918,1	(288,9)	(467,0)	131,5	(14,4)	28 008,4

(a) Voir note 2.

(b) Les autres variations concernent essentiellement des effets liés au périmètre.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au 1 ^{er} janvier	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises ^(a)	Autres variations ^(b)	Valeur au 31 décembre
2011							
Terrains	298,7	3,4	(2,6)	11,4	2,3	(1,3)	311,9
Constructions	1 290,8	21,3	(4,1)	26,2	1,6	(4,6)	1 331,2
Équipements, bouteilles, installations	21 550,2	631,3	(239,0)	321,1	29,5	702,2	22 995,3
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN SERVICE	23 139,7	656,0	(245,7)	358,7	33,4	696,3	24 638,4
Immobilisations en cours	1 505,8	1 172,4		73,3	0,1	(660,9)	2 090,7
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	24 645,5	1 828,4	(245,7)	432,0	33,5	35,4	26 729,1

(a) Voir note 2.

(b) Les autres variations concernent essentiellement des effets liés au périmètre.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles indiquées dans le tableau des flux de trésorerie correspondent aux augmentations des immobilisations corporelles et incorporelles corrigées de la variation du solde des fournisseurs d'immobilisations au cours d'un exercice.

13.2. AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au 1 ^{er} janvier	Amortis- sements de la période	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2012									
Constructions	(817,9)	(51,9)			8,9	22,9		1,0	(837,0)
Équipements, bouteilles, installations	(13 814,3)	(1 108,5)	(1,4)	9,8	242,0	273,7		12,0	(14 386,7)
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(14 632,2)	(1 160,4)	(1,4)	9,8	250,9	296,6		13,0	(15 223,7)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	12 096,9	757,7	(1,4)	9,8	(38,0)	(170,4)		(1,4)	12 784,7

(a) Les autres variations concernent essentiellement des effets liés au périmètre.

États financiers consolidés

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Amortis- sements de la période	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Sorties de l'exercice	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2011									
Constructions	(769,5)	(47,9)			5,8	(16,6)		10,3	(817,9)
Équipements, bouteilles, installations	(12 839,3)	(1 038,4)	(3,4)	9,8	209,2	(204,6)		52,4	(13 814,3)
TOTAL AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(13 608,8)	(1 086,3)	(3,4)	9,8	215,0	(221,2)		62,7	(14 632,2)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	11 036,7	742,1	(3,4)	9,8	(30,7)	210,8	33,5	98,1	12 096,9

(a) Les autres variations concernent essentiellement des effets liés au périmètre.

Les amortissements de la période correspondent aux dotations aux amortissements corrigées des reprises de subventions d'investissement.

13.3. LOCATIONS FINANCEMENT

Air Liquide utilise certains actifs industriels financés par le biais de contrats de location. Certains de ces contrats répondent en substance à la définition de contrats de location financement.

Ces contrats concernent principalement des immeubles de bureau ou industriels, des semi-remorques et autres matériels industriels ainsi que du matériel informatique.

La somme des paiements minimaux actualisés des actifs loués est comptabilisée au bilan sur la ligne « Immobilisations corporelles ». Elle s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2011		2012	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'1 an	6	5	7	6
Plus d'1 an et moins de 5 ans	16	14	16	13
Plus de 5 ans	4	3	4	3
Total paiements minimaux	26	22	27	22
Moins effets de l'actualisation (charges financières)	(4)		(5)	
Valeur actualisée des paiements minimaux	22		22	

Note 14 – Actifs financiers non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Actifs financiers disponibles à la vente	77,9	97,0
Prêts	49,1	47,1
Autres créances à long terme	269,3	290,5
Avantages au personnel – Charges constatées d'avance	2,0	1,2
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	398,3	435,8

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent principalement à des titres non cotés et non consolidés, en particulier la contribution au capital de la société Exeltium S.A.S. (13 % du capital détenu par le groupe Air Liquide).

Les autres créances à long terme comprennent une créance liée à une demande de restitution du précompte, acquitté au titre des années 2000 à 2004, pour un montant de 71,7 millions d'euros avant intérêts moratoires, qui s'élèvent à 29,9 millions d'euros au 31 décembre 2012. En 2012, aucun événement n'est venu affecter la recouvrabilité de cette créance.

Note 15 – Titres mis en équivalence

15.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Quote-part dans les capitaux propres ^(a)
Europe	0,7	25,5
Amériques	2,4	5,6
Asie-Pacifique	13,3	148,6
Moyen-Orient et Afrique	3,6	42,0
TOTAL	20,0	221,7

(a) Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont compris dans la valeur comptable de la participation.

Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Quote-part dans les capitaux propres ^(a)
Europe	(0,3)	17,1
Amériques	2,7	6,5
Asie-Pacifique	25,3	147,1
Moyen-Orient et Afrique	5,1	40,4
TOTAL	32,8	211,1

(a) Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont compris dans la valeur comptable de la participation.

15.2. VARIATIONS DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Dividendes distribués	Écarts de conversion	Autres variations	Valeur au 31 décembre
2011	196,4	32,8	(14,9)	2,4	(5,6)	211,1
2012	211,1	20,0	(13,9)	5,2	(0,7)	221,7

15.3. INDICATEURS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (100 %)

Bilan

(en millions d'euros)	2011	2012
Total actifs	923,9	1 025,0
Capitaux propres	488,8	515,9
Endettement net	132,9	253,3

Résultat

(en millions d'euros)	2011	2012
Chiffre d'affaires	613,4	590,3
Résultat net	51,2	42,7

Endettement net (Part du Groupe)

(en millions d'euros)	2011	2012
Endettement net	59,2	110,9

Note 16 – Impôts différés

Les variations d'impôts différés actif et passif de la période sont les suivantes :

16.1. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF

(en millions d'euros)	2011	2012
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	306,3	290,3
Produit (charge) comptabilisé en résultat	(24,3)	(5,6)
Produit (charge) comptabilisé directement en capitaux propres	0,3	71,6 ^(a)
Acquisitions/Cessions	3,9	5,8
Écarts de conversion	0,6	(1,4)
Autres ^(b)	3,5	4,8
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	290,3	365,5

(a) Correspond aux impôts différés reconnus dans les autres éléments dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : - 16,4 millions d'euros au titre de la variation de la juste valeur des instruments dérivés et 88,0 millions d'euros au titre des gains et pertes actuariels. En 2011, les impacts respectifs s'élevaient à 3,3 millions d'euros au titre de la variation de la juste valeur des instruments dérivés et - 3,0 millions d'euros au titre des gains et pertes actuariels.

(b) Les autres variations résultent de reclassements entre impôts courants et impôts différés.

16.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF

(en millions d'euros)	2011	2012
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	1 126,4	1 204,9
Charge (produit) comptabilisé en résultat	73,8	46,4
Charge (produit) comptabilisé directement en capitaux propres	(45,0)	(75,7) ^(a)
Acquisitions/Cessions	(2,2)	7,6
Écarts de conversion	18,2	(15,6)
Autres ^(b)	33,7	(32,8)
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	1 204,9	1 134,8

(a) Correspond aux impôts différés reconnus dans les autres éléments dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : - 2,4 millions d'euros au titre de la variation de la juste valeur des instruments dérivés et - 73,3 millions d'euros au titre des gains et pertes actuariels. En 2011, les impacts respectifs s'élevaient à - 0,3 million d'euros au titre de la variation de la juste valeur des instruments dérivés et - 44,7 millions d'euros au titre des gains et pertes actuariels.

(b) Les autres variations résultent de reclassements entre impôts courants et impôts différés.

Les impôts différés actif non reconnus s'élèvent à 28,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 (14,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les impôts différés résultent essentiellement des différences entre amortissements fiscaux et amortissements économiques des immobilisations, des pertes fiscales reportables et de la non-déductibilité immédiate de certaines provisions, en particulier les provisions relatives aux avantages au personnel.

Note 17 – Stocks

(en millions d'euros)	2011	2012
Matières premières et fournitures	220,1	236,4
Produits finis et semi-finis	490,1	479,1
En-cours	73,9	60,3
STOCKS NETS	784,1	775,8

(en millions d'euros)	2011	2012
Dépréciations	(22,3)	(18,1)
Reprises de dépréciations	27,0	16,9
DÉPRÉCIATIONS NETTES CONSTATÉES EN COMPTE DE RÉSULTAT	4,7	(1,2)

Note 18 – Clients

(en millions d'euros)	2011	2012
Clients et autres créances d'exploitation	2 916,1	2 978,2
Provisions pour créances douteuses	(136,8)	(151,7)
CLIENTS	2 779,3	2 826,5

Les clients et autres créances d'exploitation comprennent les montants bruts dus par les clients de l'activité Ingénierie et Construction pour 150,5 millions d'euros (147,0 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Pour tous les contrats d'Ingénierie et de Construction en cours à la clôture de l'exercice, les montants bruts dus par les clients et dus aux clients correspondent à la somme des coûts encourus et des marges reconnues à l'avancement, équivalente au total du chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement, diminuée des avances reçues.

États financiers consolidés

Les montants dus aux clients sont présentés en autres passifs courants (voir note 26).

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé à l'avancement et les avances reçues s'élèvent respectivement à 1 630,6 millions d'euros et à 1 671,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé à l'avancement et les avances reçues s'élevaient respectivement à 1 550,4 millions d'euros et à 1 586,3 millions d'euros.

18.1. RÉPARTITION DES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dont non échues	Dont dépréciées et échues	Dont non dépréciées et échues
2011	2 916,1	2 189,1	116,4	610,6
2012	2 978,2	2 176,4	129,4	672,4

L'encours de créances clients échues non dépréciées est essentiellement constitué par des créances échues de moins de trois mois (70,7 % en 2012, 67,0 % en 2011). Leur non-dépréciation résulte d'une analyse détaillée des risques associés.

Les créances clients échues depuis plus de trois mois et non dépréciées concernent essentiellement des clients du secteur public dans le domaine de la santé pour lesquels le risque de crédit est considéré comme faible.

18.2. PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Écarts de conversion	Autres variations	Valeur au 31 décembre
2011	(137,5)	(52,1)	52,5	(0,2)	0,5	(136,8)
2012	(136,8)	(59,2)	43,9	1,6	(1,2)	(151,7)

Note 19 – Besoin en fonds de roulement

L'augmentation du besoin en fonds de roulement de 67,3 millions d'euros, présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, se décompose principalement comme suit :

- augmentation du besoin en fonds de roulement des activités Gaz et Services et des autres activités de 22,8 millions d'euros ;
- diminution de la ressource en fonds de roulement de l'activité Ingénierie et Construction à hauteur de 30,0 millions d'euros ;
- variation des dettes et créances d'impôts contribuant à l'augmentation pour 18,4 millions d'euros.

Note 20 – Autres actifs courants

(en millions d'euros)	2011	2012
Avances et acomptes versés	86,0	84,6
Comptes de régularisation actif	77,3	81,7
Autres actifs courants divers	281,5	256,0
AUTRES ACTIFS COURANTS	444,8	422,3

Note 21 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Prêts à court terme	53,8	46,4
Titres de placements à court terme	992,5	472,6
Trésorerie disponible	714,8	635,2
TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie	1 761,1	1 154,2

Les titres de placement à court terme comprennent des placements de trésorerie temporaires à échéance de moins de trois mois (billets de trésorerie et certificats de dépôt) auprès de banques ou contreparties notées au moins A à long terme et A1 à court terme (rating S&P).

Au 31 décembre 2011, la trésorerie disponible comprenait, à hauteur de 130 millions d'euros, le solde non utilisé de l'emprunt obligataire en renminbi pour un total de 2 600 millions de renminbis (équivalent à 319 millions d'euros) destiné au développement du Groupe en Chine. En 2012, les montants correspondants ont été utilisés pour financer des projets industriels.

Note 22 – Capitaux propres

22.1. ACTIONS

Nombre d'actions

	2011	2012
NOMBRE D'ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER	284 095 093	283 812 941
Attribution d'actions gratuites		29 003 797
Options levées durant l'exercice	917 848	664 421
Annulation d'actions propres	(1 200 000)	(1 200 000)
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE	283 812 941	312 281 159

Le montant nominal de l'action s'élève à 5,50 euros. Toutes les actions sont émises et entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration en date du 9 mai 2012, a décidé de procéder à la création de 28 285 796 actions nouvelles au nominal de 5,50 euros, qui ont été attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes le 31 mai 2012 par incorporation de primes et de réserves.

De plus, en application de l'article 21 des statuts, 718 001 actions nouvelles ont été créées au nominal de 5,50 euros. Ces actions ont été attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour cent actions anciennes le 31 mai 2012 par incorporation de primes et de réserves. Les actions concernées par cette attribution majorée sont les actions inscrites sous la forme nominative sans interruption du 31 décembre 2009 au 30 mai 2012 inclus.

En 2012, Air Liquide a poursuivi sa politique de distribution de dividendes. Les rachats d'actions (montant net des cessions d'actions) effectués en 2012 s'élèvent à 1 051 224 actions, dont 1 144 724 actions avant l'attribution des actions gratuites et -93 500 actions après l'attribution des actions gratuites.

22.2. ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont constituées d'actions Air Liquide détenues par le Groupe, incluant les actions comprises dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 1 003 394 actions propres (1 119 676 au 31 décembre 2011). Les variations du nombre d'actions propres sont expliquées pages 182 et 183 (Tableau de variation des capitaux propres).

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient aucune action propre dans le cadre du contrat de liquidité.

22.3. PAIEMENTS EN ACTIONS

Plan d'options de souscription

La Société a adopté, par décisions du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance et du Directoire après autorisations de l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité des rémunérations, des plans attribuant un certain nombre d'options de souscription d'actions, à certains membres du personnel d'encadrement de la Société et de ses filiales dans le monde, y compris les mandataires sociaux.

Ces options ont pour objectif de mobiliser les *managers* les plus moteurs de l'entreprise, et de récompenser les contributeurs distingués pour la qualité de leur comportement en situation exceptionnelle en les associant, dans une perspective à long terme, à l'intérêt des actionnaires.

Ces options sont attribuées à un prix qui ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant leur attribution. Leur durée maximum d'exercice est de huit ans pour les options attribuées entre le 21 mars 2005 et le 28 juin 2010 inclus, et de 10 ans pour les plans d'options attribués le 14 octobre 2011 et le 27 septembre 2012.

Les options attribuées depuis le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de quatre ans après leur attribution.

Le Conseil d'Administration a consenti, dans sa séance du 27 septembre 2012, 704 791 options de souscription d'actions (672 bénéficiaires), à un prix de souscription de 96,61 euros, exerçables entre le 27 septembre 2016 et le 26 septembre 2022.

L'encours des options ainsi attribuées par le Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance et le Directoire dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées s'élevait, après ajustement, à 4 854 395 options (prix moyen de 71,93 euros) au 31 décembre 2012, soit 1,55 % des actions composant le capital, dont 916 280 options (au prix moyen de 73,32 euros) attribuées, pendant leur mandat, aux membres des organes de Direction présents au 31 décembre 2012.

Sur le total des options dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée Générale du 5 mai 2010, le Conseil d'Administration gardait un potentiel d'attribution de 4 326 392 options au 31 décembre 2012.

Plan d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés

Afin de fidéliser et de motiver de façon plus dynamique les collaborateurs de talent et de récompenser les performances à moyen terme, un outil de rémunération complémentaire a été mis en place en 2008 par le biais d'Attributions Conditionnelles d'Actions aux Salariés (« ACAS »).

La dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2010 autorise le Conseil à procéder à des attributions gratuites d'actions au profit du personnel salarié du Groupe (à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux de la Société), dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 0,5 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil.

Le Conseil d'Administration, agissant dans le cadre de cette autorisation, a adopté le 27 septembre 2012 deux règlements différents (Plan « France » et Plan « Monde ») régissant l'attribution conditionnelle d'actions de la Société aux salariés bénéficiaires déterminés par le Conseil. Les bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires sont désignés par le Conseil d'Administration de la Société, en fonction de critères d'attribution liés à leur contribution à la performance du Groupe.

Les Plans « France » et « Monde » diffèrent essentiellement par la durée de la condition de présence requise et l'absence corrélatrice d'obligation de conservation pour le Plan « Monde », décrites ci-dessous.

Les ACAS sont assorties :

- d'une condition de présence : les actions attribuées à un bénéficiaire ne seront définitivement acquises que s'il est resté salarié ou mandataire d'une société du Groupe pendant une période d'acquisition, calculée à compter de la date d'attribution, de deux ans pour les bénéficiaires du Plan « France » et de quatre ans pour les bénéficiaires du Plan « Monde ». Dans le cas d'un départ en retraite, le bénéficiaire conserve ses droits, car la condition de présence n'est plus requise ;
- d'une condition de performance : pour 2012, cette condition est identique pour les deux plans : il s'agit du taux de réalisation de l'objectif de croissance du bénéfice net non dilué par action du Groupe hors effet de change et hors éléments exceptionnels (le « BNPA Récurrent ») de l'exercice 2013 par rapport au BNPA Récurrent de l'exercice 2011 ;
- d'une obligation de conservation : à compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires du Plan « France » ont une obligation de conservation des actions pendant deux années supplémentaires durant lesquelles ces actions sont incessibles (sauf en cas d'invalidité ou de décès).

Les actions attribuées seront soit des actions émises par augmentation de capital réalisée par la Société au plus tard à la date d'acquisition définitive, soit des actions rachetées par la Société sur le marché préalablement à cette même date. Les actions attribuées seront de même nature et de même catégorie que les actions composant le capital social de la Société à la date d'approbation des plans par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 a décidé de procéder à l'attribution de 117 285 attributions conditionnelles d'actions aux salariés (1 022 bénéficiaires).

Options attribuées aux dix salariés de la Société et de ses filiales (non mandataires sociaux) dont le nombre d'options consenties est le plus élevé

Au cours de l'année 2012, aucune option n'a été attribuée avant l'attribution d'actions gratuites, et 183 000 options ont été attribuées après l'attribution d'actions gratuites aux dix salariés de la Société et de ses filiales (non mandataires sociaux) dont le nombre consenti est le plus élevé.

Options levées en 2012 par les dix salariés de la Société et de ses filiales (non mandataires sociaux) dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Année d'attribution	Nombre d'options levées	Prix moyen (en euros) ^(a)
2005	43 239	51,92
2006	37 374	61,89
2007	10 943	75,28
2008	13 737	71,31
TOTAL	105 293	60,42

(a) Les prix moyens sont impactés par la répartition du nombre d'options levées avant ou après l'attribution d'actions gratuites du 31 mai 2012.

Options levées en 2011 par les dix salariés de la Société et de ses filiales (non mandataires sociaux) dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Année d'attribution	Nombre d'options levées	Prix moyen (en euros) ^(a)
2004	56 948	48,86
2005	22 533	53,36
2006	39 572	64,97
2007	5 879	77,86
TOTAL	124 932	56,14

(a) Données historiques.

Nombre d'options de souscription d'actions et prix d'exercice moyen pondéré

	2011		2012	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Nombre total d'options en circulation au début de la période (au cours historique)	4 699 547	67,66	4 428 274	73,03
Options attribuées pendant la période (au cours historique au jour de la mise en place du plan)	675 680	87,00	710 791	96,61
Options exercées pendant la période (au cours historique en vigueur au jour de chaque levée)	917 848	56,08	664 421	59,48
Options annulées pendant la période (au cours historique en vigueur au jour de chaque annulation)	29 105		47 010	
Nombre total d'options à la fin de la période (en nombre et au cours historique)^(a)	4 428 274	73,03	4 427 634	78,29
dont nombre d'options exerçables	2 177 005	67,77	2 029 308	72,27
Nombre ajusté total d'options à la fin de la période^(b)	4 882 832	66,25	4 854 395	71,93
dont nombre ajusté d'options exerçables	2 400 551	61,50	2 281 441	65,39

(a) En 2012, la différence relevée entre le nombre d'option non levées à la fin de la période et celui du début de la période (ce dernier corrigé des mouvements indiqués dans le tableau) correspond aux options expirées et à l'impact global, au jour de sa réalisation, d'une attribution d'actions gratuites sur le nombre d'options non levées en 2012.

(b) Correspond au retraitement global consistant à majorer le nombre total d'options restantes à la fin de l'année 2011 de l'attribution d'actions gratuites du 31 mai 2012.

Information sur la juste valeur des options de souscription d'actions et des attributions conditionnelles d'actions

Le Groupe accorde aux dirigeants du Groupe et à certains salariés des options de souscription d'actions. Les salariés bénéficient également d'attributions conditionnelles d'actions.

Options de souscription d'actions

Conformément à la norme IFRS2, les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle mathématique binomial.

Les principales hypothèses prises en compte dans cette valorisation sont :

- volatilité : implicite ;
- taux d'intérêt sans risque : taux zéro-coupon six ans de référence à la date d'émission du plan ;

- taux de croissance des dividendes : taux basé sur la croissance annuelle moyenne observée historiquement ;
- taux de démission : celui des personnes appartenant aux mêmes tranches d'âge que les bénéficiaires du plan. Ce taux de démission est utilisé afin de refléter théoriquement les options qui ne seront pas exercées du fait d'une démission du bénéficiaire.

	2011 ^(a)		2012			
	Plan 1		Plan 1		Plan 2	
	14/10/2011		11/05/2012		27/09/2012	
Durée de vie moyenne de l'option	6 ans		6 ans		6 ans	
Juste valeur de l'option (en euros)	18,59 ^(b)	12,88 ^(c)	17,53 ^(b)	14,32 ^(c)	19,56 ^(b)	17,58 ^(c)

(a) Retraité de l'attribution d'actions gratuites de 2012.

(b) Juste valeur des options non-soumises à conditions de performance, et des options soumises à conditions de performance liées aux résultats du Groupe ;

(c) Juste valeur des options soumises à conditions de performance liées à l'évolution du cours de l'action.

Attributions conditionnelles d'actions

Les attributions conditionnelles d'actions sont valorisées à la juste valeur en prenant en compte la valeur d'une décote sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à quatre ans et à acheter au comptant un même nombre d'actions, en finançant cet achat par un prêt amortissable *in fine*.

Les principales hypothèses prises en compte dans cette valorisation sont :

- taux d'intérêt sans risque : taux zéro-coupon quatre ans de référence à la date d'émission du plan, auquel est appliqué

une marge de crédit telle qu'elle pourrait être proposée à un salarié ;

- taux de croissance des dividendes : taux basé sur la croissance annuelle moyenne observée historiquement ;
- taux de démission : celui des personnes appartenant aux mêmes tranches d'âge que les bénéficiaires du plan. Ce taux de démission est utilisé afin de refléter théoriquement les actions qui ne seront pas attribuées du fait d'une démission du bénéficiaire ;
- la réalisation de la condition de performance du Groupe n'a pas été modélisée et a été considérée à 100 % à la date de la valorisation.

	2011 ^(a)		2012	
	Plan 1		Plan 1	
	14/10/2011		27/09/2012	
Durée de vie moyenne de l'attribution conditionnelle	4 ans		4 ans	
Juste valeur de l'attribution conditionnelle (en euros)	82,98 ^(b)	77,37 ^(c)	96,59 ^(b)	90,41 ^(c)

(a) Retraité de l'attribution d'actions gratuites de 2012.

(b) Attributions conditionnelles d'actions aux salariés pour les bénéficiaires situés en France.

(c) Attributions conditionnelles d'actions aux salariés pour des bénéficiaires situés hors de France.

Le montant pris en charge dans le compte de résultat au titre des options de souscription d'actions et des attributions conditionnelles d'actions aux salariés s'élève à 16,5 millions

d'euros en 2012 (montant hors impôt) contre 14,6 millions d'euros en 2011. La contrepartie de ces charges est comptabilisée en capitaux propres.

Note 23 – Provisions et avantages au personnel

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Effet de l'actualisation	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprise	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2012									
Retraites et autres avantages au personnel	1 581,1	(11,2)	(162,4)		544,1	(10,6)	2,1	(2,4)	1 940,7
Restructurations	22,0	7,6	(3,4)	(0,2)		(0,4)	1,1	(3,2)	23,5
Garanties et autres provisions de l'activité									
Ingénierie et Construction	126,4	83,1	(44,8)	(45,3)		(0,9)		5,4	123,9
Démantèlement	165,8		(2,4)	(1,2)	6,5	(5,4)	2,1	12,6	178,0
Autres provisions	192,3	25,9	(21,1)	(19,5)		(1,4)	4,8	12,2	193,2
TOTAL PROVISIONS	2 087,6	105,4	(234,1)	(66,2)	550,6	(18,7)	10,1	24,6	2 459,3

(a) Les autres variations correspondent à des reclassements de poste à poste et à la constatation des provisions pour démantèlement, sans impact sur le tableau des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	Valeur au 1 ^{er} janvier	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Effet de l'actualisation	Écarts de conversion	Acquisitions liées aux regroupements d'entreprise	Autres variations ^(a)	Valeur au 31 décembre
2011									
Retraites et autres avantages au personnel	1 545,4	13,6	(160,2)		173,2	13,6	0,6	(5,1)	1 581,1
Restructurations	18,1	6,1	(5,8)	(0,5)		0,2	0,5	3,4	22,0
Garanties et autres provisions de l'activité									
Ingénierie et Construction	113,1	74,4	(22,4)	(44,2)		1,5		4,0	126,4
Démantèlement	147,8		(2,7)		5,5	0,7		14,5	165,8
Autres provisions	195,6	82,3	(60,3)	(24,9)		(0,5)	3,9	(3,8)	192,3
TOTAL PROVISIONS	2 020,0	176,4	(251,4)	(69,6)	178,7	15,5	5,0	13,0	2 087,6

(a) Les autres variations correspondent à des reclassements de poste à poste et à la constatation des provisions pour démantèlement, sans impact sur le tableau des flux de trésorerie.

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures arbitrales, judiciaires ou administratives. Les charges pouvant résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la Direction du Groupe. Le montant des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, et la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque. Ces litiges sont de natures diverses et sont localisés dans différentes filiales du Groupe. Le montant des provisions pour risques enregistrées au titre de l'ensemble des litiges dans lequel le Groupe est impliqué s'élève à 65 millions d'euros au 31 décembre 2012 (76 millions d'euros au 31 décembre 2011) et elles figurent sur la ligne « Autres provisions ».

Le Groupe ne fournit pas le détail de ces provisions, considérant que la divulgation du montant de la provision par litige est de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

Le 26 mai 2011, l'Autorité de la concurrence japonaise (JFTC) a communiqué à Air Liquide Japan Ltd ainsi qu'à trois autres concurrents, sa décision condamnant des prétendues pratiques anticoncurrentielles dans les ventes d'oxygène, d'azote et d'argon liquides (hors usage médical), au Japon entre avril 2008 et janvier 2010.

La JFTC demandait à Air Liquide Japan Ltd de mettre en œuvre des mesures correctives et une amende d'un montant de 4,8 milliards de yens, soit 42 millions d'euros, a été payée le 29 août 2011. Air Liquide Japan Ltd a engagé une procédure contentieuse suite à la décision de la JFTC. Une charge a été constatée à hauteur de la meilleure appréciation du risque associé à ce contentieux.

En 2012, la procédure d'appel est toujours en cours et il n'y a pas d'élément nouveau de nature à remettre en cause la provision constituée en 2011.

Aucun litige n'est de nature à avoir individuellement une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Note 24 – Avantages au personnel

24.1. RÉGIMES DE RETRAITES

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Air Liquide et certaines filiales françaises accordent aux anciens salariés retraités et à certains salariés actifs un complément de ressources en sus des régimes normaux de retraites, l'ensemble étant défini par rapport au dernier salaire. Ces régimes sont fermés. Les sommes allouées annuellement au titre de ces compléments ne peuvent pas dépasser des pourcentages de la masse salariale ou, dans certains cas, du bénéfice avant impôt des sociétés concernées.

La norme IAS19 « Avantages au personnel » définit très précisément et restrictivement les régimes à cotisations définies et indique que tout régime ne respectant pas intégralement les conditions imposées est, par défaut, un régime à prestations définies.

La définition restrictive donnée aux régimes à cotisations définies impose à Air Liquide de comptabiliser le dispositif de complément de retraites comme un régime à prestations définies malgré l'existence des butoirs qui limitent les engagements de la Société et bien que les engagements n'aient pas un caractère continu et stable.

Cette qualification en régime à prestations définies amène la constatation d'une provision au titre des engagements futurs.

L'existence des butoirs limitant les engagements crée une incertitude quant à l'évaluation des montants qui seront effectivement payés aux retraités. Compte tenu des difficultés à apprécier les effets des butoirs, la provision comptabilisée

correspond à la valeur actuarielle des sommes qui seront accordées aux retraités jusqu'à la disparition du régime, hors impact éventuel des butoirs.

24.2. DÉTERMINATION DES HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Les engagements du Groupe sont évalués régulièrement par des actuaires. Ces évaluations sont effectuées pour chaque régime selon les normes internationales IFRS.

La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite « des unités de crédit projetées » avec salaire de fin de carrière.

Conformément à l'option offerte par la norme révisée IAS19, l'intégralité des écarts actuariels et ajustements provenant de la limitation sont reconnus dans la période au cours de laquelle ils sont constatés.

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le Groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans les pays dans lesquels les régimes sont en vigueur.

Les taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements sont calculés sur la base du taux des obligations d'État ou, lorsque les marchés financiers sont suffisamment liquides, d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation. Ainsi, dans la zone euro, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, les taux ont été déterminés sur la base des outils développés par des actuaires indépendants. Cet outil intègre plusieurs centaines d'emprunts privés cotés au minimum AA, sur des échéances allant d'un an à une trentaine d'années. Les flux de prestations attendus sont ensuite actualisés selon un taux unique égal à la moyenne pondérée des taux correspondant à chaque maturité. Enfin, l'outil dégage un taux unique qui appliqué à l'ensemble des flux attendus, conduit à la même valeur actuelle de ces flux futurs.

Les taux de rendement attendus des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

24.3. ENGAGEMENTS

Les engagements du Groupe en matière de retraite et avantages similaires se présentent ainsi au 31 décembre 2012 :

(en millions d'euros)	Régimes à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Autres avantages à long terme	Frais médicaux	Total
A. Réconciliation de la provision					
Provision début de période	(1 392,6)	(101,8)	(26,1)	(58,6)	(1 579,1)
Acquisition / transfert	(1,2)	0,7			(0,5)
Charge (produit) reconnu	(18,8)	(12,6)	(4,5)	(3,6)	(39,5)
Contributions employeurs	147,6	5,1	5,4	4,4	162,5
Gains (pertes) générés sur la période	(461,5)	(23,5)		(8,4)	(493,4)
Impact taux de change	8,7	1,2		0,6	10,5
Provision fin de période	(1 717,8)	(130,9)	(25,2)	(65,6)	(1 939,5)
B. Charge comptable de l'exercice 2012					
Coût des services rendus	33,9	5,9	1,8	0,9	42,5
Charge d'intérêts	99,8	5,9	1,2	2,8	109,7
Rendement attendu des actifs de couverture	(58,8)	(0,1)	(0,1)		(59,0)
Coût des services passés	(30,0)	0,9		(0,1)	(29,2) ^(a)
Pertes (gains) actuariels			1,6		1,6
Réduction / liquidation	(26,1)				(26,1) ^(a)
Charge (produit) reconnu	18,8	12,6	4,5	3,6	39,5
C. Réconciliation des engagements sur 2012					
Engagement début de période	2 319,2	123,5	28,3	58,3	2 529,3
Coût des services rendus	33,9	5,9	1,8	0,9	42,5
Charge d'intérêts	99,8	5,9	1,2	2,8	109,7
Cotisations des salariés	3,3				3,3
Modification de régime	(21,7)				(21,7) ^(a)
Réduction / liquidation	(26,1)				(26,1) ^(a)
Achat (vente)	1,2	(0,7)			0,5
Prestations payées	(133,8)	(5,1)	(6,1)	(4,4)	(149,4)
Pertes (gains) actuariels	515,1	23,4	1,6	8,4	548,5
Impact taux de change	(24,2)	(1,3)		(0,6)	(26,1)
Engagement fin de période	2 766,7	151,6	26,8	65,4	3 010,5
D. Réconciliation des actifs financiers sur 2012					
Valeur vénale des actifs début de période	922,3	2,4	2,2		926,9
Rendement des actifs de couverture	112,4		0,1		112,5
Contributions employeurs	134,7	4,6	4,4	4,4	148,1
Contributions employés	3,3				3,3
Prestations payées	(120,9)	(4,6)	(5,1)	(4,4)	(135,0)
Impact taux de change	(15,5)	(0,1)			(15,6)
Valeur vénale des actifs fin de période	1 036,3	2,3	1,6		1 040,2
E. Réconciliation de la situation financière fin 2012					
Engagement	(2 766,7)	(151,6)	(26,8)	(65,4)	(3 010,5)
Valeurs des actifs de couverture	1 036,3	2,3	1,6		1 040,2
(Déficit) / surplus	(1 730,4)	(149,3)	(25,2)	(65,4)	(1 970,3)
Montant des services passés non reconnus – droits non acquis	12,6	18,4		(0,2)	30,8
Provision	(1 717,8)	(130,9)	(25,2)	(65,6)	(1 939,5)
F. (Gains) et pertes actuariels comptabilisés directement en capitaux propres					
(Gains) et pertes début de période	443,8	3,5		(8,2)	439,1
(Gains) et pertes sur les engagements	515,1	23,4		8,4	546,9
(Gains) et pertes sur les actifs de couverture	(53,6)	0,1			(53,5)
Impact taux de change	(10,6)	(0,2)		0,1	(10,7)
(Gains) et pertes fin de période^(b)	894,7	26,8		0,3	921,8

(a) Les liquidations, les modifications de régimes et les coûts des services passés concernent principalement des régimes de retraite aux États-Unis et en Suisse.

(b) Les pertes (gains), nets d'impôt, reconnus dans les capitaux propres, s'élèvent à 613 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les engagements du Groupe en matière de retraite et avantages similaires se présentent ainsi au 31 décembre 2011 :

2011 (en millions d'euros)	Régimes à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Autres avantages à long terme	Frais médicaux	Total
A. Réconciliation de la provision					
Provision début de période	(1 360,3)	(92,5)	(28,4)	(60,1)	(1 541,3)
Acquisition / transfert	2,9	(0,1)	0,4		3,2
Charge (produit) reconnu	(54,4)	(12,0)	(4,6)	1,9	(69,1)
Contributions employeurs	143,2	6,2	6,3	4,5	160,2
Gains (pertes) générés sur la période	(110,7)	(3,3)		(4,5)	(118,5)
Impact taux de change	(13,3)	(0,1)	0,2	(0,4)	(13,6)
Provision fin de période	(1 392,6)	(101,8)	(26,1)	(58,6)	(1 579,1)
B. Charge comptable de l'exercice 2011					
Coût des services rendus	32,2	5,7	3,0	0,8	41,7
Charge d'intérêts	102,5	5,6	1,3	2,7	112,1
Rendement attendu des actifs de couverture	(56,4)	(0,1)	(0,1)		(56,6)
Coût des services passés	(9,5)	0,9	0,2		(8,4)
Pertes / (gains) actuariels			0,2		0,2
Réduction / liquidation	(14,4)	(0,1)		(5,4)	(19,9)
Évolution de la réserve de gestion du surplus					
Charge (produit) reconnu	54,4	12,0	4,6	(1,9)	69,1
C. Réconciliation des engagements sur 2011					
Engagement début de période	2 277,0	115,7	30,3	59,7	2 482,7
Coût des services rendus	32,2	5,7	3,0	0,8	41,7
Charge d'intérêts	102,5	5,6	1,3	2,7	112,1
Cotisations des salariés	3,3				3,3
Modification de régime	(9,4)	(0,3)	0,2	0,1	(9,4)
Réduction / liquidation	(68,5)	(0,1)		(5,4)	(74,0)
Achat (vente)	(3,2)	(0,1)	(0,4)		(3,7)
Prestations payées	(129,7)	(5,8)	(5,9)	(4,5)	(145,9)
Pertes (gains) actuariels	77,2	2,7		4,5	84,4
Impact taux de change	37,8	0,1	(0,2)	0,4	38,1
Engagement fin de période	2 319,2	123,5	28,3	58,3	2 529,3
D. Réconciliation des actifs financiers sur 2011					
Valeur vénale des actifs début de période	913,7	2,7	1,9		918,3
Achat (vente)	(0,3)	(0,2)			(0,5)
Rendement des actifs de couverture	21,7	(0,5)	(0,1)		21,1
Contributions employeurs	128,2	6,0	4,8	4,5	143,5
Contributions employés	3,3				3,3
Prestations payées	(114,7)	(5,6)	(4,4)	(4,5)	(129,2)
Liquidation	(54,1)				(54,1)
Impact taux de change	24,5				24,5
Valeur vénale des actifs fin de période	922,3	2,4	2,2		926,9
E. Réconciliation de la situation financière fin 2011					
Engagement	(2 319,2)	(123,5)	(28,3)	(58,3)	(2 529,3)
Valeurs des actifs de couverture	922,3	2,4	2,2		926,9
(Déficit) surplus	(1 396,9)	(121,1)	(26,1)	(58,3)	(1 602,4)
Montant des services passés non reconnus – droits non acquis	4,3	19,3		(0,3)	23,3
Réserve de gestion du surplus					
Provision	(1 392,6)	(101,8)	(26,1)	(58,6)	(1 579,1)
F. (Gains) et pertes actuariels comptabilisés directement en capitaux propres					
(Gains) et pertes début de période	317,3	0,2		(13,0)	304,5
(Gains) et pertes sur les engagements	77,2	2,7		4,5	84,4
(Gains) et pertes sur les actifs de couverture	34,7	0,6			35,3
Variation de la réserve de gestion du surplus	(1,2)				(1,2)
Impact taux de change	15,8			0,3	16,1
(Gains) et pertes fin de période ^(a)	443,8	3,5		(8,2)	439,1

(a) Les pertes (gains), nets d'impôt, reconnus dans les capitaux propres, s'élèvent à 287,3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

États financiers consolidés

Les montants ci-dessus peuvent être analysés comme suit, par zone géographique au 31 décembre 2012 :

	Valeur actualisée des engagements	Valeur des actifs donnés en gestion	Provisions au bilan	Écart
2012 (en millions d'euros)				
Europe / Afrique	(2 004)	377	(1 599)	(28)
Amériques	(877)	592	(284)	(1)
Asie-Pacifique	(129)	71	(57)	(1)
TOTAL	(3 010)	1 040	(1 940)	(30)

Les montants ci-dessus peuvent être analysés comme suit, par zone géographique au 31 décembre 2011 :

	Valeur actualisée des engagements	Valeur des actifs donnés en gestion	Provisions au bilan	Écart
2011 (en millions d'euros)				
Europe / Afrique	(1 613)	340	(1 251)	(22)
Amériques	(774)	508	(266)	
Asie-Pacifique	(142)	79	(62)	(1)
TOTAL	(2 529)	927	(1 579)	(23)

24.4. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les principaux taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	2011	2012
Zone euro	4,9 %	3,2 %
Canada	5,0 %	4,3 %
Japon	1,5 %	1,3 %
Suisse	2,5 %	1,7 %
États-Unis	4,5 %	3,8 %
Royaume-Uni	4,9 %	4,4 %
Australie	3,8 %	3,5 %

Les différents taux de rendement attendus des actifs sont les suivants :

	2011	2012
Zone euro	4,4 %	4,4 %
Canada	6,7 %	6,7 %
Japon	3,0 %	3,0 %
Suisse	4,2 %	4,2 %
États-Unis	8,0 %	8,0 %
Royaume-Uni	6,2 %	6,2 %
Australie	6,4 %	6,4 %

Les différents taux de rendement attendus des actifs par type d'investissement sont les suivants :

2012	Actions	Obligations	Autres
Zone euro	8,0 %	3,7 %	3,7 %
Canada	8,8 %	4,3 %	8,5 %
Japon	4,0 %	2,0 %	
Suisse	4,7 %	1,8 %	3,6 %
États-Unis	10,1 %	5,5 %	7,3 %
Royaume-Uni	7,2 %	3,3 %	4,7 %
Australie	6,4 %	3,1 %	5,3 %

2011	Actions	Obligations	Autres
Zone euro	8,0 %	4,0 %	3,8 %
Canada	8,9 %	4,3 %	6,1 %
Japon	4,0 %	2,0 %	
Suisse	6,0 %	2,8 %	3,5 %
États-Unis	10,1 %	5,5 %	6,7 %
Royaume-Uni	7,3 %	3,5 %	5,0 %
Australie	7,7 %	4,4 %	6,5 %

L'allocation des actifs financiers se décompose de la façon suivante (en millions d'euros) :

2012	Actions		Obligations		Immobilier		Trésorerie		Autres		TOTAL	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Europe / Afrique	110	29,2 %	144	38,2 %	69	18,3 %	6	1,6 %	48	12,7 %	377	100,0 %
Amériques	313	52,9 %	245	41,4 %	30	5,0 %			4	0,7 %	592	100,0 %
Asie-Pacifique	35	49,3 %	33	46,5 %			3	4,2 %			71	100,0 %
TOTAL	458		422		99		9		52		1 040	

2011	Actions		Obligations		Immobilier		Trésorerie		Autres		TOTAL	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Europe / Afrique	96	28,2 %	134	39,3 %	62	18,2 %	4	1,2 %	45	13,2 %	341	100,0 %
Amériques	263	51,8 %	215	42,3 %	20	3,9 %	5	1,0 %	5	1,0 %	508	100,0 %
Asie-Pacifique	40	51,3 %	36	46,2 %			2	2,6 %			78	100,0 %
TOTAL	399		385		82		11		50		927	

24.5. DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)

	2011	2012
Écart d'expérience sur les engagements	10	19
Écarts sur les engagements liés aux changements d'hypothèses	(94)	(566)
Écart d'expérience sur les actifs	(35)	54

24.6. DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES D'EXPÉRIENCE SUR ACTIFS FINANCIERS

2012 (en millions d'euros)	Rendement attendu	Rendement réel	Gains et pertes sur actifs financiers
Europe / Afrique	16,0	42,1	26,1
Amériques	40,7	68,9	28,2
Asie-Pacifique	2,3	1,5	(0,8)
TOTAL	59,0	112,5	53,5

2011 (en millions d'euros)	Rendement attendu	Rendement réel	Gains et pertes sur actifs financiers
Europe / Afrique	16,0	3,6	(12,4)
Amériques	38,4	17,9	(20,5)
Asie-Pacifique	2,2	(0,4)	(2,6)
TOTAL	56,6	21,1	(35,5)

24.7. SENSIBILITÉ À UNE VARIATION D'UN POINT DE TAUX DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PLANS DE COUVERTURE MALADIE

	Engagement à fin 2012 (en millions d'euros)	Inflation + 1 %	Inflation - 1 %
Europe / Afrique	36	12,0 %	- 10,1 %
Amérique du Nord	30	3,2 %	- 2,7 %
Asie-Pacifique			

	Engagement à fin 2011 (en millions d'euros)	Inflation + 1 %	Inflation - 1 %
Europe / Afrique	33	11,1 %	- 9,3 %
Amérique du Nord	26	3,0 %	- 2,6 %
Asie-Pacifique			

24.8. SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DE - 0,25 % SUR LES TAUX D'ACTUALISATION

	Impact sur les engagements à fin 2012 (en millions d'euros)	% sur le total des engagements à fin 2012
Europe / Afrique	59	2,9 %
Amériques	30	3,4 %
Asie-Pacifique	3	2,3 %
TOTAL	92	3,1 %

	Impact sur les engagements à fin 2011 (en millions d'euros)	% sur le total des engagements à fin 2011
Europe / Afrique	42	2,6 %
Amériques	28	3,6 %
Asie-Pacifique	4	2,8 %
TOTAL	74	2,9 %

24.9. SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DE + 0,25 % SUR LES TAUX D'ACTUALISATION

	Impact sur les engagements à fin 2012 (en millions d'euros)	% sur le total des engagements à fin 2012
Europe / Afrique	(56)	- 2,8 %
Amériques	(29)	- 3,3 %
Asie-Pacifique	(4)	- 2,2 %
TOTAL	(89)	- 3,0 %

	Impact sur les engagements à fin 2011 (en millions d'euros)	% sur le total des engagements à fin 2011
Europe / Afrique	(41)	- 2,5 %
Amériques	(27)	- 3,5 %
Asie-Pacifique	(4)	- 2,8 %
TOTAL	(72)	- 2,8 %

Note 25 – Emprunts et dettes financières

Cette note fournit l'information concernant la répartition des emprunts du Groupe par instrument. Pour plus d'informations sur les instruments financiers et l'exposition au risque de taux et de change, se référer à la note 28.

L'endettement net du groupe Air Liquide se décompose comme suit :

	2011			2012		
	Valeurs au bilan			Valeurs au bilan		
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Obligations et placements privés	3 518,1	724,7	4 242,8	4 176,2	657,0	4 833,2
Programmes de papier commercial	434,9		434,9	420,1		420,1
Dettes bancaires et autres dettes financières	1 569,9	643,4	2 213,3	1 052,3	821,9	1 874,2
Locations financement ^(a)	16,7	5,4	22,1	16,1	5,8	21,9
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires	122,9		122,9	124,3		124,3
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES (A)	5 662,5	1 373,5	7 036,0	5 789,0	1 484,7	7 273,7
Prêts à moins d'un an		53,8	53,8		46,4	46,4
Titres de placements à court terme		992,5	992,5		472,6	472,6
Disponibilités		714,8	714,8		635,2	635,2
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (B)		1 761,1	1 761,1		1 154,2	1 154,2
Instruments dérivés actif ^(b)	(26,4)	(0,4)	(26,8)	(5,2)	(11,8)	(17,0)
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS LIÉS AUX DETTES FINANCIÈRES (C)	(26,4)	(0,4)	(26,8)	(5,2)	(11,8)	(17,0)
ENDETTEMENT NET (A) – (B) + (C)	5 636,1	(388,0)	5 248,1	5 783,8	318,7	6 102,5

(a) Voir note 13.3.

(b) Valeur de marché des instruments de couverture de juste valeur des dettes à taux fixe.

États financiers consolidés

Conformément à la politique du Groupe de diversification des sources de financement, la dette est répartie selon plusieurs types d'instruments (marchés de capitaux et dettes bancaires). Les émissions obligataires sous format EMTN et les placements privés constituent la première source de financement et représentent 67 % de la dette brute au 31 décembre 2012. Les encours d'émission s'élèvent à 4,8 milliards d'euros (montant nominal) à fin 2012 dont 1,3 milliard d'euros (montant nominal) ont été émis en 2012 pour financer la croissance du Groupe et bénéficier de conditions de marché attractives.

L'encours de papier commercial, en baisse par rapport à fin 2011, s'élève à 420,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 434,9 millions d'euros fin 2011. Conformément à la politique du Groupe, les encours des programmes de papier commercial sont couverts par des lignes de crédit confirmées long terme, qui s'élèvent à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

L'endettement brut augmente de 237,7 millions d'euros suite, notamment, aux acquisitions effectuées au cours de l'exercice, qui se sont traduites par des émissions long terme supérieures aux remboursements, et ce malgré la réduction des emprunts bancaires (Japon et Chine, principalement).

Les émissions obligataires et placements privés émis en 2012 sont les suivants :

- le 27 janvier 2012, un placement privé dans le cadre du programme EMTN de 200 millions de dollars américains à échéance du 1^{er} mars 2019, émis à un taux fixe de 3,3 %. Il permet de refinancer une partie de la dette des entités américaines ;
- le 1^{er} août 2012, un placement privé dans le cadre du programme EMTN de 13,5 milliards de yens à échéance

du 1^{er} août 2016, émis à un taux fixe de 0,625 %, afin de rééquilibrer dette bancaire et dette des marchés de capitaux au Japon ;

- le 13 septembre 2012, un placement privé américain de 700 millions de dollars américains composé de trois tranches de 400 millions de dollars américains, 200 millions de dollars américains et 100 millions de dollars américains, respectivement à 10, 12 et 15 ans, aux taux fixes de 3,11 %, 3,26 % et 3,46 %. Il permet également le financement de la dette aux États-Unis ;
- le 15 octobre 2012, une émission obligataire publique, qualifiée d'Investissement Socialement Responsable, de 500 millions d'euros à échéance du 15 octobre 2021, émis au taux fixe de 2,125 %, dans le but de financer les acquisitions faites dans la Branche Santé (LVL Médical, Gasmedi).

Toutes ces émissions ont été réalisées par la société Air Liquide Finance S.A.

En contrepartie :

- le placement privé de 100 millions de dollars américains, émis le 30 août 2004 par American Air Liquide, au taux fixe de 5 %, a été remboursé le 30 août 2012 ;
- l'émission obligataire d'Air Liquide Finance S.A. de 469 millions d'euros à 6,125 % du 28 novembre 2008, arrivant à échéance le 28 novembre 2012, a été remboursée ;
- le placement privé Air Liquide S.A. de 130 millions d'euros émis le 3 septembre 2004 en deux tranches de 57,5 et 72,5 millions d'euros, respectivement à un taux fixe de 4,56 % et au taux Euribor + 38 bps plafonné à 6,03 %, et arrivant à échéance le 3 mars 2012, n'a pas été renouvelé.

La valeur au bilan des emprunts et dettes financières se répartit de la façon suivante, entre d'une part le montant à l'émission et d'autre part l'incidence des coûts amortis et des justes valeurs :

	2011	2012			Valeur au bilan (a) + (b) + (c)
		Dette inscrite à l'émission (a)	Incidence du coût amorti (b)	Incidence des justes valeurs (c)	
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan				
Obligations Air Liquide (Épargne salariale)	82,4	90,8	0,3		91,1
Obligations dans le cadre du programme EMTN	3 625,3	3 343,9	(12,3)	16,2	3 347,8
Obligations hors programme EMTN	321,7	316,3	1,7		318,0
Placements privés dans le cadre du programme EMTN		538,8	3,3		542,1
Placements privés hors programme EMTN	213,4	530,6	3,6		534,2
TOTAL OBLIGATIONS ET PLACEMENTS PRIVÉS	4 242,8	4 820,4	(3,4)	16,2	4 833,2
Programmes de papier commercial	434,9	423,2	(3,1)		420,1
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières	2 213,3	1 857,1	16,3	0,8	1 874,2
Locations financement *	22,1	21,9			21,9
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires	122,9	124,3			124,3
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES BRUTS	7 036,0	7 246,9	9,8	17,0	7 273,7

* Voir note 13.3.

(a) Valeur nominale.

(b) Coût amorti comportant les intérêts courus non échus.

(c) Réévaluation de la dette dans le cadre de la couverture de juste valeur.

25.1. MATURITÉ DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

2012 (en millions d'euros)	Nominal	Valeurs au bilan	Échéance des valeurs au bilan									
			À la demande	< 1 an	≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans			
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	> 2020
Obligations	3 751,0	3 756,9		657,0	564,2	275,9	227,2	525,6	525,6		484,0	497,4
Placements privés	1 069,4	1 076,3					119,1			289,3		667,9
Programmes de papier commercial ^(a)	423,2	420,1							420,1			
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières	1 857,1	1 874,2		821,9	377,9	269,8	173,5	84,7	68,3	28,0	15,3	34,8
Locations financement ^(b)	21,9	21,9		5,8	5,7	2,6	4,0	0,8	0,6	1,1	0,5	0,8
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires	124,3	124,3	124,3									
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	7 246,9	7 273,7	124,3	1 484,7	947,8	548,3	523,8	611,1	1 014,6	318,4	499,8	1 200,9

(a) Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue est celle des lignes de crédit confirmées.

(b) Voir note 13.3.

2011 (en millions d'euros)	Nominal	Valeurs au bilan	Échéance des valeurs au bilan									
			À la demande	< 1 an	≥ 1 an et ≤ 5 ans				> 5 ans			
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	>2019
Obligations	4 017,7	4 029,4		511,3	621,3	572,2	273,8	228,7	512,0	525,3	154,8	630,0
Placements privés	207,3	213,4		213,4								
Programmes de papier commercial ^(a)	435,3	434,9								434,9		
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières	2 190,4	2 213,3		643,4	486,8	551,7	182,7	187,5	63,7	24,7	12,7	60,1
Locations financement ^(b)	22,1	22,1		5,4	4,1	4,6	3,6	1,4	0,6	1,3	0,5	0,6
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires	122,9	122,9	122,9									
TOTAL EMPRUNTS ET DETtes FINANCIÈRES	6 995,7	7 036,0	122,9	1 373,5	1 112,2	1 128,5	460,1	417,6	576,3	986,2	168,0	690,7

(a) Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue est celle des lignes de crédit confirmées.

(b) Voir note 13.3.

La politique du Groupe consiste à répartir dans le temps les échéances de remboursement de sa dette long terme (obligations, placements privés et dettes bancaires) afin de limiter le montant annuel à refinancer. Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue dans les tableaux ci-dessus est celle des lignes de crédit confirmées destinées à garantir la liquidité de ces financements à court terme.

25.2. RÉPARTITION PAR DEVISE DE L'ENDETTEMENT NET

Le Groupe assure une couverture naturelle et réduit son exposition aux fluctuations de change en privilégiant une devise d'endettement similaire à celle des flux de trésorerie qui permettront de rembourser la dette sous-jacente. Ainsi, dans les pays principalement hors zones euro, dollar américain et yen, les financements sont réalisés soit en monnaie locale, soit en devise

étrangère (euro ou dollar américain) lorsque les contrats de vente sont indexés sur cette dernière. La dette libellée en autres devises comprend principalement des dettes en renminbi chinois, dollar de Singapour, en real brésilien et en livre sterling britannique.

Dans le cadre du financement intra-groupe multidevises, la Trésorerie Centrale convertit les devises de la dette levée sur les marchés financiers pour refinancer les filiales dans leur devise fonctionnelle ou leur devise de *cash flow*. Le détail du portefeuille de ces contrats d'échange de devises est donné ci-dessous.

Ainsi, une partie de la dette euro (1 400,6 millions d'euros) levée sur les marchés a été convertie en d'autres devises pour financer les filiales étrangères. En outre, sur les 1 805,5 millions d'euros de dette brute en dollar américain, 1 008,3 millions d'euros ont été directement levés en dollar américain et 797,2 millions d'euros ont été levés en euro et transformés en dollar américain en utilisant des contrats d'échange de devises.

États financiers consolidés

2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Dettes brute initiale	Prêts à moins d'un an, titres de placement et banques	Contrats d'échange de devises	Dettes nette ajustée	Actifs non courants
EUR	4 080,6	(564,0)	(1 400,6)	2 116,0	7 981,3
USD	1 008,3	(171,5)	797,2	1 634,0	3 710,6
JPY	797,9	(26,5)	205,9	977,3	1 440,6
CNY	817,5	(101,2)	43,2	759,5	1 697,0
Autres devises	552,4	(291,0)	354,3	615,7	4 891,2
TOTAL	7 256,7	(1 154,2)		6 102,5	19 720,7

2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Dettes brute initiale	Prêts à moins d'un an, titres de placement et banques	Contrats d'échange de devises	Dettes nette ajustée	Actifs non courants
EUR	4 867,1	(1 013,1)	(2 664,0)	1 190,0	7 210,0
USD	234,2	(199,0)	1 553,3	1 588,5	3 432,1
JPY	770,7	(50,1)	474,1	1 194,7	1 692,1
CNY	570,8	(260,4)	318,7	629,1	1 589,9
Autres devises	566,4	(238,5)	317,9	645,8	4 332,8
TOTAL	7 009,2	(1 761,1)		5 248,1	18 256,9

25.3. PART DE LA DETTE À TAUX FIXE

<i>(en % de la dette totale)</i>		2011	2012
Dettes EUR	Part de la dette à taux fixe	89 %	90 %
	Complément de couverture optionnelle ^(a)	11 %	7 %
Dettes USD	Part de la dette à taux fixe	42 %	54 %
	Complément de couverture optionnelle ^(a)	9 %	
Dettes JPY	Part de la dette à taux fixe	83 %	86 %
	Complément de couverture optionnelle ^(a)		
Dettes totale	Part de la dette à taux fixe	70 %	71 %
	Complément de couverture optionnelle ^(a)	6 %	3 %

(a) Les compléments de couverture optionnelle correspondent à des caps non activés, qui permettent de déterminer à l'avance un taux d'intérêt maximum, tout en profitant des taux d'intérêt court terme, en contrepartie du paiement d'une prime.

Au 31 décembre 2012, l'endettement à taux fixe représente 71 % de la dette brute. En incluant toutes les couvertures optionnelles non activées au 31 décembre 2012 à hauteur de la dette brute dans chacune des devises, le ratio moyen de couverture de la dette (taux fixe + options de couverture) s'élève à 74 %.

Le taux de couverture de la dette euro à taux fixe, en incluant les couvertures optionnelles, est en baisse ; en effet, la dette totale en euro augmente (financement des acquisitions en Europe), alors que la part à taux fixe est stable, le financement des filiales américaines se faisant dorénavant directement en dollar américain et non plus à travers un contrat d'échange de devises.

Le taux de couverture de la dette dollar américain à taux fixe, en incluant les couvertures optionnelles, est quasi stable suite à l'émission intra-groupe du placement privé de 700 millions de dollars américains, en remplacement d'un prêt intra-groupe à l'origine en euro et converti en dollar américain et au remboursement de la dernière série de 100 millions de dollars américains du placement privé de 2004.

Le taux de couverture de la dette yen à taux fixe est également stable, suite à l'émission, en août 2012, du placement privé à taux fixe de 13,5 milliards de yens (équivalent à près de 119 millions d'euros), en remplacement d'une dette locale à taux variable.

25.4. DÉTAIL DU COÛT DE L'ENDETTEMENT NET

(en millions d'euros)	2011			2012		
	Encours moyen	Intérêts nets	Coût de la dette nette	Encours moyen	Intérêts nets	Coût de la dette nette
EUR	1 702,5	102,0	6,0 %	1 661,4	103,9	6,3 %
USD	1 352,7	54,0	4,0 %	1 744,7	57,4	3,3 %
JPY	1 186,9	21,7	1,8 %	1 158,1	18,6	1,6 %
CNY	551,8	37,3	6,8 %	809,6	47,9	5,9 %
Autres devises	607,2	45,9	7,6 %	605,2	47,1	7,8 %
Frais financiers capitalisés ^(a)		(25,4)			(26,8)	
TOTAL	5 401,1	235,5	4,8 %	5 979,0	248,1	4,6 %

(a) Exclut du coût de la dette par devise.

Le coût moyen de l'endettement financier net s'élève à 4,6 % en 2012 par rapport à 4,8 % en 2011. Cette baisse du coût moyen provient de la réduction du coût de financement des principales devises : USD, CNY et JPY, qui résulte de la baisse des taux d'intérêt sur la part de la dette non fixée, et des nouvelles émissions à taux fixe à des taux nettement inférieurs aux émissions antérieures arrivées à maturité en 2012.

Deux financements bancaires supérieurs à 50 millions d'euros comprennent des clauses de ratios financiers :

- une ligne de crédit confirmée long terme utilisée par Air Liquide China à hauteur de 1,1 milliard de renminbis (équivalent à 129,2 millions d'euros) au 31 décembre 2012. Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2012 ;

- un emprunt long terme en faveur d'Air Liquide Arabia (Arabie Saoudite) à hauteur de 131,5 millions de dollars américains (équivalent à 99,7 millions d'euros) au 31 décembre 2012. Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2012.

Les financements bancaires comprenant des clauses de ratios financiers sont en baisse et représentent un niveau de l'ordre de 11,5 % de l'endettement brut du Groupe au 31 décembre 2012.

Toutes les émissions obligataires réalisées par L'Air Liquide S.A. et Air Liquide Finance S.A., et constituant l'encours obligatoire au 31 décembre 2012, incluent une clause de changement de contrôle, à l'exception de l'obligation de 535 millions d'euros émise par L'Air Liquide S.A. arrivant à échéance en juin 2014 et de l'obligation de 300 millions d'euros émise par Air Liquide Finance S.A. arrivant à échéance en juin 2013.

25.5. OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

(en millions d'euros)	2011	2012
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires	122,9	124,3

25.6. AUTRES INFORMATIONS

Comme indiqué dans la note 15.3., les dettes en quote-part de la participation détenue par Air Liquide dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012 et contractées dans le cadre normal des opérations s'élèvent à 110,9 millions d'euros contre 59,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, les cessions de créances clients sans recours représentent 52,9 millions d'euros contre 72,0 millions d'euros en 2011. Ces éléments ne constituent pas de risque ou d'engagement financier pour le Groupe.

De plus, au 31 décembre 2012, une partie des emprunts a été garantie par des valeurs d'actifs d'un montant de 168,2 millions d'euros (222,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Note 26 – Autres passifs (non courants/courants)

26.1. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Subventions d'investissement	85,3	77,5
Avances et dépôts reçus des clients	90,0	83,6
Autres passifs non courants	15,1	34,5
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	190,4	195,6

26.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Avances reçues	263,5	298,8
Avances et dépôts reçus des clients	97,2	90,0
Autres créditeurs	565,9	625,8
Comptes de régularisation passif	317,8	311,0
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	1 244,4	1 325,6

Comme indiqué dans la note 18, les autres passifs courants incluent les montants dus aux clients dans le cadre des contrats d'ingénierie pour 190,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 (182,9 millions d'euros en 2011).

Note 27 – Fournisseurs

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Fournisseurs d'exploitation	1 741,2	1 673,5
Fournisseurs d'immobilisations	251,3	222,6
TOTAL FOURNISSEURS	1 992,5	1 896,1

Note 28 – Instruments financiers

28.1. VALEUR AU BILAN ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs ou passifs financiers dont la valeur au bilan est différente de leur juste valeur sont les emprunts et dettes financières à taux fixe n'ayant pas fait l'objet d'une couverture. Cette différence est toutefois peu significative.

<i>(en millions d'euros)</i>	2011		2012	
	Valeur au Bilan	Juste Valeur	Valeur au Bilan	Juste Valeur
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts et dettes financières non courantes	5 662,5	5 930,4	5 789,0	5 881,2

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidatrice.

La politique du Groupe est de n'utiliser les instruments financiers dérivés que pour couvrir des flux financiers effectifs. De ce fait, la plupart des instruments financiers dérivés utilisés bénéficient de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne bénéficient pas de la comptabilité de couverture représentent des montants peu significatifs et ne correspondent pas à des opérations spéculatives.

28.2. POLITIQUE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

a. Gestion des risques financiers

La maîtrise des risques est une priorité pour le Groupe. Dans ce but, la Direction Finance et Contrôle de Gestion a défini sa gouvernance en matière de décisions financières selon deux niveaux :

Un Comité financier stratégique, regroupant des membres de la Direction Générale et de la Direction Finance et Contrôle de Gestion, qui a pour mission de contrôler la bonne application de la politique financière du Groupe, de valider les propositions et orientations de gestion financière qui lui sont soumises, et de revoir régulièrement les règles de politique financière du Groupe. Ce Comité se tient au minimum trois fois par an et sur demande en cas de besoin, sous l'autorité du Président-Directeur Général, et réunit le Directeur Finance et Contrôle de gestion du Groupe, le Directeur du Corporate Finance et M&A, ainsi que le Directeur de la Trésorerie et des Financements Groupe.

Un Comité financier opérationnel, interne à la Direction Finance et Contrôle de Gestion. Ce Comité a pour mission de prendre les décisions courantes de gestion financière du Groupe, de formuler des propositions d'opérations structurantes au Comité financier stratégique, et d'assurer leur mise en œuvre lorsqu'elles sont validées. Ce Comité se réunit toutes les quatre à six semaines. Il réunit le Directeur Finance et Contrôle de gestion du Groupe, le Directeur du Corporate Finance et M&A ainsi que le Directeur de la Trésorerie et des Financements Groupe, assisté d'un Secrétaire du Comité.

La Direction Finance et Contrôle de Gestion gère de façon centralisée les principaux risques financiers conformément aux décisions du Comité financier stratégique, auquel elle rend compte régulièrement. La Direction Finance et Contrôle de Gestion assure également l'analyse des risques pays et des risques clients dans les décisions d'investissements en participant aux Comités d'investissements.

La politique financière appliquée par Air Liquide, dont l'objectif est de minimiser les risques encourus par le Groupe et ses filiales, a permis au Groupe d'assurer la pérennité de son financement en 2012. Afin de minimiser le risque de refinancement associé aux échéances de remboursement de la dette, le Groupe diversifie ses sources de financement et en répartit les échéances de remboursement sur plusieurs années. En 2012, l'émission d'un placement privé américain comportant trois tranches à

10, 12 et 15 ans, deux placements privés émis dans le cadre du programme EMTN en dollar américain (maturité de sept ans) et en yen (maturité de quatre ans), et l'émission obligataire ISR de 500 millions d'euros à neuf ans, ont ainsi permis au Groupe d'allonger la maturité moyenne de sa dette de quatre à cinq ans. Fin 2012, le ratio de dette à long terme (dette brute supérieure à un an/dette brute totale) représentait 74 % de la dette totale du Groupe.

Les stratégies de couvertures des risques de taux et de change, validées par le Comité financier opérationnel, sont élaborées en fonction des opportunités de marché dans un souci d'optimisation, tout en respectant des principes de prudence et de limitation du risque.

Le Groupe maintient par ailleurs une vigilance accrue sur son risque de contrepartie bancaire et clients, avec un suivi régulier des notations et du niveau de risque des contreparties en question.

Risque de change

Principes

Seul le risque de change transactionnel donne lieu à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture. Ce risque concerne d'une part les flux financiers de redevances de brevets, d'assistance technique, de dividendes et la couverture des prêts et emprunts intra-groupe en devises, et d'autre part les flux commerciaux en devises des entités opérationnelles. Ces derniers ne sont pas significatifs comparés au chiffre d'affaires consolidé sur base annuelle.

Le risque de change lié aux flux de redevances de brevets, d'assistance technique et de dividendes et des prêts et emprunts intra-groupe en devises est couvert par la Trésorerie Centrale en recourant à des contrats de change à terme ou optionnel d'une durée maximum de 18 mois.

Les flux commerciaux en devises des entités opérationnelles sont couverts soit dans le cadre du processus budgétaire annuel pour les filiales ayant des flux récurrents en devise soit au moment de la signature d'un contrat de vente ou d'achat pour les flux non récurrents. Les filiales concernées par le risque de change sont au nombre d'une quarantaine. Ces filiales utilisent principalement des contrats de change à terme mis en place par l'intermédiaire d'Air Liquide Finance S.A. (contrepartie interne de négociation des opérations de couverture), à l'exception des pays qui ne peuvent le faire en raison des règles fiscales locales. La majorité des contrats ont des échéances courtes (trois à douze mois).

Les filiales communiquent en fin d'année, au moment de l'établissement de leur budget, leur exposition au risque de change de l'année suivante à la Trésorerie Centrale, afin de couvrir leurs flux commerciaux sur base budgétaire.

Dans tous les cas, la Trésorerie Centrale vérifie l'adéquation des couvertures au risque identifié et opère semestriellement une réévaluation de toutes les couvertures en vigueur.

Sensibilité des éléments du compte de résultat et du bilan aux variations des cours des devises

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une augmentation de 1 % du taux de change sur les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Sur le chiffre d'affaires	% Total Groupe	Sur le résultat opérationnel courant	% Total Groupe	Sur le résultat net	% Total Groupe	Sur les capitaux propres	% Total Groupe
USD	20,1	0,1 %	4,6	0,2 %	2,1	0,1 %	16,4	0,2 %
JPY	11,6	0,1 %	1,5	0,1 %	0,6	0,0 %	3,6	0,0 %

L'analyse de la sensibilité du risque de change montre qu'une augmentation de 1 % du dollar américain et du yen au 31 décembre 2012 aurait eu pour conséquence une variation du résultat opérationnel courant, du résultat net et des capitaux propres à hauteur des montants indiqués ci-dessus.

Une diminution de 1 % des devises ci-dessus, au 31 décembre 2012, aurait eu les mêmes impacts, mais dans le sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

Sensibilité des instruments dérivés et de leurs sous-jacents couverts aux variations des cours des devises

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur la comptabilisation au 31 décembre 2012 du portefeuille d'instruments dérivés de change dans le résultat net et les capitaux propres du Groupe d'une variation de 1 % des taux de change des devises de couverture. La sensibilité du résultat net et des capitaux propres reflète essentiellement l'impact des swaps de change liés à l'activité de financement intra-groupe de la filiale Air Liquide Finance, et des couvertures de change à terme contractées en central pour la couverture des redevances en yen.

(en millions d'euros)	Risque de change			
	+ 1 %		- 1 %	
	Impact résultat	Impact capitaux propres	Impact résultat	Impact capitaux propres
Instruments dérivés de change et leurs sous-jacents couverts	(0,1)	(0,3)	0,1	0,3

Risque de taux*Principes*

Air Liquide gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises : euro, dollar américain et yen qui représentent 77 % de l'endettement net total fin 2012. Pour les autres devises, la Direction Finance et Contrôle de Gestion conseille les filiales sur les types de prêts bancaires et/ou les couvertures à réaliser en fonction des caractéristiques des marchés financiers de chaque pays.

La politique du Groupe est de maintenir une part majoritaire de la dette totale à taux fixe et de compléter ce niveau par des couvertures optionnelles. Cette articulation permet au Groupe de limiter l'impact des variations des taux d'intérêt sur sa charge de frais financiers.

Ainsi, à fin 2012, 71 % de la dette brute étaient libellés à taux fixe et 3 % supplémentaires bénéficiaient de couvertures optionnelles. La répartition entre dette à taux fixe et dette à taux variable est revue régulièrement par le Comité financier stratégique, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et de la dette du Groupe.

Sensibilité de la dette à taux variable aux variations des taux d'intérêt

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 688 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dette brute corrigée des couvertures de taux et des encours de placements à court terme), comparé à 704 millions d'euros au 31 décembre 2011.

La légère hausse de la part de dette nette exposée à une variation de taux résulte principalement du non-renouvellement de couvertures à taux fixe, en dollar américain et en yen, arrivées à échéance en 2012.

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base ($\pm 1\%$) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ ± 7 millions d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

Tous les instruments de couverture mis en place pour la gestion du risque de taux et de change correspondent à des risques identifiés.

Sensibilité des instruments dérivés et de leurs sous-jacents couverts aux variations des taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur la comptabilisation au 31 décembre 2012 du portefeuille d'instruments dérivés de taux dans le résultat net et les capitaux propres du Groupe d'une variation de 0,5 % des taux d'intérêt sur toutes les devises.

	Risque de taux			
	+ 0,5 %		- 0,5 %	
	Impact résultat	Impact capitaux propres	Impact résultat	Impact capitaux propres
(en millions d'euros)				
Instruments dérivés de taux et leurs sous-jacents couverts	0,7	16,8	(0,7)	(17,4)

Tous les instruments de couverture liés à la gestion du risque de taux ou de change correspondent à des risques identifiés et sont mis en place afin de respecter la politique financière du Groupe. L'impact en capitaux propres provient principalement des instruments de couverture à taux fixe souscrits par la filiale Air Liquide Finance.

Risque de contrepartie

Les risques de contrepartie pour Air Liquide portent potentiellement sur les comptes clients et les contreparties bancaires.

Les filiales du Groupe servent un nombre très important de clients (proche de 1 million dans le monde) présents sur des marchés extrêmement variés : chimie, sidérurgie, raffinage, alimentaire, pharmacie, métaux, automobile, fabrication, santé, laboratoires de recherche, photovoltaïque... Le premier client du Groupe représente environ 2 % du chiffre d'affaires, les 10 premiers clients du Groupe représentent environ 13 % des ventes, et les 50 premiers clients du Groupe représentent environ 29 % des ventes. Le risque géographique est limité par la présence durable du Groupe sur tous les continents, dans 80 pays. Cette diversité réduit les risques clients et marchés.

Pour mieux apprécier son exposition à ces risques, le Groupe a mis en place des procédures de suivi de la situation financière de ses principaux clients ainsi qu'un *reporting* mensuel sur les 120 premiers clients du Groupe afin, notamment, de suivre le risque consolidé sur ces clients.

Par ailleurs, l'évaluation du risque client, en particulier la qualité du site du client, est un élément important dans le processus de décision des investissements.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers (dépôts et instruments dérivés) et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière,

le Groupe ne peut prendre un engagement sur des instruments financiers qu'avec des contreparties bénéficiant d'une notation minimum long terme « A » chez Standard & Poor's ou « A2 » chez Moody's. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques de géographies variées pour éviter leur concentration. La liste des contreparties bancaires liées aux placements et celle des instruments financiers font l'objet d'une revue régulière et d'une approbation par le Comité financier opérationnel. En termes de placements, les encours font l'objet de limites strictes par contrepartie.

Risque de liquidité

La politique financière du Groupe consiste à répartir dans le temps les échéances de remboursement de sa dette long terme afin de limiter le montant annuel à refinancer. Le risque de liquidité est également réduit grâce à la régularité de la capacité d'autofinancement générée par le Groupe ainsi que par la mise en place de lignes de crédit bancaires confirmées. Les clauses de ratios financiers liées aux financements en place, détaillées dans la note 25.4., n'affectent par ailleurs pas l'accès du Groupe à la liquidité.

L'encours de financement court terme sous forme de papier commercial est de 420,1 millions d'euros au 31 décembre 2012, en diminution de 14,8 millions d'euros par rapport à fin 2011. Selon la politique du Groupe, les encours des programmes de papier commercial doivent être couverts par des lignes de crédit confirmées long terme. En 2012, cette règle a été largement respectée tout au long de l'année : le montant des lignes confirmées a toujours dépassé l'encours de papier commercial.

Lorsque le Groupe a recours à des titres de placements financiers à court terme autres que les dépôts bancaires, il privilégie systématiquement des instruments de nature monétaire, principalement à courte échéance, afin de limiter le risque de non-liquidité ou de forte volatilité.

États financiers consolidés

2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable au 31/12/2012	Flux de trésorerie < 1 an		Flux de trésorerie ≥ 1 an et ≤ 5 ans		Flux de trésorerie > 5 ans	
		Intérêts	Rembour- sement	Intérêts	Rembour- sement	Intérêts	Rembour- sement
Instruments dérivés							
Actif							
Instruments dérivés actif	87,0	49,7	63,6	97,6	340,0	36,0	348,0
Passif							
Instruments dérivés passif	(98,0)	(46,6)	(44,7)	(125,3)	(385,6)	(44,9)	(333,0)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS		3,1	18,9	(27,7)	(45,6)	(8,9)	15,0
Actif							
Prêts et autres créances à long terme	337,6				337,6		
Clients	2 826,5		2 712,1		114,4		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 154,2	0,7	1 153,6				
SOUS-TOTAL ACTIF		0,7	3 865,7		452,0		
Passif							
Emprunts et dettes financières non courantes	(5 789,0)	(182,5)		(583,2)	(2 598,7) ^(a)	(366,6)	(3 074,1)
Autres passifs non courants	(195,6)				(195,6)		
Fournisseurs	(1 896,1)		(1 892,9)		(3,2)		
Dettes financières courantes	(1 484,7)	(58,6)	(1 460,2)				
SOUS-TOTAL PASSIF		(241,1)	(3 353,1)	(583,2)	(2 797,5)	(366,6)	(3 074,1)

(a) Les emprunts et dettes financières non courantes incluent les encours de papier commercial. La date d'échéance retenue pour ces encours de papier commercial est celle des lignes de crédit confirmées. Voir note 25.1.

2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable au 31/12/2011	Flux de trésorerie < 1 an		Flux de trésorerie ≥ 1 an et ≤ 5 ans		Flux de trésorerie > 5 ans	
		Intérêts	Rembour- sement	Intérêts	Rembour- sement	Intérêts	Rembour- sement
Instruments dérivés							
Actif							
Instruments dérivés actif	108,8	88,4	560,8	108,7	24,4	43,3	420,3
Passif							
Instruments dérivés passif	(209,6)	(89,8)	(600,0)	(119,1)	(23,5)	(52,0)	(420,3)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS		(1,4)	(39,2)	(10,4)	0,9	(8,7)	
Actif							
Prêts et autres créances à long terme	318,4				318,4		
Clients	2 779,3		2 682,6		96,7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 761,1	0,8	1 760,7				
SOUS-TOTAL ACTIF		0,8	4 443,3		415,1		
Passif							
Emprunts et dettes financières non courantes	(5 662,5)	(173,5)		(562,3)	(3 049,3) ^(a)	(266,6)	(2 463,9)
Autres passifs non courants	(190,4)				(190,4)		
Fournisseurs	(1 992,5)		(1 983,3)		(9,2)		
Dettes financières courantes	(1 373,5)	(69,3)	(1 359,6)				
SOUS-TOTAL PASSIF		(242,8)	(3 342,9)	(562,3)	(3 248,9)	(266,6)	(2 463,9)

(a) Les emprunts et dettes financières non courantes incluent les encours de papier commercial. La date d'échéance retenue pour ces encours de papier commercial est celle des lignes de crédit confirmées. Voir note 25.1.

Les tableaux ci-dessus représentent les flux de trésorerie futurs liés aux principaux éléments du bilan et aux instruments financiers dérivés enregistrés à la clôture des deux derniers exercices. Les flux d'intérêts sont calculés selon la norme IFRS7 et représentent les intérêts à payer pour chaque période concernée. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ou en devises ont été calculés en utilisant les taux d'intérêt et les cours de change de clôture aux 31 décembre 2011 et 2012. Les flux liés aux obligations de remboursement de la dette diffèrent des montants inscrits au bilan du Groupe en raison du traitement comptable appliqué aux emprunts et dettes financières et de la non prise en compte des instruments de couverture.

L'encours de trésorerie et équivalents de trésorerie est en diminution à fin 2012. La variation entre l'encours de dettes financières non courantes et l'encours d'emprunts et dettes financières courantes reflète essentiellement le passage d'une partie de la dette à moins d'un an (principalement les émissions obligataires EMTN de 300 millions d'euros, chacune, à échéance en mars et en juin 2013). L'encours de dettes financières supérieur à cinq ans augmente principalement suite aux émissions des placements privés américains de 700 millions de dollars américains (équivalent à 531 millions d'euros, à échéance 10, 12 et 15 ans), des placements privés de 200 millions de dollars américains (équivalent à 152 millions d'euros, à échéance de sept ans) et de l'EMTN ISR de 500 millions d'euros à échéance 2021.

2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Flux de trésorerie < 1 an			
	< 3 mois		≥ 3 mois et < 1 an	
	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Instruments dérivés				
Actif				
Instruments dérivés actif	0,7	23,1	49,0	40,5
Passif				
Instruments dérivés passif	(8,6)	(6,7)	(38,0)	(38,0)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(7,9)	16,4	11,0	2,5
Passif				
Emprunts et dettes financières non courantes	(26,3)		(156,2)	
Fournisseurs		(1 728,7)		(164,2)
Dettes financières courantes	(22,1)	(579,7)	(36,5)	(880,5)
SOUS-TOTAL PASSIF	(48,4)	(2 308,4)	(192,7)	(1 044,7)

2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Flux de trésorerie < 1 an			
	< 3 mois		≥ 3 mois et < 1 an	
	Intérêts	Remboursement	Intérêts	Remboursement
Instruments dérivés				
Actif				
Instruments dérivés actif	9,8	73,8	78,6	487,0
Passif				
Instruments dérivés passif	(20,5)	(98,5)	(69,3)	(501,5)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(10,7)	(24,7)	9,3	(14,5)
Passif				
Emprunts et dettes financières non courantes	(30,1)		(143,4)	
Fournisseurs		(1 759,8)		(223,5)
Dettes financières courantes	(9,6)	(332,2)	(59,7)	(1 027,4)
SOUS-TOTAL PASSIF	(39,7)	(2 092,0)	(203,1)	(1 250,9)

Les tableaux ci-dessus représentent les flux de trésorerie futurs inférieurs à un an liés aux principaux éléments du passif du bilan et aux instruments financiers dérivés. Les flux d'intérêts et de remboursement liés aux dettes financières courantes à moins de trois mois correspondent aux découverts bancaires et à une partie

des dettes à court terme enregistrés à la clôture de l'exercice 2012. Les flux d'intérêts et de remboursement liés aux dettes financières courantes entre trois mois et un an comprennent les dettes à court terme et la part de la dette long terme du Groupe inférieure à un an.

Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Niveau 1	8,6	7,9
Actifs financiers disponibles à la vente (titres cotés)	8,6	7,9
Niveau 2	(100,8)	(11,0)
Instruments dérivés	(100,8)	(11,0)
Niveau 3	122,9	124,3
Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires	122,9	124,3

Risque de matière première (contrats d'énergie)

L'essentiel des approvisionnements en énergie d'Air Liquide est réalisé au travers de contrats d'achat à terme, à un prix fixe ou indexé.

La norme IAS39 prévoit l'intégration dans son périmètre des opérations d'achat et de vente à terme de tout actif non financier, dès lors que ces transactions présentent des caractéristiques similaires à des instruments dérivés.

Toutefois, la norme IAS39 considère que les contrats à terme portant sur des actifs non financiers ne doivent pas être considérés comme des dérivés dès lors que ceux-ci ont été conclus afin de faire face aux besoins de l'activité « courante » de l'entreprise, se caractérisant par une prise de livraison à l'échéance du sous-jacent pour utilisation dans le processus industriel de l'entreprise. Air Liquide n'achetant pas d'électricité ou de gaz naturel dans un objectif de spéculation ou d'arbitrage sur l'évolution du cours des matières premières, aucun des contrats à terme relatifs aux achats d'énergie ne répond à la définition d'un instrument dérivé.

Ceux-ci ont été conclus dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise pour utilisation dans le processus industriel.

Par ailleurs, dans le contexte mondial d'une forte volatilité des prix de marché de l'électricité et du gaz naturel, la politique d'Air Liquide demeure l'indexation des contrats clients long terme pour couvrir ces risques. Pour le gaz naturel et pour l'électricité, l'ouverture de certains marchés a conduit le Groupe, dans ces circonstances, à remplacer les indices tarifaires de la période réglementée par ceux pertinents à chaque marché local.

Il subsiste néanmoins quelques cas isolés de contrats, pour lesquels la seule indexation des prix ne peut garantir une couverture intégrale et effective des risques de fluctuation des prix d'énergie. Ces risques sont alors couverts par Air Liquide à l'aide de produits dérivés adéquats sur matières premières, qui sont majoritairement des *swaps*.

La comptabilisation à leur juste valeur de ces instruments dérivés n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres ni sur le résultat du Groupe au 31 décembre 2012.

b. Information sur les instruments dérivés

Impact au bilan de la comptabilisation de la juste valeur des instruments dérivés :

2012 (en millions d'euros)	Qualifi- cation IFRS	Actif					Passif							
		Impôts différés actif	Instruments dérivés actif			Total	Résultats enregis- trés en capitaux propres	Résultat net	Impôts différés passif	Emprunts et dettes finan- cières	Fournis- seurs	Instruments dérivés passif		Total
			Clients	Non courant	Courant							Non courant	Courant	
Risque de change														
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)	3,1		10,7	13,8	2,2	(1,7)	3,3				10,0	13,8	
Contrats de change à terme sur transactions comptabilisées et Cross Currency Swaps	CJV ^(b)	8,7	0,5	40,6	0,7	50,5	(0,8)	8,4	35,6	1,6	4,9	0,8	50,5	
Autres dérivés	^(c)	3,0		8,7	11,7		0,1	3,0	8,6 ^(e)				11,7	
Dérivés incorporés change et Cross Currency Swaps	CIN ^(d)	19,6		6,3	1,3	27,2	(31,5)	1,7			57,0		27,2	
Risque de taux														
Swaps de taux	CJV ^(b)			5,2	11,8	17,0		0,5	0,2	16,3			17,0	
Swaps, options et Cross Currency Swaps	CIN ^(d) et CFF ^(a)	8,7		1,7	10,4		(14,8)	0,7			23,2	1,3	10,4	
Autres dérivés	^(c)	0,1			0,1		(0,2)					0,3	0,1	
Risque de matière première (Énergie)														
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)	0,2			0,2		(0,3)					0,5	0,2	
TOTAL		43,4	0,5	53,8	33,2	130,9	(44,4)	(2,1)	17,3	60,5	1,6	85,1	12,9	130,9

(a) CFF : Couverture des flux futurs.

(b) CJV : Couverture de juste valeur.

(c) Instruments dérivés ne bénéficiant pas de la comptabilité de couverture.

(d) CIN : Couverture d'investissements nets.

(e) Instrument financier non reconnu comme instrument de couverture en application de la norme IAS39.

2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Qualifi- cation IFRS	Actif					Passif							
		Impôts différés actif	Instruments dérivés actif			Résultats enregis- trés en capitaux propres	Résultat net	Impôts différés passif	Emprunts et dettes finan- cières		Instruments dérivés passif			
			Clients	Non courant	Courant				Total	Fournis- seurs	Non courant	Courant	Total	
Risque de change														
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)	6,6		16,6	23,2	(4,4)	(0,3)	4,6				23,3	23,2	
Contrats de change à terme sur transactions comptabilisées et Cross Currency Swaps	CJV ^(b)	10,7	5,3	14,7	12,1	42,8	0,1	10,8	(9,5)	0,2	2,5	38,7	42,8	
Autres dérivés	^(c)	4,1		12,0	16,1	0,1	4,1	11,1 ^(e)				0,8	16,1	
Dérivés incorporés change et Cross Currency Swaps	CIN ^(d)	28,2		22,2	2,0	52,4	(32,2)	2,4			80,6	1,6	52,4	
Risque de taux														
Swaps de taux et Cross Currency Swaps	CJV ^(b)			26,4	0,4	26,8	1,8	0,9	24,1				26,8	
Swaps et options	CIN ^(d)	2,7			2,7	(5,1)					7,8		2,7	
Swaps et options	CFF ^(a)	16,4		0,3	16,7	(30,1)	(1,0)	0,1			35,2	12,5	16,7	
Autres dérivés	^(c)	0,7		2,1	2,8	0,2	0,7					1,9	2,8	
Risque de matière première (Énergie)														
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ^(a)	1,6			1,6	(3,1)						4,7	1,6	
TOTAL		71,0	5,3	63,6	45,2	185,1	(74,9)	0,9	23,6	25,7	0,2	126,1	83,5	185,1

(a) CFF : Couverture des flux futurs.

(b) CJV : Couverture de juste valeur.

(c) Instruments dérivés ne bénéficiant pas de la comptabilité de couverture.

(d) CIN : Couverture d'investissements nets.

(e) Instrument financier non reconnu comme instrument de couverture en application de la norme IAS39.

Le Groupe enregistre en Couverture de Flux Futurs les impacts comptables correspondant à des instruments financiers dérivés couvrant des flux futurs hautement probables. Les impacts comptables enregistrés en Couverture de Juste Valeur correspondent à des instruments financiers dérivés couvrant des éléments déjà comptabilisés.

Les impacts comptabilisés en Couverture d'Investissements Nets correspondent à des opérations de change réalisées par le Groupe dans le cadre de sa politique de couverture des dividendes et de couverture des investissements nets à l'étranger.

Échéance de la dette à taux fixe après prise en compte des couvertures de taux

2012 <i>(en millions d'euros)</i>	Devise d'émission	Valeur au bilan	Nominal restant dû	Calendrier de refixation des taux		
				< 1 an	≥ 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	EUR	2 165,2	2 165,2	301,0	829,2	1 035,0
Couvertures par <i>swaps</i> à taux fixe	EUR		164,9	50,0	114,9	
Couvertures par <i>caps</i>	EUR		175,0	50,0	125,0	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	USD	927,0	927,0			927,0
Couvertures par <i>swaps</i> à taux fixe	USD		49,5	4,2	15,6	29,7
Couvertures par <i>caps</i>	USD					
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	JPY	603,9	603,9		335,4	268,5
Couvertures par <i>swaps</i> à taux fixe	JPY		264,0	132,0	132,0	

2011 <i>(en millions d'euros)</i>	Devise d'émission	Valeur au bilan	Nominal restant dû	Calendrier de refixation des taux		
				< 1 an	≥ 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	EUR	1 942,5	1 942,5	54,8	870,2	1 017,5
Couvertures par <i>swaps</i> à taux fixe	EUR		292,4	122,5	169,9	
Couvertures par <i>caps</i>	EUR		225,0	50,0	175,0	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	USD	350,4	350,4	95,3	21,9	233,2
Couvertures par <i>swaps</i> à taux fixe	USD		476,0	430,0	28,3	17,7
Couvertures par <i>caps</i>	USD		154,6	154,6		
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	JPY	527,9	527,9		104,5	423,4
Couvertures par <i>swaps</i> à taux fixe	JPY		499,1	199,6	299,5	

Note 29 – Informations relatives aux parties liées

29.1. TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES
COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE
DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de L'Air Liquide S.A. et de toutes les filiales énumérées dans la liste figurant en pages 247 à 249. L'Air Liquide S.A. est la société mère ultime du Groupe.

En raison des activités et de l'organisation juridique du Groupe, seuls les dirigeants, les sociétés mises en équivalence et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont considérées comme des parties liées au Groupe. Les opérations réalisées entre ces personnes physiques ou ces sociétés et les filiales du Groupe ne sont pas significatives.

Les informations relatives aux sociétés mises en équivalence sont détaillées dans la note 15.

Contribution au résultat et au bilan consolidés des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (100 %)

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Actifs non courants	323	400
Actifs courants	92	237
TOTAL DES ACTIFS	415	637
Capitaux propres	274	341
Passifs non courants	85	120
Passifs courants	56	176
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	415	637
Chiffre d'affaires	288	459
Charges opérationnelles nettes	(210)	(365)
Charges financières nettes	(4)	(4)
Résultat avant impôts	74	90
Charge d'impôt	(15)	(21)
RÉSULTAT NET	59	69

29.2. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des dirigeants du Groupe comprend la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration et des organes de Direction de la Société à raison de leurs fonctions dans l'ensemble des entreprises consolidées, au titre de chacun des exercices tant pour leurs fonctions salariées que pour leurs fonctions de mandataire social. Les organes de Direction de la Société incluent l'intégralité des membres de la Direction Générale et du Comité Exécutif. Les montants comptabilisés en charge à ce titre s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Avantages à court terme	13 653	12 373
Avantages postérieurs à l'emploi : retraite et couverture santé	1 874	2 015
Indemnités de départ	129	
Paiements fondés sur des actions	3 830	4 238
TOTAL	19 486	18 626

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent la rémunération fixe, la rémunération variable, les avantages en nature ainsi que les jetons de présence. La totalité de la part variable de la rémunération, due au titre d'un exercice, est payée l'exercice suivant, après approbation des comptes.

La politique de rémunération des cadres dirigeants tient compte des pratiques de marché. Elle comporte une part variable importante dépendant de l'atteinte d'objectifs de résultats et de la contribution individuelle.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les cotisations versées aux organismes de retraites extérieurs pour les membres de la Direction Générale et du Comité Exécutif. Les engagements de retraite au titre des dirigeants et des anciens dirigeants membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 44 457 milliers d'euros en 2012 et 31 666 milliers d'euros en 2011.

Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription d'actions détenues par les membres de la Direction Générale et du Comité Exécutif ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Année	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros)	Nombre 2011	Nombre 2012
2005	20/03/13	48,39	73 439	35 257
2006	19/03/14	58,92	187 170	140 346
2007 (9 mai)	08/05/15	70,61	239 746	225 496
2008 (9 juillet)	08/07/16	71,31	254 751	228 545
2009 (15 juin)	14/06/17	55,18	300 387	286 255
2010	27/06/18	75,28	343 996	330 771
2011 (14 octobre)	13/10/21	78,90	341 826	341 791
2012 (11 mai)	10/05/22	87,97		6 616
2012 (27 septembre)	26/09/22	96,61		321 000

La juste valeur des options accordées en Mai 2012 déterminée selon la norme IFRS2 s'élève à :

- 17,53 euros par option pour les options non-soumises à conditions de performance, et pour les options soumises à conditions de performance liées aux résultats du Groupe (18,59 euros par option en Octobre 2011) ;
- 14,32 euros par option pour les options soumises à conditions de performance liées à l'évolution du cours de l'action (12,88 euros par option en Octobre 2011).

La juste valeur des options accordées en Septembre 2012 déterminée selon la norme IFRS2 s'élève à :

- 19,56 euros par option pour les options non-soumises à conditions de performance, et pour les options soumises à conditions de performance liées aux résultats du Groupe (18,59 euros par option en Octobre 2011) ;

- 17,58 euros par option pour les options soumises à conditions de performance liées à l'évolution du cours de l'action (12,88 euros par option en Octobre 2011).

Ces montants sont comptabilisés en charges sur la période de blocage de l'option. Les montants qui seront comptabilisés sur les exercices futurs au titre des options accordées s'élèvent à 11 823 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (9 949 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

Les options du plan 2012 attribuées aux mandataires sociaux et membres du Comité Exécutif ne pourront être levées que si certaines conditions de performance sont atteintes par la Société.

Aucune option n'a été octroyée aux autres administrateurs non dirigeants dans le cadre de ces plans.

Note 30 – Engagements

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du Groupe.

(en millions d'euros)	2011	2012
Commandes fermes pour l'acquisition d'immobilisations	924,9	977,6
Engagements de location non résiliables	481,6	532,9
Autres engagements liés aux activités opérationnelles	303,8	356,6
Engagements liés aux activités opérationnelles	1 710,3	1 867,1
Engagements liés aux opérations de financement et périmètres de consolidation	71,4	122,8
TOTAL	1 781,7	1 989,9

Air Liquide détient 13 % du capital de la société Exeltium S.A.S. pour un montant de 23,8 millions d'euros.

Exeltium et EDF ont signé un contrat de partenariat industriel permettant à Exeltium d'acquérir des droits sur une partie de la production électronucléaire d'EDF. En contrepartie, Exeltium

et ses clients actionnaires ont signé des contrats de fourniture d'électricité à long terme. Le contrat signé avec Air Liquide a une durée de 20 ans et peut être suspendu par Air Liquide après 10 ans. Ce contrat donne une visibilité à long terme du prix de l'électricité qui sera fourni. Ce projet a reçu l'aval de la Commission Européenne.

Les engagements d'achat d'énergie du Groupe s'élèvent à 2 192 millions d'euros au 31 décembre 2012 (2 137 millions d'euros au 31 décembre 2011). Ces montants incluent les engagements d'achat d'énergie liés au contrat Exeltium.

La quasi-totalité de ces engagements est couverte par des engagements réciproques reçus de clients dans le cadre de contrats de fourniture de gaz à long terme.

Les lignes de crédit confirmées et le montant des emprunts garantis par des valeurs d'actifs sont indiqués dans la note 25.

Les montants des paiements futurs minimaux à payer au titre des contrats de location simple non résiliables au 31 décembre 2012 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Moins d'1 an	139	151
Plus d'1 an et moins de 5 ans	249	249
Plus de 5 ans	94	133
TOTAL	482	533

Note 31 – Passifs éventuels

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent sa situation financière ou sa rentabilité.

Au Brésil, en septembre 2010, l'autorité de la concurrence (CADE) avait condamné les principales sociétés de gaz industriels opérant dans le pays, dont Air Liquide Brésil, pour pratiques anticoncurrentielles antérieures à 2004. Le montant de l'amende imposée à Air Liquide Brésil était de 197,6 millions de réals brésiliens avant intérêts de retards qui s'élèvent à 44,4 millions

Locations simples

Des contrats de location simple sur actifs utilisés dans le cadre de l'activité industrielle ont été signés lorsqu'il n'existe aucun intérêt économique à acquérir ces actifs. Il s'agit principalement de contrats de location de véhicules utilitaires et de matériel de transport.

Le Groupe n'a pas d'engagement à payer des loyers conditionnels, ni de contrats de sous-location.

de réals brésiliens au 31 décembre 2012 (équivalent à 73 millions d'euros au titre de l'amende et à 16 millions d'euros au titre des intérêts de retard).

Air Liquide Brésil conteste vigoureusement cette décision et, en conséquence, a formé un recours en annulation de l'amende devant le Tribunal Fédéral de Brasilia. Le Groupe considère, à ce stade, probable qu'Air Liquide Brésil pourra faire légalement prévaloir sa position. En conséquence, aucune provision n'a été constatée.

Note 32 – Droits d'émission de gaz à effet de serre

La directive européenne établissant un système de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union européenne a pour objectif, comme le protocole de Kyoto, la diminution des émissions de ces gaz. Elle s'applique à l'industrie, pour le CO₂, depuis le 1^{er} janvier 2005. En 2004, chaque pays a transposé la directive dans sa législation et alloué des quotas aux installations concernées. Les quotas annuels attribués à Air Liquide (environ

1,2 million de tonnes de CO₂ par an pour la période 2005 à 2007) avaient couvert les émissions réalisées en 2007.

Pour la seconde période (2008 à 2012) de cette directive, les quotas attribués à Air Liquide (environ 3,3 millions de tonnes de CO₂ par an) ont couvert les émissions réalisées en 2009, 2010, 2011 et 2012.

Aucun actif ni passif n'est constaté au 31 décembre 2012.

Note 33 – Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

Principales sociétés consolidées et cours des devises

L'Air Liquide S.A. détient directement ou indirectement les titres de participation dans ses filiales. Elle reçoit essentiellement de ses filiales des dividendes et des redevances de brevets et d'assistance technique. L'Air Liquide S.A. assure la centralisation de la trésorerie de certaines filiales françaises.

<i>(en millions d'euros)</i>	Impact sur le chiffre d'affaires de 2012
Total de l'effet périmètre	51,9
A) Acquisitions et cessions	
Impacts périmètre en 2012	
Acquisitions :	
■ LVL Médical Groupe S.A. acquis par Air Liquide Santé International S.A. (France)	37,3
■ Grupo Gasmedi S.L. acquis par Air Liquide Ibérica de Gases S.L. (Espagne)	26,1
■ Energas Ltd & Engineering and Welding Supplies Ltd par Air Liquide UK Ltd (Royaume-Uni)	22,6
■ Autres	27,1
Cessions :	
■ Esqal S.A. (Nouvelle Calédonie) par Air Liquide International S.A. (France)	(3,6)
■ Gaz de Polynésie S.A. (Polynésie Française) par Air Liquide International S.A. (France)	(2,1)
■ Autres	(6,6)
Poursuite des impacts périmètre de 2011	
Acquisitions :	
■ Autres	23,5
Cessions :	
■ Givaudan-Lavirotte S.A. (France) et Seppic Belgium S.A. (Belgique) par Société d'Exploitation de Produits pour les Industries Chimiques S.A. (France)	(53,1)
■ Lamers High Tech Systems B.V (Pays-Bas) par Air Liquide B.V (Pays-Bas) et Air Liquide Electronics System S.A. (France)	(38,0)
■ A-TEC Co., Ltd K.K. par Air Liquide Japon Ltd (Japon)	(12,2)
■ Autres	(1,3)
B) Changements de méthode de consolidation	
Gaz et Services	
■ Société Burkinabe des Gaz Industriels S.A. (Burkina Faso) : passage de mise en équivalence à intégration globale	3,9
■ Autres	0,2
Ingénierie et Construction	
■ JJ-Lurgi Engineering Sdn Bhd : passage de mise en équivalence à intégration proportionnelle	29,3
■ Autres	(1,2)
C) Sociétés créées et nouvellement consolidées sans effet périmètre sur le chiffre d'affaires	
Gaz et Services	
■ Air Liquide Angola LDA (Angola)	
D) Fusions, acquisitions et cessions sans effet périmètre sur le chiffre d'affaires	
Gaz et Services	
■ Fusion de Lavera Utilités SNC (France) dans Lavera Énergies SNC (France)	

COURS DES DEVICES

Principaux taux de change utilisés**Cours moyen**

Euros pour 1 devise	2011	2012
USD	0,72	0,78
CAD	0,73	0,78
Yen (les 1 000)	9,03	9,76

Cours de clôture

Euros pour 1 devise	2011	2012
USD	0,77	0,76
CAD	0,76	0,76
Yen (les 1 000)	9,98	8,80

Principales sociétés consolidées

Les sociétés indiquées par IP sont consolidées par intégration proportionnelle et celles indiquées par MEQ sont consolidées par mise en équivalence. Les autres sociétés sont consolidées par intégration globale.

Après le nom de chaque filiale est indiqué le pourcentage d'intérêt au final du groupe Air Liquide.

Principales sociétés consolidées	Pays	Intégration	
			% d'intérêt
GAZ ET SERVICES			
EUROPE			
Air Liquide Austria GmbH	AUT		100,00%
Air Liquide Belge S.A.	BEL		99,95%
Air Liquide Industries Belgium S.A.	BEL		100,00%
Air Liquide Large Industry S.A.	BEL		100,00%
Air Liquide Medical S.A.	BEL		99,95%
Air Liquide Bulgaria EOOD	BGR		100,00%
Carbagas S.A.	CHE		100,00%
Unident S.A.	CHE		66,00%
Air Liquide CZ, s.r.o.	CZE		100,00%
Air Liquide Deutschland GmbH	DEU		100,00%
Air Liquide Electronics GmbH	DEU		100,00%
Air Liquide Industriegase GmbH & Co. KG	DEU		100,00%
EVC Dresden-Wilschdorf GmbH & Co. KG	DEU		40,00%
Fabig-Peters Medizintechnik GmbH & Co. KG	DEU		100,00%
Schülke & Mayr GmbH	DEU		100,00%
VitalAire GmbH	DEU		100,00%
Zweite EVC Dresden-Wilschdorf GmbH & Co. KG	DEU		50,00%
Air Liquide Danemark A.S.	DNK		100,00%
Air Liquide España S.A.	ESP		99,89%
Air Liquide Ibérica de Gases S.L.	ESP		100,00%
AL Air Liquide Medicinal S.L.	ESP		99,89%
Grupo Gasmedi S.L.	ESP		100,00%
Oy Polargas A.B.	FIN		100,00%
Air Liquide Eastern Europe S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Electronics Materials S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Electronics Systems S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Eurotonnage S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide France Industrie S.A.	FRA		99,99%
Air Liquide Medical Systems S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Russie S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Santé (International)	FRA		100,00%
Air Liquide Santé France S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Ukraine S.A.	FRA		100,00%
Cogenal SNC	FRA		99,99%
Hélium Services S.A.	FRA		100,00%
Laboratoires Anios S.A.	FRA		66,00%

Principales sociétés consolidées	Pays	Intégration	
			% d'intérêt
Lavéra Energies SNC	FRA	IP	50,00%
LVL Médical Groupe S.A.	FRA		100,00%
Pharmadom (Orkyn) S.A.	FRA		100,00%
Société d'Exploitation de Produits pour les Industries Chimiques S.A.	FRA		99,98%
VitalAire S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Ltd	GBR		100,00%
Air Liquide South East Ltd	GBR		100,00%
Air Liquide UK Ltd	GBR		100,00%
Energas Ltd	GBR		100,00%
Engineering & Welding Supplies Ltd	GBR		100,00%
Air Liquide Hellas S.A.G.I.	GRC		99,78%
Air Liquide Ipari Gaztermelo Kft	HUN		100,00%
Air Liquide Italia S.p.A.	ITA		99,77%
Air Liquide Italia Service S.r.l	ITA		99,77%
Air Liquide Sanità Service S.p.A.	ITA		99,77%
Air Liquide Produzione S.r.l	ITA		100,00%
VitalAire Italia S.p.A.	ITA		99,77%
Air Liquide Luxembourg S.A.	LUX		99,97%
Air Liquide Acetylene B.V.	NLD		100,00%
Air Liquide B.V.	NLD		100,00%
Air Liquide Industrie B.V.	NLD		100,00%
Air Liquide Nederland B.V.	NLD		100,00%
Scott Specialty Gases Netherlands B.V.	NLD		100,00%
Air Liquide Norway A.S.	NOR		100,00%
Air Liquide Katowice Sp	POL		79,25%
Air Liquide Polska Sp	POL		100,00%
Air Liquide Medicinal S.A.	PRT		99,85%
Sociedade Portuguesa do Ar Liquido Lda	PRT		99,93%
Air Liquide Romania S.r.l	ROM		100,00%
Air Liquide OOO	RUS		100,00%
Sever Liquide Gas OOO	RUS		100,00%
Air Liquide Slovakia, s.r.o.	SVK		100,00%
Air Liquide Gas A.B.	SWE		100,00%
Air Liquide Gaz Sanayi Ve Ticaret A.S.	TUR		100,00%
AMÉRIQUES			
Air Liquide Argentina S.A.	ARG		100,00%
Air Liquide Brasil Ltda	BRA		100,00%

États financiers consolidés

Principales sociétés consolidées	Pays	Intégration	% d'intérêt
Arlíquido Comercial Ltda	BRA		100,00%
Air Liquide Canada, Inc.	CAN		100,00%
Vitalaire Canada, Inc.	CAN		100,00%
Air Liquide Chile S.A.	CHL		100,00%
Air Liquide Dominicana S.A.	DOM		100,00%
Société des Gaz Industriels de la Guadeloupe S.A.	GLP		95,88%
Air Liquide Spatial S.A.	GUY		98,80%
Société Guyanaise de L'Air Liquide S.A.	GUY		97,04%
Air Liquide Mexico, S. de RL de CV	MEX		100,00%
Société Martiniquaise de L'Air Liquide S.A.	MTQ		95,87%
Cryogas de Centroamérica, S.A.	PAN		100,00%
La Oxigena Paraguaya S.A.	PRY		87,89%
Air Liquide Trinidad and Tobago Ltd	TTO		100,00%
Neal & Massy Gas Products Ltd	TTO	MEQ	42,71%
Air Liquide Uruguay S.A.	URY		93,70%
Air Liquide America Specialty Gases LLC	USA		100,00%
Air Liquide Electronics U.S. LP	USA		100,00%
Air Liquide Healthcare America Corporation	USA		100,00%
Air Liquide Industrial U.S. LP	USA		100,00%
Air Liquide Large Industries U.S. LP	USA		100,00%

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Air Liquide Angola LDA	AGO	MEQ	73,99%
Air Liquide Middle East & North Africa FZCO	ARE		100,00%
Pure Helium Gulf FZE	ARE		100,00%
Air Liquide Bénin S.A. ⁽¹⁾	BEN	MEQ	99,99%
Air Liquide Burkina Faso S.A. ⁽²⁾	BFA		64,88%
Air Liquide Botswana Proprietary Ltd	BWA		99,91%
Air Liquide Côte d'Ivoire S.A. ⁽³⁾	CIV		72,08%
Air Liquide Cameroun S.A. ⁽⁴⁾	CMR	MEQ	100,00%
Air Liquide Congo S.A. ⁽⁵⁾	COG		100,00%
Société d'Installations et de Diffusion de Matériel Technique S.P.A.	DZA	MEQ	100,00%
Air Liquide Alexandria for Medical & Industrial Gases S.A.E.	EGY		100,00%
Air Liquide El Soukhna for Industrial Gases S.A.E.	EGY		100,00%
Air Liquide Misr S.A.E.	EGY		100,00%
Air Liquide Middle East S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Gabon S.A. ⁽⁶⁾	GAB		87,14%
L'Air Liquide Ghana Ltd	GHA		100,00%
Shuaiba Oxygen Company K.S.C.C.	KWT		49,62%
Société d'Oxygène et d'Acétylène du Liban S.A.L.	LBN	MEQ	49,93%
Air Liquide Maroc S.A.	MAR		74,80%
Air Liquide Madagascar S.A. ⁽⁷⁾	MDG	MEQ	73,73%
Air Liquide Mali S.A. ⁽⁸⁾	MLI		99,97%

Principales sociétés consolidées	Pays	Intégration	% d'intérêt
Air Liquide Namibia Proprietary Ltd	NAM		100,00%
Air Liquide Nigeria plc	NGA	MEQ	61,11%
Air Liquide Sohar Industrial Gases LLC	OMN		50,11%
Gasal Q.S.C.	QAT	MEQ	40,00%
Air Liquide Al-Khafrah Industrial Gases LLC	SAU		75,00%
Air Liquide Arabia LLC	SAU		65,00%
Air Liquide Sénégal S.A. ⁽⁹⁾	SEN	MEQ	80,18%
Air Liquide Syria LLC	SYR		100,00%
Air Liquide Togo S.A. ⁽¹⁰⁾	TGO	MEQ	70,58%
Air Liquide Tunisie A.S.	TUN		59,17%
Air Liquide Proprietary Ltd	ZAF		99,91%
Fedgas Proprietary Ltd	ZAF		99,91%

ASIE-PACIFIQUE

Air Liquide Australia Ltd	AUS		100,00%
Air Liquide Healthcare P/L	AUS		100,00%
Air Liquide W.A. Pty Ltd	AUS		60,00%
Brunei Oxygen Ltd	BRN	MEQ	50,00%
Air Liquide Cangzhou Co., Ltd	CHN		100,00%
Air Liquide China Holding Co., Ltd	CHN		100,00%
Air Liquide Shanghai Co., Ltd	CHN		100,00%
Air Liquide Tianjin Co., Ltd	CHN		100,00%
Air Liquide Tianjin Yongli Co., Ltd	CHN		55,00%
Air Liquide Zhangjiagang Industry Gas Co., Ltd	CHN		100,00%
Shanghai Chemical Industry Park Industrial Gases Co., Ltd	CHN	IP	50,00%
Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient S.A.	FRA		100,00%
Celki International Ltd	HKG		100,00%
P.T. Air Liquide Indonesia	IDN		100,00%
Air Liquide India Holding Pvt. Ltd	IND		100,00%
Pure Helium India Pvt. Ltd	IND		97,50%
Air Liquide Pacific Co. Ltd	JPN		100,00%
Air Liquide Japan Ltd	JPN		100,00%
Toshiba Nano Analysis K.K.	JPN		51,00%
Vital Air Japan K.K.	JPN		100,00%
Air Liquide Korea	KOR		100,00%
Daesung Industrial Gases Co., Ltd	KOR	MEQ	40,00%
VitalAire Korea Co., Ltd ⁽¹¹⁾	KOR		100,00%
Air Liquide Malaysia Sdn Bhd	MYS		100,00%
Air Liquide New Zealand Ltd	NZL		100,00%
Air Liquide Philippines Inc.	PHL		100,00%
Air Liquide Réunion S.A.	REU		95,01%
Singapore Oxygen Air Liquide Pte Ltd	SGP		100,00%
Air Liquide Thailand Ltd	THA		100,00%

Principales sociétés consolidées	Pays	Intégration	% d'intérêt
Air Liquide Electronics Systems Asia Ltd	TWN		100,00%
Air Liquide Far Eastern Ltd	TWN		65,00%
Air Liquide Vietnam Co., Ltd	VNM		100,00%

INGENIERIE ET CONSTRUCTION

Air Liquide E&C Canada LP	CAN		100,00%
Air Liquide Hangzhou Co., Ltd	CHN		100,00%
Lurgi GmbH	DEU		100,00%
Air Liquide Services S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Advanced Technologies S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Engineering S.A.	FRA		100,00%
Cryolor S.A.	FRA		100,00%
GIE Cryospace	FRA		55,00%
Air Liquide Engineering India Pvt. Ltd	IND		100,00%
JJ-Lurgi Engineering Sdn Bhd	MYS	IP	50,00%
Air Liquide Engineering South Asia Pte. Ltd	SGP		100,00%
Air Liquide Process & Construction, Inc.	USA		100,00%
Lurgi, Inc.	USA		100,00%
Air Liquide Engineering Southern Africa Ltd	ZAF	MEQ	100,00%

Principales sociétés consolidées	Pays	Intégration	% d'intérêt
AUTRES ACTIVITES			
Oerlikon Schweisstechnik GmbH	DEU		100,00%
Air Liquide Welding France S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Welding S.A.	FRA		100,00%
Aqualung International S.A.	FRA		98,36%
La Spirotechnique I.C. S.A.	FRA		98,36%
Fro S.r.l.	ITA		100,00%

HOLDINGS ET ACTIVITES R&D

Carba Holding AG	CHE		100,00%
Air Liquide Afrique S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Finance S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide International S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide Participations S.A.	FRA		100,00%
AL-RE S.A.	FRA		100,00%
L' Air Liquide S.A.	FRA		100,00%
Air Liquide International Corp.	USA		100,00%
American Air Liquide, Inc.	USA		100,00%
American Air Liquide Holdings, Inc	USA		100,00%

En bleu sont indiquées les sociétés nouvellement intégrées dans la périmètre en 2012.

- (1) Anciennement Société Béninoise des Gaz Industriels S.A.
- (2) Anciennement Société Burkinabe des Gaz Industriels S.A.
- (3) Anciennement Société Ivoirienne d'Oxygène et d'Acétylène S.A.
- (4) Anciennement Société Camerounaise d'Oxygène et d'Acétylène S.A.
- (5) Anciennement Société Congolaise des Gaz Industriels S.A.
- (6) Anciennement Société Gabonaise d'Oxygène et d'Acétylène S.A.
- (7) Anciennement Société d'Oxygène et d'Acétylène de Madagascar S.A.
- (8) Anciennement Société Mallenne des Gaz Industriels S.A.
- (9) Anciennement Société Sénégalaise d'Oxygène et d'Acétylène S.A.
- (10) Anciennement Société Togolaise des Gaz Industriels S.A.
- (11) Anciennement Medions Homecare Inc.

Honoraires des Commissaires aux comptes et leurs réseaux

Les honoraires comptabilisés en 2011 et 2012 par le groupe Air Liquide pour les missions d'audit confiées aux Commissaires aux comptes sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012						Total	
	Ernst & Young		Mazars		Autres			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 606	69,1%	4 468	90,6%	815	69,3%	10 889	76,6%
Emetteur	723		574				1 297	
Filiales intégrées globalement	4 883		3 894		815		9 592	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaires aux comptes	1 005	12,4%	387	7,8%	18	1,5%	1 410	9,9%
Emetteur	298		169				467	
Filiales intégrées globalement	707		218		18		943	
TOTAL MISSIONS D'AUDIT	6 611	81,5%	4 855	98,4%	833	70,8%	12 299	86,5%

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011						Total	
	Ernst & Young		Mazars		Autres			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5 203	75,9%	4 180	90,8%	625	35,8%	10 008	75,8%
Emetteur	752		497				1 249	
Filiales intégrées globalement	4 451		3 683		625		8 759	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaires aux comptes	814	11,9%	378	8,2%	149	8,5%	1 341	10,2%
Emetteur	403		289				692	
Filiales intégrées globalement	411		88		149		649	
TOTAL MISSIONS D'AUDIT	6 017	87,8%	4 558	99,0%	774	44,3%	11 349	85,9%

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société L'Air Liquide, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe 5.f. de l'annexe des comptes consolidés relatif aux « Principes et méthodes comptables ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 11.2 donne une information appropriée.
- Nous avons examiné les modalités de constitution des « Provisions et avantages au personnel » ainsi que les hypothèses utilisées pour les évaluer. Nous nous sommes assurés que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans les paragraphes 11.a et 11.b de l'annexe des comptes consolidés relatifs aux « Principes et méthodes comptables » et nous avons revu le caractère approprié des informations figurant dans les notes 23 et 24 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux comptes

	Mazars		Ernst & Young et Autres
Lionel Gotlib		Daniel Escudeiro	Jean-Yves Jégourel
			Emmanuelle Mossé

> COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2011	2012
Chiffre d'affaires	(1)	258,8	256,2
Redevances et autres produits d'exploitation	(2)	433,5	458,1
Total produits d'exploitation (I)		692,3	714,3
Achats		(130,0)	(113,3)
Impôts, taxes et versements assimilés		(22,3)	(20,7)
Charges de personnel		(244,4)	(227,6)
Dotations aux amortissements et provisions		(25,9)	(26,8)
Autres charges d'exploitation	(3)	(185,5)	(214,7)
Total charges d'exploitation (II)		(608,1)	(603,1)
Résultat d'exploitation (I + II)		84,2	111,2
Produits de participations		909,0	953,4
Intérêts, produits et charges assimilés	(4)	(149,1)	(137,3)
Autres produits et charges financiers	(4)	(9,8)	(9,4)
Résultat financier (III)		750,1	806,7
Résultat courant avant impôts (I + II + III)		834,3	917,9
Résultat exceptionnel	(5)	467,4	153,1
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(3,6)	(3,6)
Impôts sur les bénéfices	(6)	(24,8)	(27,5)
BÉNÉFICE NET		1 273,3	1 039,9

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012		
		Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
<i>(en millions d'euros)</i>					
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	(7)	44,1	246,8	191,0	55,8
Immobilisations corporelles	(7)	43,5	138,9	94,4	44,5
Immobilisations financières	(8) & (9)	9 742,1	10 219,2	36,1	10 183,1
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS		9 829,7	10 604,9	321,5	10 283,4
Stocks et encours	(9)	33,1	20,4	1,7	18,7
Créances d'exploitation	(9) & (12)	270,9	351,7	3,0	348,7
Comptes courants filiales	(9) & (12)	350,5	379,9	10,5	369,4
Valeurs mobilières de placement	(10)	56,4	73,7		73,7
Disponibilités		0,1	0,3		0,3
Charges constatées d'avance		3,5	2,9		2,9
TOTAL ACTIF CIRCULANT		714,5	828,9	15,2	813,7
Frais d'émission d'emprunts à étaler	(13)	2,8	2,2		2,2
Primes de remboursement des obligations	(13)	37,8	32,1		32,1
Écarts de conversion actif		0,6	2,3		2,3
TOTAL DE L'ACTIF		10 585,4	11 470,4	336,7	11 133,7
PASSIF					
Capital		1 561,0			1 717,5
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		122,6			20,8
Écarts de réévaluation		25,4			25,4
Réserve légale		156,2			156,2
Autres réserves		388,5			388,5
Report à nouveau		719,6			1 137,9
Résultat de l'exercice		1 273,3			1 039,9
Provisions réglementées		11,2			8,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(11)	4 257,8			4 494,3
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(9)	24,2			22,7
Autres emprunts obligataires	(12)	1 577,9			1 578,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(12)	447,1			351,4
Emprunts et dettes financières divers	(12)	1 483,2			1 491,4
Dettes d'exploitation	(12)	285,7			344,9
Comptes courants filiales	(12)	2 486,6			2 849,8
Produits constatés d'avance		21,3			
		6 301,8			6 615,5
Écarts de conversion passif		1,6			1,2
TOTAL DU PASSIF		10 585,4			11 133,7

Annexe

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Principes généraux

Les comptes annuels de la société L'Air Liquide S.A. sont établis conformément aux principes comptables généralement applicables en France et en particulier ceux figurant dans le Plan Comptable Général et le Code de commerce.

2. Actifs immobilisés

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne représentent principalement les coûts de développement des systèmes de gestion de l'information. Ils sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont capitalisés les coûts internes et externes qui correspondent à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe.

Les coûts des mises à jour importantes et améliorations sont ajoutés au coût initial de l'actif s'ils répondent de manière séparée aux critères de capitalisation.

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils sont évalués à leur prix d'acquisition.

Tous les actifs incorporels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité.

B. Immobilisations corporelles

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût de revient historique. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- immeubles : 20 ans ;
- autres équipements : 5 à 15 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

C. Dépréciation des actifs incorporels et corporels

La Société détermine, à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement.

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

D. Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée, à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76-1232 du 29 décembre 1976. Les frais d'acquisition de titres, non représentatifs d'une valeur vénale, sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (valeur de rendement, valeur d'actif net) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation de cette valeur est constituée du montant de la différence.

E. Titres auto-détenus

Lorsque la Société rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions d'autocontrôle et figurent dans les autres titres immobilisés. Les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle contribuent au résultat de l'exercice.

Toutefois, dans le cas où ces titres seraient affectés à l'objectif de mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions, ils sont transférés à un compte de valeurs mobilières de placement « actions propres » pour leur valeur d'inventaire à la date de l'affectation.

Une provision est constatée sur la période d'acquisition des droits pour couvrir la charge future liée à la remise d'actions existantes lorsque les critères de performance peuvent être déterminés de façon certaine. Dans le cas contraire, le montant correspondant à la performance maximale figure en engagements hors bilan.

Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, les actions de la Société affectées à l'objectif d'annulation ou à l'objectif de mise

Comptes sociaux

en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions ne sont pas dépréciées.

3. Stocks et encours

Les matières, les fournitures et les produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les coûts associés aux contrats de construction en cours d'exécution à la clôture de l'exercice sont constatés en travaux en cours.

Une dépréciation est comptabilisée pour les stocks et encours dont la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

4. Clients et autres actifs d'exploitation

Les clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur coût historique.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Lorsque la date prévue de règlement des opérations couvertes est anticipée ou prorogée, les variations de valeur des instruments de couverture (différence entre le cours à terme initial et le cours à terme d'ajustement) sont enregistrées dans des comptes transitoires au bilan (« différences compensées par des couvertures de change ») jusqu'au dénouement complet de ces couvertures.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

7. Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture, les pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat. En application du principe de prudence, les gains latents ne sont pas constatés au compte de résultat.

8. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société applique la recommandation n° 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies ;
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus ;
- soit être gérés de manière interne.

Dans la Société coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs actuariels prennent principalement en compte des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel,

de date de départ à la retraite, d'évolution prévisible de la rémunération, d'espérance de vie et d'inflation, ainsi qu'un taux d'actualisation approprié.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements à l'ouverture de l'exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Conformément à l'option ouverte par la recommandation CRC 2003-R01, la Société a figé ses pratiques antérieures : les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont provisionnés alors que les engagements de retraite relatifs aux régimes à prestations définies ne sont pas provisionnés et sont détaillés dans les notes annexes.

9. Reconnaissance des revenus

A. Ventes de biens et services

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

B. Contrats d'ingénierie et de construction

Les produits des contrats de construction, leurs coûts associés et leur marge sont comptabilisés à l'achèvement.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

10. Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts.

Chaque société calcule sa provision pour impôts comme si elle était imposée séparément. L'Air Liquide S.A., en tant que tête du Groupe, enregistre en charge l'impôt correspondant à ses résultats propres et constate en compte d'impôt à payer l'incidence des retraitements et des neutralisations effectués dans le cadre de la détermination du résultat fiscal d'ensemble ainsi que les décalages de paiement d'impôt relatifs aux filiales déficitaires.

11. Frais de Recherche et Développement

Les coûts de développement peuvent être immobilisés si et seulement s'ils répondent aux critères restrictifs suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

Il est considéré que les conditions requises par les règles comptables pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies, les travaux réalisés ne se concrétisant pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement.

En conséquence, les coûts de développement supportés dans le cadre de ces projets de recherche et de développement d'innovation sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

NOTES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT ET AU BILAN

1. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
France	244,7	220,6
Étranger	14,1	35,6
CHIFFRE D'AFFAIRES	258,8	256,2

Par la nature de ses activités, le chiffre d'affaires de L'Air Liquide S.A. correspond essentiellement à des facturations de services et de charges de retraite à ses filiales (voir note 15.A).

2. Redevances et autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement la production stockée et immobilisée de l'exercice, les subventions d'exploitation, les transferts de charges d'exploitation et les reprises de dépréciations et de provisions d'exploitation.

3. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont constituées principalement par des coûts de recherche et de développement et par d'autres charges externes telles que sous-traitance et entretien, honoraires, frais de voyages et déplacement, frais de télécommunication et charges de locations.

4. Résultat financier

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	15,7	9,4
Autres intérêts et charges assimilées	(164,8)	(146,7)
INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	(149,1)	(137,3)

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	2012
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes des reprises	(10,4)	(11,3)
Différences de change (nettes)	0,4	1,7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,2	0,2
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(9,8)	(9,4)

5. Résultat exceptionnel

Dans le cadre de l'intégration fiscale de L'Air Liquide S.A. et de ses filiales françaises intégrées, un produit exceptionnel de 122,3 millions d'euros a été constaté en 2012. Le montant constaté en 2011 de 424,4 millions d'euros inclut également l'impact de l'évolution de l'organisation de L'Air Liquide S.A. en 2011 et des effets comptables qu'elle emportait dans le cadre de l'intégration fiscale de L'Air Liquide S.A. et de ses filiales françaises intégrées. Ces produits sont sans incidence sur la situation fiscale du Groupe intégré ainsi que sur le résultat des filiales concernées.

Les charges et produits exceptionnels comprennent également l'impact des neutralisations liées au régime de l'intégration fiscale pour un montant de 25,6 millions d'euros en 2012 et 19,9 millions d'euros en 2011.

En 2011, les charges et produits exceptionnels comprenaient aussi la reprise de la provision pour amortissements dérogatoires devenus sans objet à la suite des apports réalisés le 6 mai 2011 pour 34,4 millions d'euros.

6. Impôts sur les bénéfices

L'impôt total s'élève à - 27,5 millions d'euros contre - 24,8 millions d'euros en 2011.

Il s'analyse comme suit, après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à chacun des résultats :

(en millions d'euros)	2011	2012
Sur résultat courant	(21,3)	(23,6)
Contributions additionnelles ^(a)	(3,5)	(3,9)
TOTAL	(24,8)	(27,5)

(a) Contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % à laquelle s'ajoute la contribution exceptionnelle de 5 %.

La Société a adopté le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

7. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2012	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2012
Cessions, brevets, licences	88,7	7,7	(0,3)	96,1
Autres immobilisations incorporelles	134,2	18,3	(1,8)	150,7
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	222,9	26,0	(2,1)	246,8
Terrains et constructions	37,0	1,0		38,0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	31,7	12,6	(0,5)	43,8
Autres immobilisations corporelles	58,3	4,1	(6,3)	56,1
Immobilisations corporelles en cours et avances et acomptes	6,0	0,7	(5,7)	1,0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133,0	18,4	(12,5)	138,9

Les variations des amortissements et dépréciations s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations au 1 ^{er} janvier 2012	Dotations aux amortissements	Diminutions cessions rebuts	Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2012
Immobilisations incorporelles	178,8	12,6	(0,4)	191,0
Immobilisations corporelles	89,5	11,3	(6,4)	94,4
TOTAL	268,3	23,9	(6,8)	285,4

8. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2012	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2012
Participations	9 577,6	466,3 ^(a)		10 043,9
Autres titres immobilisés ^(b)	69,7	359,1	(388,7)	40,1 ^(c)
Prêts	30,7	0,1	(0,1)	30,7
Autres immobilisations financières	101,1	3,4		104,5 ^(d)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	9 779,1	828,9	(388,8)	10 219,2

(a) L'augmentation des participations correspond principalement à la souscription aux augmentations de capital des filiales Air Liquide International pour 455,0 millions d'euros et Air Liquide Investissements d'Avenir et de Démonstration pour 10,0 millions d'euros.

(b) La variation des autres titres immobilisés résulte essentiellement :

- de l'acquisition et la cession d'actions de la Société pour des montants respectifs de 240,8 millions d'euros et de - 253,6 millions d'euros dans le cadre du contrat de liquidité ;
- de l'acquisition d'actions de la Société détenues en propre pour 117,9 millions d'euros ;
- de l'annulation de 1 200 000 actions pour un montant de - 116,0 millions d'euros ;
- du transfert au poste « Valeurs mobilières de placement – Actions propres » de 200 000 actions auto-détenues pour un montant de - 18,0 millions d'euros. Cette opération fait suite à la décision du Conseil d'Administration de les affecter à l'objectif de mise en œuvre de tous plans d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés.

À la clôture de l'exercice 2012 figurent :

(c) Dans le poste « Autres titres immobilisés », un nombre total de 355 602 actions propres valorisées à un prix moyen de 89,19 euros pour un montant total de 31,7 millions d'euros. L'intégralité est affectée à l'objectif de remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

(d) Principalement dans le poste « Autres immobilisations financières », la créance liée à la demande de restitution du précompte acquitté au titre des exercices 2000 à 2004 pour un montant de 71,7 millions d'euros à laquelle s'ajoutent les intérêts moratoires pour 29,9 millions d'euros.

9. Dépréciations et provisions

A. Dépréciations

Les dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur d'inventaire des actifs concernés est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine.

Elles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	Dotations	Reprises	2012
Titres de participation	27,3	0,1		27,4
Autres titres immobilisés	9,7		(1,4)	8,3
Autres immobilisations financières			0,4	0,4
Stocks et encours	1,6	0,3	(0,2)	1,7
Créances d'exploitation	3,0			3,0
Comptes courants filiales	7,3	3,4	(0,2)	10,5
DÉPRÉCIATIONS	48,9	4,2	(1,8)	51,3

Les dotations et les reprises impactent essentiellement le résultat financier pour respectivement 3,9 millions d'euros et - 1,6 million d'euros.

B. Provisions

Les provisions comprennent principalement :

- des provisions pour risques et litiges avec des tiers ou des salariés ;
- des provisions pour médailles du travail et pour droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite (15,7 millions d'euros en 2012 et 13,7 millions d'euros en 2011).

<i>(en millions d'euros)</i>	2011	Dotations	Reprises	2012
Provisions pour risques	10,4	3,0	(6,7)	6,7
Provisions pour charges	13,8	2,6	(0,4)	16,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24,2	5,6	(7,1)	22,7

Les dotations concernent principalement des provisions pour charges de médailles et droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite pour 2,3 millions d'euros et pour risques de change pour 1,9 million d'euros.

Les reprises représentent principalement des utilisations de provisions pour risques avec des tiers pour - 6,0 millions d'euros.

10. Valeurs mobilières de placement

Elles s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs brutes au 31 décembre 2011	Valeurs brutes au 31 décembre 2012
Actions propres	31,3	43,6
Autres valeurs mobilières de placement	25,1	30,1
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	56,4	73,7

À la clôture de l'exercice 2012, le poste « Actions propres » est composé de 561 170 titres (396 048 en 2011) affectés à l'objectif de mise en œuvre de tous plans d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés.

Comptes sociaux

11. Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, le capital est composé de 312 281 159 actions au nominal de 5,50 euros.

La fraction du capital social provenant de la réserve spéciale de réévaluation est de 71,4 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2011 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2011 ^(a)	Augmen- tations de capital	Réductions de capital	Autres variations	Au 31 décembre 2012 (avant affectation du résultat)
Capital ^(b)	1 561,0		163,1	(6,6)		1 717,5
Primes d'émission, de fusion ou d'apport ^(b)	122,6		8,7	(109,4)	(1,1)	20,8
Réserve spéciale de réévaluation	25,4					25,4
Réserves :						
■ Réserve légale	156,2					156,2
■ Réserves réglementées	307,8					307,8
■ Réserve de change	7,7					7,7
■ Autres réserves	73,0					73,0
Report à nouveau ^{(b),(c)}	719,6	544,2	(132,3)		6,4	1 137,9
Résultat de l'exercice	1 273,3	(1 273,3)			1 039,9	1 039,9
Amortissements dérogatoires ^(e)	11,2				(3,1)	8,1
CAPITAUX PROPRES	4 257,8	(729,1) ^(d)	39,5	(116,0)	1 042,1	4 494,3

(a) Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2012.

(b) La variation des postes « Capital », « Primes d'émission, de fusion ou d'apport » et « Report à nouveau » s'explique par les opérations suivantes :

- augmentation du capital de 159,5 millions d'euros, constatée par le Président-Directeur Général, par délégation du Conseil d'Administration du 9 mai 2012 résultant de l'attribution d'une action gratuite pour 10 actions anciennes (création de 28 285 796 actions nouvelles) et d'une pour 100 actions anciennes au titre de l'attribution majorée de 10 % (création de 718 001 actions nouvelles) par prélèvement sur les postes « Primes d'émission » à hauteur de - 27,2 millions d'euros et « Report à nouveau » pour - 132,3 millions d'euros.
- augmentations du capital de 3,6 millions d'euros, résultant de la levée de 245 020 options de souscription avant l'attribution gratuite et de 419 401 options de souscription après l'attribution gratuite. Le poste « Primes d'émission » a été augmenté des primes d'émission afférentes à ces augmentations de capital pour 35,9 millions d'euros.

Le poste « Primes d'émission » a été minoré des sommes correspondant aux frais d'augmentations de capital, soit - 1,1 million d'euros.

- réduction du capital de - 6,6 millions d'euros décidée par le Conseil d'Administration du 9 mai 2012, par annulation de 1 200 000 actions propres. Le poste « Primes d'émission » a été réduit des primes d'émission afférentes à ces actions pour - 109,4 millions d'euros.

(c) La variation du poste « Report à nouveau » comprend également l'écart entre le montant du dividende majoré estimé et le montant du dividende majoré réellement payé ainsi que l'annulation du dividende relatif aux actions détenues en propre.

(d) Montant distribué.

(e) La variation du poste « Amortissements dérogatoires » s'explique par la reprise des amortissements dérogatoires effectuée dans le cadre des plans normaux d'amortissements.

12. Échéances des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012		
	Montants bruts	Dont ≤ 1 an	Dont > 1 an
Prêts	30,7	0,7	30,0
Autres immobilisations financières	104,5	1,4	103,1
Créances d'exploitation	351,7	344,3	7,4
Comptes courants filiales ^(a)	379,9	379,9	
CRÉANCES	866,8	726,3	140,5

(a) Les conventions de comptes courants filiales sont conclues pour une durée indéterminée.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012			
	Montants bruts	Dont ≤ 1 an	Dont > 1 an et ≤ 5 ans	Dont > 5 ans
Autres emprunts obligataires ^(a)	1 578,0	329,9	791,3	456,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^(b)	351,4	0,2		351,2
Emprunts et dettes financières divers	1 491,4	43,9	747,5	700,0
Dettes d'exploitation	344,9	336,5	8,4	
Comptes courants filiales ^(c)	2 849,8	2 849,8		
DETTES	6 615,5	3 560,3	1 547,2	1 508,0

(a) Les émissions d'emprunts obligataires dans le cadre du programme EMTN à compter de 2008 incluent une clause de changement de contrôle.

(b) Dont billets de trésorerie 351,2 millions d'euros. La date d'échéance retenue est celle des lignes de crédit confirmées.

(c) Les conventions de comptes courants filiales sont conclues pour une durée indéterminée.

13. Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

La variation de ces comptes s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Montants nets au 1 ^{er} janvier 2012	Augmentations	Dotations	Montants nets au 31 décembre 2012
Frais d'émission d'emprunts à étaler	2,8		(0,6)	2,2
Primes de remboursement des obligations	37,8		(5,7)	32,1
TOTAL	40,6		(6,3)	34,3

La variation des primes de remboursement des obligations correspond principalement à l'étalement de la prime de 43,8 millions d'euros résultant de l'opération d'échange obligataire intervenue en 2010 sur la durée du nouvel emprunt, soit jusqu'en octobre 2018.

14. Instruments financiers

Les instruments dérivés non dénoués au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2011		31 décembre 2012	
	Valeur nominale	Écart de juste valeur	Valeur nominale	Écart de juste valeur
Contrats de change à terme	47,7	(1,8)	29,8	1,0
Risques de change	47,7	(1,8)	29,8	1,0
Swaps de taux	72,5	(0,3)		
Risques de taux	72,5	(0,3)		

L'écart de juste valeur représente l'écart entre la valorisation de l'instrument dérivé et la valeur du contrat déterminée sur la base du cours du marché à la date de clôture.

Dans la mesure où ces instruments sont tous affectés à des opérations de couverture, les écarts de juste valeur n'ont pas eu d'incidence sur les comptes à la clôture des exercices 2012 et 2011.

15. Régimes de retraite et assimilés

La Société et certaines filiales françaises appartenant au même accord Groupe octroient :

A. Accord Groupe de garantie de ressources

Aux anciens salariés retraités (4 460 personnes au 31 décembre 2012) et aux salariés de plus de 45 ans ou de plus de 20 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 1996 (138 personnes au 31 décembre 2012), un complément de ressources en sus des régimes normaux de retraite, l'ensemble étant défini par rapport au dernier salaire. Ce régime a été fermé le 31 décembre 1995. Les sommes allouées annuellement au titre de ces compléments ne peuvent pas dépasser 12 % du total des masses salariales ou 12 % des bénéficiaires avant impôts des sociétés concernées. À compter de 2011, ces pourcentages de 12 % sont réduits en proportion du nombre d'allocataires de ce régime pour l'exercice concerné rapporté au nombre d'allocataires de l'année précédente. La contribution de l'exercice dans les comptes de L'Air Liquide S.A. après refacturation aux filiales s'élève à 15,0 millions d'euros (13,2 millions d'euros en 2011). Hors effet des butoirs, et jusqu'à la disparition du régime, la valeur actuarielle des engagements vis-à-vis des anciens salariés retraités au 31 décembre 2012 et des salariés ayant droit s'élève à 809,4 millions d'euros (752,3 millions d'euros pour les retraités et 57,1 millions d'euros pour les actifs).

Sur la base des hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements, un montant estimé de 541,8 millions d'euros sera refacturé aux filiales de L'Air Liquide S.A. comprises dans le périmètre de l'accord Groupe au fur et à mesure du paiement des retraites.

B. Régime externe de capitalisation

Aux autres salariés qui n'entrent pas dans le régime précédent (1 120 personnes au 31 décembre 2012), et qui justifient de

plus d'un an d'ancienneté, le bénéfice d'un régime externe de capitalisation financé par des contributions de la Société et des salariés. Pour l'année 2012, les cotisations de la Société (nettes des refacturations aux filiales) s'élèvent à 6,1 millions d'euros (6,0 millions d'euros en 2011).

C. Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les montants des engagements correspondants sont provisionnés respectivement pour un montant de 14,8 millions d'euros (net d'impôts) et 0,9 million d'euros.

D. Détermination des hypothèses et méthodes actuarielles

Les montants calculés au titre de l'accord Groupe de garantie de ressources, des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail, sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements au titre des indemnités de départ à la retraite et les coûts des services passés non reconnus sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime. Au 31 décembre 2012, leur montant s'élève à 14,4 millions d'euros (9,2 millions d'euros en 2011).

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans la Société du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques.

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation (3,20 % au 31 décembre 2012).

E. Évolution des engagements de retraite et avantages similaires

Les engagements de la Société en matière de retraite et avantages similaires se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Régime à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Total
ENGAGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2012	609,3	29,0	0,7	639,0
Coût des services rendus	1,6	1,5	0,1	3,2
Charge d'intérêts	28,8	1,4		30,2
Cotisations des salariés				
Modification de régime	2,0			2,0
Réduction / Liquidation				
Transfert	(0,1)			(0,1)
Achat / (Vente) / Fusion				
Prestations payées	(46,4)	(0,4)		(46,8)
Pertes / (Gains) actuariels ^(a)	214,2	5,6	0,1	219,9
ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2012	809,4	37,1	0,9	847,4

(a) Les montants constatés en « pertes / gains actuariels » résultent principalement de l'impact du différentiel de taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2012 (3,20 %) et celui retenu au 31 décembre 2011 (4,90 %).

16. Produits à recevoir et charges à payer

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2012
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :	
Autres immobilisations financières	101,8
Créances d'exploitation	16,6
PRODUITS À RECEVOIR	118,4
Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :	
Autres emprunts obligataires	34,1
Emprunts et dettes financières divers	0,5
Dettes d'exploitation	109,6
CHARGES À PAYER	144,2

17. Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	6,5	5,1
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)	13,9	11,8

Le calcul des impôts différés a été effectué en prenant en compte la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % à laquelle s'ajoute la contribution exceptionnelle de 5 %, soit un taux global de 36,10 %.

AUTRES INFORMATIONS

1. État des postes concernant les entreprises liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement).

	31 décembre 2012	
	Montants bruts	Dont entreprises liées
<i>(en millions d'euros)</i>		
Bilan		
Prêts	30,7	30,2
Autres immobilisations financières	104,5	1,2
Créances d'exploitation	351,7	315,3
Comptes courants filiales (créances)	379,9	379,9
Emprunts et dettes financières divers	1 491,4	1 400,2
Dettes d'exploitation	344,9	95,9
Comptes courants filiales (dettes)	2 849,8	2 849,8
Compte de résultat		
Produits de participations	953,4	953,0
Intérêts, produits et charges assimilés	(137,3)	(70,9)
Autres produits et charges financiers	(9,4)	(3,2)

2. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Engagements donnés		
Avais, cautions et garanties donnés ^(a)	798,4	813,4
Au profit d'Air Liquide Finance et d'Air Liquide US LLC ^(b)	2 636,9	3 416,7
ENGAGEMENTS DONNÉS	3 435,3	4 230,1

(a) Les garanties données concernent principalement le cautionnement solidaire de la filiale Air Liquide France Industrie dans le cadre d'achats d'énergie et la garantie des obligations des sociétés Air Liquide Arabia et Air Liquide Engineering dans le cadre de projets au Moyen-Orient.

(b) L'Air Liquide S.A. détient à 100 % une filiale française, Air Liquide Finance, qui assure l'activité de financement et de gestion des risques de taux et de trésorerie du Groupe.

Par ailleurs, Air Liquide Finance détient à 100 % Air Liquide US LLC qui emprunte sur le marché américain.

Dans la mesure où les sociétés Air Liquide Finance et Air Liquide US LLC ont pour seule activité le financement du Groupe, L'Air Liquide S.A. est amené à garantir les émissions faites par ces sociétés.

3. Rémunérations versées aux membres de la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration

Les rémunérations (avantages court-terme : part fixe et part variable, avantages en nature, indemnités liées au départ à la retraite, jetons de présence) versées par la Société aux membres de la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent respectivement à :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012
Rémunérations des membres du Conseil d'Administration	0,7
Rémunérations des membres de la Direction Générale	4,1
TOTAL	4,8

Par ailleurs, durant l'année 2012, la Société a versé à des organismes extérieurs la somme totale de 488 971 euros.

Au bénéfice de Benoît Potier et Pierre Dufour : au titre des régimes supplémentaires de retraite à cotisations définies : 84 570 euros à chacun d'eux, au titre du contrat collectif d'assurance-vie : 113 126 euros à chacun d'eux et au titre du régime additionnel de prévoyance : 65 099 euros et 28 480 euros respectivement.

4. Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel de l'exercice est de :

	2011	2012
Ingénieurs et cadres	1 083	968
Agents de maîtrise et techniciens	370	286
Employés	12	11
Ouvriers	60	25
EFFECTIF MOYEN	1 525 ^(a)	1 290

(a) Principalement impact du transfert au 7 mai 2011 de salariés dans le cadre de l'évolution de l'organisation des activités opérationnelles en France.

5. Tableau des renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)

	Capital au 31/12/2012	Autres capitaux propres au 31/12/2012	Quote-part du capital détenue en %
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication			
a) Sociétés exploitant en France			
Air Liquide International ^(a) – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	2 880 780	5 430 413 ^(b)	99,99
Air Liquide France Industrie – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	72 268	397 547	99,99
Air Liquide Finance – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	72 000	7 837	99,99
Air Liquide Santé (International) – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	33 347	21 470	99,99
Chemoxal ^(a) – 75, quai d'Orsay – 75007 Paris	30 036	3 337	99,99
Air Liquide Santé France – 6, rue Cognacq-Jay – 75007 Paris	10 403	17 903	10,12
b) Sociétés exploitant hors de France			
Air Liquide Industriegase GmbH & Co. KG – Hans-Günther-Sohl-Strasse 5 – 40235 Düsseldorf – Allemagne	10	2 674 692	100,00
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)			

(a) Holding.

(b) Air Liquide International paie une partie de son dividende sous forme d'acompte.

(c) Valeur nette : 18 632 milliers d'euros.

Valeur comptable des titres détenus après réévaluation de 1976, 1978 et 1979			Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de 2012	Bénéfice net (ou perte) de l'exercice 2012	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice 2012
Valeur brute	Valeur nette	Dont écart de réévaluation					
7 333 883	7 333 883	21 186			563	568 446	598 155 ^(b)
285 126	285 126		39 561		1 139 893	97 270	101 174
72 901	72 901			3 344 692		41 384	29 160
110 808	110 808	6 301	70 724		18 697	77 980	75 821
30 326	30 326					71 965	28 362
20 388	20 388		62 916		202 041	23 035	2 551
2 106 474	2 106 474				61 482	188 890	90 000
73 525	46 856	18 335	29 166 ^(c)	2 525			21 760
9 075	8 318		30 226				6 111

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L'Air Liquide, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués selon les modalités présentées dans le paragraphe 2.D. de l'annexe aux comptes annuels relatif aux « Règles et méthodes comptables ». Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux comptes

	Mazars		Ernst & Young et Autres	
Lionel Gottlib		Daniel Escudeiro	Jean-Yves Jégourel	Emmanuelle Mossé

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2008	2009	2010	2011	2012
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social (en euros) ^{(a) (b) (c)}	1 435 072 914	1 453 398 947	1 562 523 012	1 560 971 176	1 717 546 375
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	260 922 348	264 254 354	284 095 093	283 812 941	312 281 159
c) Nombre d'actions donnant droit à dividende majoré ^(d)	67 969 494	66 269 428	71 940 478	78 070 815	90 629 532
d) Obligations convertibles en actions					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
<i>(en millions d'euros)</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes ^(e)	1 697,5	1 559,8	1 606,3	258,8	256,2
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	819,7	889,5	909,8	1 342,3	1 111,0
c) Impôts sur les bénéfices	8,9	9,4	14,6	24,8	27,5
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	3,3	3,1	3,2	3,6	3,6
e) Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)	695,1	816,2	822,2	1 273,3	1 039,9
f) Résultat distribué	602,0	609,2	684,2	729,1	803,4
III - Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)					
■ sur nombre d'actions ordinaires existantes	3,10	3,32	3,14	4,63	3,46
■ sur nombre d'actions ajusté ^(f)	2,64	2,85	2,87	4,22	3,15
b) Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions)					
■ sur nombre d'actions ordinaires existantes	2,66	3,09	2,89	4,49	3,33
■ sur nombre d'actions ajusté ^(f)	2,27	2,65	2,65	4,09	3,03
c) Dividende attribué à chaque action					
■ sur nombre d'actions ordinaires existantes	2,25	2,25	2,35	2,50	2,50
■ sur nombre d'actions ajusté ^(g)	1,91	1,91	2,13	2,27	2,50
d) Dividende majoré					
■ sur nombre d'actions en bénéficiant	0,22	0,22	0,23	0,25	0,25
■ sur nombre d'actions ajusté ^(g)	0,19	0,19	0,21	0,22	0,25
IV - Personnel travaillant en France ^(e)					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 124	5 103	4 888	1 525	1 290
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	260,4	266,3	259,8	172,9	158,9
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	211,8	214,1	221,1	72,5	68,7

- (a) Faisant usage de l'autorisation que lui conféraient les 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007, 10^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 et 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2012, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :
- dans sa séance du 14 février 2008, réduction du capital par annulation de 2 916 350 actions détenues en propre ;
 - dans sa séance du 4 mai 2011, réduction du capital par annulation de 1 200 000 actions détenues en propre ;
 - dans sa séance du 9 mai 2012, réduction du capital par annulation de 1 200 000 actions détenues en propre.
- (b) Faisant usage de l'autorisation que lui conférait la 18^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 7 mai 2008, l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes (jouissance du 01/01/2008) et l'attribution gratuite majorée de 10 % au profit des actions inscrites sous forme nominative du 31 décembre 2005 au 6 juin 2008 (jouissance du 01/01/2008).
- Faisant usage de l'autorisation que lui conférait la 19^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2010, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 5 mai 2010, l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour quinze actions anciennes (jouissance du 01/01/2010) et l'attribution gratuite majorée de 10 % au profit des actions inscrites sous forme nominative du 31 décembre 2007 au 27 mai 2010 (jouissance du 01/01/2010).
- Faisant usage de l'autorisation que lui conférait la 9^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2012, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 9 mai 2012, l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes (jouissance du 01/01/2012) et l'attribution gratuite majorée de 10 % au profit des actions inscrites sous forme nominative du 31 décembre 2009 au 30 mai 2012 (jouissance du 01/01/2012).
- (c) Faisant usage des autorisations que lui conféraient les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 et de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007,
- le Conseil d'Administration a constaté dans sa séance du 16 février 2012 l'émission de 84 598 actions (jouissance du 01/01/2012) résultant :
 - de la levée de 2 525 options souscrites au prix de 50,66 euros ;
 - de la levée de 58 179 options souscrites au prix de 53,36 euros ;
 - de la levée de 12 143 options souscrites au prix de 64,97 euros ;
 - de la levée de 2 591 options souscrites au prix de 66,18 euros ;
 - de la levée de 9 160 options souscrites au prix de 77,86 euros.
 - le Président-Directeur Général, par délégation du Conseil d'Administration donnée en sa séance du 9 mai 2012, a constaté le 29 mai 2012 l'émission de 160 422 actions (jouissance du 01/01/2012) résultant :
 - de la levée de 47 482 options souscrites au prix de 53,36 euros ;
 - de la levée de 62 365 options souscrites au prix de 64,97 euros ;
 - de la levée de 3 662 options souscrites au prix de 66,18 euros ;
 - de la levée de 46 913 options souscrites au prix de 77,86 euros.
 - le Conseil d'Administration a constaté dans sa séance du 13 février 2013 l'émission de 419 401 actions (jouissance du 01/01/2012) résultant :
 - de la levée de 4 104 options souscrites au prix de 45,94 euros ;
 - de la levée de 155 340 options souscrites au prix de 48,39 euros ;
 - de la levée de 161 814 options souscrites au prix de 58,92 euros ;
 - de la levée de 5 781 options souscrites au prix de 60,02 euros ;
 - de la levée de 55 540 options souscrites au prix de 70,61 euros ;
 - de la levée de 36 822 options souscrites au prix de 71,31 euros.
- (d) À compter du 31 décembre 1995, les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de clôture de l'exercice, et qui conserveront ces titres sous cette forme jusqu'à la date de détachement du dividende, bénéficient pour ces titres d'un dividende majoré de 10 % par rapport au dividende payé aux autres actions. L'écart entre le dividende majoré calculé sur le nombre d'actions connu à la date de clôture de l'exercice et le dividende majoré réellement payé est imputé au compte report à nouveau.
- (e) L'évolution des données est impactée par l'apport en 2011 des activités opérationnelles et pôles technologiques à des filiales françaises spécialisées détenues à 100 % :
- apport de l'activité de fourniture et de commercialisation de gaz industriels à Air Liquide France Industrie ;
 - apport de l'activité de conception et fabrication d'équipements dans les domaines spatial, aéronautique et cryogénie à Air Liquide Advanced Technologies ;
 - apport de l'activité de fabrication et de commercialisation de récipients cryogéniques à Cryopal ;
 - apport de l'activité d'expertise technologique réalisée à partir du site du Blanc-Mesnil à Air Liquide Engineering ;
 - apport de l'activité de développement, d'installation et d'exploitation de systèmes d'informations industriels à Air Liquide Services.
- Ces apports sont sans incidence sur l'activité et les résultats du Groupe.
- (f) Ajusté pour tenir compte, en moyenne pondérée, des augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves ou de primes, des souscriptions en numéraire et des actions propres.
- (g) Ajusté pour tenir compte des augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves ou de primes.



5

Assemblée Générale 2013

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2013 276

Résultats de l'exercice	276
Informations sur le capital social	276
Prises de participation et de contrôle	276
Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	277
Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	280

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – 7 MAI 2013 284

Assemblée Générale Ordinaire	284
Assemblée Générale Extraordinaire	289
Assemblée Générale Ordinaire	297

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 298

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	298
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	302
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	303
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	304
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	305
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe	306
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à une catégorie de bénéficiaires	307

> RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 2013

Résultats de l'exercice

Les comptes annuels de L'Air Liquide S.A. établis en application des dispositions légales et du Plan Comptable Général figurent en annexe au présent rapport - pages 253 et 254.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 s'élève à 256,2 millions d'euros contre 258,8 millions d'euros en 2011, en baisse de - 1 %.

Le revenu des titres de participation français et étrangers s'élève à 953,4 millions d'euros contre 909,0 millions d'euros en 2011.

Le résultat net social de l'exercice 2012 s'élève à 1 039,9 millions d'euros contre 1 273,3 millions d'euros en 2011.

En 2011 et en 2012, le résultat net de L'Air Liquide S.A. est impacté par des produits exceptionnels.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2012 s'élève à 15 326,3 millions d'euros, contre 14 456,9 millions d'euros en 2011, en hausse de + 6,0 %. Sur des bases retraitées des effets de change et de gaz naturel, la hausse est de + 2,7 %.

Le résultat net consolidé, après déduction des intérêts minoritaires, est de 1 609,4 millions d'euros, contre 1 534,9 millions d'euros en 2011, en progression de + 4,9 % (progression de + 2,0 % hors change).

Ces résultats sont détaillés dans le Rapport de gestion et les états financiers.

Informations sur le capital social

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL DÉTENU PAR LES SALARIÉS

Se reporter au chapitre « Informations complémentaires » du présent Document de référence - page 311.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS DE CAPITAL ET DE DROITS DE VOTE EN 2012

Se reporter au chapitre « Informations complémentaires » du présent Document de référence - page 311.

Prises de participation et de contrôle

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, L'Air Liquide S.A. a cédé au cours de l'exercice 2012 la société Hypulsion, détenue à 100 %, à Axane.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous vous demandons, après avoir pris connaissance :

- du Rapport du Conseil d'Administration sur la marche et la gestion de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice 2012 ;
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexes ;
- des comptes consolidés du Groupe ;
- des Rapports des Commissaires aux comptes ;

d'approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Les résultats de votre Société permettent au Conseil de proposer la distribution d'un dividende de 2,50 euros à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 312 281 159 actions composant le capital social au 31 décembre 2012, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le dividende proposé s'élève à 2,50 euros. Ce montant est en progression de 10,3 %, compte tenu de l'attribution d'une action gratuite pour 10 détenues en 2012.

Le détachement du coupon interviendra le 16 mai 2013. La mise en paiement du dividende interviendra le 22 mai 2013.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, que ce dividende est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

En complément, les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative depuis au moins deux ans au 31 décembre 2012 et qui conserveront ces titres sous cette forme jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, bénéficieront, pour ces titres (soit un nombre à la date du 31 décembre 2012 de 90 629 532 actions), d'une majoration de dividende de 10 % par rapport au dividende payé aux autres actions, soit un dividende complémentaire de 0,25 euro par action. Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, que ce dividende est également en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'écart entre le dividende majoré calculé sur le nombre d'actions connu à la date du 31 décembre 2012 et le dividende majoré réellement payé sera imputé au compte de report à nouveau.

Nous vous demandons également de constater le bénéfice distribuable de l'exercice, constitué du bénéfice de l'exercice 2012 arrêté à 1 039 900 267 euros et augmenté du report à nouveau disponible au 31 décembre 2012 de 1 137 911 804 euros, soit 2 177 812 071 euros.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2012, soit 2 177 812 071 euros, de la façon suivante :

Réserve légale	15 502 337 euros
Report à nouveau	1 358 949 453 euros
Dividende (y compris le dividende majoré)	803 360 281 euros

DISTRIBUTION

Conformément à la loi, nous rappelons que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Total des sommes distribuées ^(a) (en euros)	Nombre d'actions concernées ^(b)	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts (en euros)
Exercice 2009			
Dividende ordinaire	594 572 297	264 254 354	2,25
Dividende majoré	14 579 274	66 269 428	0,22
Exercice 2010			
Dividende ordinaire	667 623 469	284 095 093	2,35
Dividende majoré	16 546 310	71 940 478	0,23
Exercice 2011			
Dividende ordinaire	709 532 352	283 812 941	2,50
Dividende majoré	19 517 704	78 070 815	0,25

(a) Valeurs théoriques calculées sur la base du nombre d'actions au 31 décembre de chaque exercice.

(b) Nombre d'actions en données historiques au 31 décembre de chaque exercice.

Les montants effectivement versés après ajustement s'élèvent à :

- exercice 2009 : 606 804 564 euros pour 263 543 383 actions ;
- exercice 2010 : 679 501 164 euros pour 282 504 369 actions ;
- exercice 2011 : 722 672 877 euros pour 281 920 112 actions.

L'ajustement résulte de la variation du nombre de titres auto-détenus, de la fixation définitive de la majoration de dividende en fonction des cessions d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier et la date de détachement du dividende, ainsi que des levées d'options et (en 2009 et 2010) des augmentations de capital réservées aux salariés, réalisées pendant cette même période.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

A. Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions (conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009)

L'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2012 a autorisé le Conseil, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation ;
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- soit leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit la mise en œuvre (i) de plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) d'opération d'actionnariat salarié réservée aux adhérents à un plan

d'épargne d'entreprise, réalisée par cession des actions acquises préalablement par la Société ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, ou (iv) d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 165 euros par action, et le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2011, soit 28 381 294 actions, pour un montant maximal de 4 682 913 510 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions pouvait être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur tout marché, hors marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, ou par utilisation d'instruments financiers dérivés, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise dans les conditions prévues par les dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Faisant usage de cette autorisation et de la précédente délégation autorisée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011 :

- il a été mis en place un contrat de liquidité se traduisant, au cours de l'exercice 2012, par les mouvements suivants :

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte 2013

- 2 557 263 actions ont été achetées pour un prix total de 240 822 959 euros, soit à un cours moyen de 94,17 euros,
 - 2 697 539 actions ont été vendues pour un prix total de 254 797 373 euros, soit à un cours moyen de 94,46 euros,
 - 85 000 droits d'attribution ont été indemnisés pour un prix total de 749 700 euros à la suite de l'attribution d'actions gratuites de mai 2012 ;
- du 22 février au 30 avril 2012, il a été procédé au rachat de 1,2 million d'actions pour un prix total de 117 880 982 euros, soit à un cours moyen de 98,23 euros. Aucun achat n'a été réalisé entre mai 2012 et la fin de l'exercice.

Le coût total des rachats se limite donc à 358 703 941 euros ;

- par ailleurs, la Société a procédé au cours de l'exercice à la remise d'actions aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions (Plan ACAS France 2010 et Plan ACAS Monde 2008) pour respectivement 59 009 et 19 432 actions auto-détenues.

Le montant total hors taxes des frais de négociation s'est élevé à 0,4 million d'euros.

Au 31 décembre 2012, la Société détient directement 916 772 actions, valorisées à un prix moyen de 82,18 euros, soit une valeur au bilan de 75 338 001 euros. Ces actions, d'une valeur nominale de 5,50 euros, représentent 0,29 % du capital de la Société. Elles sont affectées à l'objectif de remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe (355 602 actions) et à l'objectif de mise en œuvre de tout plan d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés (561 170 actions).

En outre, il est à noter qu'aucune action n'est détenue au titre du contrat de liquidité au 31 décembre 2012.

B. Projet de résolution

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2012 ayant été partiellement utilisée, le Conseil propose de lui substituer une nouvelle autorisation de faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ;
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- soit leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit la mise en œuvre (i) de plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) d'opération d'actionnariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail par cession

des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, ou (iv) d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Le prix maximum d'achat sera fixé à 165 euros (hors frais d'acquisition) par action de 5,50 euros de nominal et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2012, soit 31 228 116 actions de 5,50 euros de nominal, pour un montant maximal de 5 152 639 140 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur tout marché, hors marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, ou par utilisation d'instruments financiers dérivés, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise dans les conditions prévues par les dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les actions acquises pourront être échangées, cédées ou transférées par tous moyens sur tout marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par cession de blocs, conformément à la réglementation applicable.

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

Cette autorisation sera donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2012 dans sa 4^e résolution, pour la partie non utilisée.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 5^e et 6^e résolutions concernent le renouvellement comme membres du Conseil d'Administration de la Société, pour une durée de quatre ans, des mandats respectifs de Monsieur Thierry Desmarest et de Monsieur Thierry Peugeot, arrivant à échéance avec la présente Assemblée.

Monsieur Thierry Desmarest et Monsieur Thierry Peugeot acceptant le renouvellement de leur mandat, nous vous proposons deux résolutions en vue de leur réélection comme membre du Conseil d'Administration de la Société pour une durée de quatre ans.

Le mandat de Monsieur Alain Joly vient à expiration avec la présente Assemblée. Membre du Conseil depuis 1982, Monsieur Alain Joly a été Président-Directeur Général de 1995 à 2001, puis Président du Conseil de Surveillance de 2001 à 2006. Le Conseil d'Administration l'a vivement remercié pour sa très forte contribution au développement d'Air Liquide tout au long de ces années.

À l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration serait composé de 11 membres, dont neuf indépendants au sens du règlement intérieur. Il comprendrait notamment trois femmes et cinq Administrateurs de nationalité étrangère.

APPROBATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Par les 7^e et 8^e résolutions, conformément à la procédure des conventions réglementées, il vous est demandé d'approuver la mise en place au bénéfice de Monsieur Benoît Potier et de Monsieur Pierre Dufour d'un régime collectif d'assurance-vie. La mise en place de ce régime fait suite à la fermeture partielle du régime de retraite à cotisations définies des cadres dirigeants, dont les intéressés ne bénéficient donc plus. Ce choix, à coût inchangé pour l'entreprise, répond à un souci de bonne gestion.

Ces conventions figurent dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – page 298 et site Internet de la Société.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

ANNULATION PAR VOIE DE RÉDUCTION DE CAPITAL DES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Pour mémoire, en 2012 un total de 1 200 000 actions pour une valeur nominale totale de 6 600 000 euros a été annulé par décision du Conseil d'Administration en date du 9 mai 2012.

Il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale Ordinaire dans sa 4^e résolution et de celles acquises dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales Ordinaires des 9 mai 2012 et 4 mai 2011 et à réduire le capital à due concurrence.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur les postes de réserves ou de primes.

Cette autorisation qui se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2012 dans sa 8^e résolution, sera donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

(a) En valeurs historiques.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2008 avait donné à votre Conseil, pour cinq ans, l'autorisation de procéder, en une ou plusieurs opérations, à l'émission d'obligations pour un encours global maximum de 8 milliards d'euros.

La 9^e résolution propose le renouvellement de l'autorisation de 2008, arrivée à échéance, qui serait donnée pour cinq ans au Conseil d'Administration d'émettre des obligations, en une ou plusieurs opérations, pour assurer le financement des investissements liés à la stratégie de croissance des activités de votre Groupe. Compte tenu de l'augmentation de la taille du Groupe, l'encours global maximum (y compris au titre d'émissions antérieures non encore remboursées) serait porté de 8 à 12 milliards d'euros.

Pour information, l'encours global au 31 décembre 2012 (résultant d'émissions effectuées dans le cadre des autorisations précédentes, dont celle de 2008) s'élevait à 4,8 milliards d'euros.

Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2008.

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AUX SALARIÉS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AVEC RENONCIATION DES ACTIONNAIRES À LEUR DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

La politique d'attribution d'options poursuivie par la Société en conformité avec les recommandations du Code AFEP/MEDEF est présentée en détail dans le présent Document de référence – page 152.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2010 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour 38 mois, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions Air Liquide acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Le nombre total des options ainsi consenties pendant 38 mois ne pouvait donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration. L'autorisation fixait à une durée maximale de 10 ans, à compter de leur attribution, le délai pendant lequel les options pouvaient être exercées. Cette autorisation a été partiellement utilisée par la mise en œuvre en 2010, 2011 et 2012, par le Conseil d'Administration, de plans d'options, dans le cadre desquels un total de 1 919 231^(a) options de souscription d'actions ont été attribuées, représentant au 31 décembre 2012, environ 0,61 %^(a) du capital de la Société.

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte 2013

Afin de permettre au Conseil d'Administration de poursuivre ce programme d'attribution d'options de souscription d'actions et d'achat d'actions visant à fidéliser les membres du personnel salarié et les dirigeants mandataires sociaux de la Société et à les associer étroitement au développement du Groupe ainsi qu'à ses performances boursières sur le long terme, nous vous demandons à travers la 11^e résolution de renouveler l'autorisation précédente, qui arrive à échéance, en autorisant le Conseil, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales françaises et étrangères au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions Air Liquide existantes acquises préalablement par la Société.

Il est à cet égard de l'intention du Conseil d'Administration de se placer dans la continuité des décisions déjà prises, par lesquelles le Conseil a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, de soumettre à des conditions de performance l'exercice de l'intégralité des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif de la Société (conditions établies par référence à des objectifs de croissance du bénéfice net par action récurrent et du rendement pour l'actionnaire d'un placement en actions Air Liquide sur trois ans). Pour les dirigeants mandataires sociaux, l'attribution s'accompagne d'obligations de conservation de titres exigeantes. Le nombre d'options ainsi attribuées en 2012 aux dirigeants mandataires sociaux reste inchangé, depuis cinq ans pour Benoît Potier et depuis trois ans pour Pierre Dufour. En outre, les attributions à tout autre bénéficiaire d'un nombre d'options excédant le seuil de 1 500 options sont assorties, à hauteur de 50 % des options attribuées au-delà de ce seuil, des mêmes conditions de performance que celles applicables aux dirigeants mandataires sociaux.

Les options sont soumises à une condition de présence au moment de la levée et peuvent être exercées dans un délai de 10 ans à compter de leur attribution. Le nombre d'options déjà attribuées par la Société dans le cadre des résolutions précédentes, encore exerçables, représente au 31 décembre 2012, 1,55 % du capital de la Société.

L'ensemble des conditions des attributions d'options effectuées depuis 2009, ainsi que les conditions et limites d'attribution spécifiques aux dirigeants mandataires sociaux, sont décrites dans le présent Document de référence – pages 142 et 152.

Le nombre total d'options consenties au titre de cette résolution ne pourra donner droit à un nombre total d'actions excédant 2 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration sur 38 mois, ce plafond étant sans modification par rapport à la précédente autorisation ; il inclurait des attributions pour les dirigeants mandataires sociaux ne pouvant donner droit à un nombre d'actions excédant 0,3 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration dans le même temps. Le montant nominal maximum des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente autorisation s'imputera sur le montant

du plafond global prévu au 2. de la 13^e résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale Extraordinaire (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement). L'autorisation fixe à une durée maximale de 10 ans, à compter de leur attribution, le délai pendant lequel les options pourront être exercées et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer une durée inférieure. Elle comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. Elle sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration, dans les limites prévues par la loi, fixera les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ainsi que la liste des bénéficiaires et le nombre des options offertes, et déterminera le prix de souscription ou d'achat des actions, lequel ne sera pas inférieur à la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie, arrondi à l'euro inférieur, ni, en ce qui concerne les options d'achat, au cours moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société, arrondi à l'euro inférieur. Le prix ne pourra être modifié sauf si la Société venait à réaliser l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ; il pourrait par ailleurs, en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération.

La présente autorisation est conférée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle donnée au titre de la 16^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2010, pour la partie non utilisée.

ATTRIBUTION CONDITIONNELLE D' ACTIONS AUX SALARIÉS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AVEC RENONCIATION DES ACTIONNAIRES À LEUR DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

La politique d'Attribution conditionnelle d'actions aux collaborateurs du Groupe (ACAS) poursuivie par la Société est présentée en détail dans le présent Document de référence – page 152.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2010 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société aux membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales et aux mandataires sociaux desdites filiales (à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux de la Société). Le nombre total des actions ainsi attribuées pendant 38 mois ne pouvait dépasser 0,5 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil d'Administration. Cette autorisation a été partiellement utilisée par la mise en œuvre en 2010, 2011 et 2012, par le Conseil d'Administration, de plans d'ACAS, dans le cadre desquels un total de 367 663 actions a été attribué (sous réserve de réalisation des conditions fixées par le Conseil) représentant, au 31 décembre 2012, 0,12 % du capital de la Société.

Depuis la première attribution en 2008, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, soumet les attributions à une condition de présence et à des conditions de performance, qui portent sur l'intégralité des actions attribuées. Ces conditions sont établies par référence à un objectif de croissance du bénéfice net par action récurrent sur deux ans (les conditions applicables aux attributions effectuées depuis 2008 sont décrites dans le présent Document de référence – page 156).

Cette politique d'attribution serait poursuivie dans le cadre de l'autorisation dont le renouvellement est demandé à travers la 12^e résolution. L'ouverture de cette autorisation aux dirigeants mandataires sociaux de la Société offrirait la faculté de disposer des différents outils de rémunération pour équilibrer le cas échéant les objectifs de coût et compétitivité, dans la continuité de la politique de rémunération du Groupe.

Le projet de résolution maintient à 0,5 % du capital social sur 38 mois le nombre total d'actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ; il fixe à 0,15 % du capital la limite du nombre d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans le même temps.

Le Conseil d'Administration aura compétence pour déterminer les bénéficiaires des plans d'ACAS.

Sous réserve de la réalisation des conditions de présence et de performance, l'attribution deviendra définitive à l'issue d'une période d'acquisition de (i) soit quatre ans minimum (sans obligation de conservation au-delà) (ii) soit deux ans minimum (dans ce cas avec une obligation de conservation subséquente de deux ans minimum également), au choix du Conseil d'Administration.

La présente autorisation est conférée pour une durée de 38 mois et se substitue à celle donnée au titre de la 17^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2010, pour la partie non utilisée.

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2011 avait délégué au Conseil d'Administration la compétence de décider d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant de 390 millions d'euros en nominal correspondant à environ 25 % du capital social au 31 décembre 2010 en procédant, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette autorisation, donnée pour 26 mois, arrive à échéance. Elle n'a pas été utilisée.

Pour assurer le financement des investissements de croissance du Groupe, il est proposé dans la 13^e résolution de réitérer cette délégation en fixant à 430 millions d'euros en nominal, soit

environ 25 % du capital social au 31 décembre 2012, le plafond des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur délégation par le Conseil d'Administration. Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois et priverait d'effet la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2011 en sa 17^e résolution pour sa partie non utilisée.

Les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières ainsi émises.

Sur ce plafond de 430 millions d'euros s'impute le montant total des augmentations de capital qui seraient réalisées en vertu de la 14^e résolution et des résolutions permettant aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de bénéficier d'actions (11^e, 12^e, 15^e et 16^e résolutions). Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la 13^e résolution ne pourra pas dépasser un plafond de 2,5 milliards d'euros.

La 14^e résolution permet d'augmenter, dans les limites légales de 15 %, le montant de l'émission en cas de demandes excédentaires.

Ces délégations seraient valables pour une durée de 26 mois.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2012 a délégué au Conseil d'Administration la compétence de décider d'augmenter le capital social dans la double limite d'un montant nominal maximum de 30,25 millions d'euros et de 5,5 millions d'actions, au bénéfice des salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe. Cette délégation n'a pas été utilisée.

Conformément à la loi, un projet de résolutions est à nouveau soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Les deux résolutions proposées à l'Assemblée Générale présentent des dispositifs identiques à ceux votés le 9 mai 2012.

Il est ainsi demandé à l'Assemblée Générale, connaissance prise du présent rapport et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, de déléguer au Conseil sa compétence pour décider d'augmentations du capital social de la Société, réalisées en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, réservées :

- d'une part (15^e résolution), aux adhérents, au sein de la Société et des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte 2013

réglementaires applicables). Cette délégation sera valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée ;

- d'autre part (16^e résolution), à une catégorie de bénéficiaires, définis comme tout établissement financier ou toute filiale d'un tel établissement mandaté par la Société, qui souscrirait des actions, ou d'autres valeurs mobilières émises par la Société en application de la 16^e résolution, dans le but exclusif de permettre à des salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères, liées à la Société au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, de bénéficier d'un dispositif présentant un profil économique comparable à un schéma d'actionnariat salarié qui serait mis en place dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée en application de la 15^e résolution de la présente Assemblée Générale, dans l'hypothèse où la mise en œuvre d'un schéma d'actionnariat salarié identique au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés étrangères précitées se heurterait à des contraintes légales, réglementaires ou fiscales locales. Cette délégation sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration aura compétence pour déterminer, à l'intérieur de ces catégories, les bénéficiaires de ces augmentations de capital.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de ces deux résolutions ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 30,25 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions (montants identiques à ceux approuvés en 2012). Par ailleurs, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur le fondement de ces deux résolutions s'imputera sur le montant du plafond global prévu au 2. de la 13^e résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale Extraordinaire. Au cas où il en serait fait usage, les

résolutions proposées entraîneront de plein droit la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires susvisés.

Le prix de souscription des actions à émettre en application des deux résolutions proposées ne pourra être ni supérieur à la moyenne, déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, des premiers cours cotés de l'action de la Société aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réalisée sur le fondement de la 15^e résolution, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que l'Assemblée Générale autorisera expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales de droit étranger applicables le cas échéant. Par ailleurs, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires visés par la 15^e résolution, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) le cas échéant de la décote.

Dans le cas où les bénéficiaires visés par la 15^e résolution n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau aux bénéficiaires concernés dans le cadre d'une augmentation de capital ultérieure.

Enfin, l'Assemblée donnera tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour, dans les limites ci-dessus, fixer les diverses modalités de la mise en œuvre des deux résolutions proposées.

> RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – 7 MAI 2013

Assemblée Générale Ordinaire

Résolutions 1 et 2 Approbation des comptes de l'exercice

Objectif

Les **1^{re}** et **2^e** résolutions vous permettent d'approuver les comptes sociaux puis les comptes consolidés d'Air Liquide au 31 décembre 2012.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexes,

approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Elle arrête le montant du bénéfice net de l'exercice à la somme de 1 039 900 267 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;
- des comptes consolidés du Groupe ;

approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés.

Résolution 3 Affectation du bénéfice et fixation du dividende

Objectif

Par la **3^e** résolution, le Conseil d'Administration vous propose d'approuver **la distribution d'un dividende de 2,50 euros par action**, en progression de + 10,3 %, compte tenu de l'attribution d'une action gratuite pour 10 détenues en 2012.

Une majoration de 10 % du dividende, soit 0,25 euro par action, est attribuée aux actions inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2010 et qui le resteront sans interruption jusqu'au 22 mai 2013, date de mise en paiement du dividende. Au 31 décembre 2012, 29 % des actions composant le capital sont susceptibles de bénéficier de ce dividende majoré.

Avec un **taux de distribution de 49,9 % du résultat net du Groupe**, le dividende proposé à l'Assemblée s'inscrit pleinement dans la politique d'Air Liquide de rémunérer et valoriser l'épargne de ses actionnaires dans la durée.

Le détachement du coupon interviendra le **16 mai 2013**. La mise en paiement du dividende interviendra le **22 mai 2013**.

TROISIÈME RÉOLUTION**(Affectation du résultat de l'exercice 2012 ; fixation du dividende)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que, compte tenu du bénéfice de l'exercice 2012 arrêté à 1 039 900 267 euros et du report à nouveau au 31 décembre 2012 de 1 137 911 804 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 2 177 812 071 euros, approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice. Elle décide en conséquence d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

Réserve légale	15 502 337 euros
Report à nouveau	1 358 949 453 euros
Dividende (y compris le dividende majoré)	803 360 281 euros

En conséquence, un dividende de 2,50 euros reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 312 281 159 actions composant le capital social au 31 décembre 2012, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

La mise en paiement du dividende interviendra le 22 mai 2013 :

- pour les actions inscrites en compte nominatif pur : directement par la Société, suivant le mode de règlement qui lui a été indiqué par leurs titulaires ;
- pour les actions inscrites en compte nominatif administré, ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte : par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

Il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	Total des sommes distribuées ^(a) (en euros)	Nombre d'actions concernées ^(b)	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts (en euros)
Exercice 2009			
Dividende ordinaire	594 572 297	264 254 354	2,25
Dividende majoré	14 579 274	66 269 428	0,22
Exercice 2010			
Dividende ordinaire	667 623 469	284 095 093	2,35
Dividende majoré	16 546 310	71 940 478	0,23
Exercice 2011			
Dividende ordinaire	709 532 352	283 812 941	2,50
Dividende majoré	19 517 704	78 070 815	0,25

(a) Valeurs théoriques calculées sur la base du nombre d'actions au 31 décembre de chaque exercice.

(b) Nombre d'actions en données historiques au 31 décembre de chaque exercice.

Les montants effectivement versés après ajustement s'élèvent à :

- exercice 2009 : 606 804 564 euros pour 263 543 383 actions ;
- exercice 2010 : 679 501 164 euros pour 282 504 369 actions ;
- exercice 2011 : 722 672 877 euros pour 281 920 112 actions.

L'ajustement résulte de la variation du nombre de titres auto-détenus, de la fixation définitive de la majoration de dividende en fonction des cessions d'actions intervenues entre le 1^{er} janvier et la date de détachement du dividende, ainsi que des levées d'options et (en 2009 et 2010) des augmentations de capital réservées aux salariés, réalisées pendant cette même période.

En application des dispositions statutaires, une majoration de 10 % du dividende, soit 0,25 euro par action de 5,50 euros de nominal, sera attribuée aux actions qui étaient inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2010, et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'au 22 mai 2013, date de mise en paiement du dividende.

Il est précisé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes ordinaires et majorés sont en totalité éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le montant total de la majoration du dividende, pour les 90 629 532 actions qui, inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2010, sont restées sans interruption sous cette forme jusqu'au 31 décembre 2012, s'élève à 22 657 383 euros.

Il y aura lieu de déduire de ce montant le total des majorations de dividendes correspondant à celles de ces 90 629 532 actions qui auront cessé d'être au nominatif entre le 1^{er} janvier 2013 et le 22 mai 2013, date de mise en paiement du dividende.

Résolution 4 Achat par la Société de ses propres actions

Objectif

La 4^e résolution renouvelle l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, de faire acheter par la Société ses propres actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 165 euros (montant inchangé) et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012, soit 31 228 116 actions, pour un montant maximum total de 5 152 639 140 euros.

Les actions achetées pourront notamment être annulées afin de compenser, dans la durée, l'impact dilutif résultant des augmentations de capital diverses.

En 2012, le programme d'achat mis en place s'est traduit par l'achat et l'annulation de 1,2 million d'actions, représentant 0,42 % du capital. Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité, 2,6 millions d'actions ont été achetées et 2,7 millions ont été vendues. Au 31 décembre 2012, aucune action n'est détenue au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2012, la Société détient 0,9 million d'actions affectées aux objectifs d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et de mise en œuvre de tout plan **d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés. Ces actions représentent 0,29 % du capital de la Société.** Elles n'ont pas le droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au compte de report à nouveau.

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont détaillés ci-dessous dans la 4^e résolution et dans le descriptif du programme de rachats disponible sur le site Internet de la Société, www.airliquide.com, préalablement à l'Assemblée Générale.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ;
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- soit leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit la mise en œuvre (i) de plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) d'opération d'actionariat salarié réservée aux adhérents à un plan

d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, ou (iv) d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 165 euros (hors frais d'acquisition) par action de 5,50 euros de nominal et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social au 31 décembre 2012, soit 31 228 116 actions de 5,50 euros de nominal, pour un montant maximal de 5 152 639 140 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur tout marché, hors marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, ou par utilisation d'instruments financiers dérivés, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise dans les conditions prévues par les dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Résolutions présentées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte – 7 mai 2013

Les actions acquises peuvent être échangées, cédées ou transférées par tous moyens sur tout marché, hors marché ou de gré à gré, y compris par cession de blocs, conformément à la réglementation applicable.

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2012 dans sa quatrième résolution pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation conformément à la réglementation applicable.

Résolutions 5 et 6 Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

Objectif

Les **5^e et 6^e résolutions** concernent le **renouvellement** comme membres du Conseil d'Administration de la Société, pour une durée de quatre ans, **des mandats respectifs** de Monsieur Thierry Desmarest et de Monsieur Thierry Peugeot, arrivant à échéance avec la présente Assemblée.

Le mandat de Monsieur Alain Joly vient à expiration avec la présente Assemblée. Membre du Conseil depuis 1982, Monsieur Alain Joly a été Président-Directeur Général de 1995 à 2001, puis Président du Conseil de Surveillance de 2001 à 2006. Le Conseil d'Administration l'a vivement remercié pour sa très forte contribution au développement d'Air Liquide tout au long de ces années.

À l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration serait composé de 11 membres, dont neuf indépendants au sens du règlement intérieur. Il comprendrait notamment trois femmes et cinq Administrateurs de nationalité étrangère.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Desmarest)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Desmarest pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Peugeot)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Peugeot pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Résolutions 7 et 8

Approbation de conventions réglementées

Objectif

Par les 7^e et 8^e résolutions, conformément à la procédure des conventions réglementées, il vous est demandé d'approuver la mise en place au bénéfice de Monsieur Benoît Potier et de Monsieur Pierre Dufour d'un régime collectif d'assurance-vie. La mise en place de ce régime fait suite à la fermeture partielle du régime de retraite à cotisations définies des cadres dirigeants, dont les intéressés ne bénéficient donc plus. Ce choix, à coût inchangé pour l'entreprise, répond à un souci de bonne gestion.

Ces conventions figurent dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (voir Document de référence 2012 et site Internet de la Société).

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Benoît Potier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions nouvelles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce prises en faveur de Monsieur Benoît Potier, le Rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatifs à Monsieur Pierre Dufour)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions nouvelles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce prises en faveur de Monsieur Pierre Dufour, le Rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle approuve ces conventions et le rapport qui leur est consacré en application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Résolution 9

Émission d'obligations

Objectif

La 9^e résolution propose le renouvellement de l'autorisation de 2008, arrivée à échéance, qui serait donnée pour cinq ans au Conseil d'Administration d'émettre des obligations, en une ou plusieurs opérations, pour **assurer le financement des investissements liés à la stratégie de croissance des activités de votre Groupe**. Compte tenu de l'augmentation de la taille du Groupe, l'encours global maximum serait porté de 8 à 12 milliards d'euros.

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée pour cinq ans au Conseil d'Administration de procéder, en une ou plusieurs opérations à l'émission de titres obligataires dans la limite d'un encours global maximum (y compris au titre d'émissions antérieures non encore remboursées) de 12 milliards d'euros)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, conformément à l'article 19 des statuts de la Société, autorise

le Conseil d'Administration, pour cinq ans, à procéder en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, à l'émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, d'un ou plusieurs emprunts obligataires à taux fixe ou à taux variable, assortis ou non de sûretés, dans la limite d'un encours global maximum (y compris au titre d'émissions antérieures non encore remboursées) de 12 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant dans les monnaies utilisées, représentés par des obligations, cette autorisation se substituant à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2008 dans sa treizième résolution.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, dans les limites fixées ci-dessus, pour arrêter toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette ou de ces émissions. L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à

déléguer au Directeur Général, ou à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une telle émission d'obligations et en arrêter les modalités, dans les limites fixées par la décision de la présente Assemblée Générale.

Assemblée Générale Extraordinaire

Résolution 10 Annulation d'actions par voie de réduction de capital des actions achetées par la Société

Objectif

Comme chaque année, nous vous demandons dans la **10^e résolution** d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital selon certaines conditions pour permettre notamment, le cas échéant, de compenser la dilution éventuelle résultant des augmentations de capital diverses.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur les postes de réserves ou de primes.

La durée de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration est de 24 mois.

DIXIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale Ordinaire dans sa quatrième résolution et de celles acquises dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales Ordinaires des 9 mai 2012 et 4 mai 2011 et à réduire le capital à due concurrence.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur tous postes de réserves ou de primes.

La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2012 dans sa huitième résolution pour la fraction non utilisée à ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, et, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, accomplir les formalités requises pour mettre en œuvre la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution et modifier corrélativement les statuts.

Résolution 11 Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Objectif

La 11^e résolution vise à renouveler, pour une durée de 38 mois, l'autorisation donnée en 2010 au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, au bénéfice de membres du personnel salarié et de dirigeants mandataires sociaux afin de les fidéliser et les associer étroitement au développement du Groupe ainsi qu'à ses performances boursières sur le long terme.

La totalité des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et depuis 2012 aux membres du Comité Exécutif sont soumises à des conditions de performance établies par référence à des objectifs de croissance du bénéfice net par action récurrent et du rendement pour l'actionnaire d'un placement en actions Air Liquide sur trois ans. Pour les dirigeants mandataires sociaux, l'attribution s'accompagne d'obligations de conservation de titres exigeantes. Le nombre d'options ainsi attribuées en 2012 aux dirigeants mandataires sociaux reste inchangé, depuis cinq ans pour Benoît Potier et depuis trois ans pour Pierre Dufour.

Les options sont soumises à une condition de présence au moment de la levée et peuvent être exercées dans un délai de 10 ans à compter de leur attribution. Le nombre d'options déjà attribuées par la Société dans le cadre des résolutions précédentes, encore exerçables, représente, au 31 décembre 2012, 1,55 % du capital de la Société.

Cette politique d'attribution serait poursuivie dans le cadre de l'autorisation dont le renouvellement est demandé. Le nombre total d'options consenties au titre de cette résolution ne pourra donner droit à un nombre d'actions excédant 2 % (inchangé) du capital social de la Société sur 38 mois et inclurait des attributions pour les dirigeants mandataires sociaux ne pouvant donner droit à un nombre d'actions excédant 0,3 % du capital social de la Société dans le même temps.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre à raison de l'exercice des options de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'Administration dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales françaises et étrangères au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions Air Liquide existantes acquises préalablement par la Société ;
- décide que le nombre total des options ainsi consenties pendant 38 mois ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration, étant précisé que le nombre d'options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, en vertu de cette autorisation, ne pourra donner droit à un nombre total

d'actions supérieur à 0,3 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration ; ces nombres totaux d'actions ainsi définis ne tiennent pas compte des ajustements qui pourraient être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables pour préserver les droits des bénéficiaires des options de souscription ou d'achat d'actions ;

- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente autorisation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au 2. de la treizième résolution (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) ;
- fixe à une durée maximale de 10 ans, à compter de leur attribution par le Conseil d'Administration, le délai pendant lequel les options pourront être exercées et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer une durée inférieure ;
- décide que la présente autorisation est conférée pour une durée de 38 mois à dater de ce jour. Cette autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- décide que le Conseil d'Administration, dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, fixera les conditions dans lesquelles seront consenties les options ainsi que la liste des bénéficiaires et le nombre d'options offertes, et déterminera le prix de souscription ou d'achat des actions, lequel ne sera pas inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où l'option sera consentie, arrondi à l'euro inférieur, ni, en ce qui concerne

les options d'achat, au cours moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société, arrondi à l'euro inférieur. Il ne pourra être modifié sauf si la Société venait à réaliser l'une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ; il pourrait par ailleurs, en pareil cas, s'il le jugeait nécessaire, suspendre temporairement le droit de lever les options pendant la durée de ladite opération ;

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour, le cas échéant, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la ou les augmentations de capital résultant de l'exercice des options de souscription et modifier les statuts en conséquence.

La présente autorisation met un terme à celle donnée au titre de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2010, pour sa partie non utilisée.

Résolution 12 Attribution conditionnelle d'actions

Objectif

La **12^e résolution** vise à renouveler, pour une durée de 38 mois, l'autorisation donnée en 2010 au Conseil d'Administration de consentir des attributions gratuites d'actions de la Société au bénéfice de collaborateurs du Groupe.

Depuis la première attribution en 2008, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, soumet les attributions à une condition de présence, et à des conditions de performance qui portent sur l'intégralité des actions attribuées. Ces conditions sont établies par référence à un objectif de croissance du bénéfice net par action récurrent sur deux ans. Le nombre d'actions attribuées dans le cadre de la résolution de 2010 qui arrive à échéance (sous réserve de réalisation des conditions fixées par le Conseil) représente, au 31 décembre 2012, 0,12 % du capital de la Société.

Cette politique d'attribution serait poursuivie dans le cadre de l'autorisation dont le renouvellement est demandé. L'ouverture de cette autorisation aux dirigeants mandataires sociaux de la Société offrirait la faculté de disposer des différents outils de rémunération pour équilibrer le cas échéant les objectifs de coût et compétitivité, dans la continuité de la politique de rémunération du Groupe.

Le projet de résolution maintient à 0,5 % du capital social sur 38 mois le nombre total d'actions pouvant être attribuées dans le cadre de cette autorisation ; il fixe à 0,15 % du capital la limite du nombre d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans le même temps.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes,

1. autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres

du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans les conditions définies ci-après ;

2. décide que les actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 0,5 % du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 0,15 % du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration ; ces nombres totaux d'actions ainsi définis ne tiennent pas compte des ajustements qui pourraient être opérés en cas d'opération sur le capital de la Société ;
3. décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente autorisation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au 2. de la treizième résolution (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) ;

Résolutions présentées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte – 7 mai 2013

4. décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive soit :
- i) au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans étant entendu que les bénéficiaires devront alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive, soit
 - ii) pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale,
- étant entendu que le Conseil d'Administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra dans l'un et l'autre cas allonger la période d'acquisition, ainsi que, dans le premier cas, allonger la période de conservation et dans le second cas, fixer une période de conservation ;
5. décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées et que lesdites actions seront librement cessibles, en cas d'invalidité du bénéficiaire, dans les conditions prévues par la loi ;
6. constate qu'en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;
7. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation. Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à l'effet notamment de :
- déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
 - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
 - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables,
 - d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité,
 - prévoir la faculté de procéder, s'il l'estime nécessaire, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société intervenues en période d'acquisition, telles que visées à l'article L. 225-181 al. 2 du Code de commerce, dans les conditions qu'il déterminera,
 - en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission de son choix, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires.
- La présente autorisation est donnée pour une période de 38 mois à compter de ce jour et met un terme à celle donnée au titre de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2010, pour sa partie non utilisée.

Résolutions 13 et 14

Augmentation de capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**Objectif**

Pour assurer le financement des investissements de croissance du Groupe, il est proposé dans la **13^e résolution** de renouveler la délégation permettant au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant en nominal de 430 millions d'euros correspondant à environ 25 % du capital social au 31 décembre 2012, en procédant en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société.

Les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières ainsi émises.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois.

Sur ce plafond de 430 millions d'euros s'impute le montant total des augmentations de capital qui seraient réalisées en vertu de la 14^e résolution et des résolutions permettant aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de bénéficier d'actions (11^e, 12^e, 15^e et 16^e résolutions).

Dans sa précédente délégation, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2011 avait délégué au Conseil d'Administration la compétence de décider d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant de 390 millions d'euros en nominal correspondant à environ 25 % du capital social au 31 décembre 2010. Cette autorisation, donnée pour 26 mois, n'a pas été utilisée.

La **14^e résolution** permet d'augmenter, dans les limites légales de 15 %, le montant de l'émission en cas de demandes excédentaires.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 430 millions d'euros en nominal)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par les dispositions légales, la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission, en France, en euros, en monnaies étrangères ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée ;

2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 430 millions d'euros en nominal, sur lequel s'imputera (i) le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières, en cas de demandes excédentaires, réalisées en vertu de la quatorzième résolution (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement), (ii) le montant des émissions d'actions résultant des options attribuées en vertu de la onzième résolution (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement), (iii) le montant des émissions d'actions attribuées en vertu de la douzième résolution (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) et (iv) le montant total des augmentations de capital social réalisées en vertu des quinzième et seizième résolutions (ou toutes résolutions qui leur seraient substituées ultérieurement), cette limite étant majorée du nombre de titres nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ; le montant nominal maximum (ou sa contre-valeur en euros à la date de décision d'émission en cas d'émission en monnaies étrangères ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation ne pourra pas dépasser un plafond de 2,5 milliards d'euros, sur lequel s'imputeront le cas échéant les émissions, en cas de demandes excédentaires, réalisées en vertu de la quatorzième résolution (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) ;

3. décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société, émises en vertu de la présente résolution ;
4. décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible si le Conseil d'Administration en a décidé la possibilité, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, chacune des facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de commerce ou certaines d'entre elles seulement ;
5. constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2011 en sa dix-septième résolution ;
7. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment :
 - déterminer le prix, les modalités et les dates des émissions, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
 - fixer les montants à émettre, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions de la Société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et le cas échéant contractuelles, procéder le cas échéant à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des valeurs mobilières à émettre, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous les accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription telle que visée à la treizième résolution :

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à augmenter, dans les conditions fixées par la loi, le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre avec droit préférentiel de souscription des actionnaires au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable ;
- décide que le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de la présente résolution s'imputera sur le premier, et le cas échéant en cas d'émission de titres de créances, sur le second plafond prévu à la treizième résolution ;
- décide que l'autorisation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

Résolutions 15 et 16

Augmentations de capital réservées aux salariés

Objectif

Le Groupe souhaite continuer à associer davantage les salariés à son développement. Les opérations d'actionnariat salarié contribuent d'une manière appréciable à renforcer la motivation des salariés et à accroître leur sentiment d'appartenance au Groupe.

Il est donc proposé dans la **15^e résolution** de renouveler l'autorisation d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe selon les mêmes termes que ceux approuvés lors de l'Assemblée Générale du 9 mai 2012 ; cette résolution est accompagnée dans la **16^e résolution** d'un dispositif comparable pour les salariés et mandataires sociaux de sociétés du Groupe à l'étranger qui ne pourraient bénéficier du dispositif d'actionnariat qui serait mis en place en application de la **15^e résolution**. Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de ces résolutions demeure, sans changement, fixé à 30,25 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions, soit 1,76 % du capital au 31 décembre 2012. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond de 25 % du capital social, prévu par la 13^e résolution, relatif à la limite globale des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur délégation au Conseil d'Administration. Le prix de souscription des actions à émettre en application des deux résolutions proposées sera défini selon les dispositions du Code du travail, et pourra en conséquence faire l'objet d'une décote maximum de 20 %.

Ces deux résolutions entraînent la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires concernés.

Fin 2012, la part du capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe est estimée à 2,1 %, dont 1,5 % correspondant aux titres souscrits par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur sont réservées ou détenus dans le cadre d'une gestion collective.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 30,25 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital, et que le montant cumulé des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente résolution et de la seizième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 30,25 millions d'euros ;
- décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2. de la treizième résolution (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) ;
- décide que les bénéficiaires de ces augmentations de capital seront directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les adhérents, au sein de la Société et des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, et aux valeurs mobilières auxquelles donneraient droit ces valeurs mobilières, qui seront émises en application de la présente résolution en faveur des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;

6. décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne, déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, des premiers cours cotés de l'action de la Société aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales de droit étranger applicables le cas échéant ;
7. décide en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) le cas échéant de la décote ;
8. décide également que dans le cas où les bénéficiaires n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau aux bénéficiaires concernés dans le cadre d'une augmentation de capital ultérieure ;
9. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour, dans les limites ci-dessus, fixer les diverses modalités de l'opération, et notamment :
- fixer les critères auxquels devront répondre les sociétés dont les salariés pourront bénéficier des augmentations de capital,
 - déterminer la liste de ces sociétés,
 - arrêter les conditions et modalités d'émission, les caractéristiques des actions et, le cas échéant, des autres valeurs mobilières, déterminer le prix de souscription calculé selon la méthode définie ci-dessus, fixer les modalités et le délai de libération des actions souscrites ; imputer sur le poste « primes d'émission » le montant des frais relatifs à ces augmentations de capital et y prélever, s'il le juge opportun, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ; et, généralement, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social réalisées en application de la présente résolution, notamment faire le cas échéant toute démarche en vue de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions émises en vertu de la présente délégation,
 - arrêter les dates d'ouverture et de clôture de souscription, constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante et modifier les statuts en conséquence ;
10. décide que la délégation conférée au Conseil d'Administration par la présente résolution est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale et qu'elle prive d'effet la délégation donnée au Conseil d'Administration au titre de la dixième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2012, à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et de l'article L. 225-138 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservée à la catégorie de bénéficiaires définie ci-après ;
2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution ne pourra être supérieur à un montant nominal maximal de 30,25 millions d'euros, correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital, et que le montant cumulé des augmentations de capital réalisées au titre de la présente résolution et de la quinzième résolution ne pourra excéder le montant nominal précité de 30,25 millions d'euros ;
3. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2. de la treizième résolution (ou toute résolution qui lui serait substituée ultérieurement) ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières, et aux valeurs mobilières auxquelles donneraient droit ces valeurs mobilières, qui seraient émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à la catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : tout établissement financier ou filiale d'un tel établissement

mandaté par la Société et qui souscrirait des actions, ou d'autres valeurs mobilières émises par la Société en application de la présente résolution, dans le but exclusif de permettre à des salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères, liées à la Société au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, de bénéficier d'un dispositif présentant un profil économique comparable à un schéma d'actionnariat salarié qui serait mis en place dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée en application de la quinzième résolution soumise au vote de la présente Assemblée Générale, dans l'hypothèse où la mise en œuvre d'un schéma d'actionnariat salarié identique au profit des salariés et mandataires sociaux des sociétés étrangères précitées se heurterait à des contraintes légales, réglementaires ou fiscales locales ;

5. décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'Administration sur la base du cours de bourse de l'action de la Société ; ce prix d'émission sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription à une augmentation de capital réalisée sur le fondement de la quinzième résolution, cette moyenne pouvant être éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 % ; le montant d'une telle décote sera déterminé par le Conseil d'Administration dans la limite précitée ;
6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :
 - fixer la date et le prix d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution ainsi que les autres modalités de l'émission,
 - arrêter la liste du ou des bénéficiaires de la suppression du droit préférentiel de souscription au sein de la catégorie définie ci-dessus, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par celui-ci ou chacun d'eux,
 - le cas échéant, arrêter les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires applicables,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations, modifier corrélativement les statuts et procéder à toutes formalités requises, faire le cas échéant toute démarche en vue de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions émises en vertu de la présente délégation ;
7. décide que la délégation conférée au Conseil d'Administration par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale et qu'elle prive d'effet la délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration au titre de la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2012, à hauteur de la partie non utilisée de cette délégation.

Assemblée Générale Ordinaire

Résolution 17 Pouvoirs

Objectif

La 17^e résolution est une résolution usuelle qui permet l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes publications et formalités requises par la loi et les règlements.

> RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, de selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec Monsieur Benoît Potier, Président-Directeur-Général et Monsieur Pierre Dufour, Directeur Général Délégué

Contrat d'assurance-vie

Suite à la réduction du plafond de rémunération pris en compte pour le calcul du régime de retraite à cotisations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants, le Conseil d'administration lors de ses réunions du 20 novembre 2012 et du 13 février 2013 a autorisé la mise en place d'un régime d'assurance-vie facultatif au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux Messieurs Potier et Dufour. La Société le finance dans les mêmes conditions que l'ancien régime de retraite à cotisations définies pour la partie de la rémunération de référence comprise entre huit et 24 fois le plafond de la Sécurité sociale. La rémunération de référence comprend la rémunération fixe et la rémunération variable dans la limite de 100 % de la rémunération fixe.

Les droits résultant des cotisations versées sont définitivement acquis à Messieurs Potier et Dufour et constituent une épargne dont la disponibilité n'est pas liée à la cessation d'activité professionnelle.

Le montant des cotisations versées au titre de ce régime en 2012 s'élève respectivement à 113 126 euros pour M. Potier et 113 126 euros pour M. Dufour.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Monsieur Benoît Potier, Président-Directeur-Général

Régimes de retraite

M. Potier bénéficie des régimes de retraite applicables aux cadres supérieurs et dirigeants constitués de régimes à cotisations définies pour la partie de rémunération qui n'excède pas huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale et d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies pour la partie de rémunération qui excède 24 fois le plafond de la Sécurité sociale.

Le plafond de rémunération pris en compte pour le calcul du régime à cotisations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants a été progressivement réduit pour être ramené de 24 à huit fois le plafond de la Sécurité sociale début 2013. Dans le même temps, la Société a mis en place un système d'assurance-vie dont M. Potier bénéficie selon les termes précisés dans la première partie de ce rapport.

Le montant des cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies par votre société en 2012 s'élève à 84 570 euros.

Aux termes du régime à prestations définies, le total des prestations de retraite, tous types de régimes confondus, ne pourra excéder 45 % de la moyenne des trois meilleures des cinq dernières rémunérations annuelles totales. Pour ce calcul, la moyenne des parts variables prises en compte ne pourra excéder 100 % de la moyenne des parts fixes. Dans le cas où cette limite serait atteinte, le montant versé au titre du régime à prestations définies serait réduit en conséquence.

Régime de prévoyance

M. Potier bénéficie, en qualité de mandataire social, du régime de prévoyance applicable aux cadres supérieurs et dirigeants dont la rémunération totale excède huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce régime garantit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société en 2012 s'élève à 65 099 euros.

Assurance chômage

M. Potier bénéficie, en qualité de mandataire social, de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par votre Société.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société en 2012 s'élève à 7 547 euros.

Avec Monsieur Pierre Dufour, Directeur Général Délégué

Régimes de retraite

M. Dufour bénéficie des régimes de retraite applicables aux cadres supérieurs et dirigeants constitués de régimes à cotisations définies pour la partie de rémunération qui n'excède pas huit fois le plafond de la Sécurité sociale et d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies pour la partie de rémunération qui excède 24 fois le plafond de la Sécurité sociale.

Le plafond de rémunération pris en compte pour le calcul du régime à cotisations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants a été progressivement réduit pour être ramené de 24 à huit fois le plafond de la Sécurité sociale début 2013. Dans le même temps, la société a mis en place un système d'assurance-vie dont M. Dufour bénéficie selon les termes précisés dans la première partie de ce rapport.

Rapports des Commissaires aux comptes

Le montant des cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies par votre Société en 2012 s'élève à 84 570 euros.

Aux termes du régime à prestations définies, le total des prestations de retraite, tous types de régimes confondus, ne pourra excéder 45 % de la moyenne des trois meilleures des cinq dernières rémunérations annuelles totales. Pour ce calcul, la moyenne des parts variables prises en compte ne pourra excéder 100 % de la moyenne des parts fixes. Dans le cas où cette limite serait atteinte, le montant versé au titre du régime à prestations définies serait réduit en conséquence.

Régime de prévoyance

M. Dufour bénéficie, en qualité de mandataire social, du régime de prévoyance applicable aux cadres supérieurs et dirigeants dont la rémunération totale excède huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce régime garantit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre Société en 2012 s'élève à 28 480 euros.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

*Avec Monsieur Benoît Potier, Président-Directeur-Général***Indemnité de départ**

En cas de départ contraint de M. Potier (révocation, non-renouvellement, demande de démission) de ses mandats de Président et Directeur Général lié à un changement de stratégie ou de contrôle, la Société s'est engagée à verser à M. Potier une indemnité égale à 24 mois de rémunération brute fixe et variable dont le versement est subordonné au respect de conditions de performance appréciées au regard de celles de la Société.

Dans le cas où le départ contraint interviendrait dans les 24 mois précédant la date à laquelle le mandat de Président-Directeur Général de M. Potier prend fin en application de la limite d'âge statutaire, le montant de l'indemnité sera plafonné au nombre de mois de rémunération brute séparant la date du départ contraint de la date à laquelle la limite d'âge statutaire sera atteinte. Aucune indemnité ne sera versée si, à la date du départ contraint, l'intéressé fait valoir ses droits à retraite.

Cet engagement n'a produit aucun effet au titre de l'exercice.

Indemnité compensatrice de perte de retraite au titre du mandat social

En cas de rupture de son mandat social avant l'âge de 55 ans à l'initiative de la Société et sauf cas de faute grave ou lourde, le Conseil d'Administration avait octroyé à M. Potier une indemnité compensatrice de la perte de ses droits au titre du régime complémentaire de retraite à prestations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants de la Société. Le versement de cette indemnité était subordonné au respect de conditions liées aux performances de M. Potier appréciées au regard de celles de la Société.

Cet engagement n'a produit aucun effet au titre de l'exercice.

Cet engagement est devenu caduc en 2012 au jour anniversaire des 55 ans de M. Potier.

*Avec Monsieur Pierre Dufour, Directeur Général Délégué***Avenant au contrat de travail**

À la suite de sa nomination comme Directeur Général Délégué, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de M. Dufour permettant d'aménager les fonctions et les conditions de rémunération applicables à M. Dufour en qualité de salarié. Cet avenant prévoit qu'en cas de cessation de son mandat social, M. Dufour réintégrera ses fonctions salariées intégralement. En contrepartie, ses parts fixes et variables de rémunération seront rétablies dans des proportions identiques à celles existant avant sa prise de fonction en qualité de mandataire social.

Cet engagement n'a produit aucun effet au titre de l'exercice.

Indemnité de départ

En cas de départ contraint de M. Dufour (révocation, non-renouvellement, demande de démission) de son mandat de Directeur Général Délégué lié à un changement de stratégie ou de contrôle, la Société s'est engagée à verser à M. Dufour une indemnité égale à 24 mois de rémunération brute fixe et variable dont le versement est subordonné au respect de conditions de performance appréciées au regard de celles de la Société.

Toute indemnité légale ou conventionnelle versée le cas échéant à M. Dufour au titre de la rupture de son contrat de travail, de même que toute indemnité de non-concurrence due au titre de cette rupture, ne sont pas soumises aux conditions susvisées. La somme de toute indemnité versée au titre de la rupture du contrat de travail et de l'indemnité due en cas de départ contraint ne peut excéder 24 mois de rémunération. Aucune indemnité ne sera versée si, à la date du départ contraint, l'intéressé a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à retraite à taux plein.

Cet engagement n'a produit aucun effet au titre de l'exercice.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Mazars	Ernst & Young et Autres		
Lionel Gottlib	Daniel Escudeiro	Jean-Yves Jégourel	Emmanuelle Mossé

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Ernst & Young et Autres

Lionel Gotlib

Daniel Escudeiro

Jean-Yves Jégourel

Emmanuelle Mossé

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales françaises et étrangères au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 2 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration, étant précisé que le nombre d'options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société, en vertu de cette autorisation, ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 0,3 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global de 430 millions d'euros prévu à la treizième résolution de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Lionel Gottlib

Daniel Escudeiro

Ernst & Young et Autres
Jean-Yves Jégourel

Emmanuelle Mossé

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 0,5 % du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 0,15 % du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global de 430 millions d'euros prévu à la treizième résolution de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013.

Les Commissaires aux comptes

	Mazars		Ernst & Young et Autres
Lionel Gotlib	Daniel Escudeiro	Jean-Yves Jégourel	Emmanuelle Mossé

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal total des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme au titre de la présente délégation ne pourra être supérieur à 430 millions d'euros, étant précisé que le montant global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des onzième, douzième, quinzième et seizième résolutions viendra s'imputer sur ce plafond.

Le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2,5 milliards d'euros.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la quatorzième résolution.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'Administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013.

Les Commissaires aux comptes

Mazars	Ernst & Young et Autres		
Lionel Gottlib	Daniel Escudeiro	Jean-Yves Jégourel	Emmanuelle Mossé

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents, au sein de la Société et des sociétés, françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles de résulter de cette émission s'élève à 30,25 millions d'euros (correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions), étant précisé que :

- le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme au titre des quinzième et seizième résolutions ne pourra excéder le montant nominal précité de 30,25 millions d'euros ;
- le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme au titre des quinzième et seizième résolutions s'imputera sur le plafond global de 430 millions d'euros prévu à la treizième résolution de la présente Assemblée.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, et pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Ernst & Young et Autres

Lionel Gotlib

Daniel Escudeiro

Jean-Yves Jégourel

Emmanuelle Mossé

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée à une catégorie de bénéficiaires

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la catégorie de bénéficiaires définie ci-après, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est réservée à tout établissement financier ou filiale d'un tel établissement mandaté par votre Société dans le but exclusif de permettre à des salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères, liées à la Société au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, de bénéficier d'un dispositif économique comparable à un schéma d'actionnariat salarié qui serait mis en place en application de la quinzième résolution de la présente Assemblée, lorsque la mise en œuvre d'un tel schéma se heurterait à des contraintes légales, réglementaires ou fiscales locales.

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 30,25 millions d'euros (correspondant à l'émission d'un maximum de 5,5 millions d'actions), étant précisé que :

- le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme au titre des quinzième et seizième résolutions ne pourra excéder le montant nominal précité de 30,25 millions d'euros ;
- le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme au titre des quinzième et seizième résolutions s'imputera sur le montant du plafond global de 430 millions d'euros prévu à la treizième résolution de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation et pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2013

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Ernst & Young et Autres

Lionel Gottlib

Daniel Escudeiro

Jean-Yves Jégourel

Emmanuelle Mossé

6

Informations complémentaires

CAPITAL SOCIAL	310	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	326
Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices	310	Pouvoirs du Conseil d'Administration	326
Modifications dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années	311	Accords conclus par la Société et qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	326
Capital social et droits de vote des trois dernières années	311	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin, en raison d'une offre publique	327
Montant du capital social détenu par les salariés	311		
Délégations de compétences de l'Assemblée Générale	312		
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	315	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	328
Renseignements de caractère général	315	Responsable du Document de référence	328
Statuts	315	Attestation du responsable du Document de référence	328
Dividendes	322		
Administration de la Société	323	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	329
Propriétés immobilières, usines et équipements	323		
Documents accessibles au public	323		
Incorporation par référence	324		
INFORMATION SUR LES DETTES DES FOURNISSEURS	325	TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	333
		GLOSSAIRE	334
		Glossaire boursier et financier	334
		Glossaire technique	337

> CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Date de décision du Conseil	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulé	Augmentation de capital	Primes d'émission et réserves	Montant du capital
<i>(en euros, excepté pour le nombre d'actions)</i>						
12 février 2010	Levée d'options de souscription d'actions	142 557	264 282 845	784 063,50	6 924 704,50	1 453 555 647,50
25 mai 2010	Levée d'options de souscription d'actions	484 866	264 767 711	2 666 763,00	23 696 699,54	1 456 222 410,50
25 mai 2010	Attribution d'actions gratuites (1 pour 15)	17 651 181	282 418 892	97 081 495,50	(97 081 495,50)	1 553 303 906,00
25 mai 2010	Prime de fidélité sur l'attribution d'actions gratuites (1 pour 150)	427 259	282 846 151	2 349 924,50	(2 349 924,50)	1 555 653 830,50
9 décembre 2010	Levée d'options de souscription d'actions	426 941	283 273 092	2 348 175,50	20 201 739,90	1 558 002 006,00
9 décembre 2010	Augmentation de capital réservée aux salariés	712 958	283 986 050	3 921 269,00	49 340 211,86	1 561 923 275,00
14 février 2011	Levée d'options de souscription d'actions	173 741	284 159 791	955 575,50	8 037 099,31	1 562 878 850,50
4 mai 2011	Levée d'options de souscription d'actions	498 167	284 657 958	2 739 918,50	22 828 176,20	1 565 618 769,00
4 mai 2011	Annulation d'actions	(1 200 000)	283 457 958	(6 600 000,00)	(94 044 685,22)	1 559 018 769,00
16 février 2012	Levée d'options de souscription d'actions	439 581	283 897 539	2 417 695,50	24 970 558,76	1 561 436 464,50
9 mai 2012	Annulation d'actions	(1 200 000)	282 697 539	(6 600 000,00)	(109 415 825,60)	1 554 836 464,50
29 mai 2012	Levée d'options de souscription d'actions	160 422	282 857 961	882 321,00	9 598 169,91	1 555 718 785,50
29 mai 2012	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10)	28 285 796	311 143 757	155 571 878,00	(155 571 878,00)	1 711 290 663,50
29 mai 2012	Prime de fidélité sur l'attribution d'actions gratuites (1 pour 100)	718 001	311 861 758	3 949 005,50	(3 949 005,50)	1 715 239 669,00

Note : Entre le 29 mai et le 31 décembre 2012, 419 401 options ont été levées portant ainsi le capital en circulation au 31 décembre 2012 à 1 717 546 374,50 euros répartis en 312 281 159 actions.

Modifications dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années

	2010	2011	2012
Actionnaires individuels	36 %	37 %	37 %
Institutionnels français	23 %	21 %	19 %
Institutionnels étrangers	40 %	42 %	44 %
Actions auto-détenues (direct et indirect)	< 1 %	> 0 %	> 0 %

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE

- Le 27 février 2012, Natixis Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 2 % du capital fixé par les statuts de la Société, et détenir à cette date une participation de 2,18 % dans le capital de la Société.
- Le 5 juillet 2012, Norges Bank Investment Management a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 2 % du capital et

détenir à cette date une participation de 2,00 % dans le capital de la Société.

- Le 13 décembre 2012, Natixis Asset Management a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 2 % du capital et détenir à cette date une participation de 1,92 % dans le capital de la Société.
- Au 31 décembre 2012, aucun actionnaire n'a déclaré détenir 5 % ou plus du capital et des droits de vote.

Capital social et droits de vote des trois dernières années

	Nombre d'actions composant le capital	Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues)	Nombre réel de droits de vote (déduction faite des actions auto-détenues)
2010	284 095 093	284 095 093	282 755 469
2011	283 812 941	283 812 941	282 693 265
2012	312 281 159	312 281 159	311 277 765

Il n'existe pas de droits de vote double.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'action de concert.

La part du capital de L'Air Liquide S.A. détenue par les principaux actionnaires au nominatif pur faisant l'objet de nantissement est non significative.

Montant du capital social détenu par les salariés

Depuis 1986, L'Air Liquide S.A. a consenti aux salariés de certaines sociétés du Groupe la possibilité de souscrire à plusieurs augmentations de capital réservées. Fin 2012, la part du capital détenue par les salariés et anciens salariés du Groupe est estimée à 2,1 %, dont 1,5 % soit 4 584 068 actions (au sens

de l'article L. 225-102 du Code de commerce) correspondant aux titres souscrits par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur sont réservées ou détenus dans le cadre d'une gestion collective.

Délégations de compétences de l'Assemblée Générale

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012
Rachat d'actions	<p>Acheter des actions propres en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ soit l'annulation des actions ; ■ soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément à la réglementation applicable ; ■ soit leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; ■ soit la mise en œuvre (i) de plan d'options d'achat d'actions ou (ii) de plan d'attribution gratuite d'actions, ou (iii) d'opération d'actionariat salarié au profit de ses salariés ou de ceux de ses filiales, ou (iv) d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ; ■ soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers. 	<p>Accordée par : AGM du 9 mai 2012*</p> <p>Pour une durée de : 18 mois</p> <p>Prix maximum : 165 euros (Balo^(a) du 21 mars 2012)</p>	<p>10 % du capital, soit 28 381 294 actions, pour un montant maximal de 4 682 913 510 euros</p>	<p>Actions auto-détenues :</p> <p>59 009 actions auto-détenues par la Société ont été remises dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ACAS 2010 (Plan « France ») et 19 432 actions auto-détenues par la Société ont été remises dans le cadre de la mise en œuvre du Plan ACAS 2008 (Plan « Monde »). 94 072 actions ont été reçues au titre de l'attribution d'actions gratuites du 31 mai 2012.</p> <p>Au cours des premiers mois de l'exercice 2012, en application de la précédente délégation autorisée par l'AGM du 4 mai 2011, il a été procédé au rachat de 1,2 million d'actions à un cours d'achat moyen de 98,23 euros. Aucun achat n'a été réalisé entre mai 2012 et la fin de l'exercice 2012 en application de la délégation accordée par l'AGM du 9 mai 2012.</p> <p>Au 31 décembre 2012, compte tenu de ces opérations, la Société détenait 916 772 actions valorisées à un prix moyen de 82,18 euros, soit une valeur au bilan de 75 338 001 euros.</p> <p>Mouvements sur le contrat de liquidité :</p> <p>2 557 263 actions achetées au cours moyen de 94,17 euros et 2 697 539 actions vendues au cours moyen de 94,46 euros. À noter que, dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites de mai 2012 et afin de réduire la position titres du contrat de liquidité, Exane BNP Paribas a opté pour l'indemnisation des droits d'attribution à hauteur de 749 700 euros pour les 85 000 titres détenus au moment de l'attribution.</p> <p>Au 31 décembre 2012, dans le cadre du contrat de liquidité, aucune action ne figure au bilan (voir Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions page 278).</p>
Annulation d'actions achetées par la Société	Réduire le nombre d'actions en circulation et améliorer le résultat net par action.	<p>Accordée par : AGM du 9 mai 2012*</p> <p>Pour une durée de : 24 mois (Balo du 21 mars 2012)</p>	10 % du capital	<p>1,2 million d'actions a été annulé en mai 2012 pour une valeur comptable totale de 116 015 826 euros (soit un cours moyen de 96,68 euros). (voir Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions page 278).</p>

(a) Balo : Bulletin des annonces légales obligatoires.

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012
Augmentation de capital	Augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Accordée par : AGM du 4 mai 2011* Pour une durée de : 26 mois (Balo du 18 mars 2011)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de capital : pour un montant maximum de 390 millions d'euros en nominal (plafond global) ■ Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances : 2 milliards d'euros 	En 2012, cette autorisation n'a pas été utilisée.
Augmentation de capital	Permettre d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Accordée par : AGM du 4 mai 2011* Pour une durée de : 26 mois (Balo du 18 mars 2011)	S'impute sur le plafond global de 390 millions d'euros (augmentation de capital) et sur le plafond de 2 milliards d'euros (montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances) précités	En 2012, cette autorisation n'a pas été utilisée.
Augmentation de capital	Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres en vue de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires et/ou d'élévation du nominal des actions existantes.	Accordée par : AGM du 9 mai 2012 Pour une durée de : 26 mois (Balo du 21 mars 2012)	Pour un montant maximum de 250 millions d'euros en nominal	En 2012, incorporation d'une somme de 159,5 millions d'euros prélevée sur les postes « primes d'émission » et « report à nouveau » au moyen de la création de 28 285 796 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour 10 actions anciennes, et 718 001 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires correspondant à l'attribution majorée de 10 %.
Augmentation de capital	Augmenter le capital social par émission d'actions destinées à être souscrites par les salariés de la Société et des entreprises liées, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe, en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises. Augmenter le capital social par émission d'actions destinées à être souscrites par les salariés et mandataires sociaux de sociétés du Groupe à l'étranger en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises.	Accordée par : AGM du 9 mai 2012* Pour une durée de : 26 mois (Balo du 21 mars 2012) Accordée par : AGM du 9 mai 2012* Pour une durée de : 18 mois (Balo du 21 mars 2012)	30,25 millions d'euros en nominal et 5,5 millions d'actions, ce montant s'imputant sur le plafond global de 390 millions d'euros précité	En 2012, ces autorisations n'ont pas été utilisées.

Capital social

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012
Émission d'emprunts obligataires	Émettre un ou plusieurs emprunts obligataires.	Accordée par : AGM du 7 mai 2008* Pour une durée de : cinq ans (Balo du 17 mars 2008)	8 milliards d'euros	Au 31 décembre 2012, l'encours d'emprunts obligataires de L'Air Liquide S.A. était de 1,6 milliard d'euros et de 4,8 milliards d'euros pour le groupe Air Liquide.
Émission de bons de souscription d'actions	Émettre à titre gratuit des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société.	Accordée par : AGM du 4 mai 2011 Pour une durée de : 18 mois (Balo du 18 mars 2011) Son renouvellement n'a pas été sollicité.	515,4 millions d'euros en nominal	En 2012, cette autorisation n'a pas été utilisée.
Attribution d'options de souscription	Consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la Société ou de filiales françaises et étrangères, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions Air Liquide acquises par la Société.	Accordée par : AGM du 5 mai 2010* Pour une durée de : 38 mois (Balo du 17 mars 2010)	2 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options	6 000 options de souscription d'actions Air Liquide ont été attribuées sur décision du Conseil du 9 mai 2012. 704 791 options de souscription d'actions Air Liquide ont été attribuées par le Conseil du 27 septembre 2012.
Attributions conditionnelles d'actions aux salariés (ACAS)	Procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux (à l'exclusion des dirigeants mandataires sociaux de la Société) sous certaines conditions.	Accordée par : AGM du 5 mai 2010* Pour une durée de : 38 mois (Balo du 17 mars 2010)	0,5 % du capital de la Société au jour de la décision de l'attribution des actions	117 285 actions gratuites sous conditions de performance ont été attribuées par le Conseil du 27 septembre 2012.

* Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2013.

> RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Renseignements de caractère général

Législation applicable à L'Air Liquide S.A.

Législation française

Dates de constitution et d'expiration

La Société a été créée le 8 novembre 1902 et sa durée est fixée jusqu'au 17 février 2028.

Registre du Commerce et des Sociétés

552 096 281 RCS Paris

Code APE : 2011Z

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Adresse et numéro de téléphone du siège social

75, quai d'Orsay, 75007 Paris – + 33 (0)1 40 62 55 55

Statuts

TITRE PREMIER

DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE – DURÉE

Article premier : Forme et dénomination

La Société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Cette Société sera régie par les lois et règlements en vigueur et par les présents statuts.

La dénomination de la Société est : « *L'Air Liquide, société anonyme pour l'Étude et l'Exploitation des procédés Georges Claude* ».

Article 2 : Objet

La Société a pour objet :

- l'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations ;
- la production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz, notamment de l'oxygène, de l'azote, de l'hélium et de l'hydrogène, leurs applications ou utilisations sous toutes formes, à l'état pur, en mélanges et en combinaisons, sans distinction d'état ni de provenance, dans tous domaines d'applications de leurs propriétés physiques, thermodynamiques, chimiques, thermochimiques et biologiques, et notamment dans les domaines de la propulsion, de la mer, de la santé, de l'agroalimentaire et de la pollution ;
- l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus,

ainsi que tous sous-produits résultant de leur fabrication ou de leur emploi, de toutes machines ou appareils servant à les utiliser ou à les appliquer, et, plus particulièrement, l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits, métaux ou alliages, dérivant ou résultant d'une utilisation de l'oxygène, de l'azote et de l'hydrogène à l'état pur, mélangé ou combiné, notamment de tous produits oxygénés ou azotés ;

- l'étude, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte ou la vente de tous brevets, inventions ou procédés ayant trait aux mêmes objets ;
- l'exploitation, par voie directe ou par voie de constitution de société, de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement, au but de la Société ou est susceptible de contribuer au développement de son industrie ;
- la prestation de tous services ou la fourniture de tous produits susceptibles de développer sa clientèle dans le domaine de l'industrie ou de la santé.

La Société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir ou prendre en location toutes carrières, mines et tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant à son objet, céder ces concessions, les affermer, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés par voie d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'avances ou de telle manière qu'il appartiendra. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation.

Enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Renseignements de caractère général

Article 3 : Siège social

Le siège de la Société est à Paris, Quai d'Orsay, n° 75.

Il pourra être transféré, par décision du Conseil d'Administration, en tout autre endroit de Paris ou d'un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

TITRE II**CAPITAL SOCIAL – ACTIONS – IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES****Article 5 : Capital social**

Le capital social est fixé à 1 717 874 856,50 euros divisé en 312 340 883 actions au nominal de 5,50 euros, entièrement libérées.

Le capital social est augmenté dans les conditions prévues par la loi soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital.

Le capital social pourra également être réduit dans les conditions prévues par la loi, notamment par réduction de la valeur nominale des actions, par remboursement ou rachat en bourse et annulation d'actions, par échange des actions anciennes contre des actions nouvelles d'un nombre équivalent ou moindre, ayant ou non le même nominal, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir. L'Assemblée Générale pourra toujours obliger les actionnaires à céder ou à acheter des actions anciennes pour permettre l'échange d'actions anciennes contre des nouvelles, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir, alors même que la réduction décidée ne serait pas consécutive à des pertes.

Article 6 : Actions

Lorsque les actions nouvelles ne seront pas intégralement libérées lors de leur émission, les appels de versements, aux dates fixées par le Conseil d'Administration, auront lieu au moyen d'annonces insérées, un mois à l'avance, dans un des journaux de Paris désignés pour la publication légale des actes de la Société.

Les actions non entièrement libérées feront l'objet d'une inscription en compte sous la forme nominative jusqu'à leur entière libération.

Article 4 : Durée

La durée de la Société est fixée à 99 années à partir du 18 février 1929, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Chaque versement sur toutes actions souscrites sera constaté par une mention portée au compte nominatif ouvert au nom du souscripteur.

Tout versement en retard porte intérêt de plein droit, en faveur de la Société, à compter de l'exigibilité, sans mise en demeure ni demande en justice, au taux de l'intérêt légal, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

Article 7 : Forme des actions

Les actions entièrement libérées font l'objet d'une inscription en compte soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les dispositions de l'alinéa ci-dessus sont également applicables aux autres titres de toute nature émis par la Société.

Article 8 : Droits et obligations attachés aux actions

Les actionnaires ne seront pas engagés au-delà de leur souscription.

La propriété d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Toute action donne droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement.

Les actions sont librement négociables dans les conditions prévues par la loi.

Article 9 : Identification des actionnaires

La Société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur, permettant l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux.

Outre les obligations légales de déclaration à la Société, toute personne venant à posséder, directement ou indirectement, seul ou de concert, une fraction de capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure à 2 % ou à un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote (y compris au-delà du seuil de 5 %), est tenue d'informer la Société dans le délai de 15 jours à compter de la date de franchissement du seuil, et ce indépendamment le cas échéant de la date du transfert effectif de la propriété des titres. Le déclarant devra indiquer le nombre de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital qu'il a en sa possession à la date de sa déclaration. Tout franchissement à la baisse du seuil de 2 % ou d'un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote devra être déclaré de la même manière.

En cas de non-respect de cette obligation statutaire d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 %, pourront, à l'occasion d'une Assemblée Générale, demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Article 11 : Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration, de trois membres au moins et de quatorze membres au plus (sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion), personnes physiques ou morales.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception à cette règle, les membres du premier Conseil d'Administration qui exerçaient les fonctions de membres du Conseil de Surveillance dans la Société sous son ancien mode d'administration seront nommés pour une période égale à la durée qui restait à courir de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions inscrites sous la forme nominative pendant toute la durée de ses fonctions. Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Article 10 : Indivision et usufruit

Toute action étant indivisible à l'égard de la Société, tous les copropriétaires indivis d'une action sont obligés de se faire représenter auprès de la Société par l'un d'entre eux, ou par un mandataire unique dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier tant dans les Assemblées Générales Ordinaires que dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, le nu-proprétaire sera en droit de participer à toutes les Assemblées Générales. Il peut également représenter l'usufruitier en Assemblée Générale.

Les héritiers, créanciers, syndics ou ayants cause d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage, ni s'immiscer en aucune façon dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'Administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'Administration n'ayant pas exercé de fonctions de Direction Générale dans la Société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle suivant la survenance de cet événement.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés et renouvelés dans les conditions prévues par la loi.

Ils sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 12 : Organisation et direction du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président. Il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Le Président est rééligible.

Le Président du Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi. Il préside le Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut nommer également parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'Administrateur et qui ont pour fonction, sans préjudice des dispositions légales applicables en cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, de convoquer et présider les réunions du Conseil ou de présider les Assemblées Générales conformément aux présents statuts lorsque le Président est empêché.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration, lorsque ce dernier n'assume pas la Direction Générale, s'il est âgé de plus de 68 ans. Lorsqu'en cours de mandat cette limite d'âge aura été atteinte, les fonctions du Président prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est atteint l'âge de 68 ans. Lorsque le Président du Conseil d'Administration exerce également la Direction Générale, la limite d'âge applicable est celle applicable au Directeur Général.

Le Président et le ou les Vice-Présidents sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration. Ils sont également rééligibles.

Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires et de ses membres.

Article 13 : Direction Générale

Modalités d'exercice

Conformément à la loi, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, Administrateur ou non, nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise dans les conditions de quorum et de majorité visées à l'article 14 des présents statuts. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration reste valable jusqu'à décision contraire de sa part.

Le Conseil d'Administration examinera, en tant que de besoin, le maintien de la formule choisie à chaque fois que le mandat du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général viendra à renouvellement.

Directeur Général

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions qui suivent, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration fixe la durée du mandat et détermine la rémunération du Directeur Général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il a dépassé l'âge de 63 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, les fonctions du Directeur Général prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le Directeur Général aura atteint l'âge de 63 ans.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du Directeur Général non-Président peut donner lieu à des dommages et intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Le Directeur Général est toujours rééligible.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des présents statuts et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de définir les décisions du Directeur Général pour lesquelles l'accord préalable du Conseil d'Administration sera requis. L'accord préalable du Conseil d'Administration devra notamment être obtenu en cas d'opérations externes d'acquisitions ou de cessions de participations ou d'actifs, ainsi qu'en cas d'engagements d'investissement, dans chacun de ces cas dans les conditions et au-delà de montants correspondant à une gestion efficace de la Société fixés par le Conseil d'Administration. Il devra également être obtenu en cas d'opérations de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la Société ainsi que pour toute décision de nature à modifier substantiellement les orientations stratégiques de l'entreprise déterminées par le Conseil d'Administration.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assurée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à trois.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. Ils sont soumis à la limite d'âge légale.

Les Directeurs Généraux Délégués sont rééligibles.

Article 14 : Réunions et délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou en cas d'empêchement de ce dernier, sur convocation du plus âgé des Vice-Présidents si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, demander au Président de convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

De même, le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'Administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur tout ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées.

En cas d'empêchement ou de carence du Président dans l'exécution des tâches précitées, le Vice-Président le plus âgé, si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés, sera compétent pour procéder à la convocation du Conseil et fixer l'ordre du jour de la réunion à la demande du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration ou du Directeur Général selon le cas. En l'absence de Vice-Président, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, selon le cas, seront compétents pour procéder à la convocation du Conseil et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les convocations sont faites par tout moyen, même verbalement.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié des Administrateurs sont présents.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration se dotera d'un règlement intérieur qu'il pourra modifier sur sa simple décision.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir dans son règlement intérieur que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité.

Article 15 : Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les présents statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil procède à l'émission d'obligations sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il peut procéder à la création en son sein de Comités chargés d'étudier les questions que le Conseil d'Administration ou son Président lui soumet. Le Conseil fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Les questions relatives à la performance, à la rémunération et, le cas échéant, à la reconduction du mandat du Président-Directeur Général ou du Directeur Général feront l'objet de délibérations du Conseil d'Administration en tant que de besoin, et au moins une fois par an, après examen par le(s) Comité(s) du Conseil d'Administration chargé(s) des questions de nomination et de rémunération.

Article 16 : Rémunération

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées. Il peut notamment allouer aux Administrateurs membres de Comités créés en son sein une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

TITRE IV

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 17 : Contrôle de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires nomme pour la durée, dans les conditions et avec les missions fixées par la loi, les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

TITRE V

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 18 : Tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes-titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, trois jours au moins avant la réunion, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'Administration en a ainsi décidé, une demande de carte d'admission. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrèger ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la Société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsqu'il y est fait recours, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, et le cas échéant les Assemblées Spéciales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Les réunions auront lieu au siège social ou en tout autre lieu défini par l'auteur de la convocation, même en dehors du siège social ou du département du siège social.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou le plus âgé des Vice-Présidents du Conseil d'Administration si un ou plusieurs Vice-Présidents ont été nommés ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil dans le cas contraire. En cas d'empêchement du ou des Vice-Présidents lorsqu'il en a été nommé ou si le Conseil n'a pas délégué un Administrateur, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Sont scrutateurs de l'Assemblée Générale les deux membres de ladite Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'Assemblée en désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 19 : Pouvoir des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, et le cas échéant les Assemblées Spéciales, ont les pouvoirs définis par la loi et les présents statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide ou autorise les émissions d'obligations simples assorties le cas échéant de sûretés particulières conformément à la réglementation en vigueur et habilite le Président à conférer lesdites sûretés ; elle peut déléguer au Conseil d'Administration la compétence et les pouvoirs nécessaires pour procéder à ces émissions d'obligations, en

TITRE VI

INVENTAIRE – FONDS DE RÉSERVE – RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Article 20 : Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Article 21 : Inventaire, répartition des bénéfices

Les produits nets de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait en premier lieu un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours si la réserve vient à être entamée.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties et 5 % des sommes provenant de primes sur actions émises en numéraire et figurant à un compte « primes d'émission » sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale peut affecter telle portion dudit bénéfice distribuable qu'elle avisera à la constitution de fonds de prévoyance et de réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit ou même simplement comme report à nouveau.

Le solde constitue une masse qui est destinée à la répartition du second dividende et de la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci-après la majoration de 10 %.

une ou plusieurs fois, dans le délai qu'elle détermine et pour en arrêter les modalités. Les garanties constituées postérieurement à l'émission des obligations sont conférées par le Président du Conseil d'Administration sur autorisation du Conseil d'Administration.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les actions inscrites au 31 décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le restent jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donnent le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que le dividende par action avant majoration soit au moins égal au dividende par action avant majoration distribué l'année précédente ajusté pour tenir compte de la variation du nombre d'actions d'une année sur l'autre résultant d'une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou d'une division des actions.

Au cas où, à compter du 1^{er} janvier 1996, le Conseil d'Administration, sur autorisation de l'Assemblée Générale, déciderait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de début des opérations d'attribution donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assimilées, pour le calcul des droits au dividende majoré et aux attributions majorées, aux actions anciennes dont elles sont issues.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

En application de la loi, le nombre de titres éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Renseignements de caractère général

TITRE VII

LIQUIDATION

Article 22 : Liquidation

À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle, dans les conditions prévues par la loi le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, faire l'apport à une autre société ou la cession à une

société ou à toute autre personne, de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société ; elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner *quitus*.

Après le règlement des engagements de la Société, le produit net de la liquidation est employé d'abord à l'amortissement complet des actions, le surplus est ensuite réparti également entre elles.

TITRE VIII

CONTESTATIONS

Article 23 : Contestations

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

À cet effet, en cas de contestations, tout actionnaire doit faire élection de domicile à Paris et toutes assignations et significations sont régulièrement données à ce domicile.

À défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet de M. le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Paris.

Dividendes

Exercice	Mise en paiement	Dividende ordinaire ^(a)		Nombre d'actions	Distribution <i>(en euros)</i>
			Dividende majoré ^(b)		
2010 ^(e)	16 mai 2011		2,35 ^(a)	282 504 369	663 885 267
			0,23 ^(b)	67 895 204	15 615 897
					679 501 164
2011 ^(e)	16 mai 2012		2,50 ^(a)	281 920 112	704 800 280
			0,25 ^(b)	71 490 388	17 872 597
					722 672 877
2012 ^{(c) (d)}	22 mai 2013		2,50 ^(a)	312 281 159	780 702 897
			0,25 ^(b)	90 629 532	22 657 383
					803 360 280

(a) Dividende ordinaire versé à toutes les actions.

(b) Dividende majoré versé aux seules actions inscrites au nominatif depuis deux exercices complets sans interruption.

(c) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 7 mai 2013.

(d) Pour 2012, valeur théorique de distribution calculée sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2012.

(e) Pour 2010 et 2011, montants effectivement versés.

Administration de la Société

Conformément aux déclarations formulées auprès de la Société par chaque mandataire social, la Société confirme que les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflit d'intérêt potentiel à l'égard de L'Air Liquide S.A. Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels ces personnes ont été sélectionnées en tant que mandataires sociaux.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans

le capital de L'Air Liquide S.A. à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié, de l'obligation statutaire, pour les membres du Conseil d'Administration, d'être propriétaires d'au moins 500 actions de la Société inscrites sous forme nominative pendant la durée de leur mandat et des obligations de conservation d'actions applicables aux dirigeants mandataires sociaux. Les mandataires sociaux n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se conforme en tout point aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (voir Rapport du Président page 120), à l'exception des points décrits dans le Rapport du Président (voir pages 120 et suivantes) et la section sur les rémunérations (voir pages 137 et suivantes) et résumés dans le tableau de synthèse figurant page 149.

Propriétés immobilières, usines et équipements

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 80 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques de production très diversifiées.

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

Le nombre d'usines principales par type d'unité est décrit dans le Rapport de responsabilité et de développement durable – pages 94 à 98.

Documents accessibles au public

Conformément à l'annexe I du règlement européen (CE) n° 809/2004, les documents, ou copie de ces documents, listés ci-dessous peuvent être consultés, pendant la durée de validité du Document de référence auprès du Service actionnaires situé au siège social d'Air Liquide (75, quai d'Orsay, 75007 Paris) et le cas échéant également sur le site Internet de la Société (www.airliquide.com), sans préjudice des documents mis à disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société au titre des lois et règlements applicables :

■ les statuts de la Société ;

- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de référence ;
- les informations financières historiques du Groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2010, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en page 213 et en page 232 du Document de référence 2010 déposé le 24 mars 2011 auprès de l'AMF sous le n° D.11-0176 ;
- les informations financières figurant aux pages 4 à 43 du Document de référence 2010 déposé le 24 mars 2011 auprès de l'AMF sous le n° D.11-0176 ;
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2011, accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement aux pages 232 et 233, et aux pages 256 et 257 du Document de référence 2011 déposé le 20 mars 2012 auprès de l'AMF sous le n° D.12-0180 ;
- les informations financières figurant aux pages 4 à 50 du Document de référence 2011 déposé le 20 mars 2012 auprès de l'AMF sous le n° D. 12-0180.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par ailleurs dans le présent Document de référence.

> INFORMATION SUR LES DETTES DES FOURNISSEURS

En application des dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes fournisseurs de L'Air Liquide S.A. au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 est présentée par date d'échéance.

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde	Échéance				
		Échéance dépassée	dont ≤ à 30 jours	dont > à 30 jours et ≤ à 45 jours	dont > à 45 jours et ≤ à 60 jours	dont > à 60 jours
2011						
Fournisseurs	91,6	6,1	35,6	35,0	14,4	0,5
Fournisseurs d'immobilisations	2,3	0,3	1,6	0,3	0,1	
TOTAL	93,9	6,4	37,2	35,3	14,5	0,5
2012						
Fournisseurs	100,6	5,1	23,8	52,6	16,7	2,4
Fournisseurs d'immobilisations	8,0	0,1	2,7	0,1	0,1	5,0
TOTAL	108,6	5,2	26,5	52,7	16,8	7,4

> ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont exposés ci-dessous.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

La délégation de compétence accordée pour 18 mois au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2011, à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société a expiré en novembre 2012. À la demande d'un certain nombre d'investisseurs, son renouvellement n'a pas été sollicité.

Il est également précisé que l'autorisation de rachat de ses propres actions dont bénéficie actuellement la Société exclut tout rachat en période d'offre publique sur les titres de la Société.

Des dispositions relatives au règlement des plans d'options sont également applicables en cas d'offre publique sur les actions de la Société (voir page 153).

Accords conclus par la Société et qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Plusieurs émissions obligataires du programme EMTN du Groupe contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, la possibilité de leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de la Société :

- émission de juillet 2007 à maturité juillet 2017 (500 millions d'euros) ;
- émission d'octobre 2007 à maturité mars 2013 (295,75 millions d'euros) ;
- placement privé de janvier 2008 à maturité janvier 2038 (15 milliards de yens, soit 132,0 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- émission de juin 2009 à maturité juin 2015 (255,85 millions d'euros) ;
- émission de juin 2010 à maturité juin 2020 (500 millions d'euros) ;
- émission d'octobre 2010 à maturité octobre 2018 (456,75 millions d'euros) ;
- placement privé de décembre 2011 à maturité décembre 2019 (15,5 milliards de yens, soit 136,4 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- placement privé de janvier 2012 à maturité mars 2019 (200 millions de dollars américains, soit 151,6 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- placement privé d'août 2012 à maturité août 2016 (13,5 milliards de yens, soit 118,8 millions d'euros équivalents ^(a)) ;

- émission d'octobre 2012 à maturité octobre 2021 (500 millions d'euros).

Trois émissions obligataires (ou placements privés) réalisées en dehors du programme EMTN du Groupe contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, la possibilité de leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de la Société :

- émission de septembre 2011 à maturité septembre 2016 (1 750 millions de renminbis, soit 212,9 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- émission de septembre 2011 à maturité septembre 2018 (850 millions de renminbis, soit 103,4 millions d'euros équivalents ^(a)) ;
- placement privé américain de septembre 2012 à maturité septembre 2022 (400 millions de dollars américains, soit 303,2 millions d'euros équivalents ^(a)), septembre 2024 (200 millions de dollars américains, soit 151,6 millions d'euros équivalents ^(a)) et septembre 2027 (100 millions de dollars américains, soit 75,8 millions d'euros équivalents ^(a)).

Certains contrats de crédit du Groupe contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, la possibilité de leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle de la Société.

(a) Convertis aux taux de clôture au 31 décembre 2012, avec 1 EUR = 113,61 JPY, 1 EUR = 1,3194 USD et 1 EUR = 8,2207 CNY.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin, en raison d'une offre publique

Les indemnités accordées aux mandataires sociaux de la Société en cas de cessation de leurs fonctions sont détaillées pages 146 et suivantes du présent Document de référence.

> RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Responsable du Document de référence

Benoît POTIER, Président-Directeur Général de L'Air Liquide S.A.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 1 à 7, 10 à 56, 58 à 111, 118 à 149, 151 à 173, 276 à 283, 310 à 314, 325 à 327, 338 et 339 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Paris, le 14 mars 2013

Benoît Potier

Président-Directeur Général

> TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux pages du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. Elle renvoie également, le cas échéant, aux pages du Document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2012 sous le numéro D. 12-0180 (le « DDR 2011 ») et du Document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2011 sous le numéro D. 11-0176 (le « DDR 2010 »), qui sont incorporées par référence au présent document.

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Pages
1.	Personnes responsables	
1.1	Indication des personnes responsables	328
1.2	Déclaration des personnes responsables	328
2.	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	172
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques	2 à 3, 6, 29 à 42, 47 à 50, 338, 339
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	Facteurs de risques	24 à 28, 130 à 136, 233 à 241
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	10 à 12
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	315
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	315
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	315, 316
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	315, 316
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	10 à 12, 30, 31
5.2.	Investissements	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	3, 41, 42, 180, 198 4, 36, 37, 160, 176 du DDR 2011 4, 29, 30, 140, 156 du DDR 2010
5.2.2	Principaux investissements en cours	43 à 47, 243
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	43 à 47
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1 à 3, 13 à 23, 29 à 39, 198 à 201 1, 4, 5, 13 à 20, 26 à 35, 176 à 178 du DDR 2011 1, 5, 9 à 12, 20 à 28, 156 à 158 du DDR 2010
6.1.2	Nouveau produit	51 à 53, 105 à 109
6.2.	Principaux marchés	2, 3, 13 à 24, 29 à 39, 54, 55, 198 à 201 4, 5, 13 à 21, 26 à 35, 47, 48, 176 à 178 du DDR 2011 5, 9 à 13, 20 à 28, 35, 36, 156 à 158 du DDR 2010
6.3.	Événements exceptionnels	N/A
6.4.	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	24
6.5.	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	23, 24
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du groupe	1, 13 à 23
7.2.	Liste des filiales importantes	245, 247 à 249

Table de concordance du Document de référence

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Pages
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	45 à 47, 208, 209, 323
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	84 à 100, 244
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	2, 3, 29 à 42, 47 à 50, 177 à 183, 338, 339 4 à 7, 26 à 37, 42 à 44, 157 à 163 du DDR 2011 4, 5, 20 à 34, 42, 43, 137 à 143 du DDR 2010
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	29 à 39, 201 à 204
9.2.2.	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	29 à 39, 201
9.2.3.	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	30, 31, 54 à 56
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	47 à 50, 180, 181, 215, 227 à 231 (note 25), 232 à 241 (note 28), 338, 339
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	41, 42, 180, 181
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	47 à 50, 227 à 231
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5.	Sources de financement attendues	41, 42, 47 à 50
11.	Recherche et développement, brevets et licences	51 à 53, 105 à 109
12.	Information sur les tendances	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	56
12.2.	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	56
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A
13.2.	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A
13.3.	Elaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A
13.4.	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Composition – déclarations	118, 119, 160 à 171
14.2.	Conflits d'intérêts	120 à 122, 149
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	124, 137 à 144, 149, 242, 243, 267
15.2.	Retraites et autres avantages	145 à 149, 242, 243, 267
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats des membres du Conseil d'Administration et de direction	118, 160 à 171
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	148
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	125, 126, 128, 129, 149
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	120, 323
17.	Salariés	

Table de concordance du Document de référence

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Pages
17.1.	Nombre de salariés	78, 79, 202, 267
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock options	142 à 144, 151, 152 à 155, 243, 311
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	152 à 159, 216 à 219, 280 à 283, 290 à 297
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Identification des principaux actionnaires	311
18.2.	Existence de droits de vote différents	311
18.3.	Contrôle de l'émetteur	311
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	311
19.	Opérations avec des apparentés	241, 242
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	2, 3, 29 à 42, 47 à 50, 177 à 273, 338, 339 4 à 7, 26 à 37, 42 à 44, 157 à 259 du DDR 2011 4, 5, 20 à 34, 42, 43, 137 à 234 du DDR 2010
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	177 à 273 157 à 259 du DDR 2011 137 à 234 du DDR 2010
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	251, 252, 270, 271, 328 232, 233, 256, 257, 302 du DDR 2011 213, 232, 292 du DDR 2010
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	112 à 114, 150, 298 à 307
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31 décembre 2012
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	321
20.7.1	Montant des dividendes	6, 29, 61, 62, 205, 272, 277, 278, 284, 285, 322, 338, 339
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	27, 28, 220, 221, 244
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	244
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1	Montant du capital souscrit	182, 215, 272, 310, 311
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	182, 215, 311
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de Souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	280 à 283, 289 à 297, 312 à 314, 316, 317

Table de concordance du Document de référence

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	Pages
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	142 à 144, 152 à 159, 216 à 219, 243, 280 à 283, 290 à 297
21.1.7	Historique du capital social	182, 183, 310, 311 162, 163, 286, 287 du DDR 2011 142, 143, 278, 279 du DDR 2010
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	315
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	317 à 319
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	316, 317
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	316, 317
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	320, 321
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	326, 327
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée	316, 317
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	316, 317
22.	Contrats importants	243, 244
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	Documents accessibles au public	323
25.	Informations sur les participations	245, 247 à 249, 268, 269

> TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de référence, les informations qui constituent le Rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

1.	Comptes annuels	253 à 269
2.	Comptes consolidés	177 à 250
3.	Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)	1 à 7, 10 à 56, 58 à 111, 118 à 149, 151 à 173, 276 à 283, 310 à 314, 325 à 327, 338 et 339
4.	Déclaration des personnes responsables du Rapport financier annuel	328
5.	Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	251, 252, 270, 271
6.	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	173
7.	Rapport du Président sur le contrôle interne	130 à 136
8.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne	150

> GLOSSAIRE

Glossaire boursier et financier

A

Action

Titre négociable représentant une fraction du capital d'une société. L'action donne à son titulaire, l'actionnaire, le titre d'associé et lui confère certains droits. L'action peut être détenue au nominatif ou au porteur.

Action au nominatif

Action inscrite dans les registres d'Air Liquide.

Action au porteur

Action conservée sur un compte-titres chez l'intermédiaire financier de l'actionnaire.

AMF (Autorité des marchés financiers)

Ses missions comprennent la fixation des règles de fonctionnement et de déontologie des marchés, la surveillance des marchés et la protection des investisseurs et actionnaires.

Attribution conditionnelle d'actions aux salariés (ACAS)

Moyen de rémunération qui permet d'attribuer gratuitement des actions de la Société à tous les salariés ou à une catégorie d'entre eux. Le salarié ne devient propriétaire des titres qu'après une période d'acquisition donnée et selon les conditions du plan. Si la période d'acquisition est de moins de quatre ans, la loi impose au salarié une période additionnelle de conservation des actions pendant un minimum de deux ans.

Les ACAS correspondent aux attributions gratuites d'actions (AGA) selon les termes des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce.

Attribution d'actions gratuites

Opération par laquelle une société crée des actions nouvelles en incorporant dans le capital des résultats non distribués et les attribue gratuitement aux actionnaires en proportion des titres déjà détenus. Air Liquide procède régulièrement à de telles attributions.

B

Bénéfice net par action (BNPA)

Bénéfice net consolidé part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Le terme comptable équivalent est « résultat net par action ».

Bénéfice net par action dilué (BNPA dilué)

Bénéfice net consolidé part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui seraient en circulation dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions potentielles (levées d'options de souscription d'actions, attributions définitives d'actions gratuites, etc.). Le terme comptable équivalent est « résultat net dilué par action ».

C

CAC 40 (Cotation assistée en continu)

Indice phare de NYSE Euronext à Paris, le CAC 40 mesure l'évolution d'un échantillon de 40 valeurs cotées sur ce marché. Dans le but de maintenir sa représentativité, un Comité d'experts de NYSE Euronext procède à une révision régulière de sa composition. Air Liquide est dans la composition du CAC 40 depuis son lancement, en 1988.

Capacité d'autofinancement ou autofinancement

Cet indicateur donne la mesure exacte du flux de trésorerie que l'entreprise a la capacité de générer par son activité au cours de l'exercice, indépendamment des variations des éléments du besoin en fonds de roulement qui peuvent parfois comporter un caractère saisonnier ou erratique. Cet indicateur est présenté avant impôt, dividendes et coût de l'endettement financier net.

Capitalisation boursière

Valeur donnée par le marché à une société, à un instant donné. Cette valeur est égale au cours de bourse multiplié par le nombre total d'actions en circulation.

Capitaux utilisés / Capitaux employés

Capitaux du bilan, correspondant aux ressources financières mobilisées par l'entreprise pour assurer son développement. Ils représentent la somme des capitaux propres, des intérêts minoritaires et de l'endettement net.

Carnet d'ordres

Le carnet d'ordres regroupe l'ensemble des ordres d'achat et de vente concernant une valeur, ainsi que les derniers ordres exécutés. Les investisseurs ne peuvent avoir accès qu'aux cinq meilleures offres (soit les ventes) et aux cinq meilleures demandes (soit les achats).

Codes ISIN (International Securities Identification Numbers)

Codes utilisés pour identifier les produits financiers au comptant listés sur les marchés boursiers (Code ISIN de négociation d'Air Liquide : FR0000120073 ; pour les trois autres Codes Air Liquide, voir chapitre Actionnaires du présent document).

Cours ajusté

Cours d'une action tenant compte des opérations ayant modifié le nombre d'actions composant le capital (création d'actions nouvelles, division du titre...). L'ajustement permet la comparaison de l'évolution des cours dans le temps.

D**Dividende**

Part du résultat net d'une société distribuée aux actionnaires. Son montant est voté par les actionnaires en Assemblée Générale, après approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat proposé par le Conseil d'Administration.

Dividende majoré

Dividende majoré de 10 % accordé selon les statuts d'Air Liquide aux actionnaires fidèles détenant des actions au nominatif de manière continue pendant au moins deux années civiles pleines au jour de la distribution.

Division du nominal

Division de la valeur nominale d'une action en vue d'en améliorer sa liquidité. La division du nominal conduit, dans les mêmes proportions, à la division de la valeur boursière du titre et à la multiplication du nombre d'actions composant le capital. La valeur du portefeuille reste identique.

Droits de garde

Frais prélevés par l'intermédiaire financier pour la tenue du compte-titres. Ils représentent généralement un pourcentage du portefeuille ou un forfait par ligne détenue. Dans le cas d'Air Liquide, le Service actionnaires assure gratuitement la garde des titres inscrits en compte nominatif pur.

Droit préférentiel de souscription

En cas d'appel public à l'épargne, ce droit confère à l'actionnaire la priorité de participer à l'augmentation de capital, proportionnellement au nombre d'actions détenues. Ce droit est négociable en bourse. Dans certains cas, la Société peut demander à ses actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire de renoncer exceptionnellement à ce droit de souscription.

E**Écart d'acquisition**

Différence constatée entre le prix d'acquisition d'une entreprise et la juste valeur de ses actifs et passifs identifiables existants à la date d'entrée dans le périmètre du Groupe.

ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

L'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise sont les trois principaux domaines évalués par les analystes ISR. Une évaluation positive de ces critères est un gage de qualité. Elle illustre la capacité de l'entreprise à se développer durablement.

Euronext Paris

Entreprise de marché qui organise, gère et développe le marché des valeurs mobilières de Paris. Elle exerce une fonction de régulation du marché (opérations financières, suivi des sociétés de bourse) par délégation de l'AMF.

Euro Stoxx 50

Indice boursier comprenant 50 valeurs cotées dans les pays de la zone euro, sélectionnées parmi les valeurs les plus fortement capitalisées et les plus actives.

F**Flottant**

Partie du capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en bourse. Plus le flottant est grand, plus la liquidité des titres est grande. Près de 100 % du capital d'Air Liquide est flottant.

Fonds propres ou capitaux propres

Capitaux appartenant aux actionnaires comprenant les souscriptions en capital, les bénéfices laissés en réserves et les résultats de la période.

I**IFRS (International Financial Reporting Standards)**

Normes comptables internationales, mises en application à partir du 1^{er} janvier 2005, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (*International Accounting Standards Board* ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et améliorer la clarté de leurs états financiers.

ISR (Investissement Socialement Responsable)

L'investissement socialement responsable intègre, au-delà de critères financiers usuels, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de choix d'investissement.

L**Liquidité**

Rapport entre le volume d'actions échangées et le nombre total d'actions composant le capital.

N**Nominatif pur**

Les actions détenues au nominatif pur sont inscrites dans les registres d'Air Liquide qui prend en charge leur gestion. Les actions sont conservées sur un compte-titres ouvert chez Air Liquide.

Nominatif administré

Les actions détenues au nominatif administré sont inscrites dans les registres d'Air Liquide et conservées sur un compte-titres chez l'intermédiaire financier de l'actionnaire.

O**Obligation**

Titre de créance négociable émis par une société publique ou privée, une collectivité ou un État, versant un intérêt fixe pendant une période spécifique et comportant une promesse de remboursement à l'échéance.

OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières)

Produit d'épargne qui permet de détenir une partie d'un portefeuille collectif investi en valeurs mobilières, dont la gestion est assurée par un professionnel, comme les SICAV ou les FCP.

Option de souscription

Appelée en anglais *stock option*, une option de souscription donne le droit de souscrire, à un prix fixé à l'avance, pendant une période déterminée, à des actions d'une société.

P**PER (Price Earning Ratio)**

Rapport entre le cours de l'action et le résultat net par action.

Plus-value

Gain obtenu sur la vente d'un titre, correspondant à l'écart entre sa valeur de cession et sa valeur d'acquisition.

Prime de fidélité

Ce dispositif permet d'apporter une rémunération complémentaire aux actionnaires fidèles. Il donne droit à une majoration de 10 % du dividende versé et de 10 % du nombre d'actions gratuites attribuées, pour les actions inscrites sous la forme nominative et conservées pendant au moins deux années civiles pleines selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.

Q**Quorum**

Pourcentage minimal d'actions présentes ou représentées et ayant le droit de vote, nécessaire pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer.

R**Rachat d'actions**

Opération d'achat en bourse par une société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital et après autorisation de ses actionnaires donnée en Assemblée Générale. Les actions rachetées n'interviennent pas dans le calcul du bénéfice net par action et ne reçoivent pas de dividende.

Rendement

Ratio correspondant au rapport entre le montant du dividende par action et le cours de bourse de l'action.

ROCE (Rentabilité des capitaux employés après impôts)

Ratio correspondant au rapport entre le résultat net hors frais financiers et après impôts et les capitaux utilisés/employés moyens. Il traduit la rentabilité des fonds investis par les actionnaires et de ceux prêtés par le système bancaire et financier.

ROE (Rentabilité des fonds propres)

Ratio correspondant au rapport entre le résultat net et les fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les actionnaires.

Réserves

Bénéfice non distribué, conservé par l'entreprise jusqu'à décision contraire.

Résultat net (part du Groupe)

Bénéfice ou perte de l'entreprise obtenu par addition du résultat opérationnel courant, des autres produits et charges opérationnelles, du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financières, de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence, du résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession et par déduction des impôts sur les sociétés et de la part des minoritaires.

Résultat net dilué par action

Voir bénéfice net par action dilué.

Résultat net par action

Voir bénéfice net par action.

Résultat opérationnel courant

Différence entre le chiffre d'affaires et les coûts liés à la fabrication des produits, à leur distribution, à leur vente et aux amortissements des investissements de l'entreprise. C'est un indicateur de performance opérationnelle (avant autres produits et charges opérationnels, financement et impôts), établi selon la recommandation du CNC 2009-R-03.

Roadshow

Voyage organisé où l'entreprise cotée, représentée par ses dirigeants ou par l'équipe Relations Investisseurs, se déplace pour rencontrer les investisseurs institutionnels chez eux, dans leurs bureaux.

Rompu

Fraction de l'action ne pouvant être distribuée lors d'une opération d'attribution gratuite ou de souscription, si le nombre d'actions détenues par l'actionnaire est différent de la parité de l'opération d'attribution. Exemple : lors d'une opération d'attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes, l'actionnaire possédant 68 actions se verra attribuer 6 actions nouvelles et 8 rompus.

S**SRD (Service à règlement différé)**

Service payant permettant, pour les valeurs les plus liquides, de différer le paiement des ordres ou la livraison des titres au dernier jour de bourse du mois. L'action Air Liquide est éligible au SRD.

Stock option

Voir Option de souscription.

V

Valeur nominale

Valeur initiale d'une action fixée dans les statuts d'une société. Le capital social d'une société est le produit de la valeur nominale de l'action par le nombre total d'actions.

Glossaire technique

ASU (Air Separation Unit)

Unité de production principalement d'oxygène et d'azote par séparation des gaz de l'air.

Cogen

La cogénération est la production simultanée d'électricité et de vapeur. Ce procédé est vertueux sur le plan environnemental car il y évite la déperdition d'énergie, puisque la chaleur émise lors de la production d'électricité est récupérée pour produire la vapeur.

Commandes en cours

Elles correspondent à la valeur des commandes venant du Groupe et de clients tiers, gérées par les entités Ingénierie et Construction, hors projets sous garantie, depuis leur date de signature.

Cryogénie

Très basses températures, nécessaires à la liquéfaction des gaz de l'air, de l'hydrogène ou de l'hélium. Concerne des températures inférieures à - 150 degrés Celsius.

Énergies alternatives

Énergies qui représentent une alternative aux énergies traditionnelles, produites par transformation à partir du gaz naturel ou du charbon grâce à des techniques de gazéification et/ou de purification des gaz.

Énergies renouvelables

Formes d'énergies dont la production ne génère pas de diminution de ressources à l'échelle humaine, par exemple les énergies solaire, éolienne, géothermique, hydroélectrique...

Énergies traditionnelles

Par opposition aux énergies renouvelables, énergies dont la production épuise des ressources en les consommant plus rapidement que leur vitesse de création, produites directement à partir des énergies fossiles : charbon, pétrole, gaz naturel.

Fab

Usine de fabrication des clients du secteur électronique.

Fellow

Le deuxième plus haut des quatre niveaux d'expertise de la *Technical Career Ladder* d'Air Liquide. Les *fellows* sont reconnus comme autorité mondiale dans leur domaine d'expertise. Ils agissent comme consultants pour la Direction Générale de la Société, notamment dans la planification stratégique sur le long terme.

Volatilité

Amplitude de variation d'une action sur une période donnée. C'est un indicateur de risque : plus la volatilité est élevée, plus le risque est important.

Gaz vecteurs

Les gaz vecteurs (azote, oxygène, hydrogène...) servent à véhiculer et à diluer les gaz de procédé ou à protéger les semi-conducteurs des infimes particules de poussières.

On-site

Les installations *on-site* (sur site) sont des unités de production de gaz installées directement chez les clients Industriel Marchant ou Électronique. Ils permettent d'éviter des trajets de camions de livraison.

Précurseurs avancés

L'accroissement des performances des puces électroniques demande d'utiliser de nouveaux matériaux. Ils sont apportés et intégrés dans la composition des puces par des précurseurs avancés, molécules complexes qui se présentent généralement sous la forme liquide.

Prises de commandes

Elles correspondent à la valeur des commandes d'Ingénierie et Construction venant du Groupe et de tiers, entrées en vigueur au cours de la période.

Substrat

Matériau sur lequel ou dans lequel sont fabriqués les éléments d'un dispositif ou d'un circuit micro-électronique.

Take-or-pay

Terme anglais désignant les clauses d'achat ferme des contrats de Grande Industrie.

Technologies chaudes

Ensemble des technologies produisant de la chaleur, comme les procédés de combustion. Pour Air Liquide, le réformage à la vapeur du méthane pour produire de l'hydrogène et du monoxyde de carbone et les unités de cogénération sont des technologies chaudes.

Technologies froides

Ensemble des technologies relatives à la cryogénie, utilisées notamment pour la production des gaz de l'air.

Unité HyCO

Unité produisant simultanément de l'hydrogène (H₂) et du monoxyde de carbone (CO).

> DONNÉES CONSOLIDÉES SUR DIX ANS

	Notes	2003	2004	2004 IFRS
Données globales (en millions d'euros)				
Compte de résultat consolidé				
Chiffre d'affaires		8 393,6	9 376,2	9 428,4
dont Gaz et Services		7 388,5	8 275,2	8 275,2
Résultat opérationnel courant	(a)	1 196,0	1 276,9	1 374,6
Résultat opérationnel courant / chiffre d'affaires		14,2 %	13,6 %	14,6 %
Résultat net – part du Groupe		725,6	777,5	780,1
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	(b)	1 542,2	1 694,9	1 691,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		746,8	875,4	901,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles / chiffre d'affaires		8,9 %	9,3 %	9,6 %
Acquisitions d'immobilisations financières		74,9	2 858,5	2 858,5
Ratio investissements totaux / chiffre d'affaires	(c)	9,8 %	39,8 %	39,9 %
Distributions au titre de l'exercice et payées au cours de l'exercice suivant	(d)	327,5	391,2	391,2
Bilan consolidé				
Capitaux propres du Groupe en fin d'exercice		5 079,2	5 373,6	4 916,3
Endettement net en fin d'exercice		1 730,2	3 790,3	4 012,5
Taux d'endettement net sur fonds propres (incl. intérêts minoritaires)		31,2 %	66,3 %	76,7 %
Capitaux employés en fin d'exercice	(e)	7 269,4	9 505,4	9 245,0
Capital				
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice		99 912 917	109 180 823	109 180 823
Nombre ajusté moyen pondéré d'actions	(f)	310 988 148	309 022 563	309 022 563
Données par action en euros				
Bénéfice net par action	(g)	2,33	2,52	2,52
Dividende versé à chaque action		3,20	3,50	3,50
Revenu global (y inclus avoir fiscal jusqu'en 2003)		4,80	3,50	3,50
Dividende ajusté par action	(h)	1,01	1,22	1,22
Ratios				
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	(i)	14,1 %	14,9 %	16,3 %
Rentabilité des capitaux employés après impôts (ROCE)	(j)	11,6 %	11,3 %	11,9 %

Majoration du dividende :

Depuis 1995, une majoration de 10 % du dividende est attribuée aux actions nominatives inscrites depuis au moins deux ans au 31 décembre qui précède l'année de la distribution et détenues jusqu'à la date de mise en paiement du dividende.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 2,50 euros par action et le dividende majoré à 2,75 euros par action, représentant une distribution totale de 803,4 millions d'euros. L'avoir fiscal associé aux dividendes a été supprimé à compter de l'exercice 2003.

(a) Résultat d'exploitation de 2003 à 2004.

(b) Autofinancement de 2003 à 2004 (avant l'ajustement des plus ou moins-values de cession d'actifs).

(c) Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et investissements à long-terme. Les paiements sur investissements industriels et financiers et les transactions avec les actionnaires minoritaires sont inclus.

(d) Hors précompte mobilier de 8,7 millions d'euros en 2003, et y compris dividendes majorés de 22,7 millions en 2012, 19,5 millions en 2011, 16,5 millions en 2010, 14,7 millions en 2009, 15,0 millions en 2008, 13,5 millions en 2007, 12,5 millions en 2006, 10,4 millions en 2005, 9,1 millions d'euros en 2004 et 7,8 millions en 2003.

(e) Capitaux employés en fin d'exercice : capitaux propres du Groupe + intérêts minoritaires + endettement net.

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
10 434,8	10 948,7	11 801,2	13 103,1	11 976,1	13 488,0	14 456,9	15 326,3
9 147,7	9 628,0	9 998,5	11 027,6	10 191,8	11 885,7	13 046,0 ^(m)	13 912,0
1 517,6	1 659,2	1 794,1	1 949,0	1 949,0	2 252,2	2 408,7	2 560,5
14,5 %	15,2 %	15,2 %	14,9 %	16,3 %	16,7 %	16,7 %	16,7 %
933,4	1 002,3	1 123,1	1 220,0	1 230,0	1 403,6	1 534,9	1 609,4
1 804,8	1 889,3	2 054,4	2 206,7	2 274,5	2 660,9	2 728,1	2 912,6
975,2	1 128,2	1 359,3	1 908,3	1 411,0	1 449,8	1 755,0	2 007,9
9,3 %	10,3 %	11,5 %	14,6 %	11,8 %	10,7 %	12,1 %	13,1 %
76,2	72,3	1 308,2	242,3	109,2	239,9	99,5	879,4
10,1 %	11,0 %	22,6 %	16,4 %	12,7 %	13,2 %	12,9 %	18,9 %
432,1	497,0	551,0	602,0	609,2	684,2	729,1	803,4
5 930,5	6 285,8	6 369,5 ^(f)	6 757,4 ^(f)	7 583,7	8 903,5	9 758,6	10 211,7
3 739,8	3 446,6	4 660,2	5 484,4	4 890,8	5 039,3	5 248,1	6 102,5
60,2 %	52,5 %	71,5 %	79,5 %	63,1 %	55,3 %	52,5 %	58,4 %
9 948,5	10 013,4	11 179,8 ^(f)	12 386,1 ^(f)	12 642,7	14 151,8	15 243,8	16 546,8
109 538 475	121 149 189	238 844 710 ^(k)	260 922 348	264 254 354	284 095 093	283 812 941	312 281 159
308 477 956	311 749 765	310 641 903	305 802 569	307 994 710	310 355 373	311 594 600	311 147 191
3,03	3,22	3,62	3,99	3,99	4,52	4,93	5,17
3,85	4,00	2,25	2,25	2,25	2,35	2,50	2,50
3,85	4,00	2,25	2,25	2,25	2,35	2,50	2,50
1,35	1,54	1,73	1,91	1,91	2,13	2,27	2,50
17,2 %	16,4 %	17,7 % ^(f)	18,6 % ^(f)	17,2 %	17,0 %	16,8 %	16,3 %
11,7 %	11,9 %	12,3 % ^(f)	12,2 % ^(f)	11,6 %	12,1 %	12,1 %	11,7 %

(f) Ajusté pour tenir compte, en moyenne pondérée, de la division du nominal de l'action par deux (en 2007), des augmentations de capital par incorporation de réserves et de primes (2012, 2010, 2008, 2006 et 2004), des souscriptions en numéraire (de 2003 à 2012) et des actions propres.

(g) Calculé en fonction du nombre ajusté moyen pondéré d'actions en circulation durant l'année, sous déduction des actions propres.

(h) Ajusté pour tenir compte des opérations sur le capital.

(i) Rentabilité des capitaux propres : (résultat net - part du Groupe) / (capitaux propres moyens sur l'exercice).

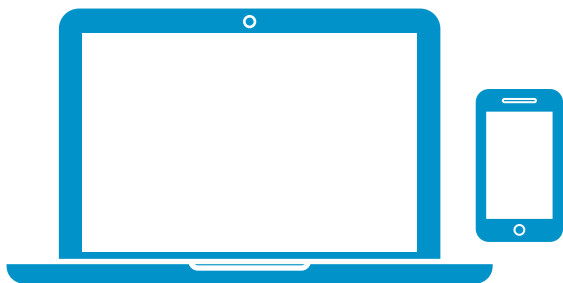
(j) Rentabilité des capitaux employés après impôts : (résultat net après impôts et avant déduction des intérêts minoritaires - coût de l'endettement financier net (résultat financier avant 2004) après impôts) / (capitaux propres + intérêts minoritaires + endettement net) moyens sur l'exercice.

(k) Division par deux du nominal de l'action de L'Air Liquide S.A. réalisée le 13 juin 2007.

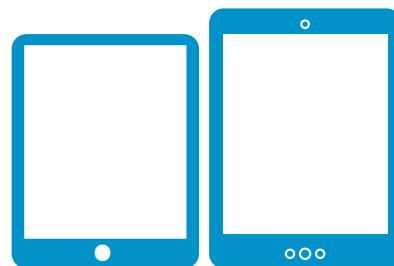
(l) Correspond aux montants du 31 décembre retraités des effets de l'application de l'option offerte par la norme IAS19 « Avantages au personnel », de reconnaître immédiatement l'intégralité des écarts actuariels et des ajustements provenant de la limitation d'actif, nets d'impôts différés, ainsi que de la première application de l'interprétation IFRIC14.

(m) Les activités d'ingrédients de spécialités de Seppic et ses filiales ont été reclassées d' « Autres activités » en « Gaz et Services ».

RR DONNELLEY



Un site dédié au Rapport annuel 2012 avec version adaptée pour tablettes et smartphones



Application **Innove** du Rapport annuel 2012 pour vos tablettes



AirLiquideCorp



www.airliquide.com



@AirLiquideGroup

Service actionnaires

 **N° Vert 0 800 166 179**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

OU + 33 (0)1 57 05 02 26
depuis l'international

Écrivez-nous directement sur le site :

<http://contact.actionnaires.airliquide.com>

Espace Actionnaires

Ouvert du lundi au vendredi
de 9 heures à 18 heures.
75, quai d'Orsay – Paris 7^e

Relations Investisseurs

+ 33 1 40 62 51 50

Écrivez-nous directement sur le site :

<http://contact.investisseurs.airliquide.com>